14485

CONSEIL D'ADMINISTRATION MUNICIPALE

DE LA

Concession Française

A

CHANGHAI

COMPTE-RENDU DE LA GESTION
POUR L'EXERCICE 1932

BUDGET 1933

PUBLICATIONS MUNICIPALES

INDEX

Abattoirs Municipaux.—56.
Achat de Matériel.—33.
Adjudications.—4, 23, 45, 95, 139, 147, 183, 200, 206, 223, 265.
Analyse des Eaux.—16, 48, 73, 96.
Appel d'offres.—207.
Architecture.—5, 35, 45, 57, 66, 72, 82, 147, 173, 183, 192, 199.
Assurances.—13.

Banque Municipale.—254.
Bâtiments Municipaux.—207, 259.
Bilan 1931.—43.
Bornes fontaines.—22.
Budget 1933.—190, 237 à 254.
Budget Extraordinaire 1932.—90 à 94.

Caisse des Œuvres.—222.
C. F. T. E. E.—6, 14, 21, 31, 47, 51, 57, 96, 102, 146, 190, 265.
Cireurs de chaussures.—149.
Chiffonnage.—136.
Collège Municipal.—121.
Comité d'Hygiène.—55, 65, 133.
Comité d'Instruction Publique.—64, 121, 190.
Comité des Finances.—34, 90, 146, 190.
Comité des Travaux.—5, 13, 22, 31, 35, 45, 57, 65, 71, 81, 94, 109, 124, 138, 147, 183, 192, 207, 214, 259.
Commission Foncière.—146.
Commission Municipale.—3, 13, 22, 31, 34, 44, 63, 79.
Compagnie d'Autobus.—88.
Consigne scolaire.—64.
Constructions particulières.—130.

Décès de Mr du Pac de Marsoulies.—44.
Décès de Mr. Koechlin.—53.
Décès du Colonel Marcaire.—53, 55.
Décès du R. P. Froc.—183.
Défense de la Concession.—71.
Dénomination chinoise des Rues.—81.
Départ de Mr. Blum.—52.
Départ de Mr. Dupuy.—69.
Départ de Mr. Koechlin.—35, 41.
Distributeurs automatiques d'essence.—96, 149, 174, 200.
Divers.—13, 66, 108, 189.
Droits de quayage.—63.

Ecole Primaire Chinoise.—31, 123.
Emploi du Personnel féminin dans les Etablissements publics.—138.
Emprunt Municipal 1903.—89.
Emprunt Municipal 1911.—71, 79.
Emprunt Municipal 1914.—190, 222.
Emprunt Municipal 1916.—190, 255.
Emprunt Municipal 1921.—90.
Emprunt Municipal 1933.—255.
Etablissements de Bains d'Hydrothérapie et/ou de Massages.—136.
Etablissements classés.—7, 16, 24, 35, 48, 57, 66, 74, 82, 94, 102, 111, 124, 125, 139, 149, 162, 167, 174, 183, 194, 200, 209, 214, 260, 265.
Expropriations et Cessions.—214.

Fête du 14 Juillet.—90.
Filmothèques.—122.
Finances Municipales.—41, 109, 133, 207.
Fournitures pour 1933.—226 à 236, 254.

Hôtels, Pensions de famille, Logements garnis.—108.

Infirmerie Municipale.—24.

Licences.—80.

Marchés.—120.
Matériel.—173.
Médailles Municipales.—71, 90, 119, 183.

Ordures ménagères.—134.

Panneaux réclames.—46, 72, 125, 174.
Parc de Koukaza.—64, 214.
Permis de construire.—11, 21, 28, 31, 40, 51, 60, 69, 77, 86, 101, 107, 111, 118, 130, 144, 147, 159, 172, 179, 188, 198, 205, 212, 218, 264, 269.

Personnel.—34, 55, 63, 257.
Plantations.—14, 23, 120.
Poteaux réclames lumineux.—149.
Prime de langue annamite.—71.
Publicité.—133, 161.

Recensement 1932.—182.
Redevances.—22, 71.
Règlement Administratif.—4.
Règlement du Port.—220.
Règlements Municipaux.—146, 181, 190, 221, 257.
Réseau routier.—13, 81, 94, 173, 199, 214, 259, 264.
Route des Sœurs.—138.

Salle des Fêtes.—4, 22, 63, 123.
Service d'Incendie.—124.
Services de Police.—4, 79.
Situation financière.—12, 21, 30, 33, 40, 42, 52, 62, 70, 78, 88, 108, 118, 131, 145, 180, 189, 206, 219, 256, 270.
Shanghai Gas Co.—6.
Shanghai Telephone Co.—73, 132.
Station Sanitaire.—31.

Vidanges.—47.
Voirie.—6, 22, 31, 95, 109, 162, 173, 183, 193, 207, 264.

PLANS ANNEXÉS

	Page No.
Chemin Municipal No. 35	268
Rue Bourgeat	86-204
Rue Brenier de Montmorand	20
Rue Chapsal (pans coupés)	180
Rue Lemaire	100
Rue Paul Beau	100

SÉANCES DU CONSEIL

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 7 Janvier 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le sept Janvier, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbaux.—Lecture est donnée des procès-verbaux des séances des 14 et 17 Décembre 1931, lesquels ont déjà été approuvés et signés par tous les Conseillers présents.

Commission Municipale.—*Démission.*—Le Consul Général de France, Président, donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de Mr. Bernis.

« Mr. J. BERNIS Changhai, le 7 Janvier 1932.

« Monsieur le Président
« de la Commission Provisoire d'Administration
« Municipale de la Concession Française.

« Monsieur le Président,

« Appelé subitement à Hongkong, j'ignore si je pourrai retourner à Changhai avant mon retour en « France.

« Je me vois obligé dans ces conditions de vous adresser ma démission des fonctions de Conseiller « Municipal auxquelles vous aviez bien voulu m'appeler.

« Je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir transmettre à mes collègues de la Commission « mes adieux et de leur exprimer tous les regrets que j'éprouve à voir cesser une collaboration étroite, où « dans une atmosphère cordiale nous avions la ferme conviction de travailler dans l'intérêt supérieur de « notre beau pays.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de mes sentiments très dévoués.

« *Signé :* J. BERNIS.»

Le Président se fait l'interprète de la Commission pour exprimer à Mr. Bernis qui doit rentrer prochainement en Europe ses regrets de le voir cesser la collaboration très fidèle et très appréciée qu'il a prêtée pendant deux années à la Commission Municipale.

Election du Vice-Président.—Mr. Schwyzer est élu à l'unanimité des Membres présents Vice-Président de l'Assemblée pour l'année 1932.

Mr. Schwyzer remercie ses Collègues de la nouvelle marque de confiance qu'ils viennent de lui donner, et assure le Président et les Membres de la Commission de son entier dévouement à la Concession Française.

Comités pour 1932.—Plusieurs Membres de la Commission Municipale devant quitter Changhai dans un délai rapproché, le Président propose de surseoir à la désignation des Membres des Comités pour 1932, et de maintenir en fonctions les Membres actuels.

Il en est ainsi décidé.

Conseillers techniques.—Le Président informe la Commission Municipale qu'il va appeler à siéger en 1932 en qualité de Conseillers techniques :

MM. King Ding Souen au Comité des Travaux
Tai Tchuen Fong au Comité de l'Instruction Publique
Tsang Mou Kiang au Comité d'Hygiène et d'Assistance.

Le Président remercie MM. Chang Ki Sien, Li Ying Seng et Tcheng Tchou Souen de leur collaboration aux travaux des Comités en 1931.

Services de Police.—Le Directeur des Services de Police a transmis à la Commission la démission pour cause de santé du Sergent Vittori, Simon, qui a effectué 29 années de service à la Garde Municipale.

Prenant en considération la manière de servir de cet Agent, et désireuse de récompenser sa longue carrière à la Garde Municipale, la Commission décide d'attribuer à Mr. Vittori, Simon, la Médaille Or de la Municipalité.

Règlement Administratif.—La Commission décide d'instituer un Comité d'étude pour la réforme du Règlement Administratif du Personnel Européen de la Municipalité.

Le Comité sera ainsi composé:

Mr. le Consul Général de France, Président

MM. E. J. Llyod, L. Lion, J. Donné & Rév. Père E. Moulis.

Salle des fêtes.—La Commission décide de mettre la salle des fêtes de la Municipalité à la disposition des organisations suivantes:

Théâtre de la Comédie Russe pour 4 représentations, Russian Society of Medical Assistance to the poor Refugees pour 1 représentation.

La salle sera, d'autre part, mise à la disposition de Mr. Gléboff, le Dimanche, 17 Janvier 1932, à 15 h. pour une réunion des délégués de la colonie russe de Changhai.

Adjudications—*Fourniture d'anthracite.*—La Commission maintient sa décision du 17 Décembre, et ne désigne aucun adjudicataire pour cette fourniture.

Pendant l'année 1932, les Services répartiront les commandes d'anthracite entre les Maisons Hardivilliers et Racine & Cie.

MAISON HARDIVILLIERS:—

Anthracite de Hongay pour salamandres, poêles, feux ouverts, Arcola:

Gros morceaux (Cobbles) ..... $ 35,00 la tonne

Boulets ..... $ 27,50 »

Anthracite de Hongay pour chauffage central, Arcola, etc...

Petits morceaux (small peanuts) ..... $ 27,90 la tonne

Le combustible livré devra être exclusivement de l'anthracite de Hongay.

Les Chefs de Service veilleront tout particulièrement à la qualité de cette fourniture qui, étant donné son prix élevé, doit être très bonne et amener une réduction de la consommation.

MAISON RACINE & CIE:—

Anthracite de Hongay ..... Tls. 24,00 la tonne

» de Luchong ..... » 18,00 »

La qualité du combustible livré devra être soigneusement vérifiée, selon qu'il aura été demandé du Hongay ou du Luchong.

Fourniture de désinfectants.—La Commission prend connaissance du procès-verbal ci-après:

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des Séances du Conseil, le Mardi, 17 Novembre 1931, à 4 heures de l'après-midi, sous le présidence de Mr. F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale, assisté de Mr. E. FAURAZ, Secrétaire de la Commission Municipale et de Mr. L. POUPÉE, Chef du Service Sanitaire.

Le Président s'adressant au Public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour la fourniture de désinfectants divers, nécessaires au Service Sanitaire pendant l'année 1932.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

5 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

	Par gallon américain		
	Alcool à 90°	*Formol à 40 °/₀*	*Créoline*
American Drug Co.	Tls. 1.13	Tls. 4.40	Tls. 0.75
Trefoil & Co.	—	—	$ 0.95
Sine Laboratory Co.	—	—	N° 1 Tls. 0.62 N° 2 » 0.47

	Pétrole pour désinfection
Standard Oil Co. of N. Y.	Tls. 0.38 le gallon américain
Asiatic Petroleum Co.	» 0.38 » »

Les prix du pétrole pour désinfection sont indiqués en tenant compte des droits de douane actuels. Toute majoration de ces droits devrait être supportée par l'Administration.

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra à la Commission les soumissions reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

Le Public quitte la salle de réunion.

Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues au Directeur des Services d'Hygiène Publique, pour examen et propositions à la Commission.

La séance est levée à 4 heures 10.

Signé : F. SCHWYZER
E. FAURAZ
L. POUPÉE

Après avoir pris connaissance des avis du Directeur des Services d'Hygiène, tant sur les prix donnés que sur les échantillons fournis, la Commission décide de déclarer adjudicataires :

a)—*Alcool à 90°*

AMERICAN DRUG CO. ..... Tls. 1,13 par gallon américain

b)—*Créoline*

TREFOIL STORE CO. ..... $ 0,95 par gallon américain

c)—*Pétrole pour désinfection*

STANDARD OIL CO. OF N. Y. ..... Tls. 0,38 par gallon américain

La Commission décide de ne pas désigner d'adjudicataire pour la fourniture du formol à 40 °/₀.

Comité des Travaux.—La Commission approuve le procès-verbal ci-après de la séance du 30 Décembre 1931 :

L'an mil neuf cent trente et un et le trente Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ARCHITECTURE.—Maison d'Arrêt.—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive, en date du 18 Décembre 1931, relatif aux travaux de construction d'un bâtiment pour agrandissement des cellules de la dite Maison. (Entreprise Poan Young Kee).

VOIRIE.—Tuyaux-Supports.—Le Comité prend connaissance du rapport ci-dessous :

« SERVICES DE POLICE Changhai le 26 Novembre 1931.

« No. 925/A.

« Le Directeur des Services de Police à Monsieur le
« Directeur Général des Services Municipaux.

« J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire poser dans la chaussée 14 tuyaux-supports, « avec couvercle, du modèle existant au carrefour Albert-Frelupt, pour les parapluies des agents indigènes « chargés de régler la circulation dans les 14 carrefours suivants :

« 1°)—Tenant de le Tour-Frelupt
« 2°)—Haig-Magy
« 3°)—Dufour-Frelupt
« 4°)—Cohen-Pétain
« 5°)—Winling-Pétain
« 6°)—Prosper Paris-Magniny
« 7°)—Prosper Paris-Picard Destelan
« 8°)—Joffre-Winling
« 9°)—Vouillemont-Joffre
« 10°)—Edouard VII-Marco Polo
« 11°)—Amiral Bayle-Kraetzer
« 12°)—Montigny-Joffre
« 13°)—Eugène Bard-Marché
« 14°)—Marché-Lafayette.

« Les emplacements exacts seront indiqués sur place aux agents du service de la Voirie.

« Le Directeur
« des Services de Police,
« *Signé :* E. FIORI. »

Le Comité propose d'engager les dépenses nécessaires à ce travail, suivant devis de l'Ingénieur municipal en date du 14 Décembre 1931.

C. F. T. E. E.—a)—*Dépose de conduites.*—Par lettre No. M-3110/LL en date du 28 Novembre 1931, la C. F. T. demande un permis pour dépose d'une conduite de 150 m/m, avenue Edouard VII, entre les rues Tourane et du Moulin.

Le Comité fait remarquer que le règlement prévoit l'arrêt des gros travaux de voirie pendant la période comprise entre le 15 Octobre et le 15 Mars et propose d'appliquer le règlement pour cette demande de permis.

b)—*Pose de conduites.*—Le Comité prend connaissance de la lettre No. M-3111/LL en date du 28 Novembre 1931 de la C. F. T. relative à la pose d'une conduite de 60 m/m, chemin municipal No. 5, et est d'avis d'autoriser, à titre exceptionnel, la délivrance du permis sollicité, attendu que la réfection de chaussée en pavage chinois pourra aisément se faire dans ce chemin de moindre importance.

SHANGHAI GAS Co.—Pose de conduites.—Par demande en date du 14 Décembre 1931, la Shanghai Gas Co. sollicite un permis pour pose de conduites, avenue Pétain, route J. Frelupt.

Le Comité est d'avis d'accorder exceptionnellement la délivrance du permis sollicité, attendu que cette canalisation desservira un immeuble important avenue Pétain, et à la condition que le tarif de réfection soit double du tarif habituel pour tenir compte des frais supplémentaires qu'occasionne toute réparation entreprise en hiver.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 17 Décembre 1931 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 17 Décembre 1931*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 17 Décembre 1931, à 15 heures, à la « Municipalité.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Fabrique de semelles en caoutchouc.*—Mr. Tsa Hong Ding, 66, passage 36 rue Kraetzer.

« Autorisation pouvant être accordée sous les réserves suivantes :

« 1°)—interdiction du travail de nuit entre 22 heures et 6 heures du main;

« 2°)—le caoutchouc sera traité à froid, par simple découpage à la main, sans emploi de machine.

« *Fabriques de cigarettes.*—1°)—Mr. Ch. A. Doukakis, 115, rue Amiral Courbet.

« La Commission est d'avis que l'autorisation peut être accordée à cet établissement de petite « importance.

« 2°)—Demande de Mr. Zu Voh Zeu pour transfert à son nom de la patente délivrée à la Société "Mei « Li Cigarettes Co." pour exploitation d'une fabrique de cigarettes, No. 1, passage 129 rue du Capitaine « Rabier.

« La Commission est d'accord pour autoriser ce transfert sous réserve toutefois que le nouveau « propriétaire s'engage à déménager sa fabrique dans la zône réservée aux établissements classés dans le « courant de l'année 1932.

« 1°)—*Dépôt de chiffons & de vieux papiers.*—Mr. Lieu King Zie, 48, passage 41 route Dollfus.

« 2°)—*Dépôt de vieux papiers.*—Mr. Seng Lie K'ou, 55, passage 41 route Dollfus.

« La Commission, estimant ces deux établissements particulièrement insalubres et incommodes, est « d'avis de refuser les patentes nécessaires et propose d'inviter les demandeurs à installer immédiatement « leur dépôt dans la zône réservée aux établissements classés.

« *Fabriques de chapeaux.*—1°)—Kou Kong Vang, 85-86, passage 291 route de Siéyès.

« La Commission émet un avis favorable sous réserve de l'interdiction du travail de nuit entre 22 « heures et 6 heures du matin.

« 2°)—Demande de Mr. Zao Tching Zeu pour transférer au No. 1, passage 502 route Conty, une « fabrique de chapeaux exploitée précédemment au No. 18, passage 202 rue Wantz, et qui dorénavant sera « dénommée "China Horse Hair Products Co".

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert sollicité.

« *Raffineries de sucre.*—1°)—Mr. Yang Veng Zao, 44, rue du Whampou.

« 2°)—Lieu Zong Yung, 597, route de Zikawei.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires à ces deux raffineries de sucre.

« Toutefois, en ce qui concerne celle exploitée No. 597, route de Zikawei, le demandeur devra démolir « les hangars en bambous et nattes abritant ses fourneaux et chaudière et les remplacer par un bâtiment « construit en matériaux et toiture résistant au feu.

« *Ecurie.*—Mr. Zeng Shing Meu, angle avenue Haig, route Legendre.

« Cet établissement, qui comprendrait de 16 à 18 chevaux, ne pouvant être autorisé que dans la zône « réservée, la Commission est d'accord pour refuser l'autorisation sollicitée.

« *Fabrique de cigarettes "Foh Sing", 46, passage 328, rue du Marché.*—La Commission prend connais- « sance d'une lettre du 4 Décembre 1931, dans laquelle la Direction de cet établissement fait connaître « qu'une nouvelle fabrique est en voie de construction sur la Concession Internationale et sollicite un « nouveau délai de 6 mois pour permettre d'attendre l'achèvement des travaux en vue du déménagement « de la fabrique actuelle.

« L'enquête ayant déterminé que la raison donnée est exacte, la Commission estime qu'un nouveau « délai de 6 mois peut être accordé à condition, toutefois, que les propriétaires prennent dans l'usine « actuelle, toutes les précautions d'évacuation qui leur ont été prescrites antérieurement par le service « d'Incendie.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—Mr. Alexander Shoupsko, 212, route G. Kahn.

« La Commission n'a pas d'objection à ce que les licence et patente nécessaires soient délivrées à cet « établissement qui sera compris dans la 5e classe (2 voitures).

« 1°)—*Atelier de tissage.*—Mr. Tseu Meng Fih, 245, route Père Dugout.

« 2°)—*Fabrique de tricots.*—Mr. Zao Gnai Ts'eng, 8, passage 372 route de Zikawei.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires pour les deux établissements ci-dessus « installés dans la zône réservée.

« *Fabriques de bas.*—1°)—Mr. Seng Yong Tah, 32, passage 87 rue du Capitaine Rabier.

« 2°)—Mr. Zao Kie Wei, 9, passage 502 route Conty.

« La Commission estime que ces deux fabriques de bas peuvent être autorisées sous réserve que le « travail de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« *Atelier de grattage de tricots.*—Demande de Mr. Ou Zeng Yang pour transférer au No. 15, passage « 230 rue du Capitaine Rabier, un atelier de grattage de tricots exploité No. 17, passage 7 rue du Marché.

« La Commission est d'accord pour autoriser le transfert de cet établissement dans la zône réservée. « Toutefois, le demandeur sera invité à nettoyer journellement les cloisons de son atelier en vue d'éviter « l'accumulation des résidus du grattage qui seraient très dangereux dans un commencement d'incendie.

« *Fabrique de bonbons.*—Mr. Sha Gneu Liang, 1, passage 502 route Conty.

« La Commission propose la délivrance de la patente nécessaire sous les réserves suivantes:

« a)—Cimenter les murs jusqu'à une hauteur de 1 m. 50;

« b)—Employer des matériaux absolument neufs dans la confection des boîtes destinées à la livraison « des produits vendus;

« c)—Maintenir constamment libres les dégagements de secours.

« *Fabrique de boutons en métal.*—Mr. King Hang Ling, 36, passage 207 rue du Capitaine Rabier.

« Etablissement situé dans la zône réservée, autorisation pouvant être accordée sous les réserves « ci-après:

« a)—Installer des W. C. en nombre suffisant pour le personnel employé;

« b)—Cimenter la pièce du 1er étage ou s'effectue le vernissage des boutons;

« c)—Maintenir constamment libres les dégagements de secours.

« *Fabrique de stylographes.*—Demande de Mr. Yn Lou Seng pour transférer au No. 59, passage 291 « route H. de Siéyés, sa fabrique de stylographes exploitée précédemment au No. 8, passage 204 rue « Massenet.

« Ce transfert peut être autorisé à condition que le travail de nuit sera rigoureusement interdit entre « 22 heures et 6 heures du matin.

« 1°)—*Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. Yang Ziang Seng, 5, passage 361 rue Lafayette.

« 2°)—*Atelier de vannerie.*—Mr. Zi Yu Seng, 330, avenue Joffre.

« 3°) —*Dentellerie.*—Mr. Tsiang Zeu Zeng, 77, passage 909 rue Amiral Bayle.

« 4°)—*Dépôt de tabac.*—Mr. Tsang Sing Liang, 69, passage 474 route de Zikawei.

« 5°)—*Blanchisserie.*—Mr. Yin Teh Ly, 205, route G. Kahn.

« 6°)—*Entreprise de pompes funèbres.*—Mr. Zeng Tsing How, 230-232, rue Ratard.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission propose la délivrance des patentes néces- « saires à l'exploitation des six établissements ci-dessus désignés.

« 1°)—*Atelier de taille de pierres précieuses.*—Mr. Ly Tseng Kwei, 49, passage 291 route H. de Siéyès.

« 2°)—*Atelier de menuiserie.*—Mr. Kou Sao Ding, 44, passage 41 route Dollfus.

« 3°)—*Atelier de cartonnage.*—Mr. Dao Yih Tah, 6, passage 168 rue du Père Froc.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des trois établissements ci-dessus, à condition « que le travail de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« 1°)—*Savonnerie.*—Mr. A. M. Mordohovitch, 214, route G. Kahn.

« 2°)—*Pharmacie chinoise.*—Mr. Wang Tseng Ts'eu, 3, passage 751, avenue Edouard VII, (changement « d'adresse).

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Clinique vétérinaire.*—Demande de Mr. Z. M. Boghman pour transfert à son nom de la patente « délivrée à Mr. A. Fuginami pour exploitation d'une clinique vétérinaire No. 634, avenue Joffre.

« L'intéressé s'étant conformé aux prescriptions du règlement sur cette catégorie d'établissements, la « Commission estime que la patente nécessaire peut lui être délivrée.

« *Ateliers de cardage de coton.*—Demande de Mr. Tsang Tse Yu, pour transférer au No. 57 route Rémi, « son atelier de cardage de coton exploité précédemment au No. 113, route G. Kahn.

« Dans sa séance du 2 Novembre dernier, la Commission Municipale, sur avis défavorable du service « d'Hygiène, avait refusé le transfert sollicité.

« Sur la demande de l'intéressé, un supplément d'enquête a permis d'établir que le demandeur avait « réalisé une fermeture suffisante de son atelier du côté de la rue où se trouve un marché.

« Dans ces conditions, la Commission propose d'autoriser le tranfert demandé.

« 1°)—*Laboratoire de produits de beauté.*—Mr. Zeng Koen Kie, 396-398, rue du Père Froc.

« 2°)—*Fabrique d'épices.*—Mr. Jiou Ping Tsang, 393, rue Lafayette.

« Les agents de l'Administration Municipale ayant éprouvé des difficultés de la part des propriétaires « à faire dans ces établissements leur visite règlementaire, une descente de police a été effectuée.

« Les locaux ayant été trouvés vacants, la Commission propose le retrait des autorisations accordées « et le non renouvellement des patentes pour l'année 1932.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes et « licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinet dentaire.*—Mme. Simakoff, 671, avenue Joffre (changement d'adresse).

« *Atelier de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Zao Sing Fou, 20, passage 682 rue Bourgeat.

« *Brocanteur.*—Mr. Koh Song Ts'ing, 406, route de Zikawei.

« *Ateliers de tailleur.*—Mr. Ou K'ie Lou, 47, route Voyron—Mr. Fang Zeng An, 26, passage 1235 rue « Lafayette—Se Ah Peh, 473, rue Bourgeat—Yih Ah Pao, 495, route Conty—Mme. A. B. Mercooloff, 818, « avenue Joffre—E. O. Znamensky, 271, rue Cardinal Mercier.

« *Atelier de cardage de coton.*—Mr. Zi Teh Yeu, 485, route Conty.

« *Fruiteries.*—Mme. Ly Tsu Ze, 77, rue Amiral Courbet—Mr. Tsang Hong Fih, 71, rue du Marché « (changement de propriétaire).

« *Epicerie-boucherie.*—Mr. Ofchinikoff, 213, avenue Dubail (changement d'adresse).

« *Boucherie.*—Mr. Ou Yu Tseng, 470, route de Zikawei.

« *Confiserie.*—Mr. Zao Yong Ts'an, 74, rue Porte du Nord.

« *Confiserie et vente de boissons gazeuses.*—Mr. Zeng Foh Tsa, 339, avenue Edouard VII.

« *Commerce de salaisons.*—Mr. Wang Ki Hai, 272/274, rue du Consulat.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Vong Ghu Ts'ou, 185, rue de Saïgon—Tsa Zeng Teh, 123, passage 663 « avenue Joffre—Sih Zeng Zei, 134, route Magy—Tsiang Ming Tai, 18, passage 589, avenue du Roi Albert « —Tsang Zie Veng, 245, route Cassini—Ly Lah Keng, 264, boulevard de Montigny.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Gneu Ding Zai, 451, route Conty—Bao Koueu Tching, 97, route Stanislas « Chevalier, Zi Kwei Zie, 359, route de Zikawei—Bie Heng Gno, 484, route Conty—Seng Bei Ching, 316, « route Tenant de la Tour—Ghi Yu Chiang, 1, passage 452 route de Zikawei—Zi Ping Kouen, passage « 70 avenue du Roi Albert.

« *Produits alimentaires et fruiteries.*—Mr. Liang Hwa Ding, 26, rue Colbert—Wang Veng Ping, 735, « route H. de Siéyès.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux européens.* Mme. S. G. Oystragh, 7, avenue Dubail.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Wang Sing Fou, 21, rue des Pères—Dao Foh Seng, 119, route Conty.

« *Dépôt de vins chinois.*—Mr. Wang Sang Pao, 27, passage 36 rue Kraetzer.

« *Huiles sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Zao Yu Tching, 28, rue Wagner.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Fou Tse Tsang, 207, rue Galle.

« *Salon de coiffure.*—Mme. Solowieff, 322, rue Cardinal Mercier.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Café avec salle de danse.*—Demande de Mme. Seferovskaya, sollicitant une licence de nuit pour son « café avec salle de danse exploité Nos. 45-47, avenue Edouard VII.

« La Commission n'a pas d'objection à ce que cette licence soit délivrée.

« *Imprimerie.*—Mr. Dao Veng Liang, 1, passage 356 boulevard de Montigny.

« Autorisation à accorder.

« *Cabinets de consultations médicales.*—1°)—Mr. Yang Pah Vai, 4, passage 164 route Conty,

« 2°)—Mr. Lo Siao Bang, 6, passage 403 boulevard de Montigny,

« 3°)—Mr. P. A. Kessler, 34 route de Grouchy.

« Après avis favorable du service d'Hygiène, les autorisations nécessaires sont à accorder aux trois « établissements médicaux ci-dessus.

« *Salle de réunion.*—Mr. Ou Yo Bang, au nom de l'Association des Avocats Chinois de Changhai, 572, « rue Amiral Bayle.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance de l'autorisation nécessaire, sous réserve « qu'aucune réunion de nature politique ne sera tenue dans les locaux en question, sans l'autorisation « préalable prévue par l'Ordonnance Consulaire No. 45.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objec- « tion à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Mont de piété.*—Mr. Ong Tsou Yu, 370, route de Zikawei.

« *Maison de logeurs.*—Mr. Tsang Meu Seng, 114, rue Vouillemont.

« *Maison de tolérance.*—Mme. Tsu Han Sze, 16, passage 292 boulevard de Montigny (changement « d'adresse).

« *Maison de thé.*—Mr. Ly Keh Tsing, 284A-B, route Frelupt—Hao Foh Seng, 252, rue du Consulat— « Ghi Yu Chiang, 1, passage 452 route de Zikawei.

« *Maison de thé et restaurant chinois.*—Mr. Tsa Teh Zeng, 416, rue du Consulat.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Tsu Ping Heng, 471, avenue Edouard VII—Kiong Kwe Seng, 57, rue de « l'Est—Mo Hai Sai, 5, rue du Capitaine Rabier—Loh Ding Woo, 53, rue Voisin—Tseu Ah Keng, 197, rue « Brenier de Montmorand—Liang Vou Ching, 281, boulevard de Montigny—Ou Yu Tseng, 470, route de « Zikawei—Zeng King Keng, 216, route Picard Destelan.

« *Pension de famille.*—Mr. F. X. Da Costa, 17, passage 532 avenue Joffre—Mme. Scorikoff, 103, route « Vallon.

« La réunion est terminée à 16 heures 40.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Chef du Secrétariat,
« *Signé:* G. ARNOUX. »

a)—*Fabrique de cigarettes.*—Demande de Mr. Ch. A. Doukakis, 115, rue Amiral Courbet.—Le Comité est d'avis d'accorder l'autorisation, étant entendu que cet établissement ne possèdera aucune machine actionnée par moteur.

b)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—a)—*Rue Bourgeat.*—Par lettre du 11 Décembre 1931, la Texas Company demande l'autorisation d'édifier une cabane provisoire en bois, sur le trottoir de la rue Bourgeat, en face de son distributeur d'essence, pendant la construction du nouveau garage "Auto Palace Co".

Le Comité est d'avis d'accorder cette autorisation moyennant le paiement des taxes suivantes :

1°)—la taxe d'encombrement de trottoir ;

2°)—la taxe pour un permis temporaire, soit Tls. 12,00 par an.

b)—Le Comité enregistre la liste ci-après des permis de construire délivrés, après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 1453, route G. de Boissezon, lots cad. 12729, 12707*c.—Modification et addition ;

2°)—*No. 1461, route Père Dugout & rue du Marché, lots cad. 2647 et 2661*A.—14 hongs, 3 maisons doubles, 17 simples à étage et 1 chambre sur passage ;

3°)—*No. 1464, rue Massenet int., lot cad. 4082*A.—Fermeture d'une vérandah ;

4°)—*No. 1466, rue Tourane et avenue Edouard VII, lot cad. 107.*—Modifications aux plans soumis;

5°)—*No. 1468, rue des Pères, lot cad. 139*A.—Surélévation d'un étage d'un bâtiment existant ;

6°)—*No. 1471, avenue Haig, lot cad. 12038.*—1 série de 32 garages, 1 serre, 1 guérite pour gardien et 2 piliers ;

7°)—*No. 1474, rue Saïgon, lot cad. 179.* 1 étage supplémentaire ;

8°)—*No. 1324, route Kahn int., lot cad. 9246.*—2 maisons chinoises à étage ;

9°)—*No. 1463, route Vallon, lot cad. 4132.*—7 maisons semi-européennes type A, 7 maisons type B, 1 maison double type C et 1 bâtiment type D ;

10°)—*No. 1469, route Tenant de la Tour, lot cad. 9282.*—1 dépendance, 1 garage à étage et 1 mur de clôture ;

11°)—*No. 1472, rue Amiral Bayle int., lot cad. 3008*B.—1 résidence à 2 étages :

12°)—*No. 1470, route J. Frelupt, lot cad. 7147.*—1 addition à étage ;

13°)—*No. 1473, route de Zikawei, lot cat. 5125.*—3 maisons à étage ;

14°)—*No. 1475, route A. Cohen, lot cad. 13088.*—2 garages et 4 étages de chambres de boys ;

15°)—*No. 1476, route A. Cohen, lot cad. 13061.*—Modifications aux plans soumis. Construction d'une seule résidence aux lieux et place de deux jumelées ;

16°)—*No. 1477, rue Sœur Allègre, lot cad. 285.*—Transformer la façade ;

17°)—*No. 1478, route Ch. Culty int., lot cad. 14037*B.—Surélévation de 2 étages et de 2 garages existants ;

18° —*No. 1479, route G. de Boissezon, lot cad. 12681*A—1 résidence européenne.

c)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 1465, route Kahn int., lot cad. 9701*A—2 maisons chinoises à étage ;

2°)—*No. 1467, rue du Capitaine Rabier int., lot cad. 2534*—1 double magasin et 12 maisons à étage ;

3°)—*No. 1480, rue Ratard int., lot cad. 5518*B—1 magasin à 2 étages ;

4°)—*No. 1441, rues du Marché et du Père Froc, lot cad. 2023*—1 bâtiment à 3 étages.

d)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-dessous, les plans présentés n'étant pas complets :

1°)—*No. 1462, route G. de Boissezon, lot cad. 12675*B—3 maisons à étage (block plan);

2°)—*No. 1481, avenue Joffre,lot cad. 9041*—1 bâtiment à 6 étages (block plan).

La séance est levée à 7 heures.

Signé : F. SCHWYZER
J. SAUVAYRE
E. J. LLOYD
L. BLUM

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 31 Décembre 1931 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 135.995,44, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
L. BLUM
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
DOU YO SENG
G. LEBOUCQ
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 18 Janvier 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le dix huit Janvier, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 7 Janvier 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Commission Municipale.—Le Président se faisant l'interprète des Membres, adresse à Mr. H. Bar, nouvellement désigné pour siéger à la Commission Municipale, les souhaits de bienvenue de l'Assemblée, et à Mr. L. Lion, récemment promu Chevalier de la Légion d'Honneur, les sincères félicitations de tous les Membres.

Assurances.—Les polices couvrant les risques d'incendie des différents bâtiments municipaux (Hôtel Municipal excepté) venant à expiration le 25 Janvier 1932, le Directeur Général fait savoir qu'il y a lieu de prévoir leur renouvellement.

L'assurance est répartie entre : L'Assurance Franco-Asiatique, l'Urbaine, l'Union et l'Abeille.

La "Cie. Franco-Américaine d'Assurance" et la "Nationale" de Paris, compagnies française nouvellement représentées à Changhai, ont demandé à l'Administration Municipale de leur réserver une part des risques répartis jusqu'ici à part égale entre les 4 Compagnies précitées.

La Commission décide de répartir les assurances des bâtiments pour 1932 entre les 6 Compagnies suivantes : L'Assurance Franco-Asiatique, l'Urbaine, l'Union, l'Abeille, la Compagnie Franco-Américaine et la Nationale.

Divers.—Lecture est donnée d'une lettre en date du 8 Janvier 1932 de Centrosojus offrant à l'Administration Municipale un lot d'animaux pour jardin zoologique.

La Commission charge les Services de répondre que l'offre faite n'intéresse pas l'Administration Municipale.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 13 Janvier 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le treize Janvier à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

COMITÉ DES TRAVAUX.—a)—Dès l'ouverture de la séance, les Membres du Comité des Travaux procèdent à la nomination de leur président pour l'année 1932.

Monsieur Blum déclare que les Membres du Comité n'ont jamais eu qu'à se louer du tact et des connaissances approfondies de Mr. Schwyzer qui préside leurs travaux depuis 5 années.

Monsieur Schwyzer, Vice-Président de la Commission Municipale, est donc réélu à l'unanimité.

b)—Le Comité passe ensuite à l'examen des différentes questions portées au programme.

RÉSEAU ROUTIER.—Rue Brenier de Montmorand.—La rue Brenier de Montmorand au Sud de la rue Auguste Boppe est à 50' pieds, alors que la partie au Nord qui est appelée à une plus grande importance au point de vue circulation n'est qu'à 40' pieds.

Le Comité examine un projet d'élargissement à 50' de cette artère entre la rue Auguste Boppe et l'avenue Foch, avec

1°)—un tracé bleu qui, en n'expropriant que d'un côté, ne frappe d'alignement que de vieilles maisons ;

2°)—un tracé vert expropriant une bande de 5' de chaque côté de la rue.

Le Comité transmet ce projet à la Commission Municipale en lui signalant que le tracé bleu est d'une réalisation plus rapide, mais que, par contre, le tracé vert répartit plus équitablement les charges entre riverains.

PLANTATIONS.—Le Comité donne son approbation aux nouveaux tarifs suivants pour déplacement d'arbres et autres travaux remboursables :

A)—*Déplacement d'arbres :*

	Ancien tarif		Nouveau tarif	
	possibilité de reprise	impossibilité de reprise	possibilité de reprise	impossibilité de reprise
Pour les platanes seulement ;	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.
Arbre de 0m75 à 0m90 de circonférence à 1m. du sol.	16,50	44,00	20,00	50,00
» 0m90 à 1m05 » »	22,00	55,00	30,00	60,00
» 1m05 à 1m20 » »	27,50	66,00	40,00	70,00
Pour toutes les autres variétés d'arbres :				
Arbre jusqu'à 0m30 de circonférence à 1m. du sol.	4,50	8,50	8,00	16,00
Arbre de 0m30 à 0m40 de circonférence à 1m. du sol.	6,00	16,50	10,00	25,00
» 0m40 à 0m50 » »	8,00	25,00	12,00	30,00
» 0m50 à 0m75 » »	11,00	33,00	15,00	40,00

B)—*Travaux remboursables dans des propriétés particulières (élagage d'arbres débordant sur voies publiques etc...):*

	Ancien tarif	Nouveau tarif
	$	$
Chef d'équipe indigène	2,10	3,00
Jardinier	0,91	1,50
Cantonnier	0,75	1,50
Coolie auxiliaire	0,51	0,75

Le tuteurage pour les arbres d'alignement est facturé Tls. 2,00.

C. F. T. E. E.—Electricité.—Le Comité enregistre la lettre suivante :

« C. F. T. E. E. « Shanghai, le 21 Décembre 1931.

« No. M-3122/RC.

« Electricité tarif branchements d'électricité

« Monsieur le Secrétaire de la Commission Provisoire
« d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous adresser aux fins d'approbation par la Commission Provisoire « d'Administration Municipale, le tarif applicable aux branchements d'électricité en 1932, comme prévu à « l'article 4 des règlements relatifs à la fourniture d'électricité.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé :* R. MONSERAN. »

Le Comité approuve le tarif ci-après présenté par la C. F. T. E. E. pour les fournitures usuelles pour branchements d'électricité, applicable à compter du 1er Janvier 1932 :

« COMPAGNIE FRANÇAISE DE TRAMWAYS & D'ÉCLAIRAGE ELECTRIQUES DE CHANGHAI

« TARIF DES FOURNITURES USUELLES POUR BRANCHEMENTS D'ÉLECTRICITÉ APPLICABLE EN 1932

« INSTALLATIONS, RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DES BRANCHEMENTS

DÉSIGNATION	Unité	Prix unitaire
		Taëls
Câble de cuivre isolé au caoutchouc 5 m/m2.	Mètre	0,12
» » » » 8 »	»	0,18
» » » » 15 »	»	0,30
» » » » 22 »	»	0,40
» » » » 30 »	»	0,56
» » » » 40 »	»	0,72
» » » » 60 »	»	1,02
» » » » 90 »	»	1,50
» » » » 120 »	»	1,90
» » » sous plomb à 2 conducteurs 5 m/m2.	»	0,50
» » » » » » 8 »	»	0,65
» » » » » » 15 »	»	1,05
» » » » » 3 » 5 »	»	0,72
» » » » » » 8 »	»	0,94
» » » » » » 15 »	»	1,40
Ferrure de branchement, droite, petite, scellée	Pièce	0,70
» » » moyenne, »	»	0,80
» » » grande, »	»	0,90
» » » » pour vérandahs, scellée	»	1,30
» » verticale, à 2 scellements, petite, »	»	1,50
Isolateur scellé sur tige droite	»	0,30
» » console	»	0,60
Poulie porcelaine pour descente de câbles isolés	»	0,16
Tuyau en fer galvanisé de 1" 1/2	Mètre	1,90
» » » 2"	»	2,50
» » » 2" 1/2	»	3,50
Boulons, écrous, rondelles, vis, et tirefonds en fer	Livre	0,15
Coupe-circuit aérien petit	Pièce	0,40
» » » grand	»	0,90
» » de branchement en coffret fonte unipolaire 30A.	»	3,00
» » » » » » 60A.	»	4,50
» » » » » » 100A.	»	8,00
» » » » » » 200A.	»	18,00
» » » » » tripolaire 30A.	»	6,50
» » » » » » 60A.	»	10,50
Pipe porcelaine moyenne	»	0,25
» » grande	»	0,50
Tube » moyen	»	0,15
» » grand	»	0,30
Planche de compteur petite	»	0,50
» » grande	»	0,70
» » de dimensions spéciales en pin d'Orégon	Pied carré	0,25
» » » » en bois de Lauan	»	0,70
Boîte de protection pour compteur petite	Pièce	1,30
« » grande	»	2,00
Boîte en tôle galvanisée pour compteur petit modèle	»	12,00
Ruban isolant noir	Livre	0,40
Poteaux en bois 8" × 8" × 30' rabotés, peints, coaltarés	Pièce	16,00
Poteau B. A. B. en béton armé	»	40,00
Ferrure de coupure pour poteau B. A. B.	»	1,10

« Main d'œuvre, sauf imprévu, évaluée à 20°/₀ du montant des fournitures. Les imprévus sont décomptés « à part, après exécution du travail.

« Pose de compteurs, coupures, reconnexions, visites sur demande de l'abonné, à forfait, y compris « frais de surveillance européenne, Tls. 2,00.

« Ce prix à forfait n'est en aucun cas superposé aux dépenses de main d'œuvre évaluées à 20 °/₀ des « matières.

ANALYSE DES EAUX.—Communication est donnée au Comité du rapport d'analyse ci-dessous :

« Rapport sur l'analyse bactériologique des échantillons d'eau délivrés par la Compagnie Française des « Tramways et d'Eclairage Electriques de Changhai.

« Prélèvement effectué le 29 Décembre 1931.

« *Analyse bactériologique :*—1°)—*Eau de la rivière du Whangpoo :*

« Total des germes par 1 cc3	11.100
« Coli bacilles par 1 litre	160.000

« 2°)—*Eau de la Concession Française :*

« Total des germes par 1 cc3	2
« Coli bacilles par 1 litre	10
« Pourcentage de l'épuration	99,98 °/₀

« Le Chimiste
« *Signé :* M. BYKOFF

« Le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance
Signé : Dr. RABAUTE »

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Lecture est donnée du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 7 Janvier 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 7 Janvier 1932*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 7 Janvier 1932, à 15 heures, à la « Municipalité.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Manufacture de coton (Fabrique d'ouate).*—Mr. E. B. Tunik, 424, route Père Robert.

« *Teintureries avec atelier de tissage.*—a)—Mr. Song Kia Zeng, passage 223 route de Zikawei.

« b)—Mr. Wang Gni Pao, passage 223 route de Zikawei.

« Les trois établissements ci-dessus étant installés dans la zône réservée, la Commission est d'accord « pour autoriser la délivrance des patentes nécessaires.

« *Fabrique d'artifices.*—Mr. Ou Sing Sai, 649, route de Zikawei.

« L'enquête faite par les Services intéressés précise qu'il s'agit d'une petite fabrique de pétards faits à « la matin ; la Commission estime que l'autorisation peut être accordée sous réserve que le stock des « produits employés ne sera jamais supérieur à la quantité nécessaire pour le travail d'une journée. En « outre, cette petite fabrique étant située en dehors de la zône réservée, le propriétaire ne pourra procéder « à aucune extension de son établissement sur l'emplacement actuel.

« *Fabrique de produits chimiques pour teinture.*—Mr. Ou Foh Pao, 13, passage 125 rue du Marché.

« Demande à refuser, l'enquête effectuée par les Services intéressés faisant ressortir que les appareils « et les produits entreposés à cette adresse ne peuvent en aucun cas concerner une fabrique de teinture.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garages publics.*—1°)—Société "Yellow Taxicab Co of China", angle rues Lafayette-Capitaine Rabier.

« La Commission estime que l'autorisation sollicitée est à refuser, l'emplacement proposé ne se prêtant « nullement à une semblable installation du fait que de trop importantes modifications seraient à réaliser « dans l'immeuble pour que ce garage soit conforme aux prescriptions du règlement municipal.

« 2°)—a)- Demande de Mr. Tsiang Yu Tse pour transfert à son nom des patente et licences délivrées « à Mr. Wang Zeu Ts'an pour exploitation d'un garage public No. 105-107, avenue Foch, qui désormais « sera dénommé "Asia Ting Kee Garage".

« b)—Demande de Mr. Koo Kie Bing pour transfert aux No. 753-755, avenue Edouard VII, d'un garage « public pour auto-camions exploité précédement No. 591 de la même avenue.

« La Commission n'a pas d'objection à ce que les transferts sollicités pour les deux garages publics « ci-dessus soient autorisés.

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—Mr. E. Maattanen, 308, route J. Frelupt.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Ateliers de tissage.*—Mr. Ou Yong Ts'ing, 17, passage 635 rue Brenier de Montmorand—Tseu Yong « Seng, 1, passage 891 rue Amiral Bayle—Wang Zeu Pang, passage 223 route de Zikawei—Wang Dah Ding, « 6, passage 372 route de Zikawei—Sih Tse Ping, 40, passage 372 route de Zikawei—Ly Kia Ping, 3/4, « passage 387 rue Chapsal.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation des six ateliers de tissage désignés ci-dessus, « tous exploités dans la zône réservée aux établissements classés. Toutefois, en qui concerne l'établissement « situé aux No. 3-4, passage 387 rue Chapsal, le propriétaire devra se conformer aux prescriptions du « service d'Hygiène relatives aux installations sanitaires indispensables au personnel employé.

« *Fabrique d'appareils électriques.*—Mr. Wang Yn Tsa, 400, rue Lafaytte.

« *Atelier de bobinage.*—Mr. Song Veng Gheh, 14 à 19, passage 441 route Père Robert.

« Autorisations à accorder. Cependant les agents de l'Administration Municipale ayant éprouvé des « difficultés de la part des propriétaires à faire leur enquête dans ces deux établissements, la Commission « est d'avis de rappeler aux intéressés les prescriptions de l'Art. XIII du règlement sur les établissements « classés.

« Par ailleurs, en ce qui concerne la fabrique d'appareils électriques située en dehors de la zône réservée, « tout travail de nuit y sera strictement interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« *Fabrique d'ampoules pour lampes électriques de poche.*—Mr. T. C. Lieu, passage 120 route J. Frelupt.

« *Fabrique de bonbons.*—Société "Far Eastern Import & Export Co.", 1, passage 291 route H. de Siéyès.

« *Atelier de ferblanterie.*—Mr. Tseu Mao Seng, 15, route Père Robert.

« *Atelier de mécanique.*—Mr. Yang Yung Tsong, 619, rue Brenier de Montmorand.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance des patentes nécessaires aux quatre établis- « sements ci-dessus sous réserve que le travail de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« *Atelier de menuiserie.*—Mr. Tseu Ts'ang Fah, 13, passage 387 rue Chapsal.

« *Ateliers de forgeron.*—1°)—Mr. Heu Gning Pao, 462, route de Zikawei.

« Autorisation à délivrer, les deux ateliers ci-dessus étant installés dans la zône réservée aux établis- « sements classés.

« 2°)—Mr. Zao King Seng, 1 passage 168 rue Wagner.

« La Commission est d'avis de refuser la patente sollicitée pour l'exploitation de cet atelier de forgeron « installé sous une paillotte à l'entrée d'un passage.

« *Savonnerie.*—Mr. A. M. Mordohovitch, 32, passage 291 route de Siéyès.

« La Commission propose la délivrance de l'autorisation demandée sous réserve que le propriétaire ne « pourra procéder à aucun agrandissement de son établissement à cet emplacement.

« *Maroquinerie.*—Mr. Moh Teh Seng, 14, passage 286 rue Bluntschli.

« *Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. Seng Lai, 6, passage 291 rue Bluntschli.

« *Laboratoire pour recherches scientifiques.*—Mr. Seng Yong Tching, 4, passage 462 avenue Joffre.

« La Commission n'a pas d'objection à ce que les patentes nécessaires soient délivrées aux trois « établissements ci-dessus désignés.

« *Laboratoire de produits pharmaceutiques.*—Demande de Mr. Zeng Gno Zeng pour agrandissement de « son laboratoire exploité No. 15, passage 620 rue Amiral Bayle.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser l'agrandis-« sement de ce laboratoire.

« *Pharmacie de type moderne.*—Mr V. B. Veh, 1550E, avenue Joffre.

« La Commission émet un avis défavorable à la délivrance de l'autorisation sollicitée, le demandeur « ne possédant aucune des références prescrites par le réglement municipal. D'autre part et selon l'avis du « Directeur des Services d'Hygiène, il est à supposer que le docteur chinois proposé par le demandeur « comme responsable des manipulations opérées dans cet établissement ne servira que de pête-nom et ne « s'occupera jamais de cette pharmacie.

« *Pharmacies chinoises.*—1°) – Demande de Mr. Wang Tseng Ts'eu pour transférer au No. 3, passage « 751 avenue Edouard VII, sa pharmacie chinoise exploitée précédemment No. 4, passage 274 rue Kraetzer.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert demandé.

« 2°)—Mr. Ou Ze Kwen, 10, rue Eugène Bard.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« 3°)—Mr. Tong Tseng Ding, 6, rue Discry.

« Autorisation à accorder.

« *Fabrique de bas.*—Demande de Mr. Ly Zeng Tse pour transfert au No. 373, rue Amiral Bayle, des « fabriques de bas exploitées précédemment No. 3, passage 635 rue Ratard et No. 2, passage 350 rue « Amiral Bayle.

« Dans sa séance du 16 Novembre dernier, la Commission Municipale avait refusé d'autoriser le « transfert sollicité du fait que cet établissement ne présentait pas toutes les garanties voulues pour la « sécurité des ouvriers.

« Par lettre en date du 2 Décembre 1931, le demandeur se déclare prêt à effectuer les transformations « nécessaires dans le but d'assurer cette sécurité.

« Une enquête a permis d'établir qu'une porte de secours avait déjà été ouverte au rez-de-chaussée et « que la construction d'un escalier de secours était en voie d'exécution. Par ailleurs, l'intéressé a effectué « le paiement d'une forte amende infligée par l'Administration Municipale pour avoir opéré le transfert de « ses fabriques sans l'autorisation municipale préalable.

« Dans ces conditions, la Commission propose d'autoriser le transfert sollicité sous réserve que le « travail de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin. Cependant la délivrance de la patente « pourrait être subordonnée à la complète exécution des prescriptions imposées par le service d'Incendie, « à savoir : construction d'un escalier de secours et installation de deux robinets de secours type "Torrent", « l'un au rez-de-chaussée et l'autre au 1er étage.

« *Fabrique de sauces chinoises.*—Mr. Ly Tsou Kouei, 1, passage 274 rue Kraetzer.

« La Commission prend connaissance d'une lettre de l'intéressé, sollicitant un délai jusqu'à fin Février « prochain pour déménager sa fabrique dans la zône réservée, à la suite d'une mise en demeure du service « d'Hygiène.

« Considérant le peu d'importance de cet établissement, la Commission est d'accord pour accorder le « délai sollicité, étant bien entendu qu'à la date du 1er Mars 1932, le déménagement prescrit sera entière-« ment terminé.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinets dentaires.*—Mr. Za Yu Dang, 278, rue du Consulat—Y. Y. Vaughn, 420, rue Lafayette.

« *Atelier de taille de jade.*—Mr. Kou Yie Gni, 74, passage 53 rue Porte de l'Ouest sous réserve de « l'interdiction de travail de nuit entre 22 heures et 6 heures du matin et de l'installation de W. C. en « nombre suffisant pour le personnel employé dans cet atelier.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Zi Ko Fah, 441, rue du Marché—Tseu Fou Zie, 698 rue Lafayette.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Loh Yung Tching, 243, avenue Joffre, sous réserve de l'interdiction du « travail de nuit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« Mr. Tsa Ziang Seng, 1212, rue Lafayette.

« *Atelier de tailleur et de cordonnier.*—Mr. Ou Yu Kwei, 690, rue Lafayette.

« *Atelier de tailleur.*Mr. Tsang Zei Fang, 68, avenue Pétain—Dang Ping Kwei, 15, passage 70 avenue « du Roi Albert—Zao Ziang Tching, passage 70 avenue du Roi Albert—Loh Zio Gneu, 142, rue Wantz— « Tsang King Lai, 264, route Cassini—Zeng Seng Tse, 330, passage 78 route Say Zoong—Yu Ying Seng, « 363, rue Amiral Bayle—Loh Hai Seng, 105, rue Chapsal - Mme. O. M. Hatin, 632, avenue Joffre (Room « 4)—A. F. Maximova, 11, passage 639 avenue Joffre—Melle. Iggnatenko, 638, avenue Joffre—Mr. M. V. « Draganoff, 9/10, passage 750 avenue Joffre.

« *Vente de volailles.*—Mr. Gnu Zei Yie, 144, rue du Weikwei—King Dong Fou, 68, passage 635 « rue Brenier de Montmorand, sous réserve du cimentage du sol et des murs jusqu'à une hauteur de « 1 m. 50 pour ce dernier établissement.

« *Fromagerie de haricots.*—Mr. Tsang Sih Kwen, 7, rue Paul Beau.

« *Epiceries, vins & spiritueux européens.*—Mr. O. Knyayeff, 259, avenue du Roi Albert—Bogatir, 1224, « avenue Joffre.

« *Vins & spiritueux européens.*—Mmes. A. Berduigina & K. Sorokina, 1238, rue Lafayette.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Yang Sio Pao, 122, route Prentice—Ho Sing Long, 269, rue du Marché—Se « Zang Seng, 96, rue Tourane.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Loh Kia Zi, 438, route Frelupt—Tseu Ze Kie, 328B, route Tenant de la « Tour—Yao Pao Shing, 64, route Pichon—Wang Teh Heu, 334, route Tenant de la Tour—Tsang Tseng « Foh, 6, passage 356 boulevard de Montigny—Tseu Zong Kang, 134, rue du Weikwei—I. Louysine, 61, « route Lorton.

« *Produits alimentaires et boissons gazeuses.*—Mr. Tsang Zao Zie, 479, avenue Joffre.

« *Produits alimentaires, huiles, sauces, vins & spiritueux chinois.*—Mr. Seng Ping, 5, passage 244 route « de Zikawei—Zeng Ping, 570-572, rue Ratard.

« *Produits alimentaires, huiles & vins chinois.*—Mr. Seng Yong Tsao, 10, passage 244 route de Zikawei.

« *Huiles & sauces chinoises.*—Mr. Zeu Ping Yong, 107-109, route Conty.

« *Dépôt de vins chinois.*—Mr. Tsu Ziang Seng, 1, passage 83 rue Sœur Allègre—Ou Ziang Tsong, 65, « passage 409 route Père Robert.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tsang Tse Fong, 146, rue du Weikwei—Zi Keng Zie, 143, route « Dupleix, (changement de propriétaire)—Tsang Zeng Ziang, 87, route de Zikawei, (changement d'adresse) « Liou Ah Hong, 80-82, rue Lafayette.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Demande de Mr. M. Perelmutter pour transfert à son nom des « patente et licence délivrées à Mr. A. G. Tzagarelli pour exploitation d'un café-restaurant étranger « No. 678, avenue Joffre.

« 2°)—Demande de Mr. F. Novotny pour transfert à son nom des patente et licence délivrées à Mr. M. « S. Funk pour exploitation d'un café-restaurant étranger No. 326, avenue du Roi Albert.

« La Commission émet un avis favorable au transfert de ces deux établissements qui resteront compris « dans la 3e classe.

« *Bar.*—Demande de Mr. Lo Kan pour exploiter un bar dans l'établissement de cinématographe dé- « nommé "Cathay Theatre", angle avenue Joffre—rue Cardinal Mercier.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de ce bar qui sera compris dans la 2e classe.

« *Théâtre étranger.*—Mr. L. Gartvitch, 157-159, route des Sœurs.

« La Commission propose la délivrance des patente et licence nécessaires à l'exploitation de ce théâtre « qui sera compris dans la 5e classe (350 places).

« *Cercle chinois.*—Demande de Mr. Tcheng Sze Tsang pour transférer aux Nos. 182-184, avenue Dubail, « un cercle chinois dénommé "Cercle Mutuel de la Marine de Shanghai" exploité précédemment No. 232, « avenue Joffre.

« La Commission n'a pas d'objection à ce que ce transfert soit autorisé. Cet établissement sera compris « dans la 3e classe.

« *Ecoles primaires chinoises.*—1°)—Mr. Yeu Toh Tsa, 97, rue Bourgeat—Seng Tso Tsa, 745, rue Amiral « Bayle.

« La Commission, après avoir pris connaissance des rapports du service d'Hygiène, émet un avis « défavorable en raison de l'exiguité des locaux et du défaut d'installations sanitaires.

« 2°)—Mr. Liou Veng Ts'ao, 46, rue de la Mission—Seng Ts'ing Ze, 20 passage 45 rue Voisin.

« Dossiers incomplets, demandes en attente.

« *Imprimeries.*—Mr. Wang Zong Seng, 89, rue Wantz—Tong Ko Yao, 4, passage 20 rue Porte de « l'Ouest—Zi Gneu Kong, 1, passage 316 route Frelupt—Ou Tsai Seng, 75-76, passage 1218 rue Lafayette.

« Autorisations à accorder, toutefois sous réserve d'interdiction du travail de nuit entre 22 heures et « 6 heures du matin en ce qui concerne l'imprimerie exploitée aux Nos. 75-76, passage 1218 rue Lafayette.

« *Cabinets de consultations médicales.*—1°)—Mr. Kong Han Mei, 33, rue Montauban—Ts'eu Yao Zeng, « 25, passage 189 rue de Saïgon.

« Les intéressés ne s'étant pas conformé aux prescriptions du règlement municipal concernant l'exercice « de la médecine sur le territoire de la Concession Française, la Commission propose de refuser les patentes « nécessaires.

« 2°)—Mr. Zeng Zao Mei, 20, passage 552 boulevard des 2 Républiques,—Tsang Ming Ts'ou, 111, rue « Baron Gros.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, les autorisations nécessaires sont à accorder aux deux « cabinets médicaux ci-dessus.

« *Établissement de bains.*—Mr. Yu Ly Keng, 318, avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Hôtel chinois*—Mr. Mr. Ou Ts'an Ghi, 19, place du Château d'Eau.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cet établissement qui comprendra huit chambres.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Mont de piété.*—Mr. Ong Vai Wah, 235, route de Zikawei.

« *Maison de logeurs.*—Mr. Zeng Pao Ching, 132, rue des Pères.

« *Restaurant étranger.* Mr. H. Tcharbardjian, 693, avenue Joffre (sera compris dans la 3e classe).

« *Restaurants chinois.*—Mr. Ly Zei Tsang, 11, rue du Marché—Tseu Foh Ching, 45, passage 84 route « Conty—Tsang Koh Sai, 16, rue Wagner—Kong Yong, 19, rue des Pères—Ou Dih Wah, 88, rue Tourane « —Liou Ah Hong, 80/82, rue Lafayette Chu Dai Tsong, 252, boulevard de Montigny—Song Li Seng, 38, « passage 663 avenue Joffre.

« *Pension de famille.*—Mr. F. Becker, 340, avenue Joffre.

« La réunion est terminée à 16 heures 45.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Chef du Secrétariat,
« *Signé :* G. ARNOUX. »

a)—*Garage public.*—Angle rues Lafayette—Capitaine Rabier, demande de la société "Yellow Taxicab Co. of China".—Le Comité est d'avis d'accorder l'autorisation, si cette compagnie procède aux modifications qui seront imposées par les Services conformément aux règlements municipaux.

b)—*Savonnerie.*—32, passage 291 route H. de Siéyès.—Demande de Mr. A. M. Mordohovitch.—Le Comité donne son accord aux propositions de la Commission, étant entendu qu'il ne s'agit que du traitement de savons déjà fabriqués et non pas de la fabrication du savon.

ELARGISSEMENT DE LA RUE BRENIER DE MONTMORAND

18.29 ENTRE AVENUE FOCH ET AVENUE JOFFRE

15.24 ENTRE AVENUE JOFFRE ET RUE AUGUSTE BOPPE

POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DU CADASTRE

CHANGHAI LE 15 FEVRIER 1932
L'INGENIEUR EN CHEF

ECHELLE DE 0,001 (1/1000) PAR METRE

Annexe au Bulletin Municipal No. 592 du 25 Février 1932

c)—*Pharmacie de type moderne.*—1550E avenue Joffre—Demande de Mr. V. B. Veh.—Le Comité estime qu'une simple présomption ne peut motiver un refus.

Il est donc d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée. Toutefois, des visites fréquentes seront faites par les Services et la patente serait retirée si, à chacune de ces visites, la présence du médecin n'a pu être constatée.

d)—Les autres propositions de Commission sont approvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—a)—Le Comité enregistre la liste ci-après des permis de construire délivrés, après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance:

1°)—*No. 1462, route G. de Boissezon, lot cad. 12675B.*—3 maisons à étage;

2°)—*No. 1481, avenue Joffre, lot cad. 9401.*—1 bâtiment à 6 étages;

3°)—*No. 1485, route de Zikawei, lot cad. 13030.*—1 résidence chinoise à étage.

b)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux:

1°)—*No. 1488, avenue Edouard VII, lot cad. 137.*—Surélévation d'un étage à 1 dépendance existante;

2°)—*1491, avenue Dubail, lot cad. 5008.*—Construction d'un réfrigérant.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé: F. SCHWYZER
J. SAUVAYRE
E. J. LLOYD
L. BLUM
WEI DING YONG

Réseau routier.—Rue Brenier de Montmorand.—La Commission décide de porter à 60' la largeur de la rue Brenier de Montmorand entre l'avenue Foch et l'avenue Joffre par élargissement de 10' de chaque côté, et à 50' la largeur de cette même voie entre avenue Joffre et rue Auguste Boppe par élargissement de 5' de chaque côté.

Plantations.—La Commission décide de mettre en vigueur les tarifs arrêtés par le Comité des Travaux pour déplacement d'arbres et autres travaux remboursables du service d'Entretion des Plantations.

C. F. T. E. E.—La Commission approuve le tarif présenté par la C. F. T. E. E. pour les fournitures usuelles pour branchements d'électricité, applicable à compter du 1er Janvier 1932.

Etablissements classés.—Pharmacie de type moderne.—1550E avenue Joffre—Demande de Mr. V. B. Veh.—La Commission décide de refuser l'autorisation, le demandeur ne possédant pas les références exigées par le règlement municipal.

Mais il sera toujours loisible au praticien proposé par le demandeur comme responsable de la marche de l'établissement de faire lui-même la demande d'exploitation de la pharmacie.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 15 Janvier 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 155.055,81, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé: E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
P. DUPUY
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
Rév. Père E. MOULIS
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 1er Février 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le premier Février, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 18 Janvier 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Commission Municipale.—Le Président donne connaissance à la Commission de la lettre de Mr. G. Leboucq du 26 Janvier 1932 donnant sa démission de Membre de la Commission Municipale.

Le Président se fait l'interprète de la Commission pour exprimer à Mr. Leboucq ses regrets de le voir cesser la collaboration très fidèle et très appréciée qu'il a prêtée pendant cinq années à la Commission Municipale.

Salle des fêtes.—La Commission décide d'accueillir favorablement les demandes suivantes pour utilisation de la salle des fêtes :

a)—V. V. Clarine pour 4 représentations théâtrales de Comédie Russe les 4, 13, 20 et 27 Février.

b)—The Shanghai College of Fine Arts, pour une exposition de peinture de Monsieur Lu Hai Sou, du 14 au 28 Février.

c)—Aéroclub Russe de Changhai, pour un bal le 5 Mars 1932.

Les autorisations ci-dessus restent conditionnées par les évènements.

Redevances.—*Droits de quayage.*—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 4e trimestre 1931 s'élève à Tls. 37.500, en diminution de Tls. 25.757,28 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1930.

C. F. T. E. E.—Les recettes réalisées par l'exploitation des services de tramways, railless, eaux, pendant le 4e trimestre 1931 se sont élevées respectivement à Tls. 355.731,21, Tls. 74.351,32 et Tls. 299.064,60.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'avenant du cahier des charges sont de Tls. 17.786,57, 4.732,82 et Tls. 14.953,23.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité du Greater Shanghai, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 1.059,14, soit 6 % de Tls. 17.652,41 (Imputation : Titre 3—Chap. 8—Art. 14—Sect. 1).

Comité des Travaux.—La Commission prend connaissance du procès-verbal ci-dessous de la séance du 27 Janvier 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le vingt-sept Janvier à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

VOIRIE.—Le Comité examine différents rapports de l'Ingénieur en Chef pour la suppression d'un certain nombre de pistes cavalières :

Carrefour Kahn-Siéyès route J. Frelupt route Cohen

Le Comité propose d'inscrire les dépenses nécessaires au Budget Extraordinaire 1932.

BORNES-FONTAINES.—Le Comité donne son approbation aux propositions du chef du service des eaux pour la suppression des bornes-fontaines ci-après qui, fermées depuis plus d'un an, ne sont plus d'aucune utilité :

Borne-fontaine	No.	6, rue du Fokien No. 2	Borne-fontaine	No.	49, boulevard de Montigny 62
»	»	8, quai de France angle Formose	»	»	50, rue Kraetzer 24
»	»	15, rue Montauban 46	»	»	51, boulevard de Montigny 184
»	»	16, rue du Consulat 52	»	»	54, rue Marco Polo angle Joffre
»	»	23, rue Discry 61	»	»	67, boulevard de Montigny 360
»	»	32, avenue Edouard VII 223	»	»	71, avenue Edouard VII 787
»	»	46, rue Buissonnet 40	»	»	73, route Stanislas Chevalier 131.

PLANTATIONS.—Lecture est donnée du rapport suivant :

« SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS Changhai, le 20 Janvier 1932.

« No. 2716

« Monsieur le Secrétaire de la Municipalité Française.

« Monsieur le Secrétaire,

« J'ai l'honneur de profiter de l'occasion du rapport de fin d'année pour vous faire part de quelques « remarques que j'ai pu faire dans le courant de l'année 1931, en ce qui concerne les plantations sur routes. « Les remarques ont été occasionnées par la très grande mortalité des arbres cette année. J'y ai vu trois « causes probables :

« 1°)—Le procédé de taille employé durant l'hiver 1930-31 auquel je remédie cette année.

« 2°)—Le trop grand nombre de déplacements demandés par les architectes et les particuliers qui ne « tiennent aucun compte pour établir leur entrée (même lorsque cela est possible) de la position des arbres « sur la chaussée. Par le relèvement des tarifs que je vous ai demandé dans une lettre antérieure, il est « possible que l'on puisse arriver à l'amélioration de cette situation.

« 3°)—Certaines coutumes des cantonniers de la voirie et du nettoiement qui gênent la végétation de « l'arbre.

« En effet.—a)—lorsque les ouvriers du nettoiement trouvent sur la chaussée des cailloux, des débris « de vitres, etc., ils les portent au pied des arbres et les dament pour les faire pénétrer dans le sol.

« b)—lorsque les ouvriers du service des plantations viennent de terminer une plantation, ils laissent « toujours 15 cm. de terre au dessus du niveau du trottoir pour que de tassement prévu n'occasionne pas « un trou dans le trottoir. Les ouvriers du nettoiement s'empressent d'enlever cette terre et lorsque le « tassement se produit, le remplacent par des matériaux de toutes sortes.

« c)—lorsque la voirie exécute l'asphaltage des trottoirs, la plupart du temps, ils ne laissent pas le « cercle de 60 cm. de rayon autour de l'arbre et ensuite lorsque le travail est fini, ils placent autour des « arbres tous les débris de goudron qui leur restent.

« Tous ces tassements évitent la pénétration de l'eau au pied des arbres et rend en même temps l'aéra- « tion du sol très difficile.

« Il me semble que l'on pourrait remédier à cet état de choses par les mesures suivantes :

« a)—Munir les chefs d'équipes de la voirie chargés de l'asphaltage, de gabarits en bois, ronds ou carrés, « de 1 m. 20 de diamètre, qu'ils n'auraient qu'à placer au pied des arbres lors de l'asphaltage.

« b)—donner des consignes très strictes aux chefs d'équipes du nettoiement qui seraient responsables « de leur exécution afin que ces espaces réservés aux pieds des arbres ne servent pas de dépôt pour les « matériaux les plus divers.

« Le Chef du Service

« *Signé :* P. COUSYN.

Le Comité propose de donner une suite favorable aux suggestions ci-dessus.

ADJUDICATIONS.—a)—*Quartier Galliéni.*—Lecture est donnée du procés-verbal du bureau d'ouverture des soumissions en date du 13 Janvier 1932 pour les travaux de surélévation d'un étage du bâtiment principal du Quartier Galliéni.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Wu Chien Kee	Tls.	15.900,00
Dang Yon Ky	»	17.984,00
Reyer Construction Corporation	»	18.309,55
Franco Oriental Co.	»	18.800,00
Sin Young Kee	»	19.500,00
Zi Zung Tai	»	19.886,00
Chu Sun Chong	»	20.000,00
Wong Lien Kee Construction Co.	»	21.565,90
Chien Sing & Co.	»	21.570,00

Après avoir pris connaissance du rapport de l'Ingénieur en Chef No. 6755 du 20 Janvier 1932, le Comité propose de déclarer l'entrepreneur Wu Chien Kee, adjudicataire pour ces travaux, au prix de Tls. 15.900,00. Ce prix, le plus bas de l'adjudication, correspond à peu près à l'estimation des Services Municipaux.

Bien entendu, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

b)—*Cercle de la Police et Foyer du Marin.*—Le Comité est d'avis de procéder à la mise en adjudication des travaux de construction du Cercle de la Police et Foyer du Marin.

INFIRMERIE MUNICIPALE.—Le Comité propose de recouvrir de toile le capitonnage des cabanons pour aliénés, installés provisoirement dans les locaux de l'Infirmerie Municipale, route Delastre.

C. F. T. E. E.—a)—*Implantation de câbles.*—Par lettre No. 3127/JF du 6 Janvier 1932, la C. F. T. E. E. demande l'autorisation d'effectuer les travaux d'implantation de câbles H. T. et B. T., route de Zikawei, faisant l'objet du permis No. 2187 périmé.

Les règlements n'autorisent les travaux des Compagnies Concessionnaires sur la voie publique que dans la période comprise entre les 15 Mars et 15 Octobre. Le Comité est néanmoins d'avis d'accorder exceptionnellement l'autorisation sollicitée, attendu qu'il s'agit d'une voie secondaire au point du vue circulation.

b)—*Déplacement de conduites.*—Le Comité prend connaissance de la lettre No. M-3130/LL du 11 Janvier 1932 de la C. F. T. E. E. relative au déplacement de conduites de 150 m/m, avenue Edouard VII, entre les rues Tourane et du Moulin et rues Porte du Nord et Protet.

Le Comité fait remarquer que le règlement prévoit l'arrêt des gros travaux entrepris par les Compagnies Concessionnaires sur la voie publique pendant la période comprise entre le 15 Octobre et le 15 Mars et propose d'appliquer le règlement pour cette demande de permis.

c)—*Pose de conduite.*—Par lettre No. M-3133/LL du 12 Janvier 1932, la C. F. T. demande un permis pour pose d'une conduite de 60 m/m, chemin municipal No. 12.

Le Comité propose d'autoriser, à titre exceptionnel, la délivrance du permis sollicité, pour des travaux sur une voie de peu d'importance.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 21 Janvier 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 21 Janvier 1932*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 21 Janvier 1932, à 15 heures, à la « Municipalité.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Entrepot de spiritueux européens.*—Mr. Durocher, 17, route Frelupt.

« Etablissement peu important dont le stock d'alcool ne dépassera jamais 200 litres, autorisation à « accorder.

« *Fabrique de chapeaux en paille & en feutre.*—Demande de Mr. King Seu K'ing pour transfert aux « Nos. 13 et 30, passage 685 rue Amiral Bayle, de sa fabrique de chapeaux exploitée précédemment Nos. 7 « et 8, du même passage.

« Cet établissement étant installé dans la zône réservée, la Commission est d'accord pour autoriser « ce transfert.

« *Chaudronnerie.*—Mr. Fou Tseng Ts'ou, 331, route Conty.

« Patente à délivrer, établissement situé dans la zône réservée.

« *Atelier de préparation de poissons fumés.*—Mr. Antonoff, passage 256 avenue Dubail.

« La Commission estime que l'autorisation sollicitée peut être accordée à cet atelier de faible « importance.

« *Petite fonderie d'étain.*—Mr. Ouang Tsong Shing, 165, passage 16 rue du Père Froc.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cet établissement sous réserve que le travail « de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« *Fabrique de plaques de caoutchouc.* – 329, route Frelupt.—Cette fabrique vient de faire l'objet d'une « réclamation émanant d'un résident voisin pour mauvaises odeurs.

« L'enquête a démontré que cette fabrique a procédé à des modifications et installations sans permis « pour le traitement du caoutchouc à chaud ; la Commission estime donc que cet établissement doit « déménager dans la zône réservée.

« Cependant elle propose d'accorder au propriétaire un délai suffisant pour lui permettre de trouver « un emplacement dans cette zône, soit jusqu'à fin Mai prochain, date d'expiration de son contrat de « location à l'emplacement actuel.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garage public.*—Demande de Mr. Sung Fou Sung pour transfert à son nom des licence et patente « délivrées à Mr. L. P. Chu pour l'exploitation d'un garage public dénommé "Hongkong Garage", No. 258, « route Say Zoong.

« La Commission est d'accord pour autoriser le transfert demandé pour ce garage qui restera compris « dans la 4e classe (8 voitures).

« *Ateliers de réparation d'automobiles.*—1°)—Mr. E. Maattanen, 308, route J. Frelupt.

« Autorisation à accorder, petit atelier qui sera compris dans la 5e classe (2 voitures).

« 2°)– Mr. W. K. Chen, 744, rue Lafayette.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance des licence et patente nécessaires à cet atelier « qui sera compris dans la 3e classe (12 voitures).

« *Petites fabriques d'objets en cuivre.*—Mr. Tseu Mao Fou, 54, rue Bluntschli—Zie Zei Seng, 136, rue « Galle—Ou Zeng Ling, 453, rue Auguste Boppe.

« La Commission propose d'accorder les patentes nécessaires sous réserve que le travail de nuit sera « interdit entre 22 heures et 6 heures du matin dans ces trois fabriques.

« *Atelier de ferblanterie.*—Mr. Lieu Zie Foh, 205, rue Ratard.

« *Atelier de soudure autogène.*—Mr. Ou King Zie, 203, rue Ratard.

« *Atelier de fabrication de caractères d'imprimerie.*—Mr. Yao Tso Tien, 3, passage 121 route des Sœurs.

« La Commission estime que les trois ateliers ci-dessus peuvent être autorisés, étant entendu que le « travail de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« *Ateliers de menuiserie.*—Mr. Lou Vi Seng, 227, avenue du Roi Albert—Se Zie Foh, 256, avenue « Joffre.

« *Atelier de cartonnage.*—Mr. Ou Fai Seng, 10, passage 164 route Conty.

« *Entrepôt de sel.*—Mr. Tsa Tseng Kee, 12, passage 163 rue Marcel Tillot.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission propose la délivrance des patentes néces- « saires à l'exploitation des quatre établissements ci-dessus désignés.

« *Ecurie.*—Mr. L. R. Ferroggiaro, angle avenue Haig, route P. Legendre.

« Cette écurie n'abritera que neuf chevaux ; la Commission ne voit donc aucune objection à ce que « l'autorisation nécessaire soit délivrée au demandeur sous réserve, toutefois, que toutes dispositions seront « prises en vue d'assurer journellement l'enlèvement du fumier.

« *Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. Ly King Yung, 49, passage 123 rue Porte de l'Ouest.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Pharmacie chinoise avec rayon de vente de spécialités pharmaceutiques.*—Mr. Ou Ze Kwen, 10 rue « Eugène Bard.

« En l'absence de références permettant le contrôle des aptitudes de l'intéressé à la vente de spécalités « pharmaceutiques, la Commission propose le refus de la demande précitée, conformément à l'at. IV du « règlement sur les pharmacies.

« Seule, l'autorisation d'exploitation d'une pharmacie purement chinoise pourra être accordée au « demandeur. Dans ce cas, il devra être mis en demeure de cesser immédiatement toute vente de spécialités « pharmaceutiques.

« *Cabinets dentaires.*—1°)—Melle T. J. Itzekson, 10, passage 583 avenue Joffre—Mme. A. Borisoglebskaya-« Christenko, 2B, passage 750 avenue Joffre.

« Autorisations à accorder.

« 2°)—Mr. Tsang Vong Djieu, 385, route Père Robert.

« Autorisation à refuser, l'intéressé ne s'étant pas conformé aux prescriptions du règlement municipal « sur cette catégorie d'établissements.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes et « licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Tsa Keng Ngo, 148, boulevard de Montigny—Tsa Ziang Seng, 463, « rue Ratard.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Zao Keng Ling, 116, route de Grouchy.

« *Atelier de tailleur et de cordonnerie.*—Mr. Zeng Tsong Dao, 784, avenue Joffre.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Su Yong Fou, 56, passage 14, rue Paul Beau—Tseu Song Ling, 322, rue « Bourgeat—Zeng Tse Bei, 9, passage 240 rue Bourgeat—Zi King Liang, 1, passage 580 route Conty—« Zeng Yong Fah, 329, avenue Joffre—Ou Zai Ling, 39, passage 461 rue Brenier de Montmorand.

« *Friperies.*—Mr. M. N. Kositzen, 91, route Vallon—V. D. Titoff, 1244, rue Lafayette.

« *Commerce de brocanteur.*—Mr. Saranine, 326 rue Bourgeat.

« *Boulangerie et vente de vins et spiritueux européens.*—Mr. F. T. Dunoff, 354A, avenue Joffre (change-« ment de propriétaire).

« *Boulangerie-patisserie-confiserie.*—Mr. V. V. Cherikoff, 1234, rue Lafayette.

« *Confiserie-patisserie.*—Mr. Matanin, 4, passage 119 route Stanislas Chevalier (changement de propri-« étaire).

« *Fruiteries.*—Mr. Zeng Ngo Zeng, 436, route Frelupt—Tsang Ming Piao, 70, quai de France—Seng « Yung Fang, 73, quai de France—Loh Veng Pao, 81, quai de France—Lou Mei Ouang, 269, route de « Zikawei.

« *Fruiterie & boissons gazeuses.*—Mr. Sie King Ching, 40, avenue Dubail.

« *Fruiterie, produits alimentaires, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Lieu Se Fou, 475A, rue Bourgeat.

« *Boissons gazeuses & vin chinois.*—Mr. Fang Chi Ding, 420E, route Père Robert.

« *Vente de légumes & de poissons.*—Mr. Wang Zeng Seng, 149, route Dupleix.

« *Boucherie.*—Mr. A. Wansowitch, 776, avenue Joffre.

« *Epicerie-boucherie.*—Mr. P. E. Ossyntzeff, 126, route de Grouchy.

« *Charcuteries.*—Mr. Hsu Keng Liug, 147, route Dupleix—Ho Hong Bei, 39, rue du Weikwei.

« *Vente de salaisons.*—Mr. Wang Ou Ping, 13, passage 409 route Père Robert - Yang Vong Ts'eng, « 83, route Conty.

« *Fromagerie de haricots.*—Mr. Tsang Zeng Mei, 315, route Winling.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Yao Ghi Tsong, 417, rue Bourgeat—T'ang Lien Foch, 324, route Tenant de « la Tour—King Ah Wei, 137, rue Tourane—Seng Ou Keng, 96, route Père Dugout—Zeng Ah Seu, 270, « rue Bluntschli—Yang Ts'eu Foh, 1137, avenue Haig—Wang Ah Mao, 243, avenue du Roi Albert—Tsang « Tsie Keng, 43, rue du Père Froc—Miao Ah Keng, 213, rue Ratard—Wang Ah Kwei, 64, rue Ratard.

« *Dépôt de produits alimentaires.*—Mr. Ting Kwei Seng, 1, passage 335 avenue Joffre.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Gnu Ou Dih, 43-44, passage 663 avenue Joffre—P'ou Yn Sie, 2, passage « 274 rue Kraetzer—A. Henrich, 217, avenue du Roi Albert—Ling Zao Dang, 270 rue Lafayette—Zien Yen « Pin, 970-972, avenue Pétain, (changement d'adresse).

« *Produits alimentaires et boissons gazeuses.*—Mr. Lieu Yu Yong, 8, passage 339 avenue Joffre—Wang « Moh Seng, 497, avenue Joffre—Fang Zie Ping, 284, avenue Dubail.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Zeng Ki Kwen, 108, rue Baron Gros

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ong Ghi Tsing, 93, rue Tourane—Li Meu Zeng, 96, rue Vouillemont—
« Tsang Ping Heng, 94, route Père Dugout—Dou Kwei Tsieu, 334-336, route Winling.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tong Gning K'ang, 273, rue Lafayette.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Yao Tih Veng—138, rue du Weikwei.

« *Salons de coiffure.*—Mr. Tsang Tseng Tai, 209, rue Galle—Zie Kwei Tseng, 581, rue du Consulat—
« Lieu Shing Fou, 59A, rue du Lieutenant Pétiot—Zeng Chong Wei, 325, route Winling—Mme Brudastoff,
« 310, avenue du Roi Albert, (changement de propriétaire).

« Établissements Catégorie "C"

« *Cafés-restaurants étrangers avec salle de danse.*—1°)—Demande de Mr. A. Kooyman pour transfert au
« nom de Mme. G. M. Zappino des licences et patente qui lui ont été délivrées pour l'exploitation d'un
« café-restaurant étranger avec salle de danse dénommé "Restaurant Frascati", 1315, rue Lafayette.

« La Commission est d'accord pour autoriser le transfert de cet établissement compris dans la 2e classe.

« 2°)—Demande de Mr. Ch. Gerer sollicitant une licence de nuit ainsi qu'une licence de salle de danse
« pour son café-restaurant étranger dénommé "Monico-Taverne", Nos. 708-710, avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Café-restaurant étranger.*—Demande de Mr. S. Vishnevsky pour transférer à son nom les patente et
« licences délivrées à Mr. Michael Keen pour exploiter un café-restaurant étranger, No. 1, passage 774
« avenue Joffre.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert sollicité pour cet établissement qui restera compris
« dans la 3e classe.

« *Café.*—Demande de Mme. A. Homchenko pour transfert à son nom des patente et licence délivrées
« à Mme. S. Mihailoff pour exploitation d'un café, No. 535, avenue Foch.

« Ce transfert peut être autorisé.

« *Ecoles primaires chinoises.*—Mr. Seng Ts'ing Ze, 20, passage 45 rue Voisin—Se Veng Kiong, 70,
« passage 205 rue Wantz—Mao Kie Ts'ing, 75, passage 129 route Père Robert.

« Autorisations à accorder.

« *Salle de réunion.*—Mr. Tsi Wei Ba (pour le compte de l'association des étudiants du Ngan Hoei
« résidents à Changhai)—294, route Père Robert.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance de l'autorisation nécessaire.

« *Etablissements de bains.*—1°)—Mr. Yu Ly Keng, 318, avenue Joffre—Wai Zeng Yu, 227, avenue Joffre,
« (1er étage).

« La Commission propose que les autorisations sollicitées soient accordées, toutefois les demandeurs
« devront se conformer au règlement qui sera prochainement promulgué concernant l'emploi du personnel
« féminin.

« 2°)—Mr. Zao Ah Hang, 322, avenue Joffre—Ly Yah Seng, 341-343, avenue Edouard VII.

« Dossiers incomplets, demandes en attente.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Zeng Chio Seng, 2, passage 29 route Dollfus—Ki Tse Sing,
« 91, passage 409 route Père Robert.

« Les intéressés ne s'étant pas conformés aux prescriptions du règlement municipal concernant l'exer-
« cice de la médecine sur le territoire de la Concession Française, la Commission est d'accord pour refuser
« les autorisations nécessaires.

« *Hôtels chinois.*—1°)—Demande de Mr. Wou Ling Fah pour transfert à son nom des licence et patente
« délivrées à Mr. Lieu Bei Seng pour l'exploitation d'une maison de logeurs, No. 92, rue Wagner.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert demandé, cependant, vu l'importance prise par cet
« établissement qui comprend à présent 18 chambres, elle propose de le classer comme "hôtel" et de lui
« délivrer la licence afférente à cette catégorie d'établissements.

« 2°)—Demande de Mr. Tin Zao Jen pour exploiter une pension de famille, Nos. 406-408, rue Auguste « Boppe.

« L'enquête ayant démontré qu'il s'agit d'un hôtel qui comprendra 24 chambres à un lit, la Commission « propose de lui accorder les licence et patente afférentes aux hôtels chinois.

« 3°)—Mr. Wang Kia Mo, 10, passage 94 rue Wagner.

« Dans sa séance du 11 Septembre 1930, la Commission Municipale autorisait l'exploitation de cet « hôtel sous réserve que la propriétaire exécuterait quelques modifications demandées par le service « d'Architecture concernant 4 chambres dépourvues d'aération directe; il devait, en outre, faire construire « un deuxième escalier de dégagement et installer un robinet de secours contre l'incendie à chaque étage.

« L'intéressé s'est, en partie, conformé aux prescriptions municipales en faisant construire l'escalier de « dégagement et installer les robinets de secours, mais il subsiste toujours les 4 chambres dépourvues « d'aération directe.

« La Commission croit devoir faire remarquer qu'il existe dans la plupart des hôtels chinois, des « chambres semblablement installées; elle estime donc qu'une mesure de ce genre ne peut être prise à « l'égard d'un seul établissement. Elle s'efforcera d'ailleurs, à l'avenir et dans la mesure du possible, « d'interdire ces sortes d'installations.

« Considérant, en outre, que les chambres de l'hôtel dont il s'agit ont leur entrée dans un couloir assez « large qui possède une aération directe, la Commission propose que la délivrance de la patente nécessaire « soit autorisée pour cet établissement.

« *Maison de logeurs.*—Mr. Tsa Keng Ngo, 146, boulevard de Montigny.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objec- « tion à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants:

« *Mont de piété.*—Mr. Ma Tse Fang, 93, rue Wantz.

« *Maison de logeurs.*—Mr. Zi Keng Seng, 259-261, rue Hennequin.

« *Maisons de thé.*—Mr. Yang Kwei Seng, 453, boulevard de Montigny (1e étage) - Loh Ze K'ang, 74, « rue Vouillemont—Tseu Yah Dang, 92, route Père Robert (1e étage).

« *Restaurant étranger.*—Mr. Ling Seu Teh, 2, passage 631 avenue Foch.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Seng Tou K'ing, 64, rue du Moulin—Vong Sing Pou, 345, avenue Edouard « VII—Zah Peng Song, 335, route Winling—Sze Zong Wei, 91, rue Vincent Mathieu—Chu Sang Wah, « 261, rue Bluntschli—Zie Yong Fou, 56, passage 60 rue des Pères—Dai Gni Ts'eng, 98, route Père Dugout « —Lieu King Yung, 14, rue du Père Meugniot—P'eu Hai Ling, 209, rue Lafayette—Gning Vong Gni, 407 « 409, avenue Edouard VII—Wai Mao Deu, 257, boulevard de Montigny—Tchieu Yah Tai, 858, rue Amiral « Bayle—Kwei Yie Tseng, 85, rue du Moulin—Ou Tsong Gni, 77, rue Tourane—Zeng Bei Gno, 473, avenue « Edouard VII—Wang Ah Gni, 60, rue Lemaire.

« *Pension de famille.*—Mme. B. Landau, 217, avenue du Roi Albert.

« La réunion est terminée à 16 heures 30.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Chef du Secrétariat,
« *Signé:* G. ARNOUX.»

a)—*Café-restaurant étranger avec salle de danse., 708-710, avenue Joffre, demande de Mr. Ch. Gérer.*—Le Comité, après examen du dossier complété depuis la séance de la Commission des établissements classés, donne un avis favorable à la demande de Mr. Gérer.

b)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—a)—*No. 1492, avenue du roi Albert et rue Bourgeat lot cad. 5592, 1 bâtiment à 8 étages.*—Le Comité donne son accord de principe à une légère dérogation au règlement (2 m. 20) sur les gabarits.

b)—Le Comité enregistre la liste ci-après des permis de construire délivrés, après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 1483, rues Amiral Bayle & Kraetzer, lot cad. 626.*—8 magasins simples et 5 doubles, 11 hongs simples et 7 doubles à 2 étages, 2 chambres sur passage et 1 mur de clôture ;

2°)—*No. 1484, route Conty, lots cad. 3048B, 3048C, 3049A.*—1 magasin de 3 kiens, 1 hong, 2 kiens à étage ;

3°)—*No. 1486, route Say-Zoong int., lot cad. 12030.*—8 maisons simples, 2 doubles et 1 maison triple à étage ;

4°)—*No. 1490, rue du Marché, lot cad. 2648.*—7 magasins simples et 1 double à étage et 1 chambre sur passage ;

5°)—*No. 1493, rue Lafaytte int., lots cad. 9099, 9102, 9103.*—1 garage privé ;

6°)—*No. 1497, route A. Cohen, lot cad. 13088.*—1 immeuble (A) à étages, comprenant 8 appartements, garages et "servants quarters" ;

7°)—*No. 1489, rue du Weikwei, lot cad. 125A.*—1 magasin double, 1 hong double, 1 résidence à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

8°)—*No. 1482, route J. Frelupt, lots cad. 9780, 9784.*—1 résidence à 2 étages, 18 hongs et 3 magasins à étage et 1 chambre sur passage. Travaux commencés sans permis.

c)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 1280, route Pershing, int., lot cad. 13543A.*—1 résidence à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

2°)—*No. 1450, route Dupleix int., lot cad. 12017B.*—1 résidence à étage ;

3°)—*No. 1499, route Tenani de la Tour, lots cad. 9570 & 9627.*—59 hongs, 2 magasins doubles et 1 chambre sur passage ;

4°)—*No. 1502, avenue Foch, lot cad. 8132.*—1 mur de clôture ;

5°)—*No. 1504, rue Lafayette int., lot cad. 9063B.*—3 magasins simples, 1 maison simple et 1 maison double à étage ;

6°)—*No. 1508, avenue du Roi Albert, lots cad. 8183, 8183A.*—1 addition, 1 garage à étage ;

7°)—*No. 1511, route de Zikawei, lot cat. 13001.*—1 "incinerator shed & chimney" ;

8°)—*No. 1496, route Magniny, lot cad. 13592.*—1 résidence européenne. travaux commencés sans permis ;

9°)—*No. 1509, rues du Consulat-Porte du Nord-avenue Edouard VII, lot cad. 47.*—1 immeuble à 8 étages à usage de banque, hôtel et boutiques.

d)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance des permis ci-après :

1°)—*No. 1510, rue Tourane, lot cad. 110A.*—1 addition sur passage. Plans incomplets, solidité de construction douteuse ;

2°)—*No. 1298, rue du Marché, lots cad. 2642, 2642A.*—8 maisons chinoises à étage. Constrution commencée avant le dépôt de la demande de permis et pratiquement achevée (gros œuvre).

La séance est levée à 7 heures 45.

Signé : F. SCHWYZER
J. SAUVAYRE
E. J. LLOYD
L. BLUM

Voirie.—La Commission approuve les devis établis pour la suppression des pistes cavalières :

Carrefour Kahn-Siéyès — Route J. Frelupt — Route Cohen

L'inscription des dépenses correspondantes sera faite en principe au Budget Extraordinaire 1932 et sous réserve des possibilités budgétaires.

Plantations sur routes.—La Commission charge les Services intéressés de s'entendre en vue de l'adoption des mesures nécessaires à assurer la protection des plantations sur routes.

Adjudications.—Quartier Galliéni.—La Commission décide de déclarer l'entrepreneur Wu Chien Kee, adjudicataire pour les travaux de surélévation d'un étage du bâtiment principal du Quartier Galliéni, au prix de Tls. 15.900,00.

Cette adjudication est d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Cercle de la Police et Foyer du Marin.—La Commission décide de procéder à une mise en adjudication des travaux de construction du Cercle de la Police et Foyer du Marin, route Victor Emmanuel III.

Permis de construire.— Route J. Frelupt—lots cad. 9780, 9784 et rue du Marché—lots cad. 2642-2642A.

La Commission décide de faire intenter des poursuites aux contrevenants des règlements municipaux sur les permis de construction.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 30 Janvier 1932 et comportant au Budget Ordinaire, Exercice 1932, un excédent de dépenses de Tls. 5.264,76 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. de CREISQUER
J. DONNE
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG
E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 15 Février 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le quinze Février, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Commission Municipale.—Le Président, en ouvrant la séance, souhaite au nom de ses Collègues comme en son nom personnel, la bienvenue à Mr. H. Mazot, qui, par Ordonnance Consulaire No. 23 du 11 Février 1932, a été nommé Membre de la Commission Provisoire.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 1er Février 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 10 Février 1932:

L'an mil neuf cent trente-deux et le dix Février à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

VOIRIE.—Route Rémi.—Par lettre en date du 29 Décembre 1931, Mr. Tso Zeu Sai demande la mise en viabilité d'un tronçon de la route Rémi, entre les routes Kahn et Delastre, pour donner accès à des maisons nouvellement construites.

Après avoir pris connaissance du rapport No. 6769 de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose d'effectuer les travaux de macadamisage de la chaussée sur 979m² (caniveaux en pavage chinois et escarbillage des trottoirs).

Les frais correspondants seraient entièrement à la charge du demandeur, conformément à la règle admise, depuis qu'il est devenu indispensable de comprimer toutes les dépenses budgétaires.

ECOLE PRIMAIRE CHINOISE.—Le Comité examine le devis No. 6784 établi par l'Ingénieur Municipal à la demande de la Caisse des Œuvres d'Intérêt Public de la Concession pour l'aménagement des cours de récréation et des allées de la nouvelle Ecole Primaire Chinoise, rue Chapsal.

Le Comité est d'avis d'autoriser l'exécution de ces travaux, à titre remboursable.

STATION SANITAIRE.—Le Directeur Général fait savoir qu'il a été reconnu indispensable de modifier le système de fermeture de l'étuve à désinfecter "Clayton."

La modification, faite d'urgence, afin de pouvoir utiliser l'appareil, a nécessité une dépense que le Comité propose d'imputer au Budget Ordinaire du service d'Hygiène (3—10—2—2).

Un crédit supplémentaire sera demandé en fin d'année en cas d'épuisement des crédits alloués.

C. F. T. E. E.—Pose de conduites.—Par lettre No. M-3148/LL du 30 Janvier 1932, la C. F. T. demande un permis pour pose d'une conduite de 60m/m, chemin municipal No. 2, entre les rues Bourgeat et Ratard.

Après avoir pris connaissance de l'avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose de demander à la C. F. T. de remettre à plus tard la pose de cette conduite, le personnel de la Voirie, occupé aux travaux de défense, ne pouvant pour le moment procéder à la remise en état des chaussées à l'achèvement des travaux des Compagnies Concessionnaires.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—a)—Le Comité enregistre la liste ci-après des permis de construire délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance:

1°)—*No. 1494, route G. de Boissezon, lot cad. 12745.*—1 résidence;

2°)—*No. 1495, route Maresca, lots cad. 12597, 12600 et 12604.*—4 résidences européennes;

3°)—*No. 1503, route Lafayette int., lot cad. 9067B.*—1 maison chinoise à 2 étages;

4°)—*No. 1505, route de Zikawei, lot cad. 5138.*—8 magasins simples, 3 maisons simples, 1 maison double à 2 étages et une chambre sur passage ;

5°)—*No. 1506, rue Lemaire, lots cad. 551 & 551A.*—1 résidence chinoise à 2 étages ;

6°)—*No. 1512, route H. de Siéyès lot cad. 9222.*—4 maisons chinoises à étage et 1 résidence chinoise ;

7°)—*No. 1513, route Lafayette, lot cad. 11100.*—2 maisons à 2 étages ;

8°)—*No. 1515, route de Zikawei, lots cad. 13896, 13897 et 13898.*—1 magasin, une salle d'emballage et 1 salle de séchage ;

9°)—*No. 1517, avenue Foch, lots cad. 8115, 8116 et 8117A.*—1 garage, 1 chambre de chauffeurs et 1 mur de clôture ;

10°)—*No. 1518, route Paul Henry, lot cad. 8596.*—6 maisons semi-européennes à 2 étages et 4 garages à étage ;

11°)—*No. 1519, avenue Joffre, lot cad. 3635.*—3 magasins doubles à 3 étages et 1 chambre sur passage ;

12°)—*No. 1520. route Pichon, lots cad. 9123, 9126.*—1 résidence.

b)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance du permis de construire ci-dessous, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

No. 1522, route Vallon, lot cad. 4060B.—1 bâtiment à usage de Cercle avec un mur de clôture.

La séance est levée à 5 heures 45.

Signé : F. SCHWYZER
J. SAUVAYRE
E. J. LLOYD

Station Sanitaire.—La dépense résultant de la modification de l'étuve à désinfection sera imputée au budget de l'exercice 1931.

Les autres propositions du Comité sont adoptées

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 22 Février 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt deux Février, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 15 Février 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Achat de matériel.—Après lecture du procès-verbal de la réunion du 17 Février de la Commission d'achat, la Commission décide l'acquisition pour le service Politique de Police d'une voiture d'occasion Ford, au prix de Tls. 1.850,00, et vote le crédit supplémentaire correspondant: Budget Ordinaire 1932—Titre 5—Chap. 4—Art. 5.

Situation financière—La situation financière arrêtée au 13 Février 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 89.480,02, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
L. LION
E. J. LLOYD
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 29 Février 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt neuf Février, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 22 Février 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Commission Municipale.—Le Président informe la Commission que par lettre en date du 15 Février 1932, Mr. Dou Yo Seng lui a remis sa démission de Membre de la Commission Municipale.

Le Président fait savoir qu'il a pris acte de la démission de Mr. Dou Yo Seng et lui a adressé la lettre ci-après :

« CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE — Changhai, le 29 Février 1932.

« Monsieur Dou Yo Seng
« E. V.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 15 Février.

« Prenant acte de votre décision de ne plus faire partie du Conseil d'Administration Municipale, je « tiens à vous exprimer, tant en mon nom qu'au nom des Membres de la Commission, tous nos regrets et « vous adresser l'expression de notre vive gratitude pour la collaboration très active et très dévouée que « vous avez bien voulu nous prêter pendant trois années.

« La Commission d'Administration Municipale n'oubliera pas les heureux résultats de votre action « médiatrice qui, à maintes reprises, s'est exercée dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publics sur la « Concession Française.

« Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

« Le Consul Général de France,
« Président de la Commission Provisoire
« d'Administration Municipale de la Concession Française,
« *Signé :* E. KOECHLIN.»

La Commission s'associe aux remerciements exprimés par le Président à Mr. Dou Yo Seng.

Comité des Finances.—Sur la proposition du Président, Mr. H. Mazot est désigné comme Membre du Comité des Finances, en remplacement de Mr. Leboucq.

Personnel.—Le Président fait savoir à la Commission que Mr. Fiori, Directeur des Services de Police, devant quitter définitivement son poste, partira de Changhai le 25 Mars prochain.

Le Vice-Président, au nom de la Commission Municipale, adresse à Mr. Fiori l'expression de la profonde gratitude de l'Administration Municipale pour le dévouement qu'il a apporté dans l'exercice de ses fonctions et propose d'attribuer une agrafe supplémentaire à la médaille d'or dont il est déjà titulaire.

Le Président remercie Mr. Schwyzer de l'appréciation qu'il vient de porter sur les services rendus par Mr. Fiori, Directeur des Services de Police.

Départ de Mr. E. Koechlin.—Mr. Schwyzer, Vice-Président, en son nom et en celui de ses Collègues, exprime à Mr. E. Koechlin, Consul Général de France, le regret qu'éprouve la Commission Municipale de le voir quitter Changhai.

Au cours des 3 dernières années, la plus étroite collaboration n'a cessé de régner entre le Président et les Membres, les uns et les autres n'ayant en vue que les intérêts supérieurs de la Concession.

S'associant aux paroles de son Vice-Président, la Commission Municipale prie Mr. le Consul Général de bien vouloir agréer la Médaille Or de la Municipalité en témoignage des éminents services qu'il a rendus à la Concession Française.

Le Consul Général remercie le Vice-Président et les Membres de la Commission de l'honneur qu'ils viennent de lui faire en lui décernant la Médaille Or de la Municipalité.

Cette distinction, à laquelle il attache le plus haut prix, lui rappellera l'œuvre accomplie en commun au cours de ces 3 dernières années pour le maintien et le développement de la Concession Française de Changhai.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 24 Février 1932:

L'an mil neuf cent trente-deux et le vingt-quatre Février à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ARCHITECTURE.—Défense.—Le Comité donne son approbation aux plans présentés par le Directeur Général pour la construction de deux baraquements au Quartier Joffre (832 avenue Joffre).

C. F. T. E. E.—Analyse des Eaux.—Communication est donnée au Comité du rapport d'analyse ci-dessous :

« Rapport sur l'analyse bactériologique des échantillons d'eau délivrés
« par la Compagnie Française des Tramways et d'Eclairage Electriques de Shanghai.

« Prélèvement effectué le 10 Février 1932

« *Analyse bactériologique :*—1°)—*Eau de la Concession Française :*

« Total des germes par 1 cc3 6
« Coli bacilles par litre 20

2°)—*Eau prise à un tuyau dans la maison No. 630 rue Amiral Bayle :*

« Total des germes par 1 cc3 8
« Coli bacilles par litre 20

3°)—*Eau de la Rivière du Whangpoo :*

« Aucun échantillon de cette eau n'a été prélevé.

« Le Chimiste,
« *Signé :* M. BYKOFF.

« Le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance,
« *Signé :* Dr. RABAUTE.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 18 Février 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
« *Compte-rendu de la réunion du 18 Février 1932*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 18 Février 1932, à 15 heures, à la « Municipalité.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Manufacture de chaussures en caoutchouc.*—Demande de Mr. Ou Tse Seng pour le compte de la « Société "Dah Tsong Wah Co." pour effectuer un nouvel agrandissement de la manufacture de chaussures « en caoutchouc, No. 1102, route de Zikawei.

« Il s'agit de la construction de trois nouveaux bâtiments destinés à abriter un magasin, une salle de « séchage et une salle d'emballage des marchandises.

« La Commission est d'accord pour autoriser un nouvel agrandissement de cette manufacture exploitée « dans la zône réservée aux établissements classés, toutefois, les propriétaires devront exécuter les prescrip- « tions que le service d'Incendie leur communiquera ultérieurement.

« *Distillerie.*—Mme. B. Nusbaum, 1054, avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garages publics pour auto-camions.*—1°)—Mr. Hou Meu Tsong, 478, route de Zikawei—Zeng Seng « Fah, 567, route de Zikawei.

« Dossiers incomplets, demandes en attente.

« 2°)—Mr. K. S. Chang, 2-4-6, avenue Joffre.

« Autorisation à accorder sous réserve d'installation de deux extincteurs dans ce garage qui sera « compris dans la 5e classe (3 camions).

« *Garage pour auto-camions (entreprise industrielle).*—MM. Hardivilliers, Olivier & Co., 67-69, route « Frelupt.

« La Commission propose la délivrance de la patente nécessaire sous réserve que les camions ne « devront pas être garés sur la voie publique.

« Ce garage n'est assujetti qu'au paiement d'une patente d'établissement classé.

« *Garages publics pour automobiles.*—1°)—Mme. A. Federova, 815-817, avenue Foch.

« La Commission est d'avis que les patente et licence sollicitées peuvent être délivrées sous réserve de « l'installation d'un extincteur chimiqne dans chacun des deux compartiments composant ce garage qui « sera compris dans la 5e classe (4 voitures).

« 2°)—Demande de Mr. Yeu Ke Chuon pour transfert à son nom des patente et licence délivrées à « Mr. Chow Weng Ping pour exploitation d'un garage public, No. 254-256, boulevard de Montigny, qui « désormais sera dénommé "The Taxi garage Yung Kee Co".

« La Commission est d'accord pour autoriser le transfert demandé. Ce garage restera compris dans la « 4e classe (6 voitures).

« 3°)—Demande de Mr. Loh Yun Tch'in pour transfert à son nom des patente et licence délivrées à « Mr. Zeng Ya Tseu pour exploitation d'un garage public, No. 354-356, route Tenant de la Tour, qui « dorénavant sera dénommé "Hwa Shing Garage Yu Kee".

« La Commission n'a pas d'objection à ce que le transfert sollicité soit accordé. Ce garage restera « compris dans la 4e classe (8 voitures).

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—Demande de Mr. S. Shipoonoff pour transfert à son nom des « patente et licence délivrées à Mr. Griboff pour exploitation d'un atelier de réparation d'autos, No. 819-821, « avenue Foch.

« La Commission est d'avis que ce transfert peut être autorisé. Cet établissement restera compris dans « la 5e classe (1 voiture).

« *Garages publics et ateliers de réparation d'automobiles.*—La Commission prend connaissance de « diverses réclamations émanant de quelques propriétaires de garages publics ou d'ateliers de réparation « d'autos, relatives à l'augmentation du coût de la licence trimestrielle afférente à leur établissement « résultant de l'application pour l'année 1932 du nouveau barême de taxes (Ordonnance Consulaire No. 7 « du 22 Janvier 1932).

« La Commission, se référant aux rapports établis par les Services intéressés à la suite d'une nouvelle « enquête faite dans ces différents établissements, estime que ces réclamations ne sont nullement fondées « et propose le maintien des tarifs qui leur ont été appliqués, à savoir :

Nom du garage ou de l'atelier	Adresse	Contenance constatée en voitures	Taxe trimestrielle à appliquer	classe
			Tls.	
Dah Chong Motor Car C°	59-61, rue Ou Song Kiang	25	75,00	2e
Ningpo garage C°.	353-359, boulevard de Montigny	6	30,00	4e
Ford Hire Service	77, route Vallon	de 76 à 100	135,00	1e
Mark L. Moody C°.	408, rue Bourgeat	de 51 à 75	115,00	1e
King Fong C°.	12-14, rue Lemaire	11	50,00	3e
Auto Doctor Service	1214-1218, avenue Joffre	17	75,00	2e
Dah Chong Motor Car C°.	6-8, rue Bluntschli	4	15,00	5e
—do.—	4-6, rue Wantz	7	30,00	4e

« *Ecole de chauffeurs.*—Demande de Mr. Tong Ven Yeu pour transférer au No. 55, passage 456 route « Frelupt, son école de chauffeurs exploitée précédemment No. 420, rue Ratard.

« Transfert à autoriser.

« *Fabrique de tricots.*—Demande de Mr. Zi Yn Seng pour transfert au No. 6, passage 57B rue du « Lieutenant Pétiot, de sa fabrique de tricots exploitée précédemment No. 8 de la même cité.

« La Commission estime que ce transfert peut être autorisé sous réserve que le travail de nuit sera « interdit entre 22 heures et 6 heures du matin. En outre, le propriétaire ne pourra procéder à aucune « extension de son établissement sur l'emplacement actuel.

« *Fabrique de peluches.*—Mr. Kou Gni Chin, 497, route Conty.

« *Fabrique de rubans-ficelles.*—Mr. King Hang Ling, 36, passage 207 rue du Capitaine Rabier.

« Les deux fabriques ci-dessus étant situées dans la zône réservée aux établissements classés, la Com- « mission émet un avis favorable à leur exploitation.

« *Fabrique de bérets.*—Mr. Dou Kai, 1, passage 155 rue du Capitaine Rabier.

« *Atelier de mécanique.*—Mr. Ly Tse Zeu, 1, passage 115 route G. Kahn.

« *Atelier de forgeron.*—Mr. Kou Dah Seng, 8, rue Lemaire.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des trois établissements ci-dessus, à condition que « le travail de nuit soit interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« Par ailleurs, en ce qui concerne l'atelier de forgeron installé No. 8, rue Lemaire, le propriétaire sera « invité à ne pas entreprendre de travaux de grosse chaudronnerie qui pourraient incommoder le voisinage « (bruits).

« *Ateliers de charpente.*—1° —Mr. Song Zeng Tah, 50, passage 385 route Tenant de la Tour.

« Patente à délivrer sous réserve que le demandeur se conforme strictement au règlemeut municipal « sur ce genre d'établissements.

« En outre, l'emploi de machines-outils et le travail de nuit seront interdits et les mesures nécessaires « devront être prises afin d'éviter l'accumulation des copeaux.

« 2°)—MM. R. A. Felgate & Co., 623, rue Ratard.

« La Commission, tenant compte de ce que cet atelier fonctionne depuis plus de 13 années à cet emplace- « ment, propose d'accorder aux demandeurs une patente jusqu'à l'expiration de leur contrat de location, « c'est-à-dire fin 1933, étant bien entendu que les intéressés devront déménager leur atelier à cette époque.

« L'emploi de machines-outils et le travail de nuit seront interdits et des mesures devront être prises « en vue d'éviter l'accumulation des copeaux.

« *Entrepôt de bois.*—Mr. Dao Pah Zie, 319, route Hervé de Siéyès.

« Les Services signalent que cet entrepôt n'est pas conforme aux prescriptions du règlement municipal « et qu'en outre il est extrêmement dangereux pour les maisons voisines en cas d'incendie.

« La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée et propose d'inviter le deman- « deur à déménager immédiatement ses installations dans la zône réservée aux établissements classés.

« *Laboratoire de produits chimiques et institut.*—Demande de Mr. S. Okano, pour le compte du "Shanghai « Sciences Institut" pour agrandissement de cet établissement situé No. 120, route Ghisi (lot cad. 13001).

« Il s'agit de la construction d'un incinérateur, la Commission émet un avis favorable.

« *Petite fabrique de pâtes alimentaires.*—Mr. Ly Kwang Fah, 50, passage 148 rue du Père Froc.

« *Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. Ly King Yong, 49, passage 123, rue Porte de l'Ouest.

« *Blanchisserie.*—Mr. Kieng Teh Chu, 282, avenue Dubail.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance des patentes sollicitées pour l'exploitation « des trois établissements ci-dessus sous réserve toutefois du cimentage du sol et des murs jusqu'à hauteur « de 1 m. 50 en ce qui concerne la blanchisserie installée au No. 282, avenue Dubail.

« *Savonnerie.*—Mr. B. Imshenetzky, 408, route Tenant de la Tour.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Boulangerie avec four.*—Demande de Mr. Bagiriantz pour transfert à son nom de la patente délivrée « à Mr. Plehanoff pour l'exploitation d'une boulangerie No. 234-236, avenue du Roi Albert.

« La Commission émet un avis favorable à cette demande.

« *Ecurie pour chevaux.*—Mr. Tsu Pao Pao, 499, rue Brenier de Montmorand.

« Cette écurie n'abritant que 6 chevaux et étant installée dans de bonnes conditions, la Commission « ne voit aucune objection à ce que l'autorisation sollicitée soit délivrée.

« Dans le cas où le nombre des chevaux logés dépasserait dix, le demandeur devra déménager ses « installations dans la zône réservée aux établissements classés.

« *Pharmacies chinoises avec rayon de vente de spécialités pharmaceutiques.*—Mr. Kou Seng Tsang, 24, « rue Tourane—Veh Vee Zung, 1550E, avenue Joffre.

« Les intéressés ayant fourni des références permettant le contrôle de leurs aptitudes à la vente de « spécialités pharmaceutiques comme il est prévu à l'art. IV du règlement sur les pharmacies, la Commission « propose d'accoder les patentes nécessaires sous réserve de l'observation stricte des prescriptions dudit « règlement.

« *Cabinets dentaires.*—1°)—Mme. E. N. S. Franitch, 608, avenue Joffre.

« Autorisation à accorder.

« 2°)—Mr. Wang Ding Wai, 133, route Père Robert—Zeng Yeu Ling, 231, avenue Foch.

« Autorisations à refuser, les intéressés ne s'étant pas conformé aux prescriptions du règlement « muncipal sur cette catégorie d'établissements.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Shu Kwei Pao, 59, rue Porte de l'Ouest.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Wang Kwei Loh, 117, rue Chapsal—Ting Zei Yung, 44c, passage 419 rue « Ratard—Vang Di Tching, 524, rue Bourgeat—Wang King Yong, 26, route de Zikawei—Tsang Zeng Shing, « 512, rue Bourgeat—Hong Ah Se, 770, rue Ratard—Tsang Sih Ts'an, 1, passage 223 route Père Dugout « —L. Baranovsky, 752, avenue Joffre—Dang Gno Ming, 340, rue Hennequin—Tsang Kwei Seng, 1, « passage 99 rue des Pères—Wang Yue Lie, 211, rue de Saïgon—Tsu Yie Chuon, 356, route de Zikawei— « Peh Ah Gni, 26, passage 222 avenue du Roi Albert.

« *Charcuteries.*—Mr. Zao Sze Hai, 75, rue du Weikwei—Zi Shing Ling, 68, rue Porte de l'Ouest « (changement de propriétaire).

« *Boucherie, épicerie.*—Mr. P. J. Vdovkin, 675B, avenue Joffre (changement de propriétaire).

« *Boucherie et produits alimentaires.*—Mme. Z. Shteinman, 85, route Vallon (changement de propriétaire).

« *Epicerie avec vente de vins & spiritueux européens.*—Mme. A. M. Shpunt, 1224, avenue Joffre (chan- « gement de propriétaire).

« *Confiserie.*—Mr. Ying Tse Seng, 3, passage 113 rue Lagrené.

« *Fruiteries.*—Mr. P. J. Tchya, 1005, avenue Foch—Wang Yong Keng, 425, boulevard de Montigny.

« *Fruiterie & produits alimentaires.*—Mr. Tsa Ts'ing Chi, 195, rue Wantz.

« *Poissonnerie.*—Mr. Gnai Seng Zai, 51, passage 663 avenue Joffre.

« *Boissons gazeuses.*—Mme. A. Shein, 393, avenue Joffre.

« *Salaisons.*—Mr. Lieu King Zeu, 110, route Magy—Zi Ah Foh, 477, rue Bourgeat.

« *Vente d'œufs.*—Mr. Tseu Foh Lai, 201, rue du Weikwei.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Song Zao Hai, 344, route Winling—Wang Kwei Ling, 480, route de Zikawei « —Hai Ming Tsou, 146, rue de Saïgon—Zao Tsong Koa, 138, avenue Pétain—Seng Tien Dou, 44B, passage « 419 rue Ratard—Kwei Meu Tching, 58, rue Tourane.

« *Fromagerie de haricots.*—Mr. Lieu Tse Gneu, 14, passage 300 rue du Consulat.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Vong Ziang Meu, 637, rue Ratard—Kou Yung Zai, 590, route Frelupt— « Mme. Yeh Ying Di, 1270B, rue Lafayette.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*—Mr. S. L. Djonganato, 265, avenue du Roi Albert.

« *Produits alimentaires, huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Di Ping Sze, 155-157, rue Brodie « A. Clarke.

« *Huiles sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tsu Pah Ching, 314-316, route Winling.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Lieu Tseng Fang, 128, rue Vincent Mathieu—Tai Yao Ding, 38, rue « Hué—Tseu Kwei Seng, 481, rue Brenier de Montmorand.

« *Salon de coiffure.*—Mr. Zeng Tseng Gneu, 40C, route Dupleix (changement de propriétaire).

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Café et salle de danse.*—Mr. B. Picchetto, 9, route Doumer.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation « de cet établissement qui sera compris dans la 2e classe.

« *Hôtels chinois.*—1°)—Demande de Mr. Zeng Weng Zeu sollicitant une licence pour exploitation de l'an- « cien hôtel "Dah Loh" No. 133-135, avenue Edouard VII, qui désormais sera dénommé hôtel "Ya Tchéou".

« La Commission ne voit aucune objection à ce que l'autorisation sollicitée soit accordée.

« 2°)—Chiu Yuan & Co., 341-343, avenue Edouard VII.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Imprimeries.*—Mr. Zeng Yo Tse, 330, boulevard des 2 Républiques—Wang Zie Hai, 15, passage 410 « route Père Robert (changement d'adresse).

« Dossiers incomplets, demandes en attente.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Vong Zeu Liang, 66, rue de Ningpo—Potapoff, 1, passage « 639 avenue Joffre (1er étage)—Zie Tsie Bing, 8, passage 261 rue du Weikwei—Kong Hang Mei, 33, rue « Montauban—Tsao Sing Tze, 67, passage 964 avenue Pétain—Tseu Yao Zeng, 25, passage 189 rue de « Saïgon.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, les autorisations nécessaires sont à accorder aux six cabinets « médicaux ci-dessus.

« *Établissements de bains.*—Mr. Zao Ah Hang, 322, avenue Joffre—Ly Yah Seng, 341-343, avenue « Edouard VII.

« La Commission propose que les autorisations sollicitées soient accordées, toutefois les demandeurs « devront se conformer au règlement qui sera prochainement promulgué concernant l'emploi du personnel « féminin dans ce genre d'établissements.

« *Ecole primaire chinoise.*—Direction de l'école "Hwa Tung", 72, passage 79 route de Zikawei.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Ecoles de danse.*—Mr. Tsu Zeu Fong, 305, avenue Joffre—Chernacoff, & Goodcoff, 380, avenue Joffre— « Mlle. Mina Long, 523, avenue Edouard VII.

« Autorisations à accorder.

« *Théâtre de marionnettes.*—Demande de la société "Dong Shing" sollicitant l'autorisation de donner « des représentations de marionnettes dans la maison de thé exploitée aux No. 56-58-60, rue du Marché.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « de la licence nécessaire. La salle réservée pour ces représentations comprendra 70 sièges environ.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Mont de piété.*—Mr. Tseu Ching Tse, 43, rue Hué.

« *Maison de logeurs.*—Mr. Tsa Keng Ngo, 146, boulevard de Montigny.

« *Maisons de thé.*—Mr. Zao Ping Hai, 136, rue Porte de l'Ouest—Kieng Ah Foh, 332, route Winling— « Tsu Zeng Dang, 7, passage 301 route Magy.

« *Restaurant étranger.*—Mme. A. Shein, 393, avenue Joffre.

« *Restaurants chinois.*—Zang King Pou, 209, rue Lafayette—Bang Zei Ding, 10, rue Palikao—Wang « Zeu Zeng, 48, rue Hué.

« *Pensions de famille.*—Mme. Anna Lansen, 20, passage 186 avenue du Roi Albert—Stein, 1-2, passage « 146A route des Sœurs.

« La réunion est terminée à 16 heures 45.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Chef du Secrétariat,
« *Signé :* G. ARNOUX. »

a)—*Café avec salle de danse, 9 route Doumer, demande de Mr. B. Picchetto.*—Le Comité ne croit pas devoir se prononcer au sujet de cette demande.

b)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 1501, route Père Dugoût, lots cad. 2671, 2671B et 2653.*—5 magasins simples, 1 magasin double, 6 hongs simples, 5 hongs doubles à 2 étages et 1 chambre sur passage ;

2°)—*No. 1524, avenue Foch, lot cad. 5642.*—1 bâtiment en béton armé à l'usage de boutiques et logements :

3°)—*No. 1526, route Ghisi, lots cad. 13417, 13195 et 13197*—1 addition et modifications d'une résidence existante.

La séance est levée à 5 heures 45

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
E. J. LLOYD
WEI DING YONG

Etablissements classés.—Café avec salle de danse.—9, route Doumer, demande de Mr. B. Picchetto.—La Commission décide de refuser l'autorisation sollicitée.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 27 Février 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 81.258,80, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
P. DUPUY
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 7 Mars 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le sept Mars, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Mr. E. KOECHLIN, Consul Général de France à Changhai.

Procès-Verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 29 Février 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Départ de Mr. Koechlin.—Le Consul Général, Président, sur le point de quitter Changhai, demande à la Commission de bien vouloir se joindre à lui pour adresser au Commandement et aux Troupes de terre et de mer, à la Police municipale, aux Organisations volontaires (volontaires français, police spéciale, volontaires russes, Services de la Municipalité) les chaleureux remerciements de l'Administration Municipale pour le zèle, la discipline et l'esprit de sacrifice de tous ceux qui ont pris part à la défense de la Concession Française depuis le 28 Janvier dernier.

Le Président ajoute que sa gratitude va également à "The Shanghai Telephone Company" qui, spontanément, a créé un réseau spécial de communication téléphonique de défense, permettant des appels directs entre les Etats-Majors, les Autorités Consulaires et Administratives. Ce réseau qui offre la plus grande discrétion dans les communications, a rendu de réels services.

La Commission, à l'unanimité, s'associe aux paroles du Consul Général.

Le Président ajoute qu'il ne veut pas laisser partir Mlle. Portier sans lui adresser les remerciements de la Commission Municipale pour tout le dévouement qu'elle a apporté dans l'accomplissement de ses fonctions, au cours des dix huit années qu'elle a passées au service de la Municipalité.

Puis, le Président s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Au moment de déposer la charge que j'ai exercée au milieu de vous pendant plus de trois années, je « tiens à vous adresser l'expression de ma plus cordiale gratitude pour la collaboration active et confiante « que vous avez bien voulu m'accorder. La vie de notre Concession, son développement magnifique, le soin « de sa défense et la bonne tenue de son administration ont été pour moi un champ d'activité d'un intérêt « exceptionnel qui vaut largement la peine que j'y ai prise. Pour l'accomplissement de cette grande tâche « j'ai trouvé tout de suite, dans l'atmosphère toujours amicale de nos séances, l'appui précieux de votre « expérience et de vos conseils.

« Notre effort, dont l'avenir montrera à la fois l'efficacité et les insuffisances, a été sérieux, attentif, loyal. « J'emporte avec joie l'assurance que sous l'impulsion d'un homme tel que Jacques Meyrier il sera pour- « suivi au grand honneur de la Concession Française de Changhai. »

Finances Municipales.—Après avoir pris connaissance du rapport du Comité des Finances sur les opérations financières de l'exercice 1931, la Commission approuve les comptes de l'exercice 1931.

Budget ordinaire.—*Recettes.*—Le budget ordinaire de l'exercice 1931 est arrêté, en recettes, à Tls. 5.622.301,38 contre Tls. 4.920.906,17 en 1930, présentant une plus-value de Tls. 238.809,38 sur les prévisions budgétaires.

Dépenses.—Le budget ordinaire de l'exercice 1931 est arrêté, en dépenses, à Tls. 5.659.085,78 contre Tls. 4.736.811,83 en 1930, présentant un dépassement de crédit total de Tls. 276.147,81 sur le montant des crédits ouverts au budget.

Budget extraordinaire.—*Recettes.*—Le budget extraordinaire de 1931 est arrêté, en recettes, à Tls. 3.012.944,88 contre Tls. 2.440.555,95 en 1930.

Dépenses.—Le budget extraordinaire de l'exercice 1931 est arrêté, en dépenses, à Tls. 2.924.266,34 contre Tls. 2.233.630,04 en 1930.

D'où l'excédent de recettes sur les dépenses de Taëls : 88.678,54.

Excédent définitif de l'exercice 1931.—Le solde créditeur disponible de l'exercice 1931 est arrêté à Tls. 1.527.932,74 (voir la situation financière au 15 Février 1932 ci-après).

SITUATION FINANCIÈRE

1ere partie—Opérations comptables		Tls. cts.	Tls. cts.
Excédent de l'exercice 1930 — Affectation au fonds d'amortissement des emprunts		250.000,00	
Affectation au fonds de réserve des assurances		50.000,00	
Affectation au budget extraordinaire 1931		1.476.038,60	
Exercice précédent			1.776.038,60
Budget Ordinaire			
Recettes du 1er Janvier 1931 au 15 Février 1932	5.622.301,38		
Dépenses du 1er Janvier 1931 au 15 Février 1932	5.659.085,78		
Excédent des dépenses		36.784,40	
Budget Extraordinaire			
Recettes du 1er Janvier 1931 au 15 Février 1932	3.012.944,88		
Dépenses du 1er Janvier 1931 au 15 Février 1932	2.924.266,34		
Excédent des recettes		88.678,54	
Excédent de l'Exercice 1931 au 15 Février 1932			51.894,14
			1.827.932,74
Exercice courant			
Budget Ordinaire			
Recettes du 1er Janvier 1932 au 15 Février 1932	430.156,40		
Dépenses du 1er Janvier 1932 au 15 Février 1932	533.569,76		
Excédent des dépenses		103.413,36	
Budget Extraordinaire			
Recettes du 1er Janvier 1932 au 15 Février 1932	»		
Dépenses du 1er Janvier 1932 au 15 Février 1932	36.924,57		
Excédent des dépenses		36.924,57	
Excédent des dépenses de l'Exercice au 15 Février 1932			140.337,93
Solde créditeur			1.687.594,81
Débit du compte "Avances au Service des Travaux"			98.154,35
Solde créditeur général au 15 Février 1932			1.589.440,46
2eme partie—Détail du solde créditeur général			
Numéraire en Caisse			13.548,63
Dépôts en Banque			
a) *Budget Ordinaire*			
1°) Compte courant à la Banque de l'Indo-Chine		débit 254.051,26	
2°) Compte courant, en francs, à la Banque de l'Indo-Chine à Paris		2.150,52	
b) *Budget Extraordinaire*		débit	251.900,74
1°) Compte courant à la Banque de l'Indo-Chine		402.593,25	
Achat de 40.000 dollars (taux moyen 74, 75=Tls. 29.000,00)			
2°) Dépôt fixe à l'International Savings Society		600.000,00	
3°) Dépôt fixe à la Hongkong & S'hai Banking Corporation		400.000,00	
4°) Dépôt fixe à la Banque Franco-Chinoise		400.000,00	
5°) Compte courant à la Chung Wai Bank		12.693,81	
Portefeuille			1.815.287,06
1°) 200 actions de la Compagnie des Téléphones		10.000,00	
2°) Créances de la Municipalité Française sur la Banque Industrielle de Chine— Bons République Chinoise 5°/o or 1925 de G. $ 50—63 bons à Tls. 39,77		2.505,51	
			12.505,51
Montant égal au Solde créditeur général			1.589.440,46

Dressé par le Chef Comptable
Signé : M. GARDARIN

Changhai, le 15 Février 1932
Le Secrétaire de la Commission
Signé : E. FAURAZ

Vu et vérifié
Le Chef du Bureau des Finances
Signé : DES COURTILS.

La Commission décide que ce reliquat sera affecté au budget extraordinaire de l'exercice 1932 jusqu'à concurrence de Tls. 1.477.932,74 et que le solde, Tls. 50.000,00, sera porté au crédit du fonds d'amortissement des emprunts, conformément à la décision prise par la Commission Municipale en 1930.

Bilan 1931.—La Commission arrête comme ci-après le bilan au 31 Décembre 1931 :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1931

PASSIF	Capital restant dû au 31 Décembre 1931 Taëls	Taëls
1°)—Emprunt émis en France:		
1903—(4½ %) 1.447 obligations de Frs. 500=Frs. 723.500 à 8= . .	90.437,50	
2°)—Emprunts émis à Changhai:		
1911—2.376 obligations de Tls. 100 à 6 %	237.600,00	
1914—3.860 obligations de Tls. 100 à 5½ %	386.000,00	
1916—2.808 obligations de Tls. 100 à 5½ %	280.800,00	
1921—19.563 obligations de Tls. 100 à 8 %	1.956.300,00	
1923—5.119 obligations de Tls. 100 à 6 %	511.900,00	
1924—8.000 obligations de Tls. 100 à 7 %	800.000,00	
1925—20.000 obligations de Tls. 100 à 6½ %	2.000.000,00	
1926—10.000 obligations de Tls. 100 à 6½ %	1.000.000,00	
1928—5.000 obligations de Tls. 100 à 7 %	500.000,00	
1929—2.500 obligations de Tls. 100 à 7 % (2e tranche de 1928) . . .	250.000,00	
1929—12.000 obligations de Tls. 100 à 7 %	1.200.000,00	
1930—20.000 obligations de Tls. 100 à 6 %	2.000.000,00	
1931—15.000 obligations de Tls. 100 à 6 %	1.500.000,00	
1931—2eme émission 15.000 obligations de Tls. 100 à 6 %.	1.500.000,00	
		14.213.037,50
Excédent de l'actif sur le passif		72.868.074,46
		87.081.111,96

ACTIF	Taëls
1°)—Terrains situés dans la Concession	25.278.000,00
2°)—Terrains situés hors de la Concession . . .	1.834.560,00
3°)—Réseau routier (valeur foncière)	54.000.000,00
4°)—Bâtiments	2.198.590,00
5°)—Matériel et mobilier (valeur après amortissement)	2.119.722,73
6°)—Portefeuille	12.624,82
7°)—Dépôts en banque et encaisse. . . . . (dont Tls. 250.000,00 comme réserve pour amortissement des Emprunts, et Tls. 50.000,00 comme fonds de réserve des assurances).	1.637.614,41
	87.081.111,96

La séance est levée à 7 heures.

Signé : E. KOECHLIN
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
P. DUPUY
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
TCHOU YEN
WEI DING YONG
E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 14 Mars 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le quatorze Mars, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul de France à Changhai.

Commission Municipale.—Après avoir déclaré la séance ouverte, le Président s'exprime en ces termes :

« Monsieur le Vice-Président,

« Messieurs,

« Ce n'est pas sans émotion que je reprends aujourd'hui la présidence du Conseil Municipal de la « Concession Française. Deux fois déjà j'ai eu l'honneur de présider aux délibérations de votre Assemblée « et j'ai gardé présent à la mémoire le souvenir de la collaboration amicale et confiante que, chaque fois, ce « Conseil a bien voulu m'apporter.

« Votre concours, Messieurs, je vous demande aujourd'hui de me l'accorder à nouveau. La tâche est « lourde devant moi d'assumer, dans les circonstances présentes, la responsabilité de la Concession, de lui « conserver l'ordre et la sécurité, de veiller avec vous à sa bonne administration, de travailler dans les « lignes que aurez tracées à sa prospérité.

« Pour accomplir cette tâche, votre appui, Messieurs, m'est essentiel. Je sais, d'expérience, que vous « me l'accorderez sans réserves et je sais, ne voyant, ici autour de moi, que des amis de longue date, que « notre collaboration sera marquée d'un signe précieux, celui de l'amitié confiante et fidèle.

« La Concession Française vient de traverser les heures peut-être les plus graves de son histoire. C'est « pour moi, au moment où je prends la présidence de votre Conseil, un agréable devoir de rendre hommage « à ceux qui dans ces circonstances difficiles ont eu la charge de sa sécurité, à mon prédécesseur Monsieur « KOECHLIN, à votre Assemblée, Messieurs, aux Forces de terre et de mer, aux Organisations de volon- « taires, aux Services Municipaux et de Police.

« Je forme le vœu ardent que le calme et la paix reviennent enfin sur Shanghai et qu'il nous soit « donné de consacrer notre labeur non plus à la défense, mais à la prospérité et à la bonne administration « de notre Concession.»

Décès de Me. Du Pac de Marsoulies.—Le Président prend la parole pour saluer la mémoire de Me. Du Pac de Marsoulies, décédé le 11 Mars.

Vous avez, dit-il, appris la mort de notre ancien collègue au Conseil, Me Du Pac de Marsoulies.

Au cours de sa longue carrière à Changhai, Me Du Pac de Marsoulies s'est consacré sans réserves aux Œuvres Françaises d'Intérêt Général et a été ici une des personnalités les plus marquantes de la vie publique de notre Concession.

Pour ne parler que de quelques uns des domaines de son activité, je rappellerai les services qu'il a rendus au Conseil Municipal et je citerai l'Alliance Française et le Cercle Français dont, depuis des nombreuses années, il a été l'animateur.

Je suis certain d'être votre interprète en associant le Conseil au deuil qui frappe la communauté française et en adressant au nom du Conseil à Madame Du Pac de Marsoulies et à ses enfants l'expression de notre douloureuse sympathie.

Je vous propose de suspendre la séance en signe de deuil.

La séance est suspendue.

Procès-verbal.—A la reprise de la séance, lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 7 Mars 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 9 Mars 1932:

L'an mil neuf cent trente-deux et le neuf Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ARCHITECTURE.—A)—*Marché Meugniot.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive, en date du 25 Février 1932, relatif aux travaux de construction d'un marché couvert à un étage, Place Meugniot (Entreprise Sin Woo Kee).

B)—*Quartier Galliéni.*—Par lettre en date du 23 Février 1932, Mr. Wu Chien Kee, adjudicataire, pour les travaux de surélévation du bâtiment principal du Quartier Galliéni, déclare qu'il ne peut, en raison des circonstances, procéder à ces travaux.

Le Service des Travaux Publics a fait rechercher cet entrepreneur.

Au cas où l'entrepreneur défaillant ne pourrait être retrouvé, son cautionnement serait confisqué et il serait fait appel aux soumissionnaires ayant fait les prix les plus bas après l'entreprise Wu Chien Kee.

ADJUDICATIONS.—Cercle de la Police et Foyer du Marin.—Lecture est donnée du procès-verbal du bureau d'ouverture des soumissions en date du 2 Mars 1932, pour les travaux de construction de bâtiments à l'usage de Cercle de la Police et de Foyer du Marin et du Soldat, route Victor Emmanuel III.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Sing Woo Kee		Tls. 69.500,00
N. I. Solovey		» 74.700,00
	Si les matériaux sont cédés aux prix d'adjudication de l'Administration	» 72.700,00
Poan Young Foo		» 73.200,00
J. A. Shriro		» 76.400,00

Le Comité prend ensuite connaissance du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS — Changhai, le 4 Mars 1932.

« No. 1640

« Foyer du Marin & Cercle de la Police

« Monsieur le Directeur Général,

« Par Bulletin No. 7234 du 3 courant, vous nous avez demandé notre avis et des propositions en vue « de l'adjudication de la construction du Foyer du Marin et Cercle de la Police.

« Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen notre avis ci-dessous.

« En supposant que la construction soit adjugée pour le prix le plus bas, soit Tls. 69.500,00 nous « arrivons aux prévisions de dépenses suivantes :

« Construction du bâtiment	Tls. 69.500,00
« Electricité—Devis C. F. I. E.	» 3.387,00
« Eau, Gaz, Sanitaires, Chauffage central—Devis C. F. I. E.	» 16.850,00
« Peintures (estimation)	» 2.000,00
« Aménagement du terrain, drainage, jeu de boules	» 2.000,00
	Tls. 93.737,00
« Imprévus 2°/₀	» 1.874,00
	Tls. 95.611,00

« Dans ces prévisions de dépenses, il a été tenu compte du matériel à récupérer dans les anciens « locaux.

« Le crédit prévu étant seulement de Tls. 85.000,00 il ne nous semble pas possible de proposer la « construction de ce bâtiment tel que présenté avant qu'un crédit supplémentaire de plus de Tls. 10.000,00 « n'ait été accordé.

« L'Ingénieur en Chef,
« *Signé :* L. LOUZIER. »

En raison des circonstances actuelles, le Comité ne croit pas devoir proposer une réduction des dimensions des bâtiments prévus.

Il estime donc qu'un crédit supplémentaire de Tls. 10.000 est à voter.

Dans ces conditions, l'entreprise de ces travaux serait confiée au soumissionnaire ayant présenté l'offre la plus basse, Sing Woo Kee, au prix de Tls. 69.500,00.

PANNEAUX-RÉCLAMES.—A)—Communication est donnée de la note ci-après :

« NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« La Compagnie Millington a présenté une demande de permis pour édifier 7 panneaux-réclames en « frontage d'un chantier de démolition à l'angle de l'avenue Joffre et de la route Say Zoong.

« Les règlements municipaux n'autorisent la pose des panneaux-réclames dans cette zône qu'en bordure « des chantiers de construction.

« Les demandeurs prétendent que les circonstances actuelles ont seules empêché que le chantier de « construction succède à celui de la démolition.

« L'Administration Municipale peut de toute façon refuser le permis, mais si elle décide néanmoins de « l'accorder, il devrait être de durée limitée, soit 6 mois, et retiré à sa date d'expiration au cas où les « travaux de construction ne seraient pas effectivement entrepris.

« Le Directeur Général,
« des Services Municipaux,
« *Signé :* M. VERDIER. »

Le Comité propose de fixer au 15 Septembre, la date d'expiration du permis.

B)—*Avenue Edouard VII.*—Le Comité prend connaissance de la lettre ci-dessous :

« MILLINGTON LIMITED — Changhai, le 27 Février 1932.

« Ref. OD-193

« Monsieur le Secrétaire,
« de la Municipalité Française de Changhai

« Panneaux-réclames sur terrain municipal à l'avenue Edouard VII

« Messieurs,

« Notre contrat de location venant à expiration le 31 Mars, nous vous confirmons par la présente notre « accord pour son renouvellement par une année, à partir du 1er Avril 1932 aux mêmes conditions que « précédemment.

« Espérant que cette prorogation du bail recevra votre approbation, veuillez agréer, Monsieur le « Secrétaire, etc...

« *Signé :* B. ROZENBAUM. »

Le Comité est d'avis de continuer, pour une nouvelle période d'une année, la location de cet emplace- « ment aux mêmes conditions.

VIDANGES.—Lecture est donnée d'une lettre de l'entreprise d'enlèvement des vidanges, signalant les difficultés d'évacuation des matières par suite du peu de profondeur de la rivière aux lieux d'embarquement.

Après avoir entendu les explications du Directeur Général, le Comité estime que l'Administration Municipale doit aider, dans la mesure de ses moyens, l'entreprise précitée, afin de maintenir autant que possible un état sanitaire satisfaisant.

Les Services Municipaux intéressés pourraieut établir un devis de la dépense.

C. F. T. E. E.—A)—*Poste de transformation.*—Le Comité prend connaissance de la lettre suivante:

« C. F. T. E. E. Changhai, le 3 Mars 1932.

« No. M-3170/Mn

« Terrain pour Poste de Transformation

« Monsieur le Secrétaire,
« de la Commission Provisoire d'Administration
« Municipale de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous rendre compte que, en raison du développement de la consommation « électrique, l'installation d'un poste de transformation aux environs du carrefour route Vallon, rue « Massenet est devenue nécessaire pour nous permettre de maintenir à l'alimentation de ce quartier de la « Concession un voltage satisfaisant; mais malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver à acheter, dans « cette région, la parcelle de terrain nécessaire à ladite installation.

« Ayant été informés que le nouvel immeuble du Cercle Français allait être construit à l'extrêmité « Ouest de la façade du Parc de Koukaza sur la route Vallon (1), sur une parcelle du Parc mise à sa « disposition par la Municipalité, nous avons approché le Comité du Cercle pour savoir s'il ne serait pas « possible, sans gêner en rien ses projets de construction, de placer un poste de transformation soit dans « les locaux mêmes du Cercle, soit en dehors de ces locaux sur une partie du terrain dont il disposait; et « d'un commun accord, il a été constaté que cette installation ne présenterait aucun inconvénient, sous « réserve que le poste soit construit à l'extrêmité Ouest du frontage sur la route Vallon avec une façade « aussi réduite que possible et que le bâtiment soit traité dans un style analogue à celui du bâtiment « principal du Cercle.

« Après examen de la question, de concert entre les architectes du Cercle et nos Services, il a été « reconnu possible de construire le poste à l'emplacement indiqué, avec une façade de 4m 72 et une profon- « deur de 7m 16, la façade et la silhouette générale du bâtiment étant étudiées par les architectes du « Cercle.

« Dans ces conditions, nous vous serions reconnaissants de vouloir bien demander à la Commission « Municipale de nous autoriser à construire le poste dont il s'agit à l'emplacement indiqué ci-dessus (par- « celle de 4m 72×7m 16 à l'extrêmité Ouest du Parc de Koukaza sur la route Vallon), et de nous faire « connaître, étant entendu que le terrain resterait la propriété de la Municipalité, à quelles conditions cette « autorisation nous serait donnée: conditions qui, à priori, paraîtraient pouvoir être les mêmes que celles « qui ont été fixées pour nos postes V (angle Sud-Est du Parc de Koukaza) et F (Poste de Police Foch), et « qui comportent une redevance annuelle de Tls. 17,00.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé:* R. MONSERAN. »

(1) ce qui entraînera d'ailleurs un nouvel accroissement de la consommation au point où, dans les conditions actuelles l'alimentation est le plus difficilement assurée.

Le Comité n'est pas opposé à la mise à la disposition de la C. F. T. du terrain en question pour y édifier un poste de transformation.

Toutefois, le chiffre de Tls. 17,00 est très éloigné de la valeur locative du terrain, qui peut être estimée à Tls. 100,00 par an, sur la base d'un revenu de 5°/₀.

B)—*Analyse des eaux.*—Le Comité enregistre le rapport ci-après :

« SERVICES D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE « Shanghai, le 2 Mars 1932.

« Laboratoire Municipal d'Hygiène

« No. 197/H.

« Rapport sur l'analyse bactériologique des échantillons d'eaux délivrés par la Compagnie Française « des Tramways et d'Eclairage Electriques de Shanghai.

« Prélèvement effectué le 25 Février 1932.

« *Analyse bactériologique.*—1°) - *Eau de la rivière du Wangpoo :*

« Total des germes par 1 cc3	1400
« Coli bacilles par litre	18000

« 2°)—*Eau de la Concession Française :*

« Total des germes par 1 cc3	10
« Coli bacilles par litre	10
« Pourcentage de l'épuration	99,62°/₀

« Le Chimiste : « Le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance

« *Signé :* M. BYKOFF. « *Signé :* Dr. RABAUTE. »

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 3 Mars 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 3 Mars 1932*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 3 Mars 1932, à 15 heures, à la Municipalité.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Distillerie.*—Mme. B. Nusbaum, 1054, avenue Joffre.

« Etant donné que l'installation projetée se trouvera dans un quartier de résidences et hors de la zône, « la Commission émet un avis défavorable.

« *Manufacture de coton (fabrique de coton hydrophile, bandes et articles de pansements).*—Mme. H. « Chauvière, 280-289, route de Zikawei.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la patente nécessaire à cette fabrique « installée dans la zône réservée aux établissements classés.

« *Teinturerie & fabrique de bas.*—Mr. Ou Gni Chi, 105, rue du Marché.

« La Commission est d'avis que l'autorisation peut être délivrée sous réserve de l'observation des « prescriptions du service d'Incendie. En outre, le travail de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures « du matin.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garage pour automobiles.*—Mr. Zi Te Seng, 98, rue Baron Gros.

« Autorisation à accorder.

« Ce garage n'est assujetti qu'au paiement d'une patente d'établissement classé.

« *Garages publics pour auto-camions.*—1°)—Mr. Hou Meu Tsong, 478, route de Zikawei—Zeng Seng Fah, « 567, route de Zikawei—Ling Heng Kee, 360, route de Zikawei—Zao Woh Di, 321, route Conty.

« Autorisations à accorder sous réserve de l'observation stricte des prescriptions du service d'Incendie.

« Ces quatre garages publics seront compris dans la 5ᵉ classe.

« 2°)—Mr. Tong Kei Di, 489, route de Zikawei.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Garage pour auto-camions (entreprise industrielle).*—Mr. Tsang Zeng Kee, 882-884, rue Amiral Bayle.

« Le service d'Incendie signale que l'installation de ce garage est défectueuse.

« Comme il s'agit de garages privés qui ne furent assujettis à ce jour à aucun règlement, la Commission « propose d'accorder l'autorisation demandée, car un refus serait susceptible d'entrainer l'arrêt d'une « industrie.

« Toutefois, des améliorations seront imposées.

« Ce garage ne sera assujetti qu'au paisement d'une patente d'établissement classé.

« *Atelier de réparation avec salle d'exposition d'automobiles.*—MM. Melchers & Co., 627, avenue Foch.

« La Concession croit devoir proposer la délivrance des patente et licence nécessaires à condition que « les intéressés se conformeront au règlement sur les garages et sous la réserve expresse que le local « installé dans le sous sol de l'atelier, qui était destiné à servir de dépôt pour la réserve d'essence et « d'huile, ne devra en aucun cas être utilisé par suite des graves dangers qu'il présenterait en cas d'incendie.

« En outre, ils devront faire installer un 2e robinet de secours, 5 extincteurs chimiques et une réserve « de sable.

« Cet établissement sera compris dans la 2e classe (25 voitures).

« *Fabrique de tricots.*—Société "Fu Wah Hosiery Co.", 17-18-19, passage 120 rue Ratard.

« *Atelier de mécanique.*—Mr. Yang Seng Zie, 270 rue Bluntschli.

« *Atelier de forgeron.*—Mr. Lieu Lao Sze, 1, passage 223 avenue Foch.

« La Commision est d'avis d'autoriser l'exploitation des trois établissements ci-dessus, à condition que « le travail de nuit soit interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« Par ailleurs, en ce qui concerne l'atelier de forgeron installé No. 1, passage 223 avenue Foch, le « propriétaire sera invité à ne pas entreprendre de travaux de grosse chaudronnerie qui pourraient incom- « moder le voisinage (bruits).

« *Savonnerie.*—Mr. B. I. Imshenetzky, 238, route Frelupt.

« *Boulangerie avec four.*— Mr. A. Matonts, 14-16, route G. Kahn.

« La Commission émet un avis favorable aux deux demandes ci-dessus.

« *Pharmacie chinoise avec rayon de vente de spécialités pharmaceutiques.*—Mr. S. K. Woo, 10, rue « Eugène Bard.

« L'intéressé ayant fourni des référence permettant le contrôle de ses aptitudes à la vente de spécialités « pharmaceutiques, ainsi qu'il est prévu à l'art. IV du règlement sur les pharmacies, la Commission « propose d'accorder la patente nécessaire sous réserve de l'observation stricte dudit règlement.

« *Blanchisserie.*—Demande de Mr. Sze Yeu Zie pour transfert à son nom de la patente délivrée à « Mr. Wei Ky pour exploitation d'une blanchisserie Nos. 262-264, route Tenant de la Tour.

« Transfert à autoriser.

« *Dépôt de fourrures.*—Mr. Zeng Keng Gneu, 6, passage 168 rue du Père Froc.

« Demande à refuser, établissement incommode et insalubre, ne peut être autorisé que dans la zône « réservée aux établissements classés.

« *Laiterie.*—"Dah Fah Dairy", No. 20 passage 80 route Say Zoong.

« Suivant procès-verbal du service d'Hygiène, cette laiterie, depuis son ouverture récente, a procédé à « maintes reprises au mouillage du lait livré à la consommation. La dernière analyse indiquait 25,5 °/o d'eau.

« La Commission est d'avis de retirer immédiatement toutes les autorisations qui avaient été accordées « pour l'exploitation de cette laiterie ainsi que pour le transport du lait.

« En outre, le cautionnement de $ 100,00 serait à confisquer en paiment de l'amende infligée au « délinquant (art. XVIII du règlement sur les laiteries).

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Brocanteur.*—Mr. Tsu Ming Ts'ou, 74, rue du Marché, sous réserve qu'aucun objet mobilier ne sera « exposé sur le trottoir.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Ou Kwei Ziang, 1296D, rue Lafayette—Wang Koh Fou, 41, avenue Foch— « Aporovazoff, 322, avenue du Roi Albert.

« *Vente d'œufs.*- Mr. Tsu Chai Pang, 222, rue Ratard.

« *Pâtisserie chinoise.*—Mr. Ou Se Tah, 269, rue du Marché.

« *Produits alimentaires.*—Mme. K. P. Stoliaroff, 81, rue Molière—Mr. Tsang Zeng Tseng, 64 rue Ratard « —Leu Ming Zeu, 179, rue Eugène Bard—Zie Zang Tse, 59A, passage 663 avenue Joffre.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Wang Chi Zai, 498, route Conty—Ou Zang Yeu, passage 79 route des Sœurs « —Kong Lai Pao, 21, route des Sœurs—T'an Tong Pao, 120, rue Wantz—Seng Pao Shing, 56, route « Say Zoong—Dou King Fang, 30, rue Paul Beau—Tsang Ou Keng, 830, rue Amiral Bayle—Ou Tse Ziang, « 530, route Conty—Yeu Tchi Tsong, 421, rue Bourgeat—Tza Ki Sing, 67, route Dupleix, (changement « d'adresse).

« ***Établissements Catégorie "C"***

« *Hôtel & restaurant chinois.*—Mr. Yi Zeng Keng, 341-343, avenue Edouard VII.

« Après avoir pris connaissance de l'avis des Services intéressés, la Commission est d'accord pour « autoriser l'exploitation de cet établissement qui comprendra 65 chambres à 1 lit et 40 chambres à 2 lits.

« *Café avec salle de danse.*—Mr. A. T. Thang, 29, rue Montauban (changement de propriétaire).

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Demande de Mr. Tsai Lee pour transfert à son nom des patente et « licences délivrées à Mr. T. W. Ermakoff pour exploitation d'un café-restaurant étranger No. 640, avenue « Joffre.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert sollicité pour ce petit établissement.

« 2°)—Mr. Hia T'ou Seng, 247-249, avenue Joffre (changement de propriétaire).

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Écoles primaires chinoises.*—1°)—Direction de l'école "Hwa Tung", 72, passage 79 route de Zikawei.

« La Commission émet un avis favorable pour l'exploitation de ce établissement scolaire.

« 2°)—École "Zong Ze", 7, passage 430 rue Amiral Bayle (changemeut d'adresse)—Ecole profession- « nelle pour Jeunes Filles, 51-52, passage 66 route Lorton—Mr. Yu Yat Dji, 54, passage 286 route Tenant « de la Tour.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Imprimeries.*—1°)—Demande de Mr. Wang Zie Hai pour transférer au No. 15, passage 410 route du « Père Robert son imprimerie exploitée précédemment No. 11, passage 796 avenue Joffre.

« Ce transfert peut être autorisé.

« 2°)—Mr. Zeng Yo Tse, 330, boulevard des 2 Républiques.

« Autorisation à accorder.

« 3°)—MM. Calatroni & Shieh pour le compte du "Central Scientific Research of Chinese Government", « lot cadastral 5642, avenue Foch.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Cabinet de consultations médicales.*—Mr. Tsang Tseng Ou, 33, passage 300 rue du Consulat.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, l'autorisation d'exploitation est à accorder à ce cabinet « médical.

« *Établissements de bains.*—1°)—Mr. P'eu Pao Li, 237, avenue Joffre.

« La Commission propose la délivrance de la patente sollicitée, toutefois l'intéressé devra se conformer « par la suite au règlement qui sera prochainement promulgué concernant l'emploi du personnel féminin « dans ce genre d'établissements.

« 2°)—Mr. Fou Seng, 19, avenue Dubail.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Maison de commission avec pension & logeur de commerçants.*—Mr. Ou Yao Ding, 2, passage 91 rue « du Consulat.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Mont de piété.*—Mr. Tsang Yn Ky, 356, route Winling.

« *Maison de thé.*—Mr. Ou Ze Dah, face au No. 75, route Prentice.

« *Restaurants chinois.*—Mr. King Hang Tching, 28, rue Sœur Allègre—Zia Yung Ky, 126, rue Bourgeat.

« *Pension de famille.*—Mr. G. W. Missemer, 9, rue Chapsal.

« La réunion est terminée à 16 heures 10.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Chef du Secrétariat,

« *Signé :* G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre le permis de construire ci-dessous, délivré après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance.

*No. 1500, route du Père Dugoût, lot cad. 2652 2652*A.—3 magasins simples, 1 maison double à 2 étages et une chambre sur passage.

B)—Après avoir pris connaissance du B. C. No. 6883 de l'Ingénieur en Chef, en date du 8 Mars 1932, le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis de construire ci-après :

*No. 1523, route G. de Boissezon, lot cad. 14021*B.—5 maisons simples, 1 maison double à étages et 2 magasins, à étage. Ces constructions ne sont pas en rapport avec l'esthétique de la voie. (Art. 1 du titre 2 des règlements).

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : F. SCHWYZER
E. J. LLOYD
J. SAUVAYRE
L. BLUM

Adjudications.—Cercle de la Police et Foyer du Marin.—La Commission décide de déclarer l'entrepreneur Sin Woo Kee adjudicataire pour les travaux de construction de bâtiments à l'usage de Cercle de la Police et de Foyer du Marin et du Soldat, route Victor Emmanuel III, au prix de Tls. 69.500,00.

Cette adjudication est, d'autre part, soumise aux clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Les devis estimatifs présentés pour les installations d'électricité, d'eau, de gaz, d'appareils sanitaires et de chauffage central étant trop élevés, la Commission décide de faire un nouvel appel d'offres à ce sujet.

Les devis descriptifs concernant ces installations devront être aussi détaillés que possible, et le plus grand nombre de maisons de la place seront mises en concurrence.

Une décision sera prise ultérieurement à ce sujet.

Vidanges.—Se rendant aux raisons invoquées par l'entreprise Ma Hong Kee, la Commission décide de faire effectuer le dragage du Whampoo, au droit du ponton d'embarquement des vidanges, quai de France.

D'un autre côté, la Commission, se faisant l'écho de doléances du public, invite le Directeur Général à veiller à la stricte observation des clauses du contrat liant l'Administration Municipale à l'entreprise Ma Hong Kee pour l'enlèvement des vidanges sur la Concession Française.

C. F. T. E. E.—Poste de transformation.—La Commission décide de mettre à la disposition de la C. F. T. E. E. pour un poste de transformation un emplacement de 4 m. 72 de façade sur 7 m. 16 de profondeur, à l'angle Nord-Ouest du terrain municipal sis route Vallon, affecté au nouvel immeuble du Cercle Français.

Le loyer annuel du terrain mis à la disposition de la Compagnie est fixé à Tls. 100. Le taux de cette location sera revisé par période quinquenale, et sera basé sur un revenu d'environ 5 °/₀ de la valeur marchande du terrain occupé.

La révision envisagée ci-dessus s'appliquera à l'avenir à l'ensemble des postes de transformation dont la location n'est pas fixée par accord spécial.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Départ de Mr. Blum.—Le Président se fait l'interprète des Membres pour adresser à Mr. Blum, qui rentre en France pour quelques mois, les vœux de bon voyage de l'Assemblée.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 12 Mars 1932 et comportant au Budget Ordinaire, un excédent de dépenses de Tls. 220.268,91 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
CHANG SIAU LING
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
P. DUPUY
L. LION
E. J. LLOYD
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 21 Mars 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt-et-un Mars, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Le Président déclare la séance ouverte et s'exprime en ces termes:

« Messieurs,

« La mort vient de frapper cruellement la communauté française de Changhai. Deux hommes au grand « cœur, animés de la plus haute conception de leurs devoirs avaient consacré le meilleur d'eux-mêmes à la « défense et à la prospérité de notre Concession. L'un après trois années de gouvernement dans des « circonstances particulièrement délicates, allait ayant accompli pleinement sa tâche, prendre un repos dure- « ment gagné; l'autre, à l'issue d'une période de fatigues et de tension pendant laquelle il s'était dépensé « sans compter pour l'organisation de notre défense, pouvait enfin prétendre à quelque répit.

« Tous deux sont morts en quelques jours, enlevés par une maladie foudroyante.

« Le souvenir de M. Koechlin est encore trop vivace parmi vous pour qu'il me soit besoin de rappeler « les qualités de l'homme qui présida pendant plus de trois ans cette Assemblée.

« Fils d'une de nos grandes familles d'Alsace, il tenait de ses ascendances l'ardent patriotisme qui n'a « jamais cessé de guider ses actes. Sa formation, plusieurs années passées à l'administration du Bassin de « la Sarre, le préparait tout naturellement au gouvernement de cette Concession. Mais plus encore l'y « appelaient ses qualités naturelles de chef. Sa forte personnalité s'imposait sans effort. On était frappé de « la clarté de son esprit et de la rapidité de sa compréhension, et l'on aimait cette fermeté tempérée de « bon garçonisme si caractéristique de sa manière. Sa vitalité, sa carure, sa solidité physique et morale, « en faisaient un extraordinaire animateur. C'était une force de la nature et c'est pour nous un étonne- « ment douloureux de constater qu'elle n'est plus.

« A ses qualités de caractère et d'intelligence, M. Koechlin joignait une grande bonté. Sa bienveillance « était foncière et s'il la voilait parfois d'un léger scepticisme, c'est qu'il se méfiait sans doute des élans de « son cœur. Cette pitié agissante nous en avons le témoignage éclatant dans les belles œuvres d'assistance « qu'il nous laisse: un pavillon d'isolement pour contagieux, une école pour chinois, une grande infirmerie « municipale, les plans d'un hôpital général, un dispensaire anti-variolique. Et n'est-ce pas, Messieurs, une « suprême ironie du sort, qu'il soit mort terrassé par le mal qu'il avait tant contribué à combattre ?

« La mort du Colonel Marcaire n'a pas été moins soudaine, Mercredi il était encore parmi nous. Déjà « atteint par la maladie qui allait l'emporter, il restait debout quand même, le sourire aux lèvres, gardant « jusqu'à la fin cette bonne grâce sans prétention qui était sa suprême élégance.

« Sorti de St. Cyr, il était de la lignée de nos grands coloniaux. Pendant trente années il fut, « à Madagascar, au Tonkin, en Afrique, un des pioniers de notre empire. Il avait fait presque toute la « guerre dans une de nos unités d'élite, le régiment colonial du Maroc. Il y fut trois fois blessé, sept fois « magnifiquement cité.

« Ses rares qualités de soldat, il les avaient consacrées sans réserve à la défense de notre Concession. « Dans les heures tragiques que vient de traverser Changhai, son énergie tranquille et sa simple cranerie « forçaient et inspiraient la confiance de tous.

« Au nom de la Concession Française et de vous tous, Messieurs, je salue avec respect la mémoire « de M. Koechlin, Consul Général de France, et du Colonel Marcaire, morts pour la France au service de « notre Concession.»

Sur la proposition du Président, la Commission décide d'attribuer, à titre posthume, la médaille Or de la Municipalité au Colonel Marcaire.

Le Président demande à la Commission d'associer dans son hommage aux disparus un employé municipal décédé le 12 Mars : Mr. Galetti, agent modeste et consciencieux, au service de la Municipalité depuis 12 années.

Le Président demande au Conseil de lever la séance en signe de deuil.

La séance est levée à 5 heures 25.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
P. DUPUY
L. LION
E. J. LLOYD
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 5 Avril 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le cinq Avril, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée des procès-verbaux des séances des 14 et 21 Mars 1932, lesquels ont déjà été approuvés et signés par tous les Conseillers présents.

Décès du Colonel Marcaire.—Le Président donne lecture de la lettre suivante qu'il a reçue du Commandant Pichon :

« FORCES DE TERRE FRANÇAISES EN CHINE — Changhai, le 29 Mars 1932.

« ÉTAT-MAJOR
« No. 1136

« Monsieur le Président,

« La Commission Municipale a bien voulu dans sa séance du 21 Mars, rendre hommage à la mémoire « de notre Chef regretté, le Colonel MARCAIRE, et lui décerner, à titre posthume, la Médaille d'Or de la « Municipalité.

« Laissez-moi vous dire combien tous les militaires du Détachement Français de Changhai ont été « touchés de ce geste spontané et vous transmettre l'expression de leur reconnaissance la plus vive et la « plus émue.

« Avec mes remerciements personnels, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute « considération.

« *Signé :* PICHON. »

Personnel.—*Décès de Mr. Magy, Chef Percepteur.*—Le Président salue la mémoire de Mr. Magy, Chef Percepteur de la Municipalité, décédé le 1er Avril 1932, et adresse à sa famille, à l'occasion de ce deuil, l'expression de la profonde sympathie de la Commission Municipale.

Mr. Magy ayant été au service de l'Administration pendant 26 années, la Commission décide de lui attribuer, à titre posthume, la Médaille Or de la Municipalité.

Comité d'Hygiène.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 25 Mars 1932 du Comité d'Hygiène :

Etat sanitaire de la Concession.—Le Président demande au Directeur des Services d'Hygiène de faire un exposé de la situation sanitaire sur la Concession Française, l'opinion publique s'étant émue à la suite des décès successifs qui viennent de se produire.

Le Directeur des Services d'Hygiène estime que les décès survenus parmi la population européenne sont dus seulement à une pénible coïncidence, mais n'ont en aucune façon un caractère épidémique.

En comparant les statistiques des maladies contagieuses pendant les périodes correspondantes de 1931 et 1932, il est facile de constater que les cas de maladies épidémiques et les décès survenus parmi la population étrangère de la Concession ne sont pas en augmentation cette année. Les statistiques établies pour la population indigène ne font pas non plus ressortir un plus grand nombre de malades ni de cas de décès malgré les réfugiés qui ont afflué en quantité sur la Concession depuis la période troublée de fin Janvier.

L'attention des Services d'Hygiène s'est plus particulièrement portée sur les lieux où vivaient ces réfugiés ; les cas de variole constatés étaient tous isolés et ne présentaient nullement le caractère d'une épidémie.

Les vaccinations ont été pratiquées et continuent à l'être aussi intensivement que possible, 45.000 ont été faites à ce jour, dans tous les milieux et le Directeur des Services d'Hygiène ne voit pas la nécessité de prendre actuellement des mesures spéciales.

Dans le cas où des dispositions plus particulières de sécurité seraient jugées utiles, le Président demande au Directeur des Services d'Hygiène et au Médecin Municipal de lui signaler sans retard les mesures à prendre.

Hygiène scolaire.—Le Comité prend connaissance d'un rapport du Directeur des Services d'Hygiène soumettant à l'approbation de la Commission Municipale un projet de règlement concernant l'Hygiène scolaire.

Ce règlement serait à appliquer aussi bien dans les écoles étrangères que dans les écoles chinoises.

Après examen, le Comité estime qu'il pourrait être établi tout d'abord une consigne médicale. Cette consigne, libellée en français, anglais, russe et chinois, serait affichée dans toutes les écoles fonctionnant sur la Concession et l'usage permettrait de se rendre compte, avant l'établissement du règlement définitif, si certaines modifications aux dispositions de cette consigne sont nécessaires.

Nettoiement de la Concession.—Monsieur Lion attire l'attention du Comité sur la question du nettoiement de la Concession Française.

Différentes critiques à ce sujet ont été publiées dans la presse.

L'affluence des réfugiés et la surpopulation de certains quartiers chinois de la Concession ne facilitent évidemment pas la tâche des Services Municipaux dans un moment où la surveillance de la Police se trouve diminuée du fait des évènements.

Les palissades des terrains vagues, dont la clôture avait été très difficile à obtenir, ont été enlevées et les terrains deviennent à nouveau le réceptable de toutes sortes d'immondices.

En vue de faire disparaître les nombreux mendiants qui stationnent sur les trottoirs, la Police a organisé des raffles et reconduit ces indésirables aux limites de la Concession. Mais là seulement se borne son action, car les mendiants reviennent et l'épuration est à recommencer.

En vue de remédier aux divers inconvénients signalés, inconvénients qui résultent de la situation troublée actuelle, le Comité propose que des crédits spéciaux soient prélevés au Budget Extraordinaire afin d'engager temporairement du personnel supplémentaire pour opérer un nettoyage intensif de toute la Concession.

Il y aurait intérêt à ce que la surveillance des clôtures des terrains vagues soit très stricte.

Le nettoyage et arrosage des trottoirs devraient être assurés par les riverains eux-mêmes ainsi que cela se pratique dans les grandes villes d'Europe.

***

La Commission décide de confier au Comité d'Hygiène l'élaboration des mesures à prendre pour effectuer un assainissement intensif et complet de la Concession, et de la préparation de la règlementation nécessaire pour assurer par la suite la salubrité constante de la ville.

Abattoirs Municipaux.—Considérant que seules les viandes dont les qualités sont absolument parfaites à tous points de vue sont classées dans la 1e catégorie,

Que les autres viandes provenant d'animaux âgés, ou fatigués au moment de l'abatage, sont néanmoins saines et consommables,

Qu'enfin les viandes reconnues malsaines et dont la consommation pourrait être dangereuse, sont cuites à l'autoclave aux abattoirs municipaux,

La Commission décide d'autoriser la vente de la viande de porc de 2e qualité dans les charcuteries.

L'article 24 du règlement sur les boucheries et charcuteries sera modifié en conséquence comme ci-après :

« Il est interdit de vendre ailleurs qu'aux marchés et dans les boucheries musulmanes les viandes de « 2e et 3e qualité.

« La vente de viande de porc de 2e qualité est autorisée dans les charcuteries seulement.

« Les viandes transportées sur la voie publique seront recouvertes d'un linge propre.

« Il est interdit aux conducteurs de véhicules de s'asseoir sur les viandes qu'ils transportent.»

L'attention des Services de Police et d'Hygiène sera appelée sur le fait que les viandes transportées sur la voie publique doivent être recouvertes d'un linge propre.

Comité des Travaux.—Communication est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 23 Mars 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le vingt-trois Mars, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ARCHITECTURE.—A)—*Quartier Joffre.*—Le Commandant du détachement français de Changhai a demandé l'installation d'une cabine prophylactique à l'intérieur du Quartier Joffre.

Le Comité propose d'effectuer ce travail, la dépense s'élevant à Tls. 150.00, suivant devis estimatif No. 1410 du service des Travaux.

B)—*Quartier Galliéni.*—Lecture est donnée d'une lettre de l'entrepreneur Wu Chien Kee, faisant connaître qu'en raison des circonstances actuelles, il ne pourra effectuer les travaux de surélévation du Quartier Galliéni au prix de Tls. 15.900 indiqué dans sa soumission et demandant une augmentation de Tls. 2.000 sur ce prix.

Après examen, le Comité propose :

1°)—de confisquer le cautionnement de l'entrepreneur Wu Chien Kee ;

2°)—de rayer cet entrepreneur de la liste des entrepreneurs autorisés à travailler pour le compte de l'Administration Municipale ;

3°)—de procéder à une nouvelle mise en adjudication de ces travaux.

C. F. T. E. E.—Analyse des eaux.—Le Comité enregistre le rapport d'analyse ci-après :

« SERVICES D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE « Shanghai, le 14 Mars 1932.

« Laboratoire Municipal d'Hygiène

« No. 227/H.

« Rapport sur l'analyse bactériologique des échantillons d'eaux délivrés par la Compagnie Concessionaire.

« Prélèvement effectué le 10 Mars 1932.

« *Analyse bactériologique.*—1°) – *Eau de la rivière du Wangpoo :*

« Total des germes par 1 cc3	6600
« Coli bacilles par litre	25000

« 2°)—*Eau de la Concession Française :*

« Total des germes par 1 cc3	15
« Coli bacilles par litre	30
« Pourcentage de l'épuration	99,82%

« Le Chimiste : « Le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance

« *Signé :* M. BYKOFF. « *Signé :* Dr. RABAUTE. »

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 17 Mars 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 17 Mars 1932*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 17 Mars 1932, à 15 heures, à la Municipalité.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Dépôt de peaux sèches non tannées.*—Mr. Chu Lie Tsong, 7, passage 142 rue du Marché.

« Considérant que les peaux ne seront pas travaillées dans cet établissement, la Commission est d'avis « d'autoriser la délivrance de la patente sollicitée.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garage public d'automobiles (magasin de vente).*—Société "Mark L. Moody", 387, avenue Foch.

« La Commission propose la délivrance des patente et licence nécessaires à condition que les intéressés « se conformeront au règlement sur les garages; ils devront, en outre, faire installer un robinet de secours « contre l'incendie, type "Torrent" et 3 extincteurs chimiques.

« Cet établissement sera compris dans la 3e classe (15 voitures).

« *Garages publics pour auto-camions.*—1°) —Mr. Tong Kei Di, 489, route de Zikawei.

« Autorisation à accorder sous réserve de l'installation d'un extincteur chimique dans ce garage qui « sera compris dans la 5e classe (2 camions).

« 2°)—Mr. Zeng Ping Seng, 283, route Cassini.

« La Commission émet un avis favorable à l'exploitation de ce garage qui sera compris dans la 4e « classe (6 camions), sous réserve de l'installation d'un extincteur chimique.

« D'autre part, les services de la Police signalent que cet établissement fonctionne depuis Janvier « dernier. La Commission propose donc que la licence soit établie avec effet du 1e Janvier 1932, et que le « demandeur soit tenu de payer depuis cette date les taxes afférentes à cette licence.

« *Fabrique de bas.*—Mr. Zeng Wei Zang, 92, passage 127, rue du Père Froc.

« *Atelier de menuiserie.*—Mr. Lou King Seng, 254, route Cassini.

« Les deux établissements ci-dessus étant situés dans la zône réservée, la Commission émet un avis « favorable à leur exploitation.

« *Atelier de charpente.*—Mr. Kou Hai Sai, route de Siéyès intérieur, chemin municipal No. 7 (lot cad. « 9393).

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée sous réserve que le demandeur se confor- « mera dans le délai d'un mois aux prescriptions du règlement municipal c'est à dire:

« *a)*—démolir les paillottes édifiées sur le chantier;

« *b)*—éloigner de 3 mètres au minimum des clôtures les stocks de bois ouvré ou en grume et les « disposer en piles ou en tas réguliers.

« La délivrance de la patente nécessaire sera subordonnée à l'exécution stricte des prescriptions « ci-dessus.

« En outre, l'emploi de machines-outils et le travail de nuit seront interdits. Des mesures devront être « prises afin d'éviter l'accumulation des copeaux.

« *Ateliers de mécanique.*—Mr. Dao Seng Pah, 200-202, route Kahn—Seng Lie Ghi, 72, passage 291 « route de Siéyès.

« *Atelier de galvanoplastie.*—Mr. G. G. Gurianoff, 374, rue Bourgeat.

« *Atelier de ferblanterie.*—Mr. P'eu Yu Ding, 312, route Tenant de la Tour.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance des patentes nécessaires aux quatre ateliers ci- « dessus à condition que le travail de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« Par ailleurs, en ce qui concerne l'atelier de ferblanterie installé No. 312, route Tenant de la Tour, le « propriétaire sera invité à ne pas entreprendre de travaux de grosse chaudronnerie qui pourraient incom- « moder le voisinage (bruits).

« *Puits artésien.*—"Boppe Terrace", avenue Dubail (lot cad. 4031).

« Le permis nécessaire au forage du puits fut délivré à la société "San Shin Property Co" suivant « décision de la Commission Municipale du 24 Novembre 1930.

« L'analyse de l'eau a fait l'objet d'un rapport du service d'Hygiène dont les conclusions étaient les « suivantes :

« Eau dangereuse, impropre à toute consommation, puits à condamner d'office.

« Le résultat de cette analyse fut communiqué à la société, propriétaire, par l'Administration Munici- « pale qui lui prescrivait en outre de fermer ce puits, suivant lettre No. 1661EC. du 13 Juillet 1931.

« Par la suite, deux enquêtes effectuées par le service d'Hygiène ont permis de constater qu'après un « semblant d'exécution, les propriétaires avaient remis ce puits en exploitation malgré une nouvelle lettre » municipale, en date du 7 Décembre dernier, confirmant les termes de la précédente.

« Dans ces conditions, la Commission propose de ne pas délivrer la patente nécessaire à l'exploitation « de ce puits.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinet dentaire.*—Mme. G. Fogelboim, 8, passage 79 route Vallon.

« *Ateliers de cordonnerie.*—Mr. Keh Kwan Lou, 70, route Prentice—Kou King Dai, 15, passage 182 « route Prentice.

« *Ateliers de tailleurs.* - Mr. Tsoh Ti Gneu, 143, avenue Haig—Bao Sze King, 67, passage 663 avenue « Joffre.

« *Charcuteries.* Mr. Vei Tse Ziang, 132, route Magy, sous réserve du cimentage du sol et des murs « jusqu'à une hauteur de 1 m. 50.

« Mr. Ying Dao Seng, 5, passage 456 route J. Frelupt.

« *Boucheries.*—Mr. Fi Zao King, 203, rue Galle, sous réserve du cimentage des murs jusqu'à une « hauteur de 1 m. 50 au dessus du sol.

« Mr. Yu Zeng Woo, 211, rue Galle.

« *Boucherie et produits alimentaires.* —Mr. Ou Gnao Zeng, 217, avenue du Roi Albert (changement de « propriétaire).

« *Fruiterie.*—Mr. Tsu Vai Ling, 92, avenue Joffre.

« *Beurre et fromage.*—MM. Vorontsoff Frères, 146, route Vallon (changement d'adresse).

« *Pâtes alimentaires.*—Tsang Foh Dang, 429, rue Bourgeat—Yen Veng Fang, 115, passage 663 avenue « Joffre -Kou Kieh Long, 332, route Winling - Seng Vi Kang, 243, rue Marché—Tza Sai Tseng, 616, route « de Siéyès—Tsang Tche Ping, 303, rue Eugène Bard—Tsang Tsai Gneu, 55, rue Hennequin—Tsu Ah « Lang, 346, route Tenant de la Tour.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Lou Pah Gouei, 116, rue Wagner—Yang Sih Ling, 51, rue Sœur Allègre, « MM. Kossitjin & Rojin, 2, Tracey Terrace, route des Sœurs.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ly Tsong Hang, 85, rue Oriou.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Café avec salle de danse.* Demande de Mr. A. T. Tchang, au nom de l'hôtel "Plaza", pour transfert « à son nom des patente et licences délivrées à Mr. T. H. Koeh pour exploitation d'un café dansant, No. 29, « rue Montauban.

« Sur avis des services de Police, cette demande est à renvoyer sine die.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—Demande de Mr. Hai T'ou Seng pour transfert à son nom des licences « et patente délivrées à Mr. Tseu Gni Tsing pour exploitation d'un café-restaurant No. 247-249, avenue « Joffre.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert sollicité pour cet établissement.

« 2°)--Demande de Mme. J. Mouchette pour exploiter un café-restaurant qui sera adjoint à sa pension « de famille, No. 22, route Père Robert.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour la délivrance de l'auto- « risation sollicitée pour cet établissement qui sera compris dans la 3° classe.

« *Café-étranger.*—Mr. M. C. Lew, 251, avenue Joffre.

« Autorisation à accorder, cet établissement sera compris dans la 3e classe.

« *Collège chinois.*—Mr. Zao Li Tse, 1260, rue Lafayette.

« *Ecole primaire chinoise.*—Mme. Whang Siu Fang, 1, passage 30 avenue Dubail.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Hôpitaux chinois.*—Mr. M. Chen, 221-223, route Kahn—M. Chen, 133-137, avenue Joffre.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mme. Lieu Wei Lai, 15, passage 462 avenue Joffre—Mr. P'eu « Tien Long, 29, avenue Edouard VII—Mme. Koo Tseng, 31, passage 620 rue Amiral Bayle.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des cinq « établissements médicaux ci-dessus, sous réserve bien entendu que les intéressés devront se conformer au « règlement municipal sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Etablissement de bains.*—Mr. Fou Seng, 19, avenue Dubail.

« La Commission propose la délivrance de la patente sollicitée, toutefois l'intéressé devra se conformer « par la suite au règlement qui sera prochainement promulgué concernant l'emploi du personnel féminin « dans ce genre d'établissements.

« *Maison de commission avec pension et logeur de commerçants.*—Mr. Ou Yao Ding, 2, passage 91 rue « du Consulat, (1er et 2e étages).

« Autorisation à accorder.

« *Maison de tolérance.*—Mr. Ly Zeng Yang, 67, rue du Moulin.

« Demande à annuler, Il s'agit en effet d'un établissement déjà patenté.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorables des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Restaurant étranger.*—Mr. Koosmin, 726, avenue Joffre (changement de propriétaire).

« *Restaurants chinois.*—Mr. Ouang Tseng Fou, 357, rue du Consulat—Wang Kweu Hao, 85, rue « Tourane.

« *Pension de famille.*—Mr. Yu Meu Ling, 6, passage 79 route Vallon.

« La réunion est terminée à 16 heures 15.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Chef du Secrétariat,
« *Signé :* G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—a)—Le Comité approuve la proposition ci-après pour l'annulation d'un certain nombre de permis de construire :

« Les permis suivants n'ont pas été délivrés, les intéressés ne s'étant jamais soumis aux formalités « requises pour la délivrance des permis :

« 1°)—Demande de permis No. d'enregistrement 330, présentée par Mr. Tsoang Foh Tching, pour la « construction d'une maison chinoise à étage et d'une chambre sur passage sur le lot cad. 5519A ;

« 2°)—Demande de permis No. d'enregistrement 332, présentée par Mr. Veysseyre, pour la construction « de 2 hangars couverts avec de la tôle ondulée sur le lot cad. 4053 ;

« 3°)—Demande de permis No. d'enregistrement 661, présentée par Mr. Ghiao Yu Shing, pour la « construction de 4 magasins à étage sur le lot cad. 9290 ;

« 4°)—Demande de permis No. d'enregistrement 805, présentée par Mr. Tsang Tse Sie, pour la cons- « truction d'une résidence à 2 étages sur le lot cad. 5645 ;

« 5°)—Demande de permis No. d'enregistrement 991 (permis No. 3972), présentée par MM. Dong Shing, « pour la construction de 8 garages sans étage sur le lot cad. 3617G ;

« 6°)—Demande de permis No. d'enregistrement 1162 (permis No. 4066), présentée par Mr. Zang Ping « Tchien, pour la construction de 3 hangars sur le lot cad. 9712 ;

« 7°)—Demande de permis No. d'enregistrement 1167 (permis No. 4102), présentée par Mr. Wang King « Kee, pour la construction d'un atelier de charpente sur les lots cad. 5598 et 5600 ;

« 8°)—Demande de permis No. d'enregistrement 973 (permis No. 684E), présentée par Mr. Zao Sing « Tai, pour la construction de 2 maisons européennes et 3 garages à étage sur les lots cad. 14199 et 14200 ;

« 9°)—Demande de permis No. d'enregistrement 1335 (permis No. 4212), présentée par Mr. Tsiang Dao « Tsong, pour la construction d'une résidence chinoise à étage sur le lot cad. 14147A.

« Les permis suivants n'ont pas été délivrés, les propriétaires intéressés ayant déclaré qu'ils n'avaient « plus l'intention de construire :

« 1°)—Demande de permis No. d'enregistrement 1063 (permis No. 742E), présentée par "The Kien An « Co." pour la construction de 21 maisons semi-européennes à 2 étages sur les lots cad. 5603-5604 et 5604A;

« 2°)—Demande de permis No. d'enregistrement 1027 (permis No. 4042), présentée par Mr. Liou Gnin « Seng, pour la construction d'un atelier de charpente sur le lot cad. 9551B ;

« 3°)—Demande de permis No. d'enregistrement 1407 (permis No. 4238), présentée par Mr. Tse Koei « Tsing, pour la construction de 4 maisons chinoises à étage sur le lot cad. 12535A.

« En conséquence, les permis en question doivent être annulés.

« Le Directeur Général des Services Municipaux,
« *Signé :* M. VERDIER.»

b)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux depuis la dernière séance :

1°)—*No. 1525, route G. de Boissezon, lot cad. 14030A.*—3 résidences à étage, 1 loge de gardien et 1 chambre sur passage ;

2°)—*No. 1528, route de Zikawei, lots cad. 7521 7521A.*—7 magasins et 6 hongs à étage ;

3°)—*No. 1531, avenue Haig, lot cad. 13916.*—1 mur de clôture ;

c)—Le Comité propose maintenant de délivrer le permis de construire ci-après qui avait été retenu jusqu'à décision de la Cour :

No. 1298, rue du Marché, lots cad. 2642-2642A.—8 maisons chinoises à étage, (demande de Ou Ping Kee).

d)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans fournis étant établis conformément aux règlements municipaux :

1°)—*No. 1523, route G. de Boissezon, lot cad. 14021B.*—5 maisons simples, 1 maison double à 2 étages;

2°)—*No. 1527, route Magy, lot cad. 12057B.*—5 boutiques et 7 maisons chinoises ;

3°)—*No. 1530, route Magniny, lot cad. 13774B.*—Surélévation d'un étage d'une résidence en cours de construction ;

4°)—*No. 1532, route Amiral Courbet, lot cad. 10078.*—1 mur de clôture et 1 loge de gardien ;

5°)—*No. 1533, place du Château d'Eau, lots cad. 50B et 26A.*—2 garages ;

6°)—*No. 1534, route H. de Siéyès lot cad. 13259A.*—2 résidences et 1 garage ;

7°)—*No. 1521, route Say Zoong int., lot cad. 12031.*—3 hongs doubles à étage et 2 hongs simples à étage ;

8°)—*No. 1535, avenue Foch, lot cad. 5642.*—1 loge de gardien ;

9°)—*No. 1529, rue Amiral Courbet, lot cad. 8099.*—6 magasins à étages et 1 chambre sur passage ;

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé: F. SCHWYZER
J. SAUVAYRE
E. J. LLOYD
WEI DING YONG

Architecture.—Quartier Galliéni.—La Commission décide :

1°)—la confiscation du cautionnement de l'entrepreneur Wu Chien Kee ;

2°)—la radiation de cet entrepreneur de la liste des entrepreneurs autorisés à travailler pour le compte de l'Administration Municipale ;

3°)—la mise en adjudication des travaux de surélévation du Quartier Galliéni.

Établissements classés.—Puits artésien.—"Boppe Terrace", avenue Dubail.—La Commission décide d'interdire le fonctionnement et l'utilisation du puits artésien.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 31 Mars 1932 et comportant au Budget Ordinaire, un excédent de dépenses de Tls. 238.816,72 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
CHANG SIAU LING
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
P. DUPUY
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG
E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 18 Avril 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le dix huit Avril, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 5 Avril 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Commission Municipale.—En vue de compléter les divers Comités, la Commission procède aux désignations suivantes:

Comité des Travaux :—Rév. Père E. Moulis. } suppléant Mr. Blum (absent)

Comité d'Hygiène et d'Assistance : { MM. H. Mazot. } suppléant Mr. Blum (absent)
H. Bar.

Commission Foncière:—Rév Père Moulis, suppléant Mr. Blum (absent).

Personnel.—*Service d'incendie.—Personnel chinois.*—Le Président fait connaître que par suite de l'engagement de 25 pompiers russes au Service d'Incendie, un certain nombre de pompiers chinois pourra être licencié à la date du 30 Avril.

Ce personnel licencié pourra être réadmis de préférence aux autres candidats dans les Services Municipaux, en cas de places vacantes, et dans la mesure où ils seront aptes à occuper les emplois disponibles.

Service des Travaux.—Par lettre du 6 Avril, Mr. Eymard, Conducteur d'Architecture, Bureau des Permis, sollicite son rapatriement définitif pour raison de santé, et joint à sa requête un certificat médical établi par le Médecin Municipal.

La Commission décide d'accorder à Mr. Eymard, dont les services prendront fin le 30 Avril 1932, un congé proportionnel à son temps de présence depuis son retour.

Droits de quayage.—Le Président fait connaître que l'accord passé entre la Municipalité Française et le "Commissioner of Customs" pour la perception des droits de quayage a été conclu pour une durée d'un an, à compter du 1er Mai 1931, et est renouvelable d'année en année, par tacite reconduction ou peut être dénoncé ou révisé avec un préavis écrit de trois mois à la demande du "Commissioner of Customs" ou des parties signataires de l'accord.

Le Présideut propose que l'accord en vigueur soit renouvelé pour une période d'une année à compter du 1er Mai 1932.

Il en est ainsi décidé.

Salle des Fêtes.—L'attention de la Commission est appelée sur les abus auxquels donnent souvent lieu les représentations à la Salle des Fêtes.

De nombreuses répétitions sont données avant les représentations dans les locaux du Collège; les allées et venues des personnes qui y participent sont préjudiciables au bon ordre du Collège où se trouvent ainsi trop souvent assemblés des gens totalement étrangers à l'établissement.

De plus, des affiches de représentations sont souvent apposées aux entrées du Collège.

Sous le bénéfice de ces remarques et étant bien entendu que la location de la Salle des Fêtes doit se limiter strictement à la salle même et au hall du 1er étage, et ce seulement aux jours autorisés par la Commission, la Commission prend les décisions suivantes:

Demande de Mr. Clarine.—Sollicite l'utilisation de la salle pour 5 représentations de comédie russe, les 2, 8, 14, 21, 28 Mai 1932.

En raison du caractère littéraire et éducatif des pièces qui seront jouées, la Commission accueille favorablement la requête de Mr. Clarine.

Demande de Mr. Nicolaeff.—Sollicite au nom de la Compagnie d'Opéra Russe l'autorisation d'utiliser la Salle des Fêtes pour deux répétitions d'Opéra, sans admission de public.

La Commission décide de faire droit à cette demande. Mais, dans l'avenir, la salle ne sera plus donnée pour des répétitions de représentations se donnant au dehors.

Demande de Mr. Kotenev.—Sollicite de la part du Groupe des Conservateurs des Etendards et des Bannières des Cosaques du Trans-Baïkal, la salle des fêtes pour un bal le 3 Mai 1932.

Etant donné que la plupart des Membres de ce Groupe ont participé à la défense dans les Unités Volontaires Russes, la Commission accueille favorablement la demande de Mr. Kotenev.

Parc de Koukaza.—*Vente de rafaichissements.*—Après examen des soumissions présentées à la suite de l'appel d'offres pour l'affermage de la vente de rafraîchissements au Parc de Koukaza pendant la saison d'été, du 1er Mai au 31 Octobre 1932, la Commission désigne Mr. Djincharadze adjudicataire, moyennant une redevance globale de $ 850,00 pour la saison et sous réserve des conditions du cahier des charges particulier à l'affermage.

Comité de l'Instruction publique.—La Commission prend connaissance du procès-verbal de la séance du 14 Avril 1932.

Ecole primaire chinoise.—L'Administration s'inspirera le moment venu des recommandations faites par le Comité au sujet de l'organisation pédagogique de l'Ecole Primaire Chinoise.

Ecole Franco-Chinoise.—La Commission décide d'inscrire en 1ère urgence au projet de Budget Extraordinaire, les dépenses d'aménagements demandés au bâtiment, ainsi que celles de construction d'un préau dans la cour.

Collège Municipal Français.—1)—*Aménagements et matériel.*—La Commission décide d'inscrire en principe au Budget Extraordinaire les crédits nécessaires à l'achat de quelques nouveaux appareils de physique et de chimie, et d'un réassortiement de cartes géographiques.

2)—*Effectif.*—La Commission renouvelle au Principal du Collège les directives données à la fin de l'année scolaire 1930-1931 au sujet de l'effectif du Collège.

Tout en évitant de tarir le recrutement des classes élevées, il y aura lieu de ramener progressivement l'effectif à 350 élèves et de veiller à ce que le Collège conserve son caractère d'établissement d'enseignement français.

3)—*Discipline.*—Aucune personne étrangère au Collège et aucun élève ne seront autorisés à pénétrer et à séjourner dans les locaux du Collège en dehors des heures de travail.

Comme conséquence, l'accès des locaux et de la cour du Collège est rigoureusement interdit les dimanches et jours de congé, et en dehors des heures de classe (sauf sous la surveillance effective et constante d'un professeur).

Consigne scolaire a. s. hygiène médicale.—La Commission approuve le texte ci-après de consigne scolaire qui sera mise en application dans tous les établissements scolaires fonctionnant sur la Concession Française.

CONSIGNE SCOLAIRE

I.)—*Condition d'admission.*—Les Directeurs d'établissements scolaires devront exiger de tous les élèves demandant leur admission, un certificat d'examen médical organo-anatomique, les déclarant aptes à être admis.

Ces certificats pourront être établis soit par les médecins des familles, régulièrement autorisés à exercer sur la Concession Française, soit par les médecins attachés aux établissements scolaires, ou pourront être délivrés gratuitement par un docteur du Dispensaire Municipal.

II.)—*Vaccination.*—Toutes les personnes constituant la collectivité scolaire : maîtres, élèves et serviteurs devront être obligatoirement soumis à la vaccination anti-variolique, sauf production d'un certificat de vaccination ne datant pas de plus d'un an.

III.)—*Maladies contagieuses.*—L'apparition dans un établissement scolaire d'une maladie transmissible, comme les fièvres éruptives, nécessitera de la part du Directeur la déclaration immédiate au Directeur des Services d'Hygiène.

Dans le cas d'internat, le malade sera immédiatement isolé réglementairement à l'infirmerie de l'établissement. Si le malade est externe, il sera isolé dans sa famille.

La durée réglementaire de l'exclusion est de 40 jours pour la variole, la scarlatine, la méningite cérébro-spinale et la diphtérie;

de 25 jours pour les oreillons;
de 16 jours pour la rougeole, la rubéole et la varicelle;
de 3 semaines à 3 mois pour la coqueluche;
de 28 jours pour la fièvre typhoïde;
de 30 jours pour la poliomyélite antérieure.

Un certificat du médecin traitant devra être exigé pour la réadmission de l'élève dans l'établissement scolaire.

En cas de maladie contagieuse constatée dans une famille de plusieurs enfants, il sera bon de conseiller aux Parents de ne pas envoyer à l'école les enfants même non malades, qui peuvent être porteurs de germes.

IV.)—*Licenciement.*—Le licenciement partiel ou total d'un établissement scolaire pourra être demandé par le Directeur des Services d'Hygiène dans le cas où une épidémie prendrait un état alarmant.

Les Directeurs d'établissements scolaires autres que ceux dépendant de l'Administration Municipale devront prendre d'eux-mêmes les mesures qu'ils jugent nécessaires en cas d'épidémie, après s'être conformés à l'article III.

Comité d'Hygiène.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 13 Avril 1932.

Hygiène Publique—Nettoiement.—Le Président fait savoir qu'il a donné des instructions au Directeur des Services de Police afin que, dans chaque secteur, les agents de service veillent spécialement à la salubrité et à l'hygiène, et verbalisent pour toute contravention aux règlements.

Dans le cas où l'expérience montrerait que cette surveillance est insuffisante, la Commission envisagera alors la mise à la dispositon du Service d'Hygiène d'un certain nombre d'employés spécialement chargés d'effectuer une surveillance particulière au point de vue de la salubrité.

Les Services (Service d'Hygiène et Service des Travaux) devront présenter dès que possible à l'examen du Comité d'Hygiène un projet de réglementation d'ensemble sur la salubrité et l'hygiène publiques.

Une amélioration sensible de la propreté pourrait être obtenue par un arrosage fréquent des chaussées et trottoirs des voies principales.

Mais des considérations d'ordre financier ont jusqu'ici empêché l'Administration Municipale de doter les Services du matériel nécessaire.

Après échange de vues, la Commission charge les Services de procéder à une étude sur la question du balayage et de l'arrosage des voies publiques, les moyens nécessaires pour y parvenir et les conséquences financières.

Marché.—La Commission décide de ne pas autoriser la création d'un marché à ciel ouvert rue Bourgeat (No. 608 à 636).

Il y aura lieu d'envisager, dès que la situation budgétaire le permettra, la construction de plusieurs marchés couverts dans la partie Ouest de la Concession qui en est totalement dépourvue.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 6 Avril 1932:

L'an mil neuf cent trente-deux et le six Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ARCHITECTURE.—A)—*Construction d'un mur de clôture de la cour du Collège Municipal, route Vallon.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 18 Mars 1932 pour les travaux ci-dessus. (Entreprise Sin Young Kee).

B)—*Route Winling.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 1er Avril 1932 relatif aux travaux de drainage et établissement d'une chaussée, route Winling. (Entreprise Yi Kee).

DIVERS.—Avenue Joffre.—Le Comité prend connaissance d'une lettre de Mr. V. J. Mishoorine (American Shoe) demandant l'autorisation d'avoir des cireurs de chaussures sur le trottoir de l'avenue Joffre, à côté du No. 515.

Le Comité n'est pas d'avis de donner une suite favorable à cette demande, d'autres du même genre ayant déjà été refusées.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 31 Mars 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 31 Mars 1932*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 31 Mars 1932, à 15 heures, à la « Municipalité.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Petite fonderie d'étain.*—Demande de Mr. Ou Sih Ying pour transfert à son nom de la patente délivrée « à Mr. Ouang Tsong Shing pour exploitation d'une fonderie d'étain No. 165, passage 16 rue du Père Froc.

« Transfert à autoriser, sous réserve d'interdiction de tout travail de nuit entre 10 heures et 6 heures « du matin.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Station de ravitaillement pour automobiles.*—Société "Asiatic Petroleum Co", 131F, rue Amiral Courbet.

« Autorisation à accorder.

« *Garages publics pour auto-camions.*—Mr. Y. F. Dang, 240, route Cassini—Ho Tse Kao, 226, route de « Zikawei—Tseu Zang Tseng, 364, route de Zikawei.

« La Commission émet un avis favorable à l'exploitation de ces trois garages qui seront compris dans « la 5e classe, sous réserve de l'installation d'un extincteur chimique dans chacun de ces établissements.

« *Atelier de tissage.*—Mr. Zeng Nai Ling, 284G, route Frelupt.

« Patente à délivrer sous réserve que le travail de nuit sera interdit dans cet atelier entre 10 heures et « 6 heures du matin.

« *Atelier de charpente.*—Mr. Zia Sang Sang, face au No. 337, route H. de Siéyès.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation nécessaire à cet atelier sous réserve que le « demandeur se conformera immédiatement aux prescriptions du règlement municipal, c'est-à-dire :

« *a)*—démolir le toit en paillotte du hangar édifié sur le chantier et le reconstruire en matériaux « résistant au feu ;

« *b)*—éloigner de 3 m. au minimum des clôtures les stocks de bois ouvré ou en grume et les disposer « en piles ou en tas régulier.

« En outre, l'emploi de machines-outils et le travail de nuit seront interdits ; des mesures nécessaires « seront prises en vue d'éviter l'accumulation des copeaux.

« *Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. J. Gourevitch, 73, route Voyron.

« *Pharmacie chinoise.*—Mr. Eu Yang King Ze, 56, rue du Père Meugniot.

« *Blanchisserie.*—Mr. Zeng Sing Ts'an, 229, route Tenant de la Tour.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation des trois établissements ci-dessus.

« Toutefois, en ce qui concerne la blanchisserie, le propriétaire devra faire cimenter les murs jusqu'à « une hauteur de 1 m. 50 au dessus du sol.

« *Laiterie.*—Mr. Kou Tse Tsing et Tsang Ting Dang, 20, passage 80 route Say Zoong.

« Cette laiterie a déjà été fermée par 2 fois à la suite d'une décision administrative.

« Les nouveaux propriétaires nominaux, car il est probable que cette laiterie a toujours continué à « appartenir au premier délinquant, ont conservé les mêmes habitudes de mouillage du lait.

« Dans ces conditions et vu par ailleurs l'avis défavorable du service d'Hygiène, la Commission propose « le refus de l'autorisation sollicitée pour l'exploitation de cette laiterie.

« *Brocanteurs.*—1°)—Mr. A. N. Slosman, 320, avenue Joffre.

« Autorisation à accorder.

« 2°)—Mme. Borodina, 93, rue Molière.

« Sur avis défavorable des Services de Police, la Commission est d'accord pour refuser l'exploitation « de cet établissement qui devra être immédiatement fermé (ouvert depuis 3 mois sans autorisation).

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Kou Sio Mao, 225, route Tenant de la Tour.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Leu Seng Fah, 85, route G. Kahn—Loh Ming Fah, 33, route Voyron—Zao « Sih Zie, 6, passage 158 route Dupleix—Wang Shien Ling, 618, route de Siéyès—Wang Wou Shing, 19- « 28-29, passage 123 route Prosper Paris.

« *Fruiterie.*—Mr. Sio Kia Dung, 74, quai de France.

« *Fruiterie et produits alimentaires.*—Mr. Moh Tse Ou, 110B, route Père Robert.

« *Confiserie.*—Mr. Zeng King Gneu, 272, rue du Consulat.

« *Vente de salaisons.*—Mr. Sio Zao, 359, avenue Edouard VII—Wang Bei, 44, rue Hué—T'ang King « Zie, 7B passage 409 route Père Robert - Eu King Zee, 175, rue du Capitaine Rabier.

« *Commerce de volailles.*—Mr. King Veng Ziang, 139, rue du Weikwei.

« *Vente d'œufs.*—Mr. Kou Zain Yih, 144, rue du Weikwei.

« *Epicerie-boucherie.*—Mr. Farkodinoff, 126, route de Grouchy, (changement de propriétaire).

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Zeng Teh Shing, 369, avenue Edouard VII—Ly Seng Tchai, 479, route de « Zikawei—Tsang Tche Ping, 149, rue Kraetzer, (changement d'adresse)—Tseu Ah Sai, 137, rue Tourane— « Ou King Piao—562, rue Ratard—Li Foh Zeu, 148, rue de Saïgon.

« *Pâtisserie chinoise.*—Mr. Lieu Ze Seng, 255, rue du Marché.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Ong Sze Li, 65, route Dupleix—Tchu Kio Bang, 40, rue du Père « Meugniot—Yu Zao Gneu, 429, boulevard des 2 Républiques—Seng Ping Wou, 594, route Frelupt, « (changement d'adresse).

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ling Ghi Fah, 411, avenue Foch—Tsang Foh « Dih, 1B, route Frelupt, (changement de propriétaire).

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Yu King Veng, 60, rue Lagrené—Moh Zie Ying, « 389 avenue Foch.

« *Salon de coiffure.*—Mr. Simen, 628, avenue Joffre.

« Établissements Catégorie "C"

« *Hôtel chinois.*—Mme. Herman C. E. Liu pour le compte de "Woman's Christian Temperance Union « of China", 501, rue Auguste Boppe.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Café étranger avec salle de danse.*—Mr. G. Bardelet, 3, rue Chu Pao San.

« Après avoir pris connaissance de l'avis du Directeur des Services de Police, la Commission transmet « le dossier à la Commission Municipale pour décision.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Mr. R. Le Doré, 15, rue Montauban.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission propose la délivrance des patente et licen- « ces sollicitées pour cet établissement qui sera compris dans la 3e classe.

« 2°)—Demande de Mme. Booher pour transférer à son nom les patente et licences délivrées à « Mr. Wimmel pour exploitation d'un café-restaurant étranger No. 523. avenue Foch.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert demandé pour cet établissement qui restera compris « dans la 3e classe.

« 3°)—Demande de Mr. C. Vandrach pour transfert à son nom des patente et licence délivrées à « Mr. Perlos pour exploitation d'un restaurant étranger No. 527, avenue Foch.

« L'intéressé sollicite également l'autorisation d'adjoindre un café à son établissement.

« La Commission ne voit aucun inconvénient à autoriser le transfert demandé et la délivrance de la « licence pour exploitation d'un café étranger qui sera compris dans la 3e classe.

« *Café étranger.*—Mme. M. Monrouzeau, 37, route Voyron.

« L'intéressé déclare vouloir cesser l'exploitation d'un petit restaurant ouvert à cette adresse depuis « Novembre dernier et ouvrir un petit café au même emplacement.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la licence nécessaire (3e classe).

« *Collèges chinois.*—Mr. Zao Li Tse, 1260, rue Lafayette—Yeu Gne Yu, passage 288 avenue Dubail.

« Autorisations à accorder.

« *Ecoles primaires chinoises.*—Ecole "Zong Ze", 7, passage 430 rue Amiral Bayle—Mr. Yu Yat Dji, 54, « passage 286, route Tenant de la Tour—Yoh Tzao Wai, 483, rue Brenier de Montmorand—Tchieu T'ong « Ya, 9, passage 68 rue Porte de l'Ouest—Zao Zeu Seng, 16, rue Bourgeat.

« La Commission émet un avis favorable pour l'exploitation des cinq établissements scolaires ci-dessus.

« Toutefois, en ce qui concerne l'école située au No. 7, passage 430 rue Amiral Bayle, le demandeur « devra faire construire un escalier de dégagement à l'extrêmité du couloir desservant les dortoirs.

« 2°)—Ecoles Professionnelles pour Jeunes Filles, 51-52, passage 66 route Lorton—Mme. Whang Siu « Fang, 1, passage 30 avenue Dubail.

« Sur avis défavorable des Services de Police, la Commission propose de refuser la patente nécessaire « à ces deux écoles.

« 3°)—Mr. Kiong Ping 34, passage 877 avenue Foch.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Imprimeries.*—1°)—Demande de MM. Calatroni & Shifh, architectes, au nom du Comité du "Central « Scientific Research of Chinese Government" pour construction et exploitation d'une imprimerie sur le lot « cadastral 5642, avenue Foch.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « des autorisations nécessaires, sous réserve que les installations sanitaires nécessaires au personnel « employé seront en nombre suffisant.

« D'autre part, pour le cas où cette imprimerie ne serait pas munie de machines silencieuses, le travail « de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« 2°)—Mr. Ling Mong Tseu, 5, passage 291 route de Siéyès.

« Patente à délivrer.

« *Hôpital chinois.*—Mr. Wang Cheng Cheu, 110, rue Bourgeat.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Tkachenko, 653, avenue Joffre—Wang Ze Liaug, 109-111, « rue Lagrené—Tsang Hong Yeu, 25, passage 138 rue Porte de l'Ouest—Ly Yi Seng, 138 boulevard de « Montigny, (changement d'adresse).

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des cinq « établissements médicaux ci-dessus, sous réserve bien entendu que les intéressés devront se conformer au « règlement municipal sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Etablissements de bains.*—Mr. Wang Tsoh Ying, 1, passage 399 avenue Joffre—Wang Tsoh Ying, « 313, avenue Joffre.

« La Commission propose la délivrance des patentes sollicitées, toutefois l'intéressé devra se conformer « par la suite au règlement qui sera prochainement promulgué sur l'emploi du personnel féminin dans ce « genre d'établissements.

« *Maison de thé.*—Mr. Ki Keh Yi, 10-12, rue Hennequin.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Restaurant chinois.*—Mr. Deng Zeng Seng, 282, rue du Consulat.

« Le service d'Hygiène signale dans son rapport d'enquête que ce petit restaurant est installé dans une « boutique occupée également par un atelier de cardage de coton déjà patenté.

« Dans ces conditions, la Commission est d'avis de refuser l'autorisation nécessaire.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maison de thé.*—Mr. Zie Li Pao, 616, route de Siéyès (1er étage).

« *Restaurants étrangers.*—Mme. O. Knyayeff, 259, avenue du Roi Albert—Mr. Stamboulis, 516, avenue « Joffre, (changement de propriétaire).

« *Restaurants chinois.*—Mr. Loh Ping Gneu, 90-92, rue Tourane—Chu Vi Tseu, 53, avenue Dubail— « Zoa Ze Teh, 202, route J. Frelupt.

« La réunion est terminée à 16 heures.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ.»

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—*Route Say Zoong.*—Après avoir pris connaissance de la correspondance échangée entre l'Administration Municipale et Mr. Ly Lai Tcheng, le Comité propose l'annulation du permis No. 4292, pour la construction de maisons sur un terrain public situé en frontage des lots cadastraux 12032, 12028, 12029 et 12033.

L'Administration Municipale ne peut en effet reconnaître des droits à Mr. Ly Lai Tcheng que sur la moitié de la crique située en frontage de son terrain.

B)—Le Comité enregistre le permis de construire ci-dessous, délivré après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance.

No. 1537, route de Zikawei, lot cad. 9971.—1 incinérateur à ordures.

C)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance du permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

No. 1439, avenue Haig, lots cad. 14199-14224 & 14225B.—3 résidences et 3 garages à étage.

D)—Après avoir pris connaissance du B. C. No. 6960 de l'Ingénieur en Chef, en date du 6 Avril 1932, le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis de construire ci-après :

No. 1539, rue du Marché, lot cad. 2023.—1 étage sur un bâtiment existant.

La séance est levée à 6 heures.

Signé : F. SCHWYZER
E. J. LLOYD
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Établissements classés.—Laiterie.—La Commission décide de refuser l'autorisation sollicitée par MM. Kou Tse Tsing & Tsang Ting Dang pour l'exploitation d'une laiterie 20, passage 80 route Say Zoong.

Café étranger avec salle de danse.—La Commission décide d'accorder à Mr. G. Bardelet les licences nécessaires pour l'exploitation d'un café étranger avec salle danse au No. 3 rue Chu Pao San.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Départ de Mr. Dupuy.—Le Président fait connaître à la Commission que Mr. Dupuy rentrant en France lui a adressé sa démission de Membre de la Commission Municipale. Mr. Dupuy estime en effet que ne pouvant pendant plusieurs mois participer aux travaux de la Commission, il est de son devoir de démissionner.

Le Président se fait l'interprète de la Commission pour exprimer à Mr. Dupuy ses regrets de le voir cesser la collaboration très fidèle et très appréciée qu'il a prêtée pendant quatre années à la Commission Municipale.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 15 Avril 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 155.312,96 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
J. DONNÉ
P. DUPUY
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 2 Mai 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le deux Mai, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 18 Avril 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Défense de la Concession.—Le Président propose à la Commission de décerner la médaille or de la Municipalité à l'Amiral HERR, en témoignage de reconnaissance des éminents services qu'il a rendus à la Concession Française comme Commandant de la Division Navale d'Extrême-Orient, au cours des récents évènements.

L'Amiral HERR devant rentrer en France très prochainement, la remise de la médaille pourrait avoir lieu le Jeudi, 5 Mai 1932, à 12 heures 15 au Consulat Général de France, au cours d'une réception organisée à cette occasion.

La Commission approuve la proposition de son Président.

Médaille Municipale.—Sur la proposition du Commandant de la Compagnie Française de Volontaires, la Commission décide d'attribuer la médaille argent de la Municipalité à Mr. Brunetti, Membre de la Compagnie Française de Volontaires.

Mr. Brunetti a été d'un dévouement parfait depuis la réorganisation de la Compagnie et a été particulièrement utile pour la formation des jeunes recrues.

Emprunt Municipal 1911.—La date de tirage des 207 obligations de l'Emprunt Municipal de 1911 dont l'amortissement est prévu en 1932, est fixée au Mercredi, 11 Mai 1932.

Redevances.—*Droits de quayage.*—Suivant état fourni par l'Administration des Douanes Chinoises, la part des recettes revenant à la Municipalité Française pour le 1e trimestre 1932 s'élève à Tls. 37.500,00, en diminution de Tls. 40.067,29 par rapport au trimestre correspondant de l'année 1931.

C. F. T. E. E.—Les recettes réalisées par l'exploitation des services de tramways, railless, eaux, pendant le 1e trimestre 1932 se sont élevées respectivement à Tls. 281.720,30, Tls. 27.029,66 et Tls. 285.459,64.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 14.086,01, Tls. 1.729,43 et Tls. 14.272,98 respectivement.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité du Greater Shanghai, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 840,98, soit 6 % de Tls. 14.016,41 (Imputation : Titre 3—Chap. 8—Art. 13—Sect. 1).

Prime de langue annamite.—Par rapport du 14 Avril 1932, le Directeur des Services de Police demande l'institution d'une prime pour la connaissance de la langue annamite.

La Commission, faisant droit à la demande du Directeur des Services de Police, fixe à Tls. 10 le montant de la prime de langue annamite.

Les bénéficiaires ne pourront être que des agents et employés français.

Comité des Travaux.—Communication est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 20 Avril 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le vingt Avril, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ARCHITECTURE.—Poste Joffre.—Lecture est donné du procès-verbal ci-dessous de réception définitive pour les travaux de construction d'un bâtiment au Poste de Police Joffre :

« Changhai, le 4 Avril 1932.

« PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION DÉFINITIVE

« CONSTRUCTION D'UN BATIMENT AU POSTE DE POLICE JOFFRE

« Nous soussignés :

« L. LOUZIER, Ingénieur en Chef,

« A. BÉRENGUIER, Ingénieur-Adjoint,

« L. GAGGINO, Conducteur-Inspecteur d'Architecture.

« Après avoir procédé à l'examen minutieux des travaux de construction d'un bâtiment à un étage pour « agrandissement du Poste de Police Joffre confiés à l'entreprise "Chen Chong & Co."

« Déclarons que les travaux de gros œuvre sont conformes aux clauses et conditions générales et « particulières, seuls les enduits intérieurs et les plafonds sont complètement à refaire aux frais de l'entre- « prise.

« En conséquence, avons procédé à la réception définitive du bâtiment sous réserve de ne payer le « cautionnement définitif Taëls Huit Cents (Tls. 800.00) qu'après exécution des travaux mentionnés ci- « dessus.

« Le Conducteur-Inspecteur d'Architecture,
« *Signé :* L. GAGGINO

« L'Ingénieur-Adjoint,
« *Signé :* A. BÉRENGUIER

« L'Ingénieur en Chef,
« *Signé :* L. LOUZIER

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ

« Vu et approuvé
« Le Directeur Général
« des Services Municipaux,
« *Signé :* M. VERDIER.»

L'entrepreneur n'ayant pas répondu aux convocations des Services, le Comité, après avoir entendu les explications du Directeur Général, propose de faire effectuer les réparations nécessaires aux frais de l'entrepreneur.

Le montant de ces travaux soit Tls. 588,03 suivant devis de l'Ingénieur Municipal pourrait être prélevé sur le cautionnement de Tls. 800,00 déposé par l'entrepreneur.

PANNEAUX RÉCLAMES.—Route Pottier. Par lettre du 16 Avril 1932, Monsieur H. Crawshaw demande la location de la petite bande de terrain municipal en excédent de largeur de la route Pottier en face de la rue Lafayette, pour y construire un panneau réclame.

Bien que la pose des panneaux réclames ne soit autorisée à l'Ouest de l'avenue du Roi Albert qu'en bordure des chantiers de construction, le Comité, pour des raisons d'hygiène, propose d'autoriser une dérogation au règlement.

Un panneau réclame constituerait la meilleure clôture pour les terrains vagues qui ont fait l'objet de nombreuses réclamations des résidents voisins.

La location de cet emplacement pourrait être consentie à Monsieur H. Crawshaw moyennant un loyer payable par trimestre, sous réserve que ce panneau soit retiré sur simple préavis de 15 jours quand l'Administration Municipale procèdera à l'ouverture de la rue Lafayette, entre Pottier et Joffre.

C. F. T. E. E.—Analyse des eaux.—Le Comité enregistre le rapport d'analyse ci-après :

« SERVICES D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE — Shanghai, le 13 Avril 1932.

« Laboratoire Municipal d'Hygiène

« Rapport sur l'analyse bactériologique des échantillons d'eaux délivrés par la Compagnie Concessionnaire.
« Prélèvement effectué le 11 Avril 1932.

« *Analyse bactériologique.*—1°) – *Eau de la rivière du Wangpoo :*

« Total des germes par 1 cc3	3700
« Coli bacilles par litre	22000

« 2°)—*Eau de la Concession Française :*

« Total des germes par 1 cc3	10
« Coli bacilles par litre	10
« Pourcentage de l'épuration	99,84°/o

« Le Chimiste : — « Le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance

« *Signé :* M. BYKOFF. — « *Signé :* Dr. RABAUTE. »

SHANGHAI TELEPHONE COMPANY.—Le Comité transmet a la Commission Municipale pour approbation, le projet d'accord ci-dessous établi par la Shanghai Telephone Co., après entente avec le service d'entretien des plantations pour la disposition des cables et fils téléphoniques par rapport aux arbres et plantations d'alignement.

« Accord entre l'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai et la "Shanghai « Telephone Company" concernant les fils et cables téléphoniques de la "Shanghai Telephone Company" « et les arbres de l'Administration Municipale.

« 1)—Les cables téléphoniques sous plomb devront être placés à une hauteur minima de 18' au-dessus « de la voie publique. D'une façon générale, ils seront fixés sur les poteaux à une hauteur de 19' 6" au- « dessus du sol, mais ils pourront être placés à une hauteur légèrement supérieure ou inférieure pour « éviter l'obstruction des branches d'arbres, d'autres fils électriques, etc...

« 2)—Si des arbres se trouvent sur le passage, ces cables téléphoniques devront être placés conformé- « ment aux plans "A", "B" et "C" (nouveau plan) ci-annexés.

« 3)—Il est interdit de tailler ou d'élaguer les arbres, sauf les petites pousses, pour la pose ou l'entretien « des cables téléphoniques ou des fils qui sont placés à une hauteur inférieure à 23'. Si les cables téléphо- « niques ou les fils sont placés à une hauteur de 23', ou plus, les branches d'arbres gênantes peuvent être « taillées.

« 4)—Les fils nus (y compris les fils sous guipure) peuvent être placés à une hauteur inférieure à 30' « pourvu que la distance de 18' au-dessus de la voie publique soit respectée, mais dans ce cas, les arbres « ne pourront pas être élagués pour permettre la pose ou l'entretien de ces fils. Si ces fils sont placés à une « hauteur de 30', ou plus, les arbres devront être taillés ou élagués pour éviter tout contact.

« 5)—Les poteaux ou les ancres devront être posés à une distance d'au moins 5' des arbres, mesurée « d'axe en axe au ras du sol.

« 6)—Les haubans pourront être placés au travers des arbres, à condition d'être placés conformément « aux plans "A" et "C" (nouveau plan) ci-annexés.

« 7)—La "Shanghai Telephone Company" devra s'entendre directement avec le service d'entretien des « Plantations, excepté pour les questions d'un caractère plus sérieux.

« 8)—La taille ou l'élagage des arbres devra être assuré par le service d'entretien des Plantations.

ETABLISSEMENTS CLASSÉS.—Lecture est donnée du compte-rendu de la séance de la Commission des établissements classés du 14 Avril 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 14 Avril 1932*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 14 Avril 1932, à 15 heures, à la Municipalité.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Teintureries.*—1°)—Mr. Zao Yong Dang, passage 244 route de Zikawei, (changement de propriétaire).

« Ce transfert peut être autorisé.

« 2°)—Paris Dry Cleaning, 736, avenue Joffre.

« La Commission prend connaissance d'une lettre de réclamation d'un résident voisin au sujet des « bruits et mauvaises odeurs provenant de cette teinturerie.

« Cet établissement, exploité dans un immeuble à destination d'appartements, est situé dans un quartier « de résidences et a déjà été l'objet d'une précédente réclamation.

« Des rapports d'enquête des Services intéressés, il ressort que cette teinturerie, qui emploie une « vingtaine d'ouvriers, est réellement incommode (fortes émanations de benzine, bruits, etc...) et très « dangereuse par la présence de liquides inflammables.

« Dans ces conditions, la Commission est d'avis d'interdire tous travaux de lavage et de nettoyage dans « cet immeuble ; seuls le magasin de réception et de livraison, ainsi que l'atelier de repassage pourraient « continuer à être exploités à cette adresse.

« *Atelier de manutention de pailles à chapeaux.*—Mr. Ly Yeh Sze, 284D-E, route J. Frelupt.

« Autorisation pouvant être délivrée sous réserve du cimentage des murs jusqu'à une hauteur de « 1 m. 50 au-dessus du sol.

« *Chenils.*—Sté Foncière et Immobilière de Chine, route de Zikawei, lot cadastral 9971.

« Il s'agit de la construction d'un incinérateur pour les ordures en provenance des chenils du "Champ « de Courses Français".

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour délivrer l'autorisation « sollicitée.

« *Dépôt de liquides inflammables.*—Mr. Y. T. Kee, 9, passage 437 boulevard de Montigny.

« Demande à refuser ; ce dépôt étant situé dans une cité très populeuse serait très dangereux pour les « résidences voisines en cas d'incendie.

« En outre, le propriétaire sera invité à déménager immédiatement son entrepôt dans la zône réservée, « aux établissements classés.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garage public.*—Mr. Y. C. Koo, 254-256, boulevard de Montigny.

« Autorisation à accorder sous réserve de l'installation d'un extincteur chimique dans ce garage qui « sera compris dans la 4e classe (6 voitures).

« *Fabrique de bas.*—Mr. Loh Yong Tsang, 69, passage 238 rue Brenier de Montmorand.

« *Fabrique de lampes électriques de poche.*—Mr. Hwa Ziang Shuon, 5, passage 309 route Winling.

« *Atelier de forgeron.*—Mr. Ou Ah Foh, 49, rue du Lieutenant Pétiot.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance des patentes nécessaires aux 3 établissements « ci-dessus à condition que le travail de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« Par ailleurs, en ce qui concerne l'atelier de forgeron, le propriétaire sera invité à ne pas entreprendre « de travaux de grosse chaudronnerie qui pourraient incommoder le voisinage (bruits).

« *Fabrique de piles électriques.*—Mr. Tsang Zeng Chi, 10, passage 291 route de Siéyès.

« *Ateliers de menuiserie.*—Mr. Seng Ling Foh, 101, route Prentice—S. M. Kochetoff, 14, passage 106 « route Vallon.

« *Ateliers de cartonnage.*—Mr. Ou King Ching, 2, passage 253 rue Ratard—Tsang Wai Pao, 432-434, « avenue Joffre.

« *Blanchisseries.*—Ms. Tong Ah Bong, 113, route Dufour—Tseu Zu K'an, 214, route G. Kahn—Tsang « Zeu Foh, 315, route Conty.

« *Pharmacie chinoise.*—Mr. King Tse Sai, 366-368, rue du Marché.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation des neuf établissements ci-dessus.

« *Savonnerie.*—Demande de Mme Veuve B. I. Imshenetzky pour transfert à son nom de la patente « délivrée à Mr. Livitin pour exploitation d'une savonnerie No. 408, route Tenant de la Tour et pour trans- « férer à la même adresse sa savonnerie exploitée No. 239, route Frelupt.

« Ces deux transferts peuvent être autorisés.

« *Clinique vétérinaire.*—Demande de Mr. Z. M. Boghman pour transférer au No. 111, route Père Robert « sa clinique vétérinaire exploitée précédemment au No. 634, avenue Joffre.

« La Commission émet un avis favorable à ce transfert sous réserve, toutefois, que le nombre de « chiens soignés ensemble dans cette clinique ne sera jamais supérieur à 12.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinets dentaires.*—Mr. K. B. Wood, 300-302, avenue Joffre—Mmes. Perekrestof & Lustgareen, 653, « avenue Joffre.

Ateliers de teinturier-dégraisseur.—Mr. Tsang Ah Teh, 97, rue des Pères—Zeng Tsi Tai, 38, rue du Père « Meugniot—sous réserve qu'il ne sera pas entreposé de liquides inflammables dans ces deux établissements.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Fou Keh Ghin, 3, passage 222 avenue du Roi Albert.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Wang Teh Pao, 22, passage 93 rue Ratard—Zeng Zeng Ghao, 37, avenue « Dubail—Zeng Yoh Veng, 12 passage 17 route des Sœurs—Mme. B. Landau, 3, route Père Robert—D. V. « Starr, 714, avenue Joffre.

« *Epiceries-boucheries.*—Mr. G. E. Krivin, 361, avenue du Roi Albert, (changement de propriétaire)— « Vdovkin, 687, avenue Joffre, (changement d'adresse).

« *Boucherie.*—Mr. Tsu Seng Meu, 251, avenue Haig.

« *Charcuterie.*—Mr. Tsang Kieu Seng, 27, route Rémi.

« *Fruiterie.*—Mr. Bao Ghin Shie, 433, avenue Edouard VII.

« *Boulangerie (magasin de vente).*—Mr. Klauzman, 645, avenue Joffre.

« *Confiseries.*—Mr. Wang Ming Tsang, 15 rue Sœur Allègre—MM. J. Korott & B. R. Worden, 465-467, « avenue Joffre changement de propriétaire).

« *Vente de salaisons.*—Mr. Zao Hong K'an, 206, rue Brenier de Montmorand.

« *Vente de volailles.*—Mr. Gnie Siao Di, 58, rue Tourane.

« *Dépôt de glace.*—Mr. Loh Tseng Yao, 121, route L. Dufour.

« *Vente de boissons gazeuses.*—Mr. R. V. Ourrabka, 1240, rue Lafayette—H. Domratcheff, 714, avenue « Joffre—Shabalin, 81, route Vallon.

« *Pâtisserie chinoise.*—Mr. Vong Tseu Fou, 111, rue du Père Froc.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Tsang Ah Mai, 152 rue Galle—Seng Ling Chua, 251, rue Ratard—Tsang « Tse Gneu, 401, route de Zikawei—Wang Fa Tse, 98 route Dupleix—Kwei Zoh Ts'an, 11, passage 456 « route Frelupt—Lieu Tseng Gneu, 53, rue du Lieutenant Pétiot—Song Ah Tching, 443, rue Auguste Boppe « —Tsang Ah Mao, 367, avenue Edouard VII—Yi Meu Ziang, 782, rue Brenier de Montmorand—Mo Zeng « Tseng, 169, rue du Marché—Ou Ping Ying, 65, route Rémi—Zang Yong Ching, 227, passage 409 route « Père Robert.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Tsang Zao Yang, 485, rue du Consulat—Zi Veng Piao, 53, rue Wagner « —Kou Tseng Ming, 1175, route de Zikawei—Zeng Yeh Ze, 213, rue Ratard—Zeng Koue Moh, 111, « route Dupleix—Zi Tseng Yong, 241-249, avenue Haig—Ou Tien Ki, 6, passage 12 rue Colbert—Ou Wai « Ling 88, avenue Joffre—Tseu Ah Pao, 244, route Frelupt—Tseu Ping Sing, 18, route G. Kahn.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*—Mr. Lou Kie Sing, 269, avenue Joffre—Suiet, 314, « avenue du Roi Albert (changement de propriétaire).

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tseu Seu Liang, 13, rue Hennequin—Zeng Zao « Ziang, 62, rue du Marché.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Lou Shing Seng, 275, rue Eugène Bard.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Zeng Kweu Ghon, 28, avenue Dubail.

« *Vins et spiritueux européens.*—Mr. Zea Yue Ching, 137, avenue Haig—Société H. E. Millhan & Cie., « 287, avenue du Roi Albert, (changement d'adresse).

« *Vins chinois.*—Mr. Ou Pah Ghiao, 483, route de Zikawei.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ong Ghi Tsing, 77, rue Tourane, (changement d'adresse).

« *Salon de coiffure.*—Mr. V. Bajenoff, 240, avenue du Roi Albert.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Hôtel-restaurant chinois.*—Demande de Mr. Kao Lai Seng pour transfert à son nom des licences et « patente délivrées à Mr. Ou Zun Zie pour exploitation d'un hôtel-restaurant chinois Nos. 4-5, passage 14 « rue Tourane.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert sollicité pour cet établissement qui comprendra 46 « chambres à un lit.

« *Café-restaurant étranger avec salle de danse.*—Demande de Mr. P. Tchakalian pour transfert à son « nom des licences et patente délivrées à Mr. Ch. Gerer pour l'exploitation d'un café-restaurant avec salle « de danse dénommé "Monico-Taverne" Nos. 708-710, avenue Joffre, qui désormais sera dénommé « "La Renaissance".

« Demande de transfert transmise avec avis favorable.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—Mr. N. Crainiciuc, 43, avenue Edouard VII.

« Après avoir pris connaissance du rapport du Directeur des Services de Police, la Commission « transmet le dossier à la Commission Municipale pour décision.

« *Café étranger.*—Demande de MM. J. Korott & B.R. Worden pour transfert à leur nom des patente et « licence délivrées à Mr. Marshad & Mme. Thorlenchter pour exploitation d'un café étranger Nos. 465-467, « avenue Joffre.

« Demande de transfert transmise avec avis favorable.

« *Bar.*—Demande de Mr. Lo Kan pour réduction du coût d'une licence qui lui a été délivrée pour « l'exploitation d'un bar au "Cathay Théâtre", angle avenue Joffre, rue Cardinal Mercier.

« Considérant que le bar n'est ouvert que pendant les heures de représentations, la Commission est « d'accord pour le classer dans la 3e classe.

« *École chinoise de médecine.*—Mr. Hu Schu Hua, 121, rue Ratard.

« Autorisation à accorder.

« *École commerciale chinoise.*—Mr. Zi Bei Kouen, 16, passage 208 route Frelupt.

« *École secondaire chinoise.*—Mme. Tza Koh King Leu, 993, avenue Foch.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Écoles primaires chinoises.*—1°)—Mr. Mao Zeng Tsin, 336, passage 78 route Say Zoong.

« Sur avis défavorable des Services de Police, la Commission propose de refuser la patente sollicitée « pour cette école.

« 2°)—Kiangeu Provincial High School, 27, passage 208 route J. Frelupt.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Imprimeries.*—Mr. Ying Sih Hoei, 76, route Prentice—Wang Tsong Ming. 19, rue Lafayette.

« Patentes à délivrer.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Yeu Zeu Bang, 4, passage 120 rue du Weikwei—Tsang Sih « Ghi, 116, rue Vouillemont—Wang Dih Ngo, 2, passage 300 rue Amiral Bayle—Seng Lie Fang, 36, passage

« 908 rue Amiral Bayle—J. Y. Woo, 83, Auvergne Terrace, avenue Dubail—Tsu Ting Sing, 203, passage « 409 route Père Robert—Wang Tsou Tseu, 281, passage 409 route Père Robert—Tsang Tze Vi, 26, passage « 266 route de Zikawei—Tsong Zeng Tse, 18, passage 401 rue Bourgeat.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des neuf « établissements médicaux ci-dessus, sous réserve bien entendu que les intéressés devront se conformer au « règlement municipal sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Etablissements de bains.*—Mme. Zeng Gni Neu, 297, avenue Joffre—Sou Sze Pao, 311, avenue Joffre— « Tsang Yueh Ngo, 358, avenue Joffre—Mr. P'eu Foh Keng, 249, avenue Joffre.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires à ces quatre établissements de bains, « toutefois les intéressés devront se conformer par la suite au règlement qui sera prochainement promulgué « sur l'emploi du personnel féminin dans ce genre d'établissements.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de thé.*—Mr. Ki Keh Yi, 10-12, rue Hennequin—Wang Weng Fou, Village de Ting Ka Wei, « route Rémi.

« *Maisons de tolérance.*—Mme. Tzao Lao Sai, 5, passage 10 rue Brodie A. Clarke—Tsu Ly Sze, 60, « rue du Moulin.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Shabalin, 81, route Vallon, (changement d'adresse)—Fong Tseng San, « 533, avenue Foch—R. Ouhrabka, 1240, rue Lafayette.

« Ces trois restaurants seront compris dans la 3e classe.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Tsang Heu Ghi, 522, aveune Joffre—Zeng King Vai, 371, avenue Edouard « VII—Si Ming Liang, 1170, avenue Joffre—Zi Ah Ziang, 361, avenue Edouard VII—Tsang Ding Gno, 16, « passage 589 avenue du Roi Albert—Tsiang Kiong Gno, 41, avenue Dubail—Yang Ou Zeng, 13, route de « Zikawei—Gni Zeng Ling, 613, rue Brenier de Montmorand—Dai Tse Wah, 26, route de Zikawei—Wang « Shing Fou, 91, rue Vincent Mathieu.

« *Pension de famille chinoise.*—Mme. Herman C. E. Liu, 501, rue Auguste Boppe.

« La réunion est terminée à 16 heures 30.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,

« *Signé :* E. FAURAZ. »

a)—*Paris Dry Cleaning.*—No. 736, avenue Joffre.—Le Comité attire l'attention de la Commission Municipale sur les inconvénients signalés par la Commission des établissements classés.

b)—*Café restaurant étranger.*—No. 43, avenue Edouard VII, demande de Mr. N. Crainiciuc.—L'autorisation consulaire prévue pour les établissements classés de la catégorie "C" a été refusée par le Consul Général de France.

c)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 1495, route Maresca, lot cad. 12600.*—1 addition ;

2°)—*No. 1538, angle routes de Zikawei, Winling, lot cad. 13717.*—Modification d'une maison existante;

3°)—*No. 1540, rue du Marché, lot cad. 2649D.*—2 magasins à étage et une chambre sur passage ;

4°)—*No. 1543, route Vallon, lot cad. 4060C.*—1 transformateur ;

5°)—*No. 1544, route Vallon, lot cad. 6618.*—1 dépendance, 1 garage et 1 loge de gardien ;

6°)—*No. 1546, route Victor Emmanuel III, lot cad. 7108F.*—1 mur de clôture ;

7°)—*No. 1541, route Maresca, lot cad. 12584.*—1 résidence ;

8°)—*No. 1547, avenue Pétain, lot cad. 13359.*—1 dortoir.

B) – Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 1516, rue du Marché, lot cad. 2590.*—7 boutiques à étage ;

2°)—*No. 1542, route Ch. Culty, lot cad. 14071A.*—1 résidence européenne ;

3°)—*No. 1549, avenue Pétain int., lot cad. 13685.*—1 école pour les enfants pauvres russes ;

4°)—*No. 1552, route Delastre, lot cad. 9463.*—1 garage et 1 cuisine ;

5°)—*No. 1556, route Delastre, lot cad. 9463.*—1 dépendance.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
J. SAUVAYRE
E. J. LLOYD
WEI DING YONG

Architecture.—Poste de Police Joffre.—Les réparations nécessaires seront effectuées aux frais de l'entrepreneur, et le montant des travaux, Tls. 588,03, sera prélevé sur le cautionnement de Tls. 800,00 déposé par l'entrepreneur.

Établissements classés.—Teinturerie.—Paris Dry Cleaning, 736 avenue Joffre.—Des modifications devront être effectuées à l'installation de telle manière à rendre complète l'évacuation des odeurs et des fumées.

Dépôt de liquides inflammables.—Mr. Y. T. Kee, 9 passage 437, boulevard de Montigny.—L'établissement devra être transféré dans la zône des établissements classés dans un délai expirant le 1e Juin 1932.

Cafés-restaurants étrangers.—a)—Mr. N. Crainiciuc, 43 avenue Edouard VII.—La Commission décide de refuser l'autorisation sollicitée.

b)—Après avoir pris connaissance d'un rapport en date du 14 Avril 1932 du Directeur des Services de Police, la Commission décide de retirer, après un préavis d'un mois à compter du 1e Juin 1932, les patentes et licences aux établissements ci-après :

Mr. Olsson (Suédois), 521, avenue Foch—Booher (Russe), 523, avenue Foch—Vondrach (Russe), 527, avenue Foch—Hong Yuen Tse (Coréen), 529, avenue Foch—Porthland (Anglais), 531, avenue Foch.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière—La situation financière arrêtée au 30 Avril 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 256.224,44, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
CHANG SIAU LING
J. de CREISQUER
J. DONNÉ
L. LION
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 23 Mai 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt trois Mai, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 2 Mai 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Commission Municipale.—Le Président fait connaître à la Commission que Mr. de Creisquer rentrant en France lui a remis sa démission de Membre de la Commission Municipale.

Le Président se fait l'interprète de la Commission pour exprimer à Mr. de Creisquer ses regrets de le voir cesser la collaboration très fidèle et très appréciée qu'il a prêtée pendant une année à la Commission Municipale.

Services de Police.—Par rapport du 10 Mai, le Directeur des Services de Police relate les circonstances au cours desquelles l'élève-détective King Pao Gnio N° 61 fut tué par des malfaiteurs.

En raison de la mort tragique de cet agent et du bel exemple de sacrifice qu'il a donné, le Directeur des Services de Police propose de lui décerner, à titre posthume, la Médaille Or de la Municipalité, et d'attribuer à sa veuve une allocation.

La Commission décide de faire droit aux propositions du Directeur des Services de Police.

Emprunt Municipal de 1911.—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après de tirage au sort des obligations de l'Emprunt 1911 amorties en 1932:

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS POUR L'ANNEE 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le onze Mai, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, Jules BEAUROY, Attaché de Chancellerie du Consulat Général de France à Changhai, remplaçant Monsieur Marcel BERNARD, Chancelier du Consulat Général de France à Changhai, empêché, en présence de Monsieur Henri MAZOT, Membre de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, et Monsieur Louis des COURTILS, Chef du Bureau des Finances et du Contentieux de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1911 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls. 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus « de 30 années, à partir du 1er Juin 1921, et conformément au tableau d'amortissement arrêté par le « Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de DEUX CENT SEPT obligations de l'Emprunt contracté en 1911 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :—

Nos. 2457—3857—3477—1141—256—77—3805—2295—1290—167—3031—826—2050—1817—3565—2854— 507—1401—1280—2929—1272—1472—3276—3841—2742—2080— 293—1439—3009—1006— 100—2466—3952—1058—3204—2670— 425—1200— 63— 1338—2493—2907— 730—1671—3529—2154—3838—2322—219—3069—1119—365—481—823—3832—1056—809—2086—1367—300—3755—1754—2915—2638—2251—3635—3064—2006— 585—2347—2305—1134— 586— 998—3688—2919—1005—1238— 476—1598—1177—3753—1957—479—699—706—2623— 11—3394— 95— 408—1092—1909—1160— 990— 49—1435—

2775—1648—1824—3605— 631—3973—2127—3386—2716—2687—3646—3879—1308—3752—1994—2984—441— 3910—3003—1942—1089—3739—3718— 928— 810—2735—3714—1205—2804—2155—1406— 932—957— 2699—1525—2454—1707—2826— 667—1354— 808—3068—1283—2160—1997—2514—2987—3586—2808— 328—3438—2648—3127—3110— 780—1854— 229—1821—2008—1362—3460—2873— 945—3180—2878—1759—2331—1905— 513—3575— 746—3661—2088—3826—1802— 359—1972— 532— 325—2653—2552—2310—2024—1948— 765— 299—2494— 830—3663— 935—3791—1114—2277—2208—1786—3835—3886—1679—1558—3678—684—2253—1265—3932—606—3557—2147—1015—406—2531.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs H. MAZOT, L. des COURTILS et J. BEAUROY les jour, mois et an que dessus. Signé: H. MAZOT—L. des COURTILS - J. BEAUROY.

Pour transcription conforme audit procès-verbal déposé au rang des minutes de la Chancellerie du Consulat Général de France à Changhai par Nous Marcel BERNARD, Chancelier, le onze Mai mil neuf cent trente deux. Le Chancelier, signé: Marcel BERNARD (L. S.) (L. G.)

Pour extrait certifié conforme,
Changhai, le onze Mai mil neuf cent trente deux,
Le Chancelier,
Signé: M. BERNARD.

Licences.—*Véhicules automobiles, voitures privées et motocyclettes privées.*—La Commission décide de mettre en vigueur, à compter du 1er Juillet 1932, les barêmes ci-après de licences de véhicules automobiles, de voitures privées et de motocyclettes privées:

Automobiles privées.

Jusqu'à		1.000	lbs	Tls.	22,00	par	sem.
de	1.001	à	1.500	»	»	24,00	»
»	1.501	à	2.000	»	»	26,00	»
»	2.001	à	2.250	»	»	28,00	»
»	2.251	à	2.500	»	»	30,00	»
»	2.501	à	2.750	»	»	32,00	»
»	2.751	à	3.000	»	»	34,00	»
»	3.001	à	3.500	»	»	50,00	»
»	3.501	à	4.000	»	»	60,00	»
»	4.001	à	4.500	»	»	70,00	»
»	4.501	à	5.000	»	»	80,00	»
»	5.001	et au-delà		»	»	90,00	»

Licence payable d'avance.

Automobiles de louage.

Jusqu'à		1.000	lbs	Tls.	16,50	par	trim.
de	1.001	à	1.500	»	»	18,00	»
»	1.501	à	2.000	»	»	19,50	»
»	2.001	à	2.250	»	»	21,00	»
»	2.251	à	2.500	»	»	22,50	»
»	2.501	à	2.750	»	»	24,00	»
»	2.751	à	3.000	»	»	25,50	»
»	3.001	à	3.500	»	»	37,50	»
»	3.501	à	4.000	»	»	45,00	»
»	4.001	à	4.500	»	»	52,50	»
»	4.501	à	5.000	»	»	60,00	»
»	5.001	et au-delà		»	»	67,50	»

Licence payable d'avance.

Chevaux et Voitures privés.

$ 12,00 par voiture particulière et par trimestre.

Licence payable d'avance.

Motocyclettes privées.

Tls. 20,00 (sans side-car) par année
Tls. 30,00 (avec side-car) par année

Licence payable d'avance.

Enregistrement de véhicules automobiles.—La Commission décide d'appliquer, à compter du 1er Juillet 1932, le barême de taxes ci-après pour l'enregistrement des véhicules automobiles de toutes catégories:

Enregistrement..... $ 5,00
Transfert à un nouveau propriétaire..... $ 5,00

Changement du numéro de licence ..... $ 5,00
Perte du disque (changement de numéro) ..... $ 5,00 plus * $ 2,00 pour nouvelles plaques.
Perte des plaques (changement de numéro) ..... $ 5,00 plus * $ 2,00 pour nouvelles plaques.
Remplacement de plaques perdues ou endommagées ..... $ 2,00
Enregistrement de nouvelle adresse du propriétaire ..... sans frais
Enregistrement dans le cas où le propriétaire a déjà acquitté la taxe d'enregistrement sur la Concession Internationale ..... sans frais

* Dans le cas où les 2 plaques sont rendues en bon état, l'Administration remboursera la somme de $ 2.

Licences de pensions de famille et de logements garnis.—La Commission décide qu'à compter du 1er Juillet 1932, la licence de pension de famille et celle de logement garni seront payables par trimestre et d'avance, sur les bases suivantes :

Pour 1 maison dont le loyer est égal ou inférieur à Tls. 150,00 : Tls. 1,50 par trimestre.

Pour 1 ou plusieurs maisons dont le loyer est supérieur à Tls. 150,00 : 4 classes :—

1e classe	loyer de	Tls.	701 et au-dessus	.....	Tls.	120,00	par trimestre
2e	»	»	501 à 700	.....	»	75,00	»
3e	»	»	301 à 500	.....	»	30,00	»
4e	»	»	151 à 300	.....	»	15,00	»

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 11 Mai 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le onze Mai, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

COMITÉ DES TRAVAUX.—Le Président, en ouvrant la séance, souhaite au nom de ses collègues comme en son nom personnel la bienvenue au Révérend Père E. Moulis, qui, par décision de la Commission Municipale en date du 18 Avril 1932, a été nommé Membre du Comité des Travaux.

RÉSEAU ROUTIER.—Chemin Municipal No. 5.—Comme suite à la décision de la Commission Municipale en date du 5 Avril 1932, le Comité examine un plan présenté par l'Ingénieur Municipal pour l'élargissement à 6 mètres et le prolongement jusqu'à l'avenue Haig, du chemin municipal No. 5.

Cette étude est complétée par un projet de voie nouvelle à 50'.

Le Comité estime qu'il est préférable d'adopter le tracé à 50', entre la route Say Zoong et l'avenue Haig.

Toutefois, en cas de mise en valeur des lots en bordure de cette nouvelle rue, l'Administration Municipale ne devrait procéder qu'à l'expropriation des terrains compris dans le tracé du chemin à 6 mètres, tracé qui serait dans l'axe de la voie à 50'.

L'Administration Municipale pourrait ensuite effectuer la mise en viabilité de ce chemin aux frais des propriétaires intéressés.

Lorsque les terrains riverains seraient suffisamment construits, l'Administration Municipale pourrait alors et à ses frais, mettre en viabilité toute l'emprise de la nouvelle voie, étant entendu que les propriétaires céderaient gratuitement la bande de terrain comprise entre le chemin de 6 mètres et l'alignement à 50' de la rue en question.

DÉNOMINATION CHINOISE DES RUES.—A)—Le Comité donne son accord aux propositions ci-après :

« NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Des résidents chinois s'étant plaints de l'appellation incorrecte en chinois de certaines rues de la « Concession, les Services procèdent au fur et à mesure du remplacement des plaques indicatrices à une « révision de ces dénominations.

« La liste ci-dessous a été corrigée par Monsieur Tchou Yen, Membre de la Commission Municipale :

	« *Traduction proposée*		« *Traduction proposée*
« Quai de Kin Lee Yuen	金利源碼頭	« Rue Formose	台灣路
« Rue de l'Est	小東門路	« Rue Chu Pao San	朱葆三路
« Rue de la Paix	大裕興街	« Rue de la Mission	興聖街
« Rue Néziang	南翔街	« Rue Discry	紫萊街
« Rue du Fokien	福建路	« Rue de la Porte du Nord	老北門路
« Rue Ming Hong	閔行路	« Rue du Moulin	磨坊街
« Rue Transversale	小裕興街	« Rue Père Meugniot	孟神父路
« Rue Neuve	新街	« Rue Mgr. Maresca	趙主教路
« Rue Chusan	舟山路	« Rue Père Huc	古神父路

« Le Directeur Général
« des Services Municipaux,
« *Signé :* M. VERDIER. »

B)—*Chemins Municipaux.*—Monsieur Wei attire l'attention du Comité sur le cas des chemins municipaux qui n'ont que l'appellation correspondant à l'ordre numérique dans lequel ils sont créés.

Pour la facilité des résidents, le Comité propose que ces chemins portent le nom du village principal qu'ils traversent.

Les Services établiront des propositions dans ce sens.

ARCHITECTURE.—A)—1°)—*Infirmerie Delastre—Surélévation du Pavillon Médico-Légal.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 26 Avril 1932 pour les travaux ci-dessus, (Entreprise Chien Sing & Co).

2°)—Le Comité donne son accord au devis No. 7022 de l'Ingénieur Municipal, pour compléter l'aménagement intérieur des cabanons du Pavillon Médico-Légal.

B)—*Poste d'Incendie Joffre.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 28 Avril 1932 relatif aux travaux de construction d'un casernement pour pompiers au dit poste. (Entreprise Sin Yong Kee).

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 28 Avril 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 28 Avril 1932*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 28 Avril 1932, à 15 heures, à la « Municipalité.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Manufactures de tabac.*—1°)—Mr. Tza Sih Ts'an, 29, passage 275 rue Ratard.

« Demande à refuser, cette fabrique étant située en dehors de la zône réservée aux établissements « classés et par ailleurs, exploitée dans une cité très populeuse. Établissement incommode et dangereux.

« 2°)—Demande de Mr. Wu Ting Seng pour transfert à son nom de la patente délivrée à la société « "Mary Garden Tobacco Co." pour exploitation d'une fabrique de cigarettes N° 5, passage 585 rue Brenier « de Montmorand, qui désormais sera dénommée "Eugène Cigarettes Co."

« Cet établissement étant situé dans la zône réservée, la Commission estime que ce transfert peut être « autorisé, sous réserve toutefois d'installations sanitaires en nombre suffisant pour les 60 ouvriers employés.

« *Minerais (Broyage).*—Mr. Moh Tsou Liang, 186, chemin municipal de Zikadan.

« L'art. 248 de la nomenclature des établissements catégorie "A" prévoit l'installation de ces ateliers « dans la zône réservée.

« Toutefois, considérant que cette petite exploitation (6 ouvriers) fonctionne à cet emplacement depuis « de nombreuses années sans avoir fait l'objet d'aucune réclamation, la Commission propose d'accorder « une patente provisoire portant interdiction de procéder à des agrandissements.

« *Moteur (Installation).*—Demande de MM. Tkachenko Frères en vue d'installer un générateur de cou- « rant électrique dans son établissement dénommé "Café Garden Tkachenko" No. 405, avenue Joffre.

« La Commission, en transmettant au Comité des Travaux les plans présentés, émet un avis favorable « à cette demande. Toutefois, elle estime qu'il y aura lieu d'imposer aux demandeurs l'installation d'un « appareil fumivore et la construction d'un radier, les fumées et la vibration provenant de cette station « pouvant être une cause d'incommodité pour le voisinage.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garage public.*—Demande de Mr. Lui Te Ching pour transfert à son nom des patente et licence « délivrées à Mr. Tung Veng Yu pour exploitation d'un garage public, Nos. 463-465, rue du Marché.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert sollicité pour ce garage qui restera compris dans « la 4e classe (5 voitures).

« *Atelier de tissage.*—Mr. Zeng Dao Long, 586, route de Zikawei.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de ce petit atelier situé dans la zône réservée.

« *Ateliers de charpente.*—Mr. Dao Pah Zie, lot cad. 9614, route Kahn—Zie King Tsang, lot cad. 7108H, « route Victor Emmanuel III.

« Patentes à délivrer sous réserve que les demandeurs se conformeront strictement au règlement « municipal sur ce genre d'établissements.

« L'emploi de machines-outils et le travail de nuit seront interdits et les mesures nécessaires devront « être prises afin d'éviter l'accumulation des copeaux.

« En outre, en ce qui concerne l'atelier exploité route Victor Emmanuel III sur le lot cad. 7108H, le « demandeur devra être invité à démolir immédiatement la paillotte édifiée sur le chantier.

« *Fabrique de piles électriques.*—Mr. Tsang Kinh Sieu, 88-89, passage 1218 rue Lafayette.

« *Fabrique de conserves alimentaires.*—Mr. Ouang Tse Sai, 24, passage 569 avenue du Roi Albert.

« *Petite fabrique d'objets en cuivre.*—Mr. Sze Kwang Yu, 22 rue du Capitaine Rabier.

« *Ateliers de mécanique.*—Mr. Zao Neu Seng, 66, rue du Père Froc—Dao Seng Pah, 210, route Gaston « Kahn—Wang Ziang King, 1, passage 309 avenue Foch.

« *Atelier de ferblanterie.*—Mr. King Keng Seng, 485, rue Bourgeat.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance des patentes nécessaires aux sept établissements « ci-dessus à condition que le travail de nuit sera interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« Par ailleurs, en ce qui concerne l'atelier de ferblanterie situé No. 485, rue Bourgeat, le propriétaire « sera invité à ne pas entreprendre de travaux de grosse chaudronnerie qui pourraient incommoder le « voisinage (bruits).

« *Petite fabrique de raquettes pour tennis.*—Mr. Wang Hwa Neu, 29, passage 40 route des Sœurs.

« *Boulangerie avec four.*—Mr. Seng Zong Heng, 6, passage 257 rue du Marché.

« *Blanchisseries.*—Mr. Ou Sao P'ou, 145, avenue Haig—Kieng Teh Ghu, 103, route Delastre (change- « ment d'adresse).

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation des quatre établissements ci-dessus.

« Toutefois, en ce qui concerne les deux blanchisseries, les propriétaires devront faire cimenter les « murs jusqu'à une hauteur de 1 m.50 au-dessus du sol.

« *Manufactures de vêtements (uniformes).*—1°)—Mr. Lou Wei Ming, 35-39, rue du Père Froc.

« Cet établissement étant situé dans la zône réservée, la patente nécessaire peut être accordée.

« 2°)—Mr. Vai Sao Sai, 20, passage 182 route Magniny.

« Cet établissement qui emploie 400 ouvriers, s'est installé sans autorisation.

« Il a présenté à la requête des Services Municipaux une demande de patente en déclarant 30 ouvriers « seulement.

« Par ailleurs, les résidents voisins se sont plaints des bruits causés par cette manufacture installée « d'autre part, sous paillotte, dans des conditions déplorables.

« Vu l'art. X du règlement sur les établissements classés, la Commission propose de refuser l'autori- « sation sollicitée et de mettre en demeure l'intéressé d'avoir à déménager immédiatement son atelier dans « la zône réservée aux établissements classés.

« 3°)—Mr. Wang Hong Tching, 163-165, rue Brodie A. Clarke.

« Autorisation pouvant être accordée sous réserve d'interdiction du travail de nuit entre 22 heures et « 6 heures du matin.

« *Fruiterie.*—Mr. P'eu Vai Shing, passage 215, avenue Joffre.

« Autorisation à refuser. Il s'agit en réalité d'un étalage qui serait installé à l'entrée du passage.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences « et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Brocanteurs.*—Mr. Zeng King Woh, 65, rue du Père Froc—Ch. Yacoby, 675A, avenue Joffre— « MM. Vorotnikoff & Artsibasheff, 826, avenue Joffre.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Zeng Kao Fong, 293, avenue Edouard VII.

« *Atelier de cordonnier.*—Mr. Ki Zie Foh, 16B, route Père Robert.

« *Atelier de broderie.*—Mr. Ling Tsoh Nie, 22, passage 123 route Prosper Paris.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Sih Hang Seng, 104, route Magy—Tsang Foh Dao, 41, passage 222 avenue « du Roi Albert—Wang Ping Gno, 768, rue Ratard—Tseu Tong Ling, 25, passage 1218A rue Lafayette— « Zeng Pah Ying, 155, passage 1218 rue Lafayette—Pao Koh Liang, 159, passage 1218 rue Lafayette—Lieu « Zeu Sai, 249, passage 409 route Père Robert—Zeng Tsou Wei, 35, route Voyron—Vong Ah Ngo, 1210, « rue Lafayette—Tsou Ziang Tching, 103F, passage 74 route des Sœurs—Tza Ze Ling, 1162, avenue Joffre— « Zeng Yong Fah, 3, avenue Dubail.

« *Charcuteries.*—Mr. Wang Foh Seng, 83, route Conty, sous réserve du cimentage du sol comme il est « prévu au règlement municipal—Zeng Tching Gneu, 86, route Rémi.

« *Boulangeries-confiseries (magasins de vente).*—Mr. S. Domansky, 95, route Stanislas Chevalier—Hannon, « 655F, avenue Joffre.

« *Pâtisserie-confiserie et vente de boissons gazeuses.*—Mr. Yoh Ding Tsou, 35-37, route des Sœurs.

« *Fruiteries.*—Mr. Ou Kia Yong, passage 129 route Père Robert—Kou Yong Zie, 230, rue du Marché— « Zeng Ang Neu, 159, rue Kraetzer.

« *Salaisons.*—Mr. Wang Bei 108, avenue Joffre, (changement d'adresse).

« *Volailles et œufs.*—Mr. Tseu Vong Ling, 35, rue du Lieutenant Pétiot.

« *Vente de boissons gazeuses.*—Mr. S. G. Gegia, 712, avenue Joffre—Tsang Kie Teh, 728, avenue Joffre « —Zeng Wei Tsu, 1194, rue Lafayette.

« *Dépôts de glace.*—Mr. Zie Veng Dah, 31, route Voyron—Ki Ts'eu Long, 249, route Tenant de la Tour.

« *Pâtisserie chinoise.*—Mr. Ouang Sing Ly, 235, rue du Capitaine Rabier.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Zeng Wei Sai, 132, rue du Marché—Ou Lien Seng, 90, rue Hennequin— « Wang Ziang Yung, 165, rue Hué—Ou Zang Seng, 73, rue du Lieutenant Pétiot—Kiong Ghi Keng, 121, « route Dupleix—Tsang Hong Kih, 198, rue du Capitaine Rabier—Kou Yong Tseu, 626, rue Bourgeat— « Tsu Zoh Zeng, 84, rue du Lieutenant Pétiot - Ouang Ping Nai, 183, rue Lagrené—Shien Veng Kwei, 29, « route Père Robert.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Zang Ah Tou, 457, rue Bourgeat—Ou Sao P'ou, 145, avenue Haig—G. « Guelberte, 24, Tracey Terrace, route des Sœurs—Tong Nai Zie, 547, rue Amiral Bayle—Yeh Sing Zei, « 47, rue Voisin—Yang Yong Fah, 101, route Delastre—Zeng Ky Heng, 68, route Prentice—P'eu Kia Ziang, « 1242, rue Lafayette—Veng Gneu Tseu, 6, rue Hué—Kiong Keng Ziang, 140, rue Amiral Courbet (change- « ment d'adresse).

« *Produits alimentaires, beurres et fromages.*—Mr. Kositzin, 21, Tracey Terrace, route des Sœurs.

« *Produits alimentaires et boissons gazeuses.*—Mr. Zao Tse Ying, 237, route de Zikawei—Tsu Cho Sai, « 1164, avenue Joffre—B. Dmitrieff, 52, route Dollfus—Smirnoff, 688, rue Bourgeat.

« *Produits alimentaires et vins chinois.*—Mr. Zing Yong Dong, 639, avenue Joffre.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Mao Zao Sie, 41, rue du Père Froc—Koh Tse Seng, 38, rue Palikao « Lieu Hai Liang, 321, boulevard de Montigny.

« *Vins et spiritueux européens et boissons gazeuses.*—Mr. N. Miagkoff, 328, avenue du Roi Albert.

« *Huiles chinoises.*—Mr. Ze King Kwei, 319, rue Bluntschli, sous réserve du cimentage des murs jusqu'à « une hauteur de 1 m. 50 au-dessus du sol.

« *Salons de coiffure.*—Mr. Zia Tseng Ming, 330, avenue Joffre—Kou Keng Pao, 99, route Delastre—N. « Vorouki, 419, avenue Joffre (changement d'adresse).

« Etablissements Catégorie "C"

« *Hôtel chinois.*—Demande de Mr. Wang Kia Mei pour transfert à son nom des licence et patente « délivrées à Mr. Tsu Song Sai pour l'exploitation d'une maison de logeurs, No. 290-294, boulevard de « Montigny.

« La Commission émet un avis favorable au transfert demandé.

« Cependant, vu l'importance actuelle de cet établissement qui comprend 16 chambres à 1 lit, la « Commission estime qu'il y a lieu de le classer comme hôtel et d'accorder au propriétaire la licence « afférente à cette catégorie d'établissements.

« *Golf miniature, restaurant et bar étrangers.*—Mr. S. T. Stepanov, 339, rue Bourgeat.

« La Commission ne voit aucune difficulté pour autoriser l'exploitation de cet établissement qui sera « compris dans la 2e classe, le propriétaire ayant pris l'engagement formel de ne pas y créer de salle de « danse.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Mr. King Gneu Zeng, 539, avenue Foch.

« La Commission propose de refuser l'autorisation sollicitée, les établissements de ce genre, exploités « dans ce quartier, se transformant rapidement en maisons de tolérance clandestines.

« 2°)—Demande de Mr. H. Westermann pour transfert à son nom des patente et licences délivrées à « Mr. Novotny pour exploitation d'un café-restaurant étranger No. 326, avenue du Roi Albert.

« La Commission est d'avis d'autoriser le transfert demandé pour cet établissement qui restera compris « dans la 3e classe.

« *Cafés étrangers.*—Mr. A. Sabiani, 59, avenue Edouard VII—Mr. P. Petrowsky, 306, avenue du Roi « Albert.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance des licences et patentes nécessaires à ces « cafés qui seront compris dans la 3e classe.

« *École étrangère.*—Demande de la direction de la "Shanghai American School" pour agrandissement « de son école, avenue Pétain, lot cad. 13359.

« Autorisation à accorder, il s'agit de la construction d'un nouveau dortoir pour les élèves.

« *École commerciale chinoise.*—Mr. Zi Bei Kouen, 16, passage 208 route Frelupt.

« *École secondaire chinoise.*—Mme. Tza Koh King Leu, 993, avenue Foch.

« *Écoles primaires chinoises.*—1°)—Mr. Kiong Ping, 34, passage 877 avenue Foch—Mme. Bang Hoei, « 51-52, passage 66 route Lorton—T'ang Kie Zhu, 4, passage 291 route de Siéyès.

« La Commission émet un avis favorable à l'exploitation des cinq établissements scolaires ci-dessus.

« 2°)—Kiangsu Provincial High School, 27, passage 208 route J. Frelupt.

« La Commission prend connaissance du rapport ci-après du Directeur des Services d'Hygiène :

«« Changhai, le 12 Avril 1932.

«« Avis défavorable au point de vue hygiène. L'installation d'un groupement aussi important dans des «« petites résidences construites pour une famille n'est pas à recommander.

«« Établissement occupant les Nos. 12, 13, 21, 23, 27, 29, 30, 31, 32, 35, 36 du passage 208 route «« Frelupt. 400 élèves de 10 à 20 ans. 280 pensionnaires. Installations sanitaires insuffisantes.

«« Le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance,
«« *Signé :* Dr. RABAUTE.

« La Commission, avant d'émettre un avis défavorable, croit devoir signaler qu'il s'agit d'un établisse-« ment scolaire qui s'est réfugié sur la Concession au moment des troubles sino-japonais.

« 3°)—Mr. Mr. Ly Tse Chei, 38, passage 452 route de Zikawei.

« La Commission, après avoir pris connaissance du rapport du service d'Hygiène, émet un avis « défavorable en raison de l'exiguité des locaux et du défaut d'installations sanitaires.

« *Hôpital chinois.*—Mr. Kou Neu Ghon, 368-370, boulevard de Montigny.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Yeih Ting, 33, rue Montauban—Tseu Tung Long, 13, passage « 150 rue Palikao—Zao Veng Hong, 91-93, rue Wagner—Wang Dao Seng, 30, rue Millot—Ying Wei Di, « 76, rue Marcel Tillot—B. Jasinsky, 98, rue Marcel Tillot, appartement 10—M. S. Hsu, 470, avenue « Joffre.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des huit « établissements médicaux ci-dessus, sous réserve bien entendu que les intéressés devront se conformer au « règlement municipal sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Etablissements de bains.*—1°)—Mme. Zao Ah Gning, 423-427, avenue Edouard VII.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« 2°)—Mme. Tsang Mei Tseng, 384, avenue Joffre.

« La Commission propose la délivrance de la patente sollicitée; toutefois l'intéressée devra se conformer « par la suite au règlement qui sera prochainement promulgué sur l'emploi du personnel féminin dans ce « genre d'établissement.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Monts de piété.*—Mr. Wang Soh Ou, 139-141, rue Lafayette—Ming Zei Tse, 408, route Père Robert— « Ou Kwan Woh, 790, avenue Joffre.

« *Maison de logeurs.*—Mr. Tza Zeu Ling, 135, rue Marco Polo, (changement d'adresse).

« *Maisons de thé.*—Mr. Fou Ding Seng, 37, rue Chin Chew—Yang Miao Keng, face au No. 24, passage « 569 avenue du Roi Albert.

« *Restaurant étranger.*—Mr. Tsang Kie Teh, 728, avenue Joffre.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Zo Tchao Zie, 159, rue Wagner—Yao Beu Seng, 294, boulevard de Montigny « —Fang Zeng Kwe, 559, boulevard des 2 Républiques—Zeng Yie Fou, 132, route Père Dugout—Loh « Gne Yong 118, route Conty—Yang Tchi Sai, 263, rue Brenier de Montmorand—Wang Ping Ts'eng 135, « rue Lafayette—Ly Ping Gneu, 211, rue de Saïgon - Wang Seu Seng, 523, route Conty—Wang Teh Fah, « 112, avenue Joffre—Lieu Sze, 36, rue Palikao—King An Tching, 157, rue Wagner—Tsin Tsai Ling, 182, « rue Bourgeat—Seng Ting Pao, 34, passage 663, avenue Joffre, (changement de propriétaire).

« *Pension de famille.*—Mme. Ozer, 5, passage 636, avenue Joffre.

« La réunion est terminée à 16 heures 30.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Chef du Secrétariat,
« *Signé :* G. ARNOUX. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-après, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 1545, route Prentice, lots cad. 5603-5604.*—24 maisons chinoises à 2 étages ;

2°)—*No. 1550, route Hervé de Siéyès, lot cad. 9322.*—2 résidences ;

3°)—*No. 1554, avenue Edouard VII, lot cad. 156.*—Modifications et additions ;

RUE BOURGEAT (PROLONGEE) CHEMIN MUNICIPAL DE 6.00m-RUE DE 15.24m

ENTRE AVENUE HAIG ET ROUTE DE SAY-ZOONG

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 1932

POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DU CADASTRE
E. Ross.

ECHELLE DE 0,002 (1/500) PAR METRE

CHANGHAI LE 8 JUIN 1932
L'INGENIEUR EN CHEF

Annexe au Bulletin Municipal No. 602 du 30 Juin 1932

II

RUE BOURGEAT (PROLONGEE) CHEMIN MUNICIPAL DE 6.00m-RUE DE 15.24m

ENTRE AVENUE NAIG ET ROUTE DE SAY-ZOONG (SUITE)

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 1932

POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DU CADASTRE

CHANGHAI LE 8 JUIN 1932
L'INGENIEUR EN CHEF

ECHELLE DE 0.002 ($\frac{1}{500}$) PAR METRE

Annexe au Bulletin Municipal No. 602 du 30 Juin 1932

4°)—*No. 1555, route Pershing, lot cad. 13543A.*—1 terrasse;

5°)—*No. 1557, avenue Foch, lot cad. 3508.*—Modifications et additions;

6°)—*No. 1558, avenue Pétain, portion du lot cad. 13656 et portion du terrain municipal, lot cad. 13658.*—1 immeuble à 6 étages;

7°)—*No. 1551, rue Ratard, lots cad. 5656A, 5656B.*—1 appartement à 3 étages et 1 résidence;

8°)—*No. 1559, route Tenant de la Tour, lot cad. 9109B.*—3 magasins, 12 maisons semi-européennes et 2 chambres sur passage;

9°)—*No. 1563, route G. de Boissezon, lot cad. 12735.*—1 immeuble à 3 étages;

10°)—*No. 1564, avenue Foch, lot cad. 8115.*—1 double garage et 1 chambre de chauffeur;

11°)—*No. 1565, route Ghisi int., lot cad. 13192F.*—1 addition.

B)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux:

1°)—*No. 1561, rue Hennequin int., lot cad. 1666.*—1 maison chinoise à étage de 3 kiens;

2°)—*No. 1570, route Tenant de la Tour, lot cad. 9103.*—1 maison chinoise simple et 1 maison double à 2 étages;

3°)—*No. 1566, route Magy, lot cad. 12535A.*—4 maisons chinoises à 1 étage;

4°)—*No. 1572, route Delastre int., lot cad. 9463.*—1 château d'eau de 26 m3.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé: F. SCHWYZER
J. SAUVAYRE
E. J. LLOYD
Rév. P. E. MOULIS
WEI DING YONG

Réseau routier.—Chemin Municipal No. 5.—La Commission approuve le plan No. C. T. 1 daté du 11 Mai 1932 du tracé d'une nouvelle voie publique d'une largeur de 50' entre la route Say Zoong et l'avenue Haig, en prolongement de la rue Bourgeat, suivant l'emplacement du chemin municipal No. 5 et son prolongement jusqu'à l'avenue Haig.

Les propriétés affectées par le tracé ci-dessus seront frappées d'alignement.

Pour le moment, la Commission décide seulement l'élargissement à 6 mètres du dit chemin No. 5 et son prolongement jusqu'à l'avenue Haig.

En cas de mise en valeur des lots en bordure de la nouvelle voie publique, l'Administration Municipale ne procèdera qu'à l'expropriation des terrains compris dans le tracé du chemin à 6 mètres, le surplus des terrains à exproprier étant frappé d'une servitude non-œdificandi.

L'Administration Municipale effectuera la mise en viabilité du chemin de 6 mètres aux frais des propriétaires intéressés.

Lorsque les terrains riverains seront suffisamment mis en valeur, l'Administration Municipale pourra alors et à ses frais, mettre en viabilité toute l'emprise de la nouvelle voie, étant entendu que les propriétaires cèderont gratuitement la bande de terrain comprise entre le chemin de 6 mètres et l'alignement à 50' de la nouvelle voie publique.

Etablissements classés.—Manufacture de vêtements (uniformes).—La Commission décide de mettre le propriétaire en demeure de déménager son établissement dans un délai expirant le 15 Juin 1932.

Kiangsu Provincial High School.—27 passage 208 route Frelupt.—La Commission décide de mettre cet établissement en demeure de prévoir l'exécution d'installations sanitaires adéquates.

Faute de se conformer aux prescriptions du service d'Hygiène, l'établissement sera fermé dans un délai expirant le 15 Juin 1932.

Etablissements de bains.—La Commission décide de surseoir à la délivrance de toute patente pour établissements de bains et massage.

Dans le règlement en cours de préparation, l'enregistrement des masseurs et masseuses devra être rendu obligatoire.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Compagnie d'Autobus.—Par lettre en date du 21 Avril, la "China General Omnibus Co." sollicite l'autorisation de prolonger jusqu'au carrefour St. Georges l'itinéraire des autobus de la ligne No. 2.

Après examen, la Commission ne voit aucun inconvénient à faire droit à cette demande, sous réserve que l'exploitation du nouveau tronçon de la ligne No. 2 se fera dans les mêmes conditions que celle des autres lignes actuellement exploitées par la Compagnie, notamment après qu'une entente soit intervenue entre la "China General Omnibus Co" et la Compagnie Française de Tramways, d'Eclairage Electriques et des Eaux de Changhai.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 20 Mai 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 196.797,59 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 15.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
CHANG SIAU LING
J. DONNÉ
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 6 Juin 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le six Juin, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 23 Mai 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Emprunt Municipaux.—*Emprunt de 1903.*—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après de tirage au sort des obligations de l'Emprunt 1903 amorties en 1932:

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS POUR L'ANNÉE 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le premier Juin, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, Jules BEAUROY, Attaché de Chancellerie du Consulat Général de France à Changhai, remplaçant Monsieur Marcel BERNARD, Chancelier du Consulat Général de France à Changhai, empêché, en présence de Monsieur Henri MAZOT, Membre de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française, Membre du Comité des Finances, et représentant la Banque de l'Indo-Chine, et Monsieur Louis des COURTILS, Chef du Bureau des Finances et du Contentieux de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément à l'Article 1er de la Convention en date à Paris du trente Septembre mil neuf cent trois, passée entre la Concession Française de Changhai, représentée par Mr. Paul BRUNAT, d'une part, et 1° la Banque de l'Indo-Chine, Société Anonyme, dont le Siège Social est à Paris, 96, Boulevard Haussmann et 2° la Banque Privée Industrielle Commerciale Coloniale Lyon-Marseille, Société Anonyme, dont le Siège Social est à Lyon, Rue de l'Hôtel de Ville No. 41, ensemble, d'autre part, aux termes duquel il est dit:—

« ....L'amortissement de cet emprunt s'effectuera, conformément au tableau d'amortissement annexé « aux présentes, et qui sera imprimé au verso des titres, en trente années, à partir du premier Janvier Mil « neuf cent neuf et par voie de tirage au sort annuel. Les tirages au sort auront lieu à Changhai, dans le « courant du mois de Juin de chaque année et pour la première fois en Juin Mil neuf cent neuf, par les « soins du Conseil d'Administration Municipale. Un délégué de la Banque de l'Indo-Chine à Changhai sera « appelé à assister à ce tirage qui se fera tant en sa présence qu'en son absence.... »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT QUATRE VINGT UNE obligations de l'Emprunt contracté par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes:—

Nos. 3359—3306—1270—2431—2397—1139—1878—2320—2987—3398—1463—3080— 717—1145—3164—3618—1029—3413—3824—3229— 249—3098— 164—1882—1764—3569—1809—2780—3693—3750—862 —1362—1425— 350— 13—1041— 68—986—2506—3597—1424—573—1523—714 - 2721—394—1239—1666—1083—1657—1373— 783—2891—3851— 626— 802—1181—2370—3475—2751— 517— 974—2816—2124—3489—1229— 627—2202—1559—1790— 116—3377—1572— 990—1711—2061—1578—2400—3482—2600—3169—3106— 244—293—2995—37—3519—1890—357—2601—433—3741—1972— 73—3754—2714—3289—3577—3899—1054—1742—1903—2621—3434—3674—3121—2475— 11—1977—2319—3135— 648—2839—701 —3680— 284—2543—1586—1544—2085—1312— 176—2877—3522—3279—2205—3645—2160—2664—1289—1879— 704— 911—1778—1758— 349— 939—2038— 114—2055—2853—2725—2462—1897—2493—2760— 842—1573— 993—2180—3823—3144—1337—3826—1490—2321— 874—3283—3794—2092—2513—2075— 794—3544—1591— 379—1414—2767—2821— 191—1839—3642—2742—1275—2026—2405—196—3111—3729—506—785.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs H. MAZOT, L. des COURTILS et J. BEAUROY les jour, mois et an que dessus. Signé: H. MAZOT—L. des COURTILS—J. BEAUROY.

Pour transcription conforme audit procès-verbal déposé au rang des minutes de la Chancellerie du Consulat Général de France à Changhai par Nous Marcel BERNARD, Chancelier, le premier Juin mil neuf cent trente deux. Le Chancelier, signé: Marcel BERNARD (L.S.) (L.G.).

Pour extrait certifié conforme,
Changhai, le premier Juin mil neuf cent trente deux,
Le Chancelier,
Signé : M. BERNARD.

Emprunt de 1921.—La date de tirage des 472 obligations de l'Emprunt Municipal de 1921 dont l'amortissement est prévu en 1932, est fixée au Mercredi, 8 Juin 1932.

Fête du 14 Juillet.—En vue de l'organisation de la célébration de la Fête du 14 Juillet, le Président fait savoir qu'il convoquera comme chaque année un Comité spécial qui sera chargé de cette organisation.

Médailles Municipales.—Le Président informe la Commission que les Services Municipaux et de Police vont adresser des propositions de récompense en faveur du personnel à l'occasion du 14 Juillet.

En vue d'examiner les mérites de chacun, le Président propose que la Commission désigne parmi ses Membres un Comité spécial qui, sous sa présidence, attribuerait les récompenses à décerner à l'occasion de la Fête Nationale.

Il en est ainsi décidé.

MM. Lion et Rév. P. Moulis feront partie de ce Comité.

Comité des Finances.—La Commission prend connaissance du procès-verbal du Comité des finances en date du 24 Mai 1932.

Recettes du Budget Ordinaire.—Le total des recettes au 30 Avril s'est élevé à Tls. 1.652.666,87, le montant des prévisions budgétaires pour l'anné 1932 étant de Tls. 5.721.731,00.

Celui de la période correspondante de l'année 1931 était de Tls. 1.566.483,40, le montant des prévisions budgétaires pour l'année écoulée étant de Tls. 5.383.492,00.

La cadence des encaissements, ralentie en février et mars par suite des évènements, a repris et il y a lieu de penser qu'en fin de semestre, les prévisions budgétaires seront atteintes.

Impôt locatif.—Se référant à sa décision du 17 Décembre 1931, la Commission décide, en raison des conditions économiques locales, de n'apporter, pour l'exercice en cours, aucune modification au taux de l'impôt locatif.

Licences, automobiles.—Etant donné la nécessité de ne laisser échapper à l'heure actuelle aucune source de revenus, la Commission décide de rappeler aux résidents de la Concession Française que les licences d'automobiles privées doivent être prises aux bureaux de la Perception Municipale pour tout véhicule garé sur la Concession.

Une note à ce sujet sera publiée au Bulletin Municipal et dans la presse locale, et les propriétaires d'automobiles résidant sur la Concession seront avisés individuellement.

Dans le cas où ces mesures se révéleraient insuffisantes, des sanctions seront envisagées.

Dépenses du Budget Ordinaire.—Le total des dépenses pour les 4 premiers mois de l'année 1932 se monte à Tls. 1.908.891,31, les crédits ouverts pour l'exercice étant de Tls. 5.716.306,40.

Celui de la période correspondante de l'année 1931 était de Tls. 1.778.630,89, les crédits ouverts au Budget 1931 étant de Tls. 5.382.937,97.

Budget Extraordinaire 1932.—La Commission prend connaissance des propositions du Comité des finances en date du 31 Mai, et du Comité des Travaux en date du 2 Juin, relatives à l'établissement du Budget Extraordinaire 1932.

La Commission arrête comme ci-après le Budget Extraordinaire de l'Exercice 1932 :

	Tls. c.
BUDGET EXTRAORDINAIRE—(Recettes)	
Art. 1.—*Partie de l'excédent de l'exercice 1931 affectée au budget extraordinaire 1932 par décision du 7 Mars 1932*	1.477.932,74
» 2.—*Restes à recouvrer de l'exercice 1931*	12.114,62
» 3.—*Divers*	180.800,00
Total général des Recettes : Taëls	1.670.847,36

		Tls. c.	Tls. c.
BUDGET EXTRAORDINAIRE—(Dépenses)			
CHAPITRE 1.—CORPS DE DÉFENSE			
Art. 1.—Indemnités de logement aux officiers	50.000,00		
» 2.—Indemnités de logement aux sous-officiers mariés	1.500,00		
» 3.—Location de résidences, de bureaux, et de logements pour sous-officiers	10.000,00		
» 4.—Aménagement de casernements	40.000,00		
» 5.—Eau, électricité, gaz : consommation, achat et entretien des appareils	11.000,00		
» 6.—Abonnements téléphoniques	2.000,00		
» 7.—Véhicules automobiles : achat, entretien, consommation et assurance	22.000,00		
» 8.—Travaux de défense	60.000,00		
» 9.—Matériel d'organisation de défenses	25.000,00		
» 10.—Dépenses diverses et imprévues	10.000,00		
		231.500,00	
CHAPITRE 2.—SERVICES DE POLICE			
Art. 1.—Armement	60.000,00		
» 2.—Provision pour autos mitrailleuses	50.000,00		
» 3.—Dépenses diverses et imprévues	1.000,00		
» 4.—Compagnie d'agents auxiliaires russes (pour 9 mois)	74.000,00		
		185.000,00	
CHAPITRE 3.—CORPS DE VOLONTAIRES			
Art. 1.—Ravitaillement	25.000,00		
» 2.—Habillement et équipement : achat et entretien	15.000,00		
» 3.—Hospitalisation, soins médicaux	2.500,00		
» 4.—Dépenses diverses et imprévues	3.000,00		
		45.500,00	
CHAPITRE 4.—SERVICE MÉDICAL			
Art. 1.—Accessoires et instruments pour salle d'opération et salle médico-légale	1.500,00		
» 2.—Produits chimiques et verrerie pour laboratoire	500,00		
» 3.—Ustensiles, vaisselles et linges pour cuisine	600,00		
» 4.—Lingerie, draps, taies, couvertures	1.000,00		
		3.600,00	
CHAPITRE 5.—SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES			
Art. 1.—Améliorations du poste à ondes courtes : lampes et divers	2.700,00		
		2.700,00	
CHAPITRE 6.—COLLÈGE MUNICIPAL			
Art. 1.—Matériel scolaire	1.000,00		
		1.000,00	
à reporter		469.300,00	.....

				Tls. c	Tls. c.
			Report. . .	469.300,00	.....
CHAPITRE 7.—SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS					
Art 1.—Aménagement de pépinière route Frelupt			500,00		
» 2.—Potager de l'avenue Pétain.			1.000,00		
				1.500,00	
CHAPITRE 8.—SERVICE DES TRAVAUX					
Art. 1.—*Matériel :—*					
MUNICIPALITÉ :					
A)—Achèvement des projets votés en 1931 :					
Sect. 1.—Usine à sheet asphalt.		1.000,00			
» 2.—Usine d'essais d'incinération.		20.000,00			
» 3.—Arroseuse-balayeuse		15.000,00			
» 4.—Achat d'un moteur Diesel		6.000,00			
» 5.—Achat de 2 cylindres de 8 tonnes . . .		25.000,00			
» 6.—Machines d'atelier.		800,00			
B)—Travaux neufs 1932 :					
Sect. 7.—Déversoirs des pontons		500,00			
» 8.—Abattoirs : outillage		500,00			
» 9.—Mirador carrefour Joffre-Say Zoong . .		800,00			
			69.600,00		
Art. 2.—*Voirie :—*					
MUNICIPALITÉ :					
A)—Achèvement des travaux votés en 1931 :					
Sect. 1.—Transformation des trottoirs :					
a) Route Stanislas Chevalier		1.700,00			
» 2.—Revêtements asphaltiques :					
a) Avenue Joffre	40.400,00				
b) Route des Sœurs	37.000,00				
c) Rue Lafayette (Roi Albert-Pichon).	26.300,00				
d) Avenue Foch (redressement) . .	6.700,00				
		110.400,00			
» 3.—Suppression des pistes :					
a) Route H. de Siéyès (Roi Albert-Ghisi)	14.000,00				
b) Route Frelupt (Roi Albert-Ghisi) .	14.000,00				
c) Route T. de la Tour (Siéyès-Lafayette).	6.000,00				
d) Route Cohen	8.920,00				
e) Rue Bourgeat (Grouchy-Say Zoong)	9.490,00				
f) Rue Wantz.	800,00				
		53.210,00			
» 4.—Voies nouvelles :					
a) Route Winling.	30.000,00				
b) Route Tenant de la Tour. . . .	30.000,00				
c) Rue Massenet	5.200,00				
d) Route Rémi	3.200,00				
		68.400,00			
B)—Travaux d'amélioration 1932 :					
Sect. 5.—Bandes de trafic		2.000,00			
» 6.—Cimetière de Lokawei (80 tombes). . .		2.080,00			
» 7.—Dalles de roulement (Père Robert et Ghisi)		3.050,00			
» 8.—Réserve pour élargissements et trottoirs.		24.000,00			
» 9.—Plaques des rues-réfection.		2.500,00			
» 10.—Nettoyage (équipes extraordinaires) . .		3.600,00			
		270.940,00			
DÉFENSE :					
Travaux d'amélioration 1932 :					
Sect. 11.—Réparation des dégâts occasionnés par les travaux de défense.		8.300,00			
			279.240,00		
		à reporter. . .	348.840,00	470.800,00	.....

				Tls. c	Tls. c.
Report. . .			348.840,00	470.800,00	.....
Art. 3.—*Bâtiments:*					
MUNICIPALITÉ :					
A)—Achèvement des travaux votés en 1931 :					
Sect. 1.—Institut Médico-Légal . . .	5.150,00				
» 2.—Logements des Infirmiers . .	28.300,00				
» 3.—Station Sanitaire - réfection. .	1.460,00				
» 4.—Collège Municipal - mur. . .	3.770,00				
» 5.—Poste d'Incendie Joffre : logements et garages	11.600,00				
» 6.—Ecole Franco - Chinoise . . .	12.600,00				
B)—Travaux neufs 1932 :					
» 7.—Poste d'Incendie Joffre . .	1.500,00				
		64.380,00			
POLICE :					
Travaux neufs 1932 :					
Sect. 8.—Cercle de la Police et Foyer du Marin et du Soldat . . .	95.800,00				
» 9.—Ecole Annamite - mobilier . .	500,00				
» 10.—Poste Central de Police - surélévation	13.600,00				
» 11.—Poste Central de Police - prisons.	5.800,00				
» 12.—Poste Central de Police : cave et toiture	1.000,00				
» 13.—Poste de Police Foch . . .	3.330,00				
» 14.—Service du Trafic.	500,00				
» 15.—Poste Mallet - toiture. . . .	650,00				
		121.180,00			
DÉFENSE :					
A)—Achèvement des travaux votés en 1931 :					
» 16 – Quartier Foch - 2 ailes . . .	105.700,00				
» 17.—Abris à munitions	4.700,00				
» 18.—Portails de défense	1.400,00				
B)—Travaux neufs 1932 :					
» 19.—Quartier Galliéni : infirmerie et surélévation	30.550,00				
» 20.—Quartier Galliéni - peinture. .	500,00				
» 21.—Quartier Foch - Intendance . .	6.000,00				
		148.850,00			
			334.410,00		
Art. 4.—*Electricité et Eau :*					
MUNICIPALITÉ :					
Achèvement des travaux votés en 1931 :					
Sect. 1.—Réfection d'éclairage public. .	1.500,00				
» 2.—Eclairage des voies nouvelles .	2.250,00				
		3.750,00			
POLICE :					
Travaux neufs 1932 :					
» 3.—Nouveaux refuges.	1.200,00				
» 4.—Signaux communs avec S. M. C.	1.500,00				
» 5.—Ventilateurs	400,00				
		3.100,00			
			6.850,00		
				690.100,00	
CHAPITRE 9.—DIVERS					
Art. 1.—Nouveau Cercle Français.			70.000,00		
				70.000,00	
à reporter. . .				1.230.900,00	.....

		Tls. c.	Tls. c.
Report. . .		1.230.900,00	.....
CHAPITRE 10.—EXPROPRIATIONS			
Art. 1.—Expropriations	375.000,00		
» 2.—Achat de terrains	25.000,00	400.000,00	
CHAPITRE 11.—RÉSERVE			
Art. 1.—Montant en réserve	39.947,36	39.947,36	
Total général des Dépenses: Taëls. . .			1.670.847,36

Récapitulation

RECETTES	Taëls	DÉPENSES	Taëls
Art. 1.—Partie de l'excédent l'exercice 1931 affectée au budget extraordinaire 1932 par décision du 7 Mars 1932	1.477.932,74	Chap. 1.—Corps de Défense	231.500,00
» 2.—Restes à recouvrer de l'exercice 1931	12.114,62	» 2.—Services de Police	185.000,00
» 3.—Divers	180.800,00	» 3.—Corps de Volontaires	45.500,00
		» 4.—Service Médical	3.600,00
		» 5.—Signaux Météorologiques	2.700,00
		» 6.—Collège Municipal	1.000,00
		» 7.—Service d'entretien des Plantations	1.500,00
		» 8.—Service des Travaux	690.100,00
		» 9.—Divers	70.000,00
		» 10.—Expropriations	400.000,00
		» 11.—Réserve	39.947,36
Total général Taëls	1.670.847,36	Total général Taëls	1.670.847,36

Comité des Travaux.—A)—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 25 Mai 1932:

L'an mil neuf cent trente-deux et le vingt cinq Mai, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—A)—*Rue Bourgeat.*—Le Comité prend connaissance du rapport du l'Ingénieur Municipal et de la note du Directeur Général ci-dessous:

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 18 Mai 1932.

« No. 7102

« Nous vous transmettons ci-inclus pour homologation le projet d'élargissement de la rue Bourgeat « entre les rues Paul Beau et Chapsal.

« Le tracé jaune élargit également de 5' de chaque côté.

« Le tracé bleu donne le redressement de la rue élargie dans le prolongement de la partie à l'Ouest de « la rue Paul Beau.

« L'Ingénieur en Chef,
« *Signé:* L. LOUZIER.»

NOTE DU DIRECTEUR GENÉRAL

« Bien que la rue Bourgeat ait un tracé tortueux, elle peut devenir une voie très importante et « absorber une partie de la circulation et du commerce de l'avenue Foch au profit exclusif de la Conces- « sion Française, s'il est possible de la faire aboutir au carrefour Foch et Brenier de Montmorand.

« Il est à remarquer que si ce percement était décidé, la rue Bourgeat constituerait un prolongement « direct des rues du Consulat et Kraetzer à travers la Concession Française jusqu'à l'avenue Haig.

« Actuellement, cette voie dont le prolongement a été décidé vers l'Ouest, débute à l'Est sur la rue « Chapsal presque en cul-de-sac sans liaison avec les voies principales Est-Ouest.

« Le Directeur Général
« *Signé :* M. VERDIER.»

Le Comité ne croit pas devoir recommander cette solution qui entrainerait des dépenses élevées pour un résultat problématique.

A son avis, il serait préférable de porter à 50', suivant le tracé bleu, le tronçon de la rue Bourgeat compris entre les rues Paul Beau et Chapsal et de prévoir des grandes circulaires aux pans coupés Bourgeat-Chapsal, Chapsal-Foch et Chapsal-Joffre dans le but d'attirer la circulation des voitures vers la rue Bourgeat.

B)—*Rue Paul Beau..*—Communication est donnée au Comité du rapport ci-dessous de l'Ingénieur Municipal :

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 18 Mai 1932.

« No. 7103

« Ci-inclus le levé de la rue avec deux nouveaux alignements.
« 1°)—le tracé jaune redressant la rue en maintenant sa largeur à 55';
« 2°)—le tracé bleu élargissant et redressant la rue à 60'.
« Il y aurait lieu de décider si un changement doit être apporté à cette rue.

« L'Ingénieur en Chef,
« *Signé :* L. LOUZIER. »

Le Comité est d'avis d'adopter le tracé à 60' en raison de l'importance du trafic sur cette voie publique.

C)—*Rue Lemaire.*—Lecture est donnée du rapport suivant de l'Ingénieur Municipal :

« SERVICE DES TRAVAUX — Changhai, le 18 Mai 1932.

« No. 7101

« Nous vous transmettons ci-inclus un levé de la rue Lemaire.
« Les différents tronçons ne sont pas en prolongement.
« Une rectification d'alignement pourrait être obtenue, soit au cours des reconstructions diverses « s'échelonnant dans le temps, soit en cas d'élargissement futur.

« L'Ingénieur en Chef,
« *Signé :* L. LOUZIER.»

Le Comité est d'avis de maintenir la rue Lemaire à 40' et de procéder à la rectification d'alignement proposée, au fur et à mesure des reconstructions.

VOIRIE.—Le Comité transmet à la Commission Municipale, pour approbation, le projet de Cahier des Charges applicable aux travaux de voirie, établi par les Services Municipaux.

ADJUDICATIONS.—Surélévation du Quartier Galliéni.—Le Comité prend connaissance du procès-verbal du bureau d'ouverture des soumissions du 11 Mai 1932 relatif aux travaux de construction d'un étage supplémentaire sur le bâtiment principal du Quartier Galliéni, et du rapport No. 1653 de l'Ingénieur Municipal relatif à cette adjudication.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Sin Young Kee	Tls.	17.500,00
Sing Woo Kee	»	17.950,00
Dang Yong Kee	»	18.193,00
N. I. Solovey	»	18.450,00
Wang Yong Kee	»	18.790,00
Koung Ling Kee	»	22.700,00
B. F. Young	»	22.798,00
Wong Lien Kee Construction Co.	»	23.181,90

Le Comité est d'avis de confier ces travaux à l'entreprise Sin Young Kee qui a fait l'offre la plus avantageuse et qui a donné satisfaction pour des travaux antérieurs.

Toutefois, cette entreprise devra avoir en permanence sur le chantier un contre-maître capable, parlant français ou anglais.

DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES D'ESSENCE.—Avenue Edouard VII.—Par lettre en date du 9 Mai 1932, "l'United Petroleum Trust of U. S. S. R." demande l'autorisation d'installer un distributeur automatique d'essence devant le No. 607 avenue Edouard VII.

Une distance de 25 mètres du pan coupé est exigée par les règlements et le plan du demandeur indique une distance de 24 m. 75.

Le Comité propose d'accorder la dérogation et d'autoriser l'installation de cette pompe.

C. F. T. E. E.—A)—*Plaques indicatrices.*—Le Comité transmet à la Commission Municipale la lettre ci-dessous de la C. F. T. E. E. :

« C. F. T. E. E. Changhai le 25 Mai 1932.

« No. M-3207/RC

« Monsieur le Secrétaire
« de la Commission Provisoire d'Administration
« Municipale de la Concession Française de Changhai.

« Monsieur le Secrétaire,

« Comme suite à la correspondance que nous avons échangée au sujet de la pose de plaques indicatrices « des lignes desservies et des arrêts, sur l'ensemble de notre réseau de transports en commun, et comme « suite notamment à votre lettre No. 781/CFT du 12 Décembre 1931, nous avons l'honneur de vous adresser « ci-joint un croquis représentant le modèle de plaques indicatrices d'arrêt que nous avons adopté.

« Ces plaques indicatrices en tôle émaillée lettres blanches sur fond rouge pour les arrêts obligatoires, « et sur fond vert pour les arrêts facultatifs, sont actuellement en cours de commande, et seront mises en « place dans le courant du mois de Juin.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Directeur,
« *Signé :* R. COURTHIAL. »

Une entente interviendra entre la Compagnie et les Services Municipaux pour la pose des plaques.

B)—*Analyse des eaux.*—Le Comité enregistre le rapport d'analyse ci-après :

« SERVICES D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE Shanghai, le 17 Mai 1932.

« Laboratoire Municipal d'Hygiène

« No. 518/H.

« Rapport sur l'analyse bactériologique des échantillons d'eau de la Compagnie Concessionnaire.

« Prélèvement effectué le 10 Mai 1932.

« *Analyse bactériologique.*—1°)—*Eau de la rivière du Wangpoo :*

« Total des germes par 1 cc3	21000
« Coli bacilles par litre	80000

« 2°)—*Eau de la Concession Française :*

« Total des germes par 1 cc3 12

« Coli bacilles par litre 10

« Pourcentage de l'épuration ..... 99,98°/₀

« Le Chimiste : « Le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance

« *Signé :* M. BYKOFF. « *Signé :* Dr. RABAUTE. »

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 12 Mai 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 12 Mai 1932*

« Les Membres de la Commission se sont réunis le Jeudi 12 Mai 1932, à 15 heures, à la Municipalité.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garage public.*—1°)—Mr. S. C. Lee, 250, route Say Zoong.

« Autorisation à accorder sous réserve de l'installation d'un extincteur chimique dans ce garage qui « sera compris dans la 5e classe (2 voitures).

« 2°)—Demande de Mr. King Ah Chu pour transfert à son nom des patente et licence délivrées précé- « demment à Mr. Sung Foh Sun pour exploiter un garage public dénommé "Plaza Garage", No. 19-21, rue « Montauban.

« Demande de transfert transmise avec avis favorable.

« 3°)—"Taylor Garage", 96, rue Cardinal Mercier.

« La Commission prend connaissance d'une lettre adressée par la direction de ce garage, relative à « l'augmentation du coût de la licence afférente à son établissement, résultant de l'application pour 1932 du « nouveau barême de taxes (Ordonnance Consulaire No. 7 du 22 Janvier 1932).

« Mr. Taylor déclare que son garage ne peut contenir que 30 voitures. Or le service de Circulation a « constaté le 28 Avril 1932, à 14 heures 45, que 48 voitures étaient garées. Dans ces conditions, la Com- « mission estime que la réclamation en question n'est pas fondée et propose de maintenir le tarif récemment « appliqué à cet établissement, à savoir : Tls. 115,00 par trimestre (de 51 à 75 voitures).

« *Garage public pour auto-camion.*—Mr. Zeng Teh Gneu, 488, route de Zikawei.

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—Mr. Tchieu Liang Zie, 81, rue Oriou.

« Autorisations à accorder sous réserve de l'observation des prescriptions du service d'Incendie.

« Ce garage et cet atelier de réparation seront compris dans la 5e classe.

« *Filature de coton.*—"Société "Vong Dah", 22, rue Protet.

« *Fabrique d'ampoules pour lampes électriques de poche.*—Mr. Tsang Tso Ly, 122, rue Ratard.

« *Petites fabriques d'objets en cuivre.*—1°)—Mr. Ouang Yong Tsa, 58, rue Voisin—Liang King Koei, 33, « rue Sœur Allègre.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des quatre établissements ci-dessus, à condition « que le travail de nuit sera formellement interdit entre 22 heures et 6 heures du matin.

« 2°)—Mr. Wang Yu Seng, 64, passage 456 route Frelupt—Seng Ghie Hong, 70, passage 456 route « Frelupt—Gnu Sai Voh, 81, passage 440 route Frelupt.

« La Commission estime que les patentes nécessaires à l'exploitation des trois fabriques d'objets en « cuivre ci-dessus sont à refuser ; en effet, ces établissements, installés dans un quartier de résidences, « seraient certainement une cause d'incommodité pour le voisinage par suite des bruits de machines (tours « parallèles et machines à emboutir).

« Ces fabriques ne peuvent être autorisées que dans la zône réservée.

« *Atelier de forgeron.*—Mr. Loh Ping, 2A, passage 474 route de Zikawei.

« *Ateliers de menuiserie.*—1°)—Mr. Ou Ziang Yu, 25, passage 248 route Cassini—Zao Yu Chian, 35, « passage 248 route Cassini.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation des trois ateliers ci-dessus, installés dans « la zône réservée aux établissements classés.

« 2°)—Mr. F. A. Aluhna, 774, avenue Joffre.

« Demande à refuser, cet atelier, installé sous une paillotte où se fait à chaud la préparation de colle « forte, est entièrement entouré de maisons d'habitation. Établissement très dangereux en cas d'incendie.

« Le propriétaire devra être mis en demeure de déménager immédiatement cet atelier.

« *Atelier de ferblanterie.*—Mr. P'eu Dah Fah, 303, route H. de Siéyès.

« La Commission est d'avis d'accorder la patente sollicitée sous réserve de l'interdiction du travail de « nuit entre 10 heures et 6 heures du matin.

« En outre, le demandeur sera invité à ne pas entreprendre de travaux de grosse chaudronnerie qui « pourraient gêner le voisinage (bruits).

« *Atelier de mécanique.*—Mr. Zao Zong Yieu, 48-50, route Winling.

« *Maroquinerie.*—Mr. Tsu Yeng Seng, 501, route Vallon.

« *Entrepôt de sel.*—Mr. Ze Gno Sze, 116, rue Wagner.

« *Boulangerie avec four.*—Mr. Lieu Wha Fong, 3 à 5, passage 96 route Magy.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrence des patentes sollicitées pour l'exploitation des « quatre établissements ci-dessus.

« Toutefois, en ce qui concerne l'atelier de petite mécanique situé aux No. 48-50, route Winling, le « propriétaire devra observer les prescriptions du service d'Hygiène concernant la construction d'installations « sanitaires pour le personnel employé.

« *Laboratoire de produits pharmaceutiques.*—Mr. Lee Chung Yong, 56, passage 589 rue Lafayette.

« L'intéressé ayant présenté un diplôme certifiant ses aptitudes, la Commission ne voit aucun incon- « vénient à autoriser l'exploitation de ce laboratoire qui devra se conformer aux règlements municipaux.

« *Pharmacies de type moderne.*—1°)—Mr. Loh Ken Yung, 263, avenue Haig.

« L'intéressé ayant fourni les références prévues à l'art. IV du règlement municipal sur ce genre d'éta- « blissement, la Commission propose d'accorder la patente nécessaire sous condition de l'exécution stricte « des prescriptions de ce règlement

« 2°)—Demande de Mr. B. Julien pour transfert au No. 653A, avenue Joffre, de sa pharmacie de type « moderne dénommée "Pharmacie Générale" exploitée précédemment No. 4, rue Chu Pao San.

« Ce transfert peut être autorisé.

« *Fruiterie.*—Mr. Zao Ah Ling, 30, rue du Capitaine Rabier.

« Autorisation à refuser. Il s'agit d'un étalage installé à l'entrée d'un passage.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinets dentaires.*—Mr. J. T. Huang, 232, avenue Joffre—Lieu Teh Wei, 29, route Rémi.

« *Brocanteur.*—Mr. T. Naumenko, 714, avenue Joffre.

« *Atelier de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Chu Sing Ngai, 47, rue Sœur Allègre.

« *Ateliers de cordonnerie.*—Mr. Loh Tse Liang, 283, passage 409 route Père Robert—Lu Tseng Sai, « 119, route Stanislas Chevalier—Lieu Zeng Gneu, 461, avenue Joffre.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Yao Veng Tching, 31, passage 285 avenue Edouard VII—Zeng Zang Fah, « 241, route Tenant de la Tour—Ying Gning Seng, 14, passage 1058 route de Zikawei—Zeng Seng Zie, 10, « passage 301 route Magy—Tseu King Dang, 15, passage 440 route Frelupt.

« *Epicerie.*—Mr. A. G. Dow, 36, passage 127 route Prosper Paris.

« *Fruiteries.*—Mr. Ou Ah Seng, 75, quai de France—Zao Lieu Seng, 653, avenue du Roi Albert.

« *Fromagerie de haricots.*—Mr. Sih Zeng Liang, 63, rue Porte de l'Ouest.

« *Dépôts de glace.*—Mr. Ling Sing Tching, 77-79, route Rémi—Loh Keng Dao, 12, place de l'Est.

« *Dépôt de glace et vente de boissons gazeuses.*—Mr. Kou Pao Tching, passage 1192, avenue Joffre.

« *Vente de boissons gazeuses.*—Mr. King Pah Ying, 349, avenue Edouard VII—Tseu Tching Fong, 24, « rue Chapsal - Hong Bin Oak, 1005, avenue Foch—Liang Kwen, 252, rue du Weikwei.

« *Boucherie et produits alimentaires.*—Mr. E. L. Malenko, 524, route Vallon.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Tseu Zing Ngo, 69, rue Marco Polo—Beyn Ching Fah, 33, route Père Robert « —Tsiang Pao Ts'eu, 142, rue Lafayette—Tai Tching Zai, 9, rue Paul Beau.

« *Produits alimentaires.*—Mr. G. Guelberte, 688, rue Lafayette—Zi Ah Tseu, 153, route Magy—U. « Fradkin, 675B, avenue Joffre—Ou Zeu Seng, 37, rue Marco Polo—Seng Gno Ghi, 76, rue Porte de l'Ouest.

« *Produits alimentaires, huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ou Song Liang, 427 à 431, route « H. de Siéyès—Wang Teh Kang, 475, route de Zikawei.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*—Mr. Zie Yong Ding, 3, passage 663 avenue Joffre « —A. I. Efimoff, 37, rue du Consulat.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ou Zang Seng, 43, rue Brodie A. Clarke—Ou Kwei Tsieu, 480, route « Conty.

« *Vins et spiritueux européens.*—Mr. Dung Sui Yue, 83, route Vallon.

« *Salon de coiffure.*—Mr. Zie Hong Seng, 300-302, avenue Joffre.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Cinématographe en plein air.*—Mr. B. C. G. Monypenny, 9, route Doumer.

« La Commission n'a pas, en principe, d'objection à formuler pour cette installation, mais elle croit « devoir faire remarquer qu'il est à craindre que cet établissement soit une cause de gêne pour le voisinage « attendu qu'il se trouvera dans un quartier de résidences.

« *Café étranger avec salle de danse.*—Mr. G. Barjeron, 33, avenue Edouard VII.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Café-restaurant étranger avec salle de danse.*—Demande de Mr. Zeng Yin Kion pour transfert à son « nom des patente et licences délivrées à Mme G. M. Zappino pour l'exploitation du café-restaurant et salle « de danse "Frascati" No. 1315, rue Lafayette, qui dorénavant sera dénommé "Lafayette Garden".

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'avis d'autoriser le transfert sollicité. « Cet établissement restera compris dans la 2e classe.

« *Salle de danse en plein air.*—Demande du "Champ de Courses Français" pour exploitation d'un « dancing en plein air dans son établissement, rue Lafayette.

« Les demandeurs ont l'intention d'installer cette salle de danse sur la partie nord de leur propriété en « bordure de la rue Lafayette, c'est à dire à proximité immédiate des immeubles à appartements situés en « frontage de cette voie publique.

« La Commission, estimant que cette installation serait une cause certaine de gêne pour ces résidences, « propose de refuser l'autorisation sollicitée, Toutefois, elle ne serait pas opposée, en principe, à autoriser « cette salle de danse à l'emplacement qu'elle occupait l'année dernière, c'est à dire sur la pelouse intérieure « du "Canidrome".

« Vu les objections présentées, les intéressés, avertis verbalement, auraient maintenant l'intention « d'exploiter cette salle de danse à l'ancien emplacement.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—Mr. Tsang Ya Pao, 494-498, avenue du Roi Albert—Zia Foh Yong, 251, « avenue Joffre (changement de propriétaire)—Mme Mouchette, 593, route Frelupt (changement de propri- « étaire).

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance des autorisations sollicitées, ces trois établis- « sements seront compris dans la 3e classe.

« *Café étranger.*—Mr. Y. C. King, 525, avenue Foch.

« La Commission propose le refus de cette demande, les établissements de ce genre installés dans ce « quartier se transformant rapidement en maisons de tolérance clandestines.

« *Collèges chinois.*—Université "Lao Dong", 313-317, route Tenant de la Tour—Université "Lao Dong", « 556-572, rue du Père Froc.

« Dossiers incomplets, demandes en attente.

« *Ecoles primaires chinoises.*—1°)—Mme Whang Siu Fang, 1, passage 30 avenue Dubail—Mme Wang « Zao Lai, 414, rue Auguste Boppe.

« La Commission émet un avis favorable à l'exploitation des deux établissements scolaires ci-dessus.

« 2°)—Mr. Yeh Yung Fong, 54, passage 1192 avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Imprimeries.*—1°)—Ecole "Tseng Se Middle", 274, route Say Zoong.

« Patente à délivrer.

« 2°)—Mr. Ing Tchai Bang, 38, rue Sœur Allègre.

« Etant donné l'avis défavorable émis par le Directeur des Services de Police, la Commission propose « le refus de la patente nécessaire.

« *Hôpital chinois.*—Association Catholicorum Sinensium, 141, rue Massenet.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Dai Vi Yong, 13, passage 645 avenue Foch—D. C. Chang, « 8, passage 751 avenue Edouard VII—Koh Tsong Dang, 16, passage 129 rue du Capitaine Rabier—Meng « Ching Zeng, 119, route G. Kahn—Ou Ming Ngoh, 81, passage 197 rue Chapsal—Wang King Tsang, 119, « route G. Kahn.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'installation des six « établissements médicaux ci-dessus, sous réserve bien entendu que les intéressés devront se conformer au « règlement municipal sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Etablissements de bains et d'hydrothérapie.*—Mr. Ly Yah Seng, 393-395, avenue Edouard VII—Mme. « Wang Wei Tseng, 9, passage 532 avenue Joffre—Wang Hong Ying, 233, avenue Joffre—Zao Ah Gning, « 423-427, avenue Edouard VII.

« Dossiers incomplets, demandes en attente.

« *Maisons de logeurs.*—Mr. Tseu Ya Kouen, 35, rue Sœur Allègre (changement de propriétaire)—Pou « King Pao, 25, rue du Père Froc (changement de propriétaire).

« Dossiers incomplets, demandes en attente.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Monts de piété.*—Mr. G. V. Cherdynzeff, 494-496, avenue Joffre—Zao Pah Liang, 566, avenue du Roi « Albert.

« *Maisons de thé.*—Mr. Wang Seng Ze, 58, passage 1192 avenue Joffre—Li King Ts'an, 322, route « Winling—Tsa Foh Hai, 76, rue Galle.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Ki Sze Pao, 113, route G. Kahn—Kiong Tse Ming, 202, rue du Capitaine « Rabier—Wang Yong Shing, 322, route Tenant de la Tour—Wang Yung Tsong, 2, passage 589 avenue « du Roi Albert—Dang Koue Ts'an, 102, route Dupleix—Kia Tong Ts'ou, 232, avenue Joffre—Tsu King « Ts'eng, 156, rue Tourane—Tsang Bei Ying, 407-409, avenue Edouard VII (changement de propriétaire).

« *Pension de famille.*—Mme Nusbaum, 500, rue Cardinal Mercier.

« La réunion est terminée à 16 heures 40.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Chef du Secrétariat,
« *Signé :* G. ARNOUX. »

a)—*Fabriques d'objets en cuivre.*—Demandes de MM. Wang Yu Seng, 64, passage 456 route Frelupt—Seng Ghie Hong, 70, passage 456 route Frelupt—Gnu Sai Voh, 81, passage 440 route Frelupt.

Le Comité constate qu'un grand nombre d'ateliers similaires sont installés un peu partout sur la Concession et ne s'explique pas les raisons qui peuvent motiver le rejet de ces trois demandes. Il serait indispensable qu'une décision règle cette question une fois pour toutes.

b)—*Cinématographe en plein air.*—Demande de Mr. B. C. G. Monypenny, 9, route Doumer.—Le Comité estime que l'autorisation consulaire prévue pour les établissements de la catégorie "C" est nécessaire.

c)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées.

RUE LEMAIRE RECTIFICATION DE BORNAGE

ENTRE AVENUE EDOUARD VII ET AVENUE JOFFRE

DECISION DU CONSEIL DU 6 JUIN 1932

L'INGENIEUR EN CHEF

CHANGHAI LE 26 JUILLET 1932
POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DU CADASTRE

ECHELLE DE 0,001 PAR METRE

Annexe au Bulletin Municipal No. 605 du 11 Août 1932

RUE PAUL BEAU ELARGISSEMENT A 18m29

ENTRE AVENUE FOCH ET AVENUE JOFFRE

DECISION DE LA COMMISSION PROVISOIRE DU 6 JUIN 1932

CAD. 720
B. C. 4070

L'INGENIEUR EN CHEF

ECHELLE DE 0,002 PAR METRE

CHANGHAI LE 26 JUILLET 1932
POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DU CADASTRE

Annexe au Bulletin Municipal No. 605 du 11 Août 1932

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-après, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 3, avenue Dubail, lot cad. 3155*A.—1 mur de clôture ;

2°)—*No. 4, route H. de Siéyès, lot cad. 13147*S.—1 addition.

B)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 1, avenue Haig, lot cad. 12146.*—2 bâtiments à l'usage de laboratoires ;

2°)—*No. 2, route G. de Boissezon, lot cad. 14021*B.—1 résidence européenne ;

3°)—*No. 5, rue Lafayette, lot cad. 11021.*—1 logement pour jardiniers ;

4°)—*No. 7, route Dufour, lot cad. 13379.*—1 résidence ;

5°)—*No. 8, route G. de Boissezon, lot cad. 12681*A.—1 garage à étage ;

6°)—*No. 10, quai de France, lot cad. 69.*—1 godown ;

7°)—*No. 11, route Ghisi, lot cad. 13192*F.—1 addition à étage ;

8°)—*No. 12, avenue du Roi Albert lot cad. 7047.*—1 addition pour 4 bureaux ;

9°)—*No. 13, route Dupleix, lot cad. 12132.*—1 résidence ;

10°)—*No. 1568, avenue Foch, rues Ratard, Lieutenant Pétiot, lot cad. 3562.*—21 magasins à 3 étages et 1 chambre sur passage.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : F. SCHWYZER
E. J. LLOYD
Rév. P. E. MOULIS
J. SAUVAYRE

Réseau routier.—a)—*Rue Bourgeat.*—La Commission approuve en principe l'élargissement à 50' (tracé bleu) du tronçon de la rue Bourgeat compris entre les rues Paul Beau et Chapsal, et charge les Services de préparer un tracé de grandes circulaires aux pans coupés Bourgeat-Chapsal, Chapsal-Foch et Chapsal-Joffre, dans le but d'attirer la circulation vers la rue Bourgeat.

Une décision définitive sera prise après présentation des plans établis suivant les directives ci-dessus.

b)—*Rue Paul Beau.*—La Commission approuve le plan No. C. T. 2 en date du 25 Mai 1932 portant élargissement à 60' et redressement de la rue Paul Beau (tracé bleu).

Les propriétés affectées par le nouveau tracé sont frappées d'alignement.

Le plan No. C. T. 2 sera publié au Bulletin Municipal.

c)—*Rue Lemaire.*—La Commission approuve le plan No. C. T. 3 du 25 Mai 1932 portant rectification d'alignement à 40' de la rue Lemaire.

Les propriétés affectées par le nouveau tracé sont frappées d'alignement, sans toutefois que les restrictions édictées par le § 2 du titre III du règlement sur voies publiques et constructions soient appliquées.

Le plan No. C. T. 3 sera publié au Bulletin Municipal.

Voirie.—La Commission transmet à Monsieur le Conseiller Juridique de la Concession, pour remarques au point de vue juridique s'il y a lieu, le projet de cahier des charges applicable aux travaux de voirie.

Adjudications.—Surélévation du Quartier Galliéni.—La Commission décide de déclarer l'entrepreneur Sin Young Kee adjudicataire pour les travaux de construction d'un étage supplémentaire sur le bâtiment principal du Quartier Galliéni, au prix de Tls. 17.500,00.

L'entreprise devra en outre avoir en permanence sur le chantier un contre-maître capable, parlant français ou anglais.

Cette adjudication est d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Distributeurs automatiques d'essence.—Avant d'autoriser la dérogation au règlement, la Commission demande à l'"United Petroleum Trust of U. S. S. R." de fournir un plan perspectif en couleur de l'appareil distributeur.

C. F. T. E. E.—Plaques indicatrices.—La Commission charge les Services de s'entendre avec la Compagnie au sujet de la pose des plaques indicatrices des lignes desservies et des arrêts de tramways, autobus et railless.

Établissements classés.—Fabrique d'objets en cuivre.—MM. Wang Yu Seng, 64, passage 456 route Frelupt —Seng Ghie Hong, 70, passage 456 route Frelupt—Gnu Sai Voh, 81, passage 440 route Frelupt.

Afin de prendre une décision en toute connaissance de causes, la Commission renvoie les dossiers de ces établissements à la Commission des établissements classés, en vue d'avoir les raisons motivées du refus tout d'abord proposé.

Cinématographe en plein air.—Demande de Mr. B. C. G. Monypenny, 9 route Doumer.—Demande réservée pour supplément d'enquête.

Salle de danse en plein air.—Demande du "Champ de Courses Français," rue Lafayette No. 1189.—La Commission autorise la délivrance de la licence sous la double réserve ci-après :

a)—Toutes les précautions devront être prises afin d'atténuer le bruit de l'orchestre,

b)—En cas de réclamations justifiées de la part des résidents du voisinage, la licence pourra être retirée sur préavis de 15 jours.

Café étranger.—Demande de Mr. Y. C. King, 525, avenue Foch.—La Commission décide de ne pas faire droit à la demande de Mr. Y. C. King.

Pension de famille.—Demande de Mme. Nusbaum, 500 rue Cardinal Mercier.—Demande réservée pour supplément d'enquête.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

B)—Communication est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 2 Juin 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le deux Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—a)—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 26 Mai 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 26 Mai 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réuni le Jeudi 26 Mai 1932, à 15 heures, à la « Municipalité sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Manufacture de tabac.*—Demande de MM. Doukakis & Kodjak pour transfert à leur nom de la patente « délivrée à Mr. V. Sarkisoff pour exploitation d'une fabrique de cigarettes No. 233, route Cassini.

« Etablissement situé dans la zône réservée. Demande de transfert transmis avec avis favorable.

« *Teinturerie.*—Mr. Lieu Dong Wah, 46, passage 452 route de Zikawei.

« Patente à délivrer, établissement situé dans la zône réservée.

« *Atelier de torréfaction d'orge.*—Mr. Tseng Wei Heu, 1237, rue Lafayette.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la patente sollicitée qui portera interdic- « tion de procéder à des agrandissements.

« *Dépôt d'essence.*—Demande de la société "Texas Company" pour exploitation d'un dépôt d'essence « avec réservoir sous trottoir (un distributeur automatique), No. 363, avenue du Roi Albert.

« Autorisation à accorder.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garage public.*—Mr. Zeng Ts'an Fou, 873, avenue Foch.

« La Commission propose la délivrance des licence et patente nécessaires à cet établissement qui sera « compris dans la 4e classe (8 voitures), à condition que le propriétaire effectue le drainage du sol et fasse « construire un bateau à l'entrée de ce garage.

« *Fabrique de bas.*—Mr. Mao Koh Liang, 75, rue du Père Froc.

« *Entrepôt de coton.*—Mr. Zi Lian Seng, 1224, route de Zikawei.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de ces deux établissements installés dans « la zône réservée.

« *Fabrique de manchons pour lampes à gaz.*—Mr. Zeng Fou K'ang, 7, passage 345 rue Hennequin.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission propose d'autoriser l'exploitation de cette « petite fabrique sous réserve de cimentage du sol des ateliers.

« Par ailleurs, les manipulations comportant l'usage de l'ammoniaque ne seront en aucun cas autorisées « dans cette usine située en dehors de la zône réservée.

« *Atelier de prises de vues cinématographiques.*—Mr. Yang Sio Zong, passage 569 avenue du Roi Albert.

« Autorisation de principe pouvant être délivrée à la condition que l'intéressé se conforme strictement « aux prescriptions ultérieures du service d'Incendie.

« *Atelier de fabrication de caractères d'imprimerie.*—Demande de Mr. Yao Tso Tien pour transférer au « No. 13, passage 291 route H. de Siéyès son atelier de fabrication de caractères d'imprimerie exploité « précédemment No. 3, passage 121 route des Sœurs.

« Demande de transfert transmise avec avis favorable.

« *Laiteries chinoises.*—1°)—Mr. Soh Seng, village de Siao Liou Kah Za, avenue Joffre.

« La Commission transmet cette demande avec un avis défavorable attendu que les étables situées en « bordure de la route Mgr. Maresca, ont fait l'objet de nombreuses réclamations de la part des résidents « du voisinage lors de leur occupation précédente par la "Woo Kee Dairy".

« 2°)—Mr. Chang Zai Yuen, 148, passage 75 route Say Zoong.

« Le rapport du Directeur du service d'Hygiène fait ressortir qu'il s'agit d'une nouvelle demande, « formulée par un proupe purement nominal, pour la réouverture de l'ancienne "Dah Fah Dairy" fermée « à deux reprises, à la suite d'une décision municipale, pour mouillage du lait livré à la consommation.

« Dans ces conditions et vu par ailleurs l'avis défavorable du service d'Hygiène, la Commission propose « le refus de l'autorisation sollicitée.

« *Ateliers de menuiserie.*—Mr. Wang Yoh Zeng, 1, passage 59 route Dupleix—Lu Ying K'ang, 72, route « Magy.

« *Atelier de décoration sur papier.*—Mr. Zi Ghi Seng, 7, cité Ta Gneu Fang, angle routes de Zikawei, « Winling.

« *Atelier de vannerie.*—Mr. P'eu Foh Tching, 111, route G. Kahn.

« *Entrepôt de produits alimentaires.*—Mr. Zeng Zei Ling, 2, passage 345 rue Hennequin.

« *Maroquinerie*—Mr. Tong Pao Keng, 4, passage 257 rue du Marché.

« *Pharmacie chinoise.*—Mr. Hang Mou K'ang, 145, route Magy.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation des sept établissements ci-dessus.

« *Vente de glace alimentaire et de rafraîchissements (non alcoolisés).*—De nombreux dépôts pour la vente « de ces marchandises s'installent sur la Concession pendant la saison chaude

« Les règlements municipaux ne prévoyant aucune taxe spéciale pour ce genre de commerce, la « Commission propose l'établissement d'une licence. Le commerce de vente de glace alimentaire et de « rafraîchissements non alcoolisés acquittent d'ailleurs une redevance sur la Concession Internationnle.

« La Commission propose en conséquence l'application du barême suivant :

« 1ere Catégorie	Commerçants installés en magasins ou dans les jardins d'été, restaurants, etc...	Tls. 5,00 par mois
« 2eme Catégorie	Petits commerçants installés dans les passages et cités, ou en magasins mais exerçant un autre commerce.	Tls. 0,50 par mois

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences « et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Brocanteurs.*—Mr. M. Z. Fevdor, 347, avenue Joffre—Wang Ding Gneu, 186, rue Chapsal.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Tseu Ze Tsong, 69A, passage 1218 rue Lafayette, sous réserve « d'interdiction du travail de nuit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« Mr. Wang Sih Zeng, 220, passage 148 route Say Zoong—Sze Mao, 140, route des Sœurs—Zi Ah Gniu, « 56, rue Montauban.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Lieu Keng Yu, 20, passage 320 route Winling—Zi Foh Seng, 43, passage « 1218 rue Lafayette—Pao Sze Ming, 608, route H. de Siéyès—Liang Koh Gneu, 8, passage 84 rue Tourane— « Zeng Lien Seu, 74, passage 42 route Say Zoong—Ling Keng King, 221, passage 148 route Say Zoong— « Tsang Ling Seng, 227, route Tenant de la Tour—Tsu Veng Liang, 128, route Delastre—Ou Yue Kwei, « 15, passage 106 route Vallon—Kaneff, 573, avenue Joffre—Zeng Moh Seng, 113, passage 148 route Say « Zoong—Mm. A. D. Rabinovich, 328, rue Cardinal Mercier—Mr. Ouang Sze Keng, 79, route Prentice— « Wang Veng Zie, 218, passage 148 route Say Zoong—King Yang Seng, 132, rue du Capitaine Rabier— « Ze Ts'eng Zao, 251, rue Ratard—Fang Tse Liang, 12, passage 150 rue Palikao—Zeng Sze Nah, 6, passage « 246 rue du Consulat—Tsang Vong Ze, 34, passage 1192 avenue Joffre—Kou Yong Ts'an, 71, passage « 1218 rue Lafayette—Yeu Ah King, 270, rue Bourgeat.

« *Boucherie et produits alimentaires.*—Mr. P. Rassul, 157, avenue Haig.

« *Boucherie, produits alimentaires, boissons non alcoolisées et vins chinois.*—Mr. Ong Seng Ming, 457B, « rue Bourgeat.

« *Vente de boissons non alcoolisées.*—Mr. Zi Ah Tong, 539, avenue Edouard VII—King Ze Veng, 217, « avenue Joffre—T. J. Wlassiuk, 8, Linda Terrace, avenue Joffre—Wang Teh Fah, 112, avenue Joffre— « Zao Tseng Ling, 55, route Stanislas Chevalier—Tseng Sio Ling, 159, avenue Joffre—Zeng Zieu Dang, 48, « boulevard de Montigny—Mme. Tsepris, 1222, rue Lafayette.

« *Dépôt de glace et vente de boissons non alcoolisées.*—Mr. Tsang Ah Keng, 200, rue Massenet.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Zeng Tching Yu, 250, rue du Marché—Ou Ah King, 263, rue Ratard.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Ou Tseng Tsai, 139, rue Hué—Zeng Fah Ziang, 350, boulevard de Montigny « —Seng Vong Ghi, 324, route Winling.

« *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Lai Li Seng, 139, route Rémi—Tsang King Seng, « passage 589, rue Lafayette—Zie Tsou Lieu, passage 88, route Vallon—Antonoff, 735, route H. de Siéyès.

« *Produits alimentaires, vins chinois et boissons non alcoolisées.*—Mr. Wang Lien Kouei, 273-275-277, « route H. de Siéyès.

« *Produits alimentaires, boissons non alcoolisées, huiles et sauces chinoises.*—Mr. Ling Pah Ghien, 43, « passage 186 route Tenant de la Tour.

« *Produits alimentaires, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ou Zeng Kwang, 57, passage 1192 « avenue Joffre—Keng Tseng Tching, 350, route Tenant de la Tour.

« *Vins et spiritueux chinois*—Mr. Zeng Sing Di, 98, rue Buissonnet—Yang Ghing Fang, 312, route « Tenant de la Tour—Tsang Kai Ly, 93, rue Tourane—Zia Foh Ts'eng, 320, route Tenant de la Tour— « Tsah Yong Kieu, 1111, avenue Haig—Tsang Ze Ain, 567, boulevard des 2 Républiques—Lieu Teng Fang, « 201, rue du Weikwei (changement d'adresse).

« *Huiles, sauces et vins chinois.*—Mr. Loh Veng Ping, 150, route Prentice—Vai Yih Chain, 137, route « Prentice—Song Kwen Gneu, 124-126, rue Ratard.

« *Huiles chinoises.*—Mr. Ou Koh Yong, 20, passage 93 rue Ratard.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Wang Tse Tsang, 170, rue Galle.

« *Salon de coiffure.*—Mr. Ho Gno Wou, 117, route des Sœurs.

« Etablissements Catégorie "C"

« *Cercle étranger.*—Mr. M. S. Bloch, 1321, rue Lafayette.

« *Cercle chinois.*—Cercle "Lai Kee", 1, passage 300 rue du Consulat.

« L'autorisation consulaire prévue pour les établissements classés de la catégorie "C" a été refusée « pour ces deux cercles par Mr. le Consul Général de France.

« *Salle de danse.*—Demande de la Direction de l'Hôtel Plaza pour exploitation d'une salle de danse « sur le "roof garden" de son hôtel Nos. 36-38, rue Montauban.

« L'escalier extérieur de dégagement de l'hôtel et du "roof garden" débouche dans un garage public « d'automobiles actuellement fermé par suite d'apposition de scellés par la Cour Spéciale du 2e District. « Un 2e escalier extérieur débouche dans un passage de la rue Montauban.

« Dans ces conditions, la Commission propose de surseoir jusqu'à nouvel ordre à l'examen de l'autori- « sation sollicitée.

« *Café avec salle de danse.*—Mr. G. Bargeron, 33, avenue Edouard VII.

« Sur avis favorables de Services de Police, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « des licences et patente nécessaires à cet établissement qui sera compris dans la 2e classe.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Mr. Passenkow, 17, passage 645 avenue Foch—G. C. Jorge, 41-43, « avenue Edouard VII.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« 2°)—Demande de Mr. A. Sabiani pour transfert à son nom des licences délivrées à Mr. Lambert « pour exploitation d'un café-restaurant No. 15-17, rue Montauban.

« La Commission transmet cette demande de transfert avec avis favorable.

« 3°)—Demande de Mme. G. Becker sollicitant une licence de nuit pour son café-restaurant dénommé « "Pavillon Bleu", No. 342-344, avenue Joffre.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance de la licence sollicitée.

« *Collèges chinois.*—1°)—Université "Lao Dong", 556 et 572, rue du Père Froc—Université "Lao Dong", « 313 et 317, route Tenant de la Tour.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires aux collèges ci-dessus.

« 2°)—Demande de Mr. Yeu Gne Yu pour transfert aux No. 1, 10 et 11, passage 109 route Rémi, d'un « collège chinois exploité précédemment passage 288 avenue Dubail.

« Demande de transfert transmise avec avis favorable.

« *École secondaire chinoise.*—Mr. Ky T'ong, 38c-D, passage 288 avenue Dubail.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Écoles primaires chinoises.*—1°)—Mr. Yeh Yung Fong, 54, passage 1192 avenue Joffre—F. P. Chang, « 7, passage 42 route Say Zoong.

« La Commission émet un avis favorable à l'exploitation des deux établissements scolaires ci-dessus.

« 2°)—Mr. Mao Zeng Tsing, 336, passage 148 route Say Zoong.

« La Commission, après avoir pris connaissance des rapports du service des Travaux et du service « d'Hygiène, émet un avis défavorable en raison de l'exiguité des locaux et de l'insuffisance des installations « sanitaires.

« 3°)—Mr.—Koh Seng, 92, passage 205 rue Wantz—Kou Teh Zeng, 1, passage 561 avenue Edouard « VII—Tsiang Li Gno, 10, passage 589 avenue du Roi Albert, (changement de propriétaire).

« Dossiers incomplets, demandes en instance

« *Imprimeries.*—1°)—Mr. A. Bouiloff, 1160, avenue Joffre.

« Etablissement peu important, autorisation à accorder.

« 2°)—Mr. Tsah King Seng, 94, rue Brodie A. Clarke.

« Dossier incomplet, Demande en instance.

« *Dispensaire chinois.*—Mr. A. Tsaong, 1, passage 79, route de Zikawei.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. King Yao Diug. 358-360, route Conty—Mo Gneu Long, 13, « passage 50 route des Sœurs—Seng Siao Kweu, 26, rue Chapsal—Tsiang Pao K'ang, 5, passage 589 rue « Lafayette—Dang Tche et Tsing Kwang Hong, 232, avenue Joffre—Mme F. Schneider-Finland, 7, passage « 155 route Stanislas Chevalier (sage femme).

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'installation des sept « établissements ci-dessus, étant entendu que les intéressés se conformeront au règlement municipal sur la « déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« 2°)—Mr· Ki Sze Hsian, 150, passage 30 avenue Dubail.

« L'intéressé ne s'étant pas conformé aux prescriptions du règlement municipal concernant l'exercice « de la médecine sur le territoire de la Concession Française, la Commission est d'accord pour refuser « l'autorisation nécessaire.

« *Établissements de bains et d'hydrothérapie.*—Vai Zlng Yeu, 387, rue du Consulat—Ly Yah Seng, « 393-395, avenue Edouard VII—Mme Zao Ah Gning, 423-427, avenue Edouard VII—Wang Wei Tseng, 9, « passage 532 avenue Joffre—Wang Hong Ying, 233, avenue Joffre—Mr. Zi Foh Ling, 243, avenue Joffre— « Gni Kwei Seng, 299, avenue Joffre.

« La Commission est d'accord pour surseoir à la délivrance de toute autorisation en attente de la « promulgation prochaine du règlement municipal sur cette catégorie d'établissements.

« *Restaurant annamite.*—Mr. Do Tong, 148, rue des Pères.

« Sur avis défavorable des Services de Police, la Commission propose de refuser l'autorisation sollicitée.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Mont de piété.*—Mr. Ong Zei Ming, 457A, rue Bourgeat.

« *Maisons de logeurs.*—Mr. Pou King Pao, 25, rue du Père Froc, (changement de propriétaire)—Tseu « Ya Kouen, 35, rue Sœur Allègre, (changement de propriétaire).

« *Maison de tolérance.*—Mme. Tchao Hou Sze, 61, rue du Moulin.

« *Maisons de thé.*—Mr. Wang Yue Ding, 18, passage 452 route de Zikawei—Seng Sing Gnen, 611, « route de Zikawei—Loh Foh Seng, 176, passage 663 avenue Joffre—Ting Sing Zie, 2, passage 77 rue du « Moulin.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. T. J. Wlassiuk, 8, Linda Terrace, avenue Joffre—Tsang Sio Ling, 159, « avenue Joffre.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Wang Zao Ghi, 12, rue Sœur Allègre—Mai Ah Keng, 416-418, route Père « Robert—Ghi Zang Kih, 346-348, route Winling—Dang Ky Zang, 102, rue Vincent Mathieu—Zao Zeng « Meu, 142, rue Porte de l'Ouest—Ou Ah Ping, 280, rue du Marché—Yeu King Yong, 57, rue Brodie A « Clarke—Yao Koh Tseng, 11, place du Marché Siemen—Gu Zie Seng, 119bis, rue du Capitaine Rabier— « Vong Sih Ziao, 149, boulevard de Montigny.

« *Pension de famille.*—Mme. Blaise, 24, avenue Dubail.

« La réunion est terminée à 16 heures 25.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ. »

b)—*Cinéma en plein air, angle Joffre, Cardinal Mercier.*—Le Comité prend connaissance de la lettre suivante :

« CERCLE SPORTIF FRANÇAIS « Changhai, le 28 Mai 1932.

« No. 1500

« Monsieur J. Meyrier,
« Consul Général de France,
« Président de la Commission d'Administration Municipale
« de la Concession Française de Changhai

« Monsieur le Président,

« Le Comité de Direction du Cercle Sportif Français serait heureux d'avoir de la Commission Munici- « pale l'autorisation de traiter avec la Société : "Paramount Film of China Inc." pour l'établissement d'un « cinéma en plein air pendant la saison d'été.

« Le Cinéma utiliserait, comme en 1925 et 1926, la portion du terrain en bordure de l'avenue Joffre, « la cabine de l'opérateur serait placée près de la porte du Cercle donnant sur l'avenue Joffre et l'écran à « 40 mètres environ de la rue Cardinal Mercier.

« La Compagnie Paramount assure que grâce à la présence des arbres les sons ne pourraient être une « gène ni pour la rue ni pour les résidents du voisinage.

« 1500 à 2000 spectateurs pourraient trouver place. Les prix seraient de Mex. $: 1,50 (les dix premiéres « rangées) et 2,00 par personne.

« L'autorisation sollicitée donnerait au Cercle sans aucun risque, une recette supplémentaire de 4500 « à 6000 dollars pour trois mois (du 15 Juin au 15 Septembre).

« Nous sommes persuadés, Monsieur le Président, que la Commission Municipale voudra bien à cette « occasion manifester au Cercle le même bienveillant et généreux intérêt qu'elle lui a toujours accordé dans « le passé.

« Veuillez agréer etc...

« *Signé:* Dr. M. LAMBERT,
« Président. »

Il appartient à la Commission Municipale de décider si elle autorise ou non la sous location du terrain.

Quant au Cinéma, le Comité n'aurait pas d'objection à présenter, si le haut parleur ne causait aucune gène aux résidents de ce tronçon de l'avenue Joffre.

Le Directeur Général fait savoir qu'à titre d'essai, le haut parleur fonctionnera le Vendredi 3 Juin à 19 heures.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux réglements municipaux :

1°)—*No. 2006, rue Bourgeat, lot cad. 3617*A.—34 maisons chinoises à 2 étages et 1 chambre sur passage;
2°)—*No. 2009, route H. de Siéyès, lot cad. 13147*A.—1 garage et 1 lavabo ;
3°)—*No. 2015, avenue du Roi Albert, lot cad. 7176.*—10 hongs à 2 étages et 6 hongs à 1 étage ;
4°)—*No. 2018, route F. Garnier, lot cad. 11085*F.—1 petite addition et modifier 1 garage ;
5°)—*No. 2023, route Rémi, lot cad. 9390.*—6 hongs simples et 2 hongs doubles à 1 étage ;
6°)—*No. 1571, avenue du Roi Albert int., lot cad. 7136*A.—1 maison chinoise ;
7°)—*No. 1567, route H. de Siéyès, lot cad. 9587.*—1 dépendance ;
8°)—*No. 1993, route Magy, (chemin municipal No. 5), lot cad. 12071*D.– 4 maisons chinoises à étage.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé: F. SCHWYZER
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Etablissements classés.—Vente de glace alimentaire et de rafraîchissements (non alcoolisés).—La Commission décide la mise en vigueur, à partir du 1er Juin 1932, du barême ci-après pour vente de glace alimentaire et de rafraîchissements (non alcoolisés) :

1ere catégorie	Commerçants installés en magasins ou dans les jardins d'été, restaurants, etc...	$: 8,00 par mois
2eme catégorie	Petits commerçants installés dans les passages et cités, ou en magasins, mais exerçant un autre commerce	$: 1,00 par mois

Salle de danse.—Demande de Mr. Whitey Smith, Roof garden de l'Hôtel Plaza, Nos. 36-38, rue Montauban.—La Commission autorise la délivrance de la licence sous les réserves ci-après :

a)—Toutes les précautions devront être prises afin d'atténuer le bruit de l'orchestre,

b)—En cas de réclamations reconnues justifiées de la part des résidents du voisinage, la licence pourra être retirée sur préavis de 15 jours,

c)—Les prescriptions du service d'Incendie devront être exécutées, et les deux escaliers extérieurs de secours maintenus libres en tout temps.

Cinéma en plein air, angle Joffre, Cardinal Mercier.—La Commission autorise le Cercle Sportif Français à sous-louer pour la saison d'été, en vue de l'établissement d'un cinéma en plein air, une partie de l'emplacement qui a été mis à sa disposition, rue Cardinal Mercier.

La Commission autorise d'autre part la "Paramount Film of China Inc." à exploiter un cinéma en plein air, angle avenue Joffre, rue Cardinal Mercier, sous la double réserve ci-après :

a)—Toutes les précautions devront être prises afin d'atténuer le bruit de l'orchestre,

b)—En cas de réclamations reconnues justifiées de la part des résidents du voisinage, la licence pourra être retirée sur préavis de 15 jours.

La majoration de taxe prévue pour les établissements publics fonctionnant en plein air (jardins ou terrasse) sera appliquée au cinéma ci-dessus.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Hôtels, pensions de famille, logements garnis.—La Commission charge les Services (service du Secrétariat et service de Police) de procéder conjointement à une étude en vue de déterminer une classification permanente des trois catégories d'établissements ci-après: Hôtels, pensions de famille, logements garnis.

Il y aura lieu notamment de prendre en considération l'importance relative de la partie de l'immeuble affectée aux usages propres du tenancier lui-même.

Divers.—L'attention de la Commission est appelée sur le fait que de nombreux garages ou tenanciers de distributeurs automatiques de la Concession ont en entrepôt de grandes quantités d'essence en bidons.

Étant donné le grand danger d'incendie qui peut en résulter, la Commission invite les Services compétents à faire une visite dans ces établissements et à prendre les mesures nécessaires en vue de l'application du règlement sur les dépôts d'essence.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 31 Mai 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 312.536,74 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
J. DONNÉ
H. MAZOT
E. J. LLOYD
LO PA HONG
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG
E. S. WILKINSON

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 20 Juin 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt Juin, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 6 Juin 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Finances Municipales.—*Licence de commerce de vins et spiritueux.*—Le Secrétaire propose de classer le commerce de vins et spiritueux (vente directe aux consommateurs) en 3 catégories suivant l'importance de l'établissement :

1ere catégorie ..... Tls. 75 par trimestre
2eme catégorie ..... Tls. 45 » »
3eme catégorie ..... Tls. 15 » »

La Commission approuve le barême ci-dessus qui sera appliqué à compter du 2e semestre 1932.

Comité des Travaux.—A)—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 9 Juin 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le neuf Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

VOIRIE. —A)—Le Comité transmet à la Commission Municipale l'étude ci-après de l'Ingénieur Municipal relative au nettoiement de la Concession Française :

« QUELQUES CHIFFRES POUR SITUER LE PROBLÈME DU NETTOIEMENT A CHANGHAI

	Paris	Settlement	Concession Française
Longueur des rues	km. 1093	243	101
Surface des chaussées	m2. 9468.000	2.275.000	969.401
» » trottoirs	» 7340.000	1.500.000	506.107
Total	» 16808.000	3.775.000	1.475.508
Personnel chargé de: Collecte	975	727	222
» » Balayage-arrosage	4032	1033	151
» » Marchés et Pontons		117	35
» » Curage des quartiers		162	40
Surveillants indigènes Collecte		43	5
» » Balayage		64	14
Véhicules pour collecte	900	15	34
Automobiles pour nettoiement	266	7	4
Véhicules divers pour collecte		580 brouettes	57 tombereaux
Véhicules non autom. pour nettoiement et arrosage			8 arroseuses
Cube journalier d'ordures	m3. 5500	1500	790

« *Commentaires.—Chaussées et trottoirs.*—Les revêtements en usage à Paris favorisent le nettoyage ; « à Changhai, les rues en pavés chinois, les trottoirs en terre sont d'un nettoyage très difficile.

« En été, il est nécessaire de sabler les chaussées goudronnées couvrant 576.000 m2. Un sablage d'été « coûte environ Tls. 10.00 pour 1000 m2, soit un total de Tls. 5760.00.

« Balayer mécaniquement les chaussées équivaut à la perte de ce sablage et à l'engorgement graduel « des drains.

« *Collecte.*—L'enlèvement des ordures par camions fonctionne bien dans la Concession Française.

« *Balayage.*—Le balayage mécanique ne peut être réalisé que sur une très faible étendue, 150.000 m2. « Le reste de l'étendue est nettoyé en "recherche" au balai avec un effectif très peu dense.

« De plus, les balayures, envoyées à l'égoût dans les villes d'Europe, doivent faire l'objet de collectes « supplémentaires, deux fois par jour, à Changhai.

« *Arrosage.*—L'arrosage pourrait être développé, au moyen d'engins automobiles, sans inconvénient.

« PROGRAMME DE LAVAGE NOCTURNE ET D'ARROSAGE DIURNE

« CHAPITRE I.—CONSOMMATION D'EAU

« 1°)—*Lavages nocturnes.*—(de 3 h. à 6 h. 30.)

« Circuits journaliers : 3 circuits, distance à parcourir : 67 km. 500, 30 remplissages « de 5.000 litres ..... 150 m3.

« *Période active: 210 jours par an.*—Dépense totale pour lavage noctune: 150m3×210=31.500m3. par an.

« 2°)—*Arrosages diurnes.*—Matin de 9 h. à midi, après-midi de 13 h. à 17 h.

« a)—*Artères principales.*—Avenue Joffre, rue du Consulat, avenue Foch, avenue Edouard « VII, avenue Dubail, boulevard de Montigny, rue Lafayette, quai de France ..... 16 km. 500

« b)—*Artères moyennes.*—Avenue Pétain, avenue du Roi Albert, route Père Robert, route « des Sœurs, rue Bourgeat, rue Paul Beau, rue Kraetzer, route Say-Zoong, route Voyron, route « Vallon, rue Cardinal Mercier ..... 14 km.

« c)—*Voies de 1ère zône.*—Rue Montauban, rue Palikao, rue Baron Gros, rue Chapsal, rue du « Père Froc, rue Massenet, rue Corneille, rue Molière, route Stanislas Chevalier, route Frelupt « route Dupleix ..... 10 km. 500

« d)—*Voies de 2ème zône.*— ..... 59 km.

« *a)*— 5	remplissages	soit	25 m3.
« *b)*— 4	»	»	20 »
« *c)*— 3	»	»	15 »
« *d)*—18	»	»	90 »

« soit ..... 150 m3. le matin et 150 m3. l'après-midi 300 m3.

« Dépense totale pour arrosages diurnes : 300 m3×210=63.000 m3.

« Consommation totale nocturne et diurne par an & pour 100 km. de rues :
« 31.500 m3+63.000=94.500 m3. d'eau.

« Consommation d'eau pour arrosage et lavage pendant l'année 1931 au Shanghai Municipal Council :
« 38.006.600 gallons soit : 171.030 m3. pour 243 km. de rues.

« CHAPITRE II.—DÉPENSE D'EAU

« Pour se faire une idée de la dépense d'eau, nous nous reporterons aux consommations de l'année 1931.

« Consommation 1931, sauf lavage & arrosage	945.221 m3.
« Projet d'arrosage	94.500 »
« Total	1039.721 m3.

« La population était de 456.012 habitants.

« L'allocation gratuite d'eau correspondant à ce recensement est de: (456.012—100.000)×2	708.024 m3.
« Allocation du Cahier des Charges	360.000 »
« Total	1068.024 m3.

« Le projet d'arrosage et lavage serait donc couvert par l'allocation totale.

CHAPITRE III.—MATERIEL

« 2 nouvelles arroseuses (sans balai), portant à un total de 4 le nombre possédé par l'Administration « Municipale, seraient nécessaires pour réaliser le projet.

« L'Ingénieur en Chef,
« *Signé :* L. LOUZIER.»

B)—*Stores en nattes de bambou.*—Pour des raisons d'esthétique, le Comité propose d'interdire la pose des stores en nattes sur les voies principales de la Concession Française : avenues Joffre, Dubail, Pétain, rue du Consulat.

Des stores en toile pourraient être exigés.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 2014, rues Brenier de Montmorand, de Zikawei, lots cad. 3085-3087.*—15 magasins, 4 hongs à à 1 étage ;

2°)—*No. 2016, route Tenant de la Tour, lot cad. 9987.*—19 hongs simples, 3 hongs doubles, 1 loge de gardien ;

3°)—*No. 2025, avenue Joffre int., lot cad. 688.*—1 chambre sur terrasse ;

4°)—*No. 2027, avenue Joffre int., lot cad. 4148.*—1 petit abri pour moteur "Diesel";

5°)—*No. 2028, rues Massenet, Jupin, lot cad. (Terrain de l'hôpital).*—1 garage et agrandissement des cuisines de l'hôpital d'isolement ;

6°)—*No. 2029, route Dupleix, lot cad. 12079A.*—3 maisons chinoises à 1 étage.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Voirie.—Nettoiement.—La Commission charge les Services de faire des propositions d'achat de matériel d'arrosage et de balayage des voies publiques, dans les limites des crédits affectés à cet effet au budget extraordinaire 1932.

Stores en nattes de bambou.—La Commission décide d'interdire la pose d'abris en nattes, sur échafaudage, sur les voies ci-après : avenues Joffre, Dubail, Pétain, rue du Consulat.

Seuls les stores en toile, extensibles ou non, seront autorisés dans les conditions prescrites aux Règlements Municipaux.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

B)—Communication est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 15 Juin 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le quinze Juin, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 9 Juin 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
« *Compte-rendu de la réunion du 9 Juin 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 9 Juin 1932, à 15 heures, à la « Municipalité sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Fabrique de boissons alcoolisées par mélange à froid.*—1°)—Mr. Kwei Gni Tai, 1, passage 441 route « Conty.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« 2°)—Demande de la société "Franchine Trading Co." pour transfert à son nom des patente et licence « délivrées à Mr. A. Chauvière pour exploitation d'une fabrique et d'un entrepôt de liqueurs, vins et spiri- « tueux, No. 5 à 10, passage 304, avenue Dubail.

« Demande de transfert transmise avec avis favorable, établissement situé dans la zône réservée.

« 3°)—Demande de MM. H. E. Millhan & Cie. pour transférer au No. 1548, avenue Joffre, leur fabrique « et entrepôt de liqueurs, vins et spiritueux exploités précédemment No. 324, rue Bourgeat.

« Les Services intéressés ont constaté qu'il s'agit d'une véritable usine possédant de nombreux appareils « (alambics, etc...) et fonctionnant déjà sans l'autorisation municipale.

« Etant donné d'autre part que cet établissement se trouve dans un quartier de résidences et hors de « la zône, la Commission émet un avis défavorable.

« *Dépôts d'essence.*—1°)—Demande de la société "Asiatic Petroleum Co." pour exploitation d'un dépôt « d'essence avec réservoir souterrain (distributeur automatique) installé dans une propriété privée, No. 331, « avenue du Roi Albert.

« Autorisation à accorder.

« 2°)—Mr. Tsang Yu Ding, 257, route Cohen.

« Dépôt installé dans une boutique située au rez de chaussée d'une résidence, établissement très « dangereux en cas d'incendie.

« La Commission estime que cette autorisation est à refuser.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garages publics.*—1°)—Demande de Mr. Chang Wei Lie pour transfert à son nom des patente et « licence délivrées à Mr. Tsiang Yu Tse pour exploitation d'un garage dénommé "Asia Ting Kee", No. « 105-107, avenue Foch.

« Cette demande de transfert est transmise avec avis favorable, le garage restera compris dans la 4e « classe (5 voitures).

« 2°)—Demande de Mr. Lee Zea Fong pour transfert à son nom des patente et licence délivrées à Mr. « J. C. S. Kan pour exploitation d'un garage public No. 12A, rue du Consulat, qui désormais sera dénommé « "Lee Lee Garage".

« La Commission émet un avis favorable à ce transfert, étant entendu que les conditions d'exploitation « imposées au précédent propriétaire seront exigées, à savoir : la licence ne sera accordée que pour deux « voitures, les véhicules seront garés en arrière de l'escalier de secours du bâtiment du Plaza, la porte « d'accès sur la rue du Consulat ne sera jamais fermée à clef. (5e classe)

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—Société Dah Chong & Cie., 742, rue Lafayette.

« *Fabrique d'encre.*—Mr. Se Yu Tseu, 4, passage 524 route Conty.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Fabriques de bas.*—1°)—Mr. Zao Tsong Kwei, 100, passage 909 rue Amiral Bayle—Yu Ze King, 1, « passage 433 route Conty—Tsong Tai Seng, 24, passage 44 route Père Dugout.

« Les trois fabriques de bas ci-dessus étant installées dans la zône réservée aux établissements classés, « la Commission est d'accord pour proposer la délivrance des patentes nécessaires.

« Toutefois, les propriétaires devront se conformer aux prescriptions du service d'Hygiène relatives à « la construction d'installations sanitaires en nombre suffisant pour le personnel employé dans ces fabriques.

« 2°)—Demande de Mr. Tsang Yong Zeng pour transférer au No. 192, rue Galle, sa fabrique de bas « exploitée précédemment No. 167, de la même rue.

« La Commission émet un avis favorable à cette demande de transfert. Tout travail de nuit est interdit « entre 10 heures et 6 heures du matin.

« 3°)—Mr. Yu Veng Yeh, 439, route Conty.

« Dans son rapport, le Directeur des services d'Hygiène signale que cette fabrique est déjà exploitée « dans des conditions défectueuses pour l'hygiène des 60 ouvriers qui y sont employés. Le Directeur de cet « établissement n'a tenu aucun compte des observations faites à ce sujet par le service Sanitaire et conti- « nue à fonctionner sans autorisation.

« Dans ces conditions, la Commission estime qu'il y a lieu de rejeter cette demande et de mettre le « propriétaire en demeure d'avoir à déménager immédiatement sa fabrique.

« *Fabrique d'ampoules pour lampes électriques de poche.*—Mr. Ly Sih Tching, 19-21, avenue Joffre.

« Demande à refuser. Etablissement incommode par suite des émanations accidentelles de gaz (60 « petits chalumeaux y sont installés) et dangereux pour les résidences contiguës en cas d'incendie.

« Cet établissement ne peut être autorisé que dans la zône réservée.

« *Fabrique de poignées pour parapluies.*—Mr. Dang Foh Keng, 96, route H. de Siéyès.

« Autorisation à accorder sous réserve que le propriétaire se conforme aux prescriptions du service « d'Hygiène en ce qui concerne la construction d'installations sanitaires pour le personnel employé.

« *Petite fabrique d'objets et pièces détachées en cuivre.*—1°)—Mr. Zeng Tse Mai, 1, passage 9 rue « Hennequin.

« Etablissement situé dans un quartier où de nombreux petits artisans similaires sont installés sans « causer de gêne aux résidents.

« La Commission est donc d'accord pour proposer la délivrance de la patente sous réserve toutefois « d'interdiction du travail de nuit entre 10 heures et 6 heures du matin.

« 2°)—Mr. Wang Yu Seng, 64, passage 456 route Frelupt—Seng Ghie Hong, 70, passage 456 route « Frelupt—Gnu Sai Voh, 81, passage 440 route Frelupt.

« Dans sa réunion du 12 Mai dernier, la Commission des établissements classés avait proposé le refus « des autorisations demandées estimant alors que le bruit des machines installées dans ces ateliers serait « une cause d'incommodité pour le voisinage.

« Cependant, il a été constaté par la suite, ces ateliers fonctionnant déjà, que leur importance est « minime et qu'ils occupent chacun un compartiment dans des cités chinoises où de nombreuses industries « similaires sont exploitées sans causer de gêne à leur voisinage.

« La Commission estime donc que les autorisations, portant interdiction de procéder à des agrandis- « sements, peuvent être accordées. Aucun travail de nuit, entre 10 heures et 6 heures du matin, ne serait « d'autre part autorisé.

« *Fabrique de bonbons.*—Demande de Mr. Zeng Ghuo Seng pour agrandissement de sa fabrique de « bonbons exploitée au No. 61, passage 127 rue du Père Froc, (occupera également les maisons portant les « No. 52bis, et 72, du même passage).

« Autorisation à accorder, une nouvelle patente sera établie pour les annexes de cet établissement.

« *Atelier de polissage sur verre.*—Mr. Chu Hao Seng, 35, passage 635 rue Brenier de Montmorand.

« Etant donné les conditions défectueuses d'installation de cet atelier, la Commission propose de « refuser la patente sollicitée et de mettre en demeure le propriétaire d'avoir à déménager immédiatement son « établissement qui ne pourra être autorisé que dans la zône réservée.

« *Atelier de tissage.*—Mr. Zeng Hong Kwei, 34, passage 372 route de Zikawei.

« *Atelier de montage de lampes à pétrole.*—Mr. Dong Sing Fou, 5, passage 223 route Père Dugout.

« *Atelier de cartonnage.*—Mr. Tsu Kwang Pou, 36, passage 44 route Père Dugout.

« Autorisations à accorder pour ces trois ateliers situés dans la zône réservée.

« Toutefois, en ce qui concerne l'atelier de cartonnage installé No. 33, passage 44 route Père Dugout, « le propriétaire devra s'engager à ne jamais constituer de stock de boîtes en carton dans le passage.

« *Ateliers de mécanique.*—1°)—Mr. Wang Yeu Fou, 179-181, rue Lafayette.

« La Commission estime que l'autorisation sollicitée est à refuser; cet important établissement, qui « emploie environ 50 ouvriers, serait certainement une cause d'incommodité pour le voisinage par suite du « bruit des nombreuses machines employées (5 machines à nickeler, 5 tours actionnés par deux moteurs « électriques de 7 et et de 2 $^1/_2$ C. V., 3 tours à pédales, 7 machines emporte-pièces, etc...)

« Cet atelier ne peut être autorisé que dans la zône réservée.

« 2°)—Mr. Loh An Sing, 32, passage 474 route de Zikawei.

« Etablissement situé dans la zône, patente à délivrer.

« *Ateliers de ferblanterie.*—Mr. Yong Tsou Gneu, 443, rue Auguste Boppe—Tsang Vai Zie, 239, route « Frelupt—Tsang Koh Pao, 352, route Winling—Tsu Ah Yong, 312, route Winling.

« Les 2 premiers sont installés dans un quartier où de nombreux ateliers similaires existent et les « résidences étrangères les plus rapprochées se trouvent à une centaine de mètres. Les 2 derniers sont « situés dans un quartier en bordure immédiate de la zône réservée (30 mètres). La Commission propose « en conséquence la délivrance des patentes nécessaires, les demandeurs étant invités à ne pas entreprendre « de travaux de grosse chaudronnerie.

« *Atelier de tonnelier.*—Mr. Ly Ling Yong, passage 68 route Père Robert.

« Patente à délivrer, sous réserve d'interdiction du travail de nuit entre 10 heures et 6 heures du matin.

« *Entreprise de pompes funébres.*—Mr. William T. S. Wou, lot cad. 9995, route Tenant de la Tour.

« Demande à réserver pour supplément d'enquête.

« *Entrepôt de bière.*—Société "Franchine Trading Co", 5-6, passage 304, avenue Dubail.

« *Fabrique de lampes électriques de poche.*—Mr. Kao Gnao Ze, 60, route Winling.

« *Fabrique de parapluies.*—Mr. Vong Kwei Yong, 8, passage 437 boulevard de Montigny.

« *Ateliers de menuiserie.*—Mr. Tza Teh Zeng, 123, avenue Foch—Wang Foh Teh, 68, route Magy— « Keu He Pao, 381, route H. de Siéyès.

« *Atelier de peintre décorateur.*—Mr. Domrachoff, 92, route Magy.

« *Maroquineries.*—M. Seng Yu Ding, 22, passage 458 rue du Père Froc—Ze Vong Tching, 94, passage « 909 rue Amiral Bayle.

« *Blanchisserie.*—Mr. Yeh Tsai Tsing, 497, route Vallon.

« *Pharmacie chinoise.*—Mr. Ly Tseng Kwei, 43-45, route Conty.

« Sur avis favorables des Services intéressés, la Commission est d'avis que les patentes nécessaires « aux onze établissements divers ci-dessus peuvent être accordées.

« *Puits artésien.*—Demande de la société "China Deep Well Drilling Co" pour forage d'un puits artésien « sur le lot cadastral 493A, angle avenue Edouard VII, rue Marco Polo.

« Autorisation de principe pouvant être accordée ; les frais d'analyse obligatoire de l'eau de ce puits ont « été acquittés.

« *Cabinet dentaire.*—Mr. Tai Kwan Yao, 261, route H. de Siéyès.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—Mr. Schlobohm, 423, rue Ratard.

« La Commission prend connaissance d'une lettre adressée par le propriétaire de cet atelier relative à « l'augmentation du coût de la licence afférente à son établissement, augmentation résultant de l'application « du nouveau barême de taxes (Ordonnance Consulaire No. 7, du 22 Janvier 1932).

« Mr. Schlobohm déclare que son atelier ne peut contenir que 7 voitures. Or le service de la circula- « tion a constaté qu'il y avait constamment 9 et parfois 13 voitures en réparation.

« Dans ces conditions, la Commission estime que la réclamation en question n'est pas fondée et « propose de maintenir le tarif récemment appliqué à cet établissement, à savoir : Tls. 50,00 par trimestre « (de 9 à 15 voitures).

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance des enquêtes et des avis des Services intéressés, « la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences et patentes « nécessaires aux commerces suivants :

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Tseu Veng Tching, 5A, rue Montauban—Chu Mei Fang, 15, « avenue Joffre—Zia Ou Sih, 15, rue Porte du Nord.

« *Atelier de taille de jade.*—Mr. Lie Zei Ya, 3, passage 127 rue du Père Froc.

« *Atelier de cardage de coton.*—Mr. P'eu Sie Woh, 3-6, passage 57 route G. de Boissezon.

« *Ateliers de cordonnerie.*—Mr. Wang Foh Seng, 423, route H. de Siéyès—Ou Yong Gnei, 324, avenue « Joffre—Ze Yoh Dang, 132, rue Chapsal—Torgevitzky, 515, avenue Joffre—King Pao Fou, 30, passage 635 « rue Brenier de Montmorand—Wang Hai Dang, 470, rue Bourgeat.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Lieu Gneu Hai, 671, rue Amiral Bayle—Lieu Gni Ziang, angle rue Marcel « Tillot - avenue Dubail—Seng Sih Loh, 4, passage 774 avenue Joffre—Zeng Sao Fou, 6, passage 222 « avenue du Roi Albert—Zeng Yong Ou, 242, avenue Joffre—Ly Ts'an Ming, 7, passage 238 rue Brenier de « Montmorand—Leu Ghei Tsong, 12, passage 245 rue Brenier de Montmorand—Zcng Yong K'ang, 64, « passage 635 rue Brenier de Montmorand—Henry Wang, 140, avenue Joffre—Tsang Kwang Yong, 44, « passage 248 route Cassini—Yu Kwei Foh, 1, passage 363 rue du Marché—Wang Kwen Yu, 121, rue « Palikao—Yu Tseng Ling, 83, passage 149 route Père Dugout—Tsang Zao Chi 117, route Delastre— « Mme. Stevensen, 279, avenue Haig—Mr. Wang Gni Pao, 9, passage 356 boulevard de Montigny—Tseng « Zeng Tching, 84, rue Vouillemont—Ting Lien Tching, 455, rue Bourgeat—Ouang Seu Koh, 212, rue « Bourgeat—Ky Foh Seng, 74, route Prentice—Zeng Yong Fah, 104, avenue Joffre—Wang Yong Zeu, 902, « rue Amiral Bayle—Tsu Zeng Tching, 8, passage 93, rue Ratard.

« *Charcuterie.*—Mr. Zong Yao Keng, 338, route Winling.

« *Boucherie, épicerie, vins et spiritueux européens.*—Mr. Myron M. Levit, 361, avenue du Roi Albert, « (changement de propriétaire).

« *Boucherie, produits alimentaires, vins et spiritueux enropéens.*—Mr. Gnei Ming Sai, 57-59, route Père « Robert.

« *Fromagerie de haricots.*—Mr. Ly Kwei Pao, 220, rue du Capitaine Rabier.

« *Fruiterie et boissons non alcoolisées.*—Mr. Wang Hong Ziang, 716, rue Lafayette.

« *Fruiterie, boissons non alcoolisées et glace alimentaire.*—Mr. Tseu Ling Seng, 9, route Voyron.

« *Fruiterie et pâtes alimentaires.*—Mr. Tseu Yung Kwen, 577, boulevard des 2 Républiques.

« *Dépôts de glace.*—Mr. Kiong Tzao Seng, 256, rue Lafayette—Tsu Ts'ing Lang, 30, rue du Père « Meugniot.

« *Dépôt de glace et boissons non alcoolisées.*—Mr. Gni Vai Fong, passage 631, avenue Foch.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Tseu Song Dao, 1270, rue Lafayette—Tsu Ze Dang, 119, rue Porte « de l'Ouest—Wang Teh Pao, 666, avenue Joffre—A. Domracheff, 309, route Cardinal Mercier (en plein « air)—Woh Zeng Yoh, 161, rue Hué—Kiong Kwei Seng, 30, place du Château d'Eau—E. Sarkissoff, 637, « avenue Joffre—Tsang Keng Sai, 105, route Père Robert—W. Park, lot. cad. 13640, avenue Pétain (en « plein air)—Zeng Kao Zie, 109, route Dupleix—He Zeng Ziang, 290, boulevard de Montigny—Tsang Pah « Liang, 107, rue Lafayette.

« *Confiseries.*—Mr. Zia Lai Fang, 188, rue Brenier de Montmorand—Zao Yong Ts'an, 269, rue Eugène « Bard (changement d'adresse).

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Zeng Zai Lang, 240, route Frelupt—Zi Heng Foh, 47, rue Lemaire—Zeng « Ah Keu, 9, route Père Robert—Ou Sio Gnieu, 360, rue Ratard—Tsu Sao Tching, 17, rue Sœur Allègre.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Zeng Tsei Gneu, 278, route Frelupt—Siao Kwei Seng, 236, route de « Zikawei—Ou Pah Liang, 88, avenue Joffre—Ouang Ze Long, 162, rue Bluntschli—Ly Ghuo Seng, 347, « rue Ratard.

« *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Tsang Yao Tsong, 246, avenue Joffre—Zi Tih « Heng, 121, route Rémi—Tsang Pao Hong, 318, route Winling—Loh Song Yong, 402 rue Bourgeat—Yeh « Ts'ing, 246, avenue du Roi Albert—Kozevetz, 211, avenue Dubail.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Koh Pung Tza, 488, route Conty.

« *Huiles, sauces et vins chinois.*—Mr. Yng Teh Yu, 47 route Voyron.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tsa Veng Tchie, 371-373, rue Ratard—Tsang Keng « Zie, 165, passage 16 rue du Père Froc—Zeng Yong Tsang, 475, rue Bourgeat.

« *Vins et spiritueux européens.*—Mr. Deng Sue Seng, 365, avenue du Roi Albert.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Dou Yeu Seng, 229, route Picard Destelan.

« *Salons de coiffure.*—Mme L. P. Quincey, 33, avenue Dubail—Mr. Yoh Foh Seng, 202, route H. de « Siéyès—Ou Ghi Liang, 164, rue Palikao, (changement de propriétaire).

« Établissements Catégorie "C"

« *Cinéma en plein air.*—Demande de Mr. S. T. Stepanov pour exploitation d'un cinéma en plein air sur « le terrain du "Cathay Sports", 339, rue Bourgeat.

« La Commission transmet cette demande à la Commission Municipale pour décision, en attirant son « attention sur le fait que l'autorisation accordée au demandeur pour réouverture du "Cathay Sports" « comportait l'interdiction d'avoir un orchestre ou un haut parleur dans son établissement. Cette prescription « a d'ailleurs été portée à la connaissance de l'intéressé par lettre municipale No. 2410/EC. du 13 Mai « dernier.

« *Café avec salle de danse.*—Demande de Mr. Premet, avocat, pour transférer au nom de Mme Teulon « les patente et licences accordées à Mr. Barjeron pour exploitation d'un café avec salle de danse, No. 33, « avenue Edouard VII.

« La Commission estime qu'il ne peut pas y avoir "transfert" de patente et licences, attendu que « Mr. Barjeron n'a pas encore retiré ni la patente ni les licences.

« Dossier transmis à la Commission Municipale.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Mr. Olsson, 298, rue Ratard—Hong Gneu Tsi, 68, rue Paul Beau— « G. C. Jorge, 41-43, avenue Edouard VII.

« Sur avis défavorable des services de Police, la Commission propose de refuser les autorisations « sollicitées pour l'exploitation des 3 établissements ci-dessus.

« Il est d'ailleurs à noter que les deux premiers demandeurs étaient propriétaires des cafés-restaurants « tenus aux Nos. 521 et 529, avenue Foch, et qui ont été fermés par décision de la Commission Municipale « du 2 Mai 1932.

« 2°)—Mr. F. A. Gee, 498, route Cardinal Mercier.

« Cet établissement sera exploité à l'emplacement occupé l'année dernière par le "Café Lido".

« La Commission estime que l'autorisation sollicitée peut être accordée à la condition expresse qu'au- « cune musique, soit par orchestre ou haut parleur, ne sera permise dans cet établissement.

« 3°)—Demande de Mme. Kapayanides pour transfert à son nom des patente et licence délivrées à Mr. « S. Vichnevsky pour exploitation d'un café-restaurant étranger, No. 1, passage 774 avenue Joffre.

« Demande de transfert transmise avec avis favorable. Cet établissement restera compris dans la 3e « classe.

« *Ecole secondaire chinoise.*—Mr. Ky T'ong, 38C-D, passage 288, avenue Dubail.

« *Écoles primaires chinoises.*—Mr. Kou Teh Zeng, 1, passage 561 avenue Edouard VII—Seng Kiong, « 36, passage 140 rue de Saïgon Koh Seng, 92, passage 205 rue Wantz—Tsiang Li Gno, 10, passage 589 « avenue du Roi Albert (changement de propriétaire).

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires aux cinq établissements scolaires ci- « dessus.

« *Imprimeries.*—1°)—Mr. Tsah King Seng, 94, rue Brodie A. Clarke—Yang Veng Ying, 24, passage 10 « rue Brodie A. Clarke N. Malleck, 41, passage 68 route Vallon—Société "Foo Wah Printing Co.", « 3, passage 114 rue Bluntschli.

« La Commission émet un avis favorable à l'exploitation des quatre imprimeries ci-dessus.

« 2°)—Société "Wah Jong Printing Co. Ltd", 38, rue Sœur Allègre.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Hôpital chinois.*—Association Catholicorum Sinensium, 141, rue Massenet.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Ou Yeh Zeng, 220, rue Chapsal—Wang Zong Ghi, 8, passage « 236 rue Kraetzer (changement d'adresse)—C. H. Ling & Mme. I. H. Chang, 1, passage 387 avenue Foch « —Mmes Pi Ze Tsao & Sze Ming Leu, 5, passage 908 rue Amiral Bayle (sage femme)—Mr. Kou Yu Ze, « 11, passage 140 rue de Saïgon—Yieh Tse Kwie, 44 rue du Moulin.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'installation des sept « établissements ci-dessus, étant entendu que les intéressés se conformeront au règlement municipal sur « la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Hôtel chinois.*—Demande de Mr. Sun Sao Mei pour exploitation d'une maison de logeurs, N° 2, passage « 14, rue Tourane.

« Autorisation à accorder. Cependant, vu l'importance de cet établissement qui comprend 25 chambres « à un lit, la Commission estime qu'il y a lieu de le classer comme hôtel et d'accorder au propriétaire la « licence afférente à cette catégorie d'établissements.

« *Restaurants étrangers.*—1°)—Mr. Lieu Ying Fah, 124, rue Ratard.

« Sur avis des Services, la Commission propose de ne pas accorder l'autorisation sollicitée.

« 2°)—Mme. Elliott, 376, rue Bourgeat.

« Dossier incomplet, Demande en attente.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de logeur.*—Mr Tza Ah Keng, 66, rue Voisin, (changement de propriétaire)—Zeng Fou Ling, « 390, boulevard des 2 Républiques, (changement d'adresse)—Tsang Kieu An, 82, rue Galle, (changement « de propriétaire).

« *Maison de tolérance.*—Mme. Zi Tchen Sze, 48, rue du Moulin.

« *Maison de thé.*—Mr. King Yong Fi, 146-148, rue Brenier de Montmorand.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Tseu Tching Fang, 24. rue Chapsal—E. Sarkissoff, 637, avenue Joffre.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Kao Ts'eng Ding, 206, rue Brenier de Montmorand—Mi Yai Zeng, 252, « boulevard de Montigny—Ou Veng Ping, 97, rue du Marché—Kang Yong Seng, 52, passage 285 avenue « Edouard VII—Deu Zeng Tseu, 67, rue Tourane—Yang Mei Seng, 932, rue Amiral Bayle—Lieu Chi Zai, « 32, passage 372 route de Zikawei—Zeng Gning Wei, 321, route Winling—Ly King Ts'ang, 942, rue Amiral « Bayle.

« *Taxe de transfert de licence a appliquer aux établissements publics.*—La Commission a été amenée, au « cours des derniers mois, à constater que certains établissements publics de la Catégorie "C", pour les- « quels le règlement des établissements classés ne prévoit aucun frais d'enquête, changeaient fréquemment « de propriétaires.

« Ainsi le restaurant étranger et pension de famille No. 726, avenue Joffre, a changé neuf fois de « propriétaire du 26 Novembre 1927 au 17 Mars 1932.

« Le café-restaurant étranger No. 1, passage 774 avenue Joffre, a été enregistré sous le nom de sept « propriétaires différents du 4 Mars 1931 au 27 Mai 1932.

« Les enquêtes qui se renouvellent pour chaque demande de transfert nécessitent de nombreuses « démarches des Services intéressés, en particulier des Services de Police.

« La Commission des Etablissements classés propose, en conséquence, l'imposition d'une taxe de « tsansfert payable d'avance par chaque nouveau demandeur.

« Cette taxe, variable suivant la classe dans laquelle l'établissement a été rangé, pourrait être néanmoins « remboursée dans le cas de refus de la demande.

« Si le principe de la taxe proposée était admis, une étude serait faite par la Commission des établis- « sements classés en vue déterminer le barême à appliquer pour chaque catégorie d'établissement public.

« La réunion est terminée à 16 heures 45.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ.»

a)—1°—*Fabrique d'ampoules pour lampes électriques de poche.*—Demande de Mr. Ly Sih Tching, 19-21, avenue Joffre.

2°—*Atelier de polissage sur verre.*—Demande de Mr. Chu Hao Seng, 35, passage 635 rue Brenier de Montmorand.

3°—*Atelier de mécanique.*—Demande de Mr. Wang Yeu Fou, 179-181, rue Lafayette.

Le Comité propose d'accorder les autorisations nécessaires à ces trois établissements sous réserve de l'observation des prescriptons qui seront édictées par les Services Municipaux.

b)—*Cinéma en plein air.*—Demande de Mr. S. T. Stepanov, 339, rue Bourgeat.—Le Comité propose d'accorder la licence demandée sous conditions que toutes les dispositions seront prises pour ne pas incommoder les voisins.

c)—Les autres propositions de la Commission sont adoptées.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux réglements municipaux:

1°)—*No. 2017, route Magniny, lot cad. 13774F.*—3 magasins chinois à 1 étage;

2°)—*No. 2020, rue H. Rivière No. 21, lot cad. 11085C.*—2 piliers et 1 portail;

3°)—*No. 2024, avenue Haig int., lot cad. 14251.*—4 maisons chinoises à 1 étage;

4°)—*No. 2030, route de Grouchy, lot cad. 10574.*—6 magasins, 3 hongs et résidence à 2 étages;

5°)—*No. 2032, route Maresca, lot cad. 12583.*—6 maisons européennes, 6 garages;

6°)—*No. 2033, route Cardinal Mercier, lot cad. 5650A.*—1 étage supplémentaire sur "Bills Motor Garage";

7°)—*No. 2034, route Rémi int., lot cad. 9255.*—4 maisons chinoises à 1 étage.

La séance est levée à 6 heures 20.

Signé: F. SCHWYZER
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE

Etablissements classés.—Fabrique et entrepôt de liqueurs, vins et spiritueux.—No. 1548, avenue Joffre—Demande de MM. H. E. Millhan & Cie.—Les intéressés seront mis en demeure de déménager leur établissement dans la zône réservée, dans un délai expirant le 10 Juillet 1932.

Fabrique de bas.—No. 439, route Conty—Demande de Mr. Yu Veng Yeh.—En raison des conditions d'hygiène défectueuses l'intéressé sera mis en demeure de cesser son industrie dans un délai expirant le 10 Juillet 1932, et de rechercher d'autres locaux mieux appropriés.

Fabrique d'ampoules pour lampes électriques de poche.—Nos. 19-21, avenue Joffre—Demande de Mr. Ly Sih Tching.—La Commission décide d'accorder l'autorisation aux conditions des Règlements Municipaux.

Atelier de polissage sur verre.—35, passage 635 rue Brenier de Montmorand—Demande de Mr. Chu Hao Seng.—La Commission décide d'accorder l'autorisation aux conditions des Règlements Municipaux.

Atelier de mécanique.—Nos. 179-181, rue Lafayette—Demande de Mr. Wang Yeu Fou.—La Commission décide d'accorder l'autorisation aux conditions des Règlements Municipaux.

Cinéma en plein air.—Cathay Sports, No. 339, rue Bourgeat—Demande de Mr. S. T. Stepanov.—La Commission décide d'autoriser l'exploitation du cinéma en plein air aux conditions suivantes:

a)—Toutes les précautions devront être prises afin d'atténuer le bruit de l'orchestre,

b)—En cas de réclamations reconnues justifiées de la part des résidents du voisinage, la licence pourra être retirée sur préavis de 15 jours.

Café avec salle de danse.—No. 33, avenue Edouard VII—Mr. Barjeron n'ayant pas retiré la patente et les licences qu'il a sollicitées pour l'exploitation d'un café avec salle de danse, No. 33, avenue Edouard VII, aucun transfert ne peut être autorisé.

Cafés-restaurants étrangers.—Mr. Olsson, 298, rue Ratard—Mr. Hong Gneu Tsi, 68, rue Paul Beau—Mr. G. C. Jorge, 41-43, avenue Edouard VII.

La Commission décide de refuser l'autorisation sollicitée pour l'exploitation des cafés-restaurants ci-dessus.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

Situation financière.—La situation financière arrêtée au 18 Juin 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 141.314,60 est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé: J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
J. DONNE
H. MAZOT
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 4 Juillet 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le quatre Juillet, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 20 Juin 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Médailles Municipales.—Après avoir pris connaissance des recommandations et des propositions contenues dans le procès-verbal de la séance du 30 Juin 1932 du Comité spécial institué par décision du 6 Juin dernier, la Commission décide d'attribuer les récompenses suivantes :

I.)—*Médailles sans agrafe :*

Or :

Secrétariat.—M. Ly Y Bang, 1e Shroff.

Service Médical.—M. Gilis, Chef des Infirmeries Municipales.

Service des Travaux.—M. Fau, Chef Eclairage Public-Electricité et Eaux.

Argent :

Service des Travaux.—M. L. Dupuy, Surveillant Cavalerie.

Bronze :

Secrétariat.—MM. Th. Tsang Ts'eng Seng, Chef Secrétaire—Chu Yong Seu, Shroff.

Service d'Incendie.—M. Sia Lieu Foh, Adjudant, Chef de Poste.

Service des Travaux.—MM. Tsang Hai Zao, Bourrelier-Ecuries—Song Hai Tse, Chef Mafou No. 75, Ecuries—Di Gno Sai, Mécanicien Electricité et Eaux.

Services de Police.—MM. J. Huet, Chef de Section Sûreté—A. Augeard, Inspecteur—Nguyen-Van-Hanh, Sergent N° 124—Ha Van Phong, Brigadier N° 137—Le Van Vinh, Sergent N° 19—Tseu Ah Mao, Sergent-Détective N° 103—Zeng Ming Ze, Sergent-Détective N° 79—Tsang Ah Seng, Détective de 1e classe N° 35—Tsang Bang Fo, Sergent N° 118—Zi Te Ling, Sergent N° 180—Li Gni Pao, Sergent N° 134—Tsa Ah Fo, Agent de 1e classe N° 83—Tseu Gno Song, Agent de 1e classe N° 125—Lo King Ziang, Agent de 1e classe N° 150—Li Ah Ning, Agent de 1e classe N° 151—Yu Ah Gni, Agent de 1e classe N° 179.

II.)—*Médailles avec agrafe et traitement*

Bronze :

Services de Police.—MM. King Kiu Liang, Sous-Inspecteur Détective N° 78, 10 ans de services, 23 félicitations—Li Yao Long, Sergent Détective 1e classe N° 101, 9 ans de services, 17 félicitations—Tsang Tse Ying, Brigadier-Détective N° 59, 10 ans de services, 1 citation, 21 félicitations—Tseu King Sai, Détective 1e classe N° 94, 7 ans de services, 1 citation, 13 félicitations.

III.)—*Médailles avec agrafe sans traitement*

Bronze :

Services de Police.—MM. Seng King Se, Détective 3e classe N° 99, 9 ans de services, 1 citation, 8 félicitations—Sou Teh Sai, Détective 3e classe N° 116, 5 ans de services, 1 citation, 8 félicitations—Zao Tseng Seng, Elève-Détective 2e classe N° 174, 4 ans de services, 2 citations, 5 félicitations.

***

Compagnie Française de Volontaires.—Après avoir pris connaissance du rapport du Commandant de la Compagnie Française de Volontaires, la Commission décide d'attribuer la Médaille Argent à Mr. J. M. Xavier, de nationalité portugaise, membre de la Compagnie depuis 1903, et dont le dévouement et la tenue méritent les plus grands éloges.

Marchés—Par rapport du 16 Juin, le Secrétaire fait connaître qu'un certain nombre de marchés à ciel ouvert existent dans diverses rues de la Concession.

Ces marchés, installés depuis très longtemps, ont une tendance à s'agrandir, et il y aurait intérêt à fixer leur emplacement définitif, ainsi que le nombre maximum de licences pouvant être accordées.

Après avoir pris connaissance de l'avis du Directeur des Services de Police, la Commission fixe comme ci-après l'emplacement de divers Marchés :

Marché de l'Est.—Rue Porte de l'Est, tronçon compris entre boulevard des 2 Républiques et rue Transversale, sur les 2 côtés de la rue.
Place de l'Est,
Quai de France, tronçon compris entre la limite de la Concession et la rue Chusan, sur les 2 côtés de la rue.

Nombre de places : 750.

Marché du Weikwei.—Rue du Weikwei, tronçon compris entre rue Palikao et rue Vincent Mathieu, sur les 2 côtés de la rue.
Rue Vincent Mathieu, tronçon compris entre rue du Consulat et avenue Edouard VII, sur les 2 côtés de la rue.

Nombre de places : 825.

Marché Ratard.—Rue Ratard, tronçon compris entre route des Sœurs et avenue Foch, sur les 2 côtés de la rue.

Nombre de places : 650.

Marché Lagrené.—Rue Lagrené, tronçon compris entre rue Galle et rue Vouillemont, sur les 2 côtés de la rue.

Nombre de places : 70.

Marché Froc.—Rue du Père Froc, tronçon compris entre rue du Marché et rue Bluntschli, sur les 2 côtés de la rue.

Nombre de places : 150.

Marché Père Robert.—Passage privé No. 409.

Nombre de places : 200.

Marché Rémi.—Route Rémi, tronçon compris entre route Kahn et route Tenant de la Tour, sur les 2 côtés de la rue.

Nombre de places : 160.

Marché Magy.—Route Magy, tronçon au Nord de la route Dupleix, sur les 2 côtés de la rue.

Nombre de places : 60.

Marché Zi Ka Dang.—Chemin Municipal No. 1, partie centrale.

Nombre de places : 80.

En vue de faciliter l'action de la Police, toutes les licences délivrées pour les marchés à ciel ouvert devront indiquer la place attribuée aux détenteurs (No. de la maison).

La proposition du Directeur des Services de Police concernant la distinction à établir dans le coût des licences d'étalagistes : marchés et ambulants, fera l'objet d'une étude de la part du Service du Secrétariat et des Services de Police.

Règlements Municipaux.—*Règlement sur les plantations d'alignement et les déplacements d'arbres.*—La Commission décide de mettre en vigueur le règlement ci-après :

RÈGLEMENT SUR LES PLANTATIONS D'ALIGNEMENT ET LES DÉPLACEMENTS D'ARBRES

I)—Les tranchées sur la voie publique ne pourront pas être ouvertes à une distance inférieure à 1 m. 50 des arbres plantés en bordure des voies publiques.

II)—Les poteaux, hornes fontaines, distributeurs d'essence ou autres installations ne pourront pas être situés à moins de 1 m. 50 des arbres, et devront être placés dans leur alignement.

III)—La distance entre la verticale du bord extérieur d'une marquise ou d'un auvent et la bordure du trottoir ne pourra pas être inférieure à 1 m. 20.

IV)—Le plan joint à toute demande de permis de construire devra indiquer obligatoirement l'emplacement des arbres situés en bordure du trottoir.

V)—La distance entre les arbres peut varier de 7 à 10 mètres suivant les espèces et les possibilités. Le premier arbre se trouve obligatoirement placé à 1 m. 50 de la tangente du pan coupé.

VI)—Exceptionnellement, le déplacement des arbres sera autorisé par l'Administration Municipale sur la demande du propriétaire riverain dans les cas suivants:

a)—pour les maisons déjà construites, les arbres pourront être déplacés s'ils gênent le libre accès d'une porte cochère ou d'un passage pour véhicules à traction motrice ou animale;

b)—pour les maisons non encore construites, les arbres pourront être déplacés aux frais du constructeur, mais seulement lorsqu'après étude des plans joints à la demande de permis de construire, il aura été reconnu impossible de placer ailleurs les entrées carrossables.

Dans ces deux cas, le déplacement des arbres sera exécuté à titre remboursable suivant le tarif en vigueur de l'Administration Municipale.

Travaux de voirie.—Cahier des charges.—La Commission approuve le projet de cahier des charges général pour travaux de voirie.

Comité de l'Instruction Publique.—Lecture est donné du procès-verbal ci-après de la séance du 27 Juin 1932:

L'an mil neuf cent trente-deux et le vingt-sept Juin, à cinq heures et demie de l'après-midi, les Membres du Comité de l'Instruction Publique se sont réunis au Collège Municipal Français, sous la présidence de Monsieur L. LION, Membre de la Commission Municipale.

COLLÈGE MUNICIPAL.—Programme des études.—Le Principal du Collége Municipal expose au Comité que le programme actuel des études, tel qu'il est appliqué au Collège, lui semble judicieusement établi et qu'il ne voit aucune modification à y apporter.

La classification actuelle du Collège Municipal d'après le décret No. 10 du 1er Octobre 1926 est celle d'Établissement d'Enseignement Secondaire auquel est annexée une École Primaire Supérieure.

Les résultats obtenus par les candidats présentées aux récents examens viennent à l'appui des dires du Principal:

Une élève a été présentée aux examens du Brevet Supérieur en 1932 et a été reçue. C'est la première fois que cet examen est passé à Changhai.

Six candidats sur 10 ont été reçus au Brevet Élémentaire et

Neuf candidats sur 24 ont été reçus aux épreuves du Certificat d'Études Primaires.

Les décisions de la Commission locale d'examens seront envoyées à l'Université de Paris pour ratification et délivrance des diplômes.

Toutes les propositions faites pour les Sessions de 1931 ont été acceptées par le Ministère de l'Instruction Publique et, par lettre en date du 1er Mars 1932, S. E. Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères a communiqué les remarques ci-après de la Commission chargée de la révision des compositions:

BREVET ÉLÉMENTAIRE.—1ere session de 1931

a)—Le dossier ne contient aucune indication sur la composition de la Commission, mais les sujets des épreuves écrites étaient bien choisis, sauf la question de géométrie qui était plutôt facile.

b)—La correction a été faite d'une façon très judicieuse, parfois même un peu sévère, surtout en ce qui concerne la rédaction.

c)—L'examen des compositions écrites montre que les candidats admis définitivement par la commission méritent tous les diplômes qu'ils sollicitent.

BREVET ÉLÉMENTAIRE.—2eme session de 1931

Mêmes remarques et mêmes conclusions que pour la 1ere session.

En Juin sur 11 candidats : 5 garçons, 6 filles, 9 ont été admis : 5 garçons, 4 filles.

En Octobre sur 3 candidates (filles) il y a une admise et 2 ajournées.

CERTIFICAT D'ÉTUDES

Certificat d'études Juin 1931, sur 27 candidats (11 garçons et 16 filles).

La Commission a admis définitivement 11 candidats (6 garçons, 5 filles).

Les sujets des compositions écrites étaient très bien choisis et la correction a été faite d'une façon très sérieuse.

Recettes de Scolarité.—Les recettes de scolarité ont été normales et s'élèvent à Tls. 11.648,40 pour la période du 1er Janvier au 27 Juin 1932. Une somme de Tls. 542,41 seulement reste encore à recouvrer.

Cours de vacances.—Le Principal fait connaître qu'un cours de vacances fonctionnera, comme l'an dernier, pour les élèves du Collège, pendant la période du 1er Juillet au 15 Août. Les études auront lieu le matin de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2.

Monsieur Lion fait remarquer qu'il y aura lieu, pendant la période des vacances, d'observer la même discipline qu'en cours d'année scolaire et de ne pas laisser les enfants séjourner dans les locaux ou dans la cour en dehors des heures de travail prévues pour les cours de vacances.

Effectif de rentrée.—Suivant les directives données par la Commission Municipale dans sa séance du 18 Avril 1932, l'effectif doit être ramené progressivement à 350 élèves.

Au dernier jour des classes, le total des inscrits était de 368, et sur ce nombre, le Principal propose d'en renvoyer 22, de nationalité russe, dont le travail à été très insuffisant en cours d'année.

Le Comité donne son acquiescement à cette mesure, qui sera notifiée aux parents,

En tenant compte des admissions nouvelles dans les petites classes, du fait notamment du retour de congé en France des familles, l'effectif à la rentrée de Septembre, sera de l'ordre de 360 enfants. Ce chiffre est supérieur de quelques unités seulement à celui arrêté par la Commission Municipale, et sera vraisemblablement ramené vers 340 en fin d'année après les départs des familles en Europe.

Cours spécial russe.—Bien que le Principal fasse part de la satisfaction que lui donnent les élèves de ce cours, tant au point de vue de la conduite que du travail, le Comité estime qu'il y a lieu de prendre des mesures, soit pour réduire considérablement le nombre des élèves (actuellement 63), soit pour supprimer complétement le cours.

Etant donné les conséquences qu'entraînerait le licenciement brusque des élèves du cours spécial russe, le Comité croit devoir faire la suggestion suivante :

Si la Caisse des Œuvres peut, d'ici l'automne, acquérir un terrain en vue de la construction de la nouvelle école russe projetée, des baraquements provisoires pourraient y être édifiés afin de recevoir les élèves du cours spécial du Collège, et

Si la Caisse des Œuvres n'a pas, d'ici la rentrée, acquis de terrain, une résidence pourrait être louée en vue d'y installer le cours spécial.

Demande de la Ligue des Femmes Russes.—Le Comité prend connaissance d'une lettre de Madame Dronnikoff sollicitant l'autorisation d'utiliser une partie de la cour du Collège pour organiser, pendant la saison d'été, des exercices physiques et des jeux en plein air pour les enfants des familles russes pauvres.

Considérant d'une part le fonctionnement des cours de vacances pendant la matinée de la saison d'été et d'autre part les mesures prises pour éviter que des enfants séjournent dans les locaux du Collège en dehors des heures de classe, le Comité ne croit pas devoir recommander à la Commission Municipale l'acceptation de la demande de la Présidente de la ligue des femmes russes.

FILMOTHÈQUES.—Après avoir pris connaissance d'une lettre du délégué en Chine de "l'International Educational Cinematograph Institute" sollicitant une subvention en faveur de cette Institution, le Comité renvoie cette demande à la Commission Municipale en vue de son examen au moment de l'établissement du Budget de 1933.

ECOLE PRIMAIRE CHINOISE.—Le Comité transmet à la Commission Municipale pour approbation le texte du règlement ci-après d'organisation de l'Ecole Primaire Chinoise.

ECOLE POUR JEUNES ENFANTS CHINOIS—RUE CHAPSAL

Art. I.—L'Ecole a pour but de donner l'instruction primaire aux jeunes enfants chinois c'est-à-dire de leur donner les connaissances nécessaires et la formation morale indispensable pour en faire de bons citoyens de la République Chinoise.

Art. II.—L'Ecole suit, dans son ensemble, le programme officiel chinois.

Art. III.—a)—Les élèves demandant leur admission doivent se munir d'un certificat d'examen médical organo-anatomique, les déclarant aptes à être admis.

Ces certificats pourront être établis par les médecins des familles régulièrement autorisés à exercer sur la Concession Française, ou délivrés gratuitement par un docteur du Dispensaire Municipal.

b)—L'Ecole reçoit des élèves après un examen de classement. Ils doivent être âgés de 6 à 14 ans.

Art. IV.—Les élèves doivent strictement observer tous les règlements de l'Ecole.

Un élève peut être renvoyé en cas de faute grave, de mauvaise conduite incorrigible ou de santé trop faible.

Art. V.—Un élève d'une classe ne peut passer à une classe supérieure que s'il a la moyenne suffisante, et il ne peut redoubler sa classe que par une permission spéciale.

Art. VI.—a)—Les élèves doivent porter des vêtements simples mais propres et observer les règles d'hygiène.

b)—Toutes les personnes de l'Ecole: maîtres, élèves et domestiques devront être obligatoirement soumises à la vaccination anti-variolique, sauf production d'un certificat de vaccination ne datant pas de plus d'un an.

c)—Un élève atteint d'une maladie transmissible sera isolé dans sa famille. La durée de l'exclusion varie de 16 jours à trois mois suivant le cas. Un certificat du médecin traitant sera exigé pour la réadmission de l'élève dans l'Ecole.

d)—En cas de maladie contagieuse constatée dans une famille de plusieurs enfants, les parents seront priés de ne pas envoyer à l'Ecole des enfants même non malades, qui peuvent être porteurs de germes.

Art. VII.—La durée des études est de 6 ans. Au bout de 4 ans, des certificats d'études primaires du premier degré seront délivrés aux élèves satisfaisant à l'examen. A la fin de la sixième année, des certificats d'études primaires du second degré seront délivrés aux élèves qui auront satisfait à l'examen de fin d'études.

Art. VIII.—Les frais d'études par semestre sont fixés à $ 4 pour les quatre premières années et à $ 6 pour les deux dernières années. Ces frais, payables d'avance, ne seront remboursables en aucun cas.

Les élèves doivent en outre déposer chaque semestre $ 1 pour les première et deuxième années, $ 2 pour les troisième et quatrième années et $ 3 pour les cinquième et sixième années comme prix des livres et des articles scolaires. Ces dépôts, après déduction des dépenses, seront remboursés à la fin du semestre.

Art. IX.—Les parents des élèves sont priés autant que possible de laisser leurs enfants continuer les études jusqu'à la fin de la sixième année.

SALLE DES FÊTES.—Cabine de cinéma.—Monsieur Lion attire l'attention du Comité sur les défectuosités de la projection des films par l'arrière.

Le Comité charge les Services d'étudier la possibilité de construire une cabine fixe, permettant d'effectuer les projections de face.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : L. LION
J. SAUVAYRE
E. S. WILKINSON
TCHOU YEN

Les propositions du Comité sont approuvées.

Cours spécial russe.—La Commission décide de supprimer à partir de la rentrée de Septembre le cours spécial russe.

Elle demande à la Caisse des Œuvres de bien vouloir envisager la location et l'aménagement d'une résidence, en vue de recevoir les 60 enfants fréquentant le cours spécial russe du Collège Municipal.

Ecole primaire chinoise.—Le Principal du Collège a été chargé par délégation du Président de l'inspection générale des études à l'École Primaire Chinoise.

Service d'Incendie.—La Commission prend connaissance de la correspondance ci-aprés :

« ADMINISTRATION MUNICIPALE — Changhai, le 28 Juin 1932.

« No. 1080/AL.

« Monsieur le Secrétaire
« du Shanghai Municipal Council,

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous vous serions obligés de bien vouloir transmettre à la "Shanghai Fire Brigade" les plus vifs « remerciements de la Commission Provisoire d'Administration Municipale pour le sauvetage qu'elle a exécuté « et pour l'efficacité de l'assistance qu'elle a apportée au service d'Incendie lors du sinistre qui s'est déclaré « aux Nos. 753-755, avenue Edouard VII, le 20 Juin 1932, à 1 heure 15 du matin.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Secrétaire
« *Signé :* E. FAURAZ.

« Le Directeur Général
« *Signé :* M. VERDIER.»

« SHANGHAI MUNICIPAL COUNCIL — June 28, 1932.

« E. FAURAZ, Esq.,
« Secretary,
« French Municipal Council

« Sir,

« I have to acknowledge receipt of your letter of to-day's date, and to express the Council's appreciation « of the generous tribute therein paid to the assistance rendered by the Municipal Fire Brigade on the « occasion of a fire in the French Concession on June 20 last.

« I am, Sir,
« Your obedient servant,
« *Signed :* J. R. Jones,
« Secretary. »

Etablissements classés.—*Plaza Hotel.*—Sur avis favorable du Directeur des Services de Police, la Commission autorise la délivrance d'une licence de nuit à Mr. W. Smith pour le dancing sis sur la terrasse du Plaza hotel.

La licence pourra être retirée sur préavis de 15 jours en cas de réclamations reconnues justifiées.

Pension de famille.—Demande de Mme. Nusbaum, 500, rue Cardinal Mercier.—Après avoir pris connaissance de l'avis du Directeur des Services de Police, la Commission autorise la délivrance d'une licence de pension de famille à Mme. Nusbaum, No. 500, rue Cardinal Mercier.

Comité des Travaux.—Communication est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 29 Juin 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le vingt neuf Juin, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PANNEAUX-RÉCLAMES.—Par lettre du 24 Juin 1932, la Société "Millington Limited" demande l'autorisation de placer des panneaux-réclames à l'angle Doumer—Joffre en bordure des lots cadastraux 8525-8526 qui vont être mis en valeur.

Conformément au règlement, ces panneaux-réclames pourront être posés dès que le chantier sera installé sur les lots précités.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la séance de la Commission des établissements classés du 23 Juin 1932:

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 23 Juin 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 23 Juin 1932, à 15 heures, à la « Municipalité, sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Fabrique de boissons alcoolisées par mélange à froid.*—Mr. Kwei Gni Tai, 1, passage 441 route Conty.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Manufacture de coton (fabrique d'ouate).*—Demande de Mr. I. L. Rapoport pour transfert à son nom « de la patente délivrée à Mr. E. B. Tunik pour l'exploitation d'une manufacture de coton, No. 424, route « Père Robert.

« Demande de transfert transmise avec avis favorable.

« *Entrepôt de vins et spiritueux européens.*—Mr. Duplessis, 29, avenue Edouard VII.

« Patente et licence à accorder.

« *Dépôts de chiffons.*—Mr. Mo Veng Tsong, 235, rue du Capitaine Rabier—Zeng Teh Ming, 3, passage « 411 rue du Marché.

« Ces deux établissements étant situés dans la zône réservée, la Commission est d'accord pour en « autoriser l'exploitation.

« *Dépôt de peaux sèches non tannées.*—Mr. Yang Vi Sai, 6, passage 78 rue Galle.

« Considérant que les peaux ne seront pas travaillées dans cet établissement, la Commission est d'avis « d'autoriser la délivrance de la patente sollicitée sous réserve du cimentage du sol et des murs du dépôt.

« *Atelier de battage et de cardage de bourres et déchets de coton.*—M. Mao Sing Sze, 850, rue Amiral « Bayle.

« Cet établissement, exploité à proximité d'une cité populeuse et de deux grandes laiteries chinoises, « est très insalubre pour le voisinage par suite des poussières se dégageant des déchets de coton traités.

« Il est à noter que ces déchets proviennent de doublures de vêtements d'hiver, jetés aux ordures, puis « collectés par les chiffonniers; ils sont ensuite nettoyés sommairement et cardés dans cet atelier.

« Bien que situé dans la zône réservée, la Commission estime que cet établissement ne peut pas être « exploité dans les locaux actuels, et propose d'inviter l'intéressé à déménager son atelier sur un emplace- « ment plus vaste et plus aéré.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garage public.*—Mr. Y. C. Koo, 256-258, route Say Zoong.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—Société Dah Chong & Cie., 742, rue Lafayette.

« Autorisation à accorder sous réserve de l'exécution des prescriptions qui seront communiquées « ultérieurement par le service d'incendie.

« Cet atelier sera compris dans la 4e classe (6 voitures).

« *Atelier de réparation de pneumatiques d'autos.*—Mr. Zie Veng Woh, 485, avenue Foch—Benny Han, 60, « route Dupleix.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance des patentes nécessaires aux deux établissements « ci-dessus.

« Toutefois, en ce qui concerne l'atelier installé au No. 485, avenue Foch, le demandeur devra exécuter « les prescriptions qui lui ont été imposées par le service d'Incendie.

« *Manufacture de laine et coton.*—Demande de Mr. J. G. Cornfield pour transfert à son nom de la « patente délivrée à Mr, Borlakoff pour exploitation d'une manufacture de laine et coton, Nos. 1 à 4, passage « 223 route Cassini.

« Demande de transfert transmise avec avis favorable.

« *Fabrique de tricots.*—Mr. Zao Li Ts'ing, 5, passage 64 rue Lafayette.

« *Bonneterie.*—Mr. Chu Tse Sing, 16, passage 350 rue Amiral Bayle.

« *Ateliers de forgeron.*—Mr. Hong Keng Dah, 25, passage 490 route Conty—Wang Ah Kwei, 25, passage « 490 route Conty.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation des quatre établissements ci-dessus sous « réserve toutefois d'interdiction du travail de nuit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Fabrique d'encre.*—Mr. Se Yu Tseu, 4, passage 524, route Conty.

« Patente à délivrer, sous condition de l'exécution des prescriptions du service d'Incendie qui seront « communiquées ultérieurement à l'intéressé.

« *Ateliers de mécanique.*—Mr. Lou King Ze, 83, route de Zikawei—Wang Zeng Teh, 347, route Frelupt.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires à ces deux établissements.

« Toutefois, en ce qui concerne l'atelier situé No. 83, route de Zikawei (zône réservée), le propriétaire « devra faire construire des installations sanitaires en nombre suffisant pour le personnel employé.

« *Ateliers de ferblanterie.*—Mr. Wang Zie Hai, 395, boulevard de Montigny—Sang Teh Ts'eng, 17, rue « Eugène Bard—Loh Keng Ling, 146, route Prentice—Pih Ying Fah, 470, rue Bourgeat (changement « d'adresse).

« L'autorisation nécessaire peut être accordée aux quatre petits ateliers ci-dessus. Cependant les « demandeurs seront invités à ne pas entreprendre de travaux de grosse chaudronnerie pouvant gêner le « voisinage (bruits) et à cesser tout travail entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Fabriques de bonbons.*—Mr. Tai Tse Liang, 6, passage 412 rue Amiral Bayle—K'ong Vi, 10, passage « 891 rue Amiral Bayle.

« *Petite fabrique de dominos.*—Mr. Yeu Tso Ze, 5, passage 412 rue Amiral Bayle.

« *Ateliers de menuiserie.*—M. Moh Koh Tong, 66, route Magy—Lieu Yong Shing, 623, rue Lafayette.

« *Ateliers de tonnelier.*—Mr. Zeng Se Fou, près du No. 290, route H. de Siéyès—Wang Veng Ping, « près du No. 290, route H. de Siéyès.

« *Pharmacie chinoise.*—Mr. Zi Ming Yao, 364-366, boulevard de Montigny (changement d'adresse).

« Sur avis favorables des Services intéressés, la Commission est d'avis que les patentes nécessaires « aux huit établissements divers ci-dessus peuvent être accordées.

« *Pharmacies de type moderne.*—Mr. Tsong Sing Zeng, 526A, avenue Joffre—N. Petouhoff, 1240, rue « Lafayette.

« *Pharmacies chinoises avec rayon de vente de spécialités pharmaceutiques.*—Mr. Lieu Gno Szu, 80, rue « Eugène Bard—Koh Tseng Wah, 288, boulevard de Montigny.

« Les intéressés ayant fourni les références prévues à l'article IV du Règlement Municipal concernant « ces établissements, la Commission propose d'accorder les patentes nécessaires sous condition de l'exécu- « tion des prescriptions de ce règlement.

« *Dépôt de farine d'amidon.*—Demande de Mr. M. Shumskye pour transférer à son nom la patente « délivrée à Mr. G. P. Tkachenko pour l'exploitation d'un dépôt de farine d'amidon, N° 238, avenue Dubail.

« Demande de transfert transmise avec avis favorable.

« *Blanchisseries.*—1°)—Mr. Ou Woh Dang, 3, passage 682 rue Bourgeat.

« Autorisation à accorder sous réserve du cimentage des murs jusqu'à hauteur de 1 m. 50 au-dessus « du sol.

« 2°)—Mr. Zeng P'ing Seng, 51, rue Oriou.

« Patente à délivrer à condition que l'intéressé fasse cimenter le sol ainsi que les murs jusqu'à une « hauteur de 1 m. 50 au-dessus du sol.

« *Entreprise de pompes funèbres.*—Mr. William T. S. Wou, lot cad. 9995, route Tenant de la Tour.

« L'emplacement choisi n'étant pas dans la zône, et tout à proximité de résidences européennes, « l'intéressé doit rechercher un autre emplacement.

« Demande qui sera examinée à nouveau.

« *Taxe à appliquer aux ateliers de réparations de motocyclettes et de bicyclettes.*—La Commission estime « que les établissements de ce genre, qui jusqu'à ce jour n'étaient pas prévus à la nomenclature des établis- « sements classés, devraient être règlementés du fait que ces ateliers, où sont entreposés des stocks d'essence, « d'huiles et des vernis, sont aménagés sans qu'aucune précaution soit prise pour parer aux dangers « d'incendie.

« La Commission propose, en conséquence, que les ateliers de réparations de motocyclettes ainsi que « les ateliers de réparations de bicyclettes, soient ajoutés à l'annexe II de l'Ordonnance Consulaire No. 115 « du 28 Août 1928, donnant la nomenclature des établissements classés, catégorie "B".

« En outre, ces ateliers seraient tenus d'acquitter une redevance à l'Administration Municipale, dont le « montant pourrait être fixé comme suit:

« a)—*Ateliers de réparations de motocyclettes et de bicyclettes :*—

« 1e classe.....Tls. 15,00 par trimestre (loyer du local égal ou supérieur à $ 50,00 par mois);

« 2e classe.....Tls. 10,00 par trimestre (loyer du local inférieur à $ 50,00 par mois).

« b)—*Ateliers de réparations de bicyclettes.*—Tls. 6,00 par trimestre.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences « et patentes nécessaires aux commerces suivants:

« *Cabinets dentaires.*—Mr. Tai Kwan Yao, 261, route H. de Siéyès—Ly Moo Sang, 389, avenue Joffre— « Mmes Serikoff-Jukoff, 3, passage 439 avenue Joffre.

« *Brocanteur.*—Mr. Zao Zeng Tsang, 323, rue Bluntschli.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Zeng Zeng Zeng, 113, route Rémi, sous réserve du cimentage « du sol et des murs de la salle de lavage—P'ou Ze Ying, 136, rue Bourgeat—Zi Zao Keng, 65, route « Dupleix—King Tching Dao, 28, route Dupleix—Tong Yeu Woh, 392, route Père Robert.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Wai Tong Zie, 1, passage 908 rue Amiral Bayle.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Yeu Yeu Heng, 307, route Winling—Gnie Yong Seng, 429B, rue Auguste « Boppe—Seng Yong Zie, 2, passage 451 rue Bourgeat—Zi Wei Ding, 67, rue Marcel Tillot—Zoh Yu Kouen, « 22, passage 32 rue Chapsal—Vong Zain Yong, 503, route Vallon—Vai Seu Pang, 545, rue Amiral Bayle « —T'ang Sze Foh, 9, route Kahn—Wang Ding Kwei, 42, rue Porte du Nord—Koh Teh Ling, 7, passage « 66, route Lorton—Seng Yo Lai, 731, route H. de Siéyès—Seng Shing Keng, 346, route Tenant de la Tour « —Zi Sze Yong, 40, passage 248 route Cassini—P'eu Veng Tseu, 133, route Rémi—Tsang Wei Zie, 10, « passage 37, route Rémi—Zoh Song Sai, 43, passage 366 rue Bourgeat—Zeng Fou Ts'eng, 20, passage « 82 rue Tourane—Ou Yong Woh, 28, route H. de Siéyés—Lieu Zeng Long, 8, passage 454 route Conty— « Kou Fou Ling, 167, route Picard Destelan—Ngai Vong Ziang, 42, passage 222 avenue du Roi Albert— « Tong Ah Koh, 118, Rue Vouillemont—Zeng Gneu Zeng, 245, rue Wagner—Koh King Zie, 30, route H. « de Siéyès—Kieng Heng Song, 161, rue Marcel Tillot—Kao King Foh, 23, passage 178 boulevard de « Montigny (changement d'adresse)—Yeh Yu Seng, 274, rue Eugène Bard (changement d'adresse).

« *Fromagerie de haricots.*—Mr. Ho Ah Teh, 111, rue Vouillemont.

« *Charcuteries.*—Mr. Ou Tchi Gneu, 84, route Rémi—Zao Ziang Seng, 453, rue Bourgeat—Tza Zong « Ky, 1157, avenue Haig.

« *Confiserie.*—Mr. Kang Dah Yong, 131, rue Vincent Mathieu.

« *Confiserie-boulangerie.*—(magasin)—Mr. V. Cherikoff, 714, avenue Joffre.

« *Commerce d'œufs.*—Mr. Kou Zain Yie, 64, rue du Weikwei.

« *Fruiteries.*—Mr. Zao Lou Shain, 71, rue Lafayette—Ou Dah Gneu, 1257A, rue Lafayette—Tsong « Ts'eng Neu, 185, rue Lafayette.

« *Fruiterie et boissons non alccolisées.*—Mr. Wang Yong Keng, 475, avenue Foch.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Wang Gni Zeng, 329, rue du Weikwei—Tsu Zei King, 328, rue du « Marché—Ngai Ziang Shing, 276, avenue du Roi Albert—Song Gni Long, 475C, rue Bourgeat—Tsang Sai « Fou, 381, rue Ratard—Tsang Vi Keng, 60, route des Sœurs—Ting Ah Foh 279, boulevard de Montigny— « G. Savitzky, 143, route Père Robert—Zeng Pao Zie, 191, rue Eugène Bard—A. Panoff, 76, route Paul « Henry—Yang Dong Zeng, 240, avenue du Roi Albert—Wou Mei Sie, 67B, rue du Consulat—Wang Tah « Sing, 430, route Conty—Gni Vong Ming, 168, rue Brenier de Montmorand—Zat Ze Fong, 133, rue Marcel « Tillot—Wei Yu Shing, 81, rue Marcel Tillot Dah Ping Chon, 86, rue Porte de l'Ouest.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Tsang He, 332, rue Amiral Bayle—Tsong Lien Foh, 90, rue Sœur Allègre— « Tseu Zeng K'ang 35, rue du Lieutenant Pétiot—Tsih Yong Ziang, 61, rue Lafayette.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Tseu Tse Meu, 63, rue du Père Froc—Pao Yong Keng, 614, route H. de « Siéyès.

« *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Zie Yong Ding 267, route H. de Siéyès—Zah King « Tseu 78, passage 1218 rue Lafayette—Ou Wei Lie, 420A, route Père Robert—Dong Kih Fou, 93, rue « Vincent Mathieu—Seng Yeu Mei, passage 79, route Vallon—Ou Ghi Yong, 470, rue Bourgeat—Mme. « Martzyniuk, 149, avenue Haig.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*—Mr. P. Premet, 5, route Voyron (changement de « propriétaire).

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Yeh Tse Wai, 303, rue Bluntschli—Wang Tse Tsang, 173, rue Lagrené.

« *Vins chinois.*—Mr. Vong Kwei Ling, 213, rue de Saïgon.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Zeng, Soh Ying, 58, rue du Weikwei.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Wang Ming Ziang, 169, rue Brodie A. Clarke.

« *Salons de coiffure.*—Mr. Sih Gni Zeng, 271, route H. de Siéyès—Seng Zao Woh, 261, avenue du Roi « Albert—M. Hasankin, 12, Linda Terrace, avenue Joffre.

« Établissements Catégorie "C"

« *Café-restaurant étranger.*—Mme. A. M. Namee, 12, rue Chu Pao San.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Imprimeries.*—1°)—Mr. F. P. Shor, 26, route Vallon—I. Booksdorff, 85, route Vallon—Zi Zei Ky, 390, « rue du Père Froc—Zao Ky Wah, 225, rue Lafayette—Ngai Lien Keng, 129, rue du Marché—Z. S. Shu, 5, « passage 430 rue Amiral Bayle—Dai Yong K'ang, 824, rue Amiral Bayle (changement d'adresse).

« La Commission émet un avis favorable à l'exploitation des sept imprimeries ci-dessus.

« 2°)—Mr. Chu Ding Vai, 16, passage 165 rue du Père Froc.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Ki Ze Ziang, 150, passage 30 avenue Dubail—Hong Ghieu « Tching, 216, rue Krætzer—MM. Ngai Jeng Ling et Siu Tchang Houo, 50, rue Montauban—Mme. Ghiu « Ya Ts'ing, 330, route Winling—Mr. Li Tso Ling, 18, rue de Ningpo—Mme. Ou Liang Gno, 294, route « Père Robert (sage femme)—Mr. Zeng Yu Ts'ang, 60, rue Baron Gros—Zi Tche, 60, passage 120 rue « Bourgeat—Yeu Liang Tseu, 120, rue Vouillemont—Yang Song Ding, 30, rue Marco Polo—Wou Tze Eu, « 3, passage 20 rue Porte de l'Ouest—Ky Ping Tchei, 20, passage 389 rue du Consulat—Mme. Ly Ts'ing « Aih, 70, route Pichon—Mr. Tsang Tso Keng, 48, passage 148 rue du Père Froc—Lieu Tsou Dong, 20, « passage 222 avenue Joffre—Fang Ming Zu, 38, passage 909 rue Amiral Bayle—Tsu Yong King, 755, « avenue Edouard VII—Tsang Tchun Diao, 185, rue Bluntschli—Ouang King Pah, 157, passage 409 route « Père Robert.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'installation des dix « neuf établissements ci-dessus, étant entendu que les intéressés se conformeront au règlement municipal « sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Etablissements de bains chinois.*—Mr. Tseu Tching Ling, 2-3, passage 25 rue Montauban.

« *Etablissements de bains et d'hydrothérapie.*—Mr. Tsang Liang Fou, 3, passage 279 rue du Weikwei—« Tseu Ai Fou, 309, avenue Joffre.

« Les trois demandes ci-dessus sont réservées en attente de la prochaine promulgation du règlement « municipal sur cette catégorie d'établissements.

« *Restaurants étrangers.*—Mme. Elliott, 376, rue Bourgeat.

« Sur avis du Directeur des Services de Police, la Commission propose de refuser l'autorisation solli-« citée pour l'exploitation de ce restaurant ainsi que celle concernant l'exploitation d'un commerce de « boissons non alcoolisées formulée par l'intéressée à la même adresse.

« *Café avec salle de danse.*—Demande de Me. Premet, avocat, pour tranférer au nom de Mme. Teulon « les patente et licences accordées à Mr. Barjeron pour exploitation d'un café avec salle de danse, No. 33, « avenue Edouard VII.

« La Commission transmet avec avis favorable cette demande de transfert.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Mont de piété.* —Mr. Sio Seng Woh, 327, boulevard des 2 Républiques (changement d'adresse).

« *Maison de logeurs.*—Mr. Wou Sing Seng, 136, rue Vouillemont (changement de propriétaire).

« *Salon de thé.*—Mme. Martzyniuk, 149, avenue Haig.

« *Maisons de thé.*—Mr. Dao Tseng Yong, 9, passage 409 route Père Robert—Zeng Sze Teh, 97-99, rue « du Marché—Seng Song Zi, 171, rue Brodie A. Clarke—Tseu Foh Lai, 442, route de Zikawei (changement « d'adresse).

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Yang Dong Zeng, 240, avenue du Roi Albert—G. Savitzky, 143, route « Père Robert.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Tsiang Lou Keng, 142, rue Lafayette—Dung Tsang Wei, 46, route des « Sœurs—Zat Zeng Kwei, 165, rue Hué—Zi Vi Bing, 242, route Frelupt—Tsang Heng Meu, 181, passage « 663 avenue Joffre—Ly Tse Woh, 30, rue Laguerre—Tsu Ngin Seng, 42bis., rue du Père Froc—Wei Yu « Shing, 81, rue Marcel Tillot—Zat Ze Fong, 133, rue Marcel Tillot—Wang Szu Ghin, 68, rue Bluntschli « (changement d'adresse)—Tsang Kwei Seng, 36, rue de la Porte du Nord (changement de propriétaire).

« *Taxe de transfert de licence à appliquer aux établissements publics.*—La Commission propose que la taxe « de transfert des patentes et licences des établissements publics ci-après, soit fixée comme suit :

« Hôtels étrangers	1ere classe	Tls.	50,00
	2eme »	»	37,50
	3eme »	»	25,00
	4eme »	»	15,50
« Bars et cafés étrangers	1ere classe	Tls.	37,50
	2eme »	»	25,00
	3eme »	»	12,50
« Restaurants étrangers	1ere classe	Tls.	15,50
	2eme »	»	6,25
	3eme »	»	3,00
« Théâtres et cinémas	1ere classe	Tls.	100,00
	2eme »	»	75,00
	3eme »	»	50,00
	4eme »	»	25,00
	5eme »	»	15,00
« Salles de bal	à l'intérieur	Tls.	37,50
	en plein air	»	75,00

« La réunion est terminée à 16 heures 45.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ. »

CONSTRUCTIONS PARTICULIÈRES.—A)—*Lot cad. 185.*—Par rapport No. 7163 du 4 Juin 1932, l'Ingénieur Municipal signale le mauvais état des constructions sises sur le lot cadastral 185, boulevard de Montigny entre les rues de Ningpo et Sœur Allègre.

Ces constructions sont frappées d'alignement à l'angle Montigny-Ningpo.

Considérant qu'il n'y a pas danger d'écroulement immédiat, le Comité propose de constituer la Commission d'experts prévue au titre IV des règlements pour décider s'il y a lieu de faire démolir ces constructions.

B)—Par rapport No. 1665 du 22 Juin 1932, l'Ingénieur Municipal signale au Directeur Général le mauvais état des maisons Nos. 143-145, boulevard de Montigny (lot cad. 165).

Ces maisons de construction récente ont subi des dégâts tels que l'immeuble menace de s'effrondrer.

Considérant qu'il y a péril imminent, l'Administration Municipale, conformément au § 2 du titre IV des réglements, a notifié aux propriétaires de faire évacuer les lieux dans les 24 heures et d'isoler ces maisons par une palissade, en attendant la démolition qui s'impose.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 2021, rue Ratard, lot cad. 5602.*—1 résidence à 2 étage ;

2°)—*No. 2026, rue du Marché, lot cad. 2649D.*—2 doubles magasins à 2 étages ;

3°)—*No. 2031, avenue Joffre, lot cad. 6661.*—1 grille et 2 portails ;

4°)—*No. 2039, rues Amiral Bayle, Kraetzer, Brenier de Montmorand, lots cad. 685-686.*—25 magasins, 56 hongs simples, 5 hongs doubles, 2 chambres sur passage ;

5°)—*No. 2045, avenue Joffre int., lots cad. 10522-10526.*—1 étage supplémentaire sur les dépendances ;

6°)—*No. 2052, route de Zikawei, int., lots cad. 7591-7609-7610.*—1 petit godown sans étage ;

7°)—*No. 2053, route Père Robert int.. lots cad. 7507-7508.*—12 maisons chinoises à 1 étage ;

8°)—*No. 2054, route Magy, lot cad. 12535B.*—5 maisons chinoises à 1 étage ;

9°)—*No. 2056, route Vallon, lot cad. 9018A.*—1 transformateur.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Etablissements classés.—Ateliers de réparations de motocyclettes et de bicyclettes.—La Commission décide d'ajouter à l'annexe II de l'Ordonnance Consulaire No. 115 du 28 Août 1928, donnant la nomenclature des établissements classés, catégorie "B", les ateliers de réparations de motocyclettes, ainsi que les ateliers de réparations de bicyclettes.

D'autre part, le montant de la licence est fixé comme ci-après :

Ateliers de réparations de motocyclettes et de bicyclettes :

1e classe.....Tls. 15,00 par trimestre (loyer du local égal ou supérieur à $ 50,00 par mois) ;

2e classe.....Tls. 10,00 par trimestre (loyer du local inférieur à $ 50,00 par mois).

Licence payable d'avance.

Ateliers de réparations de bicyclettes. Tls. 6,00 par trimestre.

Licence payable d'avance.

Ces établissements sont en outre assujettis aux règlements sur les garages publics et ateliers de réparations de véhicules automobiles.

Taxe de transfert de licence à appliquer aux établissements publics.—La Commission décide d'appliquer, à partir du 1e Juillet 1932, une taxe de transfert des patentes et licences des établissements publics ci-après : Hôtels étrangers, Bars et Cafés étrangers, Restaurants étrangers, Théâtres et Cinémas, Salles de bal.

Cette taxe, exigible au moment du dépôt de la demande de transfert, est fixée comme suit :

Hôtels étrangers	1ere classe	Tls.	50,00
	2eme »	»	37,50
	3eme »	»	25,00
	4eme »	»	15,50
Bars et Cafés étrangers	1ere classe	Tls.	37,50
	2eme »	»	25,00
	3eme »	»	12,50
Restaurants étrangers	1ere classe	Tls.	15,50
	2eme »	»	6,25
	3eme »	»	3,00
Théâtres et Cinémas	1ere classe	Tls.	100,00
	2eme »	»	75,00
	3eme »	»	50,00
	4eme »	»	25,00
	5eme »	»	15,00
Salles de bal	à l'intérieur	Tls.	37,50
	en plein air	»	75,00

Au cas où le transfert ne serait pas autorisé par l'Administration Municipale ou le Consul Général de France, le montant de la taxe sera remboursé au demandeur.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière, arrêtée au 30 Juin 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 286.415,20, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 45.

Signé : J. MEYRIER
H. BAR
J. DONNE
H. MAZOT
L. LION
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
TCHOU YEN
WEI DING YÔNG

SHANGHAI TELEPHONE COMPANY

Application du nouveau tarif

Aux termes de l'article 11 du Contrat passé entre la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française et la Shanghai Telephone Company dont le texte publié au Bulletin du 9 Août 1930, le tarif appliqué à l'époque devait être maintenu jusqu'à la conversion complète du système en "automatique". Il était entendu, qu'aussitôt cette conversion achevée, la Compagnie serait en droit de réclamer l'application immédiate du tarif proposé par Mr. B. O. Anson dans son rapport publié dans la "Gazette Municipale" du 29 Novembre 1929.

Au mois de Mai dernier, la Shanghai Telephone Company, en vertu de l'accord précité, présentait aux deux Municipalités une demande d'augmentation des tarifs à dater du 27 Mars dernier, date de la mise en service de l'automatique sur le réseau des deux Concessions.

A la suite de cette demande, des échanges de vues ont eu lieu entre les représentants autorisés des deux Municipalités et de la Shanghai Telephone Company au cours d'une réunion tenue le 20 Mai. Cette réunion a fait l'objet d'un rapport circonstancié au Comité des Travaux.

Les représentants de la Shanghai Telephone Company avaient fait remarquer que pour la transformation du système il avait été dépensé un capital qui dépassait de 14 °/₀ les estimations données dans le rapport Anson. Mr. Anson s'était basé sur une dépense de Tls. 8.000.000 alors que le tael valait 2/6 ½ d. Cette somme équivalait à G. $ 4.936.000 alors que la dépense réelle a été de G. $ 5.636.229. La dépense en taëls a donc atteint le chiffre de Tls. 17.342.242, soit approximativement 117 °/₀ de plus que la dépense prévue par Mr. Anson.

D'autre part, il appert que certaines modalités n'ayant pas été prévues dans le rapport Anson, l'application littérale du tarif proposé aurait pour conséquence de retirer à la Compagnie la marge de bénéfices qu'elle était en droit d'escompter.

Dans l'échelle des tarifs proposée par Mr. Anson, certaines modalités n'ont pas été prévues et d'autres n'ont pas été mentionnées, de telle sorte que l'application rigoureuse laisserait subsister de nombreuses "échappatoires" lesquelles rendraient illusoire la nouvelle augmentation. C'est pourquoi les Membres du Comité ont pensé qu'il serait équitable d'autoriser la Compagnie à appliquer immédiatement à dater du 27 Mars dernier le tarif Anson étendu aux modalités nouvelles, reportant à une date ultérieure l'examen des considérations qui militent en faveur d'un tarif plus élevé que le tarif Anson en vue d'une rémunération convenable du capital engagé.

Ainsi, le pourcentage proposé au rapport Anson, à savoir 34,6°/₀ pour les installations commerciales et 25 °/₀ pour les autres, a été étendu dans la nouvelle échelle des tarifs aux modalités de l'une ou l'autre catégorie qui n'avaient pas été prévues au rapport précité.

D'autre part, le prix des installations n'a pas été modifié sauf en ce qui concerne les installations temporaires pour lesquelles le pourcentage proposé a été augmenté. Ces installations en effet comportant plus de frais que les installations commerciales permanentes, il est juste que le tarif en soit plus élevé.

L'augmentation immédiate est donc conforme à la fois à la lettre et à l'esprit des propositions Anson et ne peut soulever aucune objection.

Cependant en ce qui concerne l'adaptation définitive des tarifs à l'importance du capital engagé et aux charges y afférent, elle ne pourra être prise en considération qu'après une étude approfondie des comptes et de la situation financière de la Compagnie par les Services compétents des deux Municipalités. Cette étude sera entreprise dès l'application du tarif Anson.

En vertu des considérations qui précèdent, la Commission Provisoire dans la séance du 20 Juin 1932, approuvant la décision prise par le Comité des Travaux, a autorisé la S. T. C. à procéder à une augmentation des tarifs basée sur le pourcentage proposé par Mr. Anson et étendue aux modalités non prévues dans le rapport du dit Mr. Anson, et ce à partir du 27 Mars dernier, date de la mise en service du système automatique qui, aux termes de la lettre contractuelle du 5 Août 1930, justifie cette augmentation.

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 18 Juillet 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le dix huit Juillet, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 4 Juillet 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Finances.—*Marchands de charbons.*—Par rapport du 8 Juillet, le Secrétaire fait savoir que la Commission a établi la taxe suivante sur les entrepôts et magasins de vente de combustibles solides à compter de 1932:

A)—Entrepôts en plein air.—1°.—taxe locative suivant barême appliqué aux dépôts de matériaux,
2°.—licence semestrielle de $ 3,00.

B)—Magasins.—licence semestrielle de $ 3,00.

L'application de cette nouvelle taxe de $ 3 par semestre (l'impôt locatif était antérieurement acquitté) a soulevé des protestations de la part de la Corporation des Marchands de Charbons, et l'Association des Contribuables de la Concession Française est intervenue en vue d'obtenir un allègement des charges nouvelles imposées à cette catégorie de commerçants.

Les intéressés font valoir que le commerce de charbon n'est assujetti à aucune taxe sur la Concession Internationale, et que le prix du combustible qui est une matière de première nécessité, ne doit pas être grevé d'une taxe qui pèse en définitive sur tout l'ensemble de la population.

A la suite de pourparlers avec les délégués de l'Association des Contribuables, et les représentants de la Corporation des marchands de charbons, le Secrétaire suggère que la question soit solutionnée de la manière suivante:

Aucune modification ne serait apportée au barême ci-dessus en ce qui concerne les *entrepôts* (licence annuelle de $ 6,00).

Par contre, les marchands de charbons *installés en boutiques* avec ou sans entrepôt attenant, acquitteraient une licence annuelle de $ 2, au lieu de $ 6.

La Commission adopte ces propositions et décide de modifier en conséquence, à partir du 1e Juillet 1932, la taxe sur les entrepôts et magasins de vente de combustibles solides.

Publicité.—La Commission autorise MM. Shneider & Kliorin à faire de la publicité à l'intérieur des automobiles de louage, sous les réserves suivantes:

1.—La publicité doit être limitée à des réclames commerciales d'un modèle approuvé par la Police. Ces réclames devront être maintenues en constant état de propreté, et solidement fixées au véhicule.

2.—La publicité ne devra pas obstruer la vue du conducteur du véhicule ni d'aucune des personnes se trouvant à l'intérieur de la voiture.

3.—Bien qu'aucune taxe ne soit envisagée pour le moment pour ce genre de publicité, la Commission se réserve le droit d'imposer, à une date ultérieure, telle taxe qu'elle jugera utile.

Comité d'Hygiène.—Lecture est donnée du procès-verbal des séances des 7 et 12 Juillet.

Achat de désinfectants.—La Commission vote un crédit supplémentaire de Tls. 2.500,00 pour achat de désinfectants. Imputation: Titre 3, chap. 10, art. 2, sect. 1.

Corvées d'assainissement.—La Commission autorise la création à titre temporaire d'une section spéciale de surveillance en vue d'assurer la propreté de la Concession.

Cette Section comprendra 12 hommes: 9 employés russes et 3 employés chinois. Le personnel pourrait être réparti de la façon suivante:

a)—une équipe centrale, formée de 6 employés : 3 russes et 3 chinois, sera affectée à la surveillance de l'ensemble de la Concession ;

b)—1 employé russe sera chargé de la surveillance particulière dans chacun des 6 secteurs sanitaires de la Concession.

La section spéciale de surveillance entrera en fonctions le 1e Août prochain.

Règlement sur l'enlèvement des ordures ménagères.—La Commission décide de mettre en vigueur le règlement ci-après sur l'enlèvement des ordures ménagères :

RÈGLEMENT SUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

I.—Les habitants des cités et passages sont tenus de balayer chaque matin la portion du passage s'étendant devant leurs maisons et dépendances. Les produits de ce balayage et les ordures ménagères seront déposés à l'intérieur des cités dans des récipients mobiles, du modèle donné par l'Administration Municipale. Chaque matin, au moment du passage des camions ou tombereaux municipaux, ces récipients seront transportés par les soins des propriétaires des cités sur le trottoir pour être déversés directement dans les véhicules d'enlèvement des ordures stationnant sur la voie publique. Le gardien du passage devra ensuite laver à grande eau les récipients mobiles. Sous aucun prétexte les ordures ménagères ne devront être déposées à même le sol des passages.

L'accès des cités et passages est formellement interdit au personnel indigène de la Municipalité chargé de l'enlèvement des ordures.

Toutefois, sur la demande des propriétaires intéressés ou de leur représentant, l'enlèvement des ordures ménagères pourra être effectué à l'intérieur des cités et passages aux conditions indiquées dans l'Art. VIII ci-dessous.

II.—Pour tous les autres immeubles, les habitants sont tenus d'avoir dans leurs habitations ou les dépendances, un récipient maniable avec couvercle, destiné à recevoir dans la journée les ordures ménagères de leurs maisons ; ce récipient devra constamment être tenu fermé.

A cet effet, la Municipalité tient à leur disposition des récipients du modèle réglementaire.

Ces récipients seront transportés chaque matin sur le trottoir dans les conditions prescrites à l'Art. I.

III.—L'accès des propriétés et routes privées, maisons construites en terrasse, etc., est interdit au personnel municipal chargé de l'enlèvement des ordures ménagères.

En conséquence, les récipients contenant les ordures ménagères doivent être sortis sur la voie publique par les soins des habitants, tous les matins, au moment précis du passage des tombereaux.

Toutefois, sur la demande des propriétaires intéressés ou de leur représentant, l'enlèvement des ordures ménagères pourra être effectué à l'intérieur des chemins privés desservant un groupe de maisons en terrasse aux conditions indiquées dans l'Art. VIII ci-dessous,

IV.—Les récipients seront vidés dans les tombereaux municipaux par les soins du personnel municipal.

V.—Il est expressément interdit de déposer sur les trottoirs, sur la voie publique, dans les passages, les terrains vagues, dans les canaux et les rivières des déchets, des vieux papiers, des matériaux de démolition, etc., ou des détritus de quelque nature qu'ils soient.

VI.—Il est expressément interdit de déposer les récipients sur la voie publique avant le passage des tombereaux municipaux chargés de l'enlèvement des ordures ménagères ou de laisser ces récipients sur la voie publique après le passage des dits tombereaux.

VII.—Le passage des tombereaux d'enlèvement des ordures ménagères sur les voies publiques est réglé de la manière suivante : du 1er Avril au 30 Septembre, de 5 heures à 8 heures du matin ; du 1er Octobre au 31 Mars, de 6 heures à 9 heures du matin.

D'autre part, les résidents sont avisés du passage précis des tombereaux devant leur habitation par les sons de la cloche dont est muni chaque véhicule.

VIII.—Le Conseil Municipal peut, à la requête du propriétaire d'une cité ou d'un groupe de maisons en terrasse, autoriser les camions ou tombereaux municipaux à pénétrer dans les passages privés de la cité ou du groupe de maisons en terrasse pour procéder à l'enlèvement des ordures ménagères provenant des maisons situées en bordure desdits passages.

La requête du propriétaire doit être adressée au Secrétaire de la Municipalité et contenir en annexe les plans, en double exemplaire, de la cité ou du groupe de maisons en terrasse, portant indication du numéro de chaque maison.

Le Conseil statue sur la requête après examen des lieux et rapports par les Services Municipaux compétents.

IX.—Dans les cas où, conformément à l'Article VIII ci-dessus, les camions et tombereaux municipaux ont été autorisés à pénétrer dans les passages privés, les récipients contenant les ordures ménagères devront être sortis sur le passage par les soins de l'habitant au moment précis de la venue des tombereaux, ou bien être vidés dans des fosses fixes dans le cas où la cité en serait munie.

Le personnel municipal chargé de l'enlèvement des ordures devra procéder au balayage des déchets répandus sur le passage par suite de l'enlèvement des ordures. En aucun cas, il ne devra effectuer le balayage général des passages, qui reste à la charge des propriétaires.

X.—L'enlèvement des ordures dans les cités dans les conditions des Articles VIII et IX ci-dessus est assujetti au paiement par le propriétaire d'une redevance semestrielle à l'Administration Municipale égale à 4 % du loyer mensuel de toutes les maisons de la cité, qu'elles soient occupées ou vacantes.

Cette redevance est payable d'avance au commencement de chaque semestre.

Les détériorations pouvant résulter du passage du matériel roulant d'enlèvement des ordures dans les passages privés sont à la charge du propriétaire et ne peuvent en aucune façon incomber à la Municipalité.

XI.—Toute infraction au présent règlement sera punie d'une amende de 1 à 5 dollars qui pourra être doublée en cas de récidive.

Cités appartenant à un ou plusieurs propriétaires.—I.—Il est exigé des cités européennes ou chinoises—qu'elles appartiennent à un seul ou à plusieurs propriétaires—édifiées sur la Concession, la constrution, suivant l'importance de la cité, d'un ou de plusieurs récipients mobiles (et non pas fixes) d'un modéle déterminé par l'Administration Municipale, dans lesquels les ordures ménagères doivent être déposées. Ce ou ces récipients mobiles, dont les couvercles doivent toujours être fermés, devront être placés sur la voie publique chaque matin au moment du passage des tombereaux municipaux chargés de l'enlèvement des ordures ménagères.

Ces récipients, une fois vidés, seront replacés à un point déterminé de la cité où ils recevront, après avoir été nettoyés à grande eau, les ordures ménagères de la journée.

II.—Les récipients fixes sont à l'avenir interdits de même que les réduits à ordures, construits en maçonnerie, et dont les portes s'ouvrent sur la voie publique.

Ceux actuellement existants seront tolérés; mais ils devront être remplacés par des récipients mobiles définis à l'article précédent au fur et à mesure de leur mise hors service.

III.—Un gardien responsable de la bonne tenue et de la surveillance est chargé des passages et des récipients mobiles qui doivent être toujours en état de parfaite propreté.

De toute façon, le ou les propriétaires des cités seront responsables vis-à-vis de l'Administration Municipale de la propreté des cités leur appartenant. Dans le cas de malpropreté persistante, la cité pourra être déclarée insalubre et les Services Municipaux pourront être appelés à procéder à son nettoiement et sa désinfection sans que le ou les propriétaires puissent s'y opposer. Dans ce cas, une taxe spéciale pour ce travail supplémentaire sera appliquée par l'Administration Municipale et le paiement immédiat en sera exigé de la part du ou des propriétaires.

IV.—Toute infraction à l'une quelconque des dispositions contenues dans les Articles I, II, III, ci-dessus pourra être punie d'une amende de 1 à 50 dollars. Cette amende pourra être doublée en cas de récidive.

***

Il sera conseillé aux propriétaires des cités de remplacer les récipients fixes par des récipients mobiles.

D'autre part, le service d'Hygiène pourra condamner l'usage de récipients fixes lorsque ceux-ci seront en mauvais état, et exiger en remplacement des récipients mobiles.

W. C. publics.—La Commission n'est pas d'avis d'envisager pour le moment la création de W. C. publics sur la Concession.

Clôture de terrains vagues.—La Commission estime qu'il n'est pas nécessaire de modifier le règlement actuel (art. IV du règlement de voirie) concernant la clôture des terrains vagues.

Chiffonnage—La Commission décide de mettre en vigueur le règlement ci-après sur le chiffonnage.

RÈGLEMENT SUR LE CHIFFONNAGE

Art. I.—Le chiffonnage est, à tout moment, absolument interdit sur le territoire de la Concession Française.

Art. II.—Toute infraction à l'article I sera punie d'une amende de 1 à 5 dollars.

Etablissements de bains, d'hydrothérapie et/ou de massages.—Le Commission décide de mettre en vigueur le règlement ci-après sur les établissements de bains, d'hydrothérapie et/ou de massages :

RÈGLEMENT SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE BAINS, D'HYDROTHÉRAPIE ET/OU DE MASSAGES.

CHAPITRE I.

Art. I.—Tout établissement de bains, d'hydrothérapie et/ou de massages est assujetti à une patente d'établissement classé qui ne peut être ni prêtée ni vendue.

La demande pour l'obtention de la patente et des licences nécessaires aux établissements de bains, d'hydrothérapie et/ou de massages devra être faite par écrit à la Municipalité. Cette demande devra préciser le nombre de pièces occupées par le tenancier, en distinguant celles destinées à son commerce et celles qu'il réserve à son habitation.

Art. II.—Les installations devront être soumises à l'examen des Services d'Hygiène avant d'être exploitées.

Art. III.—Les locaux où sont exploités les établissements de bains, d'hydrothérapie et ou/de massages devront être tenus dans le plus grand état de propreté. Le sol sera cimenté et les murs seront revêtus d'un enduit imperméable et lavable jusqu'à une hauteur de 1 m. 50 (5 pieds) au-dessus du sol. Les murs et les plafonds seront peints à la peinture blanche à l'huile ou simplement badigeonnés à la chaux. Des dégagements suffisants devront être prévus pour les fumées, buées et vapeurs. Ces dégagements seront disposés de façon à ne pas incommoder le voisinage.

Art. IV.—Les établissements de bains et d'hydrothérapie ne feront usage que de l'eau de la ville, ou de puits artésien autorisé, pour leurs salles de bains ou leurs piscines.

Art. V.—Les baignoires devront être émaillées de façon à rendre plus facile leur nettoyage. Elles seront toujours dans le plus grand état de propreté.

Les piscines devront avoir leurs parois absolument étanches. Elles devront être tenues dans le plus grand état de propreté et l'eau devra être renouvelée en totalité tous les deux jours. A tous moments, les Services d'Hygiène pourront prélever un échantillon de cette eau pour déterminer le degré d'impureté. L'écoulement des eaux usées devra être assuré d'une façon parfaite par des canalisations présentant toutes garanties. L'établissement en entier sera lavé à grande eau tous les jours.

Art. VI.—L'exploitant devra veiller à la bonne tenue et à la propreté rigoureuse du personnel attaché à son établissement.

Ce personnel devra être obligatoirement vacciné contre la variole et le choléra aux périodes prescrites par les Services d'Hygiène, un certificat de vaccination devant être produit à toute demande des agents de l'Administration Municipale.

Art. VII.—Tout cas de maladie parmi le personnel d'un établissement de bains, d'hydrothérapie et/ou de massages devra être signalé sans retard aux Services d'Hygiène. L'établissement pourra être soumis à toute mesure prophylactique jugée nécessaire par ces Services.

Art. VIII.—Tout tenancier d'établissement de bains, d'hydrothérapie et/ou de massages devra aviser la Police en cas de décès ou de maladie survenant dans son établissement ainsi que dans les familles de ses employés, s'il en a connaissance.

Art. IX.—Les heures d'ouverture des établissements de bains, d'hydrothérapie et/ou de massages sont déterminées par le règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des établissements publics.

Art. X.—Les jeux d'argent et l'usage des stupéfiants sont formellement interdits et le tenancier de l'établissement sera tenu responsable pour toute infraction commise à cet égard dans son établissement.

Art. XI.—Les employés et agents des Services Municipaux et de Police dans l'exercice de leurs fonctions auront libre accès dans l'établissement, soit de jour, soit de nuit ; la patente et les licences devront leur être présentées sur simple réquisition.

CHAPITRE II.

Art. XII.—Les établissements de bains-douches à l'usage des hommes ne pourront employer que du personnel masculin.

Les établissements à l'usage des femmes ne pourront employer que du personnel féminin.

Le même établissement peut avoir une section hommes et une section femmes. Ces 2 sections devront être nettement séparées.

CHAPITRE III.

Art. XIII.—Le personnel des établissements d'hydrothérapie et/ou de massages devra obligatoirement être enregistré aux Services de Police, qui exigeront un bulletin mentionnant les noms, prénoms, âges, nationalités, domiciles, date d'entrée en service et date de cessation de service avec le motif.

Ce bulletin sera fourni au début de chaque mois par le tenancier de l'établissement.

Art. XIV.—Tout établissement d'hydrothérapie et/ou de massages employant des masseurs ou des masseuses devra acquitter un droit de : (voir Chapitre : Impôts, licences, taxes et tarifs divers) par masseur ou masseuse attaché à son établissement.

La déclaration du nombre de masseurs ou masseuses devra être faite au moment de la demande de patente et de licences de l'établissement. Toute augmentation ou diminution du nombre de masseurs ou de masseuses devra immédiatement être signalé à l'Administration Municipale—Service de la Perception.

Art. XV.—Il est formellement interdit aux tenanciers de ces établissements d'employer ou d'engager des masseurs ou masseuses âgés de moins de 18 ans.

CHAPITRE IV.

Art. XVI.—Tout masseur ou masseuse devra se munir d'une patente professionnelle annuelle qui sera délivrée par les Services d'Hygiène de la Concession Française, après justification de la profession de masseur ou masseuse.

Le coût de cette patente est de : (voir Chapitre : Impôts, licences, taxes et tarifs divers).

Art. XVII.—Tout masseur ou masseuse désirant exercer sa profession dans un établissement public d'hydrothérapie ou de massages sera en outre astreint à une visite médicale constatant son aptitude physique.

Cette visite sera passée au moment de la sollicitation de la patente professionnelle.

Art. XVIII.—Toute contravention au présent règlement sera punie d'une amende de 5 à 100 dollars. En cas de récidive, l'amende infligée sera de 5 à 200 dollars.

BARÊME DU COUT DES PATENTES ET LICENCES

1)—*Etablissements de bains-douches.*—(Bains de propreté à l'exclusion de tout traitement hydrothérapique ou de massage) :

1ere catégorie.—Etablissements dont le loyer mensuel est supérieur à $ 100 = Tls. 10,00 par trimestre.

2eme catégorie.—Etablissements dont le loyer mensuel ne dépasse pas $ 100 = Tls. 5,00 »

(Licence trimestrielle payable d'avance).

2)—*Etablissements d'hydrothérapie et/ou de massages :*

1ere catégorie.—Etablissements dont le loyer mensuel est supérieur à $ 100 = Tls. 20,00 par mois

2eme catégorie.—Etablissements dont le loyer mensuel ne dépasse pas $ 100 = Tls. 10,00 »

(Licence mensuelle payable d'avance).

Un dépôt de garantie égal au montant de 2 mois de licence est exigible de la part des établissements d'hydrothérapie et/ou de massages.

Taxe pour masseur ou masseuse attaché à tout établissement d'hydrothérapie et/ou de massages ..... $ 5,00 par mois

3)—Patente professionnelle de masseur ou masseuse ..... $ 2,00 par an.

Emploi du personnel féminin dans les établissements publics.—La Commission décide de mettre en vigueur le règlement ci-après sur l'emploi du personnel féminin dans les établissements publics :

RÈGLEMENT SUR L'EMPLOI DE PERSONNEL FÉMININ DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : CAFÉS, RESTAURANTS, BARS, HOTELS, SALONS DE THÉ, SALLES DE DANSE ET ÉTABLISSEMENTS DE BAINS, D'HYDROTHERAPIE ET / OU DE MASSAGES

Art. I.—Il est défendu d'employer, dans les établissements ci-dessus énumérés, des femmes de moins de 18 ans.

Art. II.—Les employées devront avoir une tenue décente. Elles devront se borner exclusivement à l'exercice de leur profession (femme de chambre, fille de salle, danseuse, masseuse).

Les tenanciers des établissements devront veiller à l'observation de cette prescription.

Art. III.—Les employées devront être obligatoirement vaccinées contre la variole et le choléra aux périodes prescrites par les Services d'Hygiène, un certificat de vaccination devant être produit à toute demande des agents de l'Administration Municipale.

Art. IV.—Toute infraction aux dispositions ci-dessus sera punie d'une amende de 1 à 100 dollars.

Toute infraction pourra entraîner, d'autre part, par décision du Consul Général de France ou du Conseil d'Administration de la Concession Française, soit l'interdiction de l'emploi de la main d'œuvre féminine dans l'établissement, soit le retrait des patente et licence.

Comité des Travaux.—Communication est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 12 Juillet 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le douze Juillet, à six heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieurs J. COIFFARD, Consul de France.

ROUTE DES SŒURS.—Au cours de la séance du 19 Octobre 1931, la Commission Municipale avait décidé que les travaux de réfection et d'élargissement de la route des Sœurs seraient entrepris en 1932.

Les crédits nécessaires inscrits au Budget Extraordinaire ont été accordés le 6 Juin 1932.

L'Ingénieur Municipal signale que le cahier des charges et les plans sont prêts et qu'il y aurait intérêt à faire exécuter ces travaux aussitôt après l'achèvement des revêtements asphaltiques de l'avenue Joffre.

Le Comité propose de régler immédiatement les expropriations qui sont réalisables et de mettre en adjudication les travaux de transformation de la route des Sœurs.

ADJUDICATIONS.—Quartier Foch.—Le Comité prend connaissance du procès-verbal d'ouverture des soumissions du 6 Juillet et du rapport de l'Ingénieur Municipal du 8 Juillet 1932 relatifs aux travaux d'aménagement de la cour du quartier Foch, avenue Joffre.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Engstrom Engineering Co.	Tls. 2.048,00
You Yih Kee & Co.	» 1.715,00
King Son Kee	» 1.350,00
Zi Zung Tai	» 1.300,00
Sing Yah Kee & Co.	» 1.153,50

Le Comité est d'avis de confier ces travaux à l'Entreprise Sing Yah Kee qui a fait l'offre la plus avantageuse.

Cette adjudication est d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux Entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 7 Juillet 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 7 Juillet 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 7 Juillet 1932, à 15 heures, à la « Municipalité sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Teinturerie.*—Mr. Zeng Dah Liang, 79, passage 452 route de Zikawei.

« *Fabrique d'encre chinoise.*—Mr. Wang Zio Seng, 96 à 98, passage 409 route Père Robert.

« *Atelier d'impression sur étoffes.*—Mr. Tsiang Ze Shing, 239, route Cassini.

« Les trois établissements ci-dessus étant installés dans la zône réservée, la Commission est d'avis « d'autoriser leur exploitation.

« *Fabrique de boissons alcoolisées par mélange à froid.*—Mr. Kwei Gni Tai, 1, passage 441 route Conty.

« Dossier incomplet, demande en instance pour la 3e fois.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garages publics.*—1°)—Demande du "Grand Garage Français" No. 356, avenue Joffre, pour construire « un hangar sur le terrain portant le No. 354B, avenue Joffre,

« Il s'agit de la construction d'un hangar en bambous et nattes, édifié sans autorisation, abritant une « quinzaine d'autos ou camions.

« En raison des dangers d'incendie présentés par cette installation adossée au mur Est du bâtiment « principal du Grand Garage Français, la Commission estime que l'autorisation sollicitée ne peut être « accordée que si le demandeur remplace ce hangar, peu esthétique d'ailleurs, par une construction en « matériaux résistant au feu.

« La paillotte actuelle devrait être immédiatement démolie en raison des dangers d'incendie.

« 2°)—Mr. Y. C. Koo, 256-258, route Say Zoong.

« L'intéressé s'étant conformé aux prescriptions de l'Administration Municipale, la Commission est « d'accord pour autoriser l'exploitation de ce garage public qui sera compris dans la 4e classe (8 voitures).

« *Ateliers de réparation d'automobiles.*—1°)—Demande de Mr. P. L. Sladkoff pour transfert à son nom « des licence et patente délivrées à la Société "Marinitch Motor" pour exploitation d'un atelier de réparation « d'autos, No. 191, route Prentice.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable sous réserve que le « demandeur fasse installer dans cet atelier deux robinets de secours contre l'incendie, du type "Torrent" « ainsi que six extincteurs chimiques.

« D'autre part, étant donné que cet atelier de réparation est exploité depuis le mois de Mars dernier « par le demandeur, la Commission propose que la licence soit établie avec effet du 1e Avril 1932, l'intéressé « étant tenu d'en acquitter le montant depuis cette date.

« Atelier de 1e classe : 25 à 30 voitures.

« 2°)—Mr. P. Kriescher, 246, route Say Zoong.

« Autorisation à accorder sous réserve que le demandeur se conforme tout d'abord aux prescriptions « suivantes :

« a)—protéger le plafond de l'atelier par du métal déployé avec enduit ;

« b)—condamner la porte intérieure donnant accès à l'escalier desservant l'étage et poser deux extincteurs chimiques à l'intérieur de l'atelier.

« La délivrance des patente et licence nécessaires sera subordonnée à l'exécution des prescriptions « ci-dessus.

« Cet atelier sera compris dans la 5e classe (3 voitures).

« *Fabrique d'appareils électriques.*—Demande de Mr. Wang Yn Tsa pour agrandissement de sa fabrique « d'appareils électriques exploitée au Nó. 400, rue Lafayette.

« Cette fabrique occupera les maisons portant les Nos. 400 et 400A, rue Lafayette.

« La Commission estime que l'autorisation peut être accordée sous réserve qu'aucun travail de nuit « entre 10 heures du soir et 6 heures du matin, ne sera autorisé.

« *Fabriques de parapluies.*—Mr. King Tsi Seng, 22, passage 263 rue Lafayette—Vong Kwei Yong, 68, « rue Millot.

« *Petite fabrique de produits d'entretien et de parfumerie.*—Mr. Oscar Jover, 1, passage 698 rue Bourgeat.

« *Petite fabrique de boissons fermentées non alcoolisées.*—Mr. Chorbadjean, 551A, avenue Joffre.

« *Atelier de taille de pièrres pour objets d'art.*—Mr. Kieng Tseng Sai, 20, passage 288 avenue Dubail.

« *Atelier de mécanique.*—Mr. Wang Yang Seng, 262, avenue Joffre.

« *Atelier de cartonnage.*—Mr.—Chu Gneu Tse, 10, passage 23bis, rue Paul Beau.

« *Ecole de chauffeurs et de mécaniciens.*—Mr. Zee Sung Fah, 108, route G. Kahn.

« *Ecole chinoise de mécanique et de navigation.*—Mr. Ho Seng Bain, 28-29-31-32-33-35-36, passage 198 « route Frelupt.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour la délivrance des autori- « sations nécessaires aux neuf établissements divers ci-dessus.

« *Ateliers de menuiserie.*—1°)—Société "Crédit Foncier d'Extrême-Orient", lot cad. 11015, avenue Joffre.

« La Commission ignore s'il s'agit d'un atelier temporaire en vue de constructions futures sur ce lot « cadastral. Un atelier permanent ne pourrait pas être autorisé en bordure de l'avenue Joffre.

« En attendant de recevoir des précisions du propriétaire, la Commission propose d'interdire l'exploita- « tion de cet atelier.

« 2°)—Mr. Yoh Yong Zie, 38P, Luzon Road—Ou Yu Keng, 10, passage 17 route des Sœurs.

« Autorisations à accorder à ces deux ateliers de menuiserie.

« *Atelier d'ébénisterie.*—Mr. Gni Zai Fou, passage 475D, rue Bourgeat.

« La Commission est d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée sous réserve que le demandeur se con- « forme dans le délai d'un mois au règlement municipal sur les ateliers de menuiserie en ce qui concerne « la démolition des paillottes édifiées sur le chantier.

« La patente nécessaire ne pourra être délivrée qu'après exécution de cette prescription.

« *Ateliers de ferblanterie.*—Mr. Kou Lie Ze, 245, rue Eugène Bard.

« Patente à délivrer. Cependant le demandeur sera invité à ne pas entreprendre de travaux de grosse « chaudronnerie pouvant gêner le voisinage (bruits) et à cesser tout travail entre 10 heures du soir et 6 « heures du matin.

« *Pharmacie chinoise avec vente de spécialités pharmaceutiques.*—Mr. Zeng Foh Heng, 185-187, avenue « Foch.

« L'intéressé ayant fourni les références prévues à l'Art. IV du règlement municipal sur cette catégorie « d'établissements la Commission propose d'accorder la patente nécessaire sous condition de l'exécution des « prescriptions de ce règlement.

« *Pharmacie chinoise.*—Mr. Tseu Yu Sing, 37, rue Tourane.

« Autorisation à accorder.

« *Blanchisseries.*—Mr. Lou Tien Sze, 18, rue Bluntschli—Tsang Kai Tsong, 15, passage 20 route H. de « Siéyès—Kang Zeu Lai, 24, route H. de Siéyès.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de ces trois blanchisseries à condition que « les demandeurs protègent les murs de leur salle de lavage, jusqu'à une hauteur de 1 m. 50 au-dessus du « sol, au moyen d'un enduit imperméable.

« *Cabinet dentaire.*—Mr. K. Kovarik, 18, passage 222 avenue du Roi Albert.

« Autorisation à refuser, le demandeur ne s'étant pas conformé aux prescriptions du règlement « municipal sur cette catégorie d'établissements.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des licences « et patentes nécessaires aux commerces suivants :

« *Brocanteur.*—MM. Zeilic & Elik, 357, avenue Joffre.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Chu Pao Sai, 144, rue Vouillemont—Tsang Shing Yeu, 29, rue « Hué—Wang Sze Woh, 21, rue du Capitaine Rabier—Seng King Vei, 203, rue Galle.

« *Ateliers de cordonnerie.*—Mr. Abramiantz, 157, route des Sœurs—Tsang Zie Seng, 172, route Paul « Henry—Lieu Zeng Gneu, 526B, avenue Joffre.

« *Ateliers de vannerie.*—Mr. Yeu Seng Kwen, 369, rue Eugène Bard—Lu Tchi King, 221, avenue Joffre.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mme. Tseu Dah Zeng 86, route Magy—A. Levitin, 18, passage 750 avenue « Joffre—Donald Smith, 185, route Prosper Paris—Franchieh, 79A, route Vallon—Mr. Tsang Ming Kie, 43, « passage 291 route H. de Siéyès—Yao Lieu Foh, 147, route Magy—Ly Kie Sai, 27, passage 32 rue « Chapsal—Deu Song Ling, 145, route Dupleix—Loh Ping Keng, 48, passage 964 avenue Pétain—Ghu « Ming, 45, passage 1218 rue Lafayette—Zeng Long Shing 16, passage 84 rue Tourane—Yao Foh Tching, « 699E, rue Ratard—Tseu Hao Seng, 448, route J. Frelupt—Dung Zeng Yong, 21, passage 1058 route de « Zikawei—Tchieu Vi Y, 6, passage 175 rue Lagrené—Kou Ziang Yong, 54, route Winling—Lou Tsong « K'ang, 221-223, rue du Consulat—Mo Ky Liang, 10, passage 288 avenue Dubail—Zeng Meu Zao, 60, « passage 14 rue Paul Beau—Lieu Veng Ming, 29, passage 457 route Père Robert—Wang Hong Ngai, 5, « passage 158 rue Amiral Courbet—Kia Yong Tai, 282, avenue Dubail Ming Zain Seng, 27, passage 291 « route H. de Siéyès—Loh Sing Ngou, 129, route Dufour—Wang Lai Ding, 9, passage 41 rue Sœur Allègre « (changement d'adresse)—Ou Kie Ming, 106, route Magy—Loh Ah Khoei, 23, passage 496 route Frelupt— « Tai Zeu Fou, 12, passage 317 route H. de Siéyès—Yang Yao Sai, 39, passage 40 route des Sœurs—Ou « Tse Tching, 15, passage 440 route Frelupt, (changement de propriétaire).

« *Boulangerie.*—Mr. Moh Yong Ky, 285-287, rue Bluntschli (changement de propriétaire).

« *Boucherie.*—Mr. Vi Zao King 294, rue Bluntschli, (changement d'adresse).

« *Boucheries et produits alimentaires.*—Mr. A. Panoff, 76, route Paul Henry—Lebedeff, 26, passage 66 « route Lorton, (changement d'adresse).

« *Confiserie.*—Mr. Tsu Seng Ou, 134, rue Hué.

« *Volailles.*—Mr. Kur Siao Di, 36, rue du Pére Meugniot.

« *Œufs.*—Mr. Tsang Gno Seng, 1, passage 99 rue des Pères.

« *Fomagerie de haricots.*—Mr. Yang Siang Tseu, 308, route Tenant de la Tour.

« *Fruiteries.*—Mr. Dung Veng Tsao, 251, avenue Joffre—Ou Song He, 259, route H. de Siéyès—Seng « Yu Fah, 160, rue Amiral Courbet.

« *Fruiterie et boissons non alcoolisées.*—Mr. T'ang Fou Ts'eng, 338, rue Bourgeat.

« *Vente de légumes et boissons non alcoolisées.*—Mr. Wang King Pao, 107, rue Chapsal.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Lieu Ghiao Seng, 501B, rue Lafayette—Dung Tsang Wei, 46, route des « Sœurs—G. E. Smolin, 282, avenue Joffre - Kou Hai Sai, 97, rue Vincent Mathieu—Wang Tseng Pang, « 170, rue Brenier de Montmorand—Ou Lien Fang, 182, boulevard de Montigny—Woh Foh Keng, 912, rue « Amiral Bayle—Zi Tzieu Fou, 28, rue Palikao—Han Wei Ling, 975, avenue Pétain—Sih Ah Foh, 268, « avenue du Roi Albert—Zi Yong Ling, 247, avenue Haig—Wang Kwei Fang, 12, route des Sœurs—Zeng « Zeng Chain, 436, route Frelupt—Do Tong, 148 rue des Pères—Georges C. Dang, 265A, avenue Joffre.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Lieu Fou Yeu 1119, avenue Haig—Bah Gning Ziang, 189, rue Lafayette— « Tsang Ts'eu Ts'eu, 73, rue du Weikwei—Tseu King Fah, 1171, route de Zikawei—T'ang Tse Yang, 323, « route Winling—Hang Lao Se, 452, route Conty—Mo Koh Ziang, 5, rue du Capitaine Rabier—Seng Lai « Ding, 16, rue Lagrené—Sze Zao Yung, 142, passage 663 avenue Joffre—Tza Ki Seng, 52, passage 26 « avenue Dubail—Bain Lie Ts'eu, 225, rue Lafayette—Kao Zie Tsang, 283, route H. de Siéyès.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Ly Meu Ding passage 8 route Lorioz, dans le village de Ly Ka Za—Ou « Lih Sai, 92, rue Hennequin—Wang Zeu Song, 200, rue Porte de l'Ouest—V. A. Milasoff, 109, rue « Chapsal—Zong Zeng Hao, 91, rue du Marché.

« *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Ze Tse Zeng, 144, rue Wantz—Wang Ming « Tih, 26, route H. de Siéyès—P'eu Lien Bing, 655H, avenue Joffre—Tsu Zao An, 530, route Conty—Yu « Kwen Seng 81, avenue du Roi Albert—Wang Tse Kang, passage 306, route Tenant de la Tour—Kou « Ts'eng Gneu, 123, rue Victor Emmanuel III—Tsang Tseng Khao, passage 288 avenue Dubail—Zeng King « Wei, 9, passage 41 rue Sœur Allègre—Ong Yong Shing, 48, route des Sœurs—Lieu Yu Yong, 12, passage « 106, route Vallon, (changement d'adresse).

« *Produits alimentaires, vins chinois et boissons non alcoolisées.*—Mr. Fou Zeng Seng, 22, route H. de « Siéyès.

« *Vins et spiritueux européens.*—MM. Egal & Cie. 447, avenue Joffre.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Vu Sao Ghing, 125 rue du Weikwei—Tsu Seng Long, 14, passage « 150, rue Palikao—Mao Yn, 444, rue Amiral Bayle—Loh Pao Ziang, 295, rue Bluntschli—Zeng Sing Di, « 301, rue Eugène Bard.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Ou Lu Ts'an, 43, passage 60, rue des Pères.

« *Salons de coiffure.*—Tseu Sio Tching, 118, passage 409, route Père Robert—Zat Tsing Kwei, 176 « passage 663 avenue Joffre.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Cinéma en plein air.*—Demande de "l'Union des Cosaques Russes" pour exploitation d'un cinéma « dans le jardin de leur cercle No. 311, route Vallon.

« La Commission propose d'accorder l'autorisation sous réserve toutefois que la construction en bam- « bous et nattes édifiée dans le jardin soit immédiatement démolie en raison des dangers d'incendie qu'elle « présente pour les résidences voisines (3 m. de distance).

« En outre, la licence pourra être retirée sur préavis de 15 jours en cas de réclamations reconnues « justifiées de la part des résidents voisins.

« Ce cinéma sera compris dans la 5e classe.

« *Café avec salle de danse.*—1°)—Mr. Woo Zeng Chong, 43, avenue Edouard VII.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« Demande de Mr. Ting Ding Yih pour transfert à son nom des patente et licences délivrées à Mr. « King Vong Tsang pour exploitation d'un café avec salle de danse dénommé "New Victoria Café" No. 7 « et 9, rue Chu Pao San.

« La Commission émet un avis favorable au transfert sollicité qui prendrait effet du 1e Août prochain.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—Mr. Kang Man Seng, 4, passage 120 rue Ratard—Mme. A. Mc Namee, « 12, rue Chu Pao San.

« *Café étranger.*—Mme. P. Choi, 68, rue Paul Beau.

« La Commission estime que les autorisations sollicitées pour les trois cafés ci-dessus peuvent être « accordées à la condition que les intéressés se conforment aux prescriptions du règlement municipal sur « l'emploi de la main d'œuvre féminine dans les établissements publics, qui va être promulgué.

« Ces trois établissements seront compris dans la 3e classe.

« *Bars.*—1°)—Demande de Mme. Veuve P. Lo Giudice pour transfert au No. 109, avenue Edouard « VII, du bar qu'elle exploitait auparavant No. 111, de la même avenue.

« La Commission transmet à la Commission Municipale avec avis favorable cette demande de transfert.

« 2°)—Demande de Mr. P. Lissillour pour transfert à son nom des patente et licence délivrées à Mr. « Sabiani pour exploitation d'un bar No. 59, avenue Edouard VII.

« La Commission est d'avis d'autoriser ce transfert qui prendra effet du 1e Août prochain.

« *Ecole commerciale chinoise.*—Mr. Ou Sing Li, 195, avenue Haig.

« *Imprimerie.*—Mr. Chu Ding Vai, 16, passage 165 rue du Père Froc.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires aux deux établissements ci-dessus.

« *Hôpital chinois.*—Mr. William Chow, 374, avenue Joffre.

« La Commission, après avoir pris connaissance du rapport du service d'Hygiène, émet un avis défa- « vorable en raison des conditions défectueuses d'hygiène dans lesquelles cet établissement serait exploité.

« *Cabinets de consultations médicales.*—1°) - Mr. Kiong Yao Ding, 182, rue Wantz—Tsu Ngo Kao, 44, « passage 38, rue Voisin—Wang Tse Bing 4, route Dollfus—Zeng Tse Yung, 21, rue Lafayette—Yang « Kwang Ze 28 passage 221 rue Lafayette.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des cinq « établissements ci-dessus, étant entendu que les intéressés se conformeront au règlement municipal sur la « déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« 2°)—Mr. Lieu Tseng Tong, 2, passage 139, rue Wantz—Zoh King Zeng, 157, passage 409 route Père « Robert (occuliste)—Tan Chi Lien, 93, cité Song Tching Ly, avenue Joffre—Zeng Yieu Seng, 9, passage « Si Si Fang, rue Brenier de Montmorand—Wang King Zah, 117, rue Vincent Mathieu—Yu Yung K'ang, « 115, route Rémi.

« Les intéressés ne s'étant pas conformés aux prescriptions du règlement municipal concernant l'exer- « cice de la médecine sur la Concession, la Commission est d'accord pour proposer le refus des autorisations « nécessaires aux six établissements ci-dessus.

« *Etablissement de bains chinois.*—Mr. Tseu Tching Ling, 2/3, passage 25, rue Montauban.

« *Etablissements de bains et d'hydrothérapie.*—1°)—Mme. Tsang Mei Tseng, 384, avenue Joffre—Mr. Ly « Yah Seng, 393-395, avenue Edouard VII—Mme. Wang Wei Tseng, 9, passage 532 avenue Joffre—Wang « Hong Ying 233, avenue Joffre—Zao Ah Gning, 423-427, avenue Edouard VII—Mr. Vai Zeng Yeu, 387, « rue du Consulat.

« La Commission propose la délivrance des patentes sollicitées pour l'exploitation des sept établisse- « ments de bains ci-dessus sous réserve que les intéressés se conforment aux règlements municipaux sur « cette catégorie d'établissements et sur l'emploi de la main d'œuvre féminine dans les établissements « publics, règlements qui vont être promulgués.

« 2°)—Mr. Zeng Zao Song, 518A, avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Maison de thé avec salle de diseurs de fables.*—Mr. Wong Gni Fang, 72, rue Lemaire.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Théâtre de marionnettes.*—Demande de Mr. Ou Yung Kai sollicitant l'autorisation de donner des « représentations de marionnettes dans la maison de thé exploitée aux No. 154-156, rue du Weikwei.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « de la licence nécessaire. La salle réservée pour ces représentations comprendra 70 sièges environ.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de logeurs.*—Mr. Ly Tse Siang, 41, rue Brodie A. Clarke (changement de propriétaire)—Yng « Zei Ky, 98, rue Buissonnet (changement d'adresse).

« *Maisons de tolérance.*—Mr. Ly Dah Hwa, 88, rue Vincent Mathieu—Mme. Ho Ah Sze, 110 rue « Vincent Mathieu.

« *Restaurant annamite.* - Mr. Do Tong, 148, rue des Pères.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Ou Zao Seng, 86, rue Lemaire—Wang Tseng Pang, 170, rue Brenier de « Montmorand—Sih Koue Liang, 494, rue du Consulat - Wang Ah Tsong, 69B, passage 1218 rue Lafayette « —Ou Hang Veng, 37, rue Palikao—Kou Hai Sai, 97, rue Vincent Mathieu—Ze P'ei Ling, 144, rue « Wagner—Loh Pao Seng, 94-96, rue du Père Froc—Pei Kang Dang, 307, rue Bluntschli—Y. Ghi Pao, « 303, route H. de Siéyès—Geo C. Dang, 265A, avenue Joffre.

« *Pension de famille.*—Melle. E. Morrison, 30, route G. de Boissezon.

« La réunion est terminée à 16 heures 30.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ.»

a) - *Atelier de menuiserie.*—Demande de la Société "Crédit Foncier d'Extrême-Orient", lot cad. 11015, avenue Joffre—Le Secrétaire fait connaître que les propriétaires n'ont plus l'intention de construire sur ce lot et que l'atelier va être déménagé avant le 15 Août 1932.

b)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.— A)—Le Comité approuve la proposition ci-après pour annulation d'un certain nombre de permis de construire :

« Les permis de construire suivants n'ont pas été délivrés, les intéressés ne s'étant jamais soumis « aux formalités requises pour la délivrance des permis :

« 1°)—Demande de permis No. d'enregistrement 1425 (permis No. 4253), présentée par Mr. Woo Hai « Kee, pour la construction d'une dépendance à étage sur le lot cad. 7506B ;

« 2°)—Demande de permis No. d'enregistrement 1327 (permis No. 4183), présentée par Mr. Zao Sing « Tai, pour la construction de 2 maisons chinoises à 2 étages et 1 chambre sur passage sur le lot cad. « 12014B ;

« 3°)—Demande de permis No. d'enregistrement 1430 (permis No. 4268), présentée par la "Zang Lee « Co", pour la construction de 10 magasins type A, 9 magasins type B, 16 hongs type C, 5 hongs type D « et 2 maisons triples type E sur lots cad. 2509 et 2024.

« En conséquence, les permis en question doivent être annulés.

« Le Directeur Général des Services Municipaux,
« *Signé :* M. VERDIER.»

B)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Révérend Père E. Moulis, Membre du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 2038, route Vallon, int., lot cad. 9031B.*—5 hongs simples à 1 étage ;

2°)—*No. 2042, rue Ratard, int., lot cad. 5518.*—9 maisons chinoises à 2 étages ;

3°)—*No. 2046, route Magy, int.. lot cad. 12090A.* 2 maisons chinoises sans étage à l'usage d'atelier ;

4°)—*No. 2057, rue Lafayette, lot cad. 11080B.*—Modifications et construction d'additions à une villa ;

5°)—*No. 2049, route Cohen, lot cad. 13129.*—1 mur de clôture ;

6°)—*No. 2058, quai de de France, rues Takou, Fokien, lot cad. 69.*—Modifier les plans soumis d'un godown (dossier No. 2010) ; addition d'un mezzanine floor. Modification de cloisons intérieures, construction dès maintenant des 5ème et 6ème étages, prévus tout d'abord dans l'extension future ;

7°)—*No. 2062, avenue Dubail, lot cad. 4514.*—1 église catholique.

C)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 2037, angle Massenet, Joffre lots cadastraux 4144-4145.*—1 salle de café, 1 magasin sans étage ;

2°)—*No. 2047, rue Cardinal Mercier, lot lad. 6032.*—1 building de 20 étages ;

3°)—*No. 2060, avenue Joffre, lot cad. 6035.*—1 étage sur 1 garage ;

4°)—*No. 2067. route de Zikawei, int., lots cadastraux 7591, 7609, 7610.*—1 hangar à l'usage d'atelier.

D)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis de construire suivant, les plans présentés étant incomplets :

No. 2063, avenue du Roi Albert int., lot cad. 7179A.—3 maisons chinoises à 2 étages.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. COIFFARD
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS

Route des Sœurs.—La Commission décide de mettre en adjudication les travaux de réfection et d'élargissement de la route des Sœurs suivant les plans approuvés par le Comité des Travaux dans sa séance du 12 Juillet.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Extraordinaire de l'exercice 1932.

Les expropriations qui sont réalisables seront immédiatement réglées.

Adjudications.—Quartier Foch.—La Commission décide de désigner l'Entreprise Sing Yah Kee adjudicataire pour les travaux d'aménagement de la cour du Quartier Foch, avenue Joffre, au prix de Tls. 1.153,50.

D'autre part, cette adjudication est soumise aux clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière.—La situation financière, arrêtée au 15 Juillet 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 124.865,81, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 50.

Signé : J. MEYRIER
H. BAR
J. DONNÉ
H. MAZOT
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 26 Septembre 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt six Septembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 27 Juillet 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Comité des Finances.—La Commission prend connaissance du procès-verbal de la séance du 3 Août 1932.

Comptes du 1e semestre 1932.—La Commission approuve les comptes du 1e semestre 1932, et la situation financière au 30 Juin.

Les recouvrements du premier semestre 1932 s'élèvent à Tls. 2.607.782.30 en augmentation de Tls. 39.873,48 sur les résultats du 1e semestre 1931.

La moins-value sur les prévisions budgétaires est de Tls. 40.217,70 : cette moins-value est imputable aux évènements du printemps dernier qui ont amené un retard important dans les encaissements.

Règlements Municipaux.—La Commission décide d'apporter l'addition suivante à l'Art. II du Règlement sur les distributeurs automatiques de denrées d'alimentation :

« Les tenanciers de ces établissements seront solidairement responsables du paiement de la taxe prévue « à l'art. I, dans le cas où ils accepteraient un appareil pour lequel la redevance n'a pas été acquittée ».

C. F. T. E. E.—*Redevances.*—Les recettes réalisées par l'exploitation des services de tramways, railless, eaux, pendant le 2e trimestre 1932, se sont élevées respectivement à Tls. 313.551,00, Tls. 51.302,02 et Tls. 329.727,90.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 15.677,55, Tls. 3,394,51 et Tls. 16.486,40.

Le montant de la redevance à verser à Municipalité du Greater Shanghai, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 925,60, soit 6 % de Tls. 15.426,70 (Imputation : Titre 3—Chap. 8—Art. 13—Sect. 1).

Commission Foncière.—La Commission prend connaissance des rapports en date du 26 Septembre de la Commission Foncière transmettant à la Commission Municipale le résultat des travaux de révision de l'évaluation foncière des terrains sis dans l'extension de la Concession.

La Commission approuve le nouveau rôle d'évaluation foncière des propriétés foncières de l'extension de la Concession Française, partie de la Concession bornée :

au Nord : par les rues Eugène Bard et Auguste Boppe, les avenues Dubail et Joffre, la rue Paul Beau et l'avenue Foch ;
au Sud : par la route de Zikawei ;
à l'Est : par la rue du Capitaine Rabier ;
à l'Ouest : par l'avenue Haig ;
blocs 117 à 270 ;

et décide que ce rôle sera appliqué à compter du 1er Juillet 1932 pour le calcul des taxes foncières.

Sur proposition du Président, la Commission remercie les Membres de la Commission Foncière et en particulier, le Rév. Père E. Moulis, de la mission dont ils ont bien voulu se charger et qu'ils ont menée à bien,

Permis de construire.—Après avoir pris connaissance du rapport N° 849 en date du 8 Août 1932 du Directeur Général, la Commission décide d'appliquer le tarif ci-après pour la fourniture de plans à annexer aux demandes de permis de construire :

Pour des propriétés déjà levées.

Pour un terrain ne dépassant pas 6 mows, comprenant un seul lot ..... Tls. 5,00
Pour un terrain supérieur à 6 mows, comprenant un seul lot ..... Tls. 10,00
Pour les propriétés comprenant plusieurs lots, le tarif ci-dessus sera doublé.

Pour des propriétés à lever.

Tls. 10,00 ..... jusqu'à un mow
Tls. 15,00 ..... » deux mows
Tls. 20,00 ..... » cinq mows
Tls. 2,00 ..... par mow supplémentaire au-dessus de 5 mows.

Ces tarifs ne s'appliqueront que dans le cas de demandes de permis de construire, le barême fixé par décision du 17 Décembre 1931 pour travaux de cadastre, plans, pose de bornes, restant en vigueur.

Toutefois, afin de permettre aux constructeurs de conserver dans leurs archives à l'appui des duplicata des plans de construction, les plans du terrain bâti, une copie du plan requis lors de la demande de permis de construire pourra être délivrée à la requête des intéressés, au tarif suivant:

Terrain égal ou inférieur à 6 mows ..... Tls. 1,00
» supérieur à 6 mows ..... » 2,00

Comité des Travaux.—A)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 17 Août 1932:

L'an mil neuf cent trente-deux et le dix sept Août, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ARCHITECTURE.—A)—*Quartier Foch.—Construction de 3 bâtiments à l'usage de casernement.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 16 Juillet 1932 pour les travaux ci-dessus (Entreprise "Solovey").

B)—*Collège Municipal.—Construction du mur de clôture de la cour.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive en date du 5 Août 1932 relatif aux travaux ci-dessus. (Entreprise Sing Young Kee).

C)—*Quartier Galliéni.*—Diverses réclamations ont été reçues au sujet des suies et fumées provenant des cheminées des cuisines du Quartier Galliéni.

Pour remédier à ces inconvénients, un crédit serait nécessaire pour les travaux de surélévation des cheminées.

Le Comité approuve le devis No. 1141 de l'Ingénieur Municipal

ADJUDICATIONS.—A)—*Poste Central de Police, route Stanislas Chevalier.*—Lecture est donnée du procès-verbal du Bureau d'ouverture des soumissions du 27 Juillet et du rapport de l'Ingénieur Municipal du 12 Août 1932 pour les travaux d'installation du chauffage central dans la surélévation du bâtiment du Poste Central de Police, route Stanislas Chevalier.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Shanghai Engineering & Contracting Co. (A. Chaillet)	Tls.	2.340,00
Merritt Ltd.	»	2.645,00
A. Quoika	»	3.200,00
Compagnie Française d'Installations Electriques	»	3.596,56
Lonkomay	»	3.900,00

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'avis de confier ces travaux à l'entreprise Shanghai Engineering & Contracting Co. qui a fait l'offre la plus avantageuse.

Cette adjudication est, d'autre part, soumise aux clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

B)—Le Comité prend connaissance du procès-verbal du Bureau d'ouverture des soumissions du 3 Août 1932 et des rapports de l'Ingénieur Municipal pour les travaux ci-après :

1°)—Installation du chauffage central, des canalisations d'eau et de gaz et des appareils sanitaires dans les bâtiments du Cercle de la Police et du Foyer du Marin et du Soldat.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Noms	Installation du Chauffage central	Installations Eau - Gaz Sanitaires	Total
Shanghai Engineering & Contracting C° (A. Chaillet)	Tls. 11.050,00	Tls. 2.850,00	Tls. 13.900,00
Merritt Ltd.	» 11.300,00	» 3.300,00	» 14.600,00
Eastern Engineering Works	» 11.370,00	» 3.400,00	» 14.770,00
Société Franco-Chinoise de Constructions Métalliques et Mécaniques	» 12.350,00	» 3.950,00	» 16.300,00
Compagnie Française d'Installations Electriques	» 14.900,00	» 2.530,00	» 17.430,00
Lonkomay	» 15.700,00	» 2.500,00	» 18.200,00
Doughty & Cie.	G. $ 2.344,00 £ 282-4-1 Tls. 4.404,00	G. $ 36,00 £ 57-1-1 Tls. 2.960,00 M. $ 965,00	G. $ 2.380,00 £ 339-5-2 Tls. 7.364,00 M. $ 965,00

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'avis de confier ces travaux à l'entreprise Shanghai Engineering & Contracting Co. qui a fait l'offre la plus avantageuse.

2°)—Installations Electriqués : lumière, ventilateurs, sonneries, dans les bâtiments du Cercle de la Police et du Foyer du Marin et du Soldat.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Shanghai Engineering & Contracting Co. (A. Chaillet) ..... Tls. 1.732,00
Andersen Meyer & Co. Ltd. ..... » 2.700,00
Compagnie Françaire d'Installations Electriques ..... » 2.830,00

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'accord de confier ces travaux à l'entreprise Shanghai Engineering & Contracting Co. qui a fait l'offre la plus avantageuse.

3°)—Voirie.—Elargissement des chaussées avenue du Roi Albert, angle Sud - Est avenue Foch ;
Redressement avenue Foch à l'Ouest de la rue du Lieutenant Petiot ;
Elargissement des rues du Consulat, Tourane et Weikwei.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Noms	Elargissement avenue du Roi Albert	Redressement avenue Foch	Elargissement rue du Consulat etc...	Total
King Seng Kee	Tls. 1.355,00	Tls. 395,00	Tls. 11.500,00	Tls. 13.250,00
Lien Shing	» 1.500,00	» 500,00	» 13,000,00	» 15.000,00
Zi Zeng Tai	» 1.580,00	» 450,00	» 13.220,00	» 15.250,00
Sing Yah Kee	» 2.058,50	» 846,70	» 12.500,00	» 15.405,20
You Yih & Co.	» 1.620,00	» 500,00	» 13.800,00	» 15.920,00
Cheng Sung Kee	» 1.690,00	» 640,00	» 14.350,00	» 16.680,00
Poan Young Foo	» 1.750,00	» 510,00	» 14.800,00	» 17.060,00

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose de confier ces travaux à l'entreprise King Seng Kee qui a fait l'offre la plus avantageuse.

4°)—Voirie.—Elargissement de l'avenue Joffre entre l'avenue du Roi Albert et la rue Cardinal Mercier;
Substitution du béton et sheet asphalte au macadam goudronné, avenue Joffre, aux emplacements indiqués dans le cahier des charges;
Relèvement de dalles.

Les soumissions reçues étaient les suivantes:

Yih Kee	Tls.	12.565,00
Zi Zeng Tai	»	13.750,00
King Seng Kee	»	14.320,00
Lien Shing	»	15.000,00
Poan Young Foo	»	15.750,00
Wang Yong Kee	»	17.200,00
	plus transport de terre Tl. 0,76 par m3 à 1 Km.	

Sur proposition de l'Ingénieur Municipal, le Comité est d'avis de confier ces travaux à l'entreprise Yih Kee qui a fait l'offre la plus avantageuse.

D'autre part, les adjudications ci-dessus sont soumises aux clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

POTEAUX RÉCLAMES LUMINEUX.—Le Comité regrette de ne pouvoir transmettre favorablement une demande de Mr. A. E. Lucey en date du 4 Juillet 1932 pour installation sur les trottoirs de la Concession Française de poteaux réclames lumineux.

POMPE A ESSENCE.—Route Pottier.—Le Comité ne croit pas devoir refuser une demande de la Standard Oil Company pour l'installation d'une pompe à essence sur le trottoir, en face du No. 2 de la route Pottier, cette pompe étant à la distance réglementaire du pan coupé Pottier-Joffre.

CIREURS DE CHAUSSURES.—Le Comité ne croit pas devoir émettre un avis favorable à la demande de Maître P. Premet en date du 23 Juillet 1932, en vue d'obtenir l'autorisation de faire travailler sur la Concession Française des nettoyeurs ou cireurs de chaussures ambulants.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—A)—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la Commission des établissements classés du 21 Juillet 1932:

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 21 Juillet 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 21 Juillet 1932, à 15 heures, à la « Municipalité sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Manufacture de chaussures en caoutchouc.*—Demande de la Société "Dah Tsong Wah Co." pour « effectuer un nouvel agrandissement de sa manufacture de chaussures en caoutchouc, No. 1102, route « de Zikawei.

« Il s'agit de la construction d'un nouvel atelier et d'un bâtiment destiné à loger les ouvriers.

« La Commission est d'accord pour autoriser un nouvel agrandissement de cette manufacture exploitée « dans la zône réservée aux établissements classés; toutefois les propriétaires devront exécuter les prescrip- « tions que le service d'Incendie leur communiquera ultérieurement.

« *Fabrique de boissons alcoolisées par mélange à froid.*—Mr. Kwei Gni Tai, 1, passage 441 route Conty.

« Cette fabrique étant installée dans la zône réservée, la Commission est d'avis d'autoriser son « exploitation sous réserve que l'intéressé fasse installer deux extincteurs chimiques.

« *Raffineries de sucre.*—1°)—Demande de Mr. Yeh Sao Ts'eng pour transfert au No.11, rue du Fokien, « d'une raffinerie de sucre exploitée auparavant No. 34, rue du Whampoo.

« 2°)—Demande de Mr. Fi Tsou Bei pour transfert au No. 18, rue Takou, d'une raffinerie de sucre « exploitée précédemment No. 36, rue du Whampoo.

« La Commission émet un avis favorable aux deux demandes de transfert ci-dessus.

« *Petite raffinerie d'huiles minérales (traitement à chaud).*—Mr. A. Dobrovolsky, 7, passage 256 avenue « Dubail.

« Cet établissement étant incommode pour le voisinage du fait des mauvaises odeurs, la Commission « propose de refuser la patente sollicitée et de mettre en demeure le propriétaire d'avoir à déménager « immédiatement cette raffinerie d'huiles qui ne pourra être autorisée que dans la zône réservée.

« *Dépôt d'essence (sous trottoir) et d'huiles.*—Société "United Petroleum Trust of U.R.S.S.", 607, avenue « Edouard VII.

« Un permis N° 3325 ayant été délivré le 27 Juin 1932 à la Société demanderesse pour cette installation, « la Commission recommande la délivrance de la patente nécessaire.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garage public.*—Demande de la Société "Johnson Garage Ltd." pour transfert à son nom des patente « et licence délivrées précédemment à Mr. King Ah Chu pour exploitation d'un garage public No. 19-21, « rue Montauban.

« Autorisation à accorder sous réserve que la Société intéressée se conforme tout d'abord aux prescrip- « tions suivantes :

« a)—les ouvertures pratiquées dans le fond du garage seront fermées ;

« b)—la soupente en planches, construite sans autorisation et servant de logement au personnel, « sera supprimée.

« La délivrance des patente et licence (4e classe) nécessaires sera subordonnée à l'exécution des « prescriptions ci-dessus.

« *Ateliers de réparation d'automobiles.*—1°)—Mr. Loh Foh Ts'an, 404A, rue Auguste Boppe.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« 2°)—Mr. Chu Teh Gneu, 32, route H. de Siéyès.

« Autorisation à accorder sous réserve que le demandeur se conforme au préalable aux prescriptions « suivantes :

« a)—supprimer les communications ou ouvertures donnant accès à l'escalier desservant les étages ;

« b)—condamner la porte située au fond de l'atelier et la protéger avec de la tôle. En outre, « installer deux extincteurs chimiques.

« La délivrance des patente et licence (5e classe, 3 voitures) sera subordonnée à l'exécution des pres- « criptions ci-dessus.

« *Atelier de réparation de motocyclettes.*—Mr. P'eu Zain Teh, 343, route Frelupt.

« La Commission propose la délivrance des patente et licence nécessaires à cet atelier sous réserve de « l'installation d'un extincteur chimique.

« *Fabriques de tricots.*—Mr. Wang Hong Heu, 30, passage 201 rue Lagrené—Ling King Pou, 8, passage « 437 boulevard de Montigny.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de ces deux fabriques sous réserve qu'aucun « travail de nuit, entre 10 heures du soir et 6 heures du matin, ne soit autorisé.

« En outre, en ce qui concerne la fabrique de tricots située au No. 30, passage 201 rue Lagrené, le « demandeur sera invité à prendre immédiatement toutes mesures en vue de consolider le plancher de « l'atelier installé au 1e étage.

« *Fabriques de bas.*—1°)—Mr. Yu Veng Yeh, 435 à 439, route Conty.

« Dans sa séance du 20 Juin 1932, la Commission Municipale avait refusé l'autorisation sollicitée du « fait que cette fabrique était exploitée dans des conditions défectueuses pour l'hygiène des 60 ouvriers « employés.

« Par lettre du 2 Juillet 1932, le propriétaire déclare s'engager à effectuer les transformations nécessaires.

« Une nouvelle enquête effectuée le 12 Juillet 1932, a permis d'établir que le propriétaire a fait tout le « nécessaire en vue de se conformer aux règlements municipaux ainsi qu'aux prescriptions du service « d'Hygiène.

« Dans ces conditions, la Commission propose d'autoriser l'exploitation de cette fabrique installée dans « la zône réservée.

« 2°)—Mr. Ly Kien Gnao, 70, passage 143 route Conty.

« Patente à délivrer, établissement situé dans la zône réservée.

« *Atelier de montage de lampes à gaz de pétrole.*—Mr. Lao Lai Seng, 11, passage 223 route Père « Dugout.

« *Ateliers de tissage.*—Mr. Heu Gno Fong, 38, passage 79 route de Zikawei—Ou Kai Hang, 17, passage « 335 route Conty.

« Les trois ateliers ci-dessus étant situés dans la zône réservée aux établissements classés, la Commis- « sion est d'accord pour autoriser la délivrance des patentes nécessaires.

« Toutefois, en ce qui concerne les deux ateliers de tissage, les propriétaires devront exécuter les « prescriptions du service d'Hygiène relatives à la construction d'installations sanitaires suffisantes pour le « personnel employé.

« *Fabrique de salaisons.*—Mr. A. Panaiotty, 5, passage 256 avenue Dubail.

« Quoique cette fabrique soit située hors de la zône réservée, la Commission considérant son peu « d'importance, propose la délivrance de la patente sollicitée qui portera interdiction de procéder à des « agrandissements.

« *Atelier de prise de vues cinématographiques.*—Demande de Mr. Gning Bain Gnie pour transfert à son « nom des patente et licence délivrées à la Société "Great Wall Motion Picture Company" pour l'exploita- « tion d'un atelier de prises de vues cinématographiques, No. 855, avenue Haig.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Fabrique de produits alimentaires.*—Demande de la Société "Tien Chu Ve Tsing Co." pour agrandis- « sement d'une fabrique de produits alimentaires (Poudre Gourmet) No. 176, rue du Marché.

« Il s'agit de l'addition d'un étage supplémentaire à la construction existante.

« La Commission propose d'autoriser cet agrandissement sous réserve que les demandeurs exécutent « les prescriptions que le service d'Incendie leur communiquera ultérieurement.

« *Ateliers de mécanique.*—Mr. Yu Veng Ming, 40, passage 372 route de Zikawei—A. M. Kiritchenko, « 1226, avenue Joffre.

« *Ateliers de menuiserie.*—Mr. Wang Ling Fou, 124, route Dufour—Yang Mei Lung, 230, rue Bourgeat « —Zi Pah Zeng, 119, rue Wantz.

« *Blanchisseries.*—Mr. Pao Kwang Zai, 96, passage 663 avenue Joffre (changement de propriétaire)— « Zing Sing Ts'an, 93, passage 1218 rue Lafayette.

« *Manufacture de vêtements (uniformes).*—Mr. Tseu Sai Pao, 3, passage 14 rue Paul Beau.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour la délivrance des autori- « sations nécessaires aux huit établissements divers ci-dessus.

« *Atelier de charpente.*—Mr. Loh Keng Zie, passage 244 route de Zikawei.

« Patente à délivrer sous réserve que le demandeur se conforme strictement au règlement municipal « sur ce genre d'établissements particulièrement en ce qui concerne la distance minimum de 3 m. à observer « entre la clôture et les stocks de bois qui seront disposés en piles ou en tas réguliers.

« En outre, les mesures nécessaires seront prises en vue d'éviter l'accumulation des copeaux.

« *Puits artésien.*—Demande de MM. Benjamin & Co. pour forage d'un puits artésien sur les lots cad. « 685-686, rue Kraetzer.

« Autorisation de principe pouvant être accordée ; les frais d'analyse obligatoire de l'eau de ce puits « ont été acquittés.

« *Cabinet dentaire.*—Mr. Zeng Hong Shing, 475B, rue Bourgeat.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes, et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Tsa Ah Mao, 336, route Winling—Dang Ping Zie, 131, rue « Marco Polo.

« *Ateliers de cordonnerie.*—Mr. Song Ah Yong, 30, route G. Kahn—Tseu Sai Pao, 6, passage 14 rue « Paul Beau.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Wei Ou Ding, 39, passage 372 route de Zikawei—Zao Pao Ts'eng, 49, rue « Marcel Tillot—Ho Yung Tseu, 70, route Magy—Ueu Yng Euh, 66, rue Wantz—Seng Zain Seng, 1, passage « 110A route G. Kahn—Lieu Tseng Zie, 193, rue Ratard—Yeh Ky Yeu, 3, passage 457 route Père Robert— « Yang Hai Tching, 55, passage 409 route Père Robert—Tsu Ze Kao, 470, route de Zikawei—Zeng Keng « Zie, 2, passage 382 rue Bourgeat—Zeng Hang Zei, 32, passage 14, rue Paul Beau—Yang Tse Dang, 91, « passage 1218 rue Lafayette—Zeng Sih Keu, 13, passage 152 route Prentice—Yang Gnei Seng, 15, passage « 520 avenue Joffre—Yei Kwei Seng, 268, rue Bourgeat—Dang King Dang, 5, passage 127 route Prosper « Paris—Leu Zeu Ming, 19, passage 16 rue Eugène Bard—Zie Khoei Seng, 228, route Frelupt—Tsu Vai « Gneu, 13, passage 223 route Père Dugout—Tso King Sai, 11, passage 244 route de Zikawei—Zeng Keng « Fah, 102, rue Baron Gros—Dang Sin Tching, 68B, passage 663 avenue Joffre.

« *Boucherie et produits alimentaires.*—Mr. Dung Pah Fah, 206, avenue du Roi Albert.

« *Boucherie et charcuterie.*—Mr. Peireira, 566, avenue Joffre, sous réserve des prescriptions du service « d'Hygiène.

« *Fruiterie.*—Mr. Tsu Yeu Zai, 82, quai de France.

« *Œufs.*—Mr. Tong Ming Ziang, 68, rue du Weikwei.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Dung Ziang, 30, rue Palikao—Sie Yong Seng, 211, rue de Saïgon— « Ly Tseng Woo, 66, boulevard de Montigny—Zeng Seng Kee, 71, rue Palikao—Ou Kwang Ts'ing, 21, rue « Paul Beau—Tsang Wei Pao, 434, avenue Joffre—Mme. Cunio, 33, rue Montauban.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Zih Ming Zeu, 616, route H. de Sièyès—Tseu Sze Pao, 41, rue du Weikwei « —Zao Lih Gneu, 231, rue Kraetzer—Bang Ze Tsing, 27, passage 456 route Frelupt.

« *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Zeng Kouen Gneu, 7, route Say Zoong.

« *Produits alimentaires, huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ly Sing Zei, 607-609, avenue Haig.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Wei Veng Gneu, 358, route Winling.

« *Dépôt de vins et spiritueux chinois.*—Mr. Vou Sao Mei, 132, route Magniny.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tchieu Ying Tsing, 866, rue Brenier de Montmorand—Dang Song « Dao, 153, route Prentice.

« *Huiles chinoises.*—Mr. Kou Zing Tsou, 368, route de Zikawei.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Zao Yu Kouen, 1, cité Tai Gneu Fang, route de Zikawei, « angle route Winling—Ou Tien Sih, 393, rue Ratard,

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Tsang Yao Tsong, 512-514, route Conty.

« *Salon de coiffure.*—Mr. Tsiang Koh Euh, 350, route Winling.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Café étranger avec salle de danse.*—Mr. Woo Zeng Chong, 43, avenue Edouard VII.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance de l'autorisation sollicitée pour cet établisse- « ment qui sera compris dans la 2e classe.

« *Café étranger.*—Mr. Ou Kin Eu, 60, rue Tourane.

« Sur avis favorable des Services, la Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de ce café « qui sera compris dans la 3e classe.

« Ces deux établissements devront se conformer aux prescriptions du règlement municipal sur l'emploi « de la main d'œuvre féminine dans les établissements publics.

« *Ecole de danse.*—Demande de Mr. Goopkoff pour transférer au No. 1016, avenue Joffre, l'école de « danse exploitée précédemment au No. 380, de la même avenue.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« *Ecole primaire chinoise.*—Mr. Ly Tse Sein, 38, passage 452 route de Zikawei.

« *Imprimerie.*—Mr. Wang Zao Zei, 42, passage 38 rue Voisin.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des deux établissements ci-dessus.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. A. Badaeff et Mme. S. S. Badaeff, 750, avenue Joffre, appt. « N°. 6B—Mr. Zie Sih Keng, 70, passage 318 rue Lafayette—Tsu Kien Pah, 8, passage 110 avenue Joffre— « Zeng Yi Seng, 9, passage 318 rue Lafayette.

« Sur avis favorable des Services, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des quatre « établissements ci-dessus, étant entendu que les intéressés se conformeront an règlement municipal sur la « déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Etablissements de bains, d'hydrothérapie et de massages.*—1°)—Mr. Ou Zao Sai, 380, avenue Joffre.

« Etant donné que cet établissement serait exploité dans les dépendances d'un restaurant, et sur « rapports des Services intéressés, la Commission émet un avis défavorable.

« 2°)—Mr. Zi Foh Ling, 243, avenue Joffre—Gni Kwei Seng, 299, avenue Joffre—Tsang Liang Fou, 3, « passage 279 rue du Weikwei.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance des patentes et licences sollicitées, pour l'exploi- « tation des trois établissements de bains et massages ci-dessus, sous réserve que les intéressés se conforment « aux règlements municipaux sur cette catégorie d'établissements et sur l'emploi de la main d'œuvre « féminine dans les établissements publics.

« 3°)—Mr. Seng Zao Song, 518A, avenue Joffre—Tseu Ai Fou, 309, avenue Joffre.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Maison de thé avec salle de diseurs de fables.*—Mr. Vong Gni Fang, 72, rue Lemaire.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « des patente et licences nécessaires à cet établissement qui comportera 30 sièges environ.

« *Maison de tolérance.*—Mme. Seng Kwei Pao, 3, passage 58 rue Vouillemont.

« *Restaurant étranger.*—Mr. Yu Hung Ling, 206, avenue du Roi Albert.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Pension de famille.*—Mr. F. Vodrazka, 341, rue Cardinal Mercier.

« Sur avis des Services intéressés, la Commission propose le refus de l'autorisation sollicitée.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de logeurs.*—Mr. Tsang Sao Mei, 7, rue Brodie A. Clarke—Zi King Seng, 150, rue de Saïgon « —Mme. Tchang Sio Gning, 60, rue Voisin (changement de propriétaire).

« *Maison de thé.*—Mr. Zi Kwei King, 39, rue du Moulin.

« *Salon de thé.*—Mme. Cunio. 33, rue Montauban.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Tsang Wei Pao, 434, avenue Joffre—Mme. Kakovkine, 109, rue Baron Gros.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Dung Ziang, 30, rue Palikao—Sih Vi Seng, 19-21, rue Hué—T'ang King « Kwei, 526, route Conty—Zie Yung Tching, 134, rue Lagrené—Sie Yong Seng, 211, rue de Saïgon—Mao « Sai, 198, rue Wagner—Yang, Ts'eng Woh, 66, rue Hennequin—Ou Ah Tching, 26, rue Colbert—Tsiang « Shing Long, 48, rue du Père Froc—Ghao, King Dang, 220, rue Marco Polo—Dang Song Dao, 153, route « Prentice—Ly Tseng Ling, 25, route G. Kahn.

« La réunion est terminée à 16 heures 30.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ.»

B)—Communication est donnée du compte-rendu ci-dessous de la séance de la Commission des établissements classés du 4 Août 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 4 Août 1932*

« La Commission des Établissements Classés s'est réunie le Jeudi 4 Août 1932, à 15 heures à la Muni-« cipalité, sous la présidence du Chef du Secrétariat, délégué par le Directeur Général.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Dépôt de peaux sèches non tannées.*—Mr. Zeng Keng Gneu, 9, passage 641 rue Amiral Bayle.

« Patente à délivrer, établissement situé dans la zône réservée.

« *Dépôt de chiffons.*—Mr. Wang Shing Sai, 172, rue Hennequin.

« La Commission fait remarquer que ce dépôt est installé en dehors de la zône réservée ; si une patente « doit être délivrée à cet établissement, ce ne pourrait être qu'à titre provisoire.

« *Petite raffinerie d'huiles minérales* —Mr. A. P. Dobrovolsky, 7, passage 256 avenue Dubail.

« Etant donné le peu d'importance de cet établissement, la Commission propose la délivrance de l'au-« torisation sollicitée.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garages publics pour automobiles.*—1°)—Demande de M. H. Z. Nee pour transférer aux Nos. 738-740, « rue Lafayette, un garage public dénommé "Joffre Garage" exploité auparavant au No. 744, de la même rue.

« Autorisation de transfert pouvant être accordée sous réserve que l'intéressé se conforme tout d'abord « aux prescriptions suivantes :

« a)—La porte de l'escalier de l'étage donnant sur le garage sera condamnée ;

« b)—Les fenêtres ayant vue sur le passage ainsi que la porte y donnant accès seront condamnées ;

« c)—Un bateau sera construit devant l'entrée de cet établissement ; un robinet de secours contre l'in-« cendie, type "Torrent" et deux extincteurs chimiques seront installés dans le garage.

« La délivrance des patente et licence (4e classe, 8 voitures) nécessaires, sera subordonnée à l'exécution « des prescriptions ci-dessus.

« 2°)—Demande de Mr. Sung Foh Seng pour transférer au nom de Mr. Hia Zi Foh les patente et « licence qui lui avaient été délivrées pour l'exploitation du garage public dénommé "Capitol Garage", No. « 60A, rue Paul Beau.

« Autorisation à accorder sous réserve que l'intéressé se conforme tout d'abord aux prescriptions « ci-après :

« a)—La soupente en planches, située au-dessus du bureau et servant de dortoir au personnel, sera « supprimée ;

« b)—Les portes situées à l'intérieur du garare seront condamnées ;

« c)—Un robinet de secours contre l'incendie, type "Torrent", sera installé dans le garage.

« La délivrance des patente et licence (4e classe, 8 voitures) nécessaires sera subordonnée à l'exécution « de ces prescriptions.

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—1°)—Mr. Loh Foh Ts'an, 404A, rue Auguste Boppe.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cet atelier, à condition toutefois que le « demandeur exécute, au préalable, les prescriptions suivantes :

« a)—Supprimer la construction en planches installée à l'intérieur de l'atelier ;

« b)—Cimenter le sol et installer un extincteur chimique.

« D'autre part, un bateau sera construit devant l'entrée de cet atelier.

« Les patente et licence nécessaires (5e classe, 4 voitures) ne seront délivrées qu'après exécution de ces « prescriptions.

« 2°)—Mr. Wang Zse Ching, 183, rue Lagrené.

« Autorisation à accorder sous réserve que l'intéressé se conforme tout d'abord aux prescriptions « suivantes :

« Condamner la porte située près de l'escalier et construire un bateau devant l'entrée de cet atelier.

« En outre, un extincteur chimique sera installé dans l'atelier.

« Les patente et licence nécessaires (5e classe, 1 voiture) ne pourront être délivrées qu'après exécution « des prescriptions ci-dessus.

« *Ateliers de réparation de pneumatiques d'automobiles.*—Mr. J. Buianover, 255, avenue du Roi Albert « —Tsu Kia Gnu, 257, route Cohen.

« *Atelier de réparation de bicyclettes.*—Mr. Ly Vong Ding, 808, rue Amiral Bayle.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation des trois petits ateliers ci-dessus.

« *Fabriques de bas.*—Mr. Tsu Yeu Piao, 178, passage 409 route Père Robert—Dang Gnei Kiong, 2, « passage 255 route Cassini—Tsu Hong Zeng, 44, passage 195 rue du Capitaine Rabier—Yu P'oh Zeng, « 39-40, passage 143 route Conty.

« Les quatre fabriques ci-dessus étant situées dans la zône réservée aux établissements classés, la « Commission est d'accord pour autoriser la délivrance des patentes nécessaires.

« Toutefois, en ce qui concerne la fabrique de bas installée aux Nos. 39-40, passage 143 route Conty, « l'intéressé fera reconstruire l'escalier de dégagement de l'immeuble portant le No. 40.

« *Fabrique de tricots.*—Mr. Ling Yih Mei, 131, rue du Capitaine Rabier.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cette fabrique sous réserve que tout travail de « nuit, entre 10 heures du soir et 6 heures du matin, soit interdit.

« *Fabrique d'objets en cuivre.*—Mr. Ting Wah Tching, 66, passage 16 rue du Père Froc.

« La Commission fait remarquer que cette fabrique, située en dehors de la zône réservée, emploie 9 « machines emporte-pièces actionnées par un moteur de 2 C. V. Elle sera vraisemblablement une cause « d'incommodité pour le voisinage ; d'ailleurs elle a déjà été l'objet d'une réclamation de la part d'un rési- « dent voisin.

« Si une patente doit être délivrée à cet établissement, ce ne pourrait être qu'à titre provisoire avec « interdiction d'effectuer tout travail de nuit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Atelier de forgeron.*—Demande de Mr. Loh Ping pour transfert au No. 450, rue Chapsal, d'un atelier « de forgeron exploité précédemment au No. 2A, passage 474 route de Zikawei.

« La Commission émet un avis défavorable à cette demande de transfert ; cet important établissement, « qui emploie environ 40 ouvriers, serait incommode pour le voisinage, en particulier pour la nouvelle « école municipale chinoise, par suite du bruit occasionné par les machines (un appareil de soudure « autogène et 5 perceuses).

« Par ailleurs, cet atelier, qui était installé primitivement dans la zône réservée, ne semble pas pouvoir « être autorisé aujourd'hui sous prétexte d'agrandissement, à fonctionner en dehors de cette zône.

« *Atelier de prises de vues cinématographiques.*—Demande de Mr. Gning Bain Gnie pour transfert à son « nom des patente et licence délivrées précédemment à la Société "Great Wall Motion Picture Co." pour « exploitation d'un atelier de prises de vues cinématographiques, No. 855, avenue Haig.

« La Commission transmet à la Commission Municipale cette demande de transfert avec avis favorable. « Toutefois, le demandeur devra faire installer trois robinets de secours contre l'incendie, type "Torrent" « (grand modèle) et cinq extincteurs chimiques aux emplacements qui lui seront indiqués par le service « d'Incendie.

« *Pharmacie de type moderne.*—Mr. V. Fedoulenko, 621, avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Pharmacie chinoise avec vente de spécialités pharmaceutiques.*—Mr. Zeng Tse Ts'an, 66, rue du Wei- « kwei (changement d'adresse, exploitée précédemment au No. 73, de la même rue).

« *Pharmacies chinoises.*—Mr. Zeng Tse Liang, 126, 128 et 130, rue Eugène Bard—Wang Yong Mei, 1, « passage 292, boulevard de Montigny.

« La Commission est d'accord pour la délivrance des autorisations nécessaires à l'exploitation des trois « pharmacies ci-dessus.

« *Atelier de cartonnage.*—Mr. S. Novikoff, 302, route Cassini (changement d'adresse, exploité précédem- « ment au No. 35, passage 950 avenue Joffre).

« *Petite fabrique de boissons fermentées non alcoolisées.*—Mr. A. M. Pintchok, 5, passage 774 avenue « Joffre.

« *Atelier de menuiserie.*—Mr. Ying Lai Ding, 40, place du Marché de Siemen.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires aux trois établissements ci-dessus.

« *Blanchisseries.*—1°)—Mr. Zeu Keng Miao, 2, passage 268 route Frelupt.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« 2°)—Mr. Zeng Ah Keng, 227, rue du Weikwei (changement d'adresse, exploitée précédemment au « No. 34, rue Wagner)—Dang Yong Ziang, 304, route Winling.

« Autorisations à accorder.

« Toutefois, en ce qui concerne la blanchisserie installée au No. 304, route Winling, le demandeur « protégera les murs de la salle de lavage, jusqu'à une hauteur de 1 m. 50 au-dessus du sol, au moyen « d'un enduit imperméable.

« *Dépôt de margarine.*—Mr. N. J. Partner, 148, route Kahn.

« La Commission émet l'avis que l'autorisation peut être délivrée à cet établissement où la marchandise « est reçue en caisses, débitée en morceaux d'une livre et mise en boîtes pour être livrée au commerce.

« Il est bien entendu que ces boîtes devront porter d'une façon très apparente l'indication "Margarine".

« *Laiterie chinoise.*—Mr. Zung Ming Tuck, 75, passage 148 route Say Zoong.

« Cette laiterie, exploitée auparavant par Mr. Wei Ling Kang, a été fermée par décision de la « Commission Municipale du 14 Mars 1932.

« Avis défavorable.

« *Fabrique de conserves alimentaires.*—Mr. Wang King Foh, 9, passage 45 rue Voisin.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Petite fabrique de produits d'entretien et de parfumerie.*—Mr. Oscar Jover, 1, passage 698 rue Bourgeat.

« La Commission, conformément à l'art. 15 du règlement sur les établissements classés, propose :

« 1°)—Le retrait de l'autorisation accordée par la Commission Municipale au cours de sa séance du « 18 Juillet 1932 ;

« 2°)—L'application des sanctions prévues à l'art. I du règlement sur les établissements classés, « (pénalité : Art. XV, paragraphe 2 et pénalité : Art. VI).

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat de enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Zia Ah Ziang, 457, rue du Marché.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Zeng Gnin Ghi, 113, route Dufour.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Sio Fang Lai, 5, passage 291 route H. de Siéyès—Mme. Che S. Lee, 423, « route H. de Siéyès—Die Zao Lien, 384, route Conty—Wang Fang Ly, 209, route Picard Destelan—Mme. « Mirskoff, 609A, avenue Joffre—Wang Pah Zeng, 10, passage 233 route Picard Destelan—Seng Yong « Tching, 3, passage 482 rue Amiral Bayle (changement d'adresse, exploité précédemment au No. 5, passage « 429 rue Amiral Bayle)—Mme. E. N. Yatorlieva, 714, avenue Joffre (changement de propriétaire, ancien- « nement Madame D. V. Starr).

« *Charcuterie.*—Mr. Wang Zeng Dang, 41, place du Marché de Siemen.

« *Œufs et salaisons.*—Mr. P'eu Yu Sie, 184, passage 663 avenue Joffre.

« *Fromagerie et crémerie.*—Mr. Taverdoff, 712, avenue Joffre, sous réserve de ne mettre en vente que « des produits de laiteries patentées par l'Administration Municipale.

« *Fromagerie de haricots et pâtes alimentaires.*—Mr. Wang Vi Keng, 28, passage 419 rue Ratard.

« *Produits alimentaires, boulangerie et confiserie (magasin).*—Mr. Spilerud, 95, route Stanislas Chevalier.

« *Boulangerie, pâtisserie, produits alimentaires et boissons non alcoolisées (magasin).*—Mr. G. Savitzky, « 145, route Père Robert.

« *Confiserie et produits alimentaires.*—Mr. Kou Lu Ziang, 75-77, rue de l'Est.

« *Fruiterie et produits alimentaires.*—Mr. Seng Vi Sing, 145, route Dupleix.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Kai Sing Hang, 7, passage 619 avenue Joffre—Timh Hoc Minh, 50, « avenue Joffre—Kieng Vong Ling, 320, avenue Joffre—Liang Siou Ze, 512, route Conty—Yu Hung Ling, « 206, avenue du Roi Albert—Z. Shteimman, 85, route Vallon—Tong Ghien Kieu, 105-107, route des Sœurs « —Mme. B. S. Ozer, 626, avenue Joffre—Koubacheff, 714, avenue Joffre (en plein air), sous réserve de « remplacer le toit en paillotte du pavillon installé dans le jardin par une toiture plus esthétique.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Fou Ah Mao, 8, rue Eugène Bard—Sih Sio Keng, 83, rue du Consulat— « Kou Yong Tseu, 272, rue Ratard (changement d'adresse, exploité précédement au No. 626, rue Bourgeat).

« *Produits alimentaires.*—Mr. W. I. Mikulin, 555, avenue du Roi Albert—Tai Wai Tong, 360-362, rue « du Marché—N. Orloff, 79, rue Molière—Yu Yih Tza, 430, route Frelupt—E. B. Agracheff, 691, avenue « Joffre (changement d'adresse, exploité précédement au No. 685, avenue Joffre).

« *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Tai Ghie Yeu, 465, rue Ratard—Vei Yong K'ang, « passage 150 route Vallon—Ling Pah Ghien, 525, avenue Foch—Yao Pao Shing, 53, route Pichon (chan- « gement d'adresse, exploité précédement au No. 64, de la même route).

« *Boissons non alcoolisées, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ou Tse Liang, 17, route Père Robert.

« *Produits alimentaires, boissons non alcoolisées, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tsu Sing Yeu, 2, passage « 65 route Stanislas Chevalier.

« *Produits alimentaires, huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Yao Sot Tse, 74, route Prentice « —Seng Ah Ling, 142-144, route Conty.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Kou Yong Zei, 83, route Prentice.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Bain Ghu Ding, 116, rue Bourgeat.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr Deu Kouei Tsang, 159, rue Wagner.

« *Salons de coiffure.*—Mr. Ngai Teh Chi, 170, rue Bourgeat—Tseng Gnoh Pao, 361, route de Zikawei.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Cinéma-théâtre.*—Demande de la Société "Ming Hao Construction Co." pour le compte de Mr. Wang « King Yong, pour construction et exploitation d'un cinéma-théâtre sur les lots cad. 2679-2680, route Conty.

« La Commission émet un avis favorable à cette demande sous réserve de l'observation des prescrip- « tions du service d'Incendie qui seront communiquées ultérieurement.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—Mme. A. V. Sivohina, 370, avenue Joffre—Mr. J. Grdzeloff, 678, avenue « Joffre.

« *Café étranger.*—Mr. G. I. Snolin, 282, avenue Joffre.

« Sur avis favorable des Services, la Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de ces trois « établissements qui seront compris dans la 3e classe.

« Les demandeurs devront se conformer aux prescriptions du règlement municipal sur l'emploi de la « main d'œuvre féminine dans les établissements publics.

« *Ecole commerciale chinoise.*—Mr. Zee Bei Kouen, 1348, avenue Joffre (changement d'adresse, exploitée « précédemment au No. 16, passage 208 route Frelupt).

« *Collège chinois.*—Mr. Tchaing Ping Diang, 751, avenue du Roi Albert.

« La Commission propose la délivrance des autorisations nécessaires.

« Toutefois, les demandeurs devront exécuter les prescriptions du service d'Hygène relatives aux « installations sanitaires qui devront être suffisantes pour les élèves fréquentant ces établissements.

« *Ecole de boxe.*—Mr. Tsu Ming Yih, 572, rue Amiral Bayle.

« Etant donnée que les cours de boxe seront donnés dans un local occupé par l'Association des « Avocats de Changhai (établissement déjà patenté), la Commission estime qu'une patente n'est pas « nécessaire.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Yih Tsi Pou, 10, passage 139 rue Wantz—Seng Tsoh Zeng, « 9, passage 476 rue du Consulat—Wang Pao Tsong, 1, passage 751 avenue Edouard VII.

« Sur rapports favorables des Services, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des trois « établissements ci-dessus, étant entendu que les intéressés se conformeront au règlement municipal sur la « déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Etablissement de bains (piscine et douches).*—Mr. F. A. Gee, 498, rue Cardinal Mercier.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance des patente et licence nécessaires, qui « pourront être retirées au cas où l'intéressé ne se conformerait pas aux prescriptions du règlement « municipal sur cette catégorie d'établissements, particulièment en ce qui concerne le renouvellement « fréquent de l'eau de la piscine.

« *Théâtre d'ombres chinoises.*—Demande de Mr. Kou Hang Leu sollicitant l'autorisation de donner des « représentations d'ombres chinoises dans la maison de thé exploitée aux No. 127-129, route Delastre.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission propose d'accorder la licence nécessaire. « La salle réservée pour ces représentations comprendra 60 sièges environ.

« *Maison de thé et théâtre de marionnettes chinoises.*—Mr. Gni Han Seng, 8, rue Eugène Bard.

« Autorisation pouvant être accordée. La salle de théâtre comprendra 150 sièges environ.

« *Cercle israélite.*—Mr. M. S. Bloch, 1321, rue Lafayette.

« L'autorisation d'exploitation de ce cercle ayant été accordée par Mr. le Consul Général de France, « la Commission propose la délivrance des patente et licence nécessaires sur lesquelles la mention suivante « sera portée :

«« Patente (ou licence) provisoire pouvant être retirée sans préavis par décision du Consul Général «« de France. (Art. 15 du règlement sur les établissements classés)».

« Cet établissement sera compris dans la 2e classe.

« *Hôtel chinois.*—Mr. Tsang Deh Ding, 379-381-383, rue du Consulat.

« *Imprimeries.*—Mr. Hong Lien Seng, 21, passage 14 rue Paul Beau—Vai Kien Kang, 21, passage 45 « rue Voisin.

« *Etablissement de bains, d'hydrothérapie et massages.*—Mr. Tseu Ai Fou, 309, avenue Joffre—Gni Zeng « Liang, 470, avenue Joffre.

« Les dossiers étant incomplets, les demandes pour l'exploitation des cinq établissements ci-dessus « sont réservées.

« *Restaurant étranger.*—Mr. Iossilevitch, 523, avenue Foch.

« La Commission propose le refus de cette demande.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Mont de piété.*—Mr. Ming Ouei, 353, route Conty (changement d'adresse, précédemment exploité au « No. 306, de la même route).

« *Maisons de logeurs.*—Mr. Kou Ting Sai, 177-179, route P. Destelan—Ying Teh Fah, 333, rue Galle « (changement de propriétaire).

« *Maison de tolérance.*—Mme. Seng Kwei Pao, 3 passage 58 rue Vouillemont.

« *Salon de thé.*—M. Zee Ching Zien, 519-521, avenue Foch.

« *Maison de thé.*—Mr. Hoh King Piao, 78, rue Vouillemont.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Kieng Voug Ling, 320, avenue Joffre—Kai Sing Hang, 7, passage 619 « avenue Joffre—Ling Seu Teh, 583, avenue Foch (changement d'adresse, était précédemment exploité « au No. 2, passage 631 de la même avenue).

« *Restaurants étrangers et pensions de famille.*—Mme. B. S. Ozer, 626, avenue Joffre—Mr. Yu Hung « Ling, 206, avenue du Roi Albert.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Zao King Gneu, 72, route Rémi—Timh Hoc Minh, 50, avenue Joffre.

« *Pension de famille.*—Mr. Chu Vi Tseu, 53, avenue Dubail.

« *Affaires diverses.—Garage public.*—Grand Garage Français, 356, avenue Joffre.

« Dans sa séance du 18 Juillet 1932, la Commission Municipale avait décidé de mettre en demeure le « "Grand Garage Français" d'avoir à démolir un hangar construit en bambous et nattes, sans autorisation, « sur le terrain portant le No. 354B, avenue Joffre.

« En réponse à la lettre municipale No. 2649/EC, du 26 Juillet dernier, la Direction du "Grand Garage « Français" a adressé à l'Administration Municipale la lettre suivante :

« GRAND GARAGE FRANÇAIS « Changhai. le 28 Juillet 1932.

« Monsieur le Directeur des Services Municipaux,
« Municipalité Française, Changhai.

« Monsieur le Directeur,

« Nous avons bien reçu, par lettre du 26 Juillet No. 2649/EC., avis que l'autorisation de construire un « hangar sur le terrain voisin du Grand Garage Français ne nous était pas accordée.

« A ce propos nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que ce hangar, pour lequel le « service d'Incendie a donné son accord, est destiné à recevoir des automobiles dont nous ne nous servons « pas et desquelles nous avons enlevé toute l'essence, supprimant ainsi les chances d'incendie. De plus le « terrain sur lequel est bâti ce hangar ne nous appartient pas. Il doit être incessamment mis en valeur et « nous pouvons avoir à quitter les lieux à tout moment. Donc le hangar en question a un caractère « absolument provisoire et peut d'ailleurs être démoli en peu de temps.

« En conséquence, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir nous appuyer auprès de la « Commission Municipale afin d'obtenir l'autorisation demandée.

« Veuillez agréer, etc.,.

« Pr. Grand Garage Français
« *Signé:* BONARDOT.»

« Le service d'Incendie n'a jamais donné son accord ; il a seulement fait connaître les mesures de « protection à prendre au cas où l'autorisation serait accordée.

« Cependant, étant donné le caractère provisoire du hangar en question, la Commission propose qu'un « délai expirant le 31 Décembre 1932, soit accordé pour sa démolition.

« Bien entendu, ce délai serait accordé sous la réserve expresse que ce terrain ne servira pas d'entrepôt « de vieilles ferrailles après la démolition de la paillotte.

« La réunion est terminée à 16 heures 20.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Chef du Secrétariat,
« *Signé:* G. ARNOUX. »

1°)—*Petite raffinerie d'huiles minérales, No. 7, passage 256 avenue Dubail.*—Demande de Mr. A. P. Dobrovolsky.—La patente devra comporter l'interdiction de procéder à des agrandissements.

2°)—*Petite fabrique de produits d'entretien et de parfumerie, No. 1, passage 698 rue Bourgeat.*—Demande de Mr. Oscar Jover.—A la suite d'une nouvelle demande présentée par un Docteur enregistré, une enquête supplémentaire est en cours.

3°)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-après, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux (Mr. J. Coiffard), depuis la dernière séance :

1°)—*No. 2035, rue du Marché, lot cad. 2023.*—1 étage supplémentaire ;

2°)—*No. 2048, route de Zikawei int., lot cad. 7536.*—7 maisons chinoises à étage ;

3°)—*No. 2051, rue Millot, lot cad. 194.*—3 doubles magasins à 2 étages, 4 hongs simples à 2 étages, 1 maison double à 2 étages ;

4°)—*No. 2059, route Culty, lot cad. 14035.*—2 piliers d'entrée ;

5°)—*No. 2066, route de Zikawei int., lot cad. 7516.*—8 maisons à 1 étage ;

6°)—*No. 2072, route Cassini, lots cad. 5044A, 5045, 5046, 5046A.*—20 maisons chinoises à 2 étages ;

7°)—*No. 2079, route de Zikawei, lots cad. 13897, 13898, 13881.*—1 maison chinoise à 1 étage et 1 sans étage à l'usage d'atelier ;

8°)—*No.2063. avenue du Roi Albert int., lot cad. 7179A.*—3 maisons chinoises à 2 étages ;

9°)—*No. 2036, route A. Magy, lot cad. 12057B.*—6 magasins, 7 hongs simples à 1 étage ;

10°)—*No. 2043, route Conty, lots cad. 2679, 2680.*—1 cinéma de 516 places ;

11°)—*No. 2064, route Delastre int., lot cad. 10251.*—1 cuisine, 1 store-room ;

12°)—*No. 2068, rues Conty et Rabier, lot cad. 3680.*—4 magasins à 2 étages ;

13°)—*No. 2077, route Frelupt int., lot cad. 9693A.*—11 maisons chinoises à 1 étage ;

14°)—*No. 2081, route Père Dugout, lots cad. 2627, 2629.*—20 maisons chinoises à 2 étages ;

15°)—*No. 2084, rue Lafayette, lot cad. 9293.*—1 addition à 2 étages à 1 résidence ;

16°)—*No. 2085, quai de France, lot cad. 75.*—1 bâtiment à 3 étages à l'usage de banque ;

17°)—*No. 2082, route Dupleix, lot cad. 12618.*—1 addition à 1 étage ;

18°)—*No. 2055, rue Amiral Bayle, lot cad. 2610A.*—5 maisons chinoises à 1 étage ;

19°)—*No. 2073, route Dupleix int., lot cad. 12013H.*—6 maisons chinoises à 1 étage ;

20°)—*No. 2086, route Kahn, lot cad. 9913B.*—6 maisons chinoises à 1 étage ;

21°)—*No. 2087, rues de Ningpo et Palikao, lot cad. 181.*—17 hongs simples, 8 magasins à 2 étages ;

22°)—*No. 2089, rue Amiral Courbet, lot cad. 10068B.*—4 magasins, 2 hongs à 2 étages ;

23°)—*No. 2091, rue du Consulat, lot cad. 129.*—20 magasins, 35 hongs à 2 étages ; 2 chambres sur passage, 1 loge de gardien ;

24°)—*No. 2093, routes Delastre et H. de Siéyès, lot cad. 9519A.*—2 villas européennes et 2 garages ;

25°)—*No. 2069, avenue Pétain et route de Zikawei, lot cad. 13962B.*—8 magasins à 2 étages ;

26°)—*No. 2075, rue Amiral Bayle int., lot cad. 1051A.*—4 maisons chinoises à 2 étages ;

27°)—*No. 2078, route Frelupt int., lot cad. 9918.*—3 maisons chinoises à 1 étage ;

28°)—*No. 2094, route Legendre int., lot cad. 14129B.*—1 maison chinoise à 2 étages ;

29°)—*No. 2095, route Prentice, lot cad. 5556C.*—3 magasins, 4 hongs à 2 étages et 2 chambres sur passage ;

30°)—*No. 2100, route H. de Siéyès int., lot cad.9274A.*—18 hongs à 1 étage.

B)—Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 2061, route Vallon, lot cad. 9026.*— 6 magasins chinois à 1 étage ;

2°)—*No. 2088, route Kahn, lot cad. 9241.*—1 magasin simple, 1 magasin double, 3 hongs simples, 1 hong double ;

3°)—*No. 2104, rue du Lieutenant Pétiot int., lot cad. 3546.*—18 maisons chinoises à 1 étage ;

4°)—*No. 2105, route Prentice, lots cad. 5603, 5604.*—2 chambres sur passage, 1 aile à 1 hong ;

5°)—*No. 2108, route H. de Siéyès, lot cad. 7086.*—1 maison de rapport à 4 étages ;

6°)—*No. 2112, rue Lafayette, lot cad. 1526.*—3 magasins à 2 étages ;

7°)—*No. 2113, rue Amiral Courbet, lot cad. 8084A.*—Petites modifications intérieures à la station de gazoline ;

8°)—*No. 2116, rue Brenier de Montmorand, lot cad. 3078.*—1 transformateur ;

9°)—*No. 2117, avenue Joffre int., lot cad. 6670.*— 8 garages sans étage ;

10°)—*No. 2120, avenue Joffre, lot cad. 13723.*—1 mur de clôture intérieure ;

11°)—*No. 2124, route Say Zoong, lot cad. 12036A.*—1 pavillon pour 3 classes.

C)—Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis ci-après :

No. 2099, routes Lafayette-Tenant de la Tour, lot cad. 9104.—4 magasins chinois à 1 étage. (à améliorer).

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
J. SAUVAYRE

Architecture.—Quartier Galliéni.—La Commission autorise l'ouverture d'un crédit de Tls. 350,00 pour les travaux de surélévation des cheminées du quartier Galliéni. (Imputation B. E. 6 - 1—4).

Adjudications.—Poste Central de Police, route Stanislas Chevalier.—Travaux d'installation du chauffage central dans la surélévation faite récemment au bâtiment ci-dessus.

La Commission homologue la décision prise par le Président de la Commission le 26 Août 1932 de désigner l'entreprise Shanghai Engineering & Contracting Co. comme adjudicataire des travaux ci-dessus au prix de Sh. Tls. 2.340,00.

Bâtiment Cercle de la Police et Foyer du Marin et du Soldat, route Victor Emmanuel III.—Travaux d'installation du chauffage central, des canalisations d'eau et de gaz et des appareils sanitaires.

La Commission homologue la décision prise par le Président de la Commission le 26 Août 1932 de désigner l'entreprise Shanghai Engineering & Contracting Co. comme adjudicataire des travaux ci-dessus, au prix de Sh. Tls. 13.900,00.

Bâtiment Cercle de la Police et Foyer du Marin et du Soldat, route Victor Emmanuel III.—Travaux d'installations électriques : lumière, ventilateurs, sonneries.

La Commission homologue la décision prise par le Président de la Commission le 26 Août 1932, de désigner l'entreprise Shanghai Engineering & Contracting Co. comme adjudicataire des travaux ci-dessus, au prix de Sh. Tls. 1 732,00.

Voirie.—Elargissement des chaussées avenue du Roi Albert angle Sud-Est—avenue Foch.

Redressement avenue Foch à l'Ouest de la rue du Lieutenant Pétiot.

Elargissement des rues du Consulat, Tourane et Weikwei.

La Commission homologue la décision prise par le Président de la Commission le 26 Août 1932, de désigner l'entreprise King Seng Kee comme adjudicataire des travaux ci-dessus au prix de Sh. Tls. 13.250,00.

Elargissement de l'avenue Joffre entre l'avenue du Roi Albert et la rue Cardinal Mercier.

Substitution du béton et sheet asphalte au macadam goudronné, avenue Joffre, aux emplacements indiqués dans le cahier des charges.

Relèvement de dalles.

La Commission homologue la décision prise par le Président de la Commission le 26 Août 1932, de désigner l'entreprise Yih Kee comme adjudicataire des travaux ci-dessus au prix de Sh. Tls. 12.565,00.

Poteaux réclames lumineux.—La Commission décide de ne pas accorder l'autorisation sollicitée par Mr. Lucey d'installer des poteaux réclames lumineux sur les trottoirs de la Concession Française.

Cireurs de chaussures.—La Commission décide de ne pas accorder l'autorisation sollicitée par Me Premet de faire travailler des nettoyeurs ou cireurs de chaussures ambulants sur la Concession Française.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

B)—La Commission prend connaissance du procès-verbal ci-après de la séance du 7 Septembre 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le sept Septembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

PUBLICITÉ.—Par lettre du 17 Août 1932, l'Eastern China Advertising Co. propose d'installer des horloges électriques aux carrefours importants de la Concession Française et demande l'autorisation de faire de la publicité sur les piliers qui supporteraient ces horloges.

Cette proposition qui n'apporterait aucune nouvelle source de revenus pour l'Administration Municipale présenterait l'inconvénient de contribuer à un encombrement supplémentaire des trottoirs.

Par ailleurs, le public pourrait avoir la conviction que l'Administration Municipale est responsable de l'heure exacte et de l'entretien d'horloges électriques difficiles à régler.

Dans ces conditions, le Comité estime qu'il n'est pas possible de donner suite aux propositions de l'Eastern China Advertising Co.

VOIRIE.—Communication est donnée du rapport ci-dessous :

« SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS Changhai, le 22 Août 1932.

« No. 7441

« Monsieur le Directeur Général,

« Nous avons l'honneur de vous communiquer les offres reçues pour les clous de chaussée.

« Sur les bases offertes, la fourniture de 700 clous reviendrait, rendue franco ateliers :

« Hardivilliers ..... Tls. 1.702,00

« Malcolm & Co. ..... » 1.562,00

« Des clous de la maison Malcolm ont été placés rue du Consulat, angle Montigny et donnent satis-« faction.

« L'Ingénieur en Chef,

« *Signé :* L. LOUZIER.»

Le Comité propose de passer commande de 700 clous à la maison Malcolm & Co. au prix de Tls. 1.562,00 les crédits nécessaires étant prévus au Budget.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—A)—Communication est donnée du compte-rendu ci-après de la séance de la Commission des établissements classés du 18 Août 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 18 Août 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi, 18 Août 1932, à 15 heures, à la « Municipalité, sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Dépôt de produits chimiques.*—Mr. Kou Yong Tsong, 451, rue du Marché.

« La Commission estime que les établissements de ce genre, qui jusqu'à ce jour n'étaient pas prévus « à la nomenclature des établissements classés, devraient être règlementés du fait que ces dépôts, où sont « parfois entreposés des stocks importants d'acides et de liquides inflammables, sont souvent aménagés « sans qu'aucune précaution soit prise pour parer aux dangers d'incendie. (Seules, les fabriques de produits « chimiques étaient comprises dans la nomenclature des établissements classés).

« La Commission propose, en conséquence, que les entrepôts de tous produits chimiques soient ajoutés « à l'annexe 1 de l'Ordonnance Consulaire No. 115 du 28 Août 1928, donnant la nomenclature des établis-« sements classés, catégorie "A".

« En ce qui concerne la présente demande, la Commission émet un avis favorable, cet établissement « étant situé dans la zône réservée.

« *Atelier d'impression sur étoffes.*—Mr. Ly Dong Liang, 1, passage 291 rue Bluntschli.

« Patente pouvant être délivrée sous réserve d'interdiction du travail de nuit entre 10 heures du soir « et 6 heures du matin.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Ateliers de tissage.*—1°)—Mr. Seng Pao Long, 122, route Père Dugout—Zeu Ou Seng, 4-5, passage « 63 route Père Dugout.

« Ces deux ateliers étant situés dans la zône réservée aux établissements classés, la Commission est « d'accord pour autoriser la délivrance des patentes nécessaires,

« Toutefois, en ce qui concerne l'atelier installé aux No. 4 et 5 passage 63 route Père Dugout, le « propriétaire devra faire protéger avec de la tôle les poutres de bois transversales situées à proximité de « la cheminée de la chaudière.

« 2°)—Mr. Tsang Tsieng Seng, 179-181, rue Lafayette.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cet atelier de tissage sous réserve que tout « travail de nuit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin soit interdit.

« *Fabrique de bas.*—Mr. Sze Foh Ts'an, 39, passage 44 route Père Dugout.

« Autorisation à accorder, établissement situé dans la zône reservée.

« *Fabrique de tricots.*—Mr. Tseu Zong Fou, 1, passage 155 rue du Capitaine Rabier.

« *Fabrique de bérets.*—Mr. Gnu Ming Liang, 1, passage 155 rue du Capitaine Rabier.

« *Fabrique d'aiguilles.*—Mr. Ying King Zei, 30, passage 440 route Frelupt.

« La Commission propose la délivrance des autorisations nécessaires aux trois fabriques ci-dessus sous « réserve que tout travail de nuit soit interdit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin

« D'autre part, le propriétaire de la fabrique d'aiguilles située au No. 30, passage 440 route Frelupt, « devra également exécuter les prescriptions du service d'Hygiène relatives à la construction d'installations « sanitaires suffisantes pour le personnel employé.

« *Fabrique d'ampoules pour lampes électriques de poche.*—Mr. Chu Wei Tsang, 4-5, passage 42 route « Say Zoong—Ly Yong Seng, 10, passage 66 route Lorton.

« Ces deux importantes fabriques sont installées dans un quartier de résidences, en dehors de la zône « réservée aux établissements incommodes, insalubres et dangereux.

« La Commission estime que ces demandes sont à refuser, ces deux établissements étant incommodes « par suite des émanations accidentelles de gaz (environ 50 chalumeaux sont installés dans chacun) et « dangereux pour les résidences voisines en cas d'explosion ou d'incendie.

« Ces établissements ne peuvent être autorisés que dans la zône réservée.

« Il est à noter que la première de ces fabriques a déjà été l'objet de plusieurs réclamations de résidents « voisins réellement incommodés.

« *Fabrique de conserves alimentaires.*—Mr. Wang King Foh, 9, passage 45 rue Voisin.

« Autorisation à accorder sous réserve que les tuyaux des deux fourneaux installés au 2e étage soient « surélevés de façon à permettre l'évacuation des fumées au-dessus du toit.

« *Atelier de menuiserie.*—Tsong Zei Ts'an, lots cad. 13037 et 13037A, route de Zikawei.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de cet atelier sous réserve de l'exécution « des prescriptions du service d'Hygiène en ce qui concerne les installations sanitaires nécessaires au « personnel employé et des prescriptions du service d'Incendie qui seront ultérieurement communiquées au « demandeur.

« *Biscuiterie avec four.*—Mr. Loh Kia Ming, 410, rue Auguste Boppe.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance de la patente nécessaire à la condition que « l'intéressé fasse surélever la cheminée du four d'au moins 5 pieds (1m. 50) au dessus du faîte des maisons « voisines.

« *Petite fabrique de produits pharmaceutiques.*—Mr. N. C. Sun, 1, passage 698 rue Bourgeat.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. Yang Ts'in Teh, 5, passage 429 rue Amiral Bayle.

« *Atelier d'ébénisterie.*—Mr. Dang King Fah, 99, rue Amiral Courbet.

« *Atelier de cartonnage.*—Mr. Tsu King Veng, 11, passage 4 rue de Ningpo.

« *Maroquineries.*—Mr. Ly Ding Fou, 358, rue du Marché—Yeu King Seu, 2, passage 270 rue Bluntschli.

« *Blanchisseries.*—Mr. Tsang Zei Gneu, 114, route Magy—Wang Kia Zeng, 80, route Winling—Zeu « Keng Miao, 2, passage 268 route Frelupt.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires aux huit établissements divers ci-dessus.

« *Pharmacie de type moderne.*—Mr. V. Fedoulenko, 621, avenue Joffre (changement d'adresse, précé- « demment exploitée au No. 517, avenue Foch)—Fou Fong Vi, 492, avenue Joffre.

« Les intéressés ayant fourni les références prévues à l'Art. IV du règlement municipal sur les phar- « macies, la Commission est d'accord pour proposer la délivrance des autorisations nécessaires.

« *Ateliers de mécanique.*—1°)—Mr. J. B. Loh, 11, passage 150 route G. Kahn—Tseu Sing Tah, 148, rue « de Saïgon.

« Patentes à délivrer.

« 2°)—Mr. Loh Foh Ts'an, 404A, rue Auguste Boppe.

« Au cours de sa réunion du 4 Août dernier la Commission des établissements classés proposait la « délivrance des autorisations sollicitées par l'intéressé pour l'exploitation d'un atelier de réparations « d'automobiles à l'adresse ci-dessus sous certaines réserves, telles que: cimentage du sol de l'atelier, « construction d'un bateau devant l'entrée, etc.

« Un supplément d'enquête, effectué par les Services Municipaux, a permis d'établir qu'il ne s'agissait « pas d'un atelier de réparation d'autos, mais en réalité, d'un atelier de mécanique fabriquant de petites « pièces détachées pour automobiles : poignées de portières en cuivre, cadres pour pare-brise, etc...

« Dans ces conditions, la Commission estime que les prescriptions précédemment demandées n'ont pas « lieu d'être exigées et propose d'accorder au demandeur une patente afférente aux "ateliers de mécanique".

« *Affaires diverses.*—1°)—*Atelier de tissage.*—1001, route de Zikawei.

« La Commission prend connaissance d'une réclamation émanant du "Crédit Foncier d'Extrême-Orient" « au sujet de bruits nocturnes causés par cet atelier incommodant un de leurs locataires résidant route « Frelupt.

« Cet établissement, qui fonctionne depuis 1930, est situé dans la zône future réservée aux établisse- « ments classés.

« A la suite de cette réclamation, l'Administration Municipale, par lettre No. 2666/EC. du 8 Août « dernier, a mis en demeure la société "Mayar Silk Mills", propriétaire de cet atelier, d'avoir à cesser tout « travail de nuit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« La société "Mayar Silk Mills" a fait savoir en réponse (lettres des 10 et 13 Août 1932) qu'elle ne « pouvait pas envisager la suppression du travail de nuit et qu'elle sollicitait l'autorisation de pouvoir faire « fonctionner sans arrêt son usine, invoquant le renvoi difficile des équipes de nuit.

« La Commission transmet la demande de la société "Mayar Silk Mills" à la Commission Municipale « pour décision à prendre.

« 2°)—*Savonnerie.*—160, rue Bluntschli.

« La Commission prend connaissance d'une réclamation émanant d'un résident voisin de cette savon- « nerie relative aux mauvaises odeurs et fumées provenant de l'établissement.

« Au mois d'Octobre 1931, l'autorisation avait été accordée pour cet emplacement du fait qu'il ne « s'agissait à cette époque que d'un commerce de savon qui pouvait être considéré comme une industrie « d'appartement.

« En raison de l'importance actuelle de cette fabrique et des inconvénients qui en découlent pour le « voisinage, la Commission propose de mettre en demeure le propriétaire d'avoir à déménager ses installa- « tions dans la zône réservée aux établissements classés dans un délai d'un mois.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Atelier de cardage de coton.*—Mr. Kou Foh Tching, 124, rue de Saïgon.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Tsoh Tong Seng, 280, avenue du Roi Albert—Yeh Tsai Ts'an, « 221, route H. de Siéyès—Tchieu Hang Ts'eng, 596, avenue du Roi Albert.

« *Atelier de broderie.*—Mr. Dao Teh Seng, 1, passage 430 rue Amiral Bayle.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Tsang Tchi Yu, 5, passage 53 rue Porte de l'Ouest—Ly Keng Yong, 2, rue « du Capitaine Rabier—Yang Tching Hai, 5, passage 316 route Frelupt.

« *Charcuteries.*—Mr. Zi Long Ts'an, 209, rue Lafayette—Tso Veng Tching, 41, rue du Père Froc, sous « réserve que le demandeur protège les murs jusqu'à une hauteur de 1 m. 50 au-dessus du sol, au moyen « d'un enduit imperméable.

« *Boucherie, produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*—Mr. Lou Pao Di, 73A, route Vallon.

« *Fruiteries.*—Mr. Ouang Zeng Chon, 77, quai de France—Zao Hong Chon, 80, quai de France—Loh « Keng Ling, 72, quai de France.

« *Patisserie et boissons non alcoolisées.* - M. P. Tchakalian, 269, avenue Haig.

« *Œufs.*—Mr. Seng Zeu Tching, 254, rue du Weikwei.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Kiong Yong Zeu, 171, rue Wantz.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Kiang Ts'eng Dao, 224, rue Bourgeat—Ou Hong Liang, 107, rue Amiral « Courbet—Zi Kieu Ling, 158, rue Galle—Ying Koh Tching, 115, route Rémi—Tsang Keh Ming, 327-329, « route Winling—Ou Tse Heu, 1241, avenue Haig—M. Kokovin, 37, passage 66 route Lorton—I. P. « Botvinenok, 61, route Lorton (changement de propriétaire, précédemment exploité par Mr. I. Louysine).

« *Vins et spiritueux chinois et boissons non alcoolisées.*—Mr. Tseu Tsi Seng, 456, route de Zikawei.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Zi Tse Ziang, 162-164, rue du Weikwei.

« *Salon de coiffure.*—Mr. Tsu Yong Chi, 185, route Conty.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Hôtel chinois.*—Mr. Son Bain Fih, 6-8, passage 297 rue Eugène Bard.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« 2°)—Mr. Tsang Keh Ding, 379-381-383, rue du Consulat.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de cet hôtel qui comprendra environ 40 « chambres, sous réserve de l'exécution des prescriptions du service d'Incendie qui seront ultérieurement « communiquées au demandeur.

« *Café-restaurant étranger.*—Mme. B. Dentici, 760-762, rue Lafayette.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance de l'autorisation sollicitée pour cet établisse- « ment qui sera compris dans la 3e classe.

« *Café étranger.*—Mr. C. S. Pak, 13, avenue Dubail.

« *Restaurant étranger.*—Mme, Pak Pong Nay, 298, rue Ratard.

« Sur avis défavorable des Services intéressés, la Commission propose le refus des autorisations sollici- « tées pour les deux établissements ci-dessus.

« *Ecoles primaires chinoises.*—1°)—Mr. Mo Tsi, 30, passage 458 rue du Père Froc—Zeng Kei Sot—11, « passage 40 route des Sœurs—Chu Veng Heu, 36-38, passage 525 boulevard des 2 Républiques—Yu Se « Yueh, 17, passage 14 rue Paul-Beau.

« Demandes réservées, ces quatre dossiers étant incomplets.

« 2°)—Mr. Gnieu Zain Yao, 1-2, passage 641 rue Amiral Bayle—King Yo, 20, rue Oriou (changement « d'adresse précédemment installée au No. 13, route Conty).

« Autorisations à accorder.

« Toutefois, en ce qui concerne l'école installée au No. 20, rue Oriou, le demandeur devra faire cons- « truire un escalier de secours débouchant dans la petite cour située à l'entrée de l'école.

« *Imprimeries.*—Mr. Antoine Lee, 31, passage 40 route des Sœurs—Zi Meu Seng, 50, rue Voisin—Hong « Lien Seng, 21, passage 14 rue Paul Beau—Vai Kien Kang, 21, passage 45 rue Voisin.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des quatre établissements ci-dessus.

« *Hôpital chinois.*—Mr. C. S. Teng, 9, route Doumer.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Cabinets de consultations médicales.*—1°)—Mr. Zeng Mei Ding, 19, rue des Pères—Wang Ki Feng, 11, « passage 45 rue Voisin—Seng Eur K'ang, 18, passage 292 boulevard de Montigny—Zat Hœi Zain, 27, « avenue Dubail—Tsang Shiao Ming, 303, route Winling—Koh Ping Tuck, 6, rue Baron Gros—Yuen Yong « Yuen 6, passage 60 rue Eugène Bard—Mme. Wang Yua Feng, 374, avenue Joffre (sage femme)—Ly Yoh « Zie, 554, avenue du Roi Albert (sage femme)—Mr. Yeh Tsao Zeu, 31, passage 45 rue Voisin—Ou Kiang « Lain, 33, rue Bourgeat—Yang King Yen, 23, passage 663 avenue Joffre—Lieu Tseng Tong, 2, passage « 139 rue Wantz.

« Sur avis favorable des Services la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des treize « établissements ci-dessus, étant entendu que les intéressés se conformeront au règlement municipal sur la « déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« 2°)—Mr. Seng Lai Ze, 31, passage 45 rue Voisin—Tsang Dao Hen, 483, route de Zikawei.

« Sur avis défavorable des Services la Commission propose le refus de l'autorisation sollicitée pour « l'exploitation de ces deux établissements.

« *Etablissements de bains, d'hydrothérapie et de massages.* — 1°)—Mr. Tseu Ai Fou, 309, avenue Joffre.

« Patente à délivrer.

« 2°)—Mr. Gni Zeng Liang, 470, avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Pension de famille.*—Demande de Mr. A. Rosenbaum pour transfert à son nom des patente et licence « délivrées à Mr. B. G. Yoe pour l'exploitation d'une pension de famille, Nos. 115-117, route Père Robert.

« Sur avis défavorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour refuser l'autorisation « de transfert.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objec- « tion à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maison de thé.*—Mr. Zao Ah Mao, 1172, avenue Joffre (changement d'adresse).

« *Restaurant étranger.*—Mr. Ou Tsou Sing, 45, route Victor Emmanuel III (Cercle d'Etudiants Chinois).

« *Restaurants chinois*—Mr. Seng Ah Keng, 116, rue Wagner—P'eu Su Zeu, 128, rue Vincent Mathieu « —K'ou Sih Khœi, 66, rue Buissonnet—Pe King Dang, 5, rue du Capitaine Rabier—Ou Sai Dou, 84, rue « Eugène Bard—Kieng Ah Foh, 337, route Winling—Lieu Yong Zie, 34, rue Lagrené—Zao Zong Di, 133, « rue Lafayette - Loh Vong Kao, 56, passage 60 rue des Pères—Zao Liang Pao, 256, avenue du Roi Albert « —Tsang Bei P'eu, 344, route Winling—Heu Heng Hai, 47, rue Wagner—Mme. Kang Ling Zei Yih, 304, « avenue du Roi Albert.

« *Pension de famille.*—Mr. Y. C. Woo, 355, avenue Haig.

« La réunion est terminée à 16 heures 25.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ. »

a)—*Dépôt de produits chimiques. 451, rue du Marché.*—Demande de Mr. Kou Yong Tsong.—Le Comité propose de s'en tenir aux termes des règlements sur les établissements classés et sur les liquides inflammables.

b)—*Fabriques d'ampoules pour lampes de poche.*—Mr. Chu Wei Tsang, 4-5, passage 42 route Say Zoong—Ly Yong Seng, 10, passage 66 route Lorton.

Le Comité remarque que les établissements de ce genre ne sont pas tenus, d'après le règlement, de s'installer dans la zône. Par ailleurs, en ce qui concerne la 1ère demande, le service d'Incendie déclare que les installations donnent des garanties suffisantes et que toutes les précautions ont été prises pour l'installation des chalumeaux.

Le Comité propose de renvoyer l'affaire à la Commission des établissements classés pour supplément d'enquête.

c)—*Atelier de tissage, 1001, route de Zikawei.*—Le Comité propose d'interdire tout travail de nuit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

d)—*Savonnerie, 160, rue Bluntschli.*—Le Comité estime qu'il est difficile sur la simple réclamation d'un voisin de faire déménager une industrie qui possède une patente et des autorisations régulières. Les Services Municipaux pourraient inviter l'intéressé à prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas incommoder le voisinage.

c)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées.

B)—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la séance de la Commission des établissements classés du 1er Septembre 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 1er Septembre 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 1er Septembre 1932, à 15 heures, à la « Municipalité, sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Etablissements Catégorie "A"***

« *Dépôt de chiffons.*—Mr. Wang Shing Sai, 43, rue du Capitaine Rabier.

« Etablissement peu important, autorisation à accorder.

« *Dépôt d'essence (sous trottoir).*—Société "The Texas Co" en frontage du No. 241, avenue Haig.

« Le permis nécessaire ayant été délivré le 6 Juillet 1932 pour l'installation d'une pompe à essence, la « Commission recommande la délivrance de la patente sollicitée.

« *Teinturerie.*—Paris Dry Cleaning" 736, avenue Joffre.

« La Commission prend connaissance d'une plainte d'un résident voisin relative aux bruits et mauvaises « odeurs provenant de cette teinturerie.

« Le 20 Mars dernier, une réclamation ayant déjà été adressée à ce sujet, et, à la suite d'une enquête « effectuée par les Services intéressés, la Commission Municipale avait prescrit certaines modifications à « l'installation de façon à rendre complète l'évacuation des odeurs et fumées.

« Cette teinturerie étant exploitée dans une maison à usage d'appartements, les prescriptions imposées « ne purent pas être exécutées et les inconvénients signalés précédemment existent encore.

« Etant donné que la plupart des teinturiers-dégraisseurs installés dans des quartiers de résidences, « effectuent tous leurs travaux de lavage et de nettoyage en dehors du magasin, la Commission propose « que cette mesure soit appliquée à "Paris Dry Cleaning". Seuls, le magasin de réception et de livraison, « de même que l'atelier de repassage, pourraient continuer à être exploités avenue Joffre No. 736.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garage public pour automobiles.* Demande de la Société "Mark L. Moody" pour transfert à son nom « des patente et licence délivrées précédemment à Mr. Sun Tong Kung pour l'exploitation d'un garage public « No. 3, route Zay Zoong.

« Autorisation de transfert pouvant être accordée sous la réserve ci-après :

« Supprimer l'escalier situé à l'intérieur du garage et donnant accès aux étages, ou protéger entièrement « cet escalier par un mur construit en matériaux résistant au feu et une porte en fer.

« La délivrance des patente et licence (4e classe, 5 voitures) sera subordonnée à l'exécution de cette « prescription.

« *Garage pour auto-camion (entreprise industrielle).*—Mr. Ou Seng Ping, 584, route de Zikawei.

« Petite construction n'abritant qu'un camion, autorisation à délivrer.

« Ce garage n'est assujetti qu'au paiement d'une patente d'établissement classé·

« *Atelier de carrosseries d'automobiles.*—Société "Bills Motors", 604, rue Ratard.

« La Commission prend connaissance d'une réclamation émanant d'un résident voisin au sujet des « bruits provenant de cet atelier.

« Une enquête effectuée par les Services Municipaux a permis d'établir que cet établissement, qui « entreprend la fabrication de carrosseries en tôle, est réellement incommode pour le voisinage.

« Cependant, il y a lieu de considérer que cet atelier est exploité depuis quelques années à cet empla- « cement, c'est-à-dire avant la construction de plusieurs résidences voisines,

« La Commission propose de mettre en demeure l'intéressé d'avoir à cesser tout travail de nuit, entre « 10 heures du soir et 6 heures du matin, et de prendre toutes mesures utiles en vue d'atténuer les bruits « dans cet atelier durant le jour.

« *Atelier de tissage.*—Mr. Zeng Gno Woh, 25, passage 84 route Conty.

« *Fabrique de tricots.*—Mr. Ly Tse Ts'ing, 91, passage 127 rue du Père Froc.

« Patentes à délivrer. Ces deux établissements sont situés dans la zône réservée.

« Toutefois, en ce qui concerne la fabrique de tricots située au No. 91, passage 127 rue du Père Froc, « le propriétaire devra observer les prescriptions du service d'Hygiène relatives à la construction d'installa- « tions sanitaires pour le personnel employé.

« *Fabrique de bas.*—Mr. Zie Yong King, 177, rue du Marché (changement d'adresse, précédemment « exploitée No. 257-259, rue Eugène Bard).

« *Fabrique de piles électriques.*—Mr. Wang Tsou Tsing, 312-314, rue Galle.

« *Fabrique d'appareils de T. S. F.*—Mr. Chu Yeu Ghing, 34-36, route G. Kahn.

« *Atelier de polissage de verre.*—Mr. Ly Sze Yung, 9-10, passage 300 rue Galle.

« *Atelier de miroiterie.*—Mr. Ying Ki Yeu, 179, rue Lafayette.

« La Commission propose la délivrance des autorisations nécessaires aux cinq fabriques ou ateliers « ci-dessus sous réserve que tout travail de nuit soit interdit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« D'autre part, en ce qui concerne la fabrique d'appareils de T. S. F. installée au No. 34-36, route G. « Kahn, la patente qui sera délivrée à cet établissement portera interdiction de procéder à des agrandis- « sements à cet emplacement.

« *Atelier de réparation de bicyclettes.*—Mr. Yang Zei Tse, 1066, route de Zikawei.

« *Fabrique de papier spécial pour miméographe.*—Mr. Tsu Nai Ngou, 9, passage 169 route Picard « Destelan.

« *Atelier de menuiserie.*—Mr. Gnu Wou Liang, 5, place du Marché de Siemen.

« *Atelier de graveur.*—Mr. Tseu Keng Ling, 23, passage 285 rue Lafayette.

« *Pharmacie chinoise.*—Mr. Ou Seu Sai 301-303, route Winling.

« *Confiserie-patisserie (atelier).*—Mr. A. S. Kleinermann, 216, route Frelupt.

« *Maroquinerie.*—Mr. Kieng Ze Ling, 25, passage 9 route de Zikawei.

« La Commiosion est d'accord pour autoriser la délivrance des patentes nécessaires aux sept établis- « sements divers ci-desous.

« *Atelier de charpente.*—Mr. Yang Wei, à côté du passage 395 route Frelupt.

« Les Services signalent que cet atelier n'est pas conforme aux prescriptions du règlement municipal et « qu'en outre, il est extrêmement dangereux pour les maisons voisines en cas d'incendie.

« La Commission estime qu'il y a lieu de refuser l'autorisation sollicitée et propose d'inviter le deman- « deur à déménager, dans le délai d'un mois, ses installations dans la zône réservée aux établissements « classés.

« *Puits artésiens.*—Mr. Seng Keng Yung, lot cad 2670, route Père Dugout.

« Société "China Deep Well Drilling C°"—lot cad. 69, rue Takou.

« Autorisation de principe pouvant être accordée ; les frais d'analyse obligatoire de l'eau de ces deux « puits ont été acquittés.

« *Petite fabrique de produits pharmaceutiques.*—Mr. N. C. Sun, 1, passage 698 rue Bourgeat.

« Demande réservée en attente de la décision qui sera prise par la Commission Municipale comme « suite aux propositions de la Commission des établissements classés du 4 Août dernier, relatives à « l'exploitation, sans autorisation municipale, de cet établissement par Mr. Jover.

« *Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. Ou Kie Ze, 4, passage 344 rue Lafayette.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Pharmacie chinoise avec vente de spécialités pharmaceutiques.*—Mr. Zao Tche Ming, 164, rue des Pères.

« L'intéressé ayant fourni les références prévues à l'Art. IV du règlement municipal sur les pharmacies, « la Commission est d'accord pour proposer la délivrance de l'autorisation nécessaire.

« *Blanchisseries.*—1°)—Mr. Lieu Ze Tchi 722, route H. de Siéyès—Zat Tsong Ts'ing, 511, route Vallon « (changement de propriétaire).

« La Commission est d'avis d'accorder les autorisations sollicitées pour ces deux blanchisseries.

« 2°)—Mr. Wang Ah Tsang, 127, route Rémi.

« Cette blanchisserie n'étant pas installée conformément aux prescriptions du règlement municipal, la « Commission propose le refus de la patente nécessaire.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résulat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinet dentaire.*—Mr. Jidelis, 15, passage 583 avenue Joffre (changement d'adresse).

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Zeng Chow Wei, 245, route Frelupt—Zeng Ly Miao, 257, rue « Hennequin.

« *Ateliers de cardage de coton.*—Mr. Yeh Sia Mei, 282, rue Galle—Yeh Ping Kwang, 409, rue du Marché « —Ly Nieng Zie, 458, route de Zikawei—Dang Gno Chi, 74, rue Galle.

« *Ateliers de cordonnerie.*—Mr. Se Hong Chon, 119, route Rémi—Wang Zain Woh, 4, passage 663 « avenue Joffre.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Vei Wei Gneu, 1005, avenue Foch—Song Ly Tsong, 7, passage 37 route « Rémi—Tsu King Gneu, 14 passage 569 avenue Joffre—Wang Yong Tsang, 39, passage 300 rue du « Consulat—Yu Sai Kieu, 124, route Père Dugout—Yang Gneu Meu, 20, passage 525 boulevard des 2 « Républiques—Deu Song Ling, 1, passage 158 route Dupleix—Pao Koh Liang, 698, rue Lafayette.

« *Charcuterie.*—Mr. Seng Bou Dang, 371, rue Ratard.

« *Boucheries.*—Mr. Tong Koh Tseng, 61, rue Lafayette—Moh Tse Ou, 110B, route Père Robert.

« *Boucherie, produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Wang King Zeng, 73, route Vallon.

« *Boucheries et produits alimentaires.*—Mr. Song Tse, 104, route Vallon—Mme. H. Ziff, 688, rue Bour- « geat.

« *Boucherie et boissons non alcoolisées.*—Mme. K. Mooratoff, 2, passage 66 route Lorton.

« *Volailles.*—Mr. Seng Ah Gni, 57, rue du Weikwei.

« *Fruiterie.*—Mr. Ly Veng Ziang, 246, avenue du Roi Albert.

« *Fruiterie et produits alimentaires.*—Mr. E. L. Malenko, 519, route Vallon.

« *Poissonnerie.*—Mr. Kou P'ing Fah, 79, quai de France.

« *Salaisons.*—Mr. Lieu Dong Hoh, 27, rue de la Paix.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Ko Se Kwei, 161-163, route Picard Destelan—N. Katin, 379, avenue « Joffre—Tseu Tching Fang, 137, rue Marcel Tillot.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Ly King Tsang, 975, avenue Pétain—Zi Kheu Tsu, 101, passage 452 route « de Zikawei—T'ang King Sai, 122, route Prentice—Gnu Ah Ngo, 16, passage 38 rue Lagrené—Moh Bou « Seng, 122, rue du Moulin—Lieu Kai Dong, 25, rue des Pères—Tsu P'ing Chain, 42, passage 663 avenue « Joffre—Ly Gnao Siang, 51, rue du Moulin.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Dung Siang Zeng, 313, route Vallon—King Yih Y, 127, avenue Haig— « Mme. K. Mooratoff, 2, passage 66 route Lorton.

« *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Fou Shao Tsu, 529, rue Ratard—Kozevetz, 80, « route Paul Henry (changement d'adresse).

« *Produits alimentaires et dépôt de glace.*—Mr. Kou Tseng Lai, 175, route Picard Destelan.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux européens, boissons non alcoolisées et fruiterie.*—Mr. Yang Pao « Liang, 101, rue Amiral Courbet.

« *Produits alimentaires, huiles et sauces chinoises.*—Mr. Ying Teh Kweu, 483, rue du Marché.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Wang Yung Fou, 255, route H. de Siéyès—Seng King « Piao, 258 rue Kraetzer.

« *Vins et spiritueux européens.*—Mr. Koh Lu Ziang, 75-77, rue de l'Est.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Zeng Hong Tsang, 355, rue Palikao—Vei Veng Wei, 211, rue de « Saïgon.

« *Salons de coiffure.*—Mr. Iwanaga, 161, avenue Haig—Zeng Zao Fah, 76, rue Tourane—Ly Zain Shing, « 148, route Prentice.

« Établissements Catégorie "C"

« *Cinématographe.*—Demande de Mr. Mathes Behara pour construction et exploitation d'un cinéma sur « le lot cad. 2074, rue Lafayette.

« La Commission émet un avis favorable à cette demande sous réserve de l'observation des prescrip- « tions du service d'Incendie qui seront communiquées ultérieurement.

« *Hôtel, café-restaurant étranger avec salle de danse.*—Demande de la Direction de l'Hôtel "Plaza" « sollicitant:

« 1°)—le transfert au nom de l'hôtel "Plaza" des patentes et licences délivrées précédemment au « nom de Mr. Negri, ex-manager, pour l'exploitation d'un hôtel, d'un café-restaurant étranger dans cet « établissement, Nos. 36-38, rue Montauban;

« 2°)—l'autorisation d'exploiter une salle de danse dans le même établissement.

« La Commission transmet à la Commission Municipale les deux demandes ci-dessus avec avis « favorable, sous réserve que la Direction de l'Hôtel "Plaza" exécute les prescriptions ci-après du service « d'Incendie:

« a)—Suprimer la porte donnant accès au garage public situé rue du Consulat;

« b) Ouvrir une porte sur le passage donnant sur l'arrière des cuisines à l'emplacement qui sera « désigné par le service d'Incendie;

« c)—Rehausser de 1 m. 50 les robinets de secours.

« Par ailleurs, il est bien entendu que Mr. Geo. W. Brush est responsable de l'exécution des prescrip- « tions des règlements municipaux, tant qu'il assurera la direction de l'établissment.

« *Café-restaurant étranger avec salle de danse.*—Mr. Boris Goertz, 24, avenue Dubail.

« Sur avis des Services intéressés la Commission propose de refuser l'autorisation sollicitée pour « l'exploitation de cet établissement.

« *Salle de danse.*—Demande de Mr. Gee pour construire un pavillon et exploiter une salle de danse « dans son café-restaurant étranger, avec piscine, No. 498, rue Cardinal Mercier.

« La Commission croit devoir faire remarquer que cet établissement, qui l'année dernière exploitait un « dancing en plein air, a été l'objet de plusieurs réclamations de résidents voisins.

« Cependant, il y a lieu de noter que le dancing faisant l'objet de la présente demande sera exploité « dans un pavillon; les sons de l'orchestre seront donc beaucoup atténués.

« Néanmoins, la Commission émet l'avis que si l'autorisation est accordée, la musique, dans cet « établissement, devra cesser à 10 heures du soir, ainsi que l'indique l'intéressé dans sa demande.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Mme. G. Brown, 685, avenue Joffre—Mr. A. S. Kleinermann, « 613-613A, avenue Joffre.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de ces deux établissements qui seront « compris dans la 3e classe.

« 2°)—Melle. K. Trubina, 76, route Frelupt.

« Cette demande d'exploitation n'a pas reçu l'approbation du Consul Général de France.

« 3°)—Demande de Mr. J. Gardzeloff sollicitant la délivrance d'une licence de nuit pour son café-res- « taurant étranger, No. 678, avenue Joffre.

« La Commission émet un avis favorable à cette demande sous réserve que l'intéressé se conforme aux « règlements municipaux concernant la licence en question.

« *Hôtel chinois.*—Mr. Sou Bain Fih, 6-8 passage 297 rue Eugène Bard.

« La Commission est d'avis d'accorder les patente et licences nécessaires pour cet hôtel, qui comprend « 20 chambres.

« *Collège chinois.*—Shanghai College of Law, 204, route Prosper Paris.

« Demande en attente, dossier incomplet.

« *Ecoles primaires chinoises.*—Mr. Chow Tsung Show, 22, passage 56 route Voyron—Melle. Tseng Mei « Si, 60, passage 148 route Say Zoong—Mr. Tsang Kwei Yong, 21, rue Galle—Tchang Ghieu, 175, rue « Porte de l'Ouest.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Ecole de danse et de langue chinoise.*—Mr. Hia Kien, 4, passage 412, rue Amiral Bayle.

« Sur avis favorable des Services la Commission est d'accord pour la délivrance de la patente nécessaire « à condition que l'intéressé fasse construire des installations sanitaires en nombre suffisant pour les élèves.

« *Imprimeries.*—Mr. Zeng Seng Tsang, 485, rue du Marché—K'ong Keng Foh, 102, rue Buissonnet— « Tsang Yeh Ming 359, rue Palikao.

« Dossiers incomplets, demandes, en attente.

« *Hôpitaux chinois.*—1°)—Mr. C. S. Teng, 9, route Doumer.

« Etablissement fermé à la date du 1er Septembre 1932.

« 2°)—Mr. Yih Wha, 140, avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Cabinets de consultations médicales.*—1°)—Mr. Lieu Tseng Tong, 108, rue de Saïgon, (changement « d'adresse)—Kob Tes Tching, 40, rue Baron Gros—Wei P'ing Zeng, 45, passage 964 avenue Pétain—Ling « Hang Yeu, 21, passage 320 route Winling—Lieu Ya Nong, 26, passage 121 route des Sœurs—Gnei Ts'an « Sai, 420, rue Auguste Boppe—Tsiang Pao Ze, 14, passage 167 avenue Joffre—Vai Bain Fi, 1, passage 106 « rue Hué—Tseu Teb Ming, 1, passage 356 boulevard de Montigny—Mao Yu Pao, 3, passage 214 rue « Lafayette—Tsiang Pao K'ang, 35, route Dollfus (changement d'adresse)—Wang Tse Bing, 386, rue « Lafayette, (changement d'adresse).

« Sur avis favorable des Services intéressés la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des douze « établissements ci-dessus, étant entendu que les demandeurs se conformeront au règlement municipal sur « la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« 2°)—MM. Chang Ki King et Ouang Kieh Sung, 5, passage 398E rue Lafayette.

« Sur avis défavorable des Services la Commission propose le refus de l'autorisation sollicitée.

« *Etablissement de bains, d'hydrothérapie et de massages.*—Mr. Gni Zeng Liang, 470, avenue Joffre.

« *Etablissements de massages.*—Melle. Tama Vaselchenko, 20, Linda Terrace, avenue Joffre—Mme. A. « Gantcher, 92, route Vallon.

« Ces deux demandes n'ont pas reçu l'approbation du Consul Général de France.

« *Maison de thé.*—Mr. Kou Keng Ling, 147-149, rue du Père Froc.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Restaurant chinois.*—Mr. Loh Keng Bei, 54, boulevard de Montigny.

« Autorisation à refuser. Il s'agit d'un étalage assez important installé à l'entrée d'un passage.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objec- « tion à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants:

« *Maison de logeurs.*—Mme. Zeng Yeh Ze, 142, rue Palikao.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Ko Se Kwei, 161-163, route Picard Destelan—N. Katen, 379, avenue « Joffre—Tseu Tching Fang, 137, rue Marcel Tillot (changement d'adresse).

« *Restaurants chinois.*—Mr. Vai Tsong Yie, 252, boulevard de Montigny—Y Yong Euh, 106, route G. « Kahn—Koh Ming Tseu, 239, route Frelupt—Zeng Bei Ying, 331, route Winling—Tsang Kieu Sai, 44, rue « Wantz—Zeng Ah Gni, 66, boulevard de Montigny—Zi Zain Zeng, 90, rue Vincent Mathieu.

« *Pension de famille.*—Mr. Kai Sing Hang, 7, passage 619 avenue Joffre.

« La réunion est terminée à 16 heures 40.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil
« *Signé :* E. FAURAZ.»

a)—*Teinturerie, Paris Dry Cleaning, 736, avenue Joffre.*—Le Comité approuve les conclusions de la Commission des établissements classés.

b) *Atelier de charpente, à côté du passage 395, route Frelupt.*—Demande de Mr. Yang Wei.—Le Comité remarque que les établissements de ce genre ne sont pas tenus, d'après le règlement, de s'installer dans la zône des établissements classés.

Le demandeur pourrait être invité à prendre les précautions qui s'imposent et se conformer au règlement sur les ateliers de charpente.

c)—*Salle de danse, No. 498, rue Cardinal Mercier.*—Demande de Mr. Gee.—L'intéressé a retiré sa demande.

d)—Les autres propositions de la Commission sont adoptées.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-après, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 1536, rues du Consulat-Petit, lot cad. 42.*—13 magasins, 11 hongs doubles à 2 étages, 1 godown et 2 chambres sur passage ;

2°)—*No. 2050, avenue Joffre, lot cad. 10530*D.—3 magasins à 2 étages, 2 chambres sur passage ;

3°)—*No. 2074, avenue Joffre, lot cad. 12788*C.—2 magasins à 2 étages ;

4°)—*No. 2083, rue Lafayette int., lot cad. 9072.*—9 maisons chinoises à 1 étage :

5°)—*No. 2096, rue Hennequin int., lot cad. 1666*A.—3 hongs simples, 1 hong double à 1 étage ;

6°)—*No. 2106, rue du Marché, lot cad. 2628*A.—17 magasins, 31 maisons chinoises, 1 chambres sur passage ;

7°)—*No. 2121, route Ghisi int., lots cad. 9887, 9891, 9891*A.—1 bâtiment de rapport à 3 étages, 7 garages;

8°)—*No. 2128, avenue Joffre, lot cad. 9041.*—1 étage supplémentaire sur un bâtiment en cours ;

9°)—*No. 2130, route H, de Siéyès, lot cad. 7020.*—1 temple chinois, 1 dépendance à 2 étages ;

10°)—*No. 2131, route de Boissezon, lot cad. 12735.*—1 étage supplémentaire sur un bâtiment en cours ;

11°)—*No. 2102, route Delastre, lot cad. 9839*A.—2 petites maisons en planches ;

12°)—*No. 2107, avenue Joffre int., lot cad. 12879.*—1 préau :

13°)—*No. 2076, avenue Foch, lot cad, 3590*A.—1 bâtiment de rapport à 3 étages ;

14°)—*No. 2090, route Say Zoong, lots cad. 10035*L, *10035*N.—transformer 2 résidences ;

15°)—*No. 2109, route Stanislas Chevalier. lots cad. 5156, 5156*A.—3 maisons semi-européennes à 2 étages, 2 garages, 1 mur de clôture ;

16°)—*No. 2111, avenue Joffre int., lot cad. 9040*B.—6 magasins, 1 hong double à 1 et 2 étages ;

17°)—*No. 2118, route H. Siéyès, lot cad. 9535.*—1 addition à 1 villa ;

18°)—*No. 2127, routes Edan et P. Destelan, lots cad. 13839, 13839*A.—Fondations pour 1 bâtiment de rapport à 8 étages (les plans de constructions seront déposés plus tard) ;

19°)—*No. 2129, route P. Henry, lots cad. 8507, 8508.*—1 batiment de rapport à 3 étages, 1 résidence, 1 garage ;

20°)—*No. 2115, route Dupleix, lot cad. 12017*C.—6 maisons chinoises à 1 étage (balcons à modifier).

B)—Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux réglements municipaux :

1°)—*No. 2065, route Magy, lot cad. 12745*A.—10 maisons chinoises à 1 étage, 1 résidence ;

2°)—*No. 2125, avenue Joffre, lot cad. 702.*—5 magasins européens, 4 hongs doubles, 2 hongs simples à 2 étages, 2 chambres sur passage, 1 mur de clôture ;

3°)—*No. 2132, route de Zikawei, lot cad. 13037.* - 1 maison chinoise à l'usage de bureaux et dortoirs et 2 autres à l'usage d'ateliers ;

4°)—*No. 2133, rue Lafayette, lot cad. 4084.*—1 résidence à 2 étages et attique, 1 mur de clôture ;

5°)—*No. 2140, avenue du Roi Albert, lot cad. 8501*K.—1 magasin à fleurs sans étage (sous réserve de démolir ce petit bâtiment lorsque le lot adjacent 8501 sera reconstruit).

C)—A la demande du propriétaire, le Comité autorise la délivrance d'un permis provisoire pour commencer les fondations d'une résidence chinoise sur les lots cadastraux 8586 et 8588, angle Lorton Paul Henry.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
WEI DING YONG

Publicité.—La Commission regrette de ne pouvoir accorder à l'Eastern China Advertising Co. l'autorisation d'installer des horloges électriques aux carrefours importants de la Concession Française et de faire de la Publicité sur les piliers supportant ces horloges.

Voirie.—La Commission décide de passer commande de 700 clous à la maison Malcolm & Co. au prix de Tls. 1.562,00 (imputation : B. E. 6—8—2—5).

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

C)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 21 Septembre 1932 :

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt et un Septembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—Rue Chapsal.—Conformément à la décision de la Commission Municipale du 6 Juin 1932, l'Ingénieur municipal soumet à l'examen du Comité un plan indiquant différents tracés de circulaires aux carrefours de la rue Chapsal entre l'avenue Joffre et l'avenue Foch.

En prévision de l'avenir, le Comité propose d'adopter le tracé comportant la plus grande courbe.

ARCHITECTURE.—Infirmerie Municipale, route Delastre.—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 16 Septembre 1932 relatif aux travaux de construction d'un bâtiment et surélévation d'un étage à l'usage de logement des infirmiers. "Entreprise Chien Sing & C°".

VOIRIE.—A)—*Avenue Joffre, route Voyron.*—Par lettre du 7 Septembre 1932, Messieurs Spence Robinson & Partners chargés de construire un immeuble à appartements sur le lot cadastral 4176 prient l'Administration Municipale d'autoriser à l'angle Joffre-Voyron un pan coupé rectiligne au lieu de la circulaire prévue.

Considérant qu'une circulaire a été imposée à l'angle opposé, le Comité estime qu'il n'est pas possible d'accorder la dérogation demandée.

B)—*Route Cassini.*—Par lettre du 25 Septembre 1932, Monsieur Stanislas Seng demande à l'Administration Municipale de procéder à l'ouverture de la route Cassini pour lui permettre de développer ses propriétés en bordure de cette voie publique.

Se basant sur un précédent récent, le Comité propose d'envisager le percement de cette route sous réserve que le demandeur supporte la totalité des frais d'aménagement.

Si Mr. S. Song n'acceptait pas cette proposition, la question pourrait être étudiée à nouveau lors de l'établissement des prévisions de Budget Extraordinaire pour le prochain exercice.

C)—*Refuges.*—1°)—*Avenue Edouard VII.*—A la demande du Chef de la Garde, le Comité propose d'installer ou de réparer certaines bornes en bois sur divers refuges, avenue Edouard VII.

2°)—*Carrefour Pétain, Winling.*—A la demande du Chef de la Garde, deux petits refuges pourraient être installés à ce carrefour.

MATÉRIEL.—Camions Berliet.—Sur proposition de l'Ingénieur municipal, le Comité propose de passer commande au Grand Garage Français d'un moteur diesel Berliet pour remplacer un moteur hors d'usage sur un camion de même marque.

Le crédit prévu au Budget sera suffisant.

PANNEAUX-RÉCLAMES.—Angle Say Zoong, Joffre.—Par décision du 14 Mars 1932, la Commission Municipale avait autorisé la Compagnie Millington à installer des panneaux-réclames à l'angle Say Zoong, Joffre pour une période de 6 mois expirant le 15 Septembre 1932.

Par lettre du 19 Septembre 1932, l'intéressé demande une nouvelle prolongation de 6 mois.

Tenant compte de la situation actuelle et des intentions du propriétaire de mettre son terrain en valeur, le Comité propose de donner satisfaction à cette demande.

DISTRIBUTEURS D'ESSENCE.—A)—*Avenue Pétain.*—Demande de la Texas Co.—Le Comité ne croit pas devoir recommander l'installation d'un distributeur d'essence et d'une construction mobile sur un terrain vague, avenue Pétain, en face de la route A. Cohen. Seule une station de ravitaillement convenable pourrait être autorisée à cet emplacement.

B)—*Route A. Cohen.*—Demande de l'Asiatic Petroleum Co.—Le Comité propose d'autoriser l'installation d'un distributeur d'essence en bordure du magasin "Cohen Auto Supply', No. 257 route A. Cohen.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu de la séance de la Commission des établissements classés du 15 Septembre 1932:

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 15 Septembre 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 15 Septembre 1932, à 15 heures, à « la Municipalité, sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Manufacture de tabac (fabrique de cigarettes).*—Mr. Ly Tsing Gnei, 395-397, rue Lafayette.

« Conformément au règlement municipal sur les établissements classés, ces fabriques ne peuvent être « autorisées que dans la zône réservée. La Commission propose en conséquence le rejet de cette demande.

« *Distillerie (rectification d'alcool).*—Mr. Simko, 1, passage 341 route Frelupt.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garages publics pour automobiles.*—1°)—Demande de Mr. Wu Hung Kwei pour transfert à son nom « des patente et licences délivrées à Mr. K. S. Wood pour exploitation d'un garage public, No. 14A et 14B, « rue Amiral Courbet.

« Autorisation de transfert pouvant être accordée sous réserve que l'intéressé se conforme tout d'abord « aux prescriptions suivantes :

« a)—Protéger le plafond du garage avec du métal déployé et enduit;

« b)—Installer un robinet de secours contre l'incendie, type "Torrent", ainsi que 2 extincteurs chimi- « ques en surplus de ceux déjà installés;

« c)—Protéger les deux hangars situés aux abords immédiats du garage au moyen de tôle ondulée, « selon les instructions données par le service d'incendie.

« La délivrance des patente et licences nécessaires (3e classe, 15 voitures) sera subordonnée à l'exécu- « tion des prescriptions ci-dessus.

« 2°)—Demande de Mr. Wu Hung Kwei pour transfert à son nom des patente et licences délivrées à « Mr. K. S. Wood pour exploitation d'un garage public, No. 49-51, avenue Edouard VII.

« La Commission est d'avis d'autoriser ce transfert à condition, toutefois, que le demandeur exécute, « au préalable, les prescriptions suivantes :

« a)—La soupente située au-dessus du bureau et servant de dortoir au personnel sera supprimée;

« b)—Le robinet de secours contre l'incendie et les accessoires seront remis en bon état de fonction- « nement; 3 extincteurs chimiques seront installés;

« c)—Toute communication entre le garage et le local en construction au fond de la remise sera « supprimée.

« La délivrance des patente et licences nécessaires (3e classe) sera subordonnée à l'exécution des « prescriptions ci-dessus.

« 3°)—Demande de Mme A. Fédorova pour transférer au No. 342, avenue du Roi Albert, un garage « public exploité auparavant au No. 815, avenue Foch.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« Ce garage sera compris dans la 5e classe (3 voitures).

« 4°)—"Hartzenbusch Motor & Co.", 397, avenue Foch.

« A la suite d'une enquête effectuée par les Services Municipaux, il a été constaté que 30 voitures « étaient garées dans cet établissement, alors que ce garage est compris dans la 2e classe, c'est à dire pour « une contenance de 16 à 25 voitures.

« La Commission propose, en application de l'ordonnance Consulaire No. 7 du 22 Janvier dernier, « qu'une licence de 1er classe (de 25 à 50 voitures) soit délivrée à ce garage.

« *Salle d'exposition et magasin de vente d'automobiles avec atelier de réparation.*—Société "Triangle « Motors & Co.", 99, rue Cardinal Mercier.

« Même remarque que pour le garage ci-dessus. 66 voitures étaient garées lors de l'enquête alors que « cet établissement n'est détenteur que d'une licence de 2e classe (16 à 25 voitures).

« La Commission estime qu'une licence de 1e classe (de 50 à 75 voitures) doit être délivrée à cet « établissement.

« *Atelier de mécanique.*—Mr. Wang Zie Foh, 800, rue Amiral Bayle.

« *Fabrique de rubans.*—Mr. Kou Kwe Ts'ou, 15, passage 372, route de Zikawei.

« Ces deux établissements étant situés dans la zône réservée, la Commission est d'accord pour en « autoriser l'exploitation.

« *Atelier de tissage.*—Mr. Zao Ping Kwen, 115, passage 53 rue Porte de l'Ouest.

« La Commission propose la délivrance de l'autorisation sollicitée sous réserve que le demandeur « exécute les prescriptions du service d'Hygiène relatives à la construction d'installations sanitaires « nécessaires au personnel employé.

« D'autre part, le travail de nuit sera interdit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Fabriques de tricots.*—1°)—Mr. Tong Ping Zie, 25-26, passage 274 route Cassini.

« Autorisation à accorder, établissement situé dans la zône réservée.

« 2°)—Mr. Tsu Zeng Pah, 367, boulevard des 2 Républiques.

« Patente à délivrer, sous réserve que tout travail de nuit soit interdit entre 10 heures du soir et 6 « heures du matin.

« *Fabrique de peinture.*—Mr. A. P. Zazersky, 339, passage 341 route Frelupt.

« *Petite fabrique de produits pharmaceutiques.*—Mr. Hou Veng, 258, rue Bourgeat.

« Dossiers incomplets, demande en attente.

« *Atelier de petite mécanique et de galvanoplastie.*—Mr. Zia Meu Tsang, 284A-B-C-D, route Frelupt.

« La Commission est d'avis que la patente peut être accordée à cet établissement sous réserve que « l'ouverture pratiquée dans le mur pare-feu soit obstruée et que tous les matériaux combustibles encom- « brant les terrasses soient enlevés.

« Par ailleurs, le travail de nuit sera interdit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Atelier de polissage de cuivre.*—Mr. Zeng Zei Seng, 127, avenue Foch.

« Autorisation pouvant être accordée sous les réserves suivantes :
« construire des installations sanitaires indispensables au personnel ; reconstruire les canalisations électri- « ques intérieures.

« En outre, le travail de nuit sera interdit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Ateliers de réparation de bicyclettes.*—Mr. Zi Lien King, 375, route Père Robert—Dang Pang Fah, 128, « rue du Lieutenant Pétiot—Tsang Teh Long, 435, route Père Robert.

« *Atelier de menuiserie.*—Mr. Ghu King Leu, 421, route H. de Siéyès.

« *Ateliers de ferblanterie.*—Mr. Tsang Shing Ts'eng, 315, route Conty—Ou Fah Kee, 292, route H. de « Siéyès (changement d'adresse).

« *Boulangerie avec four.*—Mr. Chijoff, 9, passage 383 avenue Joffre.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires aux sept établissements divers « ci-dessus.

« Toutefois, en ce qui concerne la boulangerie installée au No. 9, passage 383, avenue Joffre, la « cheminée du four devra dépasser d'au moins 1 m. 50 le faîte des maisons immédiatement voisines.

« *Savonnerie.*—MM. Tsigaltski & Minsky, 32, passage 291 route H. de Siéyès (changement de propriétaire).

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la patente nécessaire qui portera interdiction de procéder à tout agrandissement à cet emplacement.

« *Pharmacies de type moderne.*—Mr. Hoshtarya, 580, avenue Joffre—Melle. J. M. Spector, 263, avenue « Haig.

« Autorisation à accorder, les intéressés ayant fourni les diplômes ou références prévus par le règlement municipal.

« *Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. Ou Ki Ze, 4, passage 344 rue Lafayette.

« Sur avis défavorable des Services, la Commission propose le refus de l'autorisation sollicitée.

« *Vente de produits alimentaires.*—Mr. Vu Ngo Ling, 99, rue Eugène Bard.

« Il s'agit d'un étalage installé à l'entrée d'un passage et gênant la circulation. La Commission est « d'avis de ne pas accorder l'autorisation sollicitée.

« *Atelier de cardage de coton.*—Mr. Heu Ding Yang, 41, passage 663 avenue Joffre.

« La Commission estime que la patente nécessaire peut être accordée à cet établissement peu important sous réserve, toutefois, que le demandeur obstrue la fermeture du côté du passage.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinets dentaires.*—Mr. Zeng Hong Shing, 475B, rue Bourgeat - Seng Yio Seng, 133, route Père « Robert.

« *Atelier de vannerie.*—Mr. Neu Kao Ko, 27, rue Porte de l'Ouest.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Ou Ah Dou, 429, rue Bourgeat.

« *Ateliers de cardage de coton.*—Mr. Ou Yu Shing, 613, rue Brenier de Montmorand—Ts'a Siou Keng, « 61, rue du Weikwei—Yang Ah Mao, 272, rue Ratard—Y Kiang Kiang, 1181, route de Zikawei—Tsu Miao « Seng, 235, avenue du Roi Albert—Sai Yune, 169, rue Lagrené—Ou Zeng Ling, 382, rue Brenier de « Montmorand.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Yu King Kee, 416, rue Amiral Bayle—Heu Sing Ding, 111, rue Amiral « Courbet—Kou Ah Mao, 99A, rue Cardinal Mercier—Tsang Zong Ly, 71, rue Lafayette—John Sun, 1, « passage 141 rue Marcel Tillot—U. J. Soskin, 625, avenue Joffre—Zao Ping Tse, 44, passage 148 route Say-« Zoong—Zi Ah Ding, 51, rue Porte du Nord—Zao Pao Ts'eng, 1, passage 202 rue Wantz—Zao Tsou Keng, « 1, passage 659 avenue Joffre—Ou Lih Yung, 332, route Frelupt—Tseu Song Ling, 419, route H. de « Siéyès—Mme. V. Seou, 210, avenue du Roi Albert—Mr. Tsou Ziang, 153, route Prentice (changement « d'adresse).

« *Boucherie et produits alimentaires.*—Mr. Y. Pao Dong, 393, avenue Joffre.

« *Poissonnerie.*—Mr. Tsang Ying Seng, 78, quai de France.

« *Boulangerie-confiserie.*—Mme. D. Abraham, 306, avenue du Roi Albert (changement de propriétaire).

« *Confiserie.*—Mr. Chijoff, 383A, avenue Joffre.

« *Patisserie et produits alimentaires.*—Mme. Kang Ling Zei Y, 304, avenue du Roi Albert.

« *Fruiterie et lait de haricots.*—Mr. Tsu Zei Sieu 383, route Père Robert.

« *Fruiteries.*—Mr. Wang Ah Keng, 121, route Conty—Hang Zeng Zie, 357, avenue Edouard VII.

« *Fromagerie de haricots.*—Mr. Wang Zain Seng, 116, route Prentice, sous réserve que le travail de « nuit soit interdit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. S. T. Stepanov, 339, rue Bourgeat—Kieng Nai Sing, 225, route Picard « Destelan.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Seng Zao Zeng, 432, route Frelupt—Zeng Zeu Heng, 253, route Cohen—Ou « Ah King, 642, rue Bourgeat—Gnie Ts'eng Ling, 97, rue Vincent Mathieu—Wei Seug Zie, 149, route « Dupleix—Mao Yu Zeng, 147, passage 409 route Père Robert.

« *Pâtes alimentaires et fruiterie.*—Mr. Wang Zeng Keng, 312, route Tenant de la Tour.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Tsu Teh Khoei, 259, route Magy—Ou Tseng Ts'ang, 332, route Frelupt « —Wang Yung Ghi, 306, route Magy—Zia Ping Woh, 10, passage 33 rue Porte de l'Ouest—Koh Yong « Seng, 111, route Dupleix (changement de propriétaire).

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*— Mr. Lou Kie Sing, 49, avenue Dubail.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tsa Tching Seng, 119, rue Porte de l'Ouest—Tseng Sao Ching, 1205, « avenue Haig.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ou Tsing Fah, 41, passage 195 rue du Capitaine Rabier.

« *Huiles et vins chinois.*—Mr. Tso Ly Gneu, 156, route Prentice.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Ou King Seng, 61, passage 16 rue du Père Froc—Vei Zeng Woh, « 130, rue Tourane.

« *Salons de coiffure.*—Mr. Zeng Yong Pao, 1172, avenue Joffre (changement d'adresse)—Lieu Ching « Tseng, 154, passage 26 avenue Dubail.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Hôtel, bar et salle de danse.*— Demande de Mr. G. J. Deletoille pour transfert à son nom des patente « et licences délivrées à Mme. Vve. Lo Giudice pour l'exploitation d'un hôtel dénommé "Hôtel de France" et « d'un bar avec salle de danse dénommé "Sheik Cabaret", No. 109-111-113, avenue Edouard VII, ainsi que « de la licence de nuit pour cet établissement.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« *Cafés-restaurants étrangers avec salle de danse.*—1°) —Mr. B. Goertz, 24, avenue Dubail.

« Lors de sa réunion du 1e Septembre dernier, la Commission des établissements classés s'est méprise « sur l'avis fourni par les Services.

« En effet, alors qu'un avis défavorable était donné uniquement en ce qui concernait les logements « meublés que le demandeur se proposait d'adjoindre à son commerce, la Commission, sans faire de « distinction, a émis un avis défavorable à la demande de Mr. Goertz pour exploiter un café-restaurant « étranger avec salle de danse.

« La Commission des établissements classés estime donc que l'autorisation peut être accordée pour « l'exploitation de cet établissement (compris dans la 3e classe), qui ne comportera pas de logements « meublés.

« 2°)—Mr. Woo Shao Kong, 1260, rue Lafayette.

« Sur avis favorable des Services, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance des « patente et licences nécessaires pour l'exploitation d'un café-restaurant étranger, qui sera compris « dans la 2e classe.

« En ce qui concerne la salle de danse, la demande de l'intéressé est réservée, un supplément d'enquête « étant en cours.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—Mr. Chijoff, 383A, avenue Joffre—R. F. Terrell, 298, rue Ratard—MM. « Alasolo et Cie., 324-326, avenue du Roi Albert (changement de propriétaire).

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance des autorisations sollicitées pour ces trois « établissements qui seront compris dans la 3e classe.

« *Café étranger et salon de thé.*—Demande de Mme. D. Abraham pour transfert à son nom de la « patente délivrée à Mr. Petrovsky pour exploiter un salon de thé au No. 306, avenue du Roi Albert.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« Par ailleurs, l'intéressée sollicitant également l'autorisation de vendre des liqueurs dans son établis-« sement, la Commission propose qu'une licence de café (3e classe) soit accordée.

« *Collèges chinois.*—1°)—"Shanghai College of Law", 204, route Prosper Paris.

« La Commission est d'avis que la patente nécessaire soit délivrée sous réserve, toutefois, que la « Direction de cet établissement se conforme aux prescriptions du service d'Hygiène notamment en ce qui « concerne la construction d'installations sanitaires en nombre suffisant pour les 400 élèves qui fréquenteront « ce collège.

« 2°)—Mme. Dou Yu Fi, 517, rue Ratard (changement de propriétaire).

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Ecoles primaires chinoises.*—1°)—Mr. Zeng Zio Bing, 26, passage 320 route Winling—Tchieu Sie, 72, « rue Bourgeat.

« Dossiers incomplets, demandes en attente.

« 2°)—Mr. Tchang Ghieu, 175, rue Porte de l'Ouest—Tsang Kwei Yong, 21, rue Galle—Melle. Tseng « Mei Si, 60, passage 148 route Say Zoong—Mme. Chow Tsung Show, 22, passage 56 route Voyron.

« Autorisations à délivrer.

« *Imprimeries.*—1°)—Mr. Tsang Yeh Ming, 359, rue Palikao—K'ong Keng Foh, 102, rue Buissonnet.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de ces deux imprimeries.

« 2°)—Mr. Zeng Seng Tsang, 485, rue du Marché.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Hopitaux chinois.*—1°)—Mr. Yih Wha, 140, avenue Joffre.

« Patente à délivrer.

« 2°)—"Association Catholicorum Sinensium", 121, rue Ratard (changement d'adresse).

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Meng Zao Yong, 136, route de Zikawei—Ling Zong Yong, « 65, passage 123 rue Porte de l'Ouest—Ki Seu Zang, 23, passage 1218A rue Lafayette—Tsu Kie Ts'an, « 37, rue Tourane—Heu Tsi Zeng, 56, passage 205 rue Wantz—Yao Tse Zeng, 2, passage 9 rue Hennequin « —Siao P'ei Zeu, 19, passage 207 rue du Capitaine Rabier—S. H. Ling, 8, passage 383 avenue Joffre—Mme. « Ou Ze Vong, 105, avenue Foch (sage-femme)—Mr. Potapoff, 72, route Vallon (changement d'adresse).

« Sur avis favorable des Services intéressés la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des dix « établissements ci-dessus, étant entendu que les intéressés se conformeront au règlement municipal sur la « déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Cabinets de massages.*—1°)—Mme. Lohmann, 9, Linda Terrace, avenue Joffre—S. Krassuof, 380, rue « Bourgeat—Danilevskaya, 570, avenue Joffre—Z. Voronova, 129, rue du Lieutenant Pétiot—Dobrodushnoff, « 58, route Vallon—A. Koutousoff, 2, passage 134 route Vallon.

« Patentes à délivrer.

« 2°)—Mme. Hinez, 94, route Vallon.

« Sur avis défavorable des Services la Commission est d'accord pour refuser l'autorisation sollicitée « pour cet établissement.

« *Salle de diseurs de fables.*—Mr. King Yong Fi, 146-148, rue Brenier de Montmorand.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cet établissement qui comprendra 50 places « environ.

« *Restaurants étrangers et vente de boissons non alcoolisées.*—1°)—Mr. T. Enomoto, 2, passage 636 avenue « Joffre.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« 2°)—Mr. King Zeng Yie, 13, avenue Dubail—Tseu Tching Fong, 81, rue Marcel Tillot (changement « d'adresse).

« Sur avis défavorable des Services la Commission propose le refus des autorisations demandées.

« *Mont de piété.*—Mr. Tseu Sieu King, 8-10, rue du Lieutenant Pétiot.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Maison de tolérance.*—Mme. Don, 2, passage 631 avenue Foch.

« Après avoir pris connaissance du rapport des Services la Commission transmet cette demande à « la Commission Municipale avec avis défavorable.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maisons de thé.*—Mr. Seng Ah K'ang, 118, rue du Moulin—Kou Keng Ling, 147-149, rue du Père Froc.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Kieng Nai Sing, 225, route Picard Destelan—Cheng King Whei, 380, « avenue Joffre (changement de propriétaire).

« *Restaurants chinois.*—Mr. Zeu Hong Zeng, 45, passage 1058 route de Zikawei—Seng Teh Ts'an, 46, « passage 1058 route de Zikawei—Fou Tien Foh, 348, boulevard de Montigny—Bi Kie Tseng, 16, rue du « Whampoo—Sih Veng Ping, 97-99, rue du Marché—Wang Sao Tching, 90, rue Sœur Allègre—Zeng Pah, « 91, rue Vincent Mathieu—Ting Yong Tching, 261, route de Zikawei.

« *Affaires diverses.*—Dans ses séances des 18 Août et 1er Septembre 1932, la Commission des établis- « sements classés avait proposé le refus de quelques autorisations demandées, estimant que les établis- « sements en question étaient incommodes et dangereux pour les résidences voisines.

« Un supplément d'enquête demandé par le Comité des Travaux (séance du 7 Septembre 1932) fut « effectué ; cette enquête a permis de constater que les établissements ci-après pouvaient être autorisés à « condition toutefois que certaines précautions soient prises en vue de ne pas incommoder le voisinage :

« a)—*Fabriques d'ampoules pour lampes de poche.*—Mr. Chu Wei Tsang, 4-5, passage 42 route Say « Zoong—Ly Yong Seng, 10, passage 66 route Lorton.

« Ces fabriques étant installées dans des cités, la Commission propose que la patente porte interdiction « de procéder à des agrandissements. Aucun travail de nuit, entre 10 heures du soir et 6 heures du matin, « ne sera d'autre part autorisé.

« Par ailleurs, en ce qui concerne la fabrique installée 10, passage 66 route Lorton, l'intéressé devra « remplacer les tubes d'arrivée de gaz, actuellement en verre, par des tuyaux métalliques.

« b)—*Atelier de charpente.*—Mr. Yang Wei, 393, route Frelupt.

« Le demandeur devra se conformer au réglement municipal prescrivant une distance minimum de 3 « mètres entre la clôture et les stocks de bois ; en outre, les mesures nécessaires devront être prises en vue « d'éviter l'accumulation des copeaux.

« c)—*Savonnerie, 160, rue Bluntschli.*—La fabrication du savon est faite ailleurs, seuls le découpage et « l'emballage du savon sont effectués sur place.

« Cet établissement peut en conséquence être admis à son emplacement actuel.

« La réunion est terminée à 16 heures 30.

« Dresssé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétraire du Conseil
« *Signé :* E, FAURAZ. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 2040, route Rémi int., lots cad. 9341 & 9342.*—15 maisons chinoises à 1 étage, 2 chambres sur passage ;

2°)—*No. 2092, route Prentice, lot cad. 5596.*—1 double hong à 2 étages ;

3°)—*No. 2114, route de Grouchy lots cad. 10584-84A* —7 maisons semi-européennes à 2 étages et 1 garage ;

4°)—*No. 2134, route Lorton, lot cad. 8592.*—12 magasins, 2 hongs à 1 étage ;

5°)—*No. 2137, avenue du Roi Albert, route Vallon, lot cad. 9012.*—1 garage ;

6°)—*No. 2138, route Frelupt int., lot cad. 9916*—6 maisons chinoises, 1 hong double à 1 étage ;

7°)—*No. 2144, route Prentice, lot cad. 5559.*—5 magasins, 2 hongs à 2 étages et 2 chambres sur passage ;

8°)—*No. 2150, avenue du Roi Albert int. lot cad. 7617.*—1 addition et 1 abri pour chaudière ;

9°)—*No. 2083, rue Lafayette int., cad 9072.*—9 maisons chinoises à 1 étage (Modification des plans enregistrés sous permis No. 4439).

10°)—*No. 2122, route Cassini int , lot cad. 5171F.*—2 maisons chinoises simples, 1 triple à 1 étage.

B)—Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 2145, route Vallon int., lot cad. 9021B.*—1 maison chinoise à 2 étages ;

2°)—*No. 2146, route Maresca, lots cad. 12597-12600-12604.*—1 petit bâtiment à l'usage de "Children's study", 1 addition et 1 garage, 1 addition à une villa et 1 mur de clôture ;

3°)—*No. 2147, route G. Kahn int., lot cad. 9927A.*—4 maisons chinoises à 1 étage ;

4°)—*No. 2148, avenue du Roi Albert int., lot cad. 7179.*—8 hongs à 2 étages, 4 magasins à 1 étage et 6 chambres sur passage ;

5°)—*No. 2153, route H. de Siéyès, lots cad. 9534A-9535-9539A-E.*—1 dépendance à 1 étage, 1 mur de clôture ;

6°)—*No. 2156, rue Hennequin, lot cad. 1643.*—1 mur de clôture ;

7°)—*No. 2161, route Frelupt int., lot cad. 7147.*—7 serres, 1 abri pour chaudière ;

8°)—*No. 2162, route Vallon, lots cad. 9026A-9026C.*—1 addition, 1 chambre sur passage ;

9°)—*No. 2122, route Cassini, lot cad. 5171F.*—2 maisons chinoises simples, 1 triple à 1 étage (Modifications des plans soumis).

La séance est levée à 7 heures

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Réseau routier.—Rue Chapsal.—La Commission approuve le plan No. C. T. 4 en date du 21 Septembre 1932 portant tracés de circulaires aux carrefours de la rue Chapsal entre l'avenue Joffre et l'avenue Foch, suivant la plus grande courbe.

Les propriétés affectées par le nouveau tracé sont frappées d'alignement.

Le plan No. C. T. 4 sera publié au Bulletin Municipal.

Voirie.—Avenue Joffre - route Voyron.—La Commission décide d'autoriser à l'angle Sud - Ouest Joffre-Voyron un pan coupé rectiligne suivant le plan présenté par MM. Spence Robinson & Partners (lettre du 7 Septembre 1932), chargés de construire un immeuble à appartements sur le lot cadastral 4176.

Cette dérogation au plan d'alignement est faite en considération des avantages qu'elle présente au point de vue visibilité de circulation ; elle est d'autre part conditionnée par l'engagement que devra prendre le propriétaire du lot cad. 4176 de céder gratuitement à l'Administration Municipale, pour l'usage public, la partie de sa propriété comprise entre le pan coupé rectiligne et la circulaire.

Le plan de récolement afférent à cette cession sera dressé par le bureau du cadastre, et remis pour approbation au propriétaire.

Le permis de construire ne sera délivré qu'après enregistrement de la cession.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière—La situation financière arrêtée au 23 Septembre 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 30.096,87, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. DONNÉ
H. MAZOT
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG
E. S. WILKINSON

NOUVEAUX PANS COUPES CIRCULAIRES

RUE CHAPSAL - AVENUE FOCH
" RUE BOURGEAT
" AVENUE JOFFRE

DECISION DU CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 1932

L'INGENIEUR EN CHEF

CHANGHAI LE 11 OCTOBRE 1932
POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DU CADASTRE

ECHELLE DE 0,002 $(\frac{1}{500})$ PAR METRE

Annexe au Bulletin Municipal No. 613 du 24 Novembre 1932

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 17 Octobre 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le dix sept Octobre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 26 Septembre 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Ordonnances Consulaires.—*Stations de T. S. F.*—Le Consul Général de France, Président, informe la Commission Municipale qu'il a pris, à la date du 30 Septembre 1932, l'ordonnance ci-après :

Ordonnance Consulaire No. 154 du 30 Septembre 1932

Les "stations de T. S. F." sont ajoutées à l'annexe 3 de l'Ordonnance Consulaire No. 115 du 28 Août 1928, donnant nomenclature des établissements classés catégorie "C."

Maisons de tolérance.—Le Consul Général de France, Président, informe la Commission Municipale qu'il a pris, à la date du 30 Septembre 1932, l'ordonnance ci-après :

Ordonnance Consulaire No. 155 du 30 Septembre 1932

I.—Il est interdit aux tenanciers de maisons de tolérance d'employer ou de recevoir des femmes atteintes de maladies contagieuses.

II.—Le Directeur des Services de Police pourra, en tout temps, faire procéder à la visite sanitaire des femmes dans les maisons de tolérance.

III.—La licence des femmes reconnues atteintes de maladies contagieuses sera immédiatement retirée, et une amende de Police de $ 5 à $ 50 par femme malade sera infligée au tenancier de la maison. En cas de récidive, l'établissement pourra être fermé par mesure de police sur décision du Consul Général de France.

***

La Commission décide d'envisager ultérieurement la mise en vigueur d'un règlement visant la tenue intérieure des maisons de tolérance, et leur affectation dans un quartier délimité.

Bureaux de renseignements et recherches privés.—Le Consul Général de France, Président, informe la Commission Municipale qu'il a pris, à la date du 5 Octobre 1932, l'ordonnance ci-après :

Ordonnance Consulaire No. 159 du 5 Octobre 1932

I.—Nul n'est autorisé à ouvrir ni à exploiter des "bureaux de renseignements et de recherches privés" sur la Concession Française, sans autorisation du Consul Général de France.

II.—Toute infraction à la présente ordonnance sera punie d'une amende de 1 à 100 dollars.

Bureaux de placement.—Le Consul Général de France, Président, informe la Commission Municipale qu'il a pris, à la date du 5 Octobre 1932, l'ordonnance ci-après :

Ordonnance Consulaire No. 160 du 5 Octobre 1932

I.—Nul n'est autorisé à ouvrir ni à exploiter des "bureaux de placement" sur la Concession Française, sans autorisation du Consul Général de France.

II.—Toute infraction à la présente ordonnance sera punie d'une amende de 1 à 100 dollars.

Librairies.—Le Consul Général de France, Président, informe la Commission Municipale qu'il a pris, à la date du 13 Octobre 1932, l'ordonnance ci-après :

Ordonnance Consulaire No. 168 du 13 Octobre 1932

Les "librairies" sont ajoutées à l'annexe 3 de l'Ordonnance Consulaire No. 115 du 28 Août 1928, donnant nomenclature des établissements classés catégorie "C."

Recensement.—La Commission enregistre les résultats ci-après du recensement de la population de la Concession Française fait à la date du 20 Septembre 1932 :

RECENSEMENT DE LA POPULATION SUR LA CONCESSION FRANÇAISE DE CHANGHAI

(au 20 Septembre 1932)

POPULATION ÉTRANGÈRE

SEXE MASCULIN		SEXE FÉMININ		Total
Au-dessus de 15 ans	Au-dessous de 15 ans	Au-dessus de 15 ans	Au-dessous de 15 ans	
7.078	1.334	5.647	1.403	15.462

NATIONALITES

Française	1.367
Allemande	641
Américaine	1.672
Anglaise	2.684
Argentine	1
Arménienne	30
Autrichienne	45
Belge	79
Brésilienne	8
Bulgare	2
Chilienne	2
Cubaine	6
Danoise	148
Egyptienne	9
Espagnole	93
Esthonienne	31
Finlandaise	13
Georgienne	5
Grecque	69
Hollandaise	108
Hongroise	19
Irakise	8
Irlandaise	11
Italienne	129
Japonaise	275
Lettone	72
Lithuanienne	78
Luxembourgeoise	1
Mexicaine	10
Norvégienne	60
Persane	1
Polonaise	312
Portugaise	452
Roumaine	42
Russe	6.045
Suédoise	33
Suisse	108
Syrienne	16
Tchéco Slovaque	53
Tonkinoise	695
Turque	9
Yougo-Slave	20
Total	15.462

Population étrangère de passage	748
Total de la population étrangère	16.210

POPULATION CHINOISE

SEXE MASCULIN		SEXE FÉMININ		Chinois au service des Européens		Total
Au-dessus de 15 ans	Au-dessous de 15 ans	Au-dessus de 15 ans	Au-dessous de 15 ans	Masculin	Féminin	
174.715	65.472	109.677	60.700	5.088	2.187	417.839

Population fluviale	20.325	
» de passage	24.178	
Total de la population chinoise		462.342
Total général de la population		478.552

POPULATION DE LA CONCESSION FRANÇAISE DE 1900 A 1932

	1900	1905	1910	1915	1920
Population Étrangère	622	831	1.476	2.405	3.562
Population Chinoise	91.646	96.132	114.470	146.595	166.667
Totaux....	92.268	96.963	115.946	149.000	170.229

	1925	1928	1930	1931	1932
Population Etrangère	7.811	10.377	12.922	15.146	16.210
Population Chinoise	289.261	348.076	421.885	440.866	462.342
Totaux....	297.072	358.453	434.807	456.012	478.552

Décès.—Le Président fait part à la Commission du décès, survenu à Paris le 14 Octobre 1932, du Rév. Père Froc, qui fut pendant de nombreuses années et jusqu'en 1931, Directeur de l'Observatoire de Zikawei.

Se faisant l'interprète des Membres, le Président adresse à la Mission des Jésuites l'expression de la profonde sympathie de la Commission Municipale et lui renouvelle son admiration pour l'œuvre accomplie par le Rév. Père Froc en Chine, en collaboration avec les Autorités Françaises, pour la grandeur et le rayonnement de notre pays.

Médaille Municipale.—Sur la proposition du Consul Général de France, Président, la Commission décide d'attribuer la médaille de bronze avec agrafe à l'agent chinois Ou Zao Bang No. 221 :

« A fait preuve de courage en poursuivant un bandit armé qui venait de blesser grièvement un passant, « et après avoir essuyé deux coups de feu, a réussi à l'abattre. »

Adjudication.—*Fourniture de 2 rouleaux compresseurs.*—En raison des retards survenus dans l'acheminement des courriers d'Europe, la Commission décide que la remise des soumissions pour cette fourniture sera reportée du 20 Octobre au 3 Novembre 1932.

Comité des Travaux.—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 5 Octobre 1932:

L'an mil neuf cent trente deux et le cinq Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

ARCHITECTURE.—Aménagement de la cour du Quartier Foch, avenue Joffre.—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive en date du 21 Septembre 1932 pour les travaux ci-dessus (entreprise Sing Yah Kee).

VOIRIE.—Route Bridou.—Le Comité propose d'autoriser l'aménagement de la chaussée de la route Bridou au droit des lots cadastraux 13694 et 13695, le propriétaire ayant déjà payé les frais correspondants.

Le montant de la participation municipale pourrait être prélevé au Budget Extraordinaire, imputation 8. 2. 8.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-après de la séance de la Commission des établissements classés du 29 Septembre 1932:

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
« *Compte-rendu de la réunion du 29 Septembre 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 29 Septembre 1932, à 15 heures, à la « Municipalité sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Distillerie (rectification d'alcool).*—Mr. Simko, 1, passage 341 route Frelupt.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Fabriques de bougies.*—Mr. Yeh Heng Seng, 32, rue Marco Polo—Seng Teh Fah, 196 rue du Capitaine « Rabier.

« Patentes à délivrer, établissements peu importants.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garage public et atelier de réparation d'automobiles.*—Mr. C. Johnson, 15c, route Doumer.

« Cet établissement, qui possède déjà une patente et une licence de 3e classe (9 à 15 voitures) pour « garage public, s'occupe, en outre, de réparations aux automobiles privées. L'emplacement occupé par ces « deux industries permet actuellement d'y garer 20 voitures.

« La Commission estime qu'une licence de 4e classe (de 5 à 8 voitures) doit être délivrée à l'intéressé « pour son atelier de réparation, sous réserve qu'il se conforme au préalable aux prescriptions suivantes :

« a)—L'atelier, actuellement installé en plein air, sera abrité sous un bâtiment construit en maté- « riaux résistant au feu ;

« b)—La palissade en bambous sera remplacée par un mur plein ;

« c)—Le sol du garage et de l'atelier sera cimenté ;

« d)—Deux robinets de secours contre l'incendie type "Torrent" et 6 extincteurs chimiques seront « installés dans le garage et dans l'atelier de réparation ;

« e)—Toute communication entre le garage ou l'atelier et les logements sera supprimée.

« La délivrance de la licence sera subordonnée à l'exécution des prescriptions ci-dessus.

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—Demande de Mr. Y. C. Koo pour transfert à son nom des patente « et licence délivrées à Mr. P. Kriescher pour exploitation d'un atelier de réparation d'autos, No. 246, « route Say Zoong.

« Autorisation de transfert pouvant être accordée sous réserve que l'intéressé fasse installer deux « extincteurs chimiques dans son atelier.

« Cet établissement restera compris dans la 5e classe (4 voitures).

« *Atelier de peinture d'automobiles.*—Mr. H. S. Campbell, passage 146A, route des Sœurs.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cet établissement, qui sera compris dans la « 3e classe (de 9 à 15 voitures), à condition que le demandeur installe trois extincteurs chimiques dans « son atelier.

« *Atelier de réparation de motocyclettes*—Demande de Mr. Tsang Ai Seng pour transfert à son nom des « patente et licence délivrées à Mr. P'eu Zain Teh pour exploitation d'un atelier de réparation de moto- « cyclettes, No. 343, route Frelupt.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« *Ateliers de réparation de bicyclettes.*—Mr. King Siao Di, 235, route Tenant de la Tour—Zeng Gni, « 278, rue Ratard—Zao Wei Tching, 62, route des Sœurs—Kang Koh Ming, 835, avenue Haig—Tai Su « Ling, 428, route Frelupt.

« Ateliers de petite importance, patentes à délivrer.

« *Ateliers de tissage.*—Mr. Loh Lou Tching, 5-6, passage 204 rue Massenet—Tsang Ze Yung, 43, passage « 372 route de Zikawei.

« *Atelier de cartonnage.*—Mr. Zi Pao Seng, 37, route Stanislas Chevalier.

« Ces trois ateliers étant situés dans la zône réservée, la Commission est d'accord pour autoriser leur « exploitation.

« *Fabriques de bas.*—1°)—Mr. Lie Gneu K'ou, 77, passage 143 route Conty—Tsang Tse Zeng, 8, passage « 255 route Cassini.

« Autorisation à accorder, ces deux établissements étant installés dans la zône réservée.

« 2°)—Mr. Seng Ke Ghi, 22, passage 239 rue Lafayette.

« Patente à délivrer sous réserve que tout travail de nuit (entre 10 heures du soir et 6 heures du matin) « soit interdit.

« Par ailleurs, en ce qui concerne les deux fabriques de bas installées au No. 77, passage 143 route « Conty et au No. 22, passage 239 rue Lafayette, les demandeurs devront observer les prescriptions du « service d'Hygiène relatives à la construction d'installations sanitaires pour le personnel employé.

« *Fabriques de tricots.*—Mr. Wang Ming Gnao, 22, passage 129 rue du Capitaine Rabier—Kweu Pah « Ghing, 115, passage 53 rue Porte de l'Ouest.

« La Commission est d'avis que les patentes nécessaires peuvent être délivrées pour l'exploitation de « ces deux établissements.

« Toutefois, en ce qui concerne la fabrique installée No. 115, passage 53 rue Porte de l'Ouest, le « propriétaire devra exécuter les prescriptions qui lui seront données par le service d'Hygiène en vue « d'améliorer les conditions de salubrité et d'hygiène imposées aux fabriques et ateliers.

« *Atelier de grattage de tissus.*—Mr. Wang Zung Ts'ang, 22, passage 275 rue Ratard.

« *Ateliers de mécanique.*—Mr. Yang King Foh, 195, rue Brenier de Montmorand—S. A. Boyko, 5, rue « Chapsal—Ly Meu Keng, 7, passage 28 rue du Marché.

« La Commission propose la délivrance des patentes nécessaires aux quatre ateliers ci-dessus sous « réserve que tout travail de nuit soit interdit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Atelier de petite mécanique.*—Mr. S. Balanovsky, 695, avenue Joffre.

« *Atelier de montage de parapluies.*—Mr. Tsu Zeng Pah, 44, passage 550A, avenue du Roi Albert.

« *Ateliers de menuiserie.*—Mr. Moh Zeu Fou, 639, rue Amiral Bayle—Lou Song Sai, 102, rue Vincent « Mathieu.

« *Ateliers de ferblanterie.*—Mr. Zeng Koh Ling, 81, avenue du Roi Albert—Liou Hai Dah, 334, route « Frelupt—Loh Keng Ling, 44B, passage 419 rue Ratard.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « des autorisations sollicitées pour l'exploitation des sept établissements divers ci-dessus.

« *Atelier de reliure.*—Demande de Mr. P'ou Yah Kie pour transfert au No. 5, passage 381 rue Auguste « Boppe, d'un atelier de reliure exploité auparavant No. 109, rue Baron Gros.

« Autorisation de transfert pouvant être accordée sous réserve que le demandeur exécute les pres- « criptions du service d'Incendie relatives aux réparations à effectuer à l'escalier intérieur.

« *Fabriques de peinture.*—1°)—Mr. A. P. Zazersky, 339, route Frelupt

« Dossier incomplet, demande en attente.

« 2°)—Mr. Zi Pao Seng, 53, passage 30 avenue Dubail.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de cette petite fabrique de peinture sous « réserve que tout travail de nuit soit interdit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Fabrique d'encre.*—Mr. Zeng Yung Ts'eu, 4, passage 121 rue Eugène Bard.

« *Charcuterie.*—Mr. F. Becker, 342-344, avenue Joffre.

« *Fabrique de sauces chinoises.*—Mr. Heu Kwang Khouen, 30, passage 212 rue Brenier de Montmorand.

« *Ecole de chauffeurs et de mécaniciens.*—Mr. D. P. Markoff, 808B, rue Lafayette.

« Après avoir pris connaissance des avis des Services intéressés, la Commission propose la délivrance « des autorisations demandées pour l'exploitation des quatre établissements ci-dessus.

« *Pharmacie de type moderne.*—Mr. J. Y. Gurevitch, 91, route Vallon.

« Autorisation à accorder, l'intéressé ayant fourni les diplômes ou références prévus par le règlement « municipal.

« *Petite fabrique de produits pharmaceutiques.*—Mr. Hou Ou Veng, 258, rue Bourgeat.

« En l'absence de références permettant le contrôle des aptitudes du demandeur à la fabrication de « produits pharmaceutiques, la Commission est d'avis de refuser cette demande.

« *Boucherie et produits alimentaires.*—Mr. Yao Lu Ziang, 712, avenue Joffre.

« Etant donné l'impossibilité pour le demandeur de se conformer aux prescriptions édictées par le « règlement municipal sur les boucheries, du fait de son installation dans une baraque en planches, l'auto- « risation sollicitée ne semble pas devoir être accordée.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes, et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Ateliers de cardage de coton.*—Mr. Vou Ky Tching, 36, rue Ratard—Zeng Gno Seng, 243, rue du « Marché—Wou Keng Dou, 383, route Conty—Tsang Tsei Seng, 841, rue Amiral Bayle—Dang Sio Mao, 4, « rue Lagrené—Ming Ts'eng Seng, 88, avenue Joffre—Ming Yung Seng, 189, rue Wantz—Tsang Zain « Ts'en, 104, rue du Marché—Mao Zu Foh, 165, rue Lafayette.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Ou Yo Sze, 311, route Winling, sous réserve que le demandeur « protège les murs de la salle de lavage, jusqu'à hauteur de 1 m. 50 au-dessus du sol, au moyen d'un « enduit imperméable.

« Mr. Wang Hong Tching, 205, route Kahn.

« *Atelier de tailleur et teinturier-dégraisseur.*—Mr. Ky Foh Seng, 19c, route Say Zoong.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Wang Ling Piao, 74, route Dupleix.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Zia Teh Tsang, passage 140 rue Ratard—Zao Koh Shing, 231, route « Frelupt—Vai Zeu K'ang, 227, passage 409 route Père Robert—Seng Teh Seng, 112, avenue Joffre—Seng « Eu Tching, 29 rue Hué—Mo Tso Dang, 25, passage 344 rue Amiral Bayle—Seng Hai Ts'eng, 19, passage « 42 route Say Zoong—Zeng Yo Fang, 51, passage 1192 avenue Joffre—Zia Hong Ts'an, 5, passage 245 « rue Ratard—Zi Veng Kwei, 330, route Frelupt—Zao Zeng Gni, 82, rue Hennequin—Zao Yat Tching, 103, « passage 74 route des Sœurs—Wang Zei Seng, 55, passage 120 rue Bourgeat—Wang Seng Ling, 2, passage « 245 rue Ratard—Miao Ah Keu, 194, route Frelupt—Bi Ling Zie, 6, passage 221 rue Lafayette—P'eu « Tsing Dao, 33, passage 64 rue Paul Beau—Blackman, 73c, route Vallon—Melle. M. Starost, 86, route « Pichon—Mr. Dong Fong Dao, 524, rue Bourgeat (changement de propriétaire).

« *Boulangerie-confiserie et produits alimentaires*—Mr. P. Tchakalian, 545, avenue Joffre.

« *Poissonnerie.*—Mr. Tsih Sze P'ing, 70, quai de France.

« *Fruiterie.*—Mr. Tseu Gno Sai, passage 245 rue Bourgeat.

« *Fruiterie et produits alimentaires.*—Mr. Kou Ou Yong, 407, rue Bourgeat.

« *Salaisons.*—Mr. Tsong King Yong, 200, rue Ratard.

« *Friperie.*—Mr. M. N. Kositzen, 79A, route Vallon (changement d'adresse).

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Ou Zain Ling, 1, passage 64 route Pichon—T. Enomoto, 2, passage « 636 avenue Joffre.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Ki Yeu Zei, 46, rue Lemaire—Liou Se Tsing, 67, rue Colbert—Wang Vong « Ling, 98, route Dupleix—Wang King Se, 386, rue Brenier de Montmorand—Ting Ah Keng, 155, rue « Kraetzer—Tseu Pao Hong, 121, route Stanislas Chevalier.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Ting Vai Ling, passage 245 rue Bourgeat—Dai Kwang Fah, 3, passage « 127 route Prosper Paris—Dang Tsou Kao, 24, rue Chapsal—Ly Veng Heng, passage 383, avenue Joffre « —Loh Teh Ziang, 305, route Winling—Loh Keng Ling, 85A, passage 663 avenue Joffre—Koh Han, 108, « route Magy—Loh Mio Fah, 172, passage 1218 rue Lafayette—Ly Hong Zu, 101, passage 452 route de « Zikawei—Tsu Zei Ling, 328, rue du Marché—Zao King Pang, 79, rue Molière (changement de propriétaire).

« *Produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Wang Yu Koh, 106, rue du Lieutenant Pétiot.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*—Mr. Ma Shing Di, 27, avenue Dubail.

« *Produits alimentaires et vins chinois.*—Mr. Wei Lai Zoh, 358 route de Zikawei.

« *Produits alimentaires, huiles chinoises.*—Mr. Tsu Ah Zeng, 44A, passage 419 rue Ratard.

« *Huiles chinoises.*—Mr. Lieu Sih Pao, 57, rue du Lieutenant Pétiot—Wang Hang Zie, 213, rue Ratard.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Dou Veng Chieu, 37, rue Voisin—Zo Gnin Ze, 91, « passage 1218 rue Lafayette—Kweu Tsoh Tching, 47, rue du Lieutenant Pétiot.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Sio Yong Tching, 42, passage 60 rue des Pères.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Théâtre-cinématographe.*—Demande de Mr. Yang Ni Ming pour transfert à son nom des patente et « licence délivrées précédemment à Mr. Bao Yen Chiang pour l'exploitation du théâtre-cinéma "Chung « Hwa", No. 34-36, rue Petit, qui sera dorénavant dénommé "Chung Kuo Théâtre".

« Autorisation de transfert pouvant être accordée sous réserve que l'intéressé se conforme tout d'abord « aux prescriptions du service d'Hygiène et du service d'Incendie.

« La Commission propose que la délivrance des patente et licence nécessaires soit subordonnée à « l'exécution des prescriptions de ces Services.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Mr. T. Stenger, 9, route Doumer.

« La Commission émet un avis favorable à la délivrance de l'autorisation sollicitée pour ce café- « restaurant qui sera compris dans la 2e classe.

« 2°)—Demande de Mr. F. J. Kelly pour transfert à son nom des patente et licence délivrées à Mme. « Knyayeff pour exploiter un restaurant étranger No. 259, avenue du Roi Albert.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« Par ailleurs, l'intéressé sollicitant également l'autorisation de vendre des liqueurs dans son établis- « sement, la Commission propose qu'une licence de café (3e classe) soit accordée.

« 3°)—Demande de Mr. S. Pavlitze pour transfert à son nom des patente et licence délivrées à Mme. « A. Mc Namee pour l'exploitation d'un café-restaurant étranger No. 12, rue Chu Pao San.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« *Ecole de danse.*—Mr. Tseu Zeng Ghieu, 137, rue Marcel Tillot.

« Patente à délivrer.

« *Ecole de langues étrangères.*—Mme. N. A. Tseyelsky, 81, passage 201 avenue Dubail.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Collèges chinois.*—1°)—Mr. Li Zi, 59, rue Chapsal.

« La demande pour l'exploitation de ce collège n'a pas reçu l'approbation du Consul Général de France.

« 2°)—Demande de Mme. Dou Yu Fi pour transfert à son nom de la patente délivrée à Mme. Tsa Koh « Tsing Ly pour l'exploitation d'un collège chinois, No. 517, rue Ratard.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« *Ecoles primaires chinoises.*—1°)—Mr. Dou Ze Loh, 8, passage 326 rue du Marché—Zeng Ah Fou, 14, « passage 93 rue Ratard—Mme. Tat Tchi Ying, 539, avenue Foch—Mr. Kiong Pu Yih, 100A, passage 663 « avenue Joffre—Dang Nai, 24, passage 550A avenue du Roi Albert—Zeng Sio Bing, 26, passage 320 route « Winling—P'eu Ping, 527-529, avenue Foch (changement d'adresse, précédemment installée au No. 1, « passage 645 avenue Foch).

« Les dossiers étant incomplets, les sept demandes ci-dessus sont en instance.

« 2°)—Mr. Tchieu Sie, 72, rue Bourgeat—Mme. Seng Ngo Lien, 1, passage 173 avenue Dubail—Mr. « Tsang Zei Young, 620, rue Ratard.

« Autorisations à accorder.

« 3°)—Mr. Foo She Cheng, 302, passage 409 route Père Robert.

« Cette demande n'a pas reçu l'approbation du Consul Général de France.

« *Imprimeries.*—1°)—Mr. Zeng Seng Tsang, 485, rue du Marché—Se Su Keng, 389, boulevard des 2 « Républiques.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« 2°)—Mr. Zi Sih K'ang, 92, avenue Joffre.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cette petite imprimerie.

« *Hôpital chinois.*—Association Catholicorum Sinensium, 121, rue Ratard (changement d'adresse, « précédement exploité No. 141, rue Massenet).

« Patente à délivrer sous réserve d'installation d'un extincteur chimique à chaque étage de cet établis- « sement.

« *Cabinets de consultations médicales.* —MM. Ly Zo Tsang et Wang Yong Ts'eng, 66, rue Marcel Tillot « —Mr. Ly Zeng Tching, 34, passage 82 rue Lafayette—Ly Keh Hong, 51, passage 129 route Père Robert « —Ky Yong Ou, 96, passage 53 rue Porte de l'Ouest—Sung Siao Yue, 21, passage 56 route Voyron— « MM. Zeng K'eng Kion et Ou Tsong Bei, 58-60, quai de France—Mr. Ly Pah Ghi, 58-60, quai de France « Ling Fou Seng, 26, passage 372 route de Zikawei—Kou Ly Seng, 70, rue Millot—Ou Bei Heng, 4, passage « 751 avenue Edouard VII—Ly Keu Zeng, 645, rue Amiral Bayle—Tsang Ki Nang, 132, rue du Marché— « Tseu Ying Taing, 4, passage 639 avenue Joffre—Vong Kwei Tse, 28, passage 197 avenue Joffre—Tai Dat « Fou, 10-12, rue Protet—Ou Woh Tai, 1, passage 28 rue du Marché—Ly Pah Ghi, 1195-1197, avenue « Haig—Mme. Polovnikova, 5, passage 220 route Vallon (sage-femme)—Mr. Liang Ki Liang, 30, Seng Dao « Ly, route des Sœurs—Loh Ngou Yung, 7, passage 568A boulevard des 2 Républiques—MM. Koh Pah « Yai et Tsang Bain Kieu, 37, rue Tourane—Mr. Wang Liang Pah, 20, rue Oriou—Mme. Ts'ai Wai Zeng, « 446, rue Brenier de Montmorand (sage-femme)—Mr. Lee Chen Ya, 294, route Père Robert.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des vingt « cinq établissements ci-dessus, étant entendu que les intéressés se conformeront au règlement municipal « sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Maisons de logeurs pour indigents russes.*—Demande de Mr. A. M. Kotenev, au nom de "United « Cossack's Association (Stanitza)" pour ouverture de deux asiles pour les indigents russes, aux No. 80-82, « route Pichon et No. 5, passage 149A rue Amiral Courbet.

« Patentes à délivrer ; cette demande a reçu l'approbation du Consul Général de France.

« *Maison de tolérance.*—Mr. K. D. Oh, 60, rue Tourane.

« *Restaurant étranger et vente de boissons non alcoolisées.*—Melle. A. Homtchenko, 503, avenue Foch.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maison de logeurs.*—Mr. Leu Ziang Keng, 7, rue Galle.

« *Monts de piété.*—Mr. Tseu Sieu King, 209, rue Ratard (changement d'adresse)—Zeng King Bou, 108, « route Dupleix.

« *Maison de tolérance.*—Mme. Ly Seng Ze, 49, passage 38 rue Voisin (changement d'adresse).

« *Restaurants étrangers.*—Mr. T. Enomoto, 2, passage 636 avenue Joffre—Zi Vai Zeng, 1301, rue « Lafayette—Ou Zain Ling, 1, passage 64 route Pichon.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Tsu Gning Seng, 379, rue du Marché—Kao King Hai, 11, passage 1058 « route de Zikawei—Kiong Foh Gneu, 76, passage 149 route Père Dugoût—Seng Kwang Zei, 15, passage « 202 rue Wantz—Tsu Woo Zang, 292, rue du Marché—Gning Vong Ziang, 44, boulevard de Montigny— « Wei Mao Keu, 47, rue Petit—Loh Ts'eng Kang, 35, passage 850 rue Amiral Bayle—Kweu Kwei Seng, 250, « rue du Marché—Dai Kwang Fah, 3, passage 127 route Prosper Paris—Ou Ping Neu, 13, passage 456 « route Frelupt—Dou Koh Liang, 6, passage 1101 avenue Haig.

« La réunion est terminée à 16 heures 40.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ.»

a)—Le Comité propose de refuser les deux demandes suivantes, l'installation étant incommode et insalubre :

1°)—*Atelier de grattage de tissus.*—Demande de Mr. Wang Zeng Ts'ang, 22, passage 275 rne Ratard ;

2°)—*Boucherie et produits alimentaires.*—Demande de Mr. Yao Lu Ziang, 712, avenue Joffre.

b)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 2101, avenue Dubail, lots cad. 4054 et 4055.*—18 maisons semi-européennes à 2 étages ;

2°)—*No. 2149, routes Lorton-Henry, lots cad. 8588, 8588A et 8586.*—1 résidence chinoise et dépendance ;

3°)—*No. 2151, route Legendre, lot cad. 14189.*—1 résidence européenne ;

4°)—*No. 2152, route Frelupt int., lot cad. 9693.*—2 doubles hongs à 1 étage ;

5°)—*No. 2154, route H, de Siéyès, lot cad. 13192D.*—5 villas, 5 garages, 1 mur de clôture ;

6°)—*No. 2158, rues Sœur Allègre-Brodie A. Clarke, lot cad. 250.*—7 magasins, 1 hong double à 2 étages ;

7°)—*No. 2159, route Prentice, lots cad. 5603 et 5604.*—1 garage à 1 étage ;

8°)—*No. 2160, rue Bluntschli, lot cad. 1571.*—1 double hong à 2 étages ;

9°)—*No. 2166, avenue Joffre, lot cad. 699.*—1 boutique à usage de rotisserie et charcuterie à 1 rez-de-chaussée seulement ;

10°)—*No. 2126, route de Boissezon, lot cad. 14023C.*—3 maisons d'habitation chinoise à 1 étage.

B)—Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux réglements municipaux :

1°)—*No. 2139, avenue Joffre, lot cad. 3628.*—1 addition à 1 étage et attique ;

2°)—*No. 2143, route de Zikawei int., lot cad. 5063.*—4 magasins chinois à 1 étage ;

3°)—*No. 2155, route Rémi int., lot cad. 9397A.*—2 maisons chinoises à 1 étage ;

4°)—*No. 2157, route de Zikawei int., lot cad. 7522.*—1 maison chinoise à 1 étage ;

5°)—*No. 2170, routes Cohen - Frelupt, lots cad. 13082 et 13091.*—2 bâtiments à usage d'appartements.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
E. J. LLOYD
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Les propositions du Comité sont adoptées.

Divers.—A la demande de Mr. Lion, la Commission est d'accord pour autoriser en principe l'Alliance Française à utiliser la salle des fêtes pour ses concerts de radiophonie, conférences, etc. au cours de la saison d'hiver.

De même, la Commission autorise la construction d'un abri Poste d'Incendie Joffre sur la terrasse attenante à la salle mise dans ce bâtiment à la disposition de l'Alliance Française.

Le coût des travaux sera supporté par cette Société.

Situation financière—La situation financière arrêtée au 14 Octobre 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 34.691,99, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. DONNÉ
H. MAZOT
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 14 Novembre 1932

L'an mil neuf-cent trente deux et le quatorze Novembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 17 Octobre 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Comités.—La Commission désigne Mr. E. J. LLOYD comme Membre du Comité des Finances en remplacement de Mr. E. S. WILKINSON pendant l'absence de ce dernier.

Budget 1933.—La Commission fixe ainsi que suit la composition du Comité du Budget pour l'examen du projet de budget pour 1933.

Mr. LE CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE

MM. J. DONNÉ H. MAZOT LO PA HONG E. J. LLOYD	*Membres du Comité des Finances*
F. SCHWYZER L. BLUM	*Membres du Comité des Travaux*
L. LION	*Membre du Comité d'Hygiène*
TCHOU YEN	*Membre du Comité d'Instruction Publique*

Emprunts Municipaux.—A)—*Emprunt 1914.*—La date du tirage des 215 obligations de l'Emprunt Municipal de 1914 dont l'amortissement est prévu en 1932, est fixée au Vendredi, 2 Décembre 1932.

B)—*Emprunt 1916.*—La date du tirage des 146 obligations de l'Emprunt Municipal de 1916 dont l'amortissement est prévu en 1932, est fixée au Vendredi, 9 Décembre 1932.

Règlements Municipaux.—A)—La Commission décide d'apporter l'addition suivante au règlement sur les motocyclettes :

« Art. XVII.—Il est interdit de transporter plus de 2 personnes sur une motocyclette sans side-car, et « plus de 3 personnes sur une motocyclette avec side-car. Un siège remplaçant le porte-bagages, doit être « spécialement aménagé pour la personne transportée. »

B)—Par lettre du 2 Novembre, le Shanghai Municipal Council fait connaître qu'il a décidé de mettre en service, à compter du 1er Janvier 1933, une licence spéciale pour les ambulances et voitures de vaccination, licence comportant une plaque d'un modèle particulier.

Le S. M. C. demande que cette licence soit valable pour circulation sur la Concession Française.

La Commission décide d'adopter une mesure identique pour la Concession Française, la licence délivrée étant valable, par réciprocité, sur la Concession Internationale.

C. F. T. E. E.—Les recettes réalisées par l'exploitation des services de tramways, railless, eaux, pendant le 3e trimestre 1932, se sont élevées respectivement à Tls. 319.326,18, Tls. 59.014,78 et Tls. 418.236,96.

Les redevances dues à la Municipalité conformément à l'Avenant du Cahier des Charges sont de Tls. 15.966,32, Tls. 3.913,07 et Tls. 20.911,85.

Le montant de la redevance à verser à la Municipalité du Greater Changhai, suivant les termes de la Convention du 8 Janvier 1921, est de Tls. 947,87, soit 6°/₀ de Tls. 15.797,83 (Imputation : Titre 3 Chap. 8—Art. 13—Sect. 1).

Comité de l'Instruction Publique.—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 26 Octobre 1932.

Ecole Primaire Chinoise.—La Commission décide :

1)—de prendre en considération, lors de l'établissement du budget de 1933, l'effectif scolaire pour fixer le nombre des professeurs ;

2)—d'autoriser, à compter du 1er Décembre 1932, l'engagement d'une infirmière ;

3)—de charger le service des Travaux d'assurer le sablage de la cour ;

4)—de prier la "China National Amateur Athletic Federation" d'élever une barrière (grillage, filet ou bambou) suffisamment élevée, à la limite sud du terrain de football, de façon à éviter les accidents pouvant survenir aux élèves de l'école du fait des bris des vitres.

Collège Municipal Français.—a)—*Effectif scolaire.*—La Commission autorise le Principal du Collège à porter l'effectif à 380, par inscription d'une vingtaine d'élèves à la classe enfantine.

b)—*Bourses scolaires.*—La Commission décide d'accorder les bourses et demi-bourses suivantes :

1°)—9 bourses entières pour l'année ;

2°)—4 bourses entières pour 3 mois renouvelables ;

3°)—3 demi-bourses pour l'année ;

4°)—17 demi-bourses pour 3 mois renouvelables.

Il est entendu que si les élèves boursiers ou demi-boursiers cessaient à un moment quelconque de donner satisfaction, tant par leur conduite que par leur travail, la faveur accordée pourrait être retirée sans préavis.

Instruction Publique.—Mr. LION, constatant les heureux résultats déjà obtenus par l'Ecole Primaire Chinoise, fait part à la Commission de sa surprise de voir, au moment même où l'Administration Française vient d'établir pour la population chinoise de la Concession une des plus belles écoles de Changhai, se déclencher une campagne de presse menée par certains directeurs des écoles privées de la Concession en vue de prétendre que le Conseil Municipal ne faisait pas assez pour l'enseignement chinois et de demander que des subventions soient accordées à leurs écoles.

Le procédé même, ajoute Mr. LION, de déclencher une campagne de presse et d'instituer des comités sans même qu'aucune demande de subvention n'ait été formulée par l'une quelconque des écoles et sans que le Conseil ait eu à examiner la question, dénote un état d'esprit peu amical à l'égard de l'Administration.

La question d'aide éventuelle à des établissements scolaires n'est pas de celles qui peuvent se traiter par campagne de presse. Si elle devait être envisagée, il faudrait d'abord que l'Administration Municipale, par une inspection et un contrôle effectifs des écoles en question, puisse se rendre compte, tant de la manière dont chacune d'elles est administrée et dirigée, que des résultats qu'elle obtient et des besoins qu'elle pourrait avoir. Il serait contraire à la logique et à la bonne administration d'envisager l'allocation de subventions comme une décision d'ordre général. En cette matière, chaque cas doit être examiné suivant ses mérites particuliers.

Mr. LION déclare avoir été surpris également de lire dans un des articles de presse paru, que M. Pan Koun Tchang, Chef du Bureau d'Education du Plus Grand Shanghai, aurait fait des déclarations paraissant favoriser la campagne entreprise par les directeurs d'écoles en question. Il pense qu'il y a là une inexactitude de journal, car il ne peut pas croire qu'un fonctionnaire de la Mairie du Plus Grand Shanghai ait pris partie dans une affaire qui concerne l'Administration Française.

Il lui est d'autant plus pénible de faire ces constatations que le Conseil a toujours eu à cœur de faire pour l'enseignement de la population scolaire chinoise tout ce qui était possible et compatible avec la bonne administration des finances municipales.

Si l'on compare impartialement l'œuvre accomplie par la Municipalité Française en vue de l'éducation des chinois à celles des administrations voisines, on peut affirmer que la Municipalité Française a fait au moins autant que celles-ci.

Il ne faut pas oublier et il est bon de rappeler en effet, que les Ecoles, Institut et Université suivants, destinés à la population chinoise, sont l'œuvre de la France :

Ecole Franco-Chinoise	1.000	élèves	chinois
Ecole Primaire Chinoise	600	»	»
Institut Technique Franco-Chinois	250	»	»
Université l'Aurore	500	»	»

C'est donc non seulement l'enseignement primaire chinois qui a été organisé sur la Concession, mais aussi l'enseignement secondaire, technique et supérieur.

Et il ne faut pas oublier non plus que l'organisation de l'enseignement public incombe à l'Etat et n'est pas normalement ni généralement une charge dévolue aux Municipalités.

***

La Commission, estimant pleinement justifiées les remarques de Mr L. LION, déplore la campagne de presse faite par les directeurs des écoles privées chinoises sises sur la Concession Française.

Comité des Travaux.—A)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 19 Octobre 1932 :

L'an mil neuf cent trente-deux et le dix neuf Octobre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence du Révérend Père E. MOULIS, Membre du Comité.

ARCHITECTURE.—A)—*Aménagement de la route Bridou.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception définitive en date du 6 Octobre 1932 relatif aux travaux ci-dessus. (Entreprise Zi Zeng Tai).

B)—Le Comité enregistre les procès-verbaux ci-dessous relatifs aux adjudications pour les travaux suivants :

1°)—Travaux No. 1095, peinture des portails de rues.

« PROCÈS - VERBAL D'ADJUDICATION

« Les soumissions ouvertes le 6 Octobre 1932, par le soussigné, en présence de Mr. A. Bérenguier, « ont donné le résultat suivant :

« Tseu Liang Kee	Tls.	328.75
« Paris	»	379.32
« Mo Fah Kee	»	404.60
« Sing Koung Ling Kee	»	404.70
« Sing Woo Kee	»	432.00
« Heh Kee	»	477.00
« Shun Yue Kee	»	885.00
« Asiatic Construction Co.	»	948.30
« Sin Young Kee	»	973.28
« Cheng Chong & Co.	»	997.00
« Devis municipal	»	376.15
« Crédit disponible (Imp. 4. 4. 2. 2.)	»	440.00

« En foi de quoi, l'Entreprise Tseu Liang Kee est déclarée adjudicataire.

« L'Ingénieur en Chef
« *Signé :* L. LOUZIER. »

2°)—Travaux No. 1100, réparation du Marché de Siemen.

« PROCÈS-VERBAL D'ADJUDICATION

« Les soumissions ouvertes le 6 Octobre 1932, par le soussigné, en présence de Mr. A. Bérenguier, « ont donné le résultat suivant :

« Heh Kee	Tls.	167.00
« Mo Fah Kee	»	206.30
« Paris	»	271.76
« Sing Koung Ling Kee	»	283.00
« Sing Woo Kee	»	292.00
« Sin Young Kee	»	314.20
« Shun Yue Kee	»	321.40
« Tseu Liang Kee	»	325.86
« Cheng Chong	»	350.00
« Asiatic Construction Co.	»	427.00
« Devis municipal	»	213.60
« Crédit disponible (Imp. 4. 4. 2. 1.)	»	300.00

« En foi de quoi, l'Entreprise Heh Kee est déclarée adjudicataire.

« L'Ingénieur en Chef
« *Signé :* L. LOUZIER. »

3°)—Travaux No. 1099, construction d'un W. C. avec fosse septique sur le terrain du service d'Entretien des Plantations, route Frelupt.

« PROCÈS-VERBAL D'ADJUDICATION

« Les soumissions ouvertes le 6 Octobre 1932, par le soussigné, en présence du Mr. A. Bérenguier, « ont donné le résultat suivant :

« Mo Fah Kee	Tls.	91.30
« Tseu Liang Kee	»	91.70
« Heh Kee	»	149.00
« Paris	»	164.10
« Sin Young Kee	»	170.00
« Sing Koung Ling Kee	»	175.00
« Asiatic Construction Co.	»	183.00
« Sing Woo Kee	»	185.00
« Shun Yue Kee	»	214.20
« Cheng Chong	»	230.00
« Devis municipal	»	123.54
« Crédit disponible (Imp. 4. 4. 2. 1.)	»	200.00

« En foi de quoi, l'Entreprise Mo Fah Kee est déclarée adjudicataire.

« L'Ingénieur en Chef
« *Signé :* L. LOUZIER.»

VOIRIE.—A)—*Aménagement des trottoirs.*—Par lettre du 17 Septembre 1932, l'Asia Realty Co. demande la réfection du trottoir au droit des maisons construites au nouvel alignement du F. C. lot 1680, avenue du Roi Albert.

Le Comité propose d'accorder un crédit égal au montant de la participation municipale, imputation B. E. 6. 8. 2. 8.

B)—*Aménagement des entrées.*—Par B. C. No. 7625 du 14 Octobre 1932, l'Ingénieur Municipal signale que certains garages publics ou ateliers de réparation d'automobiles n'ont pas d'aménagement d'entrée.

Ces garages utilisent comme rampe d'accès des planches placées contre la bordure du trottoir.

Ce système présente l'inconvénient de détériorer les trottoirs et gêne l'écoulement des eaux dans le caniveau.

En conséquence, le Comité propose d'apporter l'additif suivant au règlement relatif aux garages publics et ateliers de réparation de véhicules automobiles :

« Le trottoir en face de l'entrée de ces établissements devra être aménagé en bateau.

« Les travaux d'aménagement seront effectués par les Services Municipaux à titre remboursable. »

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-dessous de la séance de la Commission des établissements classés du 13 Octobre 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 13 Octobre 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi, 13 Octobre 1932, à 15 heures, à la « Municipalité, sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Fabrique de semelles en caoutchouc.*—Demande de Mr. Ts'a Zeu Tching pour agrandissement d'une « fabrique de semelles en caoutchouc exploitée aux No. 3, 4 et 5, passage 833 rue Amiral Bayle (occupera « également dorénavant les No. 1 et 2, du même passage).

« Cet établissement étant exploité dans la zône réservée, la Commission est d'accord pour autoriser « l'agrandissement demandé sous réserve toutefois que le demandeur fasse construire des installations « sanitaires suffisantes pour le personnel.

« Par ailleurs aucun matériel ne sera entreposé dans le passage.

« *Distillerie (rectification d'alcool).*—Mr. Simko, 1, passage 341 route Frelupt.

« Autorisation à accorder sous réserve que l'intéressé fasse : a) condamner la porte du rez-de-chaussée « communiquant avec le local réservé à la chaudière ; b) installer deux extincteurs à mousse : l'un au rez- « de-chaussée et l'autre au 1e étage.

« *Atelier d'impression sur étoffe.*—Mr. Tse Veng Yai, 32, passage 201 rue Lagrené.

« Patente à délivrer, sous réserve de cimentage du sol des cinq salles de travail.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Atelier de tissage.*—Mr. Tsang Ai Dang, 16, passage 474 route de Zikawei.

« Cet atelier étant situé dans la zône réservée aux établissements classés, la Commission est d'accord « pour autoriser son exploitation.

« *Fabriques de tricots.*—1°)—Demande de Mr. Wang Y Tching pour agrandissement d'une fabrique de « tricots exploitée aux No. 31 et 32, passage 79 route de Zikawei (occupera également les No. 30 et 33, du « même passage).

« Cette fabrique étant située dans la zône réservée, la Commission estime qu'il n'y a aucun inconvénient « à autoriser cet agrandissement.

« Cependant, le demandeur devra observer les prescriptions du service d'Hygiène en ce qui concerne « la construction de nouvelles installations sanitaires, celles existantes étant insuffisantes pour le personnel.

« 2°)—Mr. Ki Tse K'ang, 1, passage 115 route Conty.

« Etablissement situé dans la zône réservée. autorisation à accorder sous réserve de construction « d'installations sanitaires suffisantes pour 25 ouvriers et de démolition du plancher construit sur les murs « de la petite cour, ce plancher, qui supporte 4 métiers, ne présentant pas toutes garanties de solidité.

« *Fabriques de bas.*—1°)—Mr Hang Sie Gneu, 26, passage 461 rue Brenier de Montmorand.

« Patente à délivrer sous réserve que tout travail de nuit (entre 10 heures du soir et 6 heures du matin) « soit interdit.

« 2°)—Mr. Kieng Eu K'ang, 19, passage 223 route Père Dugout.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de cette fabrique installée dans la zône « réservée.

« *Ateliers de réparation de bicyclettes.*—Mr. Kou Hai Keng, 1249, avenue Haig—Yao Sing Long, 318, « route Prosper Paris—Sih Hang King, 8, passage 163 rue Brenier de Montmorand—Sih King Pao, 126, « route H. de Siéyès—Seng Vong Ming, 227, route Frelupt—Gbu Wou Zang, 30, route Dupleix—Yang « Seng Fah, 594, avenue du Roi Albert—Ou Gno Sieu, 332, route Tenant de la Tour.

« *Fabrique de dominos.*—Mr. Tsu Gneu Tsang, 19, passage 79 route de Zikawei.

« La Commission est d'avis d'accorder les autorisations nécessaires pour l'exploitation des neuf ateliers « et fabrique ci-dessus.

« *Ateliers de menuiserie.*—1°) - Mr. Wang Sing Fah, 3, passage 344A avenue Joffre—MM. Genking et « Mavromati, 191, route Prentice—Mr. Tsang Kouei Seng, 188,rue Chapsal.

« Autorisations pouvant être accordées.

« Toutefois, en ce qui concerne l'atelier situé au No. 191, route Prentice, les demandeurs installeront « un robinet de secours contre l'incendie, type "Torrent" à l'emplacement qui leur sera indiqué par le « service d'Incendie.

« 2°)—Mr. Ghu Liang Tching, 748, rue Lafayette.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la patente nécessaire à cet atelier de « menuiserie, sous réserve que l'intéressé démolisse immédiatement la paillotte abritant une partie de cet « atelier.

« 3°)—Mr. Hong Ah Zei, 242, avenue Joffre.

« Autorisation à accorder, sous réserve que le demandeur fasse construire les installations sanitaires « nécessaires à son personnel.

« *Ateliers de ferblanterie.*—1°)—Mr. Tsu Ze Ling, 200, route Tenant de la Tour.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance de la patente nécessaire à cet établissement assez « important, sous réserve que le demandeur soit invité à ne pas entreprendre de travaux de grosse chau- « dronnerie pouvant gêner le voisinage (bruits).

« 2°)—Mr. Wang Yao Ding, 13, route H. de Siéyès—Gnei Sai Pao, 2, passage 648 route de Zikawei.

« Patentes à délivrer, établissements peu importants.

« *Atelier de taille de pierres pour objets d'art.*—Mr. Kao Teh Gneu, 36, passage 589 avenue du Roi Albert.

« *Petite fabrique d'objets en cuivre.*—Mr. Sze Kwang Yu, 173, rue Hennequin (changement d'adresse).

« *Atelier de cartonnage.*—Mr. Zeng Veng Ping, 18, passage 215 rue Brenier de Montmorand.

« *Atelier de tailleur pour effets en cuir.*—Mr. Moshkin, 37, passage 619 avenue Joffre.

« *Atelier de bonneterie.*—Mr. Ts'a Ding Woh, 17, passage 253 rue Ratard.

« *Boulangerie avec four.*—Mr. P. Petrovsky, 9, passage 383 avenue Joffre (changement de propriétaire).

« *Dépôt de produits alimentaires.*—Mr. Zao Ze Ming, 14-15-16, passage 79 route de Zikawei.

« *Blanchisserie.*—Mr. Zao Ah Keng, 70, route Magy.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « des autorisations sollicitées pour l'exploitation des huit établissements ci-dessus.

« *Fabrique de peinture.* Mr. A. P. Zazersky, 339, route Frelupt.

« La Commission propose la délivrance de la patente nécessaire sous réserve que tout travail de nuit « (entre 10 heures du soir et 6 heures du matin) soit interdit.

« En outre, le demandeur devra se conformer aux prescriptions du service d'Incendie qui lui seront « communiquées ultérieurement.

« *Pharmacie de type moderne.*—Mr. J. S. Gohstand, 449, avenue Joffre.

« Autorisation à accorder, l'intéressé ayant fourni les références prévues par le règlement municipal.

« *Ecurie.*—Mr. Yang Ping Tsie, 10, passage 152 route Prentice.

« Cette écurie n'abritant que neuf chevaux et étant installée dans de bonnes conditions, la Commission « ne voit aucune objection à ce que l'autorisation sollicitée soit délivrée, sous réserve que toutes dispositions « soient prises en vue d'assurer journellement l'enlèvement du fumier.

« Dans le cas où le nombre des chevaux logés dépasserait dix, le demandeur devra déménager ses « installations dans la zône réservée aux établissements classés.

« *Puits artésien.*—Société China Deep Well Drilling Co., lot cad. 6032, avenue Joffre.

« Autorisation de principe pouvant être accordée; les frais d'analyse obligatoire de l'eau de ce puits « ont été acquittés.

« *Petite fabrique de produits pharmaceutiques.*—Mr. Ou Yung Zeng, 2, passage 240 rue Bourgeat.

« Le rapport d'enquête du service d'Hygiène fait ressortir que le produit fabriqué dans cet établissement « (pommade) est vendu sur la voie publique par des marchands ambulants.

« D'autre part, le demandeur ne peut présenter des références permettant de contrôler ses aptitudes à « la fabrication de produits pharmaceutiques.

« Pour ces deux raisons, la Commission estime que cette demande doit être refusée.

« *Atelier de cardage de coton.*—Mr. Zeng Dao Seng, passage 162 rue Chapsal.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Tsang Ah Foh, passage 246A rue Ratard.

« Il s'agit de deux constructions installées à l'entrée de passages et gênant la circulation. La Commis- « sion est d'avis de ne pas accorder les autorisations sollicitées.

« *Brocanteur.*—Mr. Zeng Koei Seng, 426, boulevard des 2 Républiques.

« *Vente de boissons non alcoolisées.*—Mr. Lou Ky Tsong, 11, route Dollfus.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résulat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinet dentaire.*—Mr. Zeng Wou Ze, 56, rue du Père Froc.

« *Brocanteur.*—Mr. Yu Dai Ts'eng, 281, rue Bluntschli.

« *Ateliers de cardage de coton.*—Mr. Zeng Ah Ou, 389, rue Ratard—Kou Ah Seng, 333, route Winling « —Lieu Moh Keng, 303, rue Bluntschli—Ou Tseng Teh, 26, rue Colbert.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Tsang Dao Tsing, 109, route Père Robert.

« *Atelier de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Bo Zeu Seng, 89, passage 1218 rue Lafayette, sous réserve que « le demandeur protége les murs de la salle de lavage jusqu'à hauteur de 1 m.50 au dessus du sol, au « moyen d'un enduit imperméable, et assure la ventilation du local servant d'atelier.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Weng Ping Seng, 74, passage 120 rue Bourgeat—Tseu Yong Pao, 47, « passage 366 rue Bourgeat—Wouei Tching Ziang, 2, passage 33 rue Porte de l'Ouest—Kao Tsang Gni, 22, « passage 1079 avenue Foch—Tai King Zu, 80, route Voyron—Yang Tse Tching, 56, passage 120 rue « Bourgeat—Yang King Sai 30, passage 286 route Tenant de la Tour—Koh Pao Gnei, 305, rue Bluntschli— « Dou Vong Sai, 144, passage 409 route Père Robert—Ho Pah Yeu, 27, passage 38 route Rémi—Dang « Veng Sih, 30, passage 620 rue Amiral Bayle—P'eu Han Yeu, 24, passage 550A avenue du Roi Albert— « Wang Hao Fou, 117, route Rémi—Gning Song Djao, 203, route G. Kahn—Seng Tse Hai, 191, rue du « Père Froc—Wang Yong Zeu, 7, passage 65 route Père Dugout—Ts'a Y Dah, 62, passage 635 rue Brenier « de Montmorand—Mme. Yakovleva, 6, passage 583 avenue Joffre (changement d'adresse)—Mr. Ouang Seu « Koh, 9, passage 245 rue Bourgeat (changement d'adresse).

« *Boulangerie-pâtisserie.*—Mr. Zi Ts'ing Zie, 521, avenue Foch.

« *Boucherie, boulangerie, pâtisserie et boissons non alcoolisées.*—Mr. E. B. Agracheff, 691, avenue Joffre.

« *Boucherie et produits alimentaires.*—Mr. Loh Yong Wah, 10, passage 106 route Vallon.

« *Charcuteries.*—Mr. Zeng Shai Tsang, 693, rue Brenier de Montmorand—Loh Sih Keng, 51, rue Porte « de l'Ouest—Yao Vai Ding, 204, rue Lafayette—Wang Zao Yu, 239, route Frelupt.

« *Fruiteries.*—Mr. Ling Zeng Gni, 429, avenue Joffre—Fou Tching Lai, 73, rue Sœur Allègre—Yao Tze « Tching, 539, avenue Edouard VII—Ou Dah Gneu, 267, rue Eugène Bard—Mao Yu Khoei, 776, rue « Ratard.

« *Fruiterie et produits alimentaires.*—Mr. Tza Ts'ing Shi, 156, rue Chapsal.

« *Pâtisserie.*—Mr. Wei Ying Ze, 1296B, rue Lafayette.

« *Confiserie.*—Mr. P. Petrovsky, 383A, avenue Joffre (changement de propriétaire).

« *Volailles.*—Mr. Zeng Hong Seng, 102, route Dupleix.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Tilles, 24, avenue Dubail.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Wang Pao Zung, 73, rue du Weikwei—Tsang Ah Ping, 219, route Picard « Destelan—Ou Ngao Keng, 493, avenue Foch—Gnei Pao Kwei 11, passage 456 route Frelupt (changement « de propriétaire).

« *Pâtes alimentaires, huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ou Hai Kwen, 495, route Vallon.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Seng Ts'ieu Ling, 225-227-229, avenue Foch (vente et entrepôt) sous « réserve d'installer en permanence quatre seaux d'eau dans le local réservé à l'entrepôt situé au 1er étage.

« Mr. Tseu Tsong Zie, 6, passage 127 route Prosper Paris—Ly Hai Sai, 88, rue Ratard—P. C. Lee, « 1226, rue Lafayette—Ou Gno Sieu, 332, route Tenant de la Tour.

« *Produits alimentaires, huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Seng Ou Chou, 376, rue Bourgeat.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ou Tso Bing, 43, route Gaston Kahn—Tsiang Yong « Seng, 247, route Cassini.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ly Kwei Tching, 290, rue Amiral Bayle.

« *Salons de coiffure.*—Mr. Zeng Koh Tsing, 35, rue Minghong—Y. Sakata, 271, avenue Haig—Mme. V. « Koshnitsky, 1, passage 639 avenue Joffre.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Demande de Mr. P. Petrovsky pour transfert à son nom des patente « et licences délivrées à Mr. Chijoff pour exploiter un café-restaurant étranger No. 383A, avenue Joffre.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« 2°)—Mr. A. Shwamberg, 305, avenue Joffre.

« L'intéressé, qui exploite également à cette adresse un restaurant étranger déjà patenté, sollicite « l'autorisation de vendre des liqueurs dans son établissement.

« La Commission ne voit aucune objection à la délivrance d'une nouvelle licence pour cet établissement « compris dans la 3e classe.

« *Ecole de langues étrangères.*—Mme. N. A. Tsezelsky, 81, passage 201 avenue Dubail.

« Cette demande n'a pas reçu l'approbation du Consul Général de France.

« *Collège chinois.*—Mr. Liao Zao Tsing, 71, route Vallon.

« Ce collège a été autorisé par décision du Consul Général de France.

« *Ecoles primaires chinoises.*—1°)—Melle. Kiang Kie Tseng, 65, route H. de Siéyès—MM. Ou Tze Tchie « et Kiong Yu Yih, 100A, passage 663 avenue Joffre—Zeng Ah Fou, 14, passage 93 rue Ratard—Mme. Yat « Tchi Ying, 539, avenue Foch.

« Les quatre demandes ci-dessus ont été accordées par le Consul Général de France.

« 2°)—Mr. Zeng Sio Bing, 26, passage 320 route Winling.

« Sur avis défavorable des Services, la Commission est d'avis de rejeter cette demande.

« 3°)—Mr. P'eu Ping, 527-529, avenue Foch (changement d'adresse)—Dang Nai, 24, passage 550A « avenue du Roi Albert—Dou Ze Loh, 8, passage 326 rue du Marché.

« Les trois demandes ci-dessus n'ont pas reçu l'approbation du Consul Général de France.

« *Imprimerie.*—Mr. Se Su Keng, 389, boulevard des 2 Républiques.

« Etablissement peu important, autorisation à accorder.

« *Cabinets de consultations médicales.*—1°)—MM. Tseu Se Yih et Zao Woo Tseng, 7, passage 174 rue « Brenier de Montmorand—Mme. Zie Sou Yng, 176, rue Galle—Mr. Zao Kong Chang, 11, passage 45 rue « Voisin—Tsang Zong Shie, 7, passage 440 route Frelupt—Pih Zao Yong, 11, passage Mei Lang Fang, « rue Amiral Bayle—Wei Tze Sing, 386, rue Lafayette—Seng Zu Dang, 113, rue Lafayette—Fi Tse Zeng, « 60, quai de France—Wang Fang Zeng, 29, passage 138 rue Porte de l'Ouest—Yieh Houa, 311, avenue « Edouard VII—V. C. Moor, 10, passage 318 avenue Joffre—Zao Ze Fou, 15, passage 496 route Frelupt.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des « douze établissements ci-dessus, étant entendu que les demandeurs se conformeront au règlement muni- « cipal sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« 2°)—Mme. Zeng Heng Bah, 36, passage 40 route des Sœurs (sage-femme).

« Sur avis défavorable du service d'Hygiène, la Commission propose le refus de l'autorisation sollicitée, « (faute de diplôme).

« *Maison de tolérance.*—Mr. K. D. Oh, 60, rue Tourane.

« *Restaurant chinois et vente de boissons non alcoolisées.*—Mr. Tseu Tching Fong, 81, rue Marcel Tillot.

« Ces deux demandes n'ont pas reçu l'approbation du Consul Général de France.

« *Restaurants étrangers et vente de boissons non alcoolisées.*—1°)—Mr. Lou Ky Tsong, 11, route Dollfus.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« 2°)—Melle. A. Homtchenko, 503, avenue Foch.

« L'autorisation pour exploiter cet établissement a été refusée par le Consul Général de France.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objec- « tion à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants:

« *Maison de logeurs.*—Mr. Lieu Tse Bain, 10, rue Colbert (2e étage).

« *Maisons de tolérance.*—Mme. Zao Zeng Ze, 18, passage 150 rue Palikao—D'eng Wang Ze, 8, passage « 123 rue Kraetzer.

« *Restaurant étranger.*—Mr. Tilles, 24, avenue Dubail.

« *Restaurants chinois.*— Wang Yeh Ping, 79, rue Colbert—Yeu Yong Seng, 6, passage 142 rue du « Lieutenant Pétiot—Tsu Yong Seng, 4, rue Vouillemont—Tsu Ngo Sai, 15, rue Tourane—Kou Sai Dou. « 1157, avenue Haig—Ho Ag Keng, 6, rue Hué—Meu Gning Fang, 51, rue du Moulin—Sio Wou, 359-361, « avenue Edouard VII—Dang Koue Ts'an, 106, route Dupleix (changement d'adresse).

« La réunion est terminée à 16 heures 30.

« Dresssé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétraire du Conseil
« *Signé :* E. FAURAZ. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Demande de Mr. A. Fein, pour construction d'une addition sur la toiture de la maison No. 615, avenue Joffre.

Le Comité ne croit pas devoir recommander la délivrance du permis pour construire cette addition non conforme à l'esthétique de l'avenue Joffre.

B)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance:

1°)—*No. 2115, route Dupleix, lot cad. 12017*c.—6 maisons chinoises à 1 étage;

2°)—*No. 2141, route Prosper Paris, lot cad. 13950*A.—7 magasins, 14 hongs, 1 chambre sur passage;

3°)—*No. 2142, rue Ratard, lot cad. 5656*c.—3 magasins, 1 hong à 2 étages;

4°)—*No. 2171, rues du Consulat, Hué, lot cad. 128.*—9 magasins, 2 chambres sur passage;

5°)—*No. 2172, rue Bourgeat int., lots cad. 3542-3542*A.—5 magasins, 6 hongs simples, 4 hongs doubles, 1 chambre sur passage;

6°)—*No. 2174, rue Lemaire, lot cad. 552.*—8 magasins à 2 étages;

7°)—*No. 2175, route Ghisi, lot cad. 13001.*—1 W. C.

8°)—*No. 2177, routes Pétain, Cohen, lot cad. 13112.*—1 garage supplémentaire similaire aux autres déjà construits;

9°)—*No. 2165, boulevard de Montigny lot cad. 165.*—1 maison chinoise à 2 étages;

10°)—*No. 2186, rue Corneille, lot cad. 4113.*—1 addition;

11°)—*No. 2187, route Rémi int., lots cad. 9341-9342.*—15 maisons chinoises à 2 étages et 2 chambres sur passage, (Modifications des plans enregistrés sous permis No. 4463).

C)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux:

1°)—*No. 2164, rue Kraetzer int., lots cad. 497-498.*—6 maisons chinoises à 2 étages;

2°)—*No. 2173, route Dupleix, lot cad. 12503.*—14 maisons chinoises à 1 étage;

3°)—*No. 2181, avenue Joffre, int lot cad. 9046c.*—4 maisons chinoises à 2 étages;

4°)—*No. 2184, route Maresca, lot cad. 12596.*—6 villas européennes; 6 garages, 1 clôture;

5°)—*No. 2185, avenue Joffre int., lot cad. 12814.*—1 addition sans étage à 1 résidence;

6°)—*No. 2187, avenue Dubail, lot cad. 3128.*—1 bâtiment à 2 étages à usage de bureaux;

7°)—*No. 2188, route Cassini lot cad. 5161.*—18 maisons chinoises à 1 étage;

8°)—*No. 2191, avenue Pétain, lot cad. 13881.*—1 magasin;

9°)—*No. 2194, avenue Joffre, lot cad. 9041.*—1 étage supplémentaire sur les garages;

10°)—*No. 2195, route Magy, lot cad. 12074A.*—4 maisons chinoises à 1 étage;

11°)—*No. 2196, route Doumer, lot cad. 10508.*—1 addition sans étage à 1 résidence.

La séance est levée à 7 heures 15.

Signé: Rév. Père E. MOULIS
E. J. LLOYD
WEI DING YONG

Voirie.—Aménagement des trottoirs.—La Commission autorise l'affectation du crédit nécessaire à titre de participation municipale pour aménagement des trottoirs au droit des maisons construites au nouvel alignement du F. C. Lot 1680, avenue du Roi Albert. (Imputation: Budget Extraordinaire—Titre 6—Chap. 8—Art. 2—Sect. 8).

Garages publics.—La Commission décide d'apporter l'addition suivante au règlement sur les garages publics et ateliers de réparation de véhicules automobiles:

« Le trottoir en face de l'entrée de ces établissements devra être aménagé en bateau.

« Les travaux d'aménagement seront effectués par les Services Municipaux à titre remboursable. »

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

B)—La Commission prend connaissance du procès-verbal ci-après de la séance du 3 Novembre 1932:

L'an mil neuf cent trente deux et le trois Novembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—Rue Bourgeat.—Comme suite à la décision du 6 Juin 1932, le Comité présente à la Commission Municipale, pour homologation, le plan de la rue Bourgeat élargie à 50' entre les rues Paul Beau et Chapsal avec les grandes circulaires au carrefour Chapsal-Bourgeat.

ARCHITECTURE.—A)—*Quartier Galliéni.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 13 Octobre 1932, relatif aux travaux de surélévation d'un étage du bâtiment principal pour l'installation de l'infirmerie militaire, (Entreprise Sing Young Kee)

B)—*Poste de Police Central, route Stanislas Chevalier.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 13 Octobre 1932, pour les travaux de transformation des écuries en prisons, (Entreprise Ou Shing Kee).

C)—*Carrière de Lo Li Chan.*—L'Ingénieur Municipal transmet un devis pour réparation des 7 maisons de la carrière de Lo Li Chan.

Considérant que cette carrière est seulement exploitée d'une façon intermittente, le Comité propose de confier au Directeur Général le soin de rechercher avec l'entrepreneur une solution plus économique pour l'Administration Municipale.

DISTRIBUTEURS D'ESSENCE.—Avenue Joffre.—Après avoir pris connaissance des avis des Services Municipaux et de Police, le Comité ne croit pas devoir recommander l'installation d'un deuxième distributeur d'essence devant le Grand Garage Français, avenue Joffre, le bâtiment et le trottoir étant encore à l'ancien alignement.

ADJUDICATIONS.—A)—*Route des Sœurs.*—Communication est donnée du procès-verbal d'ouverture des soumissions du 7 Septembre 1932 relatif aux travaux d'élargissement et rehaussement de la route des Sœurs.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

Zi Zung Ta	Tls.	18.655,00
Yih Kee	»	20.500,00
King Son Kee	»	22.585,00
Koo Cheng Kee Co.	»	24.950,00
Poan Young Foo	»	25.900,00
Wang Yong Kee	»	27.899,00
You Yih & Co.	»	28.050,00

Le Directeur Général fait remarquer que les expropriations des terrains nécessaires à l'élargissement de la route des Sœurs ne sont pas encore réalisées et que les travaux d'élargissement et de rehaussement de cette voie publique ne pourront pas être entrepris avant le printemps prochain.

En conséquence, le Comité propose de charger le Directeur Général d'approcher l'entreprise Zi Zung Ta qui a soumis l'offre la plus avantageuse pour lui demander s'il accepterait de maintenir ses propositions.

Dans l'affirmative, le Comité propose de désigner l'entreprise Zi Zung Ta adjudicataire pour les travaux ci-dessus, au prix de Tls. 18.655,00.

Bien entendu, cette adjudication sera d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

B)—*Portail en fer, quai de l'Est.*—Le Comité prend connaissance du rapport No. 1705 de l'Ingénieur Municipal en date du 27 Octobre 1932 relatif à l'adjudication des travaux de démolition et de reconstruction du portail, quai de l'Est.

Les résultats de l'appel d'offres sont les suivants :

Dah Long Ching Co.	Tls.	890,00
Shanghai Engineering Corporation	»	938,00
Way Cheong & Co.	»	955,00
Pai Kee	»	975,00
The Kung Yie Yeh Kee Engine Works	»	982,00
Kiou Sin	»	1.485,00

Le Comité est d'accord de confier ces travaux à l'entreprise Dah Long Ching Co. qui a fait l'offre la plus avantageuse.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Lecture est donnée du compte-rendu ci-après de la séance de la Commission des établissements classés du 27 Octobre 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 27 Octobre 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 27 Octobre 1932, à 15 heures, à la « Municipalité sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« *Établissements Catégorie "A"*

« *Manufacture de chaussures en caoutchouc.*—Demande de la Société "Dah Tsong Wah Co." pour effec-
« tuer un nouvel agrandissement de sa manufacture de chaussures en caoutchouc, lot cad. 13881, route de
« Zikawei.

« Il s'agit de la construction d'un nouveau magasin où sera entreposé le caoutchouc.

« La Commission est d'accord pour autoriser ce nouvel agrandissement sous réserve de l'installation
« de deux robinets de secours contre l'incendie, type "Torrent". Cette construction ne devra, en aucun cas,
« être utilisée comme atelier de fabrication, mais seulement comme magasin.

« *Établissements Catégorie "B"*

« *Garage public.*—Mr. Lee Hung Foo, 169-171, route des Sœurs.

« Après avoir pris connaissance de l'avis défavorable des Services, la Commission propose le rejet
« de la demande ci-dessus.

« *Atelier de peinture d'automobiles.*—Demande de Mr. Kou Ah Zeng pour transférer au No. 98, rue
« Baron Gros, un atelier de peinture d'automobiles exploité précédemment au No. 58, boulevard de Mon-
« tigny.

« Autorisation de transfert pouvant être accordée sous réserve que l'intéressé se conforme tout d'abord
« aux prescriptions du service d'Incendie; d'autre part, un bateau devra être construit devant l'entrée de
« cet atelier.

« Les patente et licence nécessaires (5e classe, 3 voitures) ne seront délivrées qu'après exécution des
« améliorations demandées.

« *Fabriques de bas.*—1°)—Mr. Tsu Tsie, 52, passage 195 rue du Capitaine Rabier—Lieu Song Mei,
« 21, passage 143 route Conty—Ly Tseng Ziang, 5, passage 372 rue du Marché.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de ces trois fabriques installées dans la
« zône réservée.

« 2°)—Mr. Tong Ly Seng, 1, cité Sai Yu Ly, rue Amiral Bayle—Zie Zi Tse, 388, rue Brenier de Mont-
« morand (changement d'adresse).

« Patentes à délivrer sous réserve que tout travail de nuit (entre 10 heures du soir et 6 heures du
« matin) soit interdit.

« D'autre part, en ce qui concerne la fabrique de bas située au No. 1, cité Sai Yu Ly, rue Amiral
« Bayle, le demandeur devra faire construire des installations sanitaires suffisantes.

« *Fabrique de tricots.*—Mr. Seng Koh Woh, 11, passage 37 route de Zikawei (changement de propriétaire).

« *Petite fabrique de piles électriques.*—Mr. Lieu Tse Kiong, 49, passage 195 rue du Capitaine Rabier.

« Autorisations à accorder, ces deux fabriques étant situées dans la zône réservée.

« *Fabrique de piles électriques.*—Demande de Mr. Zeng Yie Sai pour agrandissement d'une fabrique de
« piles électriques exploitée au No. 98, passage 127 rue du Père Froc (occupera également le No. 97, du
« même passage).

« Cet établissement étant exploité dans la zône réservée, la Commission estime qu'il n'y a aucun
« inconvénient à autorier cet agrandissement sous réserve toutefois que le demandeur fasse construire des
« installations sanitaires suffisantes pour son personnel et installe un extincteur chimique dans l'atelier
« réservé à la fonte de résine.

« *Ateliers de mécanique.*—1°)—Mr. Loh Ping, 450, rue Chapsal—Ou P'ai Tching, 9, passage 142 rue
« du Marché.

« La Commission est d'avis d'accorder les autorisations nécessaires à ces deux ateliers sous réserve
« d'interdiction du travail de nuit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« 2°)—Mr. Tsang Tseng Tching, 102-104, route Père Dugout—Ho Ah Yu, 23, passage 474 route de
« Zikawei—Tsa Sing Tsai, 21, passage 635 rue Brenier de Montmorand.

« Patentes à délivrer. Ces trois ateliers sont situés dans la zône réservée.

« *Atelier de réparation de pneumatiques d'automobiles.*—Mr. Zie Si Dou 632, rue Bourgeat.

« *Atelier de ferblanterie.*—Mr. Loh Tou Keng, 306, route Winling.

« *Atelier de fabrication de jouets en bois.*—Mr. Seng King Tsie, 114, route Magy.

« *Petites fabriques d'objets en cuivre.*—Mr. Liang King K'oei, 6, passage 292 boulevard de Montigny—« Tsang Ming Wei, 31, passage 223 rue Lafayette.

« *Petite fabrique de valises en cuir.*—Mr. Tsang Seng Ling, 35, passage 93 rue Ratard.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « des patentes sollicitées pour l'exploitation des six établissements divers ci-dessus.

« *Petite fabrique de produits pharmaceutiques.*—Mr. Tong Yeh Fong, 4, passage 103 route Stanislas « Chevalier.

« Demande en attente, un supplément d'enquête étant nécessaire.

« *Laiterie.*—Demande de Mr. H. E. Keylock pour installer une chaudière dans les dépendances de la « laiterie "Culty", No. 989, avenue Joffre.

« Il s'agit de l'installation d'une chaudière pour le lavage des bouteilles et bidons.

« La Commission est d'avis d'autoriser cette installation.

« *Fabrique de saucisses (salaison et fumaison) et boucherie.*—Mr. R. W. Kulikoff, 30, passage 383 avenue « Joffre.

« Cet établissement serait situé dans une cité et le four servant à la fumaison serait installé sur la « terrasse de la maison.

« La Commission, estimant que cette fabrique sera incommode pour le voisinage du fait des mauvaises « odeurs et des fumées, propose de refuser la patente sollicitée.

« *Blanchisserie.*—Mr. Zao Hong Ghieu, 111, rue du Lieutenant Pétiot.

« Autorisation à délivrer sous réserve que le demandeur protège les murs de la salle de lavage jusqu'à « hauteur de 1m.50 au dessus du sol, au moyen d'un enduit imperméable.

« *Puits artésiens.*—Demande de Mr. Tsang Yung pour forer deux puits artésiens sur le lot cad. 75, « rue du Whampou.

« Autorisation de principe pouvant être accordée ; les frais d'analyse obligatoire de l'eau de ces deux « puits ayant été acquittés.

« *Entreprises de pompes funèbres.*—1°)—Société "The Funeral Pomp of Shanghai", avenue Foch, lot « cadastral 10075.

« Dans son rapport d'enquête, le service d'Hygiène fait ressortir que l'emplacement choisi, situé dans « un quartier de résidences, ne semble pas convenir pour ce genre d'entreprise s'il y a, ainsi que le font « connaître les intéressés dans leur demande, conservation, embaumement et lavage des corps.

« Une demande analogue formulée par la société "Scott Director's" avait, il y a quelques années, été « refusée par l'Administration Municipale, l'entreprise devant être exploitée No. 31, rue Massenet.

« La Commission transmet le dossier à la Commission Municipale pour décision.

« Dans le cas où une autorisation de principe serait accordée, le service d'Hygiène serait invité à fixer « les conditions dans lesquelles l'établissement de pompes funèbres serait autorisé à fonctionner.

« 2°)—Mr. William T. S. Wou, route Tenant de la Tour—lots cad. 9991, 10221, 10222, 10226A, 10214 « à 10217.

« Avis favorable, l'établissement étant prévu dans la zône future réservée aux établissements classés.

« La Commission transmet le dossier à la Commission Municipale pour décision.

« Dans le cas où une autorisation de principe serait accordée, le service d'Hygiène serait invité à fixer « les conditions dans lesquelles l'établissement de pompes funèbres serait autorisé à fonctionner.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinet dentaire.*—Mr. Ou Teh Yong, 27, route Gaston Kahn.

« *Brocanteur.*—Mr. F. Brozdounoff, 19, Tracey Terrace, route des Sœurs—Zeng Koei Seng, 426, « boulevard des 2 Républiques.

« *Ateliers de réparation de bicyclettes.*—Mr. Loh Long Seng, 104, route Gaston Kahn—Tsang Lien Seng, « 37, rue du Moulin—Zeu Sze Zeng, 21, route Say Zoong—Woo Tse Seng, 60, route Rémi.

« *Ateliers de cardage de coton.*—Mr. Heu King Song, 469, rue Ratard—Ou Fou Dah, 32, rue Voisin— « Zeng Ming Seng, cité Teng Hou Lee, passage 93, rue Ratard.

« *Ateliers de cordonnerie.*—Mr. Yu Ah K'ang, 512, rue Bourgeat—Zat Ze Song, 9, passage 228 rue « Lafayette.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Wang Foh Ziang 66, passage 60 rue des Pères—Wang Ky Tching, 43, « passage 456 route Frelupt—Tsu Zain Yu, 24, passage 246 rue du Consulat—Yeu Yeu Kwei, 8, passage « 127 route Prosper Paris—Wang Teh Zie, 332, rue Amiral Bayle—Zao Tsai Ping, 48, passage 285 avenue « Edouard VII—Tsang Koh Eu, 257, route H. de Siéyès—Tsaong Tsai Bing, 15, route Voyron—Yao Yong « Seng, 88, route H. de Siéyès—Gni Hong Khoei, 76, passage 877 avenue Foch—Yoh Ts'eng Fang, 10, « passage 103 route Stanislas Chevalier—Zeng Long Ziang, 13, passage 140 rue de Saïgon—Tsu Ah Tsieu, « 3, passage 28 rue du Marché—K'ang King Yeu, 782, avenue Joffre—Ou Dao Gneu, 60, passage 14 rue « Paul Beau—Lieu Oh Sai, 7, passage 80 rue du Lieutenant Pétiot—Tseu Yu Ou, 213, route Picard « Destelan—Mme. Kafka & Melle. Kroupovitch, 277, avenue Haig—Mr. Kou Yu Ts'eng, 25, passage 28 rue « du Marché, sous réserve de construction d'installations sanitaires suffisantes pour son personnel.

« *Boucherie et volailles.*—Mr. Wang Wei Dang, 659, avenue Joffre.

« *Boucherie.*—Mr. P'eu Kia Ziang, 1242, rue Lafayette.

« *Confiserie.*—Mme. A. Dikunoff, 491, route Vallon.

« *Pâtisserie et confiserie.*—Mme. A. Dikunoff, 818, avenue Joffre.

« *Fruiteries.*—Mr. Yu Ah Dang, 172-174, route Say Zoong—Ling Zeu Ming, 626, rue Bourgeat—S. U. « Lim, 621A, avenue Joffre.

« *Fruiterie, produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*—Mr. Y. Ikazaki, 381B, avenue Joffre.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Smirnoff, 733, route H. de Siéyès—Lou Ky Tsong, 11, route Dollfus.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Ou Sio Gnieu, 202, route H. de Siéyès—Tsang Yong Zau, 201, route Gaston « Kahn—Ly Zeng Fah, 62, rue du Marché—Tong Yung Fong, 64, rue de la Paix.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Ou Ts'eng Tsang, 644, rue Bourgeat—W. J. Mikulin, 322, route Frelupt, « (changement d'adresse).

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*—Mr. Zeng Eu K'ang, 115-121, route Dufour.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Wang Vi Y, 81, rue Colbert.

« *Produits alimentaires, huiles et sauces chinoises.*—Mr. Kong Yong Shing, 68, passage 663 avenue Joffre.

« *Huiles et sauces chinoises.*—Mr. Wang Zeng Ziang, 71, route Père Dugout.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tsang Zeng 388, rue Brenier de Montmorand—Kou « Pah Woh, 43, rue du Moulin—Kweu Tso Tching, 145, rue du Capitaine Rabier—Seng Liang Zei, 92-94, « rue Ratard—Wang You Ziang, 32, rue Baron Gros, (changement d'adresse),

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Zeng King Tseu, 166, rue du Père Froc—Tza Tching Seng, 19, rue « Porte de l'Ouest—Zeng Zao Ziang, 58, rue du Marché—Tsiang Sang Chi, 505, avenue Foch—Ly Kie « Zeng, 27, rue du Père Froc—Tseng Tsao Ching, 431, route Conty—Zao Kwei Ling, 33, rue Sœur Allègre, « (changement d'adresse).

« *Salons de coiffure.*—Mr. V. Borovsky, 714, avenue Joffre—Kao Yong King, 263, rue Ratard.

« Établissements Catégorie "C"

« *Salle de danse.*—Mr. Stenger, 9, route Doumer.

« Il s'agit de l'exploitation d'une petite salle de danse dans un café-restaurant étranger déjà patenté.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour délivrer l'autorisation « sollicitée qui pourra être retirée en cas de réclamations, reconnues justifiées, de la part des résidents « voisins relatives aux bruits de l'orchestre.

« *Café-restaurant étranger.*—Mr. Pereira, 566A, avenue Joffre.

« *Café étranger.*—Mme. A. Dikunoff, 818, avenue Joffre.

« La Commission estime que les patentes et licences nécessaires peuvent être délivrées pour l'exploita-
« tion des deux établissements ci-dessus qui seront compris dans la 3e classe.

« *Café étranger et salle de billards.*—Demande de Mr. P. Jacobson, pour transférer au No. 23, passage
« 383 avenue Joffre, une salle de billards exploitée auparavant No. 530, avenue Joffre (par Mr. Vantchourine).

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« Par ailleurs, l'intéressé sollicitant également l'autorisation de vendre des liqueurs dans son établisse-
« ment, la Commission propose qu'une licence de café (3e classe) soit accordée.

« *Ecoles primaires chinoises.*—1°)—Mr. Seng Lih Kion, 382, rue Lafayette (changement de propriétaire),
« Zao Yu Liang, 11, passage 496, route Frelupt.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« 2°)—Mr. Mo Tsi, 30, passage 458 rue du Père Froc—Zeng Kei Sot, 11, passage 40 route des Sœurs
« —Chu Veng Heu, 36-38, passage 525 boulevard des 2 Républiques.

« Les demandes d'exploitation pour les trois établissements scolaires ci-dessus ont été accordées par
« le Consul Général de France.

« *Librairies.*—Mr. Lieu Fou Ts'an, 469, avenue Joffre—M. Ikonnikoff, 540, avenue Joffre.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Hong Tze Zeng, 41, passage 291 route H. de Siéyès—Song
« Tzo Ts'ing, 15, passage 37 route de Zikawei—Zu Yeu Ding, 23, passage 39 route Conty—Wang Fou Jen,
« 16, passage 129 rue du Capitaine Rabier—E. T'u Kun Kam, 209, rue Chapsal—Koh Tsong Dang, 306,
« route Conty—Tsu Zon Tsou, 71, passage 291 route H. de Siéyès—Yu Ming Kao, 34, passage 138 rue Porte
« de l'Ouest—N. Hui Je Tong, 185, avenue Foch—Ernest Tso, 74, route Pichon—Seng Yeu Zeng, 20,
« passage 51 rue Wantz—Seng Zat Oueu, 171, rue Hennequin.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des douze
« établissements ci-dessus, étant entendu que les demandeurs se conformeront au règlement municipal sur
« la déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Maisons de logeurs.*—1°)—Mr. Wang Sing Sai, 299, rue Eugène Bard.

« La Commission propose la délivrance de l'autorisation nécessaire sous réserve que l'intéressé exécute
« les prescriptions du service d'Incendie.

« 2°)—Mr. Ou Zeng King, 485, rue du Marché.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Tsang Tso Sai, 24, rue du Capitaine Rabier.

« Autorisation à refuser, il s'agit d'un étalage installé à l'entrée d'un passage et gênant la circulation.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune
« objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Monts de piété.*—Mr. On Kouang Yuen, 141, route de Zikawei (changement d'adresse)—Wang Yoh
« Neu, 439, rue Brenier de Montmorand.

« *Maison de thé.*—Mr. Ko Te Ts'eng, 479, route Vallon.

« *Maisons de tolérance.*—Mr. Wang Gno Mei, 100, rue Brodie A. Clarke—Mme. Zeng Lao Gni, 53, rue
« Brodie A. Clarke (changement d'adresse).

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Lou Ky Tsong, 11, route Dollfus—Smirnoff, 733, route H. de Siéyès.

« *Restaurants chinois.*—Yeu Kwen Sai, 192, rue Vouillemont—Tsang Ts'ing Zie, 223, rue Eugène Bard
« —Ou Sot Ming, 28, passage 440 route Frelupt—Tsang Yong Sing, 385-387, rue du Marché—Dang Sie
« Fou, 28, passage 320 route Winling—King Yong Shing, 748, rue Brenier de Montmorand—Tsang King
« Sai, 25, place du Château d'Eau—Wang Yu Ding, 120, rue Vincent Mathieu—Ly King Zeng, 463, route
« de Zikawei.

« *Pension de famille.*—Mme. Z. Abdirkin, 115-117, route Père Robert.

« La réunion est terminée à 16 heures 20.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ.»

ELARGISSEMENT RUE BOURGEAT A 15m24

ENTRE RUE PAUL BEAU ET RUE CHAPSAL

DECISION DU CONSEIL 6 JUIN 1932

" " 14 NOVEMBRE 1932

L'INGENIEUR EN CHEF

CHANGHAI LE 17 NOVEMBRE 1932
POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DU CADASTRE

ECHELLE DE 0,002 ($\frac{1}{500}$) PAR METRE

Annexe au Bulletin Municipal No. 613 du 24 Novembre 1932

Entreprise de pompes funèbres.—Demande de la Société "The Funeral Pomp of Shanghai", lot cad. 10075, avenue Foch.—Après avoir examiné le plan joint à la demande, le Comité est d'avis que l'emplacement proposé pourrait convenir pour cette installation.

Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 2178, route de Zikawei int., lot cad. 10259.*—1 résidence chinoise à 1 étage et attique ;

2°)—*No. 2179, route de Zikawei lots cad. 5131 et portion 5130* —8 maisons chinoises à 1 étage ;

3°)—*No. 2180, rue Ratard lot cad. 3617G.*—4 magasins à 1 étage, 1 résidence à 2 étages ;

4°)—*No. 2192, avenue Joffre int., lot cad. 13336.*—1 addition à 1 bâtiment de chauffage ;

5°)—*No. 2197, route Tenant de la Tour, lot cad. 9298.*—1 double et 1 triple hong à 1 étage ;

6°)—*No. 2198, route de Zikawei, lot cad. 13894.*—22 hongs à 3 étages, 8 magasins à 2 étages, 1 triple garage, 2 chambres sur passage ;

7°)—*No. 2203, rue Ratard, lot cad. 10012.*—1 mur de clôture.

B)—Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 2136, rue Lafayette, lot cad. 2074.*—1 cinéma de 800 places (façade améliorée) ;

2°)—*No. 2163, rue Ratard, lot cad. 5669.*—13 hongs à 2 étages et attique ;

3°)—*No 2182, rue du Whampou, lot cad. 75.*—1 godown à 4 étages pour la fabrication de la glace ;

4°)—*No. 2199, route Dupleix, lot cad. 12555A.*—3 magasins chinois à 2 étages ;

5°)—*No. 2211, avenue Pétain int., lots cad. 13881-13897.*—1 transformateur ;

6°)—*No. 2206, route Mayen int., lot cad. 10616.*—1 garage à 1 étage ;

7°)—*No. 2207, avenue Edouard VII, lots cad. 567-576.*—1 bâtiment à usage de dancing, garage, magasins, (améliorer la façade).

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
E. J. LLOYD
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Réseau routier.—Rue Bourgeat.—La Commission approuve le plan No. C. T. 5 en date du 3 Novembre 1932 portant élargissement de la rue Bourgeat à 50' entre les rues Paul Beau et Chapsal, avec circulaires au carrefour Chapsal - Bourgeat, telles qu'adoptées par décision municipale du 26 Septembre 1932.

Le plan No. C. T. 5 sera publié au Bulletin Municipal.

Adjudications.—A)—*Route des Sœurs.*—Lecture est donnée de la lettre suivante :

« ZI ZENG TAI « Changhai, le 5 Novembre 1932.

« Monsieur le Secrétaire,

« Nous avons l'honneur de vous informer que nous maintenons nos propositions de Tls. 18.655,00 pour « l'exécution des travaux de la route des Sœurs suivant les spécifications remises le 7 Septembre et que « nous acceptons d'exécuter ces travaux au printemps 1933, car nous avons déjà commandé des matériaux « en ayant payé des arrhes.

« Veuillez agréer, etc...

« *Signé :* ZI ZENG TAI.»

Dans ces conditions, la Commission déclare l'entreprise Zi Zeng Tai adjudicataire pour les travaux d'élargissement et réhaussement de la route des Sœurs, au prix de Tls. 18.655,00.

Cette adjudication est d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

B) — *Portail en fer, quai de l'Est.*—La Commission déclare l'entreprise Dah Loh Ching Co. adjudicataire pour les travaux de démolition et de reconstruction du portail en fer, quai de l'Est, au prix de Tls. 890,00.

Cette adjudication est d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux pour le compte de l'Administration Municipale.

Etablissements classés.—Salle de danse, Mr. Stenger, 9, route Doumer.—La Commission décide d'accorder la licence demandée pour exploitation d'une salle de danse sous condition d'un avis favorable à la suite d'une enquête supplémentaire.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Adjudications pour 1933.—La Maison Siemens n'ayant pu, par suite d'un malentendu, remettre sa soumission pour fourniture de lampes et petit matériel électriques au Bureau d'ouverture le 8 Novembre 1932, mais l'ayant déposée au service du Secrétariat, la Commission décide de l'accepter.

Situation financière.—La situation financière, arrêtée au 14 Novembre 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 176.265,91, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 6 heures 45.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. DONNÊ
L. LION
E. J. LLOYD
H. MAZOT
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 5 Décembre 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le cinq Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 14 Novembre 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Finances.—La Commission décide de fixer comme ci-après le prix de vente du plan cadastral et du rôle foncier:

a)—Ancienne Concession	Tls.	10,00
b)—Extension	»	15,00
c)—Toute la Concession	»	25,00
Pour une feuille séparée du plan cadastral	$	1,00

Comité des Travaux—A)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 16 Novembre 1932:

L'an mil neuf cent trente deux et le seize Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réuris à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

BATIMENTS.—A)—*Salle des fêtes municipale.*—Par rapport No. 7723 du 3 Novembre 1932, l'Ingénieur Municipal transmet un projet d'installation d'une cabine de projections cinématographiques dans la salle des fêtes municipale, route Vallon.

Le Comité propose d'inscrire un crédit supplémentaire à l'Imputation 4. 4. 2. 7. "Bâtiments Imprévus" pour couvrir la dépense correspondante à cette installation.

B)—*Surélévation du bâtiment du Poste de Police Central, route Stanislas Chevalier.*—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 4 Novembre 1932 relatif aux travaux ci-dessus, (Entreprise Ou Shing Kee).

VOIRIE.—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 3 Novembre 1932 concernant les travaux d'élargissement des rues du Consulat, Tourane et du Weikwei, redressement de l'avenue Foch à l'Ouest de la rue du Lieutenant Pétiot et élargissement de l'avenue du Roi Albert au Sud de l'avenue Foch, (Entreprise King Seng Kee).

APPEL D'OFFRES.—*Arroseuses et balayeuses.*—Le Comité prend connaissance du rapport de l'Ingénieur Municipal No. 1710 du 14 Novembre 1932 concernant l'appel d'offres fait par l'Administration Municipale pour la fourniture de 2 arroseuses et d'une balayeuse.

Les propositions reçues étaient les suivantes:

1°)—*P. Le Bris.*—3 propositions:

a)—Arroseuse De Dion Bouton 3.600 litres, type L. M., Code 100, comprenant l'installation de l'éclairage et démarrage électriques),

Prix: Frs. 83.350,00

La même arroseuse, sans installation d'éclairage et démarrage électriques,

Prix: Frs. 80.550,00

b)—Arroseuse de 5.000 litres, type K. L., Code 101, sans installation d'éclairage et démarrage électriques,

Prix : Frs. 100.150,00

La même arroseuse, avec installation d'éclairage et démarrage électriques,

Prix : Frs. 102.950,00

c)—Balayeuse Mathieu à 1 balai, Code 102, munie de pneumatiques,

Prix : Frs. 15.400,00

Tous prix s'entendent C. I. F. et C. Shanghai.

2°)—*Julien Heimendinger.*—3 propositions :

a)—Arroseuse Renault 3.200 litres avec dispositif incendie deux becs laveurs, type UJ. A.

Prix : Frs. 86.400,00

b)—Arroseuse de 4.800 litres, type UJ. C.

Prix : Frs. 93.100,00

c)—Balayeuse sur pneus, cordon gauche, balai piassava 1m85

Prix : Frs. 15.000,00

Tous prix s'entendent C. I. F. Shanghai, droits de douane en plus.

3°)—*Olivier-Chine.*—2 propositions :

a)—Arroseuse Delahaye 3.500 litres sur chassis Delahaye, type 103, équipée avec boîtes d'arrosage réglables et becs de lavage (sans démarrage électrique)

Prix : Frs. 92.200,00 à 7.75=Shanghai Tls. 11.896,77

La même arroseuse, avec démarrage électrique,

Prix : Frs. 92.950,00 à 7.75=Shanghai Tls. 11.993,55

b)—Arroseuse Delahaye 3.500 litres, sur chassis Delahaye, type 103, équipée avec rampe d'arrosage fixe, mais sans becs de lavage et sans démarrage électrique,

Prix : Frs. 87 250,00 à 7.75=Sh. Tls. 11.258,06
» » 88.000,00 » » 11.354,84 sans becs de lavage, mais avec démarrage électrique.
» » 87.800,00 » » 11.329,03 avec becs de lavage, mais sans démarrage électrique.
» » 88.550,00 » » 11.425,81 avec becs de lavage et avec démarrage électrique.

Tous prix s'entendent pour marchandises livrées aux Ateliers Municipaux, droits de douane non compris.

4°)—*Racine & Cie.*—2 propositions :

a)—Arroseuse Laffly de 2.500 à 3.000 litres, type L. C.

Prix : Frs. 83.500,00

b)—Arroseuse de 3.500 à 4.000 litres, type L. B.

Prix : Frs. 92.500,00

Ces prix nets s'entendent C. I. F. Shanghai, droits de douane non compris.

5°)—*Société Kiousin.*—3 propositions :

a)—Arroseuse Somua de 3.500 litres, type Mea, avec dispositif de nettoyage des rues,

Prix : Frs. 116.500,00

La même arroseuse, sans dispositif de nettoyage des rues

Prix : Frs. 113.000,00

b)—Arroseuse de 5.000 litres, type Jea, avec dispositif de balayage

Prix : Frs. 124.000,00

La même arroseuse, sans dispositif de balayage

Prix : Frs. 120.000,00

c)—Balayeuse ramasseuse avec balai latéral à gauche,

Prix : Frs. 28.500,00

Tout prix s'entendent C. I. F. & C. Shanghai, droits de douane non compris, mais comportent les frais de débarquement à Shanghai et de livraison aux Ateliers Municipaux.

6°)—*Matériel Technique.*—1 proposition :

Balayeuse OI. fabriquée par R. Mathieu

Prix : Frs. 13.700,00 (droits de douane et surtaxe compris).

Le Comité transmet ces offres à la Commission pour décision.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-après de la séance de la Commission des établissements classés du 10 Novembre 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 10 Novembre 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 10 Novembre 1932, à 15 heures, à « la Municipalité, sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Dépôt de chiffons.*—Mr. Ou Veng Sieu, 170, rue Hennequin.

« La Commission fait remarquer que ce dépôt, d'ailleurs peu important, est installé en dehors de la « zône réservée ; si une patente doit être délivrée à cet établissement, ce ne pourrait être qu'à titre « provisoire.

« *Atelier d'impression sur étoffe.*—Mr. Yang Tong Hai, 28, passage 589 avenue du Roi Albert.

« Etablissement de petite importance, patente à délivrer.

« *Dépôt d'essence (sous trottoir).*—Demande de la société "Kwang Wha Petroleum Co", pour transfert à « son nom de la patente délivrée précédemment à Mr. Liang Zeng Teng pour exploitation d'un dépôt « d'essence sous trottoir (distributeur automatique) en frontage du No. 1089, avenue Foch.

« La Commission transmet cette demande à la Commission Municipale avec avis favorable.

« *Fabriques de bougies.*—Mr. Yeh Ze Kiong, 168, rue Bluntschli—Zain Hong Zeu, 63, rue du Marché.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garage public pour auto-camions.*—Mr. Z. Y. Wang, 744, rue Lafayette.

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cet établissement qui sera compris dans la « 5e classe (3 voitures), à condition que le demandeur fasse remettre en bon état de fonctionnement les « appareils de secours contre l'incendie.

« *Garage public pour automobiles.* —Demande de Mr. Paul Lipan, au nom de Mr. Feng, pour construction « et exploitation d'un garage public sur les lots cadastraux, 567-576, avenue Edouard VII.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission propose d'accorder une autorisation de « principe pour la construction et l'exploitation de ce garage sous réserve que le demandeur se conforme « aux prescriptions du service d'Incendie qui lui seront communiquées ultérieurement et à celles du « service des Travaux, particulièrement en ce qui concerne la construction d'un bateau devant l'entrée de « cet établissement.

« *Atelier de tissage.*—Mr. Tsang Fou Teh, 83, passage 452 route de Zikawei.

« *Fabrique de bas.*—Mr. Tsiang Hong Ping, 46, passage 195 rue du Capitaine Rabier.

« *Atelier de fabrication de cure-dents.*—Mr. Zeng Yoh Dje, 12, passage 274 route Cassini.

« Autorisations à accorder, établissements situés dans la zône réservée.

« *Fabrique de bouteilles thermos.* - Mr. Tsu Tse Yih, 1, passage 199 rue Galle.

« *Confiserie (fabrication).*—Mr. E. Schneider, 21 passage 316 route Frelupt.

« La Commission propose la délivrance des autorisations nécessaires aux deux établissements ci-dessus « sous réserve que tout travail de nuit soit interdit entre 10 heures du soir et 6 heures du matin.

« *Atelier de ferblanterie et de réparation de bicyclettes.*—Mr. Sze Tsing, 160, rue Amiral Courbet.

« *Ateliers de ferblanterie.*—Mr. Wan Loh King, 141, rue Bourgeat—Ly Vong Meu, 18, passage 41 « route Dollfus—Yei Ah Ly, 485, rue Bourgeat (changement de propriétaire).

« *Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. Yei Kong Tsing, 7, passage 53 rue Porte de l'Ouest.

« *Blanchisserie.*—Mr. Ou Teh Keng, 88, route Magy.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance des patentes nécessaires aux six établisse-
« ments divers ci-dessus.

« *Laiteries chinoises.*—1°) —Mr. Zung Ming Tuck, 75, passage 148 route de Say Zoong.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission propose la délivrance de la licence
« nécessaire à cette laiterie sous réserve de l'exécution des prescriptions du service d'Hygiène.

« 2°)—Mr. Soh Wei Tsou, Village de Siao Liou Kah Zah, avenue Joffre.

« La Commission transmet cette demande avec avis défavorable, attendu qu'une précédente demande a
« été déjà refusée par la Commission Municipale dans sa séance du 6 Juin dernier, du fait que les étables,
« lors de leur occupation par la "Woo Kee Dairy", ont fait l'objet de nombreuses réclamations des résidents
« du voisinage.

« *Pharmacie de type moderne.*—Mr. W. J. Betines, 263, avenue Haig.

« Autorisation à accorder, l'intéressé ayant fourni les diplômes ou références prévus par le règlement
« municipal.

« *Pharmacie chinoise avec rayon de vente de spécialités pharmaceutiques.*—Mr. Chang Shih Sun, 58, rue
« Porte du Nord.

« Les références fournies par l'intéressé étant insuffisantes, la Commission propose le refus de cette
« demande.

« *Petite fabrique de produits pharmaceutiques.*—Mr. Tong Yeh Fong 4, passage 103 route Stanislas
« Chevalier.

« Après avoir pris connaissance du rapport du service d'Hygiène, la Commission est d'avis de refuser
« l'autorisation sollicitée, le demandeur n'ayant pu fournir les références prévues au règlement municipal.

« *Fabrique de glace et entrepôt de produits alimentaires.*—Demande de Mr. Ly Yong Dang pour cons-
« truction et exploitation d'une fabrique de glace et d'un entrepôt de produits alimentaires avec chambre
« frigorifique sur le lot cad. 75, rue du Whampou.

« Autorisation de principe pouvant être accordée sous réserve de l'exécution des prescriptions des
« Services Municipaux.

« *Puits artésien.*—Société "China Deep Well Drilling Co", avenue Dubail, lot cad. 2160.

« Autorisation à accorder, sous réserve des résultats de l'analyse obligatoire de l'eau de ce puits. Les
« frais de cette analyse ont été acquittés.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services
« intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes
« et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinet dentaire.*—Mr. Bengis-Emes, 16, passage 619 avenue Joffre.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Wang Tsang Ling, 240, route G. de Boissezon—Zao Ts'eng
« Zie, 261, avenue Haig.

« *Ateliers de cardage de coton.*—Mr. Zeng Ah Ou, 67, rue Cardinal Mercier—Seng Zeng Keng 148, rue
« Amiral Courbet.

« *Ateliers de cordonnerie.*—Mr. Seng Keng Fah, 32, route Say Zoong—Wang Tchon Sai, 1550c, avenue
« Joffre—D. Toochinsky 387, avenue Joffre, sous réserve d'interdiction du travail de nuit entre 10 heures
« du soir et 6 heures du matin.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Zia Kwei Keng, passage 796, avenue Joffre—Tseu Ying Ding, 23, passage
« 33 rue des Pères—Moh Ts'ang Fah, 330, route Winling—Song Hai Gneu, route Rémi (partie non cons-
« truite)—Mme. L. N. Roshko, 27, passage 899 avenue Joffre—Mr. Song Wei Ming, 1281, avenue Joffre—
« B. Korniloff, 762-764-766, avenue Joffre—Hy Mei Zei, 8, passage 10 rue Vincent Mathieu—Tsang Tseng
« Ming, 27, passage 304 rue Bourgeat—Pah Ghi Ts'eng, 14, passage 304 rue Bourgeat—Yang Seng Yeu,
« 159, route Magniny—Tsang Kwen Zie, 19, passage 37 route Rémi—Zeng Wei Tsing, 32, passage 285
« avenue Edouard VII—Lieu Keng Yeu, 202, route Frelupt.

« *Fruiterie.*—Mr. Tza Ly Keng, 51, rue Sœur Allègre.

« *Charcuterie.*—Mr. Yei T'ai Ngo, 6B, passage 409 route Père Robert.

« *Boucherie et produits alimentaires.*—Mr. S. F. Solovieff, 79, rue Molière (changement de propriétaire).

« *Boucherie, fruiterie et produits alimentaires.*—Mr. Dung Gno Shie, 320, rue Cardinal Mercier.

« *Boucherie, produits alimentaires, vins et spiritueux européens.*—Mr. Lu Tse Ming, 643, avenue Joffre.

« *Salaisons et poissons.*—Mr. Tsu Keng Foh, 253, route Magy.

« *Volailles.*—Mr. Moh King Ts'eng, 135, rue Lafayette, sous réserve que le demandeur protège les murs « jusqu'à hauteur de 1 m. 50 au-dessus du sol, au moyen d'un enduit imperméable.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Tsang Wei Pao, 432, avenue Joffre—Ying Sing Seng, 28, rue Massenet.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Zeng Tseng, 110, rue du Weikwei—Sze Zin Dao, 199-201, rue Wantz— « Liou King Yong, 222, route Prentice—Zao Kwei Seng, 766, rue Ratard.

« *Produits alimentaires vins et spiritueux européens.*—Mr. Tsang Tze Seng, 690, rue Bourgeat.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Zie Zei Chain, 195, rue du Marché—Tso Han Zeng, « 89, rue Cardinal Mercier.

« *Sauces chinoises.*—Mr. Ly Tsong Ling, 2, passage 547 rue Ratard.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Ou Ze Tsou, 199, rue Lagrené—Wang Ping Yai, 358, rue du Marché « —Zeng Cho Ts'ou, 147, rue Lemaire.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Café-restaurant étranger avec salle de danse.*—Demande de Mr. Paul Lipan, au nom de Mr. Feng, « pour exploitation d'un café-restaurant étranger et d'une salle de danse sur les lots cad. 567 et 576, avenue « Edouard VII (1e et 2e étages).

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Mr. Pham Van Nhung, 737, route H. de Siéyès.

« La Commission estime que les patentes et licences nécessaires peuvent être délivrées pour l'exploitation « de cet établissement qui sera compris dans la 3e classe.

« 2°)—Mr. A. Bertrand, 521, avenue Foch—P. Premet, 1, passage 918 avenue Joffre.

« Dossiers incomplets, demandes en instence.

« *Collège chinois.*—Mr. Li Zi, 59, rue Chapsal.

« Cet établissement ayant été autorisé provisoirement à fonctionner par Mr. le Consul Général de « France, une patente provisoire sera délivrée.

« Le demandeur devra se conformer aux prescriptions qui lui seront communiquées par le service « d'Incendie.

« *Ecoles primaires chinoises.*—1°)—Mr. Zao Yu Liang, 11, passage 496 route Frelupt.

« La Commission propose la délivrance de l'autorisation sollicitée pour l'exploitation de cette école.

« 2°)—Mr. Seng Lih Kiong, 382, rue Lafayette (changement de propriétaire).

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Imprimeries.*—1°)—Mr. Tsu Ke Y, 12, passage 195 rue du Capitaine Rabier.

« Autorisation à accorder.

« 2°)—Mr. Tsang Liang Zei, 6, passage 430 rue Amiral Bayle.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Zeng Chi, 94, rue Sœur Allègre—Kao Tsi Zeng, 44, rue de « Ningpo—Tseu Foh Ming, 50, rue de Ningpo—T. Y. Ning, 18, passage 389 rue du Consulat—Ou Sih Ziao. « 118, rue Sœur Allègre—S. C. Wong, 387, avenue Foch—Sih Zeu Tching, 30, passage 132 rue du Lieu- « tenant Pétiot—T. M. Van, 9, passage 304 rue Bourgeat—Zeng Kiou Tseu, 121, rue Palikao—Liou King « Ding, 102, route Magy—Sze Kwang Y, 162, rue Bourgeat—C. L. Chu, 108, rue de Saïgon—Tsang Zeng « Loh, 1, passage 425bis rue Brenier de Montmorand (changement d'adresse).

« Sur avis favorables du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des « treize établissements ci-dessus, les demandeurs devant se conformer au règlement municipal sur la « déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« *Librairies.*—1°)—Mr. M. Ikonnikoff, 540, avenue Joffre.

« L'exploitation de cette librairie a été autorisée par Mr. le Consul Général de France.

« 2°)—Mr. Liou Fou Ts'an, 469, avenue Joffre.

« Sur avis favorable des services de Police, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « de la patente nécessaire.

« 3°)—Mr. Ly Aie Ts'eng, 262, rue Lafayette—Mme. Yeh Ying Di, 1270B, rue Lafayette.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Mont de piété.*—Mr. Wang Yong Ling, 39-41, rue Eugène Bard.

« *Maison de chanteuses.*—Mme. Vong Ou Ze, 20, passage 401 avenue Edouard VII (changement de « propriétaire).

« *Maison de thé.*—Mr. Tsang Gning Foh, 308, route Magy.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Heu Ghu King, 3, passage 173 route des Sœurs—Zeng Zaing Tah, 143, « route Père Robert.

« Les cinq dernières demandes ci-dessus sont conservées en instance, les dossiers étant incomplets.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objec- « tion à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maison de logeurs.*—Mr. Ou Zeng King, 485. rue du Marché.

« *Maisons de thé.*—Mr. Zi Yong Ts'an, 251, route Magy—Ly Sing Tsa, 159, route Cassini—Lieu King « Yong, 87, route Prentice.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Ying Sing Seng, 28, rue Massenet—Tsang Wei Pao, 432, avenue Joffre.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Tsiao Hong, 187, rue de Saïgon—King Tse Tza, 58, boulevard de Montigny « —Tsih Sze Sie, 20, passage 240 rue Bourgeat—Ly Foh Zeu, 67, passage 285 avenue Edouard VII—Ki « Zain Seng 97, rue du Capitaine Rabier—Wang Veng Tching, 27, rue Laguerre—Seng Tching Gneu, 247, « rue du Weikwei—Mao Zain Fah, 153, rue Wantz.

« *Pension de famille.*—Mr. Ward, 24-26, route Paul Henry (changement de propriétaire).

« La réunion est terminée à 16 heures 30.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ. »

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—*Rue Bourgeat prolongée.*—Par lettre du 7 Novembre 1932, Messieurs Chu Foh Dang et Ho Zeng Kee demandent l'autorisation de construire des maisons chinoises sur le lot cad. 12064 route Magy à l'alignement de l'ancien chemin municipal No. 5, sans tenir compte de la servitude "non edificandi" créée par décision de la Commission Municipale du 23 Mai 1932 en prévision du prolongement de la rue Bourgeat jusqu'à l'avenue Haig.

Le Comité est d'avis qu'il est indispensable de maintenir la servitude ci-dessus et qu'il est par conséquent impossible d'accorder la dérogation sollicitée.

B)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 2176, route Hervé de Siéyès, lot cad. 9590.*—12 maisons semi-européennes ;

2°)—*No. 2190, avenue Joffre int., lots cad. 9040 et portion 9040D.*—2 maisons chinoises à 1 étage et attique ;

3°)—*No. 2193. rue Kraetzer int., lot cad. 497A.*—1 maison chinoise à 2 étages ;

4°)—*No. 2200, route Victor Emmanuel III. lot cad. 7122.*—1 résidence à 2 étages et 1 mur de clôture;

5°)—*No. 2202. rue Ratard int., lot cad. 5653F.*—3 magasins chinois à 2 étages ;

6°)—*No. 2205, route Paul Henry, lot cad. 8596B.*—6 maisons chinoises, 1 chambre sur passage à 2 étages et 1 mur de clôture ;

7°)—*No. 2208. avenue Pétain, lot cad. 13268.*—8 maisons européennes, 5 garages et 1 mur de clôture ;

8°)—*No. 2212, route Tenant de la Tour, lot cad. 9111*B.—1 maison européenne à 1 étage et attique;

9°)—*No. 2216, route G. de Boissezon, lot cad. 14030*A.—ouverture de 7 jours de souffrance;

10°) —*No. 2217, route Magy int., lot cad. 12074*A.—1 mur de clôture;

11°)—*No. 2207, avenue Edouard VII. rue Baron Gros, lots cad. 567 et 576.*—1 bâtiment à usage de de dancing, garages, magasins.

C) - Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux:

1°)—*No. 2099, routes Lafayette - Tenant de la Tour, lot cad, 9104.*—4 magasins à 2 étages;

2°)—*No. 2215, route Francis Garnier, lot cad. 13415,*—1 addition à 1 étage;

3°)—*No. 2219, rue Palikao, lot cad. 181.*—1 chambre sur passage;

4°)—*No. 2220, route Cassini, lot cad. 5068*B.—1 maison chinoise à 1 étage;

5°)—*No. 2204, rue Protet, lot cad. 85*C.—1 bâtiment à 3 étages.

Tenant compte de la valeur du terrain et de la situation particulière du lot cadastral 85c, le Comité propose d'accorder la dérogation sur les gabarits sollicitée.

La séance est levée à 6 heures 30.

Signé: F. SCHWYZER
L. BLUM
E. J. LLOYD
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Architecture.—Salle des fêtes municipale.—La Commission approuve le projet présenté pour l'installation d'une cabine de projections cinématographiques dans la salle des fêtes municipale, route Vallon, et vote le crédit supplémentaire nécessaire pour couvrir la dépense correspondante à cette installation.

Appel d'offres.—Mr. Donné, Directeur de la maison Racine & Cie., quitte la salle des séances.

Arroseuses et balayeuses.—a)—*Arroseuses.*—La Commission décide de désigner adjudicataire la Maison Racine pour la fourniture de 2 arroseuses Laffly, capacité 4.000 litres, Type L. B., au prix unitaire de Frs. 92.500, C. I. F. Shanghai, droits de douane non compris.

Cette adjudication est d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

b)—*Balayeuse.*—La Commission décide de désigner adjudicataire la Maison "Matériel Technique" pour la fourniture d'une balayeuse Mathieu au prix de Frs. 13.700,00, droits de douane et surtaxe compris.

Cette adjudication est d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

Mr. Donné regagne la salle des séances.

Etablissements classés.—Atelier d'impression sur étoffe, 28, passage 589 avenue du Roi Albert.—Demande de Mr. Yang Tong Hai.—La Commission autorise la délivrance de la patente, étant entendu qu'aucun agrandissement ne sera autorisé.

Garage public pour auto-camions, 744 rue Lafayette.—Demande de Mr. Z. Y. Wang.—La Commission autorise la délivrance de la licence, sous la réserve qu'aucun véhicule ne devra stationner sur la voie publique.

Laiterie chinoise,—Demande de Mr. Soh Wei Tsou.—La Commission décide de refuser la demande de Mr. Soh Wei Tsou pour exploitation d'une laiterie, village de Siao Liou Kah Zah, avenue Joffre.

Permis de construire.—rue Bourgeat prolongée.—La Commission estime impossible de donner satisfaction à la requête de MM. Chu Foh Dang et Ho Zeng Kee, demandant l'autorisation d'édifier des constructions sur le lot cadastral 12064 route Magy, à l'alignement de l'ancien chemin municipal No. 5, sans tenir compte de la servitude "non edificandi" créée par décision de la Commission Municipale du 23 Mai 1932 en prévision du prolongement de la rue Bourgeat jusqu'à l'avenue Haig.

Les autres propositions du Comité sont approuvées.

B)—Communication est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 30 Novembre 1932:

L'an mil neuf cent trente deux et le trente Novembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

EXPROPRIATIONS ET CESSIONS.—B. C. lot 6604, rue Lafayette.—Après examen des plans, le Comité propose de rétrocéder au propriétaire du B. C. lot 6604 une parcelle de 0 m. 0. 2. 0. expropriée en trop en 1926.

RÉSEAU ROUTIER.—Par B. C. 7779 du 17 Novembre 1932, l'Ingénieur Municipal transmet deux projets de chemin municipal, à 4 et 6 mètres, sur l'emprise de l'ancienne crique publique reliant l'avenue Haig au terrain de la Caisse des Œuvres d'intérêt public, lot cadastral 14258.

Le Comité recommande d'adopter le projet à 6 mètres en prévision de la construction du nouvel hôpital.

JARDIN DE KOUKAZA.—Cabine téléphonique.—Le Comité donne son approbation au devis relatif à la construction d'une cabine téléphonique au Parc de Koukaza pour les besoins de la Police.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité prend connaissance du compte-rendu ci-dessous de la séance de la Commission des établissements classés du 24 Novembre 1932:

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 24 Novembre 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi, 24 Novembre 1932, à 15 heures, à « la Municipalité, sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Manufacture de chaussures en caoutchouc.*—Demande de la société "Dah Tsong Wah" pour agrandis- « sement de sa manufacture de chaussures en caoutchouc, No. 1102, route de Zikawei.

« Il s'agit de la construction d'un nouvel atelier situé dans la zône réservée.

« La Commission propose d'autoriser ce nouvel agrandissement sous réserve de l'exécution des « prescriptions qui seront communiquées ultérieurement par le service d'Incendie.

« *Savonnerie et fabrique de liqueurs (par mélange à froid).*—Mr. L. F. P. Maistre, 2, passage 204 rue « Massenet.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Atelier d'impression sur étoffe.*—Mr. Seng Ts'ang 4, passage 290 route de Zikawei.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'avis d'autoriser la délivrance de la « patente nécessaire à l'exploitation de ce petit établissement situé dans la zône réservée.

« *Dépôt d'essence.*—Compagnie "Dah Cheng", 757 et 761, avenue Edouard VII.

« La Commission estime que l'autorisation sollicitée pour ce dépôt d'essence peut être accordée, sous « réserve que le local soit construit conformément au règlement municipal sur les liquides inflammables; « en outre, une provision de sable sera constamment tenue en réserve à proximité de ce local.

« *Fonderies de suif (fabrication de chandelles).*—Mr. Yeh Ze Kiong, 168, rue Bluntschli—Zain Hong « Zeu, 63, rue du Marché.

« Il s'agit en l'espèce de commerçants qui, outre leur commerce de changeurs, de vente de cigarettes « et de bonbons, s'occupent dans leur arrière boutique de la refonte de suif non alimentaire pour la fabri- « cation de chandelles, genre "rat de cave".

« La Commission, estimant que cette petite industrie n'est pas incommode ni dangereuse, propose la « délivrance de la patente nécessaire.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Ateliers de tissage.*—1°)—Mr Ying Tze Yeu, 38, passage 372 route de Zikawei.

« Autorisation à accorder, atelier situé dans la zône réservée.

« 2°)—Mr. Yao Moh King, 20, passage 504 route Vallon.

« Patente pouvant être délivrée sous réserve que le travail de nuit cessera entre 10 heures du soir et « 6 heures du matin.

« *Fabrique de tricots.*—Mr. Zia Bei Lung, 49, rue Ou Song Kiang.

« Autorisation à accorder, à condition que tout travail de nuit soit interdit entre 10 heures du soir et « 6 heures du matin.

« *Atelier de charpente.*—Mr. Ou Hai Kwen, passage 70 avenue du Roi Albert (village de Zi Kao Sao).

« Patente à délivrer, sous réserve que le demandeur se conforme au règlement municipal sur ce genre « d'établissements, notamment en ce qui concerne la distance minimum de 3 mètres à observer entre la « clôture et les stocks de bois qui seront disposés en piles ou en tas réguliers.

« En outre, l'emploi de machines-outils et le travail de nuit seront interdits ; de plus les mesures « nécessaires devront être prises en vue d'éviter l'accumulation des copeaux.

« *Fabrique d'harmoniums.*—Mr. Wou King Sing, 12, passage 326 rue du Marché.

« *Ateliers de menuiserie.*—Mr. Ou Ah Keng, 29, passage 275 rue Ratard—Zi Hai Dao, 144, rue Amiral « Courbet.

« *Ateliers de ferblanterie.*—Mr. Gnon Yong Tching, 483, route Vallon— Seng Ah Ts'eng, 412, route Conty « —Tso Yong Keng, 123, rue Chapsal—Zie Ah Keng, 420, rue Amiral Bayle—Ou Ah Fah, 1, passage 1294 « rue Lafayette—Zi Keng Seng, 601, avenue Foch—Tseu Chu Ts'an, 34, rue Chapsal—Tsang Ting Ts'eng, « 282, avenue Joffre.

« *Fabrique de saucisses (salaison).*—Mr. V. A. Gurchenko, 3, passage 157 route Rémi.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance des patentes nécessaires à l'exploitation « des douze fabriques ou ateliers divers ci-dessus.

« *Ateliers de cartonnage.*—Mr. Chu Yung Tze, 2, passage 23 rue Paul Beau—Sze Kieu An, 3, passage « 433 route Conty.

« Autorisation à accorder, sous réserve que les demandeurs fassent construire des installations sanitaires « suffisantes pour leur personnel.

« *Fabrique de produits alimentaires.*—Mr. Engel, 26, route Kahn.

« Il s'agit d'une petite minoterie où s'effectuera la préparation et la mise en boîte de "nutro-milk" et « "cacao-milk".

« La Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation de cet établissement. L'intéressé devra faire « remplacer la porte actuelle, ouverte dans le mur pare-feu, par une porte en fer.

« *Petite fabrique de bonbons.*—Mr. Wang Sze Heng, 38, passage 196 rue Bluntschli.

« Patente à délivrer, sous réserve que le demandeur protège les murs de la salle de travail jusqu'à « hauteur de 1 m. 50 au dessus du sol, au moyen d'un enduit imperméable.

« *Biscuiterie avec four.*—Mr. Tsang Sze Di, 154, rue Lagrené.

« Autorisation de principe pouvant être donnée sous réserve que le demandeur observe les prescriptions « qui lui seront communiquées ultérieurement par le service d'Hygiène et le service d'Incendie.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Brocanteur.*—Mr. Tsiang Meu Fah, 186, rue Bluntschli.

« *Atelier de réparation de bicyclettes.*—Mr. Ghi Sze Kwei, 51, avenue Joffre.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Wang Ling Keng, 135, route des Sœurs—Kao Che Tong, 1, « passage 648 route de Zikawei—Tsang Sing Zao, 2, passage 261 route Magy.

« *Atelier de cardage de coton.*—Mr. Zi Ki Seng. 96, route Dupleix.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Tsang Kwei Seng, 1194, rue Lafayette.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. Seng Long, 3, passage 396 rue du Consulat—Ly Wei Keng, 328E, route « Tenant de la Tour—Ghi Pao Zie, 13, passage 290 route de Zikawei—Tza Yung Ghi, 568, rue Ratard—

« Mao Kai Kwen, 160, rue Galle—Yu Tse Shing, 13, passage 1218A rue Lafayette—S. M. Rapopport, 717, « avenue Joffre—Ky Yo Fou, 145, route Père Robert—Wang Ling Tsang, 535, avenue Foch—Seng Kia « Yu, 2, passage 1218 rue Lafayette—Tong Ts'ing Tsang, 2, passage 116 rue des Pères—Belokamen, 780, « avenue Joffre—Dang Ping Ziang, 42, rue Vincent Mathieu—Tseu Ah Keng, 100, rue Baron Gros—Tong « Yu Kao, 27, passage 237 rue Eugène Bard.

« *Confiserie.*—Mr. Ho Teh Ming, 33, passage 294 rue du Marché.

« *Charcuteries.*—Mr. Tsu Tseng Fang, 47, rue Porte de l'Ouest—Ghu King Seng, 32, place du Marché.

« *Boucherie et produits alimentaires.*—Mr. Yao, Lu Ziang, 778, avenue Joffre.

« *Pâtisserie.*—Mr. Zeng Yong Zeng. 101, rue du Marché.

« *Fromagerie de haricots.*—Mr. Se Yung Tseu, 69, route Père Dugout.

« *Volailles.*—Mr. Mo Gno Hong, 55, avenue Joffre.

« *Salaisons.*—Mr. Dong Diao Foh, 30, rue Marco Polo.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Zeng Zian Tah, 143, route Père Robert.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Lu Pah Dang, 47, passage 1218 rue Lafayette—Ying Ky Ts'an, 8, route de « Zikawei—Tsu Ah Long, 18, rue du Whampou.

« *Produits alimentaires.*—Mr. Yu Tse Yeu, 272, rue Lafayette—T. Martchenko, 9, Tracey Terrace, « route des Sœurs—Tsang Woh Tching, 48A, route Dupleix—Tseu Ah Tong, passage 547 rue Ratard.

« *Produits alimentaires; vins et spiritueux européens.*—Mr. S. Rosenstein, 1008, avenue Joffre.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Loh Teh Kwei, 157, rue Vouillemont—Tseu Teh Ou, 459, route de « Zikawei—Tsang Tsing Ze, 87, rue Lagrené.

« *Salon de coiffure.*—Mr. A. Opachich, 5, passage 613 avenue Joffre.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Hôtel chinois.*—Demande de Mr. Hwa Sing Pao pour transférer au No. 113, rue Palikao, un hôtel « chinois précédemment exploité au No. 119, de la même rue.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Café-restaurant étranger avec salle de danse.*—Demande de Mr. Paul Lipan, au mom de Mr. Feng, « pour exploitation d'un café-restaurant étranger et d'une salle de danse (lots cadastraux 567 et 576), « avenue Edouard VII.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission propose d'accorder une autorisation de « principe pour l'exploitation de cet établissement, en cours de construction, à condition que le demandeur « se conforme aux prescriptions qui lui seront communiquées ultérieurement par le service d'Incendie.

« *Cafés-restaurants étrangers.*—1°)—Demande de Mr Premet pour transfert à son nom des patente et « licences délivrées précédemment à Mme. Kapayanides pour exploitation d'un café-restaurant étranger, « No. 1, passage 918 avenue Joffre.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« 2°)—Mr. A. Bertrand, 521, avenue Foch.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Ecoles primaires chinoises.*—1°)—Demande de Mr. Seng Lih Kion pour transfert à son nom de la « patente délivrée à l'école "Teng Zeng" pour exploitation d'nne école primaire chinoise, No. 382, rue « Lafayette.

« La Commission propose la délivrance de l'autorisation sollicitée, sous réserve que le demandeur « fasse construire des installations sanitaires suffisantes pour les élèves.

« 2°)—Mr. Zao Ping Lie, 302, passage 409 route Père Robert.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Ecole de langues.*—Mr. Chang Tching Ts'eng, 694, avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Ecole de danse.*—Mr. J. V. Chernakoff, 594, avenue Joffre.

« *Imprimerie.*—1°)—Mr. Tsang Liang Zei, 6, passage 430 rue Amiral Bayle.

« La Commission estime que la patente peut être délivrée pour l'exploitation des deux établissements « ci-dessus.

« 2°)—Mr. Zong Yong Ding, 63, passage 38 rue Voisin.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Librairies.*—1°)—Mme. Yeh Ying Di, 1270B, rue Lafayette—Mr. Ly Aie Ts'eng, 262, rue Lafayette— « B. G. Rimmerman, 854, avenue Joffre—N. M. Scherbakoff, 658, avenue Joffre.

« Autorisations à accorder.

« 2°)—Mr. Cason-Bonardel, 2, route Vallon—Sang Pah Yih, 62, route Vallon—Moh Zong Keu, 392, rue « du Père Froc—Tsang Tsai Yang, 248, rue Kraetzer.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Melle. Lieu Wei Tseng, 1, passage 171 route Père Dugout— « Mr. Bain Yo Yu, 780, avenue Joffre—Tai Yeu Ze, 48, rue de Ningpo—Mme. A. Batalina, 66, route « Lorton, flat 49 (sage-femme)—Zeng Heng Bah, 36, passage 40 route des Sœurs.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des cinq « établissements ci-dessus, les demandeurs devant se conformer au règlement municipal sur la déclaration « obligatoire des maladies contagieuses.

« *Marché privé.*—Société "Dah Wou Ziang", cité Bourgogne, passage 589 avenue du Roi Albert.

« La Commission estime qu'il est nécessaire que la société "Foncière et Immobilière de Chine", propri- « étaire de l'emplacement proposé, prenne l'engagement d'observer les prescriptions contenues dans l'Art. V « du règlement sur les marchés privés, à savoir :

«« Le propriétaire de l'emplacement du marché sera responsable de la propreté du marché ; il devra «« prendre toutes mesures nécessaires pour assurer lui-même et à ses frais l'enlèvement des détritus, «« débris, ordures, etc... provenant du marché qui, en aucun cas, ne pourront être déposés sur la voie «« publique. »»

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objec- « tion à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Maison de chanteuses.*—Mme. Vong Ou Ze, 20, passage 401 avenue Edouard VII, (changement de « propriétaire).

« *Monts de piété.*—Mr. Wang Yong Ling, 39-41, rue Eugène Bard—Ly Hong Ping, 21, passage 93 rue « Ratard (changement d'adresse).

« *Maison de thé.*—Mr. Tsang Gning Foh, 308, route Magy.

« *Restaurants étrangers.*—Mr. Heu Ghu King, 3, passage 173, route des Sœurs—Zeng Zai Tah, 143, « route Père Robert.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Koh Ming Tsfu, 17-19, rue Tourane—Zeng Veng Sieu, 76, rue Hennequin— « Zia Woh Ts'ing, 130, rue des Pères—Loh Tsou Kiong 250, boulevard de Montigny—Wei Lao Sai, 47, « rue Petit—Dung King, 46, rue Palikao—Wang Zong Teh, 211, route Picard Destelan—Khou Dah Gneu, « 440, rue du Père Froc—Ly Tien Fou, 64, rue de la Paix—Ling Foh Seng, 7, passage 452 route de « Zikawei—Zeng Koh Tching, 31, rue Sœur Allègre—Zeng Koh Tsang, 32, rue Palikao—Zeng Pao Sai, « 141, rue du Weikwei—Fou Hong Tching, 793, rue Amiral Bayle—Tsa Tsong Pao, 125, rue Palikao— « Tsang Fah King, 263, rue du Marché—Mlle. Long Vi Tseng, 127A, route Prosper Paris—Mr. T'ang Ts'eu « Heu, 38, passage 987 avenue Joffre, (changement de propriétaire)—Ghu Wou Zang, 116, rue Wagner, « (changement de propriétaire).

« La réunion est terminée à 16 heures 20.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ.»

a)—*Graisses et suifs non alimentaires (refonte).*—Demandes de Mr. Yeh Ze Kiong, 168, rue Bluntschli, et de Mr. Zain Hong Zeu, 63, rue du Marché.

Le Comité donne avis favorable sous réserve que ces deux petites fabriques n'agrandissent pas leurs installations.

b)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité approuve la proposition ci-après pour annulation d'un permis de construire:

« Le permis de construire suivant n'a pas été délivré, l'intéressé ne s'étant jamais soumis aux formalités « requises pour la délivrance des permis:

« Demande de permis No. d'enregistrement 2140 (permis No. 1126), présentée par Mr. G. Rabinovich « pour la construction d'un magasin à fleurs sans étage sur le lot cad. 8501k, avenue du Roi Albert.

« En conséquence, le permis en question dont la validité est expirée doit être annulé.

« Le Directeur Général
« *Signé:* M. VERDIER. »

B)—Le Comité enregistre les permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance:

1°)—*No. 2110, route Kahn int., lot cad. 9255.*—1 triple hong à 1 étage;

2°)—*No. 2218, route de Boissezon, lot cad. 14024.*—3 maisons européennes à 2 étages;

3°)—*No. 2224, rue Brenier de Montmorand, lot cad. 2064.*—1 résidence chinoise à 2 étages;

4°)—*No. 2229, route Delaunay, lot cad. 13807A.*—1 résidence européenne privée.

C)—*Avenue Joffre.*—Sur avis de l'Ingénieur Municipal, le Comité propose d'autoriser Mr. Arron Fein, à construire une caisse à eau sur la terrasse de sa maison No. 615, avenue Joffre.

D)—Demande de Mr. G. Rabinovich pour construction d'un bâtiment de 8 étages à usage d'appartements sur les lots cad. 13839-13839A, routes Edan-Picard Destelan:

Le Comité ne croit pas devoir recommander une dérogation au sujet du gabarit ni une dérogation au sujet des vues sur l'héritage du voisin. Toutefois, considérant l'esthétique du bâtiment, le Comité est d'accord pour autoriser l'architecte à préparer des ouvertures non conforme aux règlements municipaux, sous réserve que ces ouvertures soient bouchées jusqu'à ce qu'un accord intervienne entre les 2 propriétaires intéressés.

E)—Le Comité est d'avis d'autoriser la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux:

1°)—*No. 2098, routes Vallon-Cardinal Mercier, lot cad. 6640.*—1 bâtiment de 3 étages sur rez-de-chaussée à usage d'appartements et magasins;

2°)—*No. 2183, rue du Marché int., lot cad. 2588.*—1 triple maison chinoise à 2 étages;

3°)—*No. 2201, route Tenant de la Tour, lot cad. 9049.*—7 maisons semi-européennes;

4°)—*No. 2209, rue du Capitaine Rabier, lot cad. 1585.*—1 double et 1 simple magasins à 2 étages;

5°)—*No. 2221, route Cassini, lots cad. 5163B, 5164.*—8 magasins, 8 hongs à 2 étages, 2 chambres sur passage;

6°)—*No. 2227, route Tenant de la Tour, lots cad. 9295-9296-9297 et portion 9345.*—1 bâtiment de 4 étages sur rez-de-chaussées à usage d'appartements, 1 mur de clôture;

7°)—*No. 2228, routes de Zikawei-Amiral Bayle, lots cad. 3070-3071.*—12 maisons chinoises et 3 chambres sur passage;

8°)—*No. 2231, route Père Robert, lot cad. 4565.*—1 petit magasin sans étage;

9°)—*No. 2232, route Tenant de la Tour, lot cad. 9564.*—1 mur de clôture;

10°)—*No. 2237, avenue Joffre, int., lot cad. 13739B.*—1 addition à 1 résidence et apporter différentes modifications aux dépendances;

11°)—*No. 2210, route Magy, lots cad. 12542-12544*—34 magasins, à 2 étages et 2 chambres sur passage.

La séance est levée à 7 heures 30.

Signé : F. SCHWYZER
E. J. LLOYD
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Expropriations et cessions.—B. C. lot 6604, rue Lafayette.—La Commission décide de rétrocéder au propriétaire du B. C. lot 6604 une parcelle de 0 m. 0. 2. 0. expropriée en trop en 1926.

Réseau routier.—Chemin municipal No. 35.—Avant de prendre une décision au sujet de l'ouverture du chemin municipal projeté à l'Est de l'avenue Haig sur l'emplacement d'une crique publique remblayée, la Commission charge les Services d'examiner la possibilité de donner à ce chemin la plus grande largeur possible, en utilisant toute l'emprise de la crique.

Etablissements classés.—Transfert de la licence de Mme. Kapayanides.—Transfert maintenu en instance pour enquête supplémentaire.

***

En raison des enquêtes multiples nécessitées par les nombreuses demandes de transfert de patente pour établissements publics : Hôtels étrangers, Bars et Cafés étrangers, Restaurants étrangers, Théâtres et Cinémas, Salles de bal, la Commission décide de fixer comme ci-après la taxe de transfert :

Hôtels étrangers	1ere classe	Tls.	100,00
	2eme »	»	75,00
	3eme »	»	50,00
	4eme »	»	31,25
Bars et Cafés étrangers	1ere classe	Tls.	75,00
	2eme »	»	50,00
	3eme »	»	25,00
Restaurants étrangers	1ere classe	Tls.	31,25
	2eme »	»	12,50
	3eme »	»	6,25
Théâtres et Cinémas	1ere classe	Tls.	200,00
	2eme »	»	150,00
	3eme »	»	100,00
	4eme »	»	50,00
	5eme »	»	30,00
Salles de bal	à l'intérieur	Tls.	75,00
	en plein air	»	150,00

La taxe de transfert sera exigible au moment du dépôt de la demande de transfert.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière—La situation financière arrêtée au 30 Novembre 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de dépenses de Tls. 198.944,31, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. DONNÉ
E. J. LLOYD
LO PA HONG
H. MAZOT
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 12 Décembre 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le douze Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbal—Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 5 Décembre 1932, lequel a déjà été approuvé et signé par tous les Conseillers présents.

Règlement du Port.—Par lettres des 25 Juillet et 8 Novembre 1932, la Direction du Port de Shanghai sollicite l'avis de l'Administration Municipale au sujet d'une modification à apporter aux règlements régissant le transit du chlorate de potasse et produits similaires dans le port.

Après examen de la question, et avoir pris connaissance de l'opinion du Shanghai Municipal Council sur ce même sujet, la Commission décide d'adresser la lettre suivante au Harbour Master :

« Monsieur,

« Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 Novembre dernier nous demandant de vous transmettre l'opinion du Conseil d'Administration Municipale sur l'opportunité d'une « modification à apporter aux règlements qui régissent actuellement le transport du chlorate de potasse « dans le port de Changhai.

« En réponse, nous sommes chargés de vous faire savoir qu'après examen des propositions que vous « nous avez exposées dans votre lettre du 25 Juillet, le Conseil ne trouve pas opportun, étant donnée la « configuration du port de Changhai, d'élever pour l'avenir le maximum autorisé en ce qui concerne les « quantités de chlorate de potasse transportées soit à l'intérieur des cales, soit en général à bord des « navires qui mouillent dans notre port. Cette quantité restant fixée à 30 tonnes en deça du Cosmopolitan « Dock et à 60 tonnes au delà du Cosmopolitan Dock, avec un maximum de 15 tonnes par compartiment « de cale dans tous les cas.

« L'Administration Municipale considère en effet cette marchandise comme très dangereuse, du fait « que tout corps contenant un combustible à l'état libre ou combiné est susceptible de donner au contact « du chlorate de potasse un mélange détonnant.

« Cette remarque est illustrée par de nombreux accidents survenus dans le passé à Shanghai même. « Qu'il suffise de rappeler :

« Le désastre arrivé en Mars dernier au cargo chinois Ta-Chi qui fut entièrement détruit par une série « d'explosions où 200 personnes trouvèrent la mort.

« L'explosion dans un godown du wharf Robert Dollar à Pootung, le 9 Septembre 1926, d'une grande « quantité de ce sel.

« L'explosion du 22 Juin 1926, sur le S.S. "Adolf Von Baeyer.

« L'explosion de 20 tonnes de chlorate de potasse au début d'un incendie survenu le 23 Octobre 1923 « dans l'Usine Yun Chung Match à Pootung.

« Ces accidents, regrettables en eux-mêmes, peuvent avoir pour conséquence soit, de bloquer le chenal « soit, ce qui est plus grave encore dans un port aussi fréquenté, de mettre en danger les bâtiments et les « vies humaines dans le voisinage de la catastrophe.

« Pour toutes ces raisons,

« Le Conseil estime, avec le S. M. C. qu'il y a lieu de maintenir les règles suivantes :

« A)—Limitation du chargement à 15 tonnes maximum par cale.

« B)—Dans le cas des navires autorisés à pénétrer dans le port avec une cargaison de chlorate de « potasse transportée en transit à destination d'autres ports, obligation, pour ce qui excède les 30 ou 60 « tonnes actuellement autorisées, de renfermer le surplus à fonds de cale dans un compartiment étanche « scellé pendant toute la durée du mouillage dans le port, sans qu'en aucun cas ce surplus puisse excéder « 50 tonnes.

« C)—Aucun autre chargement de chlorate de potasse ou marchandise similaire ne devra être trans- « porté dans la cale où se trouve ce compartiment spécial. S'il en existe dans les autres cales, ces mar- « chandises dangereuses devront être placées aussi loin que possible des cloisons de la cale où se trouve le « compartiment réservé.

« Veuillez agréer, etc...

« Le Secrétaire du Conseil
« *Signé :* E, FAURAZ. »

« Le Directeur Général
« *Signé :* M. VERDIER. »

Règlements Municipaux.—Par lettre du 25 Novembre 1932, le S. M. C. fait savoir à l'Administration Municipale qu'il compte proposer à la prochaine réunion des Contribuables de la Concession Internationale en Mars 1933, une majoration du coût de la licence des véhicules automobiles tricycles, et une modification des conditions de la licence des motocyclettes ou tricycles à moteur, servant au transport des marchandises.

Après avoir pris connaissance des avis des Services Municipaux et de Police, la Commission, dans un esprit de coopération avec le Shanghai Municipal Council, prend les décisions suivantes, applicables aux dates sous-indiquées :

1er Janvier 1933

I.—*Motocyclette (sans side-car), privée.*—Tls. 20 par an.—payable d'avance—Licence valable pour les 2 Concessions.

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

II.—*Motocyclette (sans side-car), de louage.*—Tls. 30 par an.—payable d'avance—Licence valable pour la Concession Française seulement.

III.—*Motocyclette (avec side-car), privée.*—Tls. 30 par an.—payable d'avance—Licence valable pour les 2 Concessions.

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

Un disque sera exigé à partir du 1er Janvier 1933.

1er Avril 1933

I.—*Motocyclette (avec side-car), privée, servant au transport de marchandises (Poids jusqu'à 800 lbs. non chargé),—ou Triporteur à moteur, privé (Poids jusqu'à 800 lbs. non chargé.)*—Tls. 30 par an.—payable par trimestre et d'avance—Licence valable pour la Concession Française seulement.

Un disque trimestriel sera exigé à partir du 1er Avril 1933.

II.—*Motocyclette (avec side-car), privée, servant au transport de marchandises,—ou Triporteur à moteur, privé.*—(Poids supérieur à 800 lbs. non chargé) :

a)—jusqu'à 1.000 lbs ..... Tls. 44 par an
b)—de 1.001 à 1.500 lbs ..... » 48 »
c)—de 1.501 à 2.000 lbs ..... » 52 »

Licence payable par trimestre et d'avance—Licence valable pour la Concession Française seulement. Un disque trimestriel sera exigé à partir du 1er Avril 1933.

III.—*Motocyclette (avec side-car), de louage, servant au transport de marchandises (Poids jusqu'à 800 lbs. non chargée),—ou Triporteur à moteur, de louage (Poids jusqu'à 800 lbs. non chargé).*—Tls. 45 par an.—payable par trimestre et d'avance—Licence valable pour la Concession Française seulement. Un disque trimestriel sera exigé à partir du 1er Avril 1933.

IV.—*Motocyclette (avec side-car), de louage, servant au transport de marchandises,—ou Triporteur à moteur, de louage.*—(Poids supérieur à 800 lbs. non chargé):

a)—jusqu'à 1.000 lbs ..... Tls. 66 par an
b)—de 1.001 à 1.500 lbs ..... » 72 »
c)—de 1.501 à 2.000 lbs ..... » 88 »

Payable par trimestre et d'avance—Licence valable pour la Concession Française seulement. Un disque trimestriel sera exigé à partir du 1er Avril 1933.

***

Tous les véhicules des catégories ci-dessus servant au transport des marchandises devront être inspectés par le service de la Circulation avant le 1er Avril 1933, et par la suite, aux époques qui seront fixées par ce service.

Caisse des Œuvres.—La Commission donne mandat à MM. Donné, Sauvayre et Lo Pa Hong de représenter l'Administration Municipale au Conseil d'Administration de la Caisse des Œuvres d'Intérêt Public de la Concession Française pendant l'année 1933.

Emprunt 1914.—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après de tirage au sort des obligations de l'Emprunt 1914 amorties en 1932:

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS POUR L'ANNÉE 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le deux Décembre, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, J. AGUTTES, Attaché de Chancellerie au Consulat Général de France à Changhai, remplaçant Monsieur M. BERNARD, Chancelier du Consulat Général de France à Changhai, empêché, en présence de Monsieur E. J. LLOYD, Membre de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française, et Monsieur L. des COURTILS, Chef du Bureau des Finances et du Contentieux de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 1 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1914 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls. 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus « de 30 années, à partir du 1er Janvier 1925, et conformément au tableau d'amortissement arrêté par le « Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de DEUX CENT QUINZE obligations de l'Emprunt contracté en 1914 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos : 3361—4220—1477—1801—1226—4956—759—635—165— 68—3013—3741—4704— 319—4823—1008—2924—3312—1584—2374—2392—4835—3192—1186—4009—3837—1427— 464— 901—4947—4972—3980—3635—3139—3224—2917—4919—2281—4249—3846—2862—4111—3233— 128— 702—3424—3164—176— 2255—1115—1336—4271—3062—3127—4896—3084—4806—3181—1638—3523—4531—2033— 761—1457—4490—3852—2005— 864—1446— 530— 820—4888—2210—2865—3660—4666—2871— 110—3162—758— 2914—2302—2932—1261—4660—4457—1570—2667—1907—3607—1096—4083—2497—3292—4840—4790— 786—1134—2222—3616—2812—4859— 792— 536—4087— 382—4291—3839—4572—2590—2108—3986—1441—1788—4379—4703— 656—4744—1099—2241—2930—2557—2786—2928—2204—1476—1851—4553—4011—1771—2411—4103— 19— 1749—4565—2494—4722— 922—4045—3451—4640—3671—2067—2116—3215—1563—1465— 853—3939—2919—3806—1044—4679—4507—4986— 973— 490— 689—3636—3826—1697— 79— 2954—1189—1043— 158—1023—1455—1058—3866—4028—4850—1754— 535—4941—3498—4102— 876—2021—3043—1200—1696— 674—3580— 826—1903—1163—4381—2761—4236—4076—932— 3666—4839—2217— 634—1987—4382—3049— 344—3934—2579—4920—2123—4427—4474—2323—4004—4014—1956—3965— 748—4408—4462—3283.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs E. J. LLOYD, L. des COURTILS et J. AGUTTES les jour, mois et an que dessus. Signé : E. J. LLOYD—L. des COURTILS—J. AGUTTES.

Pour transcription conforme audit procès-verbal déposé au rang des minutes de la Chancellerie du Consulat Général de France à Changhai par Nous M. BERNARD, Chancelier, le deux Décembre mil neuf cent trente deux. Le Chancelier, signé : M. BERNARD (L. S.) (L. G.)

Pour extrait certifié conforme,
Changhai, le deux Décembre mil neuf cent trente deux,
Le Chancelier,
Signé : M. BERNARD.

Adjudication.——*Fourniture de 2 rouleaux compresseurs.*—La Commission prend connaissance du procès-verbal du Bureau d'ouverture des soumissions du 3 Novembre 1932 relatif à la fourniture de 2 rouleaux compresseurs.

Les soumissions reçues étaient les suivantes :

1°)—*Lonkomay.*—3 propositions :

a)—Rouleaux Albaret à huile lourde, 8 tonnes $^1/_2$ (sans lest) type H. L. 33, 3 roues,
Prix : Tls. 28.000,00, change Tls.=Frs. 7,50,
pour les 2 appareils démontés et emballés, matériel rendu aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

b)—Rouleaux Albaret à huile lourde, 6 tonnes en ordre de marche, type H. L. 44, 3 roues,
Prix : Tls. 18.500,00, change Tls.=Frs. 7,50,
pour les 2 appareils, matériel rendu aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

c)—Rouleaux Albaret à huile lourde 7 tonnes $^1/_2$ (comprenant 1.500 Kgr. de surcharge) type H. L. 44, 3 roues,
Prix : Tls. 19.500,00, change Tls.=Frs. 7,50,
pour les 2 appareils, matériel rendu aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

2°)—*P. Le Bris.*—4 propositions :

a)—Rouleaux Comessa, 8 tonnes (lestable 9-10 et 11 tonnes), type Roulo Fox, 3 roues,
Prix : Frs. 84.000,00 (soit Tls. 11.200,00 change Tls.=Frs. 7,50)
pour chaque appareil C. I. F. Shanghai non compris les droits de douane et une commission de 7 $^1/_2$ °/₀.

b)—Rouleaux Comessa, 8 tonnes (lestable 9 et 10 tonnes), type Roulo Fox, 2 roues,
Prix : Frs. 84.000,00 (soit Tls. 11.200,00 change Tls.=Frs. 7,50)
pour chaque appareil C. I. F. Shanghai non compris les droits de douane et une commission de 7 $^1/_2$ °/₀.

c)—Rouleaux Barford et Perking, 8 tonnes 3 cwt. (sans lest) type F. 8, 2 roues,
Prix : £ 705—(soit Tls. 8.057,00 au change de 1/9)
pour chaque appareil C. I. F. Shanghai non compris les droits de douane.

d)—Rouleaux Barford et Perkins, 7 tonnes 15 cwt. (sans lest) type Q. D. 7, 2 roues,
Prix : £ 827—(soit Tls. 9.451,00 au change de 1/9)
pour chaque appareil C. I. F. Shanghai non compris les droits de douane.

3°)—*K. Takaiwa & Co.*—1 proposition :

Rouleaux Kisha Seizo Kaisha, 8 tonnes (sans lest), spécification L. 1135, 2 roues,
Prix : Tls. 8.325,00, change Tls. 70=yens 100,
pour chaque appareil, matériel rendu aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

4°)—*Racine & Cie.*—6 propositions :

a)—Rouleaux Smoschewer & Co., 8 tonnes (pouvant être rehaussé jusqu'à 10.000 Kgr.), 2 roues,
Prix : Tls. 9.550,00, change Tls.=G. $ 30,
pour chaque appareil, matériel ex wharf Shanghai, douane non comprise.

b)—Rouleaux Krauss & Co., 7 tonnes à 7 tonnes 7 environ, 2 roues,
Prix : Tls. 11.500,00, change Tls.=G. $ 30,
pour chaque appareil, matériel ex wharf Shanghai, douane non comprise.

c)—Rouleaux Krauss & Co., 8 tonnes à 10 tonnes, 2 roues,
Prix : Tls. 14.300,00, change Tls.=G. $ 30,
pour chaque appareil, matériel ex wharf Shanghai, douane non comprise.

d)—Rouleaux Laffly, 8 tonnes, type L. L., 3 roues,
Prix : Tls. 11.000,00, change Tls.=Frs. 7,70,
pour chaque appareil, matériel ex wharf Shanghai, douane non comprise.

e)—Rouleaux Laffly, 6 tonnes, type L. L., 3 roues,
Prix : Tls. 10.000,00, change Tls.=Frs. 7,70,
pour chaque appareil, matériel ex wharf Shanghai, douane non comprise.

f)—Rouleaux Albaret, 8.100 Kgr, type H. L. 3, 3 roues,
Prix (sans engagement) : Tls. 13.628,00, change Tls.=Frs. 7,72,
pour chaque appareil, matériel ex wharf Shanghai, douane non comprise.

5°)—*Arnhold & Co. Ltd.*—1 proposition :

Rouleaux Ruston class C. O. R. mark D., 8 tonnes (sans lest), 2 roues,
Prix : Tls. 14.760,00, change Tls.=1/9-$^5/_8$,
pour les deux appareils, matériel rendu en caisses aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

6°)—*Dodwell & Co. Ltd.*—1 proposition :

Rouleaux Clayton, 8 tonnes (sans lest), 2 roues,
Prix : Tls. 9.600,00, change Tls.=1/9,
pour chaque appareil, matériel rendu en ordre de marche aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

7°)—*Oliver-Chine.*—2 propositions :

a)—Rouleaux Kælble, 8 tonnes, 2 roues,
Prix : Tls. 10.500,00, change Tls.=Frs. 7,60,
pour chaque appareil, matériel rendu en ordre de marche aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

b)—Rouleaux J. B. Aillot, 7.800 Kgr, 2 roues,
Prix : Tls. 10.750,00, change Tls.=Frs. 7,60,
pour chaque appareil, matériel rendu aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

8°)—*Hardivilliers, Olivier & Cie.*—4 propositions :

a)—Rouleaux S. A. R. M. 6.340 Kgr. (sans lest) type B 3, 2 roues,
Prix : Tls. 8.255,00 change Tls.=Frs. 7,50,
pour chaque appareil, matériel rendu monté aux Ateliers Municipaux, douane non comprise, et,
Tls. 8.560,00, change Tls.=Frs. 7,50,
pour chaque appareil, matériel rendu démonté aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

b)—Rouleaux Bergeaud, 8 tonnes 500 (sans lest) 2 roues,
Prix : Tls. 11.540,00, change Tls.=Frs. 7,50,
pour chaque appareil, matériel rendu monté aux Ateliers Municipaux, douane non comprise, et,
Tls. 11.960,00, change Tls.=Frs. 7,50,
pour chaque appareil, matériel rendu démonté aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

c)—Rouleaux Albaret, 8 tonnes $^1/_2$ (sans lest) type H. L. 33, 3 roues,

Prix : Tls. 12.500,00, change Tls.=Frs. 7,50,

pour chaque appareil, matériel rendu aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

d)—Rouleaux Albaret, 6 tonnes, en ordre de marche (peut être porté à 7 tonnes $^1/_2$) type H. L. 44, 3 roues,

Prix : Tls. 8.650,00, change Tls.=Frs. 7,50,

pour chaque appareil, matériel rendu aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

9°)—*Grand Garage Français.*—3 propositions :

a)—Rouleaux Albaret, 8 tonnes (sans lest) type H. L. 33, 3 roues,

Prix : Frs. 105.000,00 (soit Tls. 14.000,00 au change Tls.=Frs. 7,50)

pour chaque appareil C. I. F. Shanghai, douane non comprise.

b)—Rouleaux Albaret, 6 tonnes (pouvant être porté à 7 tonnes $^1/_2$) type H. L. 44, 3 roues,

Prix : Frs. 73.000,00 (soit Tls. 9.734,00 au change Tls.=Frs. 7,50),

pour chaque appareil C. I. F. Shanghai, douane non comprise.

c)—Rouleaux Dentz Kemna, 6.200 Kgr, (Poids porté à 8 tonnes environ par adjonction d'eau dans le cylindre AR.), type H. L. E., 2 roues,

Prix : Frs. 72.300,00 (soit Tls. 9.640,00 au change Tls.=Frs. 7,50),

pour chaque appareil C. I. F. Shanghai douane non comprise.

10°)—*The Jardine Engineering Corporation Ltd.*—1 proposition :

Rouleaux Marchall Sons & Co., Ltd., 8 tonnes,

Prix : Tls. 7.635,48, change Tls.=1/9-$^9/_{16}$,

pour chaque appareil plus Tls. 130,00 pour montage et livraison aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

11°)—*Malcolm & Co., Ltd.*—3 propositions :

a)—Rouleaux Ruston, 8 tonnes (sans lest) type D, 2 roues,

Prix : Tls. 8.323,70, change Tls.=1/9-$^5/_8$,

pour chaque appareil C. I. F. Shanghai plus Tls. 50,00 pour livraison aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

b)—Rouleaux British Star, 8 tonnes, 3 roues,

Prix : Tls. 7.935,26, change Tls.=1/9-$^5/_8$,

pour chaque appareil C. I. F. Shanghai plus Tls. 50,00 pour livraison aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

c)—Rouleaux Advance, 7 tonnes $^1/_2$, type O. C. N., 3 roues,

Prix : Tls. 8.190,52, change Tls.=1/9-$^5/_8$,

pour chaque appareil C. I. F., Shanghai plus Tls. 50,00 pour livraison aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

12°)—*Kunst & Albers.*—1 proposition :

Rouleaux Maffei, 8 tonnes, 2 roues,

Prix : Tls. 13.100,00, change Tls.=G. $ 30,

pour chaque appareil C. I. F. Shanghai, douane non comprise.

13°)—*Matériel Technique.*—3 propositions :

a)—Rouleaux S. A. R. M., 6.340 Kgr (sans lest) 8.240 Kgr (avec lest) type B 3, 2 roues,

Prix : Tls. 9.090,00, change Tls.=7,48,

pour chaque appareil, matériel rendu aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

b)—Rouleaux S. A. R. M., 9 tonnes 700 (sans lest) 11 tonnes 670 (avec lest) type Bt., 3 roues,

Prix : Tls. 12.500,00, change Tls.=7,48,

pour chaque appareil, matériel rendu aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

c)—Rouleaux Urkraft, 8 tonnes (sans lest), type U R I, 2 roues,
Prix : Tls. 9.157,75, change Tls.=7,48,
pour chaque appareil, matériel livré aux Ateliers Municipaux, douane non comprise.

La Commission décide de déclarer adjudicataire la Maison P. Le Bris pour la fourniture de deux rouleaux compresseurs Barford & Perkins, 8 tonnes 3 cwt (sans lest)—Type F. 8 Diesel, 2 roues, au prix unitaire de £ 705, soit au change de 1/9, Tls. 8.057,00 C.I.F. Shanghai non compris les droits de douane.

La présente adjudication est d'autre part soumise aux clauses et conditions générales applicables aux fournitures de toute espèce pour le compte de l'Administration Municipale.

Fournitures pour 1933.—A)—*Fourniture de désinfectants.* - La Commission prend connaissance du procès-verbal ci-après :

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des Séances du Conseil, le Mardi, 8 Novembre 1932, à 4 heures de l'après-midi, sous la présidence de Mr. F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale, assisté de Mr. M. VERDIER, Directeur Général des Services Municipaux et de Mr. L. POUPÉE, Chef du Service Sanitaire.

Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour la fourniture de désinfectants divers, nécessaires au Service Sanitaire pendant l'année 1933.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

5 (cinq) plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

	Prix par gallon américain				
	Alcool à 95°	*Créoline*			
Trefoil & Co.	—	$ 0,95			
Slowe & Co. Ltd.	—	fût en bois	40 gallons	Tls.	4,25
		fût en fer	5 »	»	4,75
		bidon	1 »	»	5,00
Netherlands Selling Organisation Ltd.	Tls. 1,10	—			

Aucune soumission n'est reçue pour le formol à 40 %.

	Pétrole pour désinfection
Socony Vacuum Corp.	Tls. 0,34 par gallon américain
Asiatic Pétroleum Co. Ltd.	» 0,34 » »

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra à la Commission les soumissions reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

Le public quitte la salle de réunion.

Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues au Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance, pour examen et propositions à la Commission.

La séance est levée à 16 heures 10.

Signé : F. SCHWYZER
M. VERDIER
L. POUPÉE

Après avoir pris connaissance des avis du Directeur des Services d'Hygiène. tant sur les prix donnés que sur les échantillons fournis, la Commission décide de déclarer adjudicataires :

a)—*Pétrole pour désinfection*

Socony Vacuum Corp. ..... Tls. 0,34 par gallon américain

b)—*Alcool à 95°*

Netherlands Selling Organisation Ltd. ..... Tls. 1,10 par gallon américain

c)—*Créoline*

Trefoil & Co. ..... Mex. $ 0,95 par gallon américain

d)—*Formol*

Aucune offre n'ayant été reçue pour cette fourniture, l'Administration Municipale traitera de gré à gré au fur et à mesure des besoins au cours de 1933.

B)—*Fournitures diverses.*—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après du Bureau d'ouverture des soumissions pour les fournitures diverses nécessaires aux Services Municipaux durant l'année 1933 et des propositions de l'Ingénieur Municipal.

Le Bureau d'ouverture des soumissions s'est réuni à l'Hôtel Municipal, salle des Séances du Conseil, le Mardi, 8 Novembre 1932, à 4 heures 15 de l'après-midi, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale, assisté de Monsieur M. VERDIER, Directeur Général des Services Municipaux, de Monsieur L. LOUZIER, Ingénieur en Chef et d'un interprète.

Le Président s'adressant au public qui a été introduit dans la salle de réunion, fait connaître que le Bureau, valablement constitué, est disposé à recevoir les soumissions pour les fournitures diverses nécessaires aux Service Municipaux durant l'année 1933.

Les plis renfermant les soumissions sont remis au Président, accompagnés du récépissé de cautionnement provisoire stipulé dans l'avis d'adjudication.

Gazoline.—3 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Prix par gallon américain

Asiatic Petroleum Co.	*Pour autos:* Prix du détail moins 10% avec garantie d'un prix maximum de	Tls. 0,73
	Poids lourds: » » » » »	0,73
Texas Co.	*Pour autos:* Prix du détail moins 10% avec garantie d'un prix maximum de	Tls. 0,73
	Poids lourds: » » » » »	0,73
Socony Vacuum Corp.	*Pour autos:* Prix du détail moins 10% avec garantie d'un prix maximum de	Tls. 0,73
	Poids lourds: » » » » »	0,73

Pétroles.—3 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Prix par gallon américain

Asiatic Petroleum Co.	*1ere qualité*—Prix du détail moins $ 0,15 par 10 American gallons (avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,68 par American gallon)
	2eme qualité—Prix du détail moins $ 0,15 par 10 American gallons (avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,615 parAmerican gallon)

Prix par gallon américain

Socony Vacuum Corporation	*1ere qualité*—Prix du détail moins $ 0,15 par 10 American gallons (avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,68 par American gallon)
	2eme qualité—Prix du détail moins $ 0,15 par 10 American gallons (avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,615 par American gallon)
Texas Co.	*1ere qualité*—Prix du détail moins Tls. 0,15 par 10 American gallons (avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,68 par American gallon)
	2eme qualité—Prix du détail moins Tls. 0,15 par 10 American gallons (avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,615 par American gallon)

Huiles et graisses.—5 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

	Huiles pour autos Prix par gallon américain				Prix par livre		
	Légère	Moyenne	Lourde	Extra lourde	Huile pour machines	Graisse pour autos	Crater compound
Jardine Engineering Corporation Ltd.	Tls. 2,25 » 0,90	Tls. 2,25 » 0,98	Tls. 2,40 » 1,06	Tls. 2,55 » 1,13	Tls. 0,0911	Tls. 0,16	Tls. 0,17
Asiatic Petroleum Co.	» 0,72	» 0,76	» 0,83	» 0,87	» 0,095 » 0,1025	» 0,16	» 0,12
Texas Co.	» 0,72	» 0,76	» 0,83	» 0,87	» 0,13	» 0,16 3/4	» 0,16 3/4
Socony Vacuum Corp.	» 2,73 » 0,76	» 2,73 » 0,83	» 2,73 » 0,87	» 2,73 » 0,87	» 0,0945 » 0,0970	» 0,24	» 0,168
Frost, Bland & Co.	» 2,10 » 0,87	» 2,10 » 0,89	» 2,50 » 0,92	» 2,50 » 0,94	» 0,14 1/4	» 0,23 1/2	» 0,23 1/2

Les prix de la Maison Frost, Bland & Co., sont basés sur le change de Tls.=1/9. Toute variation de change serait à la charge de l'Administration Municipale.

Mazout.—2 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Prix par gallon américain

Asiatic Petroleum Co.	Shell domestic fuel	Tls. 0,12
	Shell Diesel Oil	» 0,18
	Solar Oil	» 0,19
Socony Vacuum Corp.	Special Furnace Oil	Tls. 0,12
	Utility Diesel Oil	» 0,18
	Power Diesel Oil	» 0,19

Goudron.—1 pli est reçu pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Le récépissé de cautionnement provisoire est rendu à l'intéressé, et le Président procède à l'ouverture du pli contenant la soumission.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Shanghai Gas Co. Ltd.—Tls. 43,50 par tonne de 2.240 lbs.

Ciment.—3 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions :

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Mitsubishi Shoji Kaisha Ltd. { Tls. 3,57 par baril de 375 lbs.
» 0,81 par sac papier de 94 lbs.

Ces prix sont compris avec les droits de douane actuels, toute augmentation de ces droits serait à la charge de l'Administration Municipale.

Mitsui Bussan Kaisha Ltd.—Tl. 1,00 par sac papier de 50 Kgs.

Prix compris sur la base de change T. T. sur le Japon à 70, et avec les droits de douane actuels, toute modification du change ou augmentation des droits de douane seraient à la charge de l'Administration Municipale.

Shanghai Portland Cement Works Ltd. { Tls. 4,00 par baril de 375 lbs.
» 3,60 par 2 sacs de 187½ lbs. chaque

Ces prix sont compris avec les droits actuels, toute augmentation de ces droits serait à la charge de l'Administration Municipale.

Combustibles.—12 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

	Prix par tonne					Prix par panier	Prix par picul
	Charbon domestique	Anthracite	Charbon pour chaudière à vapeur	Charbon de forge	Coke pour foyers	Charbon de bois	Bois d'allumage
	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.
Shanghai Coal Service Co.	9,00	19,00	7,00	10,00	—	0,50	0,99
Foh Tai Coal Co.	8,25	17,50	9,00	8,25	20,00	—	—
Egal & Cie	10,00	20,00 16,25	7,75	10,50	—	—	—
Yong Tai Ziang Coke Co.	—	—	—	—	16,50	—	—
King Tai Yong Coke Co.	—	—	—	—	16,00	—	—
Leon & Steward	9,50	—	—	—	—	—	—
Racine & Cie.	9,75 7,80	20.00 12,00 12,75	9,00	9,00	—	—	1,50
Nee Tai Shing Coal Co.	9,20 8,90	19,70 18,00	9,00 8,70	9,20	—	0,45	0,87
Shillers Inc.	$ 14,00	—	—	—	—	—	—
Shanghai Lumber & Coal Co.	11,50 10,25 8,25	18,50 16,00	8,00	—	—	—	—
Moortai Coal Co.	11,00	20,00	9,00	10,50	—	0,50	0,92
Hardivilliers Olivier & Co.	11,00	24,00 18,50 18,00	10,50	10,00	—	0,60	1,20
Wang Yong Kee	—	—	—	—	—	0,48	0,93
King Zung Coal Co.	—	—	—	—	—	0,50	1,00
Zen Kee	—	—	—	—	—	0,45	0,85
Kouen Kee	—	—	—	—	—	—	0,875

Lampes électriques.—2 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Puissance	Culot	Verre	Quantité approxim.	Prix par 100 pièces	
				China United Lamp Co.	Siemens China Co.
16 B. vide	Baïonn.	clair	1.200	M. $ 38,25	M. $ 38,25
25 » »	»	»	3.500	» 38,25	» 38,25
50 » »	»	»	2.500	» 38,25	» 38,25
60 W. gaz	»	»	100	» 76,50	» 76,50
60 » »	»	opale	100	» 84,15	» 84,20
60 » »	Edison	clair	2.800	» 76,50	» 76,50
75 » »	Baïonn.	»	1.200	» 91,80	» 92,00
75 » »	»	opale	150	» 107,10	» 107,00
75 » »	Edison	clair	6.000	» 91,80	» 92,00
100 » »	Baïonn.	»	700	» 107,10	» 107,00
100 » »	»	opale	50	» 122,40	» 122,00
100 » »	Edison	clair	3.500	» 107,10	» 107,00
150 » »	Baïonn.	»	50	» 153,00	» 153,00
150 » »	Edison	»	800	» 153,00	» 153,00
200 » »	»	»	2.000	» 229,50	» 229,50
300 » »	Goliath	»	200	» 344,25	» 344,00
500 » »	»	»	25	» 535,50	» 535,00
250 » »floodlighting	Edison	»	600	» 688,50	» 690,00

Petit matériel électrique.—4 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Chang Tai & Co.
E. Zung Chong & Co.
Matériel Technique
Siemens China Co.

La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée à l'original du présent procès-verbal.

Matériel d'installation d'eau, de gaz et matériel sanitaire.—4 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

W. Z. Zee & Sons
Chang Dah Yuen & Co.
Chang Tai & Co.
E. Zung Chong & Co.

La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée à l'original du présent procès-verbal.

Bois et lames de parquet.—2 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Shun Tah Lumber Co.
China Import & Export Lumber Co.

La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée à l'original du présent procès-verbal.

Contreplaqués.—1 pli est reçu pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Le récépissé de cautionnement provisoire est rendu à l'intéressé, et le Président procède à l'ouverture du pli contenant la soumission.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

China Import & Export Lumber Co. } La liste des prix fournis par ce soumissionnaire est annexée à l'original du présent procès-verbal.

Pieux de Foutcheou.—1 pli est reçu pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Le récépissé de cautionnement provisoire est rendu à l'intéressé, et le Président procède à l'ouverture du pli contenant la soumission.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Chow Yet Dah

	Prix par pièce
Pieux de 12' × 5"	Tls. 0,93
» 13' × 5"	» 1,20
» 13' × 7"	» 2,05
» 15' × 5"	» 1,68
» 16' × 5"	» 1,78
» 16' × 6"	» 2,30
» 16' × 7"	» 3,25
» 18' × 5"	» 2,90
» 18' × 6"	» 3,60
» 18' × 7"	» 4,40
» 1 m. 60	—
» 1 m. 80	—
» 2 m.	—

Articles en bambou.—3 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Kiang Ou Meu
Yung Tai
Chow Yet Dah } La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée à l'original du présent procès-verbal.

Matériaux de construction.—1 pli est reçu pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Le récépissé de cautionnement provisoire est rendu à l'intéressé, et le Président procède à l'ouverture du pli contenant la soumission.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Liou Yue Kee

	Prix par 10.000 pièces
Briques noires 9 × 4 1/4 × 1 3/4	Tls. 67,00
Briques rouges 9 × 4 1/4 × 1 3/4	» 75,00
Briques réfractaires 1/2 rondes de 5" pour poêles	» —
Briques réfractaires 8 × 5 × 1	» —
	Prix par picul
Chaux vive	Tls. 0,90
Chunam	» 0,65

Matériaux de voirie.—19 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

	Rocaille 0,30	Briques cassées	Sable de Ningpo fin	Sable Extra fin	Sable bleu	Escarbilles	Dalles	Transport de matériaux
	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.	Tls.
Sin Yah Kee	2,40	2,15	2,70	3,50	1,75	0,90	—	—
Chao Yung Kee	2,40	1,70	2,10	3,20	1,70	0,60	1,00	0,63
King Sun Kee	2,85	2,10	2,80	4,10	2,65	0,60	1,20	0,70
Kiang Zai Kee	2,80	2,05	2,75	4,20	2,15	0,70	—	—
Gni Tai	2,67	1,80	2,59	3,75	2,56	0,55	1,23	—
Kong Dah	1,90	2,00	2,80	2,60	1,40	1,20	3,00	0,45
You Yih	2,30	1,50	1,90	3,00	1,75	0,50	0,95	0,62
Lou Teh & Co.	1,80	1,35	1,45	2,60	1,45	0,47	0,90	0,57
Cheng Shing & Co.	2,70	2,00	2,75	4,00	2,70	0,60	1,30	—
Hwa Shing & Co.	2,44	1,74	2,44	3,74	2,44	0,54	1,14	—
Yu Kee & Co.	1,72	1,89	2,80	3,00	2,30	0,50	1,60	0,565
Yun Gnieh & Co.	2,39	1,69	2,39	3,69	2,43	0,53	1,04	—
Kiang Cheik	2,15	1,70	2,30	3,50	1,96	0,62	1,20	—
Zeng Lie Kee	2,10	1,55	1,80	3,00	1,50	0,60	—	—
Zien Ven Kee	2,65	1,85	2,45	3,55	2,25	0,50	1,15	—
Ly Tson Kee	2,54	2,00	2,68	3,75	2,49	0,53	1,28	—
Lee Sing & Co.	2,15	2,44	2,25	2,44	2,15	1,30	2,90	—
Woo Zung Kee	2,50	1,80	2,60	5,00	2,00	0,80	1,80	0,70
Wang Choang Kee	2,55	1,80	2,55	3,85	2,55	0,55	1,28	—

Quincaillerie.—4 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Chang Dah Yuen
Chang Tai & Co.
W. Z. Zee & Sons
E. Zung Chong & Co.

La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée à l'original du présent procès-verbal.

Métaux.—4 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Chang Dah Yuen
Chang Tai & Co.
Bai Chong
E. Zung Chong & Co.

La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée à l'original du présent procès-verbal.

Peintures et produits chimiques divers.—5 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

Wilkinson, Heywood & Clark
Chang Dah Yuen & Co.
Chang Tai & Co.
W. Z. Zee & Sons
E. Zung Chong & Co.

La liste des prix fournis par ces soumissionnaires est annexée à l'original du présent procès-verbal.

Nourriture des chevaux.—6 plis sont reçus pour cette adjudication.

Le Président déclare closes les opérations de réception des soumissions.

Les récépissés de cautionnement provisoire sont rendus aux intéressés, et le Président procède à l'ouverture des plis contenant les soumissions.

Il en est donné lecture à haute voix en français comme ci-dessous :

	Prix par picul de 130 lbs.			Prix par livre angl.
	Son	Paille	Orge concassée	Sel
	Taëls	Taëls	Taëls	Taëls
Dong Zung & Co.	2,15	—	3,70	0,08
Yah Kee	—	0,749	—	—
Woo Shing	2,25	—	3,75	—
Foh Kee	2,45	0,71	3,70	—
Sze Dah & Co.	2,25	—	3,85	0,08
Zeng Ban Gni	—	0,699	—	—

Le Président fait connaître que le Bureau transmettra à la Commission les soumissions reçues, et que la décision intervenue sera notifiée dans les délais prescrits.

Le public quitte la salle de réunion.

Le Bureau d'ouverture des soumissions décide de transmettre les adjudications reçues à Monsieur l'Ingénieur en Chef pour examen et propositions à la Commission.

La séance est levée à 6 heures.

Signé : F. SCHWYZER
M. VERDIER
L. LOUZIER

a)—*Gasoline.*—Avant de procéder à la désignation de l'adjudicataire, la Commission charge les Services de demander à l'Asiatic Petroleum Co., la Texas Co., la Socony Vacuum Corporation si elles seraient disposées à maintenir leurs prix de soumission du 8 Novembre 1932 pour la fourniture de gasoline pendant les 6 premiers mois seulement de l'année 1933.

b)—La Commission décide de déclarer adjudicataires pour l'année 1933 :

1°)—*Pétroles*

TEXAS COMPANY

1ere qualité.—Prix du détail moins Tls. 0,15 par 10 american gallons (avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,68 par american gallon).

2eme qualité.—Prix du détail moins Tls. 0,15 par 10 american gallons (avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,615 par american gallon).

2°)—*Huiles et graisses*

TEXAS COMPANY

Huile pour autos :	légère	Tls. 0,72	par gallon	américain
» »	moyenne	» 0,76	»	»
» »	lourde	» 0,83	»	»
» »	extra lourde	» 0,87	»	»

ASIATIC PETROLEUM CO.

Huile pour machines ..... Tls. 0,095 par livre anglaise
Graisse pour autos ..... » 0,16 » »
Crater-compound ..... » 0,12 » »

3°)—*Mazout*

SOCONY VACUUM CORPORATION

Special Furnace Oil ..... Tls. 0,12 par gallon américain
Utility Diesel Oil ..... » 0,18 » »
Power Diesel Oil ..... » 0,19 » »

4°)—*Goudron*

SHANGHAI GAS COMPANY ..... Tls. 43,50 par tonne de 2.240 lbs

5°)—*Ciment*

MITSUBISHI SHOJI KAISHA LTD. ..... Tls. 3,57 par baril de 375 lbs

6°)—*Combustibles*

a)—*Charbon domestique.*—Racine & Cie. ..... Tls. 7,80 la tonne
b)—*Anthracites.*—Racine & Cie. ..... » 12,75 la tonne pr. chauf. central (Shangtung)
Hardivilliers ..... » 18,00 la tonne pour salamandre (Hongay)
c)—*Charbon pour chaudières.*—Shanghai Coal Service C° » 7,00 la tonne
d)—*Charbon de forge.*—Foh Tai Coal Co. ..... » 8,25 »
e)—*Coke pour foyer.*—King Tai Yong Co. ..... » 16,00 »
f)—*Charbon de bois.*—Zen Kee ..... » 0,45 le panier
g)—*Bois d'allumage.*—Kouen Kee ..... » 0,875 le picul

7°)—*Lampes électriques*

CHINA UNITED LAMP COMPANY.

No. d'ordre	Puissance	Culot	Verre	Prix par cent pièces
				$
1	16 B.	Baionnette	clair	38.25
2	25 »	»	»	38.25
3	50 »	»	»	38.25
4	60 W.	»	»	76.50
5	60 »	»	opale	84.15
6	60 »	Edison	clair	76.50
7	75 »	Baionnette	»	91.80
8	75 »	»	opale	107.10
9	75 »	Edison	clair	91.80
10	100 »	Baionnette	»	107.10
11	100 »	»	opale	122.40
12	100 »	Edison	clair	107.10
13	150 »	Baionnette	»	153.00
14	150 »	Edison	»	153.00
15	200 »	»	»	229.50
16	300 »	Goliath	»	344.25
17	500 »	»	»	535.50
18	250 »	Edison	»	688.50

8°)—*Petit matériel électrique*

CHANG TAI & CO.
E. ZUNG CHONG & CO.
SIEMENS CHINA CO.
} suivant nomenclature

9°)—*Matériel d'installation d'eau, de gaz et matériel sanitaire*

E. Zung Chong & Co.
Chang Tai & Co.
Chang Dah Yuen & Co.
W. Z. Zee & Sons
} suivant nomenclature

10°)—*Bois et lames de parquet*

China Import & Export Lumber Co.—suivant nomenclature

11°)—*Contreplaqués*

China Import & Export Lumber Co.—suivant nomenclature

12°)—*Pieux de Foutchéou*

Chow Yet Dah

Pieux de 12' × 5"	Tls.	0.93	par	pièce
» 13' × 5"	»	1.20	»	
» 13' × 7"	»	2.05	»	
» 15' × 5"	»	1.68	»	
» 16' × 5"	»	1.78	»	
» 16' × 6"	»	2.30	»	
Pieux de 16' × 7"	»	3.25	»	
» 18' × 5"	»	2.90	»	
» 18' × 6"	»	3.60	»	
» 18' × 7"	»	4.40	»	

13°)—*Articles en bambou*

Kiang Ou Meu.—suivant nomenclature

14°)—*Matériaux de construction*

Liou Yue Kee

Briques noires 9 × 4¼ × 1¾	Tls.	67,00	par	10.000 pièces
Briques rouges 9 × 4¼ × 1¾	»	75,00	»	»
Chaux vive	Tls.	0,90	par	picul
Chunam	»	0,65	»	

15°)—*Matériaux de voirie*

a)—*Rocaille bleue.*—Yu Kee & Co.	Tls.	1,72	le m3.
b)—*Briques cassées.*—Lou Teh & Co.	»	1,35	»
c)—*Sable de Ningpo fin.*—Lou Teh & Co.	»	1,45	»
d)—*Sable de Ningpo extra-fin.*—Lee Sing & Co.	»	2,44	»
e)—*Sable bleu.*—Kong Dah	»	1,40	»
f)—*Escarbilles.*—Lou Teh & Co.	»	0,47	»
g)—*Dalles.*—Lou Teh & Co.	»	0,90	par m.
h)—*Transport de matériaux.*—Kong Dah	»	0,45	par mètre-cube-kilomètre.

16°)—*Quincaillerie*

W. Z. Zee & Sons
E. Zung Chong & Co.
Chang Tai & Co.
Chang Dah Yuen & Co.
} suivant nomenclature

17°)—*Métaux*

E. Zung Chong & Co.
Chang Dah Yuen & Co.
Chang Tai & Co.
} suivant nomenclature

18°)—*Peintures et produits chimiques divers*

E. Zung Chong & Co.
Chang Dah Yuen & Co.
W. Z. Zee & Sons
Chang Tai & Co.
} suivant nomenclature

19°)—*Nourriture des chevaux*

Dong Zung & Co.

Son	Tls.	2,15 le picul de 130 lbs.
Orge concassée	»	3,70 » »
Sel	»	0,08 la livre anglaise

Zeng Bang Gni

Paille	Tls.	0,699 le picul de 130 lbs.

La séance est levée à 7 heures 45.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. DONNÉ
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 20 Décembre 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Budget 1933.—La Commission prend connaissance du rapport du Comité du Budget institué par décision de la Commission du 14 Novembre 1932, en vue d'élaborer le projet de budget ordinaire en recettes et en dépenses de l'exercice 1933.

Après une étude approfondie et une révision minutieuse des propositions présentées par les différents Chefs de Service de la Municipalité, et révisées par le Comité du Budget, la Commission Municipale arrête comme ci-après le budget ordinaire de l'exercice 1933 :—

RECETTES	Taëls	DÉPENSES	Taëls
Chap. 1.—Impôts	3.865.685,00	Titre 1.—Direction	42.282,00
» 2.—Licences	1.338.750,00	» 2.—Secrétariat	1.544.347,14
» 3.—Recettes diverses	468.190,00	» 3.—Services divers	1.381.404,27
» 4.—Intérêts	56.400,00	» 4.—Travaux Publics	1.339.080,00
» 5.—Sémaphore, Signaux Météorologiques et T.S.F.	64.776,00	» 5.—Services de Police	2.061.530,00
» 6.—Instruction Publique	52.000,00		
» 7.—Abattoirs	58.000,00		
» 8.—Service d'Hygiène et d'Assistance	63.100,00		
» 9.—Service d'Entretien des Plantations	1.500,00		
» 10.—Travaux Publics	171.000,00	Total des dépenses	6.368.643,41
» 11.—Services de Police	230.000,00	Excédent de recettes pour balance	757,59
Budget Ordinaire Total général Tls.	6.369.401,00	Budget Ordinaire Total général Tls.	6.369.401,00

***

RECETTES

Chapitre 1.—IMPOTS

La Commission arrête comme suit les prévisions de recettes de ce chapitre :

Art. 1.—*Impôt foncier.*—8/10e de 1 % de la valeur foncière de la totalité des terrains sis sur le territoire de la Concession Française, à l'exception de ceux visés à l'Art. 6 de la Convention du 8 Avril 1914.

La Commission décide que la révision de l'évaluation foncière des terrains faisant partie des blocs 1 à 116 du plan cadastral aura lieu dès le début de l'année 1933 ; l'impôt foncier afférent à ces terrains sera calculé sur la nouvelle évaluation attribuée, à compter du 2e semestre 1933.

L'impôt foncier est payable par semestre et d'avance.

Tls. 1.660.000,00

Art. 2.—*Impôt locatif 1ère série.*—13 % de la valeur locative, cet impôt étant payable par trimestre et d'avance par l'occupant.

***

Les dispositions de la décision du 30 Décembre 1930 concernant les conditions de perception de l'impôt des immeubles à usage de location resteront en vigueur pendant l'année 1933.

Pour les immeubles occupés par les propriétaires eux-mêmes, l'impôt locatif est calculé de la façon suivante :

13 % sur la valeur locative déterminée comme ci-après :

1ère Section.—du quai de France au côté Est du boulevard de Montigny prolongé par la rue du Capitaine Rabier, loyer égal à 5 % de la valeur globale de la construction et du terrain au taux de l'évaluation foncière.

2ème Section.—du côté Ouest du boulevard de Montigny et de la rue du Capitaine Rabier au côté Est de l'avenue Dubail prolongée par la rue Paul Beau :

Construction	6 %
Terrain jusqu'à 3 mows inclus	6 %
au-dessus de 3 mows et jusqu'à 6 mows inclus	4 %
» 6 » 9 »	2 %
» 9 mows	1 %

3ème Section.—du côté Ouest de l'avenue Dubail et de la rue Paul Beau au côté Est de l'avenue du Roi Albert :

Construction	7 %
Terrain jusqu'à 3 mows inclus	7 %
au-dessus de 3 mows et jusqu'à 6 mows inclus	4 %
» 6 » 9 »	2 %
» 9 mows	1 %

4ème Section.—pour la partie de l'extension 1914 située à l'Ouest de l'avenue du Roi Albert :

Construction	8 %
Terrain jusqu'à 3 mows inclus	8 %
au-dessus de 3 mows et jusqu'à 6 mows inclus	4 %
» 6 » 9 »	2 %
» 9 mows	1 %

Le tarif dégressif ci-dessus ne s'applique pas aux propriétés et établissements dont il est fait un usage commercial ou industriel.

***

Pour les immeubles à appartements, la proportion du loyer brut à assujettir à l'impôt locatif en tenant compte des avantages concédés aux locataires est fixée comme suit :

Appartements dont le loyer comprend la fourniture du chauffage central	90 %
» » » les fournitures du chauffage central et d'eau	85 %
» » » » » » et d'électricité	85 %
» » » » » » d'eau et d'électricité	80 %
» » » outre les fournitures de chauffage central, d'eau, d'électricité, des commodités supplémentaires telles que l'usage d'ascenseurs, réfrigérateurs, piscines, salons privés, tennis couverts attenant à l'immeuble, incinérateur d'ordures, etc.	70 %

Toutefois, le montant de l'impôt locatif des immeubles à appartements pourra être fixé par arrangement spécial, en prenant pour base la valeur locative de l'immeuble.

Cette base sera soumise à révision tous les 2 ans. Tls. 752.200,00

Art. 3.—*Impôt locatif 2ème série.*——13 % de la valeur locative, cet impôt étant payable par 2 mois et d'avance par l'occupant.

Les dispositions concernant les conditions de perception de l'impôt des immeubles à usage de location, de ceux occupés par les propriétaires eux-mêmes ainsi que des immeubles à appartements s'appliquent également pour l'impôt locatif 2e série.

Dépôts de matériaux.—Les dépôts de matériaux sont assujettis à l'impôt locatif comme ci-dessous :

7 % de 8 % de la valeur foncière du terrain occupé, payable par 2 mois et d'avance. Tls. 1.453.485,00

Total du Chapitre 1, Impôts.—Tls. 3.865.685,00

Chapitre 2.—LICENCES

La Commission décide d'adopter à compter du 1er Janvier 1933 le barême ci-après des licences et d'inscrire les prévisions de recettes suivantes pour l'année 1933 :

Article 1

Loueurs de jinrickshaws.—$ 2,00 par licence et par mois (licence valable pour la Concession Française seulement).

Une garantie de $ 5 par véhicule peut être exigible des propriétaires. Cette garantie est donnée soit en espèces ou simplement fournie par un commerçant établi sur la Concession Française.

Tls. 271.000,00

Article 2

Loueurs de brouettes et de diables.—Tls. 0,50 par licence et par mois (licence valable pour la Concession Française seulement).

Tls. 60.000,00

Article 3

Charrettes à bras.—Tls. 1,50 par licence et par mois (avec bandages de 0 m. 075 et au-dessus). Tls. 2,50 par licence et par mois (avec bandages de moins de 0 m. 075) licence valable pour la Concession Française seulement.

Tls. 24.000,00

Article 4

Loueurs de chevaux et voitures.—Tls. 3,00 pour 1 cheval et 1 voiture par mois. Tl. 1,00 pour chaque cheval en supplément et par mois (licence valable pour la Concession Française seulement).

Tls. 5.500,00

Article 5

Automobiles de louage et de garage.—Automobiles de louage—

Jusqu'à		1.000	lbs	Tls.	16,50	par trim.
de	1.001	à 1.500	»	»	18,00	»
»	1.501	à 2.000	»	»	19,50	»
»	2.001	à 2.250	»	»	21,00	»
»	2.251	à 2.500	»	»	22,50	»
»	2.501	à 2.750	»	»	24,00	»
»	2.751	à 3.000	»	»	25,50	»
»	3.001	à 3.500	»	»	37,50	»
»	3.501	à 4.000	»	»	45,00	»
»	4.001	à 4.500	»	»	52,50	»
»	4.501	à 5.000	»	»	60,00	»
»	5.001	et au-delà	»	»	67,50	»

Licence payable par trimestre et d'avance (valable pour la Concession Française seulement).

Licences d'essai pour garage—Tls. 40,00 par licence et par semestre (licence valable pour les 2 Concessions),

Tls. 100.000,00

Article 6

Auto-camions de louage et remorques, et véhicules de livraison.—Camions-automobiles de louage et remorque—50 °/o en plus du tarif déterminé pour les camions-automobiles privés et remorques (licence valable pour la Concession Française seulement).

Si les véhicules sont munis de bandages solides, majoration de 20 °/o.

Une garantie est exigible des propriétaires dans les conditions suivantes :

1 véhicule	Tls.	50
2 »	»	75
3 et 4 »	»	100
5 »	»	150
au-dessus de 5 véhicules	»	200

Jusqu'à 12.000 lbs (5.400 kg.), les véhicules doivent obligatoirement être munis de pneumatiques.

Véhicules de livraison.—

Voitures de livraison ou de déménagement à traction animale (privées) Tls. 6,00 par trim.

Triporteurs à pédales (privés) » 1,50 »

Licence valable pour la Concession Française seulement.

Voitures de livraison ou de déménagement à traction animale (louage) et triporteurs à pédales (louage)—50 °/o en plus du tarif ci-dessus (licence valable pour la Concession Française seulement).

Motocyclettes (avec side-car), privées, servant au transport de marchandises—ou Triporteurs à moteur, privés (Poids jusqu'à 800 lbs. non chargé).—Tls. 30 par an.—payable d'avance—Licence valable pour la Concession Française seulement.

Tarif applicable à partir du 1er Avril 1933.

Un disque sera exigé à partir du 1er Avril 1933.

Motocyclettes (avec side-car), privées, servant au transport de marchandises,—ou Triporteurs à moteur, privés.—(Poids supérieur à 800 lbs. non chargé) :

Le barême des licences d'auto-camions privés sera appliqué pour ces véhicules.

Tarif applicable à partir du 1er Avril 1933.

Motocyclettes (avec side-car), de louage, Tricyclettes à moteur, de louage, ou Triporteurs à moteur, de louage.—(Poids jusqu'à 800 lbs. non chargé):—Tls. 45 par an.—payable d'avance— Licence valable pour la Concession Française seulement.

Tarif applicable à partir du 1er Avril 1933.

Un disque sera exigé à partir du 1er Avril 1933.

Motocyclettes (avec side-car), de louage, Tricyclettes à moteur, de louage, ou Triporteurs à moteur, de louage.—(Poids supérieur à 800 lbs. non chargé).

Motocyclettes (avec side-car), de louage, ou Tricyclettes à moteur, de louage :—

Servant au transport de passagers :

Le barême des licences d'automobiles de louage sera appliqué pour ces véhicules.

Motocyclettes (avec side-car), de louage, ou Triporteurs à moteur, de louage :—

Servant au transport de marchandises :

Le barême des licences de camions-automobiles de louage sera appliqué pour ces véhicules.

Tarif applicable à partir du 1er Avril 1933.

Tls. 70.000,00

ARTICLE 7

Auto-camions privés et autobus privés.—Auto-camions privés—(licence valable pour la Concession Française seulement):

Jusqu'à		4.000	lbs	Tls.	10,00	par trim.
de 4.001	à	5.000	»	»	11,00	»
» 5.001	à	6.000	»	»	12,00	»
» 6.001	à	7.000	»	»	13,00	»
» 7.001	à	8.000	»	»	14,00	»
» 8.001	à	9.000	»	»	15,00	»
» 9.001	à	10.000	»	»	16,00	»
» 10.001	à	11.000	»	»	17,50	»
» 11.001	à	12.000	»	»	19,00	»
» 12.001	à	13.000	»	»	20,50	»
» 13.001	à	14.000	»	»	22,00	»
» 14.001	à	15.000	»	»	23,50	»
» 15.001	à	16.000	»	»	25,00	»
» 16.001	à	17.000	»	»	26,50	»
» 17.001	à	18.000	»	»	28,00	»
» 18.001	à	19.000	»	»	29,50	»
» 19.001	à	20.000	»	»	31,00	»
» 20.001	à	21.000	»	»	33,00	»
» 21.001	à	22.000	»	»	35,00	»
» 22.001	à	23.000	»	»	37,00	»
» 23.001	à	24.000	»	»	39,00	»
» 24.001	à	25.000	»	»	41,00	»

Au-dessus de 25.000 lbs Tls. 3,00 par 1.000 lbs en plus.

Si les véhicules sont munis de bandages solides, majoration de 20 %.

Jusqu'à 12.000 lbs (5.400 kg.), les véhicules doivent obligatoirement être munis de pneumatiques.

Autobus privés.—(licence valable pour la Concession Française seulement):

Autobus dont le nombre de places n'est pas supérieur à 20, Tls. 20,00 par trim.

Au-dessus de 20 sans être supérieur à 25, Tls. 23,00 par trim.

Au-dessus de 25 sans être supérieur à 30, Tls. 26,00 par trim.

Au-dessus de 30 sans être supérieur à 35, Tls. 30,00 par trim.

Tls. 42.000,00

ARTICLE 8

Véhicules automobiles privés.

Jusqu'à		1.000	lbs	Tls.	22,00	par sem.
de 1.001	à	1.500	»	»	24,00	»
» 1.501	à	2.000	»	»	26,00	»
» 2.001	à	2.250	»	»	28,00	»
» 2.251	à	2.500	»	»	30,00	»
» 2.501	à	2.750	»	»	32,00	»
» 2.751	à	3.000	»	»	34,00	»
» 3.001	à	3.500	»	»	50,00	»
» 3.501	à	4.000	»	»	60,00	»
» 4.001	à	4.500	»	»	70,00	»
» 4.501	à	5.000	»	»	80,00	»
» 5.001	et au-delà		»	»	90,00	»

Licence payable par semestre et d'avance (valable pour les 2 Concessions).

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

Motocyclettes (sans side-car), privées.—Tls. 20 par an.—payable d'avance—Licence valable pour les 2 Concessions.

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

Motocyclettes (avec side-car), privées, et Tricyclettes à moteur, privées.—Tls. 30 par an.—payable d'avance—Licence valable pour les 2 Concessions.

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

Un disque sera exigé à partir du 1er Janvier 1933.

Motocyclettes (avec side-car), privées, et Tricyclettes à moteur, privées.—(Poids jusqu'à 800 lbs. non chargé):—Tls. 30 par an.—payable d'avance—Licence valable pour les 2 Concessions.

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

Tarif applicable à partir du 1er Avril 1933.

Un disque sera exigé à partir du 1er Avril 1933.

Motocyclettes (avec side-car), privées et Tricyclettes à moteur, privées.—(Poids supérieur à 800 lbs. non chargé):

Le barême des licences d'automobiles privées sera appliqué pour ces véhicules.

Tarif applicable à partir du 1er Avril 1933.

Tls. 260.000,00

ARTICLE 9

Jinrickshaws privés.—$ 8,00 par trimestre (licence valable pour les 2 Concessions).

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

Tls. 70.000,00

ARTICLE 10

Chevaux et voitures privés.—$ 12,00 par voiture particulière et par trimestre.

$ 1,50 par cheval, mulet ou âne et par trimestre.

Licence payable par trimestre et d'avance (valable pour les 2 Concessions).

La licence doit être délivrée par l'Administration sur le territoire de laquelle le véhicule est garé.

Tls. 750,00

ARTICLE 11

Bicyclettes.—$ 3,00 par an (licence valable pour les 2 Concessions). Tls. 17.000,00

ARTICLE 12

Hôtels, bars, cafés, restaurants, pensions de famille et salles de bal.—a)—Hôtels : de Tls. 31,25 à Tls. 100 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 4 classes :—

1ère classe	Tls.	100,00	par mois
2ème »	»	75,00	»
3ème »	»	50,00	»
4ème »	»	31,25	»

Un dépôt de garantie égal au montant de 2 mois de licence est exigible.

b)—Bars et cafés : de Tls. 25 à Tls. 75 par mois, et comportant 3 classes :—

1ère classe	Tls.	75	par mois
2ème »	»	50	»
3ème »	»	25	»

Un dépôt de garantie égal au montant de 2 mois de licence est exigible.

c)—Restaurants : de Tls. 6,25 à Tls. 31,25 par mois suivant l'importance de l'établissement, et comportant 3 classes :—

1ère classe	Tls. 31,25	par mois
2ème »	» 12,50	»
3ème »	» 6,25	»

Un dépôt de garantie égal au montant de 2 mois de licence est exigible.

d)—Pensions de famille et logements garnis :

Pour 1 maison dont le loyer est égal ou inférieur à Tls. 150,00 :—Tls. 1,50 par trimestre.

Pour 1 ou plusieurs maisons dont le loyer est supérieur à Tls. 150,00 :—4 classes :—

1e classe	loyer de Tls. 701 et au-dessus	Tls. 120	p. trim.
2e »	» » 501 à 700	» 75	»
3e »	» » 301 à 500	» 30	»
4e »	» » 151 à 300	» 15	»

Licence payable par trimestre et d'avance.

e)—Salles de bal : Tls. 75,00 par mois.

Si la salle de bal est en plein air (jardin ou terrasse) majoration de 100 %.

Un dépôt de garantie égal au montant de 2 mois de licence est exigible.

Le coût de la licence spéciale de nuit, délivrée dans les conditions prévues à l'Art. 3 du règlement sur la fermeture des établissements publics, est fixé comme suit :—

1ère classe	Tls. 100,00	par mois
2ème »	» 50,00	»
3ème »	» 25,00	»
	Tls.	62.000,00

ARTICLE 13

Théâtres, Cinémas, Marionnettes, Maisons de chanteuses.—Cercles Indigènes.—Théâtres et cinémas —de Tls. 30,00 à Tls. 200,00 par mois suivant l'importance de l'établissement :—

Jusqu'à 500 places	Tls. 30,00	par mois
de 501 à 1.000 places	» 50,00	»
» 1.001 à 1.500 »	» 100,00	»
» 1.501 à 2.000 »	» 150,00	»
au-delà de 2.000 »	» 200,00	»

Marionnettes (diseurs et diseuses)—de Tls. 5,00 à Tls. 20,00 par mois suivant l'importance de l'établissement :—

1ère classe	Tls. 20,00	par mois
2ème »	» 15,00	»
3ème »	» 10,00	»
4ème »	» 5,00	»

Maisons de chanteuses.—Licence pour maison de chanteuses : $ 15 par trimestre—Licence de chanteuse : $ 15 par trimestre et par chanteuse.

Cercles indigènes : 3 classes :—

1ère classe	Tls. 200,00	par trimestre
2ème »	» 75,00	»
3ème »	» 25,00	»

Etablissements de prises de vues cinématographiques.—Tls. 5,00 à Tls. 25,00 par trimestre selon l'importance de l'établissement, suivant 3 classes :—

1ère classe	Tls. 25,00	par trimestre
2ème »	» 15,00	»
3ème »	» 5,00	»
	Tls.	25.000,00

ARTICLE 14

Commerce de vins et spiritueux (vente directe aux consommateurs).—de Tls. 15 à Tls. 75 par trimestre selon l'importance de l'établissement, suivant 3 classes :—

1ère classe	Tls. 75,00	par trimestre
2ème »	» 45,00	»
3ème »	» 15,00	»

Licence payable par trimestre et d'avance.

Tls. 12.000,00

ARTICLE 15

Monts de piété.—de Tls. 6,00 à Tls. 40,00 par mois suivant l'importance de l'établissement :—

1ère classe		Tls. 40,00	par mois
2ème classe	Catégorie 1	Tls. 31,00	par mois
	» 2	» 28,00	»
	» 3	» 25,50	»
	» 4	» 22,50	»
3ème classe	Catégorie 1	Tls. 12,00	par mois
	» 2	» 11,50	»
	» 3	» 10,50	»
	» 4	» 10,00	»
4ème classe	Catégorie 1	Tls. 9,50	par mois
	» 2	» 9,00	»
	» 3	» 8,50	»
	» 4	» 8,00	»
	» 5	» 7,50	»
	» 6	» 7,00	»
	» 7	» 6,50	»
	» 8	» 6,00	»
		Tls.	17.000,00

ARTICLE 16

Maisons de logeurs et hôtels indigènes.—

Tls. 0,40 par chambre et par mois,
» 0,20 par lit et par mois,
» 0,10 par couchette inférieure et par mois,
» 0,05 par couchette supérieure et par mois.

Tls. 34.000,00

ARTICLE 17

Maisons de commission avec pension et logeurs de commerçants.—

Loyer ne dépassant pas Tls. 100	Tls. 2,00	p.m.	
Au-dessus de Tls. 100 et jusqu'à » 150	» 4,00	»	
» » » 150 » » 200	» 6,00	»	
» » » 200 » » 250	» 8,00	»	
» » » 250 » » 350	» 10,00	»	
» » » 350	» 12,00	»	
	Tls.	1.200,00	

ARTICLE 18

Garages publics. Ateliers de réparation et de peinture pour automobiles.—

Pour un établissement pouvant contenir de 1 à 4 voitures.....Tls. 15 par trimestre.

Pour un établissement pouvant contenir de 5 à 8 voitures.....Tls. 30 par trimestre.

Pour un établissement pouvant contenir de 9 à 15 voitures.....Tls. 50 par trimestre.

Pour un établissement pouvant contenir de 16 à 25 voitures.....Tls. 75 par trimestre.

Pour un établissement pouvant contenir plus de 25 voitures et jusqu'à 100 voitures : pour les 25 premières voitures.....Tls. 75 par trimestre et par fraction supplémentaire de 25 voitures, Tls. 20 par trimestre.

Pour un établissement pouvant contenir plus de 100 voitures : pour les 100 premières voitures Tls. 135 par trimestre. et par fraction supplémentaire de 50 voitures, Tls. 20 par trimestre.

Une garantie de Tls. 200 est exigible des propriétaires de garages publics.

Ecoles de chauffeurs et mécaniciens.— Tls. 25 par trimestre.

Ateliers de réparation de motocyclettes et de bicyclettes :—

1ère classe.....Tls. 15 par trimestre (loyer du local égal ou supérieur à $ 50 par mois).

2ème classe.....Tls. 10 par trimestre (loyer du local inférieur à $ 50 par mois).

Licence payable par trimestre et d'avance.

Ateliers de réparation de bicyclettes. Tls. 6,00 par trimestre.

Licence payable par trimestre et d'avance.

Tls. 16.000,00

ARTICLE 19

Licences de chiens.—$ 5,00 par an (licence valable pour les 2 Concessions).

Tls. 5.000,00

ARTICLE 20

Restaurants chinois.—Tls. 0,20 par table et par mois, Tls. 0,30 par cabinet et par mois, (avec minimum de Tls. 1,50).

Tls. 13.000,00

ARTICLE 21

Maisons de thé, débits de boissons chinois et marchands d'eau chaude.—

Débits de boissons chinois et maisons de thé :— Tls. 0,20 par table et par mois,

Tls. 0,30 par cabinet et par mois, (avec minimum de Tls. 1,00).

Marchands d'eau chaude.—Tls. 1 par établissement et par mois.

Commerce de vins et spiritueux indigènes (vente directe aux consommateurs).—Tls. 1,00 à Tls. 5,00 par mois suivant l'importance de l'établissement.—

1ère classe.....Tls. 5,00 par mois
2ème » ..... » 2,00 »
3ème » ..... » 1,00 »

Débits de vins et spiritueux indigènes.— Tls. 0,20 par table et par mois,

Tls. 0,30 par cabinet et par mois, (avec minimum de Tls. 1,00).

Entrepôts d'alcool.....Tls. 40 par an

Tls. 16.000,00

ARTICLE 22

Marchands fripiers.—de Tls. 1,46 à Tls. 2,92 par mois suivant l'importance de l'établissement—3 classes :—

1ère classe.....Tls. 2,92 par mois
2ème » ..... » 2,19 »
3ème » ..... » 1,46 »

Tls. 2.000,00

ARTICLE 23

Changeurs.—de Tls. 1,00 à Tls. 5,00 par mois suivant l'importance—3 classes :—

1ère classe.....Tls. 5,00 par mois
2ème » ..... » 2,00 »
3ème » ..... » 1,00 »

Tls. 6.500,00

ARTICLE 24

Marchands de tabacs.—de Tls. 0,37 à Tls. 2,00 par mois—3 classes :—

1ère classe.....Tls. 2,00 par mois
2ème » ..... » 1,00 »
3ème » ..... » 0,37 »

Tls. 7.000,00

ARTICLE 25

Marchands ambulants.—$ 2,00 par mois.

Le nombre maximum des licences est fixé à 3500.

Tls. 60.000,00

ARTICLE 26

Bateaux et sampans.—

Sampans.....Tls. 0,37 par mois
Petits bateaux de marchandises.. » 0,37 »
Chalands..... » 0,75 »
Bateaux pour transport de charbon » 1,00 »
Bateaux (pêche poiss^ons de rivière) » 1,50 »
Cargo-boats.....Tls. 1,50 et » 2,00 »
Bateaux de Ningpo..... » 3,00 »

Débarquement et embarquement de marchandises:

a)—1°—sur tous les quais et jetées de la Municipalité Française,

2°—à l'appontement de la Place du Château d'Eau,

3°—au ponton aux ordures du quai de l'Est, Tls. 45 par mois ou Tls. 5 par jour.

S'il s'agit de sampan : Tls. 0,25 par demi-journée.

b)—au ponton du Sémaphore, Tls. 50 par mois ou Tls. 5,50 par jour.

S'il s'agit de sampan : Tls. 0,25 par demi-journée.

Tls. 22.000,00

ARTICLE 27

Chaloupes.—Chaloupes et remorqueurs : $ 2,00 $ 3,00 et $ 5,00 par mois, selon la dimension.
Tls. 500,00

ARTICLE 28

Marchés.—a)—*Marchés couverts :*—Marché de Siemen : $ 1,50 par emplacement et par mois.
Marché Meugniot :—rez-de-chaussée :—

1°)—Marché : $ 9,25, $ 8,25 et $ 7,00 par mois et par place suivant la position ;

2°)—Restaurateurs : $ 15,00 par mois.
1e étage : $ 4,75 et $ 3,50 par mois et par place suivant la position.

b)—*Marchés à ciel ouvert :*—Marché de l'Est : $ 4,00 par façade de maison chinoise en 2 quittances de $ 2,00 chacune, par mois.
Rue du Weikwei : $ 4,00 par façade de maison chinoise en 2 quittances de $ 2,00 chacune par mois.
Autres marchés : $ 2,00 par emplacement et par mois.

Marchés privés.—
a)—Jusqu'à 25 places (6' × 3') $ 10,00 p. trim.
b)—de 26 à 50 places (6' × 3') $ 20,00 »
Ce barême ne s'applique que si le marché privé est installé dans une cité ou un groupe de maisons.
Tls. 63.500,00

ARTICLE 29

Marchands d'objets d'or. d'argent et de curios.—Selon l'importance de l'établissement, suivant 5 classes :—

1ère classe	Tls.	25,00	par trimestre
2ème »	»	20,00	»
3ème »	»	15,00	»
4ème »	»	10,00	»
5ème »	»	5,00	»

Tls. 1.800,00

ARTICLE 30

Taxes diverses.—Maisons de tolérance :
Tls. 40,00 par mois.
Tls. 54.000,00

Toutes les licences sont payables d'avance.

Total du Chapitre 2, Licences. Tls. 1.338.750,00

Chapitre 3. – RECETTES DIVERSES

La Commission décide d'adopter, à compter du 1er Janvier 1933, le barême ci-après de taxes, et d'inscrire au titre des "recettes diverses" les prévisions de recettes suivantes pour l'année 1933 :—

ARTICLE 1

Droits sur les quais et jetées.—Tls. 2,50 par pied et par an.
Tls. 6.780,00

ARTICLE 2

Droits de Quayage.—
Suivant convention Tls. 150.000,00

ARTICLE 3

Produits divers.—
Cimetière :

Concession perpétuelle	Tls.	200
» temporaire de 25 ans	»	100
» » 15 »	»	50
» de 7 années		(gratuite)

Salles de billards : Tls. 3,00 par trimestre et par table.

Abonnement au Bulletin Municipal : $ 5,00 p.an.

Compte-rendu annuel de gestion : $ 3,00 l'exemplaire.

Règlements Municipaux (1ère partie) $ 2,50
» » (2ème ») $ 2,50

Plan cadastral et rôle foncier :

a)—Ancienne Concession	Tls.	10,00
b)—Extension	»	15,00
c)—Toute la Concession	»	25,00

Pour une feuille séparée du plan cadastral $ 1,00

Barême des Impôts, Licences, Taxes et Tarifs divers : $ 0,50 l'exemplaire.

Vérification de compteur d'eau ou d'électricité : Tls. 2,00 par vérification.

Récipients à ordures : $ 5,00.

Impôts, taxes et licences impayées : rétablissement des services publics : Tls. 5,00.

Licence de nuit pour établissements indigènes : Tls. 1,00 et Tls. 2,00 par mois.

Pesage des légumes : $ 20 par mois.

Pesage de la paille : $ 30 par mois.

Location de la salle des fêtes : Tls. 65,00 par représentation ou répétition générale.
Tls. 25,00 pour toute répétition.

Droit d'occupation d'une partie de talus sur la crique de Zikawei : Tls. 1,00 par an.

Redevance sur les édicules-réclames : Tls. 1,00 par mois.

Stationnement des taxis : Tls. 1,00 par taxi et par trimestre.

Distributeurs automatiques d'essence : Tls. 30,00 par an et par appareil, pour l'occupation de la voie publique et le contrôle.

Distributeurs automatiques de denrées alimentaires : Tls. 50,00 par semestre et par appareil.

Enlèvement des ordures ménagères à l'intérieur des cités, passages privés, etc. Redevance semestrielle payable d'avance, égale à 4°/₀ du loyer d'un mois de toutes les maisons, occupées ou non.

Jeux de golf miniature :—*a)*—Courts de golf miniature couverts.—
Tls. 4,00 par mois et par 100 m2. ou (fraction de 100 m2) jusqu'à 500 m2 de superficie ;
Tls. 3,00 par mois et par 100 m2 (ou fraction de 100 m2) au delà des 500 premiers m2. et jusqu'à 1.000 m2 ;
Tls. 2,00 par mois et par 100 m2 (ou fraction de 100 m2) au delà de 1.000 m2.

b)—Courts de golf miniature en plein air.— 50°/₀ des tarifs ci-dessus.

Appareils de ventes-réclames : Tls. 2,00 par semestre et par appareil.

Obligations municipales : délivrance de nouveaux certificats.—$ 1,00 par certificat.

Service de surveillance d'incendie : Service permanent : Tls. 37,50 par mois et par homme pour les représentations en soirée. Tls. 1,50 par jour et par homme pour les représentations en matinée.

Service temporaire : Tls. 3,00 par jour et par homme.

Entrepôts ou magasins de vente de combustibles solides (charbons, agglomérés, bois de chauffage, etc.) :—

a)—Entrepôts en plein air.— 1°.—Taxe locative suivant barême appliqué aux dépôts de matériaux ; 2°.—Licence semestrielle de $ 3,00.

b)—Magasins avec ou sans entrepôt attenant : Licence annuelle de $ 2,00.

Enregistrement des véhicules automobiles.

Enregistrement	$ 5,00
Transfert à un nouveau propriétaire	$ 5,00
Changement du numéro de licence	$ 5,00
Perte du disque (changement de numéro) plus * $ 2,00 pour nouvelles plaques.	$ 5,00
Perte des plaques (changement de numéro) plus * $ 2,00 pour nouvelles plaques.	$ 5,00
Remplacement de plaques perdues ou endommagées	$ 2,00
Enregistrement de nouvelle adresse du propriétaire	sans frais
Enregistrement dans le cas où le propriétaire a déjà acquitté la taxe d'enregistrement sur la Concession Internationale	sans frais

* Dans le cas où les 2 plaques sont rendues en bon état, l'Administration remboursera la somme de $ 2.

Taxe de transfert des patentes et licences des établissements publics :

Cette taxe, exigible au moment du dépôt de la demande de transfert, est fixée comme suit :

Hôtels étrangers	1ere classe	Tls. 100,00
	2eme »	» 75,00
	3eme »	» 50,00
	4eme »	» 31,25
Bars et Cafés étrangers	1ere classe	Tls. 75,00
	2eme »	» 50,00
	3eme »	» 25,00
Restaurants étrangers	1ere classe	Tls. 31,25
	2eme »	» 12,50
	3eme »	» 6,25
Théâtres et Cinémas	1ere classe	Tls. 200,00
	2eme »	» 150,00
	3eme »	» 100,00
	4eme »	» 50,00
	5eme »	» 30,00
Salles de bal	à l'intérieur	Tls. 75,00
	en plein air	» 150,00

Etablissements de bains-douches.—(Bains de propreté à l'exclusion de tout traitement hydrothérapique ou de massage) :

1ere catégorie.—Etablissements dont le loyer mensuel est supérieur à $ 100—Tls. 10,00 par trimestre.

2eme catégorie.—Etablissements dont le loyer mensuel ne dépasse pas $ 100—Tls. 5,00 par trimestre.

(Licence trimestrielle payable d'avance).

Etablissements d'hydrothérapie et/ou de massages:

1ere catégorie.—Etablissements dont le loyer mensuel est supérieur à $ 100—Tls. 20,00 par mois.

2eme catégorie.—Etablissements dont le loyer mensuel ne dépasse pas $ 100—Tls. 10,00 par mois.

(Licence mensuelle payable d'avance).

Un dépôt de garantie égal au montant de 2 mois de licence est exigible de la part des établissements d'hydrothérapie et/ou de massages.

Taxe pour masseur ou masseuse attaché à tout établissement d'hydrothérapie et/ou de massages $ 5,00 par mois.

Vente de glace alimentaire et de rafraîchissements (non alcoolisés) :

1ère catégorie. — Commerçants installés en magasins ou dans les jardins d'été, restaurants, etc. $: 8,00 par mois

2ème catégorie.—Petits commerçants installés dans les passages et cités, ou en magasins, mais exerçant un autre commerce $: 1,00 par mois

Tls. 60.000,00

ARTICLE 4

Cartes d'entrée au Parc :

Carte permanente : $ 1,00 par an.

Carte comprenant 5 coupons d'admission pour touristes : $ 1,00.

Tls. 17.000,00

ARTICLE 5

Redevances Tramways.—

Suivant convention. Tls. 68.000,00

ARTICLE 6

Redevances Railless et Autobus.—

Suivant convention. Tls. 16.000,00

ARTICLE 7

Redevances Eaux.—

Suivant convention. Tls. 70.000,00

ARTICLE 8

Redevances Gaz.—

Suivant convention. Tls. 210,00

ARTICLE 9

Redevances Compagnie Générale d'Omnibus,—

Suivant convention. Tls. 4.000,00

ARTICLE 10

Redevances sur les entrées aux champs de courses.

a)—Champ de Courses Français :
Suivant convention.

b)—Auditorium : $ 50 par séance à titre de redevance sur les entrées.

Tls. 35.000,00

ARTICLE 11

Redevances Corporation des Marchands de poissons.

Suivant convention. Tls. 12.000,00

ARTICLE 12

Contribution de la Caisse des Œuvres d'Intérêt Public de la Concession Française à l'Assistance Municipale. Tls. 29.200,00

Total du Chapitre 3, Recettes diverses, Tls. 468.190,00

Chapitre 4.—INTÉRÊTS

ARTICLE 1

Intérêts sur les comptes-courants et dépôts fixes dans les Banques.— Tls. 55.000,00

ARTICLE 2

Intérêts sur valeurs en portefeuille. Tls. 1.400,00

Total : du Chapitre 4, Intérêts. Tls. 56.400,00

Chapitre 5.—SÉMAPHORE, SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET T.S.F.

La Commission décide d'inscrire les prévisions de recettes ci-après pour Sémaphore, Signaux Météorologiques et T. S. F. pour l'année 1933 :

ARTICLE 1

Part contributive du Shanghai Municipal Council pour les dépenses du Sémaphore et Signaux Météorologiques : (50%). Tls. 26.776,00

ARTICLE 2

Divers.— Tls. 38.000,00

Total du Chapitre 5, Sémaphore, Signaux Météorologiques et T. S. F. Tls. 64.776,00

Chapitre 6.—INSTRUCTION PUBLIQUE

Les écoles municipales de la Concession Française étant en principe ouvertes aux enfants des résidents de la Concession, les élèves dont les parents demeurent hors de la Concession ne pourront y être admis que dans la limite des places disponibles, et auront à acquitter la rétribution scolaire fixée majorée de 25%.

Cette mesure ne sera appliquée qu'en ce qui concerne les admissions nouvelles.

La Commission décide d'inscrire les prévisions de recettes ci-après pour Instruction Publique pour l'année 1933 :—

ARTICLE 1

Subvention du Gouvernement Français pour le Collège Municipal et l'Ecole Municipale Franco-Chinoise. Tls. 1.000,00

ARTICLE 2

Collège Municipal Français.—

Contribution scolaire :—

		Parents Résidents de la Concession Française	Parents non Résidents de la Concession Française
Classes enfantines et 10e	p. m.	$ 6,00	$ 7,50
9e et 8e classes	»	$ 9,00	$ 11,25
7e et 6e »	»	$ 11,00	$ 13,75
5e, 4e et 3e »	»	$ 14,00	$ 17,50
2e et 1e »	»	$ 20,00	$ 25,00

Réduction de 20% pour le 2e frère ou sœur,
25% pour le 3e » » »
30% pour les 4e et suivants.

Tls. 19.000,00

ARTICLE 3

Ecole Municipale Franco-Chinoise.—

Contribution scolaire :—

Cours supérieur	p. sem.	$ 25,00	$ 31,25
Cours moyen et spécial	»	$ 20,00	$ 25,00
Cours élémentaire	»	$ 16,00	$ 20,00
Elèves à tarif réduit	»	$ 12,00	$ 15,00

Tls. 23.000,00

ARTICLE 4

Ecole Primaire Chinoise.—

Contribution scolaire :—

1e, 2e, 3e et 4e années	p. sem.	$ 4,00	$ 5,00
5e et 6e années	»	$ 6,00	$ 7,50

Tls. 4.000,00

ARTICLE 5

Ecole Municipale Française.—

Contribution scolaire :—

par élève	p. m.	$ 10,00	$ 12,50
2 élèves frères et sœurs	»	$ 17,00	$ 21,25
3 » »	»	$ 23,00	$ 28,75
4 » »	»	$ 28,00	$ 35,00

Tls. 5.000,00

Total du Chapitre 6, Instruction Publique. Tls. 52.000,00

Chapitre 7.—SERVICE DES ABATTOIRS

La Commission décide d'inscrire la prévision de recettes ci-après pour Service des Abattoirs pour l'année 1933 :—

ARTICLE 1

Recettes d'abatage.—Le tarif des taxes d'abatage est fixé comme ci-après :

Bêtes abattues	Bœufs	$ 1,00	par tête
	Veaux	$ 0,30	»
	Porcs	$ 0,25	»
	Chèvres	$ 0,20	»
	Moutons	$ 0,15	»
Exportation	Moutons	$ 0,10	par tête
	Chèvres	$ 0,05	»

Divers : Porcs fondus $ 0.25 par unité.

Total du Chapitre 7, Abattoirs. Tls. 58.000,00

Chapitre 8.—SERVICE D'HYGIENE ET D'ASSISTANCE

L'eau des puits artésiens, en service sur la Concession Française, sera obligatoirement analysée une fois par an.

L'analyse sera effectuée par les soins du Laboratoire Municipal d'Hygiène, suivant le barême en vigueur.

***

A partir du 1er Juillet 1933, la vidange des fosses septiques devra être assurée par les Services Municipaux eux-mêmes.

Le matériel nécessaire sera acquis par la Municipalité, et la dépense à prévoir à cet effet sera inscrite au budget extraordinaire 1933.

***

La Commission décide d'inscrire les prévisions de recettes ci-après pour Service d'Hygiène et d'Assistance pour l'année 1933:—

ARTICLE 1

Recettes diverses.— Tls. 6.000,00

ARTICLE 2

Frais d'enquête pour ouverture d'établissements classés : $ 2,00 et $ 10,00.

Tls. 5.000,00

ARTICLE 3

Patentes d'établissements classés: $ 2,00 par an.

Patentes de Médecin, Chirurgien, Dentiste, Vétérinaire, Sage-femme : $ 2,00 par an.

Patente professionnelle de masseur ou masseuse $ 2,00 par an.

Laiteries.—

Licence de laiterie : $ 5,00 par an.

Carte pour livreur de lait : $ 1,00 par an.

Une caution de $ 100 devra être déposée en garantie du paiement des amendes susceptibles d'être infligées pour inobservation du règlement. Cette somme ne portera pas intérêt.

Licence d'exploitation de pharmacies :

1°)—*Pharmacies chinoises.*

Patente d'établissements classés.....$ 2.00 p. an.

2°)—*Pharmacies chinoises avec rayon de vente de spécialités pharmaceutiques.*

Patente d'établissement classé.....$ 2.00 p. an.

Ces pharmacies sont en outre assujetties au paiement d'une licence annuelle selon le barême ci-dessous :

1ère catégorie	$ 25,00	p. an.
2ème »	$ 20,00	»
3ème »	$ 15,00	»
4ème »	$ 10,00	»

Le coût de ces licences est payable d'avance.

3°)—*Pharmacies de type moderne.*

Patente d'établissement classé.....$ 2,00 p. an.

Ces pharmacies sont en outre assujetties au paiement d'une licence annuelle selon le barême ci-dessous :

1ère catégorie	$ 48,00	p. an.
2ème »	$ 38,00	»
3ème »	$ 28,00	»
4ème »	$ 23,00	»

Le coût de ces licences est payable d'avance.

Dépôts de liquides combustibles :

Dépôts de liquides combustibles non assujettis au classement.....Tls. 2,00 p. an

Dépôts clas. dans la 3e catégorie Tls. 10,00 p. an

Dépôts classés dans la 2e catégorie contenant moins de 4.000 litres.....Tls. 20,00 p. an

Dépôts classés dans la 2e catégorie contenant moins de 6.000 litres.....Tls. 25,00 p. an

Dépôts classés dans la 1e catégorie contenant moins de 10.000 litres.....Tls. 40,00 p. an

Dépôts classés dans la 1e catégorie contenant plus de 10.000 litres.....Tls. 50,00 p. an

Tls. 17.000,00

ARTICLE 4

Frais d'analyses :—

Examen bactériologique	$ 5,00
Analyse chimique vins et produits similaires	$ 10,00
Analyse chimique produits pharmaceutiques	$ 15,00
Analyses complètes diverses	$ 20,00
Analyse d'eau des puits artésiens	$ 25,00
Analyse d'eau des puits artésiens en construction	$ 50,00

Tls. 500,00

ARTICLE 5

Désinfections.—

Tls. 1,00 par appareil portatif.

Tls. 5,00 pour désinsectisation par appareil "Clayton" ou à la chambre de sulfuration.

Tls. 1.300,00

ARTICLE 6

Enlèvemenl des vidanges.—

Suivant contrat. Tls. 32.600,00

ARTICLE 7

Vidanges des marchés.—

Suivant contrat. Tls. 700,00

Total du Chapitre 8, Service d'Hygiène et d'Assistance. Tls. 63.100,00

Chapitre 9.—SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS

La Commission décide d'inscrire les prévisions de recettes ci-après pour Service d'Entretien des Plantations pour l'année 1933 :—

ARTICLE 1

a)—Cessions.....Tls. 1.000,00

b)—Travaux remboursables Tls. 500,00

Total du Chapitre 9, Service d'Entretien des Plantations. Tls. 1.500,00

Chapitre 10.—TRAVAUX PUBLICS

La Commission décide d'inscrire les prévisions de recettes ci-après pour les Travaux Publics pour l'année 1933 :

Article 1

Voirie—Travaux remboursables.

Suivant le barême ci-après :

	au-dessous de 100 m2 Tls.	au-dessus de 100m2 Tls.
Macadam trottoir briques cassées	1,50	1,15
» » » coaltarées	2,00	1,50
» » granit (entrées)	2,50	2,00
» » » coaltaré	2,90	2,35
Cimentage trottoir	3,00	2,40
Dalles ciment trottoir	7,00	6,80
Béton d'asphalte trottoir	1,50	1,00
Pavage chinois chaussée et trottoir	2,40	1,80
Pose de dalles & bordures (au mètre courant)	6,00	5,70
Pavage cubique chaussée	15,00	12,40
Macadam chaussée granit fondation rocaille	4,00	3,80
Macadam chaussée granit fondation rocaille coaltaré	4,50	4,10
Béton d'asphalte revêtu de sheet	6,85	4,70
Terre battue	1,15	0,75

	Prix au mètre courant
Drainage routes en 0,30	Tls. 7,00
» » 0,50	» 10,60
» » 0,70	» 14,70
» » 0,90	» 28,35
» » 1,36	» 44,20
Branchements particuliers en 0,15	» 2,70
» » 0,20	» 3,25
» » 0,30	» 4,00

Il ne sera pas décompté, dans les devis d'aménagement des trottoirs, le prix des dalles et bordures, dont la pose sera à la charge de l'Administration Municipale. Tls. 75.000,00

Article 2

Permis de construire et taxes d'encombrement.—Suivant le barême ci-après :

Constructions européennes.—Pour toute construction en maçonnerie destinée à servir d'habitation, magasin, entrepôt ou autre, de 560 m³ (soit environ 20.000 pieds cubes) Tls. 6,00

Pour 112m³ (soit environ 4.000 pieds cubes) ou portion de 112m³ supplémentaire » 1,20

Pour toute construction, dite européenne, quelle que soit sa destination, de moins de 560 m³ » 4,00

Pour modifications à des plans déjà soumis » 2,00

Si les plans se rapportent à une série de maisons de même style et en terrasse, c'est-à-dire formant un seul bâtiment, la taxe sera établie par série de 5 maisons accolées ou en dessous de 5: taxe entière pour la première et demi-taxe pour les suivantes.

Au-dessus de 5, répétition de la taxe entière et demi-taxe.

Si les plans se rapportent à une série de maisons de même style mais détachées les unes des autres, la taxe sera appliquée entière pour chaque maison.

Constructions chinoises.—Pour habitation et magasin, par groupe de 3 maisons avec un étage Tls. 6,00

Par chaque étage en supplément » 3,00

Pour toute maison en supplément » 2,00

Pour fixer les charges, les maisons chinoises seront comptées comme ayant 36m² (soit 400 pieds carrés) sans compter les cours et passages.

Usines, Ateliers etc.—Pour toute construction devant servir d'usine, atelier, ou autre, la taxe sera appliquée sur la superficie bâtie par 36m² (soit 400 pieds carrés) Tls. 3,00

Garages privés.—Chaque garage en bordure des voies publiques Tls. 4,00

Garages à l'intérieur ou sur routes privées :

Plusieurs garages accolés formant un seul bâtiment, la taxe sera établie par série de 5 garages ou en dessous : taxe entière pour le premier et demi-taxe pour les suivants. Au-dessus de 5, répétition de la taxe entière et demi-taxe suivant tarif des constructions européennes.

Taxe d'encombrement de la voie publique.—Par mètre carré et par jour Tl. 0,015

Constructions de peu d'importance.—Mur de soutènement ou clôture en maçonnerie 9m². (soit le fang) Tls. 0,50

Pose d'échafaudage pour petites réparations ou peinture de façade pour 1 maison (durée 15 jours) » 1,00

Pour chaque maison en plus (durée 15 jours) » 0,50

Par mois supplémentaire » 1,50

Pour ériger des lampes, palissades ou pose d'enseignes (15 jours) » 1,00

Fosses septiques.—Fosse septique N° 2 Tls. 3,00

» » 3 » 4,00

» » 4 » 5,00

Entrepôts de bois, ateliers de charpente et menuiserie provisoires.—(durée correspondante à celle du permis de construire) $ 2,00

Saillies au-dessus de la voie publique.—Les saillies au-dessus de la voie publique susceptibles d'être utilisées par les occupants du bâtiment, telles que vérandahs, balcons, bow-windows, etc... sont assujetties à la taxe suivante, payable en même temps que la taxe sur le permis de construire ;

Maisons européennes, par mètre carré ou 10 pieds carrés et par étage Tls. 5,00

Maisons chinoises, par mètre carré ou 10 pieds carrés et par étage » 5,00

Tls. 35.000,00

Article 3

Permis divers (barrières, enseignes et abris sur voies publiques).—Suivant le barême ci-après :

Permis de voirie.—Pour remblaiement (durée 15 jours) Tls. 0,50

Pour arc de cérémonie sur trottoir municipal, taxe fixe » 10,00

Pour chaque pied de frontage et pour une durée de 14 jours ..... Tls. 2,00
Pour chaque période supplémentaire de 7 jours ..... » 25,00
Pour arc de cérémonie sur chaussée publique, taxe fixe ..... » 50,00
Pour chaque pied de frontage et pour une durée de 14 jours ..... » 2,00
Pour chaque période supplémentaire de 7 jours ..... » 25,00
Pour abris en nattes sur trottoir municipal 9 m2. (soit le fang) ..... » 2,00
Pour paillotte en bordure des voies publiques ..... » 6,00
Pour paillotte à l'intérieur ..... » 2,00
Pour clôturer les terrains vagues ..... » 0,50
Pour décharger des matériaux (durée 3 mois) ..... » 3,00
Pour ériger des monuments funéraires » 0,50

Taxe sur les abris, auvents, bannes, etc.—Abris permanents (marquises) Tl. 0,80 par pied de longueur et par an. Stores et bannes Tl. 0,50 par m2. et par an.

Distributeurs d'essence :—

a)—Taxe d'installation d'une pompe sur trottoir, réservoir à l'intérieur du garage ..... Tls. 10,00
Parachèvement du trottoir ..... Tls. 3,00
Total ..... Tls. 13,00

b)—Taxe d'installation d'une pompe sur trottoir, réservoir sous le trottoir ..... Tls. 30,00
Parachèvement du trottoir ..... Tls. 3,00
Total ..... Tls. 33,00

Enseignes et affiches lumineuses :—

a)—Taxe d'examen à acquitter au moment du dépôt de la demande $ 1,00

b)—Enseignes lumineuses au-dessus du trottoir reproduisant la raison sociale du magasin ou de la maison, fixées sur un bandeau de 1 m2. 50 de surface maximum lequel ne dépasse pas une saillie de 0 m. 20 sur l'alignement: non taxées

c)—Enseignes lumineuses au-dessus et sous trottoir ne dépassant pas une saillie de 0 m. 40 sur l'alignement: taxées comme ci-dessous:
Pour une superficie de 1 m2. Tls. 20,00 par an
» » » 2 m2. Tls. 35,00 »
Par mètre carré supplém^entaire Tls. 10,00 »

d)—Enseignes lumineuses au-dessus et sous trottoir dépassant une saillie de 0 m. 40 sur l'alignement: taxées comme ci dessous:—
Pour une superficie de 1 m2. Tls. 30,00 par an
» » » 2 m2. Tls. 50,00 »
Par mètre carré supplém^entaire Tls. 15,00 »

Tls. 12.000,00

ARTICLE 4

Travaux du Cadastre, plans, pose de bornes.—Copie de plans officiels et de plans cadastraux :

Pour des propriétés déjà levées.
Pour un terrain ne dépassant pas 6 mows, comprenant un seul lot ..... Tls. 5,00
Pour un terrain supérieur à 6 mows, comprenant un seul lot ..... Tls. 10.00
Pour les propriétés comprenant plusieurs lots, le tarif ci-dessus sera doublé.

Pour des propriétés à lever.
Tls. 10,00 jusqu'à un mow
» 15,00 » deux mows
» 20,00 » cinq mows
» 2,00 par mow supplémentaire au-dessus de 5 mows.

Toute copie supplémentaire du plan requis lors de la demande de permis de construire sera délivrée, à la demande des intéressés, au tarif suivant:
Terrain égal ou inférieur à 6 mows ..... Tls. 1,00
Terrain supérieur à 6 mows ..... Tls. 2,00

Fourniture et pose de bornes :—
Tls. 5,00 pour 1 borne
» 10,00 » 2 »
» 15,00 » 3 »
» 20,00 » 4 »
» 3,00 » chaque borne supplémentaire.

Remesurage de terrain, modifications de limites, divisions ou additions de titres.—Taxe de 1/20 de 1/100e de la valeur foncière totale du ou des lots intéressés; minimum de la taxe $ 25. (change Tl.=73).

NOTA.—Aucune taxe ne sera exigée pour l'établissement des plans lorsqu'il s'agira de terrains qui appartenaient antérieurement à un Chinois, couverts par un fantang et pour lesquels l'enregistrement consulaire sera demandé.

Vérification de bornage.—Première vérification gratuite; toute vérification supplémentaire Tls. 5,00.

Expertises, projets de lotissements, etc., sur devis.

Tls. 9.000,00

ARTICLE 5

Taxes sur terrains publics.—La taxe imposée sur la Concession Française pour la cession des terrains provenant de criques et chemins publics désaffectés sera perçue sur la base du tiers de l'évaluation foncière par mow, tous frais de shenko restant à la charge de l'acquéreur.

Tls. 20.000,00

ARTICLE 6

Domaines (location de propriétés municipales, vente d'excédents de largeur sur voies publiques).

Tls. 20.000,00

Total du Chapitre 10, Travaux Publics. Tls. 171.000,00

Chapitre 11.—SERVICES DE POLICE

La Commission décide d'inscrire les prévisions de recettes ci-après pour les Services de Police pour l'année 1933:

ARTICLE 1

Recettes diverses.

Tls. 128.000,00

ARTICLE 2

Agents employés à des services particuliers.

Pour 1 agent Tonkinois en permanence Tls. 100,00 par mois

Pour 1 agent Tonkinois la nuit seulement Tls. 70,00 par mois

Le service pour 2 quarts est supprimé.

Pour 1 agent Chinois en permanence Tls. 75,00 par mois

Pour 1 agent Chinois la nuit seulement Tls. 50,00 par mois

Le service pour 2 quarts est supprimé.

Tls. 25.500,00

ARTICLE 3

Contrôle des gardiens privés,—$ 2,00 par gardien et par mois.

Livrets d'employés: $ 1,00 pour le livret et enregistrement.

Tls. 12.000,00

ARTICLE 4

Affiches et Panneaux-Réclames.—

Affiches.—*(a)*—Taxe pour frais d'examen et de dépôt de l'affiche modèle en caractères chinois: Pour affiches de toutes dimensions: $ 1,50;

(b)—Taxe proportionnelle pour le timbre à appliquer sur les affiches en toutes langues:

Dimension de 1 à 50 dcm2 les 100 affiches $ 1,50
» de 51 à 100 » » » $ 3,00
» de 1 m2 et au-dessus les 100 affiches $ 4,50

Panneaux-réclames.—

(a)—Taxe mensuelle pour 1 panneau de 1 m2 Tls. 1,00
» » » 2 » 1,50
» » » 3 » 2,00
» » » 4 » 2,50

et ainsi de suite à raison de Tls. 0,50 par m2 en plus.

(b)—Taxe annuelle pour 1 panneau de 1 m2 Tls. 5,00
» » » 2 » 7,00
» » » 3 » 9,00
» » » 4 » 10,00

et ainsi de suite à raison de Tls. 1,00 par m2 en plus.

(c)—La taxe pour panneaux exposés en bordure des chantiers de construction, en dehors de la zône autorisée et pendant la durée des travaux seulement, sera le double de celle prévue pour les panneaux permanents. Cette taxe est exigible pour 1 semestre entier.

Tls. 6.500,00

ARTICLE 5

Matières premières et fournitures à titre remboursable.—

Tls. 9.000,00

ARTICLE 6

Permis de chauffeurs.—

Permis de conduire ..... $ 5,00 par permis
» » duplicata ..... $ 1,00 » »

Les permis de conduire des propriétaires de véhicules automobiles et des chauffeurs salariés devront être renouvelés chaque année entre le 1er Janvier et le 31 Mars.

Taxe de renouvellement: $ 1.00 par permis.

L'Art. XIII du Règlement sur les "Permis de conduire" sera modifié ainsi que suit:

Le certificat de conduire est personnel. Il ne pourra pas être transféré à une autre personne. *Il est renouvelable tous les ans entre le 1er Janvier et le 31 Mars.* Toute imitation ainsi que toute modification ou altération sera passible de poursuites judiciaires visant tant le détenteur que la personne qui pourrait avoir commis la falsification.

Le détenteur d'un permis de conduire ne devra, en aucun cas, confier la conduite du véhicule automobile enregistré à son nom ou dont il a la charge à une personne dépourvue de permis régulier.

Le propriétaire d'un véhicule automobile sera tenu de fournir immédiatement à la Police, lorsqu'il en sera requis, les informations nécessaires à l'identification du conducteur d'un véhicule lui appartenant et qui aura servi à commettre un délit ou à contrevenir aux dispositions du règlement sur la circulation.

Tls. 16.000,00

ARTICLE 7

Permis de port d'armes.—

Tls. 7,00 par semestre pour les permis personnels
Tls. 14,00 par semestre pour les permis des gardes du corps.

Gilets protecteurs.—Taxe pour l'importation et la fabrication des gilets ..... Tls. 500,00 p. an
Taxe pour la vente des gilets ..... » 180,00 »
Taxe pour le port des gilets ..... » 3,00 »

Tls. 30.000,00

ARTICLE 8

Soldes remboursables.—

Tls. 3.000,00

Total du Chapitre 11, Services de Police. Tls. 230.000,00

Total Général des Recettes du Budget Ordinaire ..... Tls. 6.369.401,00

***

DÉPENSES

Après avoir pris connaissance du rapport du Comité du Budget, la Commission arrête comme ci-après le budget des dépenses du Budget Ordinaire pour 1933:

Généralités.—La Commission attire l'attention de tout le personnel municipal sur la nécessité impérative d'observer, pour les dépenses municipales, la plus stricte économie.

Tout gaspillage, si petit soit-il, doit être rigoureusement évité.

Toutes économies possibles, même les plus minimes, doivent être réalisées.

Les prévisions de crédits inscrites au budget devront faire face aux besoins des Services, et aucune ouverture de crédits supplémentaires ne pourra être envisagée au cours de l'exercice 1933.

Personnel des Services Municipaux.—A)—*Personnel Européen.*—La Commission approuve l'inscription, en principe, des crédits correspondant aux propositions faites par les chefs de service en ce qui concerne les avancements à l'ancienneté des employés européens, sous réserve des pouvoirs réglementaires du Président en matière de personnel.

B)—*Personnel Chinois.*—La Commission approuve l'inscription, en principe, des crédits correspondant aux propositions faites par les chefs de service en ce qui concerne les avancements à l'ancienneté des employés chinois.

TITRE I.—DIRECTION

La Commission arrête à Tls. 42.282,00 le montant du budget de dépenses du Titre I.—Direction.

La Commission décide de créer un emploi de Directeur Administratif des Services Municipaux—Secrétaire du Conseil.

TITRE II.—SECRÉTARIAT

La Commission arrête à Tls. 1.544.347,14 le montant du budget de dépenses du Titre II.—Secrétariat.

Secrétariat.—Les attributions du Secrétaire étant maintenues au titulaire du nouvel emploi créé de Directeur Administratif des Services Municipaux—Secrétaire du Conseil, le poste de Secrétaire est simplement prévu pour ordre au Secrétariat.

La Commission décide la création d'un 3e emploi de Rédacteur Principal, au lieu et place de l'emploi de Sous-Chef du Secrétariat qui avait été supprimé en 1932 pour raisons budgétaires.

Finances.—Finances et Contentieux.—L'emploi de "Chef du Bureau des Finances et du Contentieux" sera dénommé "Chef du Service des Finances et du Contentieux".

Perception.—Le nombre des Percepteurs est fixé à 11, en raison de la nécessité d'apporter un remaniement dans la répartition des secteurs de Perception.

Le tableau d'effectif des Services du Secrétariat est arrêté comme suit:

Services	Personnel Européen		Personnel Chinois	
	Titulaires	Auxiliaires	Titulaires	Aux. & Temp
Secrétariat	9	—	23	1
Service des Finances et du Contentieux	1	—	5	1
Comptabilité	3	—	3	—
Perception	17	1	71	—
Caisse	—	—	14	2
Publications Municipales	—	—	22	—
	30	1	138	4
Totaux	31		142	

TITRE III.—SERVICES DIVERS

Chapitre 1.—*Téléphones-Horloges.*—La Commission arrête à Tls. 6.725,00 le montant du budget de dépenses de ce chapitre.

Chapitre 2.—*Service Médical.*—La Commission arrête à Tls. 116.766,00 le montant du budget de dépenses de ce chapitre.

L'emploi de Chef des Infirmeries Municipales est supprimé.

Il est créé, en remplacement, un emploi de Chef Infirmier.

Chapitre 3.—*Sémaphore, Signaux Météorologiques et T. S. F.*—La Commission arrête à Tls. 101.412,00 le montant du budget de dépenses de ce chapitre.

Sémaphore.—L'emploi de Commis du Sémaphore est supprimé.

Chapitre 4.—*Subventions et Allocations.*—La Commission arrête à Tls. 50.342,97 le montant du Budget de dépenses du chapitre 4 "Subventions et Allocations".

La Commission décide de faire figurer d'une part, au chapitre 7 "Instruction Publique" le montant des subventions, allocations ou exonérations de taxes attribuées à des établissements scolaires, et d'autre part, au chapitre 10 "Hygiène et Assistance" le montant des subventions, allocations ou exonérations de taxes attribuées à des institutions d'assistance.

Le chapitre 4 du Budget de dépenses "Subventions et Allocations" ne comportera en conséquence que les subventions ou exonérations de taxes attribuées aux Sociétés, Associations, Institutions diverses et Etablissements de cultes.

La Commission décide de charger le Comité de l'Instruction Publique d'une part, et le Comité d'Hygiène d'autre part, de visiter, dès le début de 1933, et en cours d'année, les établissements subventionnés, et ceux sollicitant une subvention ou une exonération de taxes.

Un rapport circonstancié sera établi dans chaque cas.

Chapitre 5.—*Caisse de prévoyance, pensions et allocations du personnel.*—La Commission arrête à Tls. 136.850,00 le montant du Budget de dépenses de ce chapitre.

Chapitre 6.—*Service d'Incendie.*—La Commission arrête à Tls. 143.572,50 le montant du Budget de dépenses de ce chapitre.

Le matériel de convoi aux hôpitaux des malades de la Concession faisant défaut, la Commission décide l'acquisition d'une ambulance.

Ce véhicule, comportant deux places, sera affecté au service d'Incendie, où fonctionne une permanence de jour et de nuit. Il sera exclusivement réservé aux malades, et non aux blessés de la rue.

Le crédit nécessaire à l'achat du chassis et à l'aménagement de la carrosserie sera à prévoir au budget extraordinaire 1933,—la dépense de personnel, chauffeur et infirmier, étant imputée au service d'Incendie.

Le Directeur du Service d'Hygiène établira un projet d'organisation du service d'ambulance destiné au public.

Chapitre 7.—*Instruction publique.*—La Commission arrête à Tls. 295.969,73 le montant du budget de dépenses de ce chapitre.

Inspection de l'enseignement.—En raison de la nécessité d'exercer un contrôle sur l'enseignement, la Commission décide la création d'un emploi d'Inspecteur de l'Enseignement.

Les attributions de l'Inspecteur de l'Enseignement seront déterminées ultérieurement par le Président de la Commission Municipale.

L'Inspecteur de l'Enseignement assurera en même temps les fonctions de Principal du Collège.

Appellation des écoles municipales.—La Commission charge le Comité de l'Instruction Publique de proposer une dénomination pour chaque école municipale.

Collège municipal français, route Vallon.—L'emploi de Principal est maintenu pour ordre.

Ecole primaire chinoise, rue Chapsal.—Prenant en considération les recommandations faites par le Comité de l'Instruction Publique et le Comité du Budget, le personnel de cet établissement sera prévu pour assurer l'enseignement à 700 élèves à partir de la rentrée scolaire de Septembre 1933.

Ecole Municipale Française, angle route Père Robert, route Frelupt.—Cet établissement s'est ouvert le 1er Décembre 1932.

Il est réservé en principe aux élèves de nationalité russe, et notamment à ceux qui fréquentaient le "cours spécial" au Collège Municipal, cours supprimé à la fin de l'année scolaire 1931-1932.

L'école construite et aménagée aux frais de la Caisse des Œuvres d'Intérêt Public, et qui peut recevoir 160 enfants, a un caractère provisoire. Elle sera rattachée à l'Ecole pour enfants russes projetée par la Caisse des Œuvres, et qui doit être édifiée sur un autre emplacement.

La marche de l'établissement incombera à l'Administration Municipale dans les mêmes conditions que l'Ecole primaire chinoise de la rue Chapsal.

Ecole Franco-Annamite.—Cet établissement sera rattaché, au point de vue budgétaire, au chapitre 7, "Instruction Publique".

Chapitre 8.—*Dépenses diverses.*—La Commission arrête à Tls. 135.300,00 le montant du budget de dépenses de ce chapitre.

Chapitre 9.—*Service des Abattoirs.*—La Commission arrête à Tls. 24.574,00 le montant du Budget de dépenses de ce chapitre.

Chapitre 10.—*Service d'Hygiène et d'Assistance.*—La Commission arrête à Tls. 231.185,07 le montant du Budget de dépenses de ce chapitre.

Chapitre 11.—*Services Généraux.*—La Commission arrête à Tls. 21.474,00 le montant du Budget de dépenses de ce chapitre.

Chapitre 12.—*Service d'Entretien des Plantations.*—La Commission arrête à Tls. 58.538,00 le montant du Budget de dépenses de ce chapitre.

La Commission affecte un crédit important en 1933 pour assurer l'entretien du Parc de Koukaza.

Un nouvel aménagement devra être envisagé, permettant de libérer de grands espaces boisés, inaccessibles aux promeneurs.

Un programme de travaux d'amélioration de ce parc sera élaboré par les Services Municipaux.

Chapitre 13.—*Cabinet du Conseiller Juridique et Avocat de la Concession Française.*—La Commission arrête à Tls. 58.695,00 le montant du Budget de dépenses de ce chapitre.

***

La Commission arrête à Tls. 1.381.404,27 le montant global du Bugdet de Dépenses du Titre III.—Services Divers.

Le tableau d'effectif des Services Divers est arrêté comme suit :

SERVICES	Personnel Européen			TOTAL	Personnel chinois		TOTAL
	Titulaires	Auxiliaires	Temporaires		Titulaires	Auxiliaires et Temporaires	
Service Médical	2	—	—	2	18	—	18
Sémaphore, Signaux Météorologiques et T. S. F.	6	2	6	14	17	5	22
Service d'Incendie	9	5	25	39	105	9	114
Collège Municipal Français	17	1	1	19	13	2	15
Ecole Municipale Franco-Chinoise	14	—	—	14	28	1	29
Ecole Primaire Chinoise	—	—	—	—	—	26	26
Ecole Municipale Française	—	—	5	5	—	—	—
Service des Abattoirs	1	—	—	1	17	2	19
Service d'Hygiène et d'Assistance	11	2	9	22	58	6	64
Services Généraux	2	—	—	2	1	—	1
Service d'Entretien des Plantations	2	—	1	3	67	5	72
Cabinet du Conseiller Juridique et Avocat de la Concession Française	1	1	—	2	7	—	7
Total général	65	11	47	123	331	56	387

TITRE IV.—TRAVAUX PUBLICS

La Commission arrête à Tls. 1.339.080,00 le montant du Budget de dépenses de ce chapitre.

La Commission décide de fixer comme ci-après l'effectif budgétaire du Service des Travaux pour l'exercice 1933 :

		Personnel Européen		Personnel Chinois	
		Titulaires	Aux. et Temp.	Titulaires	Aux. et Temp.
Direction.					
Ingénieur en Chef		1	—	—	—
Ingénieur-Adjoint Principal		1	—	—	—
Ingénieur-Adjoint		1	—	—	—
Section Administrative.					
Correspondance :	Commis	1	—	8	—
	Dactylographes auxiliaires	—	2	—	—
Cadastre :	Chef	1	—	36	—
	Sous-Chef	1	—	—	—
	Chef Opérateur	1	—	—	—
	Conservateur-Archiviste	1	—	—	—
	Opérateurs auxiliaires	—	3	—	—
Bureau des permis :	Conducteur d'Architecture	1	—	4	—
	Métreur	1	—	—	—
	Enquêteur	1	—	—	—
	Vérificateurs auxiliaires	—	3	—	—
Magasin :	Magasinier	1	—	14	—
Comptabilité :	Comptable	1	—	11	—
Section Technique.					
Préparation des Travaux et Études.					
Bâtiments :	Ingénieur des Etudes	1	—	7	—
	Projeteur-dessinateur	1	—	—	—
	Calculateur auxiliaire	—	1	—	—
Mécanique :	Ingénieur des Etudes	1	—	—	—
Voirie :	Agent-Voyer	1	—	—	—
	Métreur	1	—	—	—
Section Travaux.					
Entretien.					
Traction :	Chef du Mouvement	1	—	66	—
Cavalerie :	Surveillant des Ecuries	1	—	110	—
Nettoiement :	Agent-Voyer	1	—	259	—
	Surveillants auxiliaires	—	3	—	—
Réparations (autos et matériel)	Chef Mécanicien	1	—	72	10
	Mécanicien	1	—	—	—
Voirie :	Agent-Voyer Principal	1	—	496	—
	Agents-Voyers	2	—	—	—
	Conducteurs	2	—	—	—
	Surveillants	2	—	—	—
	Surveillants auxiliaires	—	3	—	—
Bâtiments :	Conducteur Principal d'Architecture	1	—	18	9
	Surveillant	1	—	—	—
	Surveillant auxiliaire	—	1	—	—
Eclairage Public :	Chef	1	—	42	33
	Sous-Chef	1	—	—	—
	Contrôleur-Vérificateur	1	—	—	—
Entreprise.					
Mécanique :	Monteur électricien	1	—	1	—
Bâtiments :	Conducteur Inspecteur	1	—	—	—
	Surveillants auxiliaires	—	2	—	—
Voirie :	Agent-Voyer Inspecteur	1	—	—	—
	Surveillants auxiliaires	—	2	—	—
		38	20	1144	52
Totaux		58		1196	

Personnel.—Section Travaux - Entreprise - Mécanique.—La Commission décide de dénommer l'emploi de Monteur Surveillant : Monteur Electricien.

Voie publique.—Un crédit de Tls. 12.500 a été inscrit à titre de frais de participation de l'Administration Municipale dans les dépenses de dragage de la crique de Zikawei, travail qui doit être entrepris incessamment par les Autorités Chinoises.

Bâtiments.—Divers travaux d'aménagement dans les postes demandés par les Services de Police seront différés jusqu'au moment de l'établissement du Budget Extraordinaire de 1933.

Les Services de Police devant transmettre incessamment des projets de transformation et d'agrandissement dans les divers postes, l'ensemble des modifications demandées sera examiné en une seule fois lors de l'établissement du Budget Extraordinaire.

Travaux neufs.—Une somme importante : Tls. 59.000 est consacrée au Budget Ordinaire à des travaux d'amélioration et de transformation de voirie :

a)—aménagement des trottoirs route Stanislas Chevalier,

b)—suppression de pistes cavalières et rechargements routes Frelupt, Siéyès, Tenant de la Tour, Rémi.

TITRE V.—SERVICES DE POLICE

La Commission arrête à Tls. 2.061.530,00 le montant du Budget de dépenses du Titre V.—Services de Police.

Le tableau d'effectif des Services de Police est arrêté comme suit :

Services	Européens	Auxiliaires	Chinois	Tonkinois	Totaux
Direction	4	—	—	—	4
Secrétariat et Comptabilité	4	1	8	3	16
Service Politique	8	4	66	—	78
Garde Municipale	99	32	832	503	1.466
Service de la Sûreté	26	7	208	1	242
Police Judiciaire	4	—	25	—	29
Bureau des Taxes Consolidées	1	—	4	—	5
Compagnie d'agents auxiliaires Russes.	—	125	—	—	125
Total général	146	169	1.143	507	1.965

Total général des Dépenses du Budget Ordinaire : Tls. 6.368.643,41

Banque Municipale.—Se référant aux dispositions de l'Art. 4 du Règlement de la Banque Municipale d'Epargne, la Commission décide de fixer à 4 % pour 1933 le taux d'intérêt à allouer aux comptes des déposants de la Banque Municipale d'Epargne. Le taux était fixé précédemment à 5 %.

Fournitures pour 1933.—La Commission décide de désigner comme adjudicataire l'Asiatic Petroleum Co. pour la fourniture de gazoline pendant les 6 premiers mois de l'année 1933, au prix ci-après :

Pour autos.—Prix du détail moins 10% avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,73 par gallon américain.

Poids lourds.—Prix du détail moins 10% avec garantie d'un prix maximum de Tls. 0,73 par gallon américain.

Emprunt 1916.—La Commission enregistre le procès-verbal ci-après de tirage au sort des obligations de l'Emprunt 1916 amorties en 1932 :

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES NOTARIÉS POUR L'ANNÉE 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le neuf Décembre, à trois heures de l'après-midi,

Par devant Nous, J. AGUTTES, Attaché de Chancellerie au Consulat Général de France à Changhai, remplaçant Monsieur M. BERNARD, Chancelier du Consulat Général de France à Changhai, empêché, en présence de Monsieur E. J. LLOYD, Membre de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française, et Monsieur L. des COURTILS, Chef du Bureau des Finances et du Contentieux de la Commission Provisoire d'Administration Municipale de la Concession Française,

Conformément au paragraphe 2 des conditions de l'Emprunt Municipal de 1916 imprimées au verso des titres et ainsi conçu :—

« Les obligations sont remboursables au pair (Tls. 100 chacune) en pas moins de 10 ans et pas plus « de 30 années, à partir du 1er Janvier 1926, et conformément au tableau d'amortissement arrêté par le « Conseil. »

Il a été procédé au tirage au sort de CENT QUARANTE SIX obligations de l'Emprunt contracté en 1916 par le Conseil d'Administration Municipale de la Concession Française de Changhai.

Les obligations sorties à ce tirage sont les suivantes :

Nos : 3451—2202—1856—1348—3395—3353—675—775—339—2602—2362—2980—121—816—1052—2368—1516— 741—2922—2261—2727— 845—2049—2401— 199— 644—1352—2427—2141— 820—1557—3268—3482—1619— 486—2034—2192—1383— 171—2410—2714—1858—2118—2308— 706—1453— 794—2230—3497—1671—1498—2717— 364—1781— 803—2534— 876—2953— 991—1714—1981—3430— 777—2608— 767—3092—2964—1145—3493—1380— 58—1418—2962—2386—1199—3148— 459—1004—2856—963— 1177—1430— 244—2508—3019—3262—1109—1435—1627—1885—1740—1679— 434—1189—2883—3320—1786—3145— 147—2314— 985—1331— 411— 291—2388— 222—1059— 497— 605— 688— 631—1374—1651—3256—1319—2344—2373—3405—2495—2003—1734—2152—2904—1438—2663— 89— 395—313— 1807— 950— 308—2030—2462—1633—1967—2925— 490—1847—1036—2433—2786—3333— 549—1656—2696—3443.

En foi de quoi, le présent procès-verbal a été sur le champ rédigé dans la Salle du Conseil de la Municipalité où a eu lieu le tirage et où le Soussigné s'est transporté et signé après lecture par Messieurs E. J. LLOYD, L. des COURTILS et J. AGUTTES les jour, mois et an que dessus. Signé : E. J. LLOYD—L. des COURTILS—J. AGUTTES.

Pour transcription conforme audit procès-verbal déposé au rang des minutes de la Chancellerie du Consulat Général de France à Changhai par Nous M. BERNARD, Chancelier, le neuf Décembre mil neuf cent trente deux. Le Chancelier, signé : M. BERNARD (L. S.) (L. G.)

Pour extrait certifié conforme,
Changhai, le neuf Décembre mil neuf cent trente deux,
Le Chancelier,
Signé : M. BERNARD.

Emprunt 1933.—La Commission Municipale décide d'émettre un emprunt de Tls. 2.000.000 à 6 %. L'émission sera faite au pair de Tls. 100 par obligation. Elle aura lieu le 6 Janvier 1933.

Sur le montant global, Tls. 1.400.000 ayant déjà été souscrits et attribués en totalité, la Commission est disposée à recevoir des souscriptions pour le solde, soit Tls. 600.000, dans les conditions suivantes :

1°)—Les établissements de crédit et les courtiers de la place seront admis à souscrire pour le compte de leur clientèle à l'Hôtel Municipal le 5 Janvier 1933, veille de l'émission, de 11 heures à 12 heures et ce, par tranche de Tls. 50.000 ou multiple de Tls. 50.000 seulement. L'attribution définitive portant sur un montant de Tls. 500.000 seulement sera faite par réduction proportionnelle au prorata de chaque soumission.

La prime de souscription reste fixée au taux habituel de $^1/_2$°/o, et sera réglée séparément au moment de la délivrance des titres.

2°)—La souscription sera ouverte au public pour un montant de 500 Obligations le jour de l'émission, 6 Janvier, à partir de 10 heures à l'Hôtel Municipal. Ces obligations seront émises au pair sans prime de souscription par tranche maximum de Tls. 5.000 pour chaque souscripteur. Les souscriptions seront reçues au Bureau du Secrétaire aux jours et heures fixés ci-dessus. Elles devront être accompagnées d'un chèque représentant leur montant.

3°)—Il est fait réserve des 500 obligations restantes à la Banque Municipale d'Epargne. Ces obligations seront destinées à alimenter les comptes créditeurs des déposants au fur et à mesure des besoins et émises au pair sans prime de souscription.

***

Les intérêts seront payables semestriellement à terme échu le 31 Mars et le 30 Septembre de chaque année. Le 1er paiement d'intérêts aura lieu le 31 Mars 1933.

Les obligations seront remboursées au pair dans la période comprise entre le 30 Septembre 1943 et le 30 Septembre 1962 par voie de tirage au sort annuel suivant le tableau d'amortissement dressé par l'Administration Municipale et imprimé au verso des titres. Néanmoins la Commission Municipale se réserve le droit d'effectuer le remboursement de l'emprunt à toute époque, à partir du 30 Septembre 1943, soit en totalité, soit en partie, les titres à rembourser étant dans ce dernier cas, désignés par tirage au sort.

Les obligations sont transférables et les porteurs inscrits sur le registre tenu à cet effet par l'Administration Municipale seront seuls reconnus comme légitimes possesseurs de titres.

Au service de l'intérêt et de l'amortissement de l'emprunt, la Concession Française de Changhai affecte ses propriétés et ses revenus sous réserve des garanties données aux porteurs d'obligations des Emprunts 1903, 1911, 1914, 1916, 1921, 1923, 1924, 1925, 1926, 1928, 1929, 1930, 1931.

Situation financière—La situation financière arrêtée au 17 Décembre 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 204.734,14, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 8 heures.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. DONNÉ
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
TCHOU YEN
WEI DING YONG

Séance de la Commission Provisoire d'Administration Municipale du 29 Décembre 1932

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt neuf Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres de la Commission Provisoire d'Administration Municipale se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur J. MEYRIER, Consul Général de France à Changhai.

Procès-verbaux—Lecture est donnée des procès-verbaux des séances des 12 & 20 Décembre 1932, lesquels ont déjà été approuvés et signés par tous les Conseillers présents.

Personnel.—*Personnel Européen.—Décès de Mr. Lattray.*—Le Président fait part à la Commission du décès de Mr. Th. Lattray, Surveillant—service des Travaux, survenu le 26 Décembre 1932.

La Commission adresse à la famille de Mr. Th. Lattray l'expression de sa profonde sympathie.

Règlements Municipaux.—La Commission décide d'adopter le Règlement ci-après qui sera mis en vigueur à partir du 1er Janvier 1933:

REGLEMENT CONCERNANT LES VOITURES D'AMBULANCE ET DE VACCINATION

I.—La licence ne peut être transférée sans autorisation. Elle ne peut être utilisée que pour le véhicule pour lequel elle a été accordée. Elle est valable pour les deux Concessions.

La description exacte du véhicule doit être fournie par le propriétaire au moment où il sollicite la délivrance de la licence.

II.—Toute infraction au présent règlement pourra entraîner le retrait ou la suspension de la licence sans préjudice des poursuites qui pourraient être exercées contre le propriétaire.

III.—Le propriétaire de la licence ou le conducteur du véhicule devra se conformer à tous les règlements de police et de voirie actuellement en vigueur ou à venir.

IV.—Le véhicule pour lequel la licence a été délivrée ne peut être utilisé pour le transport de personnes autres que les malades ou blessés et le personnel en charge du véhicule.

Le véhicule doit être utilisé exclusivement pour l'usage indiqué au moment de la demande de licence.

V.—Les prescriptions suivantes devront être strictement observées pour les véhicules à usage d'ambulance:

a)—Les couvertures, matelas, linges, etc... utilisés dans l'ambulance doivent être constamment tenus dans des conditions de propreté et d'hygiène satisfaisantes.

b)—L'ambulance devra être désinfectée chaque jour avec un produit, tel que créoline ou formol.

c)—En cas de transport de malades atteints d'affections contagieuses, l'ambulance ainsi que les couvertures, matelas, linges, etc... doivent être envoyés à la Station Sanitaire, route de Zikawei, pour désinfection. La désinfection sera faite gratuitement.

d)—Dans chaque véhicule devra être conservé un registre sur lequel il sera consigné exactement tous les cas d'utilisation de l'ambulance avec indication du nom et de l'adresse du malade, l'hôpital auquel il a été transporté et la maladie.

e)—Le personnel en charge de l'ambulance doit être porteur d'une blouse ou d'un uniforme qui sera désinfecté après le transport de chaque malade.

VI.—Les roues du véhicule devront être munies de pneumatiques en caoutchouc ou toute autre substance élastique approuvée par l'Administration Municipale.

VII.—La longueur totale du véhicule ne doit pas être supérieure à 21 pieds et la largeur totale, supérieure à 7 pieds 6 inches.

VIII.—Les plaques en fer émaillé portant en noir sur fond blanc le numéro de la licence, précédé de la croix de Genève en rouge sur fond blanc, seront fournies par l'Administration Municipale moyennant la somme de $ 2,00. Ces plaques seront placées bien en évidence, l'une à l'avant, l'autre à l'arrière du véhicule et entretenues de façon telle que les chiffres en soient facilement visibles en tout temps, qu'ils ne soient pas effacés, ni cachés par une partie quelconque du véhicule ou par tout objet que l'on pourrait y attacher; aucune autre plaque numérotée ne sera fixée, aucun autre numéro ne sera peint à l'avant ou à l'arrière du véhicule, à l'exception du numéro délivré par les autorités chinoises.

Dans le cas où les plaques viendraient à être perdues ou endommagées, un duplicata pourra en être obtenu au Bureau de la Circulation après paiement de la somme de $ 2,00, au Bureau de la Perception.

IX.—Les plaques délivrées avec la licence restent la propriété de l'Administration Municipale. Le détenteur de la licence en sera responsable jusqu'au moment où ces plaques seront rendus au Service de la Circulation.

Si ces plaques sont rendues en parfaite condition, la somme de $ 2,00, sera remboursée.

X.—Un disque émaillé portant le numéro de la licence sur un fond dont la couleur variera pour chaque semestre, sera fixé sur la plaque avant.

Ce disque sera délivré par le bureau de la Perception au détenteur de la licence ou à son mandataire, au début de chaque semestre.

XI.—A partir du coucher et jusqu'au lever du soleil, le véhicule devra avoir deux feux à l'avant, l'un à droite et l'autre à gauche, montrant en avant une lumière blanche visible a une distance suffisante et, un feu arrière montrant une lumière rouge et placé de manière à rendre aisément visible le numéro de la licence et la croix rouge.

L'emploi de lumières aveuglantes est interdit dans les agglomérations urbaines.

XII.—Chaque véhicule doit être muni en tout temps d'un instrument capable de donner un signal d'alarme suffisant pour en indiquer l'approche ou la position. Cet instrument doit être approuvé par la Police.

Un miroir rétroviseur devra être placé sur le véhicule de telle manière que le conducteur puisse facilement apercevoir de son siège tout véhicule susceptible de le dépasser.

XIII.—En aucun cas le véhicule ne peut être employé pour la publicité ou la propagande à moins d'une autorisation spéciale de l'Administration Municipale.

XIV.—Aucune plaque en acier ou autre moyen de protection ne peut être fixé sur le véhicule, soit temporairement, soit définitivement, sans une autorisation écrite de l'Administration Municipale.

XV.—Le véhicule devra être présenté à l'inspection, au Bureau de la Circulation, avant l'expiration de chaque semestre. Il devra constamment être maintenu en bon état.

XVI.—Le conducteur devra présenter la licence du véhicule et son permis de conduire chaque fois qu'il en sera requis par la Police.

XVII.—Le propriétaire de la licence reste personnellement responsable pour tous les dommages qui pourraient être causés par suite de la négligence de la part du conducteur du véhicule.

XVIII.—La police devra être immédiatement avisée de tout décès pouvant se produire dans le véhicule.

XIX.—Tout changement d'adresse du propriétaire du véhicule doit être signalé dans un délai de 3 jours au Service de la Circulation et au Service de la Perception.

***

N. B.—Pour tous renseignements concernant les véhicules automobiles (demande de licence, examen de conducteur, approbation de signal d'alarme, demande de certificats, rectifications à faire à ces derniers) s'adresser au Poste Central de Police, 22 route Stanislas Chevalier.

Comité des Travaux.—A)—Lecture est donnée du procès-verbal ci-après de la séance du 14 Décembre 1932 :

L'an mil neuf cent trente deux et le quatorze Décembre, à cinq heures et quart de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur F. SCHWYZER, Vice-Président de la Commission Municipale.

BATIMENTS MUNICIPAUX.—Construction de l'école municipale, angle routes Père Robert - Frelupt.— Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 28 Novembre 1932 pour les travaux ci-dessus. (Entreprise Sing Woo Kee).

RÉSEAU ROUTIER.—Chemins municipaux.—Le Comité transmet à la Commission Municipale, pour approbation, la liste des dénominations chinoises des chemins municipaux, établie par Mr. Tchou Yen, Membre de la Commission Municipale.

LISTE DES CHEMINS MUNICIPAUX

No.	*Positon*	*Nom du village*	*dénomination chinoise*
1.	—Tenant de la Tour - Lafayette	Zié Ka Long	(錢 家 街)
2.	—Ratard - Bourgeat	Yang Ka Long	(楊 家 街)
3.	—Zikawei - Père Robert	Ki Ka Long	(計 家 街)
4.	—Zikawei - Père Robert	Tan P'ou Djao Long	(打浦橋街)
5.	—Suite Bourgeat	Liou Ka Long	(劉 家 街)
6.	—Ratard - Cardinal Mercier	Siao Pang Wai Long	(小浜灣街)
7.	—Rémi - Lafayette	Ting Ka Long	(丁 家 街)
8.	—Kahn - Siéyès	Shu Ka Long	(許 家 街)
9.	—Dufour - Zikawei - Frelupt	Ho Ka Long	(夏 家 街)
10.	—Chapsal	Ts'an Djao Long	(倉 橋 街)
11.	—Conty	Vi Ka Long	(費 家 街)
12.	—Dollfus - Voyron - Dubail	Kou Ka Long	(顧 家 街)
13.	—Tenant de la Tour - Lafayette	Siao Dao Yeu Long	(小桃園街)
14.	—Tenant de la Tour - Lafayette	Tsang Ka Long	(張 家 街)
15.	—Tenant de la Tour - Lafayette	Ou Ka Long	(吳 家 街)
16.	—Haig - Legendre	Heu Ka Long	(侯 家 街)
17.	—Père Froc - Marché	Siao Yang Ka Long	(小楊家街)
18.	—Wantz - Montmorand	Zeng Ka Long	(陳 家 街)
19.	—Dollfus - Voyron - Dubail	Né Kou Ka Long	(南顧家街)
20.	—Joffre - Ouest Boissezon	Zao Ka Long	(曹 家 街)
21.	—Cassini - Zikawei	Lou Ka Long	(盧 家 街)
22.	—Siéyès (Albert - Robert)	Zen Ka Long	(鄭 家 街)
23.	—Maresca carrefour Fergusson	Dou Weng Wei Long	(大坟灣街)
24.	—Ratard à côté Albert	Zi Ka Long	(徐 家 街)
25.	—Lafayette (Massenet - Robert)	Di Dou Long	(田 坨 街)
26.	—Delaunay	Yeu Ka Long	(袁 家 街)
27.	—Robert (Lafayette - Siéyès)	Wang Ka Long	(王 家 街)
28.	—Magniny - Destelan - Haig	Yang Ka So Long	(楊家厙街)
29.	—Montmorand - Froc	Lo Ka Long	(陸 家 街)
30.	—Tenant de la Tour - Kahn	Seng Ka Long	(沈 家 街)
31.	—Zikawei - Robert	Pé Ka Long	(潘 家 街)
32.	—Bourgeat (Albert - Lorton)	Wou Fo Pang Long	(荷花浜街)
33.	—Bourgeat - Prentice	Zie Ka Za Long	(錢家宅街)
34.	—Cohen - Pétain - Frelupt	Leu P'ou Long	(漊 浦 街)

Les plaques indiqueront, en plus du nom en caractères chinois, la romanisation française et le numéro du chemin.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Lecture est donnée du compte-rendu ci-après de la séance de la Commission des établissements classés du 8 Décembre 1932:

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS
« *Compte-rendu de la réunion du 8 Décembre 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi 8 Décembre 1932, à 15 heures, à la « Municipalité sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Manufacture de tabac (fabrique de cigarettes).*—Société "Tseng Hwa Tobacco C°", 397. rue Lafayette.

« Dans sa séance du 26 Septembre 1932, la Commission Municipale avait refusé le transfert demandé « par Mr. Ly Tsing Gnei, les fabriques de cigarettes devant être installées dans la zône réservée, comme il « est prévu au règlement municipal.

« Par lettre du 2 Novembre dernier, la société "Tseng Hwa", propriétaire de cette fabrique depuis 10 « années, fait connaître que la demande de transfert ci-dessus a été faite à son insu et sollicite le maintien « de sa fabrique.

« La Commission, prenant note de la déclaration de la Compagnie intéressée, est néanmoins d'avis, « étant donné les mauvaises conditions actuelles d'installation de cette fabrique (hygiène des ouvriers, « dangers d'incendie, etc...), de ne pas renouveler la patente pour l'année 1933, et d'inviter la société « "Tseng Hwa" à déménager dans un délai expirant le 1er Mars 1933.

« *Savonnerie.*—Mr. L. F. P. Maistre, 2, passage 204 rue Massenet.

« *Fabrique de liqueurs (par mélanges à froid).*—Mr. L. F. P. Maistre, 2, passage 204 rue Massenet.

« Les deux établissements ci-dessus étant installés dans la zône réservée, la Commission est d'avis que « les autorisations nécessaires peuvent être accordées.

« *Savonnerie.*—MM. M. G. Epstein & Cie., 23, passage 569 avenue du Roi Albert.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation « de cet établissement sous réserve de l'exécution des prescriptions du service d'Incendie.

« *Fabrique de vodka.*—Mr. A. Kanzler, 1, passage 291 route H. de Siéyès.

« Autorisation pouvant être accordée, à condition toutefois que le demandeur exécute les prescriptions « imposées par les services d'Hygiène et d'Incendie.

« *Fabrique d'articles en caoutchouc.*—Mr. Seng Tse Ming, 55, passage 238 rue Brenier de Montmorand.

« Les rapports d'enquête des Services sont nettement défavorables en ce qui concerne l'emplacement « choisi pour cette exploitation qui se trouve au centre d'une agglomération très dense.

« La Commission, estimant que cet établissement serait incommode et dangereux pour les résidences « voisines (odeurs, dangers graves d'incendie par suite d'emploi de solvants inflammables, etc...), propose « le rejet de la demande précitée.

« Cette fabrique ne pourra être autorisée que dans la zône réservée.

« *Teinturerie.*—Mr. Ho Ts'an Vai, 6, passage 170 rue du Père Froc.

« La Commission émet un avis favorable à la demande ci-dessus, sous réserve que l'intéressé fera « cimenter le sol du local servant au séchoir; d'autre part, la cheminée de la chaudière devra dépasser « d'au moins 1 m.50 le faîte de l'immeuble.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Garage public pour automobiles.*—Demande de Mr. Chen Pao Lien pour transfert à son nom des « patente et licence délivrées précédemment à Mr. Chow Ding Sung pour l'exploitation d'un garage public, « No. 47-49, route de Sœurs.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« Le garage restera compris dans la 4e classe (6 voitures).

« *Fabrique de bas.*—Mr. Tsang Pei Ghing, 206, passage 409 route Père Robert.

« *Atelier de menuiserie.*—Mr. Ts'ai Foh An, 293, passage 409 route Père Robert.

« *Fabrique de piles électriques.*—Mr. Zeng Yung Ya, 67, route Père Dugout.

« Autorisations à accorder, ces trois établissements étant installés dans la zône réservée.

« *Ateliers de mécanique.*—Mr. Dang Tse Ying, 8 passage 337 rue Amiral Bayle—Wou Nai Zao, 226, « route Kahn—N. Kolesnitchenko, 374-376, route Frelupt.

« Patentes pouvant être délivrées, sous réserve que le travail de nuit cessera entre 10 heures du soir « et 6 heures du matin.

« *Ateliers de ferblanterie.*—Mr. Ly Zeng Yong, 21, route des Sœurs—Wang Wai Tching, 770, rue « Ratard, (changement d'adresse).

« *Maroquinerie.*—Mr. Seng Foh Seng, 8, passage 178 rue du Capitaine Rabier.

« *Entrepôt de produits alimentaires.*—Mr. Ponomareff, 37, passage 899 avenue Joffre.

« *Fabrique de sauces chinoises.*—Mr. Zao Si Seng, 70, passage 148 rue du Père Froc.

« *Pharmacie chinoise.*—Mr. Ghing Tze Liang, 441, avenue Edouard VII.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance des patentes nécessaires à l'exploitation des six « établissements divers ci-dessus.

« *Atelier de taille de pierres précieuses.*—Demande de Me de Goth, avocat, pour transfert au nom de « Mr. J. B. Ipekdjian de la patente délivrée à la société "Azadian & Cie" pour l'exploitation d'un atelier « de taille de pierres précieuses, No. 3, rue Laguerre.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« *Pharmacie chinoise avec rayon de vente de spécialités pharmaceutiques.*—Mr. Dou Ze Fou, 4, passage « 35 rue Eugène Bard.

« Autorisation à accorder, l'intéressé ayant fourni les diplômes ou références prévus par le règlement « municipal.

« *Boucherie et fabrique de saucisses.*—Mr. K. V. Koulikoff, 30, passage 613 avenue Joffre.

« Dans sa séance du 14 Novembre 1932, la Commission Municipale avait refusé l'autorisation sollicitée « pour l'exploitation de cet établissement, en raison des conditions défectueuses de son installation.

« Par la suite, l'intéressé ayant exécuté les améliorations indiquées par le service d'Hygiène, un supplé- « ment d'enquête a permis d'établir que les inconvénients, qui avaient précédemment motivé le refus de « l'Administration Municipale, n'existaient plus.

« Dans ces conditions, la Commission propose la délivrance de la patente nécessaire.

« *Petite savonnerie.*—Mr. Tsang Ming Zei, 2, passage 476 route Conty.

« *Cabinet dentaire.*—Mr. Zeng Zao Zei, 213, rue Ratard.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinet dentaire.*—Mr. Z. A. Gorovitz, 640, avenue Joffre.

« *Brocanteur.*—Mr. E. A. Bogdanovich, 809, avenue Joffre.

« *Atelier de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Lou Sseng, 644-646, avenue Joffre.

« *Atelier de cordonnerie.*—Mr. Song Zain Song, 721, avenue Joffre.

« *Atelier de cardage de coton.*—Mr. Kou Ah Seng, 1076, route de Zikawei.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mme. Ting Sou Bing, 9, passage 40 route des Sœurs—Mr. Wang Yeu Zei, 73D, « route Vallon—Zeng Ze Vai, 346, route Magy—Kou Lai Ding, 506, rue Bourgeat—Yeu Yeu Kwei, 294, « route H. de Siéyès—Wang Ping Yai, 254, route Cassini—Zeng Ze Gnin, 80, passage 409 route Père Robert « —Ly King Zeu, 249, route Cassini—Zao Ze Sai. 27, passage 32 rue Chapsal—Zeng Tsing Fah, 12, passage « 29 rue du Lieutenant Pétiot—Ou Ping Chon, 43, passage 294 rue du Marché—Zing Sot Ying, 464, rue « du Père Froc—Wang Kia Seng, 866, rue Brenier de Montmorand—Tsang Keng Seng, 127, rue Palikao, « (changement d'adresse).

« *Confiserie.*—Mr. Wang Gnei Chon, 119, rue Palikao.

« *Fruiterie.*—Mr. Ly Veng Ziang, 780, avenue Joffre.

« *Fruiterie et boissons non alcoolisées.*—Mr. Zi Tsang Fou, 511, avenue Joffre.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Wang Lih Tching, 99, route Stanislas Chevalier—Ly Kai Ling, 246, « route Père Robert.

« *Pâtes alimentaires.*—Mr. Mao Tse Zeng, 98, route Dupleix—Tsu Ah Long, 151, route Dupleix—Leu « Tchi Mio, 70, rue du Père Froc—Zao Yu Seng, 276, rue Ratard—Fi Sao Zie, 249, rue Ratard.

« *Produits alimentaires, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Yeu Seng Ling, 144, route Prentice.

« *Fruiterie, produits alimentaires, vins et spiritneux européens.*—Mr. Y. Ikazaki, 609-611, avenue Joffre, « (agrandissement).

« *Produits alimentaires.*—Mr. Zia Long Seng, 1749, avenue Joffre—Weu Ling Fang, 35, rue du Consulat « —Koulikoff, 792, avenue Joffre—Tsang Zao Yang, 359-361, rue du Consulat—Tsang Ah Yong, 28, rue du « Père Meugniot—Kao Zain Shing, 485, rue du Consulat.

« *Produits alimentaires, huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Yoh Zeng Sing, 288, rue du « Capitaine Rabier.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Gnu Ze P'ing, 73-75, route Rémi.

« *Vins et spiritueux européens.*—Mr. Z. Shteimman, 85, route Vallon.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tchieu Ying Tsing, 880-882, rue Brenier de Montmorand.

« *Salons de coiffure.*—Mr. Loh Gno Sai, 4, rue du Père Meugniot—Ling King Ze, 142, route de « Zikawei.

« Établissements Catégorie "C"

« *Cercle israélite.*—Demande de Mr. M. S. Bloch, président, pour transférer ce cercle au No. 83, route « Pichon (était exploité précédemment au No. 1321, rue Lafayette).

« La Commission transmet cette demande à la Commission Municipale pour décision.

« *Hôtel chinois,*—Mme. Hwa Sing Pao 113, rue Palikao (changement d'adresse anciennement exploité « au No. 119, de la même rue).

« Autorisation à accorder. Cet hôtel comprendra 14 chambres à un lit.

« *Café-restaurant étranger avec salle de danse.*—Mr. I. E. Rubinovich, 427-429, avenue Joffre.

« *Café-restaurant étranger avec piscine et terrain de sports.*—Mr. F. Ellis, 498, rue Cardinal Mercier.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Café-restaurant étranger.*—Mr. A. Albi, 448, avenue Joffre.

« Sur avis favorable du Directeur des Services de Police, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploi- « tation de cet établissement qui sera compris dans la 3e classe.

« *Ecoles primaires chinoises.*—Mr. Zao Ping Lie, 302, passage 409 route Père Robert—Tsang Wou, 26, « passage 17 route des Sœurs—Kao Zing Euh, à côté du No. 190, route Delastre—Kao Zing Euh, angle « routes Frelupt-Delastre (village de Yu Ka Sa).

« La Commission propose le délivrance des autorisations sollicitées pour l'exploitation des quatre « établissements ci-dessus.

« *Ecole de langues.*—Mr. Chang Tching Ts'eng, 694, avenue Joffre.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Imprimerie.*—1°)—Mr. Zong Yong Ding, 63, passage 38 rue Voisin.

« autorisation à accorder.

« 2°)—Mr. Wei Ping Neu, 1, passage 268 rue Eugène Bard.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Librairies.*—1°)—Mr. Cason-Bonardel, 2, route Vallon—Sang Pah Yih, 62, route Vallon—Moh Zong « Keu, 392, rue du Père Froc—Tsang Tai Yang, 248, rue Kraetzer.

« La Commission est d'avis que la patente peut être délivrée pour l'exploitation des quatre établissements ci-dessus.

« 2°)—Mr. Chilikin, 289, avenue du Roi Albert—Zi Pah Ching, 4, passage 41 route Dollfus—
« N. Malleck, 78, route Paul Henry.

« Dossiers incomplets, Demandes en attente.

« *Cabinets de consultations médicales.*—1°)—Mr. Wang Zeu Ming, 3, passage 60 Luzon road—Zao Wai
« Zeng 150, rue Amiral Bayle—Ouang Tchi Tsang, 28, rue de Ningpo.

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des
« trois établissements ci-dessus, les demandeurs devant se conformer au règlement municipal sur la
« déclaration obligatoire des maladies contagieuses.

« 2°)—Mr. Z. T. Scha, 103, rue Bourgeat.

« L'intéressé n'ayant pas fourni les diplômes ou références prévus au règlement municipal, la Com-
« mission propose le refus de l'autorisation sollicitée.

« *Etablissement de bains chinois.*—Mr. Zeng Tse Ping, route Père Dugout, lot cad. 2670.

« Autorisation à accorder sous réserve que la chaudière sera isolée par un mur construit en matériaux
« résistant au feu.

« *Monts de piété.*—Mr. Kuo Sao Kee, 142B, route Prentice—Chang Mo Ding, 123, rue Palikao.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission, n'ayant aucune objec-
« tion à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants:

« *Salon de thé.*—Mr. G. Karipidiss, 1013, avenue Joffre.

« *Maison de thé.*—Mr. Seng Hai Zie, 350, rue du Marché.

« *Restaurant étranger avec salon de thé.*—Mr. Wang Lih Tching, 99, route Stanislas Chevalier.

« *Restaurant étranger.*—Mr. Ly Kai Ling, 246, route Père Robert.

« *Restaurants chinois.*—Ziao Yung Loh, 42, passage 60 rue des Pères—Sih Veng Ping, 67, rue Colbert
« —Zeng Seu Heu, 264, route Cassini—Zeng Lou Ts'ing, 203, rue Brenier de Montmorand—Wang Dah
« Long, 179, rue Brenier de Montmorand—Dit Kong Ou, 303, rue Eugène Bard—Tseu Ah Gno, 341, rue
« Palikao—Sze Tching Seng, 103, rue Lafayette—Tseu King Vai, 577, boulevard des 2 Républiques—Tsang
« Hue Ghi, 65, route Rémi, (changement d'adresse).

« *Pension de famille.*—Mr. V. V. Kinazeff, 1, passage 466 rue Bourgeat.

« La réunion est terminée à 16 heures 20.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé:* E. FAURAZ. »

a)—*Manufacture de tabac (fabrique de cigarettes). No. 397 rue Lafayette.*—Demande de la Sté Tseng Hwa Tobacco Co.—Tenant compte de la situation de fait acquise depuis 10 années, le Comité propose de donner satisfaction au propriétaire en lui accordant les 3 mois supplémentaires qu'il demande, soit un délai total de 6 mois pour déménager ses installations.

b)—*Savonneries.*—Demande de Mr. L. F. P. Maistre, 2 passage 204 rue Massenet, demande de MM. G. Epstein & Cie., 23, passage 569 avenue du Roi Albert.

Le Comité remarque qu'il s'agit de traitement de pâte de savon et non pas de fabrication de savon, établissements compris dans la catégorie "B".

Ces petites industries peuvent être autorisées en dehors de la zône réservée aux établissements classés sous réserve qu'elles n'agrandissent pas leurs installations.

c)—*Garages publics.*—Le Comité propose d'ajouter les garages publics à la liste des établissements soumis au paiement de la taxe de transfert instituée par Ordonnance Consulaire No. 199 du 10 Décembre 1932.

d)—Les autres propositions de la Commission sont approuvées par le Comité.

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre la liste des permis de construire ci-dessous, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux depuis la dernière séance :

1°)—*No. 2214. route Dufour, lot cad. 1[illegible]047.*—3 maisons européennes et 4 garages ;

2°)—*No. 2230, route Vallon, lot cad. 9021*c.—5 magasins à 1 étage et 1 chambre sur passage ;

3°)—*No. 2239, rue Corneille, lot cad. 4113.*—1 église Orthodoxe ;

4°)—*No. 2247, rue Ratard int., lot cad. 3546*B.—2 maisons chinoises à 1 étage :

5°)—*No. 2235, routes Edan-Picard Destelan, lots cad. 13839-13839*A.—1 bâtiment de 7 étages sur rez-de-chaussée, à usage d'appartements, 24 garages à 1 étage ;

B)—Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-après, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 2168, route Père Robert, lot cad. 7532.*—4 maisons chinoises à 2 étages ;

2°)—*No. 2225, route de Zikawei int., lot cad. 13897.*—1 bâtiment sans étage à l'usage d'atelier ;

3°)—*No. 2233, avenue Dubail, lots cad. 4054-4055.*—Mansarder les combles de 18 maisons semi-européennes en cours de construction (suite au permis No. 1136) ;

4°)—*No. 2234, route H. de Siéyès, lot cad. 7097.*—3 maisons chinoises à 2 étages ;

5°)—*No. 2236, avenue Joffre, route Voyron. lot cad. 4176.*—1 bâtiment de 5 étages sur rez-de-chaussée à usage d'appartements, 28 garages à 1 étage, 1 double hong à 2 étages ; (Modifier les bow-windows conformément aux règlements municipaux) ;

6°)—*No. 2240, routes de Zikawei - Tenant de la Tour, lot cad. 9972.*—1 salle de consultations pour chiens ;

7°)—*No. 2243, routes de Boissezon-Fergusson, lot cad. 12674.*—1 mur de clôture et 1 addition sans étage ;

8°)—*No. 2249, route H. de Siéyès, lot cad. 9514.*—27 maisons semi-européennes à 2 étages, 1 mur de clôture ;

9°)—*No. 2250, avenue Pétain, lot cad. 13359.*—1 addition à 1 servant's quarter.

La séance est levée à 6 heures.

Signé : F. SCHWYZER
L. BLUM
E. J. LLOYD
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

Réseau routier.—Chemins municipaux.—La Commission approuve la dénomination des chemins municipaux proposée par le Comité.

Les plaques indicatrices porteront, en plus du nom en caractères chinois, la romanisation française et le numéro du chemin.

Etablissements classés.—Garages publics.—Les garages publics et ateliers de réparation seront assujettis à la taxe de transfert prévue par l'Ordonnance Consulaire No. 199 du 10 Décembre 1932.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

B)—Communication est donnée du procès-verbal ci-dessous de la séance du 28 Décembre 1932 :

L'an mil neuf cent trente deux et le vingt-huit Décembre, à cinq heures de l'après-midi, les Membres du Comité des Travaux se sont réunis à l'Hôtel Municipal, dans la salle ordinaire des séances, sous la présidence du Rév. Père E. MOULIS, Membres de la Commission Municipale.

RÉSEAU ROUTIER.—Chemin municipal No. 35.—Le Comité donne son approbation au plan du chemin municipal No. 35 établi conformément à la décision de la Commission Municipale du 5 Décembre 1932. La largeur de ce chemin est portée à 7 mètres.

VOIRIE.—Elargissement de l'avenue Joffre.—Le Comité enregistre le procès-verbal de réception provisoire en date du 20 Décembre 1932 pour les travaux d'élargissement de l'avenue Joffre, entre l'avenue du Roi Albert et la rue Cardinal Mercier. (Entreprise Yih Kee).

ADJUDICATIONS.—Suppression de pistes.—Le Comité transmet à la Commission Municipale pour approbation les plans et le cahier des charges relatifs à la mise en adjudication des travaux de suppression de pistes : route Frelupt entre Roi Albert et Delastre, route H. de Siéyès entre Roi Albert et Delastre, route Tenant de la Tour entre Lafayette et H. de Siéyès et mise en viabilité d'un tronçon de la route Rémi.

Les crédits nécessaires prévus au Budget Extraordinaire 1932 ont été reportés au Budget Ordinaire 1933.

C, F. T. E. E. Eaux.—1°)—*Route Magy.*—Le Comité propose de délivrer le permis pour la pose d'une conduite de 150 m/m route Magy,

Cette rue n'étant pas entièrement construite, les travaux pourraient être exceptionnellement entrepris avant le 15 Mars.

2°)—*Rue Chapsal.*—Conformément aux règlements, le Comité est d'avis d'attendre la date du 15 Mars pour autoriser les travaux de pose d'une conduite de 150 m/m rue Chapsal entre la route Conty et le Cimetière de Lokawei.

ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS.—Le Comité donne son approbation au compte-rendu ci-dessous de la séance de la Commission des établissements classés du 22 Décembre 1932 :

« COMMISSION DES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS

« *Compte-rendu de la réunion du 22 Décembre 1932*

« La Commission des établissements classés s'est réunie le Jeudi, 22 Décembre 1932, à 15 heures, à « la Municipalité, sous la présidence du Secrétaire, délégué par le Directeur Général.

« ***Établissements Catégorie "A"***

« *Blanchisserie de déchets de coton.*—Mr. Schirsky-Chernsky, 349, route Frelupt.

« La Commission est d'accord pour autoriser l'exploitation de cet établissement en cours d'installation, « sous réserve de l'exécution des prescriptions qui seront ultérieurement communiquées à l'intéressé par le « service d'Incendie.

« *Métaux et alliages (fonderies d'étain).*—Mr. Lou Sao Sai, 13, rue Voisin—Za Ping Kwen, 10, passage « 520 boulevard des 2 Républiques.

« Autorisations à accorder, établissements peu importants.

« Toutefois, en ce qui concerne la fonderie située No. 13, rue Voisin, le demandeur devra se conformer « aux instructions reçues des Services concernant la surélévation de la cheminée.

« *Dépôt de peaux sèches non tannées.*—Mr. Tseng Liang Fou, 26, passage 7 rue du Marché.

« Considérant que les peaux ne seront pas travaillées dans cet établissement, la Commission est d'avis « d'autoriser la délivrance de la patente sollicitée.

« *Fabrique de chaussures en caoutchouc.*—Mr. Tso Tsi Hang, 47-48 et 63 à 68, passage 474, route de « Zikawei.

« *Petite raffinerie d'huiles minérales (traitement à chaud).*—Mr. M. A. Joffe, 1, passage 509 route Tenant « de la Tour.

« Dossiers incomplets, demandes en instance.

« ***Établissements Catégorie "B"***

« *Station de ravitaillement pour automobiles.*—Demande de la société "Electric Service Corporation" « pour transfert à son nom de la patente délivrée précédemment à la société "Asiatic Petroleum Co." pour « exploiter une station de ravitaillement pour automobiles, No. 131F, rue Amiral Courbet.

« Demande de transfert transmise à la Commission Municipale avec avis favorable.

« *Atelier de réparation d'automobiles.*—Mr. Kou Gning Ziang, 149-151, rue Bourgeat.

« Autorisation pouvant être accordée, sous réserve que l'intéressé se conforme tout d'abord aux « prescriptions du service d'Incendie ; d'autre part, un bateau devra être construit devant l'entrée de cet « atelier.

« *Garage pour automobiles. (Magasin de vente).*—Mr. C. J. Lemcke, 361, avenue Foch.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Atelier de tissage.*—Mr. Tsu Hoei Tching, 1-2, passage 65 route Père Dugout.

« La Commission estime que l'autorisation nécessaire peut être délivrée à cet établissement situé dans « la zône réservée, sous réserve de l'exécution des prescriptions qui seront communiquées ultérieurement « au propriétaire par le service d'Incendie et par le service des Travaux.

« *Fabriques de bas.*—Mr. Seng Ghi Seng, 13, passage 223, route Père Dugout—Wang Sih Zeu, 33, « passage 44 route Père Dugout.

« *Fabrique d'objets en cuivre.*—Mr. Ou Zain Kwei, 51, passage 635 rue Brenier de Montmorand.

« *Atelier de cartonnage.*—Mr. Yeh Ts'eng Seng, 433, rue du Marché.

« Les quatre fabriques ou atelier ci-dessus étant situés dans la zône réservée, la Commission est « d'accord pour autoriser la délivrance des patentes nécessaires.

« *Fabrique de tricots.*—Mr. Ou Tsei Wei, 5, cité 7, passage 525 boulevard des 2 Républiques.

« Patente pouvant être délivrée, sous réserve que le travail de nuit cesse entre 10 heures du soir et 6 « heures du matin.

« *Atelier de reliure.*—Mr. Lo Pao Ze, 22, passage 83 rue Sœur Allègre.

« Autorisation à accorder, à condition que le demandeur fasse construire des installations sanitaires « suffisantes pour son personnel ; en outre, le nettoyage de l'atelier sera effectué journellement en vue « d'éviter l'accumulation des déchets de papier.

« *Ateliers de mécanigue.*—1°)—Mr. Woh King Piao, 292, passage 409 route Père Robert.

« Patente à délivrer ; établissement situé dans la zône réservée.

« 2°)—Mr. Zi Yong K'ang, 184, rue Wagner—Ke Kwei Zie, 32, passage 7 rue du Marché.

« Autorisations à accorder, sous réserve d'interdiction du travail de nuit entre 10 heures du soir et 6 « heures du matin.

« *Atelier de polissage de verre.*—Mr. Tsang Tseng Ling, 41, passage 212 rue Brenier de Montmorand.

« *Atelier de réparation de pneumatiques d'automobiles.*—Mr. Ghien Sih Ken, 4, rue Vouillemont.

« *Ateliers de ferblanterie.*—Mr. Woh Ze Kwen, 850, rue Amiral Bayle—Tsang King Ou, 260, route « H. de Siéyès.

« *Ateliers de menuiserie.*—Mr. Mao Pao Shing, 9, passage 142 rue du Lieutenant Pétiot—Ly Shain « Seng, 482, route de Zikawei.

« *Petite fabrique de produits de parfumerie.*—Mr. Zi Kong Ming, 4, passage 167 rue Hennequin.

« *Entrepôt de produits alimentaires.*—Mr. M. Roff, 36, passage 899 avenue Joffre.

« *Blanchisserie.*—Mr. Tsu Ky Zei, 57, passage 456 route Frelupt.

« *Pharmacie chinoise.*—Mr. Tsa Veng Pang, 183, rue du Capitaine Rabier.

« *Entreprise chinoise de pompes funèbres.*—Mr. Zeng Yong Seng, 5, passage 174 rue Kraetzer.

« La Commission est d'avis d'autoriser la délivrance des patentes nécessaires à l'exploitation des onze « établissements divers ci-dessus.

« *Fabrique de saucisses (salaison).*—Mr. Brosiliersky, 5, passage 256 avenue Dubail.

« La Commission, considérant le peu d'importance de cet établissement, propose la délivrance de la « patente sollicitée, qui portera cependant interdiction de procéder à des agrandissements.

« *Fabriques de sauces chinoises.*—Mr. King Szu Die, avenue du Roi Albert, lot cad. 9932—Ou Ying Tse « 638, route de Zikawei.

« La Commission émet un avis favorable aux deux demandes ci-dessus. Toutefois, en ce qui concerne « la fabrique installée sur le lot cad. 9932, avenue du Roi Albert, en raison de son importance (120 ouvriers), « le demandeur devra faire construire, en matériaux résistant au feu, un 2e escalier de secours qui sera « entièrement indépendant de celui existant actuellement.

« *Cabinets dentaires.*—Mmes. Gobernick & Topas, 826A, avenue Joffre—Mr. Zeng Zao Zei 213, rue « Ratard.

« Dossiers incomplets. demandes en instance.

« *Commerces divers.*—Après avoir pris connaissance du résultat des enquêtes et des avis des Services « intéressés, la Commission, n'ayant aucune objection à formuler, recommande la délivrance des patentes « et licences nécessaires aux commerces suivants :

« *Cabinets dentaires.*—Melle. A. Oparina Tcherkasoff, 778, avenue Joffre, room 10—Mr. Liao Ping Zat, « 414, route Frelupt.

« *Brocanteur.*—Mr. Wang Hai Zeng, 1197B, rue Lafayette.

« *Atelier de réparation de bicyclettes.*—Mr. Zeng Zain Kwei, 71, rue du Cardinal Mercier.

« *Ateliers de teinturier-dégraisseur.*—Mr. Wang Zei Gni, 336, passage 148 route Say Zoong, sous « réserve que le demandeur protège les murs de la salle de lavage jusqu'à hauteur de 1 m. 50 au dessus « du sol, au moyen d'un enduit imperméable, et assure la ventilation du local servant d'atelier.

« *Ateliers de cordonnerie.*—Mr. Yao Yong Seng, 12, route des Sœurs—Lu Di Zeng, 230, rue du Marché « —Tsang Lai Keng, 729, avenue Joffre—Wei Tong Zie, 420F, route Père Robert.

« *Ateliers de tailleurs.*—Mr. H. Klebanoff, 895, avenue Joffre, sous réserve que le travail de nuit cesse « entre 10 heures du soir et 6 heures du matin—Mr. Woh Long Shing 4, passage 283 avenue Foch—Wang « Ah Fah, 192, route Dupleix—Zao Vai Kwen, 92, route Magy—Zeng Yong Sai, 15, passage 14 rue Paul « Beau—Zeng Zie Kang, 66, route des Sœurs—Kou Dao Seng, 217, passage 148 route Say Zoong—Sih « King Sai, 14 passage 320 route Winling—Ly Zain Kain, 4, passage 585 avenue Foch—Poh Veng Yong, 3, « passage 138 rue Porte de l'Ouest—Tsang Zao An, 133, route Magy—Dao Kwei Ling, 94, route Dupleix— « Ghao Shing Tseu, 91, passage 452 route de Zikawei—Yang Pao Tching, 108, route Magy—Tsang Yeu « Ky, 6, passsage 1512 avenue Joffre—Mme. Roussett, 905, avenue Joffre—Mr. Tsu Pao Kwen, 29. passage « 381 rue Auguste Boppe, (changement d'adresse).

« *Boucheries et produits alimentaires.*—Mr. Toporoff, 109, route Stanislas Chevalier—Gnai Pei Sing, « 952, avenue Joffre.

« *Boucherie, produits alimentaires et boissons non alcoolisées.*—Mr. Gnei Foh Tsa, 110, route de Grouchy.

« *Charcuterie.*—Mr. Wang Hai Seng, 39, rue du Père Froc, sous réserve du cimentage des murs jusqu'à « hauteur de 1 m. 50 au dessus du sol, au moyen d'un enduit imperméable.

« *Epicerie, boucherie, vins et spiritueux européens.*—Mr. James T. R. Turner, 301, avenue Pétain.

« *Fruiterie.*—Mr. Za Sing Gni, 459, route Conty.

« *Salaisons.*—Mr. Tai Ze Long, 108, route Conty.

« *Boissons non alcoolisées.*—Mr. Yang Dong Zeng, 3, passage 967, avenue Joffre.

« *Pâtes alimentaires.*—Chu Ah Keng, 238, rue Ratard—Tseu Siao Yong, 124, rue Bourgeat—Tza Ky « Shing, 253, route Magy—Woh Yeu Seng, 69, rue Marco Polo—Ly Seng Tien, 30, passage 569 avenue « du Roi Albert—Tsang Veng Ping, 1, passage 456 route Frelupt.

« *Produits alimentaires.*—Mr. N. F. Batoueff, 764, rue Bourgeat—Ho Yung Ghing, 91, passage 452 route « de Zikawei—Tai Ying Kie, 194, passage 409 route Pére Robert—Tsang Vang Teh, 155, ronte Rémi.

« *Vins et spiritueux chinois.*—Mr. Tseu Khoei Neu, 76, route Rémi—Yeh Tse Wai, 36, rue Millot— « Tsieng Hock Mill, 332, route Winling—Kien Ts'eng Woh, 45, rue Galle—Zeng Han Yng, 111, rue Wantz.

« *Huiles, sauces, vins et spiritueux chinois.*—Mr. Kang Tsieu Seng, 454, route J. Frelupt—Tseu Veng « Gni, 493, route Vallon—Ly Zeu Euh, 2, rue Amiral Courbet, (changement de propriétaire).

« *Salons de coiffure.*—Mr. Chu Ze Sai, 13, passage 589 avenue du Roi Albert—Yao Dong Yu, 573, « boulevard des 2 Républiques.

« *Établissements Catégorie "C"*

« *Cafés-restaurants étrangers avec salle de danse.*—Mr. I. Rubinovich, 157-159, route des Sœurs— « E. Cherkassky. 19, avenue Edouard VII.

« Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission est d'accord pour autoriser la délivrance « des patentes et licences nécessaires pour l'exploitation des deux établissements ci-dessus qui seront compris « dans la 2e classe.

« En ce qui concerne le café-restaurant situé No. 157-159, route des Sœurs, la Commission est d'avis « d'accorder la licence de nuit sollicitée.

« *Café étranger et salle de billards.*—Mr. P. Jakobson, 19 et 18, passage 613 avenue Joffre.

« Il s'agit de l'extension d'un café-restaurant étranger installé au No. 23, du même passage, et dont « l'exploitation a été autorisée par décision municipale du 14 Novembre dernier. Deux nouvelles tables de « billards seront utilisées.

« La Commission et d'avis d'accorder l'autorisation sollicitée.

« *Café-restaurant étranger avec piscine et terrain de récréation.*—Mr. F. Ellis, 498, rue Cardinal Mercier.

« La Commission émet un avis favorable à la demande d'exploitation de cet établissement, qui sera « compris dans la 2e classe. Mais elle fait remarquer que la palissade en bambou qui clôture cet établisse- « ment en bordure de la rue Cardinal Mercier est peu en rapport avec l'esthétique de cette voie publique.

« Le demandeur devra être invité à remplacer cette palissade par une clôture plus esthétique.

« *Café étranger.*—Demande de Mr. G. Sipluk pour transfert à son nom des patente et licence délivrées « à Mr. G. I. Smolin pour exploitation d'un café étranger, No. 320, avenue Joffre.

« Sur avis défavorable des Services de Police, la Commission est d'avis de refuser le transfert sollicité.

« *Ecole primaire étrangère.*—Demande de Mr. Speelmann, Président du Comité de Direction, pour « exploiter une école primaire hollandaise, qui sera dénommée "Nederlandsche Lagere School", No. 181, « route Mayen.

« La Commission émet un avis favorable à cette demande.

« *Ecole primaire chinoise.*—Mr. Dou Ze Loh, 8, passage 326 rue du Marché.

« Autorisation à accorder.

« *Imprimeries.*—1°)—Mr. Wei Ping Neu, 1, passage 268 rue Eugène Bard—King Dat Tsai, 235, rue du « Marché—Wang Zeng Long, 308, rue du Marché—Yeh Ts'eng Seng, 433, rue du Marché—Zi Meu Seng, « 92, rue Petit (changement d'adresse, exploitée auparavant 50, rue Voisin).

« La Commission est d'avis que les autorisations sollicitées pour les cinq imprimeries ci-dessus peuvent « être accordées.

« 2°)—Mr. Tsang Chong K'ang, 16, passage 17 rue du Capitaine Rabier—Dai Yung Dao, 2, passage « 36 rue Kraetzer.

« Dossiers incomplets. demandes en attente.

« *Librairies.*—1°)—Mr. M. Chiliking, 289, avenue du Roi Albert—Zi Pah Ching, 4, passage 41 route « Dollfus—N. Malleck, 78, route Paul Henry—Zie Zat Nong, 50, route Say Zoong—Yang Tso Bing, 5, « passage 187 route Dupleix—Zie Zei Nong, 2, passage 127 route Prosper Paris.

« Patentes à délivrer.

« 2°)—Mr. Sio Teh Fou, 90, rue Marcel Tillot.

« Sur avis défavorable des Services de Police, la Commission propose de refuser la demande ci-dessus.

« 3°)—Mr. Zie Sing Nong, 401, route Père Robert.

« Dossier incomplet, demande en instance.

« *Hôpital chinois.*—Mr. Ghu Tchon, 32-34, rue de Ningpo.

« La Commission est d'accord pour autoriser la délivrance de la patente nécessaire sous réserve que « le demandeur se conforme au règlement municipal sur la déclaration obligatoire des maladies contagieuses, « ainsi qu'aux instructions du service d'Hygiène.

« *Cabinets de consultations médicales.*—Mr. Tsang Ki Zeng, 22, passage 230 rue du Capitaine Rabier « (oculiste)—Kou Zeu Bah, 53, passage 687 avenue Foch—Zao Kieu Tseu, 8, passage 261 rue du Weikwei « Ly Veng Tsao, 46, rue de Ningpo—Tsang Ghing Fou, 37-38, passage 552 boulevard des 2 Républiques— « Zi Tse Yong, 596, avenue Joffre—Zeng Y Tse, 901, avenue Joffre—Vai Tse Zeng, 441, avenue Edouard « VII—Zing Zeu Tseng, 57, passage 207 rue du Capitaine Rabier—Zao Pah Heng, 74, passage 964 avenue « Pétain—J. A. Pomus, 838, avenue Joffre—Kao Dong Ts'ing, 11, passage 45 rue Voisin—Zing Ngo Ghi, « 387, rue Auguste Boppe—Mme. Edna T. F. Chen, 212, route Vallon—Kao Tse Fein, 121, rue Palikao « (sage-femme).

CHEMIN MUNICIPAL Nº 35 (7 METRES)

ENTRE L'AVENUE HAIG ET LOT CAD. 14270

DECISION DU CONSEIL DU 29 DECEMBRE 1932

CHANGHAI LE 19 JANVIER 1933
POUR COPIE CONFORME
LE CHEF DU CADASTRE

L'INGENIEUR EN CHEF

ECHELLE DE 0,002 ($\frac{1}{500}$) PAR METRE

Annexe au Bulletin Municipal No. 619 du 9 Février 1933

« Sur avis favorable du service d'Hygiène, la Commission est d'avis d'autoriser l'exploitation des quinze « établissements ci-dessus, les demandeurs devant se conformer au règlement municipal sur la déclaration « obligatoire des maladies contagieuses.

« *Maison de logeurs.*—Mr. Zeng Chao Tsang, 90, rue du Capitaine Rabier, (changement de propriétaire).

« Autorisation à accorder, cet établissement comprendra 7 chambres à un lit et 23 couchettes.

« *Mont de piété.*—Mr. Ou Tso Fong, 98, rue Amiral Courbet.

« Dossier incomplet, demande en attente.

« *Commerces divers.*—Sur avis favorable des Services intéressés, la Commission n'ayant aucune « objection à présenter, est d'avis de délivrer la patente et la licence nécessaires aux commerces suivants :

« *Monts de piété.*—Mr. Kuo Liang Kee, 129, rue Kraetzer—Chang Mo Ding, 123, rue Palikao—Kuo Sao « Kee, 142B, route Prentice.

« *Maison de thé.*—Mr. Ly Fah Tsang, 67, route Dupleix.

« *Restaurant étranger et pension de famille.*—Mr. Yang Dong Zeng, 3, passage 967 avenue Joffre.

« *Restaurants chinois.*—Mr. Yang Yung Bain, route Pershing au sud de l'avenue Joffre, village de Tseu « Ka Za—Tsieng Hock Mill, 332, route Winling—Tsang Ts'eng Yu, 40 place du Marché de Siemen—Tsang « Sieu Tsang, 2, passage 585 rue Brenier de Montmorand—Lieu Teh Tching, 208, rue Brenier de Montmo- « rand—Koh Zeng, 51, passage 1058 route de Zikawei—Sou Yue Pou, 111, boulevard de Montigny—Ou Ah « Zeng, 131, rue Palikao.

« La réunion est terminée à 16 heures 30.

« Dressé par les Membres présents à la Commission.

« Le Secrétaire du Conseil,
« *Signé :* E. FAURAZ.»

PERMIS DE CONSTRUIRE.—A)—Le Comité enregistre la liste des permis de construire ci-après, délivrés après examen par le Président du Comité des Travaux, depuis la dernière séance :

1°)—*No. 2251, avenue Haig, lot cad. 12144.*—1 bâtiment de 3 étages sur rez-de-chaussée à usage d'école ;

2°)—*No. 2261, route Pichon, lots cad. 9123 et 9125.*—1 serre.

B)—Le Comité est d'avis d'accorder la délivrance des permis de construire ci-dessous, les plans présentés étant conformes aux règlements municipaux :

1°)—*No. 2260, rue Ratard, int.,lot cad. 5571.*—3 hongs simples, 2 hongs doubles à 1 étage ;

2°)—*No. 2244, route Tenant de la Tour, lot cad. 9714.*—2 maisons semi-européennes, 1 résidence chinoise, 2 magasins à 2 étages, 1 mur de clôture ;

3°)—*No. 2258, route Hervé de Siéyès, lots cad. 13213 et 13215A.*—1 mur de clôture 1 store room ;

4°)—*No. 2238, rue Cardinal Mercier, lot cad. 6032.*—1 transformateur ;

5°)—*No. 2255, route Magy, lots cad. 12542 et 12544.*—48 maisons chinoises à 2 étages, 4 chambres sur passage (altération au permis No. 4526, enregistrement 2210 du 29 Novembre 1932);

6°)—*No. 2259, boulevard des 2 Républiques, lot cad. 204A.*—2 hongs doubles à 2 étages ;

7°)—*No. 2226, avenue Joffre int., lots cad. 9047-9047A-9047B.*—1 bâtiment de 5 étages sur rez-de-chaussée à usage d'appartements.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : Rév. Père E. MOULIS
L. BLUM
E. J. LLOYD
WEI DING YONG

Réseau routier.—Chemin municipal No. 35.—La Commission approuve le plan N°. C. T. 6 du chemin municipal N°. 35, dont la largeur a été portée à 7 mètres.

Adjudications.—Suppression de pistes.—La Commission approuve les plans et le cahier des charges relatifs à la mise en adjudication des travaux de suppression de pistes :

Route Frelupt entre Roi Albert et Delastre—Route Siéyès entre Roi Albert et Delastre—Route Tenant de la Tour entre Lafayette et Siéyès;

et mise en viabilité d'un tronçon de la route Rémi.

Les autres propositions du Comité sont adoptées.

Situation financière—La situation financière arrêtée au 24 Décembre 1932 et comportant au Budget Ordinaire un excédent de recettes de Tls. 348.679,75, est soumise à la Commission qui l'approuve.

La séance est levée à 7 heures.

Signé : J. MEYRIER
F. SCHWYZER
H. BAR
L. BLUM
J. DONNÉ
L. LION
E. J. LLOYD
LO PA HONG
H. MAZOT
Rév. Père E. MOULIS
J. SAUVAYRE
WEI DING YONG

RAPPORTS
pour l'année 1932

Service Médical

L'état sanitaire du personnel municipal a été satisfaisant dans l'ensemble. Les maladies dominantes ont été la grippe avec complications pulmonaires pendant l'hiver et la dysenterie et la typhoïde pendant l'été et l'automne.

La fièvre typhoïde a fait preuve d'une virulence particulière ; plusieurs cas graves avec complications ont été noté.

Vaccination antivariolique.—2417 personnes ont été vaccinées cette année :

Agents et employés européens	273
Femmes européennes	96
Enfants européens	96
Volontaires russes	311
Agents tonkinois	463
Femmes tonkinoises	96
Enfants tonkinois	157
Agents et employés chinois	925

Vaccination anticholérique.—1520 personnes ont été vaccinées.

Infirmerie.—Le nombre total des malades hospitalisés à l'Infirmerie a atteint 1200 pour l'année, presqu'exactement le chiffre de l'année précédente, avec un total supérieur à 18000 journées d'hospitalisation. L'effectif s'est divisé environ par moitié entre les vénériens et les non-vénériens.

Les maladies les plus fréquentes ont été : les affections des voies respiratoires supérieures, la dysenterie, les maladies occulaires (conjonctivite et kératite).

Dans la salle de chirurgie ont été hospitalisés de nombreux cas d'adenopathie inguinale, fistule anale, hémorroïdes, abcès superficiels, panaris, qui ont donné lieu a 96 opérations sous anesthésie générale et 125 sous anesthésie locale.

Décès.—Nous avons eu à déplorer les décès suivants : Monsieur Galetti le 3 Mars, Monsieur Magy le premier Avril, Monsieur Lattray le 26 Décembre, Mademoiselle Gloria Lucas le 3 Mai et enfant Guhur le 29 Novembre ; ainsi que celui d'un volontaire russe, deux agents chinois, quatre agents tonkinois, deux femmes tonkinoises et dix sept enfants tonkinois.

Ces décès ont été attribués aux causes suivantes : Méningite cérébrospinale épidémique, Pneumonie, Angine de Ludwig, Tuberculose pulmonaire, Néphrite aigüe, Gastro entérite, Sténose congénitale du pylore, Fracture du crane, Athrepsie.

Le Médecin Municipal,
Signé : Dr. VELLIOT.

INSTITUT MÉDICO-LÉGAL *(Route Delastre)*

	Européens de la Police traités à l'Hôpital		Européens des Services Municipaux traités à l'Hôpital		Femmes Européennes traitées à l'Hôpital		Enfants Européens traités à l'Hôpital		Journées d'exemption Européens Employés de la Police	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	5	31	3	17	13	106	10	71	55	121
Février	7	57	3	20	14	143	4	33	30	42
Mars	12	111	5	67	8	68	12	103	37	91
Avril	6	64	3	47	5	38	8	82	79	175
Mai	5	78	3	20	3	23	6	24	89	125
Juin	5	14	4	18	3	31	1	5	100	166
Juillet	12	65	7	55	3	10	4	22	85	141
Août	9	78	6	76	3	34	3	37	138	250
Septembre	6	79	2	25	7	62	3	23	87	141
Octobre	6	89	2	26	2	24	5	47	64	101
Novembre	8	112	3	63	4	58	6	16	58	92
Décembre	12	154	6	91	3	26	8	56	55	82
	93	932	47	525	68	623	70	519	877	1527

	Journées d'exemption Européens Employés des Services M^aux		Agents Tonkinois traités à l'Hôpital		Agents Chinois traités à l'Hôpital		Chinois des Services Municipaux traités à l'Hôpital		Femmes Tonkinoises traitées à l'Hôpital		Enfants Tonkinois traités à l'Hôpital	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	1	2	10	206	5	51	5	94	5	24	3	13
Février	6	54	7	105	3	36	3	57	10	54	3	3
Mars	1	2	10	95	2	30	6	108	8	49	2	12
Avril	1	3	11	160	6	73	6	90	8	75	4	25
Mai	4	8	10	129	5	21	6	73	13	118	8	29
Juin	4	8	8	87	9	114	5	82	18	113	7	57
Juillet	14	26	4	61	10	164	5	74	11	146	5	59
Août	6	11	11	139	9	106	4	70	13	126	5	77
Septembre	7	11	8	101	9	103	7	99	15	99	6	64
Octobre	4	8	9	105	7	58	6	50	10	113	9	92
Novembre	4	11	10	146	4	44	6	127	7	123	6	89
Décembre	10	35	7	97	5	44	4	59	10	102	8	66
	62	179	105	1431	74	844	63	983	128	1142	66	586

	Volontaires Russes traités à l'Hôpital		Agents Tonkinois traités à l'Infirmerie		Agents Chinois traités à l'Infirmerie		Chinois des Services Municipaux traités à l'Infirmerie		Journées d'Exemption Agents Tonkinois		Journées d'Exemption Agents Chinois	
	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées	Malades	Journées
Janvier	0	0	72	1373	34	450	14	106	277	478	279	552
Février	4	15	48	718	24	173	12	121	163	243	276	468
Mars	10	160	49	813	29	446	13	175	330	573	445	818
Avril	15	225	48	864	35	366	14	253	312	570	283	511
Mai	12	126	70	1077	31	500	16	212	340	600	255	468
Juin	8	138	66	1212	34	457	11	161	454	629	297	548
Juillet	13	116	67	1125	50	631	19	210	350	618	530	941
Août	13	111	84	989	42	594	14	178	316	559	428	824
Septembre	9	89	52	841	31	373	11	107	297	516	409	733
Octobre	7	87	72	1238	39	493	8	96	331	575	313	587
Novembre	6	52	70	1241	35	491	8	76	314	571	222	441
Décembre	6	75	72	1179	45	569	10	92	212	371	174	321
	103	1194	770	12670	429	5543	150	1787	3696	6303	3911	7212

LOGEMENTS POUR INFIRMIERS *(Route Delastre)*

Service du Sémaphore

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le service du Sémaphore a fonctionné normalement.

Aucun typhon ne vint passer dans le voisinage immédiat de Changhai, le service ne fut donc pas plus chargé que d'habitude durant la période des chaleurs.

Les liaisons par T. S. F. s'étant multipliées, il a été possible, grâce au concours de la Station Municipale de Radio, de faire distribuer dans l'après-midi, aux Compagnies de Navigation, la carte du temps de 6 heures après-midi, qui n'était distribuée que le lendemain les années précédentes.

Le nombre de signaux envoyés et de télégrammes reçus ou expédiés est assez important.

Sur la demande d'un certain nombre de nouveaux journaux chinois, les "avertissements du temps" et les principales données météorologiques de Changhai et de la côte de Chine leur ont été communiqués.

1)—*Typhons.*—Signalés	24
Séries de signaux hissés pour indiquer leur position, radius et condition	242
Télégrammes expédiés aux différentes stations d'Extrême-Orient	5149
2)—*Dépressions.*—Signalées	50
Séries de signaux hissés pour indiquer leur position et direction	257
Télégrammes expédiés aux différentes stations d'Extrême-Orient	5381
3)—*Coups-de-vent.*—Signalés	14
Télégrammes expédiés aux différentes stations d'Extrême-Orient	283
4)—Signaux lumineux pour le port de Changhai, indiquant par une combinaison de lampes, la région menacée par un typhon ou un coup-de-vent. Nombre de séries allumées, une par nuit	117
5)—*Signaux dits de "Gutzlaff".*—Pour indiquer aux navigateurs en partance, par une combinaison de pavillons, l'état du temps, la direction et force du vent à l'embouchure du Yangtsé et aux environs	730
6)—Télégrammes journaliers expédiés aux différentes stations	6570
Total des télégrammes expédiés	17383
Total des télégrammes reçus et déchiffrés	62887

Le Directeur du Service du Sémaphore
Signé: E. GHERZI S. J.

Service de la Station de T. S. F.

Au cours de l'année 1932, le service météorologique a fonctionné très normalement, tant sur ondes longues que sur ondes courtes.

L'horaire de nos émissions météorologiques n'a subi aucun changement. Les prévisions de l'observatoire de Zikawei ont, comme par le passé, été transmises à : 3, 9, 14 et 20 heures, temps moyen de Greenwich. La première émission se fait d'abord sur l'onde de 600 mètres, la répétition sur l'onde de 1850 mètres. Cette façon d'opérer permet aux navires éloignés de recevoir plus sûrement nos prévisions.

Les signaux horaires entièrement automatiques, ont été donnés comme par le passé et aux mêmes heures, savoir : 3 et 9 heures, temps de Greenwich, sur l'onde de 600 mètres.

Le service météorologique sur ondes courtes (30 mètres), n'a subi aucun changement. Nos émissions ont eu toujours lieu à : 5 heures 9 heures 45 et 11 heures, temps de Greenwich.

La réception des observations météorologiques des stations de Chine, Indochine, Manille, Corée et Japon a donné de très bons résultats. Les météos d'Angleterre et de Paris ont également été régulièrement captés.

Le bulletin épidémiologique de la Société des Nations, bureau d'hygiène, section de Singapour, a été régulièrement capté et retransmis sur l'onde de 600 mètres. Cette retransmission est très suivie par les navires en mer.

L'année 1932 a été tout à fait normale au point de vue conditions atmosphériques.

Le Directeur du Service de T. S. F.
Signé : F. LANGLAIS.

Service d'Incendie

1°—Tableau du Personnel

Personnel Européen

Capitaine Chef de Service	1	
Lieutenant-adjoint	1	
Chef mécanicien	1	
Chefs de poste	2	
Sous-chefs de poste	2	
Pompier	1	
		8

Personnel auxiliaire

Pompiers auxiliaires	30	
à reporter		38

Personnel Chinois

Report		38
Adjudants-chefs	3	
Adjudants	5	
Sergents-chefs	17	
Sergents	20	
Caporaux-chefs	10	
Caporaux	14	
Sapeurs de 1ere classe	20	
Sapeurs de 2eme classe	16	
		105
Auxiliaires		9
Total		152

2°—Tableau du Matériel principal d'Incendie et de Secours

Voitures

Autos-pompes de puissance moyenne	6	19 voitures automobiles dont 1 moto-pompe remorque
Moto-pompe	1	
Voitures de 1er départ	3	
Voiture de matériel	1	
Echelles sur porteur (dont 1 mécanique de 30 mètres)	2	
Ambulance	1	
Camion et camionnettes de service	3	
Voitures d'officiers	2	

Tuyaux

D'aspiration		119 mètres
De refoulement en toile	de 65m/m	11.060 mètres
	de 35m/m	2.184 mètres

Appareils divers

Appareils d'éclairage	175
Casques respiratoires	6
Inhalateur d'oxygène	1
Appareil "Panis" pour la respiration artificielle	1

Echelles

Echelles aériennes sur porteur	2
Echelles de 11 mètres sur roues	4
Echelles à coulisses	14
Echelles à crochets	8
Echelles simples	11

ORGANISATION

Il existe sur la Concession Française 3 postes d'incendie :

Château d'eau—Joffre—Bassail.

Joffre et Château d'eau sont considérés comme postes principaux. Bassail est un poste auxiliaire.

Le poste Joffre, situé au centre de la Concession, est le pivot du service d'Incendie.

Il est organisé de façon à pouvoir vivre sur lui-même et à assurer, si cela était nécessaire, le service à lui seul sur toute la Concession.

Le poste Joffre renferme : les ateliers, les magasins, le central téléphonique, la réserve d'essence ainsi que les bureaux d'administration.

Fonctionnement du service.—Dans chaque poste principal, un Européen est constamment de garde. Les chefs et sous-chefs de poste alternent entre eux.

Tout départ de feu déplace automatiquement les deux Européens de service suivant le tableau des alertes.

Alerte No. 1.—(pour feu sans indication précise)—3 voitures du poste alerté plus la voiture de 1er départ de l'autre poste principal.

Alerte No. 2.—(pour feu moyen ou indication faisant prévoir une mise en manœuvre et pour tout appel entre 23 heures et 6 heures)—Même départ que pour l'alerte No. 1 plus un certain nombre de voitures suivant le poste appelé.

Alerte No. 3.—(pour grand feu)—Tout le matériel sauf un 1er départ du Poste Joffre qui reste en réserve en cas de 2eme appel simultané.

Service téléphonique.—Le service téléphonique installé au poste Joffre comprend un standard à 50 directions.

Ce standard est relié directement à la Police, au Shanghai Fire Brigade du Settlement et par 7 lignes est en communication avec les différents centraux de la Shanghai Telephone Company.

En plus de ces lignes, un certain nombre d'établissements de spectacles sont reliés directement au standard des pompiers.

Ateliers.—Les ateliers du service sont installés au poste Joffre. Un chef mécanicien européen en assure la direction. Il dispose de 17 ouvriers et d'un outillage complet.

Au feu, le personnel ouvrier est commandé à tour de rôle pour assurer le fonctionnement des moteurs et des pompes.

Indépendamment du travail d'entretien de tout le matériel en service, les ateliers ont assuré en 1932 la construction de :

100 lits métalliques
36 bancs semi-métalliques
6 tables de chambre
6 lanternes électriques portatives
30 paires de raccords de 65 m/m.
10 » » 40 »
12 couronnes de démarreur
1 séchoir mixte pour bois et linge
1 étau tournant pour raboteuse
1200 chiffres et insignes pour vêtements
24 clefs de ceinturon
1 klaxon mécanique
12 pompes d'extincteurs
2 phares électriques et tableau
24 seaux pour voiture protection

Emploi du temps.—Chaque jour de la semaine, sauf le vendredi qui est réservé aux travaux de nettoyage du casernement, le personnel du service d'incendie est entraîné soit à des manœuvres techniques soit à des exercices physiques.

Les postes alternent entre eux pour profiter du Parc de Koukaza ou du gymnase du poste Bassail. Le mercredi, tout le personnel est rassemblé au Parc de Koukaza pour un exercice d'ensemble.

En dehors des heures d'entraînement, le personnel est occupé à l'entretien du matériel ou aux différentes corvées.

Année 1932—Alertes de feu (168)

Jardin de Kouka za
Changhaï City.
RIVIERE DE WHANGPOO
AVENUE JOFFRE
AVENUE PETAIN
AVENUE FRANCE
ROUTE VALLON
ROUTE HERBIGNY
ROUTE CHEVALIER
ROUTE DU PARC
ROUTE DE SIYAN
ROUTE DE CHIHLING
ROUTE DE CHAPEI
ROUTE DE CHAPEI
ROUTE DE CHAPEI

La décomposition d'une journée de travail est fixée ainsi :

Entraînement : 2 heures . Entretien : 2 heures Théories : 1 heure

Le personnel fait 6 jours consécutifs de service avec repos complet le 7ème jour.

Il a droit par an à 10 jours de permission avec solde de présence.

Les permissions, sans solde, au delà de 10 jours font l'objet d'une décision spéciale suivant le motif invoqué.

Bouches d'incendie sur la voie publique.—465 bouches de 100m/m sont installées sur l'ensemble de la Concession.

La pression moyenne est de 2 kgs, 500 et la distance entre deux bouches de 130 à 150 mètres.

Il existe également 90 bouches d'incendie de 60 m/m. Ces bouches disparaissent au fur et à mesure de la mise en service des bouches de 100 m/m.

La vérification des bouches d'incendie a lieu tous les trimestres.

Les réparations sont effectuées immédiatement par le service des eaux.

Statistiques.—Le nombre des alertes de feu pour l'année 1932 a été de 168, non compris les fausses alertes au nombre de 20.

Tableau No. 1.—Alertes de feu

Alertes	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Par la Police	7	1	3	5	1	1		1	1	2	3	3	28
Par téléphone	12	13	9	10	7	4	8	13	10	10	13	18	127
Directes verbales	1			1	1								3
Par lignes directes		1	2	1		2				3	1		10
Totaux	20	15	14	17	9	7	8	14	11	15	17	21	168

Tableau No. 2.—Nature des appels

Mois	Eteints avant l'arrivée	Petits feux	Feux moyens	Grands feux	Evènements autres que feux	Totaux
Janvier	7	10	3			20
Février	3	12				15
Mars	5	6	3			14
Avril	6	8	3			17
Mai	6	1	1		1	9
Juin	4	2	1			7
Juillet	2	5	1			8
Août	10	4				14
Septembre	5	4	2			11
Octobre	8	2	5			15
Novembre	5	10	2			17
Décembre	8	7	6			21
Totaux	69	71	27		1	168

Tableau No. 3.—Moyens d'extinction

Mois	avec										Totaux
	Pompe à main ou seaux d'eaux	1 lance	2 lances	3 lances	4 lances	5 lances	6 lances	7 lances	8 lances	Par les pompiers voisins	
Janvier	12	4	2	2							20
Février	15										15
Mars	8	3		2	1						14
Avril	7	6	1	2	1						17
Mai	7	1				1					9
Juin	6									1	7
Juillet	3	3	1	1							8
Août	10	4									14
Septembre	9				1			1			11
Octobre	8	2	2	2	1						15
Novembre	9	6						2			17
Décembre	13	2		3	1		1		1		21
Totaux	107	31	6	12	5	1	1	3	1	1	168

Tableau No. 4.—Décomposition des alertes de feu par heures

Mois	De minuit à 6 heures	De 6 heures à midi	De midi à 18 heures	De 18 heures à minuit	Totaux
Janvier	1	2	10	7	20
Février	3	4	4	4	15
Mars	2	3	6	3	14
Avril	3	5	6	3	17
Mai		2	2	5	9
Juin	2	1	2	2	7
Juillet	3	2	3		8
Août	1	4	6	3	14
Septembre	2	3	3	3	11
Octobre	2		10	3	15
Novembre	3	1	8	5	17
Décembre	2	4	4	11	21
Totaux	24	31	64	49	168

Année 1932—Feux éteints au moyen de lances (60)

Tableau No. 5.—Décomposition des feux par jour.

Jours	Sans intervention	Avec intervention	Totaux
Lundi	10	15	25
Mardi	10	20	30
Mercredi	12	15	27
Jeudi	9	8	17
Vendredi	6	14	20
Samedi	15	13	28
Dimanche	11	10	21
Totaux	73	95	168

Tableau No. 6.—Nature des feux

Accidents électriques	5
Ateliers	4
Appartements	2
Automobiles	5
Bateau	1
Boutiques	6
Cheminées	11
Chambres	40
Cloison	1
Combles	8
Cuisines	12
Constructions légères	10
Chantiers	3
Fabriques	4
Feu sur la voie publique (essence)	1
Feu sur la voie publique (fuite de gaz)	1
Filatures	1
Fourrage	1
Godowns	2
Garages	2
Hôpital	1
Maisons chinoises	17
Magasin	1
Planchers	13
Terrasses	15
Évènements autres que feux	1
Total des évènements	168

Le Capitaine, Chef de Service d'Incendie
Signé : A. ROYÈRE.

Collège Municipal Français

RAPPORT DES 2e & 3e TRIMESTRES

(Année scolaire 1931-1932)

Effectifs.—La rentrée de Janvier a maintenu l'effectif à 407 élèves dont 146 français et 106 étrangers de langue française.

En Juin après les départs en congé du printemps, l'année scolaire se termina avec 364 élèves dont 130 français.

Personnel.—Mr. Vergez est rentré de congé le 1er Avril 1932.

Madame Sarthou est partie en congé le 1er Avril 1932.

Cours—Etudes.—Les cours et les classes ont fonctionné normalement selon les programmes des Ecoles primaires, des Ecoles primaires supérieures et des Lycées et Collèges. Une classe de grec a été ouverte pour la première fois au Collège.

Fréquentation.—La fréquentation a été bonne, l'état sanitaire excellent.

Distribution des prix.—Elle a eu lieu le 24 Juin, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul Général de France, assisté des Membres de la Commission d'Administration Municipale.

Au nom de Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur le Consul Général de France a remis une médaille de bronze à un élève choisi parmi ceux qui ont mérité le prix d'excellence de leur classe.

Œuvres—Propagande du français.—La direction et le personnel du Collège ont continué à apporter leur concours à l'œuvre de l'Alliance Française.

Rétribution scolaire.—La rétribution scolaire de Janvier à Juillet 1932 s'est élevée à Tls. 11.700,84.

Appréciation générale.—L'année scolaire 1931-1932 a été bonne et a donné de bons résultats : 1 candidat a été reçu au Brevet Supérieur pour la première fois à Changhai, 6 candidats ont été reçus au Brevet Elémentaire de Capacité et 9 au Certificat d'Etudes Primaires.

Les classes de préparation au baccalauréat ont fonctionné normalement.

Le Principal
Signé : Ch. GROSBOIS.

COLLÈGE MUNICIPAL - MUR SUR LE PARC

RAPPORT DU 1er TRIMESTRE

(Année scolaire 1932-1933)

Effectifs.—Selon les directives données par la Commission Provisoire d'Administration Municipale le 18 Avril 1932, l'effectif a été ramené à la rentrée de Septembre à 361 élèves. Pourtant, comme il était nécessaire de donner aux classes enfantines un effectif normal, ce nombre a été porté à 380 en Décembre.

Personnel.—Mr. Sabattié, sous-directeur, est rentré de congé, le 1er Septembre 1932.

Cours—Etudes.—Aucune modification n'a été apportée dans l'organisation générale. Seules les classes de latin ont été réparties d'une manière nouvelle, de façon à pouvoir couvrir plus facilement le programme.

Œuvres—Propagande.—La direction et le personnel du Collège ont continué à apporter leur concours à l'Alliance Française. Les cours de français du soir comprennent 4 classes dont une réservée aux étudiants chinois de la Faculté de Pharmacie de l'Université Franco-Chinoise.

Quatre classes ont été ouvertes pour l'enseignement de l'anglais aux officiers, sous-officiers et soldats français stationnés à Changhai.

Rétribution scolaire.—Les recettes scolaires de Septembre à fin Décembre ont été de Tls. 6.677,10. Le total perçu en 1932 se monte à Tls. 18.377,94.

Appréciation générale.—L'année 1932 a été prospère. Les examens ont donné des résultats satisfaisants et, pour la première fois, une session de Brevet Supérieur a pu être organisée.

Il n'est pas inutile de répéter que ces examens ne sont pas des examens locaux, mais qu'ils confèrent des diplômes délivrés par l'Université de Paris qui sont les mêmes diplômes que l'on délivre en France.

Il est à souhaiter qu'on puisse organiser prochainement une session officielle de Baccalauréat à Changhai.

Le Principal
Signé : Ch. GROSBOIS.

Ecole Municipale Franco-Chinoise

Rapport de fin d'année scolaire 1932

Personnel.—*Personnel Européen.*—14 Frères.
Personnel Chinois.—29 Professeurs civils, dont 14 enseignant en français et 11 en chinois.

Effectif.—PREMIER SEMESTRE :

Cours Supérieur	2 classes	32 élèves
» Moyen	11 »	297 »
» Spécial	3 »	86 »
» Elémentaire	13 »	368 »
Total :	29 classes	783 élèves

DEUXIÈME SEMESTRE :

Cours Supérieur	2 classes	27 élèves
» Moyen	10 »	329 »
» Spécial	3 »	117 »
» Elémentaire	14 »	488 »
Total :	29 classes	961 élèves

Rentrées.—La rentrée d'hiver, d'abord retardée à cause des troubles, fut définitivement fixée au 21 Février. Effectuée pendant le conflit sino-japonais, elle eut naturellement à souffrir de la situation.

Sur un millier d'élèves (anciens ayant retenu leur place ou nouveaux admis à l'examen d'entrée-lequel avait eu lieu le 20 Janvier), 623 seulement se présentèrent le premier jour. Ce nombre, quoique relativement modeste, dépassait néanmoins les prévisions les plus optimistes. Peu à peu, il s'éleva jusqu'à 783, chiffre des présences pendant le premier semestre.

La rentrée de Septembre, quoique un peu inférieure à celles des années précédentes, permit cependant de combler la plupart des vides qui restaient encore. L'effectif scolaire, de 783, remonta à 961, c'est-à-dire à environ 96 % de l'effectif normal.

Un certain nombre d'anciens élèves, absents le semestre précédent, vinrent reprendre leur place, et 241 nouveaux se présentèrent, dont 174 furent admis, après élimination de ceux qui ne remplissaient pas les conditions requises au point de vue de l'âge, de santé, des connaissances en chinois, etc.

Rétribution scolaire.—Le taux en ayant été augmenté, le montant pour l'année écoulée est supérieur à celui de l'année précédente : $ 27.848,00 contre $ 27.363,00 en 1931, et cela malgré la diminution du nombre des élèves.

Examens.—Huit candidats sur dix ont obtenu le Diplôme de fin d'Etudes, et 35 sur 42, le Certificat d'Etudes Françaises.

Des examens de dactylographie, de sténographie et de comptabilité ont eu lieu au commencement de Novembre et en Décembre, sous le contrôle de MM. Grosbois et Sabattié, pour l'obtention des diplômes décernés par l'"Académie Dactylographique" de France. Les copies ont été envoyées en France pour être corrigées, en voici les résultats connus : (il manque encore ceux de l'examen de Comptabilité).

Dactylographie.—Deux diplômes "Professionnel" (plus de cinquante mots à la minute).
Six diplômes "Supérieur" (plus de 40 mots à la minute)
Deux diplômes "Commercial" (plus de 30 mots à la minute)

Sténographie.—Vitesse 70 mots à la minute : 6 diplômes, dont 4 avec la mention Bien et 2 avec la mention Assez Bien.

Vitesse 50 mots à la minute : 8 diplômes, dont 4 avec la mention Bien et 4 avec la mention Assez Bien.

Elèves placés.—Une quinzaine d'élèves ont pu être placés par la direction de l'école. D'autres, en plus grand nombre, ont trouvé des places eux-mêmes.

Divers.—Les cours de français aux policiers chinois ont été fréquentés très régulièrement par plus de cinquante agents. Ceux de chinois aux Européens ont eu beaucoup moins de succès : ils ont été suivis par sept agents seulement, dont 4 ou 5 étaient ordinairement absents pour raisons de service.

Distribution des prix.—Elle a eu lieu le 14 Janvier, sous la présidence de Monsieur J. Meyrier, Consul Général de France, entouré d'une vingtaine de personnalités françaises et chinoises de la Concession.

Prix offerts :

1)—Une médaille de bronze, grand module, offerte par S. E. M. le Ministre des Affaires Etrangères ;

2)—Une montre en or, offerte par M. le Consul Général ;

3)—28 montres ou pendulettes et divers autres objets, représentant une somme de $ 300, mise généreusement à la disposition de l'école par MM. Tsang Sio-ling et Dou Yo-seng.

Discipline et tenue intérieure.—Pendant l'année écoulée, les élèves ont fait preuve du meilleur esprit et de la plus grande application. Rien n'a paru subsister de l'agitation qui régnait parmi ceux des classes supérieures sur la fin de 1931. Les deux semestres de 1932 ont passé et se sont terminés dans un calme parfait.

Appréciation générale.—Vu surtout les circonstances, la marche de l'école peut être considérée comme très satisfaisante.

Le Directeur
Signé : Frère JULES ALFRED.

Ecole Primaire Chinoise

Ouverture.—La nouvelle Ecole inaugurée par Mr. J. Meyrier, Consul Général de France, le 5 Septembre 1932, a commencé ses cours le même jour.

Effectif.—L'effectif a été de 431 élèves répartis entre 5 ans et 14 ans dans la proportion de 1/3 de filles et de 2/3 de garçons.

Près de deux cents candidats ont été refusés faute de places.

Personnel.—Le personnel est composé d'un directeur entré en service le 1er Mars; d'un surveillant général, de 11 professeurs d'enseignement général, de 2 professeurs d'enseignement spécial, d'un chef secrétaire, d'un secrétaire, entrés en service le 1er Août; et, d'une surveillante-infirmière entrée en service le 1er Décembre.

Tout le personnel est chinois.

Rétribution scolaire.—La rétribution scolaire du semestre s'est élevée à Tls. 1.308,16 ($ 1.792) pour une prévision bugétaire de Tls. 2.000,00.

Cours - Etudes.—L'Ecole a comporté 10 classes réparties comme suit: 3 classes pour la 1er année; 2 classes pour chacune des 2me, 3eme et 4eme années; et une classe pour la 5eme année.

Elle a suivi à peu près le programme officiel chinois, sauf qu'un cours de français a été fait aux classes des 3eme, 4eme et 5eme années.

Le cours d'anglais prévu ne fonctionnera qu'à partir du semestre prochain.

Discipline et tenue intérieure.—Le semestre s'est écoulé sans le moindre incident. L'état sanitaire a été normal; la discipline, bonne. 71 élèves ont été d'excellente assiduité, n'ayant eu aucune absence ni aucun retard.

Appréciation générale.—Le 2eme semestre 1932 n'a été qu'un premier pas pour l'Ecole, mais il a été aussi satisfaisant que possible.

Le Directeur
Signé: W. Y. HOU.

ÉCOLE MUNICIPALE FRANÇAISE *(Route Frelupt)*

Service des Abattoirs

Abatage.—Le résultat général de l'abatage est en augmentation sur l'année précédente: 282.787 bêtes contre 262.196, soit 20.591 bêtes en plus. Il est à remarquer une diminution assez sensible dans l'abatage des buffles: 6.865 pour l'année 1932 contre 9.455 pour 1931 soit 2.590 en moins.

Visite sanitaire.—Au cours de l'année 1.100 bêtes reconnues par le Vétérinaire Municipal impropres à la consommation, ont été incinérées ou fondues par les soins du service. D'autre part 4.177 bêtes ont été estampillées de 2eme qualité.

Exportation.—L'exportation de moutons et chèvres est également en diminution sur l'année précédente: moutons 17.520, chèvres 6.955 contre 20.960 et 11.970 soit respectivement 3.440 et 5.015, au total 8.455 bêtes en moins pour l'exercice 1932.

Recettes.—Taëls 59.883,71 contre 56.039,47 l'année précédente soit Taëls 3.844,24 en excédent.

OPÉRATIONS DES ABATTOIRS

Mois	ANIMAUX ABATTUS						Exportation		Totaux
	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Chèvres	Porcs	Moutons	Chèvres	
Janvier	887	732	311	868	1.558	19.483	1.650	970	26.459
Février	1.401	263	292	3.095	357	15.205	1.650	570	22.833
Mars	1.361	267	625	4.050	296	17.582	1.800	550	26.535
Avril	968	313	328	1.193	151	17.500	1.390	580	22.423
Mai	759	436	277	976	120	17.809	1.060	300	21.737
Juin	1.101	527	213	877	97	18.810	1.410	420	23.455
Juillet	824	334	227	720	72	13.594	1.650	620	18.041
Août	919	579	206	633	340	17.734	1.120	580	22.111
Septembre	998	914	251	592	1.284	19.641	1.370	545	25.595
Octobre	871	936	337	529	2.061	18.687	1.280	720	25.421
Novembre	703	867	339	418	1.947	17.679	1.100	450	23.503
Décembre	756	697	264	380	1.822	18.065	2.040	650	24.674
Total 1932	11.584	6.865	3.670	14.335	10.105	211.789	17.520	6.955	282.787
Total 1931	11.350	9.455	4.028	9.237	10.491	184.704	20.960	11.970	262.196
En augmentation	198	—	—	5.098	—	27.085	—	—	20.591
En diminution	—	2.590	358	—	386	—	3.440	5.015	—

Viande reconnue par le Vétérinaire impropre à la consommation

Mois	BÊTES INCINÉRÉES					2eme qualité		
	Bœufs	Buffles	Veaux	Moutons	Porcs Fondus	Bœufs	Porcs	Moutons
Janvier	23 1/2		2		115	31 1/2	161	8
Février	32 1/2		2	4	178	24 3/4	239	4
Mars	18 3/4		1	1	104	90 1/4	239	14
Avril	9 1/2		1 1/4	1 1/4	40	24 1/2	154	1
Mai	10		1 1/4	3 1/4	57	31 1/4	213	10
Juin	3 1/2		1		46	37 1/2	209	7
Juillet	3		2		43	36 1/2	195	
Août	1		1		73	71	298	1
Septembre	4				59	39 3/4	280	1
Octobre	3		2	1	57	25	414	
Novembre	7 3/4		4	1	100	48 1/4	670	8
Décembre	11		3	1	69	46 1/4	544	1
Totaux	127 1/2		20 1/2	12 1/2	941	506 1/4	3616	55

RECETTES DES ABATTOIRS

Mois	Taëls	Mois	Taëls
Janvier	3.709.51	Juillet	3.660,28
Février	4.755,55	Août	5.244,30
Mars	6.004,51	Septembre	5.194,48
Avril	4.572,09	Octobre	5.163,40
Mai	5 021,93	Novembre	5.957,75
Juin	4.767,59	Décembre	5.832,32

L'Inspecteur des Abattoirs
Signé : A. VACHEY.

Services d'Hygiène et d'Assistance

SERVICE SANITAIRE

La Concession Française comprend 6 secteurs sanitaires dépendant, les 3 premiers de la sous-station sanitaire, 630 rue Amiral Bayle, et les 3 autres de la station sanitaire, 840 route de Zikawei.

Le service de chaque secteur est assuré par un Inspecteur Européen assisté d'un Interprète Chinois, soit 6 Inspecteurs, plus 3 Inspecteurs spécialisés : enquêtes, désinfections, contrôle des fosses septiques.

Le personnel chinois : secrétaires, interprêtes et aides, au nombre de 65, concourt à la marche du Service Sanitaire.

Le rôle dévolu aux Inspecteurs du Service Sanitaire est vaste et leur activité doit s'étendre à des questions multiples.

Tout d'abord les Inspecteurs, chacun dans son secteur, procèdent aux enquêtes concernant les établissements classés qui ont demandé l'autorisation d'ouverture. Chaque établissement fait l'objet d'un compte rendu qui, après avis, est transmis à la Commission des Etablissements Classés. Les Inspecteurs ont également pour mission, dans cet ordre d'idées, d'inviter les propriétaires des établissements, (Ateliers, Magasins, etc...) qui auraient omis de demander l'autorisation municipale, de vouloir bien le faire.

Dès ouverture, ces établissements, quels qu'ils soient, sont visités obligatoirement une fois au moins par semaine (blanchisseries, ateliers, commerces divers) et plusieurs fois par semaine (magasins de denrées alimentaires, boucheries, patisseries, boulangeries, laiteries, etc...) Actuellement, la surveillance de la perception des patentes annuelles de ces établissements a été confiée aux Inspecteurs sanitaires et le tableau ci-dessous donne, en même temps qu'une idée de leur activité, une vue des résultats obtenus en ce qui concerne les établissements classés seulement :

En 1928 :	4112	patentes
En 1929 :	5381	»
En 1930 :	6907	»
En 1931 :	9458	»
En 1932 :	10649	»

Ce sont les Inspecteurs du Service Sanitaire qui expliquent la nécessité de la patente, la font accepter après avoir commenté les conditions des Règlements Municipaux.

En dehors de la surveillance de ces établissements classés au point de vue administratif, les Inspecteurs en assurent la surveillance au point de vue hygiène. Ils s'efforcent par des conseils, des explications de faire maintenir tous les établissements et leurs dépendances immédiates dans de bonnes conditions d'hygiène. Besogne difficile s'il en est, principalement dans les quartiers à population très dense. Seule une surveillance tenace et incessante de la part des agents du Service Sanitaire arrive à imposer peu à peu les précautions indispensables pour éviter les foyers d'infection.

Le Service Sanitaire est également chargé de faire observer les Règlements concernant non seulement l'Hygiène de l'habitation mais celle des cités, des passages qui y conduisent, des rues, des terrains vagues, en un mot l'Hygiène générale urbaine. Les Inspecteurs procèdent aux enquêtes nécessitées par les demandes ou réclamations des résidents, ils contrôlent l'existence des cas de maladies contagieuses signalées, s'emploient à dépister celles qui ne le sont pas, assurent les mesures de prophylaxie prescrites, veillent à l'observation des Règlements sur l'enregistrement des praticiens faisant acte médical sur la Concession Française, etc...

Le Service Sanitaire mène également pendant la saison chaude, au moyen des équipes spéciales, la lutte contre le paludisme et procède aux désinfections demandées ou jugées nécessaires (963 désinfections avec appareils portatifs et 82 désinfections en profondeur pendant l'année 1932).

Des prélèvements fréquents et nombreux de lait sont faits tant dans les laiteries qu'en ville au moment où les livreurs distribuent cet aliment à leur clientèle. Ce lait est analysé au Laboratoire Municipal d'Hygiène et d'Assistance. Des sanctions sévères ont du être prises, assez nombreuses au début, mais actuellement on peut affirmer que les fraudes ou adultérations de lait sont devenues l'exception.

Le Service Sanitaire compte également 12 surveillants sanitaires dont 9 Etrangers et 3 Chinois. Leur rôle, tout à fait spécial, consiste à veiller aux bonnes conditions sanitaires des rues de la ville, des cités, des passages, etc... L'activité de ce personnel s'est révélée très efficace et des améliorations très notables ont déjà été obtenues. D'autre part des corvées journalières d'assainissement dirigées par les Inspecteurs ou les Surveillants opèrent chaque après midi et complètent le service de nettoiement en visitant les endroits où il est impossible à ce service d'accéder.

HYGIÈNE

Le Service de vaccinations mobiles gratuites, dont l'organisation ne remonte pas encore à trois années, a pris une importance de plus en plus considérable. La population de notre ville était, pour la très grande majorité, très peu habituée, on pourrait même dire pas du tout, à recourir aux vaccinations préventives et c'est à peine si quelques centaines de vaccinations pouvaient être effectuées chaque année dans la classe moyenne ou pauvre de la population chinoise. Dès l'organisation de ce Service, à la tête duquel fut placé un Médecin chinois, ancien élève de l'Université "Aurore" et titulaire du diplôme de l'Institut d'Hygiène de l'Université de Paris, le nombre des vaccinations gratuites anti-cholériques et anti-varioliques augmenta très rapidement. L'effort a été très soutenu et les progrès ont été constants. D'année en année, pour la vaccination anti-variolique notamment, le nombre des inoculations a doublé. Actuellement ce Service, grâce à ses voitures mobiles où tout le monde peut venir recevoir les vaccinations, grâce à ses équipes mobiles qui visitent et vaccinent le personnel des ateliers, des usines, des cafés, des boucheries, des boulangeries, des cinémas, des dancings, etc..., grâce aux centres de vaccinations (Dispensaire Municipal et Station Sanitaire) où viennent demander les vaccinations toutes les personnes qui les désirent, est bien près d'atteindre par an 76.000 vaccinations anti-cholériques et 70.000 vaccinations anti-varioliques.

Le Médecin Chef du Service des vaccinations est en plus chargé de la vérification des cas de maladies contagieuses, signalées ou dépistées et, aidé des Inspecteurs du Service Sanitaire, il prend les mesures prophylactiques nécessaires.

Les visites dans les écoles, ateliers, usines, et en général dans les lieux publics lui permettent de se rendre compte des conditions sanitaires de ces divers établissements. Il donne des conseils, lutte contre les erreurs et signale à la Direction les résultats de ses enquêtes. La besogne est souvent ingrate et les efforts se heurtent bien souvent encore à l'ignorance ou à l'indifférence. Les excellents résultats enregistrés au point de vue vaccinations dans ces milieux indiquent nettement que si l'évolution vers l'adoption d'une hygiène meilleure est lente, elle est néanmoins très réelle et que loin de se décourager, il convient, au contraire, d'être de plus en plus persévérant.

Un laboratoire Municipal des Services d'Hygiène et d'Assistance a été créé voici près de trois ans. Petit à petit son matériel et son outillage ont été améliorés et on y effectue actuellement, non seulement les analyses chimiques (denrées alimentaires, lait, eaux de la ville et des puits artésiens, produits de toutes sortes) nécessaires pour la documentation des Services d'Hygiène ou des Services de Police, mais également les examens bactériologiques demandés par le Dispensaire Municipal.

Ce laboratoire est à même de donner satisfaction aux demandes d'analyses de produits quelconques ou d'examens bactériologiques formulées par des résidents et cela moyennant des prix très modestes.

ASSISTANCE

La Municipalité Française, devant l'accroissement très rapide de la population de la Concession, s'est trouvée dans la nécessité d'organiser sur une plus grande échelle son Service d'Assistance.

Dès le début de la réorganisation du Service d'Assistance, la création d'un centre de consultations pour indigents fut décidée, et le Dispensaire Municipal aménagé dans un bâtiment nouvellement construit 630 rue Amiral Bayle, inaugura ses consultations gratuites aux malades Etrangers ou Chinois le 20 Janvier 1931. Son personnel, composé d'un Médecin chinois, d'une Doctoresse de langue russe, d'infirmiers et d'une infirmière chinois, a montré une activité et une attention dignes d'éloges. En effet, dès le premier mois, le succès s'avérait certain surtout dans la population chinoise et, dès la fin de l'année 1931, près de 12.000 consultations avaient été données. Le nombre a été plus que doublé dès la deuxième année. Le Dispensaire est également devenu un centre de vaccinations gratuites. Il rend les plus grands services comme poste de dépistage des maladies contagieuses. Le voisinage immédiat du Laboratoire Municipal d'Hygiène et d'Assistance permet de faire appuyer immédiatement les examens cliniques par des examens de laboratoire. C'est là également que sont examinés, deux fois par semaine au point de vue physique, tous les candidats à un brevet de capacité de conducteurs d'automobile. De plus dès fin 1931, un Cabinet dentaire était adjoint au Dispensaire.

Au cours de 1932 un cabinet à rayons ultra violets a également été installé et rend les plus grands services.

Un grand progrès a donc été réalisé par la création du Dispensaire Municipal. On y traite de nombreux malades, soit Etrangers (ceux-ci presque uniquement des Russes), soit Chinois. Très fréquents sont les cas de malades sans ressource aucune devant être hospitalisés. Depuis le mois de Mai 1931 fonctionne le "Pavillon d'Isolement Saint Jean de l'Hôpital Sainte Marie". Superbe hôpital tout à fait moderne, où les malades contagieux sont assurés d'avoir des lits en nombre suffisant. Un grand pas est encore à faire. Les études pour l'Hôpital de l'Assistance Publique sont activement poussées et les plans presque arrêtés. La sagesse conseille d'en remettre l'éxécution jusqu'à ce que des fonds aient été réunis suffisants pour permettre, grâce aux revenus, de parer aux frais d'exploitation de cet établissement hospitalier.

Les malades indigents Chinois sont reçus à l'Hôpital Sainte Marie où deux pavillons leur sont entièrement réservés. Ils sont également reçus dans divers Hôpitaux Chinois ou destinés à des Chinois, dans de nombreux Dispensaires aussi. Tous ces Etablissements situés ou non sur la Concession reçoivent, suivant le cas, de la part de l'Administration Municipale Française, soit des exonérations importantes de taxes, soit des subventions, en même temps que, dans une plus large mesure encore, la Caisse des Œuvres d'Intérêt Public leur sert des allocations annuelles.

Le Dispensaire et l'Hôpital des Sœurs de l'avenue Dubail, l'Œuvre de l'assistance aux familles Russes, la Crèche Franco-Russe, l'Hôpital de la confraternité orthodoxe russe, secourent des milliers de malades et donnent le nécessaire à plusieurs centaines de familles dans le denûment.

***

De très grands sacrifices ont été consentis et beaucoup de progrès ont été réalisés dans le domaine tant de l'Hygiène que de l'Assistance. Il reste beaucoup à faire.

Affaire de travail, de temps et de patience, de moyens aussi.

De nouvelles mesures sont à l'étude en ce qui concerne l'Hygiène, de nouveaux sacrifices sont envisagés du côté Assistance. Les Autorités de la Concession Française s'intéressent tout spécialement à l'amélioration constante de ces deux Services.

***

Etat sanitaire.—L'état sanitaire de 1932 a été moins bon que celui des années précédentes.

Les conditions sanitaires anormales qui ont marqué le début de l'année à Shanghai, ont été un des facteurs les plus importants de l'apparition précoce de l'épidémie de choléra qui a sévi pendant la saison chaude.

Le premier cas a été signalé dans la population chinoise le 15 Mai et dans la population étrangère le 12 Juin. Il n'y avait pas eu de choléra en 1930 et 1931 avant la fin Juillet et début Août.

En 1930 le nombre de cas de choléra avait été de 14. En 1931, il était de 40 et passait en 1932 à 766 dont 23 pour les Etrangers avec 7 décès et 743 pour les Chinois avec 45 décès.

Vaccinations gratuites.—Les vaccinations gratuites au moyen des voitures mobiles ou au Dispensaire Municipal, ont été très activement poussées pendant l'année écoulée.

	Vaccinations anti-varioliques	*Vaccinations anti-cholériques*
Année 1930	12.328	67.700
Année 1931	36.145	64.373
Année 1932	68.129	75.992
Totaux	116.602	208.065

Laboratoire Municipal d'Hygiène.—Le matériel du Laboratoire a été amélioré et augmenté durant l'année écoulée. Le tableau annexé montre les diverses analyses ou examens qui y sont pratiqués. Les eaux de la ville et celles des puits artésiens, régulièrement analysées et examinées, donnent entière satisfaction.

Enregistrement des Médecins, Chirurgiens, Dentistes, Sages femmes.—L'enregistrement des praticiens de toute nationalité exerçant sur la Concession Française a continué pendant l'année 1932.

240 patentes professionnelles ont été délivrées en 1932.

Le nombre total de praticiens enregistrés est actuellement de : 1008.

Assainissement.—Les corvées d'assainissement dirigées par les Inspecteurs du Service Sanitaire ont continué à fonctionner chaque après midi de la semaine et ont procédé à l'enlèvement de 3260 mètres cubes d'ordures ménagères

Surveillants sanitaires.—Depuis le 1er Août 1932 un personnel spécial de surveillants sanitaires comprenant 9 surveillants Européens et 3 surveillants Chinois a été mis en service. Son rôle est strictement réduit à la surveillance de l'hygiène urbaine.

Assistance.—Le nombre total de malades indigents Etrangers ou Chinois hospitalisés pendant l'année a été de 574.

Dispensaire Municipal.—Le Dispensaire Municipal a fonctionné durant l'année écoulée dans d'excellentes conditions et le nombre des malades Etrangers ou Chinois consultés a plus que doublé (24754 en 1932 et 11451 en 1931.)

En plus de ses consultations, le Dispensaire a procédé à l'examen physique de 1437 candidats chauffeurs et a effectué 8819 vaccinations anti-varioliques et 5536 vaccinations anti-cholériques.

Cabinet dentaire.—Le Cabinet dentaire, annexé au Dispensaire Municipal, fonctionne dans d'excellentes conditions. Le total des malades indigents qui s'y sont présentés a été de 3090.

Le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance
Signé : Dr. RABAUTE.

Laboratoire Municipal des Services d'Hygiène et d'Assistance

Classification des analyses	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Examens bactériologiques d'eau du Whangpoo	2	1	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	22
» » d'eau de la Concession	2	3	2	2	2	2	4	2	4	4	4	2	33
» » d'eau stérilisée (Provenant du commerce)	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
» » d'eau minérale (Provenant du commerce)	0	0	0	0	0	1	10	0	0	0	0	0	11
» » d'eau de piscines	0	0	0	0	0	0	4	2	0	0	0	0	6
» » d'eau de puits artésiens	0	0	0	0	0	0	0	4	0	1	0	0	5
» » de lait	0	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	3
» » de produits alimentaires	0	0	0	1	2	0	3	3	0	1	0	0	10
» chimiques d'eau de puits artésiens	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	0	4
» » d'eau minérale	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
» » de lait	21	18	21	25	12	20	14	28	20	20	12	27	238
» » de crême	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	4
» » de denrées	1	1	0	3	1	0	1	7	0	5	1	0	20
» » de denrées (à la requête des Services de Police)	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
» » de produits chimiques	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	4
» » de produits chimiques (à la requête des Services de Police)	0	0	0	4	17	1	1	0	0	1	10	0	34
» » de produits pharmaceutiques	0	0	2	0	0	3	0	1	0	0	0	0	6
» » de vins	0	0	0	0	1	2	15	0	1	0	0	0	19
» » de cigares	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
» microscopiques de produits alimentaires	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
» bactériologiques pour le Dispensaire Municipal	33	49	73	57	53	47	30	51	60	87	61	71	672
Totaux :	60	73	102	97	93	78	84	104	89	123	91	103	1097

Liste des médecins étrangers et chinois enregistrés pendant l'année 1932

Médecins ancienne méthode	113	patentes
Médecins nouvelle méthode	58	»
Sages-femmes	19	»
Dentistes	9	»
Oculistes	0	»
Vétérinaires	0	»
Médecins étrangers, (Chirurgiens, Dentistes, Vétérinaires, Sages-femmes)	41	»
Total :	240	patentes

Dispensaire Municipal.—Nombre total de consultations avec soins gratuits :

1°)—Malades Chinois :	18179	hommes :	8091
		femmes :	4023
		enfants :	6065
2°)—Malades Étrangers :	6575	hommes :	1122
		femmes :	3923
		enfants :	1530
Total :	24754		24754

Saisies

Mois	Viandes non estampillées	Viandes avariées	Poissons avariés	Fruits avariés	Volailles avariées	Denrées diverses	Poids total des denrées saisies (*livres*)	Poids total des denrées incinérées (*livres*)
Janvier	3	1	7	22	5	2	386	42
Février	5	1	6	19	3	2	319	39
Mars	2	1	7	29	4	4	393	53
Avril	1	1	5	7	2	0	218	27
Mai	2	1	14	19	3	1	233	31
Juin	2	3	11	21	3	2	524	44
Juillet	1	2	7	19	4	2	1123	78
Août	2	1	11	23	3	2	643	35
Septembre	1	2	3	17	5	1	306	53
Octobre	2	1	5	13	3	2	241	29
Novembre	1	1	4	17	3	2	207	31
Décembre	2	1	2	11	3	2	122	18
Totaux	24	16	82	217	41	22	4715	480

Examens de lait

Mois	Echantillons prélevés	Reconnus bons	Reconnus falsifiés
Janvier	20	11	9
Février	18	10	8
Mars	18	15	3
Avril	27	19	8
Mai	14	13	1
Juin	20	18	2
Juillet	14	14	0
Août	28	19	9
Septembre	20	18	2
Octobre	20	16	4
Novembre	12	9	3
Décembre	27	23	4
Totaux	238	185	53

Fosses septiques

Mois	Nombre de permis	Nombre de fosses	Vérifications	Curages
Janvier	14	61	123	43
Février	4	13	71	39
Mars	7	11	77	34
Avril	16	32	107	35
Mai	15	29	118	28
Juin	9	34	97	32
Juillet	8	18	112	26
Août	10	23	73	17
Septembre	11	28	94	44
Octobre	7	28	127	40
Novembre	10	29	107	34
Décembre	7	13	83	23
Totaux	118	319	1189	395

Opérations du service anti-paludéen

Mois	Consommation de mixture de pétrole	Demandes ou réclamations
Janvier	400 gallons	2
Février	700 »	1
Mars	640 »	3
Avril	960 »	7
Mai	1220 »	17
Juin	1400 »	11
Juillet	1200 »	9
Août	950 »	5
Septembre	800 »	1
Octobre	110 »	1
Novembre	300 »	0
Décembre	250 »	0
Totaux	8930 gallons	57

Opérations du service prophylactique

Mois	Désinfections		Chiens errants capturés et abattus (en provenance de la fourrière municipale)	Doses de poison phosphoré employées pour la destruction des rongeurs
	à domicile	à l'étuve		
Janvier	46	8	38	120
Février	74	14	70	150
Mars	96	10	152	140
Avril	53	5	131	60
Mai	49	8	132	80
Juin	65	7	143	160
Juillet	212	6	176	110
Août	133	4	99	150
Septembre	76	6	124	110
Octobre	62	5	113	110
Novembre	55	5	112	110
Décembre	42	4	114	150
Totaux	963	82	1404	1450

Notification de maladies

Maladies à déclaration obligatoire		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Cas signalés parmi la population étrangère *(environ 16.210)*	Choléra	0	0	0	0	0	5	8	9	1	0	0	0	23
	Diphtérie	5	3	4	5	4	2	0	2	2	11	5	9	52
	Dysenterie amibienne et bacillaire	1	0	2	5	0	3	7	15	23	7	4	2	69
	Encéphalite épidémique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fièvre recurrente	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Grippe	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	Infection puerpérale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Lèpre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Méningite cérébro-spinale	0	0	4	1	1	2	0	1	0	0	0	0	9
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rage	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	2
	Rougeole	17	10	29	9	3	1	0	0	0	0	0	0	69
	Scarlatine	5	0	4	0	2	1	0	0	3	10	6	14	45
	Typhoïde et paratyphoïde	2	4	1	0	1	4	4	1	2	9	6	2	36
	Typhus exanthématique	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Variole	7	11	7	4	3	2	0	0	0	0	3	3	40
	Totaux :	39	28	53	25	14	21	19	29	31	37	24	30	350

Notification de maladies

Maladies à déclaration facultative		JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	TOTAUX
Cas signalés parmi la population étrangère *(environ 16.210)*	Coqueluche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Erysipèle	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Paludisme	1	0	1	0	1	0	1	0	0	1	2	0	7
	Pneumonie	4	1	11	9	2	2	0	0	0	1	0	1	31
	Trachome	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tuberculose	3	5	7	7	2	3	2	2	2	6	3	7	49
	Béribéri	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	Cholérine	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	2
	Varicelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3
	Varioloïde	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Rubéole	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Totaux :	8	6	21	16	6	6	4	2	2	9	6	10	96
Maladies à déclaration obligatoire														
Cas signalés parmi la population indigène *(environ 462.342)*	Choléra	0	0	0	0	4	126	231	297	84	1	0	0	743
	Diphtérie	2	5	24	10	7	2	3	0	13	10	14	18	108
	Dysen[terie] ami[bienne] et bacil[laire]	2	6	2	0	3	3	14	26	7	5	4	1	73
	Encéphalite épidémique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fièvre recurrente	0	0	1	10	30	19	7	3	0	0	0	0	70
	Grippe	2	13	7	7	6	8	3	9	0	2	3	4	64
	Infection puerpérale	0	0	1	1	0	1	1	0	0	1	0	0	5
	Lèpre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Méningite cérébro-spinale	2	1	12	5	7	2	3	4	2	2	2	2	44
	Peste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rage	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Rougeole	0	4	9	1	3	0	1	0	0	0	0	0	18
	Scarlatine	4	9	16	10	30	20	5	1	9	11	5	1	121
	Typhoïde et parathyphoïde	4	2	12	8	7	11	13	9	17	6	10	4	103
	Typhus exanthèmatique	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	2
	Variole	12	42	43	16	10	9	3	0	0	0	1	5	141
	Totaux :	28	82	127	68	107	203	284	349	133	38	39	35	1493
Maladies à déclaration facultative														
Cas signalés parmi la population indigène *(environ 462.342)*	Coqueluche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Erysipèle	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	3
	Oreillons	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	Paludisme	0	1	0	0	1	1	4	5	0	4	2	0	18
	Pneumonie	5	17	41	14	4	4	1	0	1	2	2	2	93
	Trachome	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Tuberculose	19	19	25	25	21	23	29	29	28	16	0	23	257
	Béribéri	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	3
	Varicelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19	0	19
	Shistosomiase	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2
	Divers	413	1080	1108	700	665	574	411	343	206	245	209	333	6287*
	Totaux :	439	1117	1176	739	691	602	446	377	236	267	233	360	6683

* Y compris les cadavres recueillis par l'Institut de Bienfaisance.

Etablissements classés pourvus d'une patente

Ateliers de cardage de coton	126
Ateliers de charpente	69
Ateliers de mécanique	57
Ateliers de prise de vues cinématographiques	7
Ateliers de réparation d'automobiles, bicyclettes, pousses-pousses	76
Ateliers de tissage	188
Ateliers divers	221
Bars et cafés	52
Biscuiteries	13
Blanchisseries	134
Boissons non alcoolisées	123
Boulangeries	31
Boucheries et charcuteries	498
Boyauderies	1
Brocanteurs	42
Cabinets de consultations médicales	441
Cabinets dentaires	32
Cercles	7
Cinématographes	12
Confiseries et patisseries	76
Cordonneries	132
Coiffeurs	291
Dépôt de chiffons	6
Dépôts d'essence	41
Dépôts de glace	68
Dépôts divers	42
Distilleries	3
Ecoles de chauffeurs	7
Ecoles diverses	163
Ecuries	9
Epiceries	24
Entreprises de pompes funèbres	11
Etablissements de bains d'hydrothérapies et de massages	39
Etablissements publics	1
Fabriques de bas	160
Fabriques de bonbons	16
Fabriques de cigarettes	19
Fabriques d'huiles et sauces	11
Fabriques de boissons gazeuses	7
Fabriques de tapis	6
Fabriques diverses	183
Ferblanteries	125
à reporter	3570

Report	3570
Filatures	8
Forges et fonderies	43
Fromageries	207
Fruiteries	174
Garages publics	88
Hôpitaux	30
Hôtels	74
Huiles et sauces (vente)	217
Imprimeries	115
Laboratoires divers	9
Laiteries	9
Légumes et gibiers	9
Maisons de chanteuses	14
Maisons de logeurs	289
Maisons de thé	297
Maisons de tolérance	130
Marchés privés	2
Maroquineries	18
Menuiseries	42
Monts de piété	174
Œufs	98
Parcs à bestiaux	3
Pâtes alimentaires	492
Pensions de famille	71
Pharmacies de type moderne	22
Pharmacies chinoises	104
Pharmacies chinoises avec rayon de vente de spécialités pharmaceutiques	21
Poissonneries	635
Produits alimentaires	767
Raffineries de sucre	16
Restaurants	861
Salaisons	160
Salles de danse	21
Savonneries	5
Tailleurs	1203
Tanneries	1
Teintureries	37
Teinturiers-dégraisseurs	155
Théâtres	3
Vétérinaires	6
Vins et spiritueux	295
Volailles	112
Divers	42
Total :	10649

Le Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance
Signé : Dr. RABAUTE.

Service d'Entretien des Plantations

STATISTIQUES

Arbres.—Arbres sur routes et avenues		12.622
Arbres dans les squares et propriétés municipales		2.010
Arbres en pépinières		31.769
Arbustes.—Arbustes dans les parcs, jardins et squares		19.424
Arbustes en pépinières		47.428
Plantes des serres		30.696
	Total :	143.949
Plantations florales.—Parc de Koukaza		107.823
Municipalité		6.424
Consulat		19.306
Cimetières		782
Divers		32.914
	Total :	158.249
Travaux sur routes.—Arbres supprimés sur routes		3.412
Déplacement pour rectification d'alignement		84
Remplacement d'arbres morts ou détériorés		815
Remplacement d'arbres gazés		31
	Total :	4.342
Travaux remboursables.—Déplacement d'arbres	Tls.	1.602
Fournitures et travaux	»	2.874
Main d'œuvre.—Nombre de journées d'ouvriers		53.681

Le Chef de Service
Signé : P. COUSYN.

Service des Travaux Publics

1°—SECTION ADMINISTRATIVE

1)—CADASTRE:—

Routes et chemins publics.—Il a été fait 17 levés de routes et de chemins publics, soit:

Rue Bourgeat, de Paul Beau à Chapsal
Rue Bourgeat prolongée, de Say Zoong à Haig
Rue Brenier de Montmorand, de Auguste Boppe à Foch
Avenue Haig
Route Grouchy
Rue Ratard
Avenue Joffre, de Say Zoong à Montigny
Route Magy
Route de Zikawei
Rue Kraetzer
Rue Lemaire et rue du Consulat
et 5 chemins publics.

Etats d'expropriations.—6 états ont été dressés pour les routes suivantes:

Rue Bourgeat, de Paul Beau à Chapsal
Rue Bourgeat prolongée, de Say Zoong à Haig
Route des Sœurs, entre Foch et Joffre
Rue Lemaire, de Edouard VII à Joffre
Rue Paul Beau, de Foch à Joffre
Rue Brenier de Montmorand, d'Auguste Boppe à Foch.

Mesurages officiels.—Le nombre de mesurages officiels contradictoires a été de 126. A la suite de ces mesurages, les plans officiels établis se répartissent de la façon suivante:

F. C. 65—B. C. 26—U. S. C. 14—Bg. C. 21.

Plans de récolement.—Il a été établi 285 plans de récolement pour cession ou expropriation.

Certificats de bornage.—Le nombre de certificats de bornage délivrés a été de 145:
soit: F. C. 78—B. C. 34—U. S. C. 32—Bg. C. 1.

Permis de construire.—Levés des lots cadastraux pour permis de construire: 319.
Permis de construire vérifiés: 346.

Tirage de plans.—Le nombre de plans tirés pour les divers services est de: 8.095, soit:

Cadastre	2.697	Direction	222
Etudes Bâtiments	2.067	Electricité & Eau	34
Etudes Voirie	1.249	Consulat	24
Etudes Mécaniques	594	Secrétariat	17
Défense	1.173	Sanitaire	18

Plan cadastral.—Par suite de la révision de l'évaluation foncière des lots cadastraux 1000 à 14289 une nouvelle édition du plan cadastral a été faite pour les blocs 117 à 270.

Révision de Rôle Foncier.—La révision de l'Evaluation foncière a été faite pour les lots cadastraux de 1000 à 14289. Cette évaluation a été appliquée à partir du 1er Juillet 1932.

Travaux à titre remboursable.—Les travaux à titre remboursable effectués par le Service se montent à Tls. 4.784.50, soit:

bornage et expertise	Tls.	1.380.50
fourniture de plans pour permis de construire et vente de cartes	»	3.404.00

2)—BUREAU DE SURVEILLANCE :—

Pendant l'année 1932, il a été délivré :

63	permis pour construire	182	maisons	européennes
156	» »	1514	»	chinoises
128	» »	385	constructions diverses	
1836	» peinture et réparations.			

2°—SECTION TECHNIQUE

1)—BATIMENTS :—

No. du travail	Bâtiments	Nature des Travaux	Avant projet	Projet	Plans	Cahier des charges spécial	Nomenclature des travaux	Devis	Devis fournis non exécutés	Devis fournis exécutés
									Tls.	Tls.
1400	Infirmerie Municipale	Logements des Infirmiers Détails et Surélévation		1	5		1	1		4.250,00
1402	Quartier Foch	Garages Modifications	2	1	10		1	1		825,00
1404	Quartier Galliéni	1) Ateliers, lavabos, 2eme Cie. Garages, Chars d'Assaut		1	4		1	1		1.323,00
		2) Surélévation pour l'Infirmerie - Modifications		1	4		1	1		1.041,00
		3) Surélévation de cuisines	1		3					
1405	Ecole Franco-Annamite	Mobilier et portique		1	5		1	1		453,00
1406	Quartier Joffre	Intendance et Infirmerie Militaire	1		4					
1407	Quartier Joffre	Baraquements	1	1	7		1	1		9.180,00
1408	Camps Militaires	Abris à munitions	1		2		1	1	588,00	
1409	Abattoirs Municipaux	Transformations,	1		4			1		
1410	Quartier Joffre	Cabine prophylactique		1	1		1	1		150,00
1411	Ecole Primaire Franco-Chinoise	Baraquements	1		5		1	1	5.825,00	
1412	Poste Central	1) Surélévation du Bâtiment No. 3	1	1	22	1	1	1		7.500,00
		2) Transformation des Ecuries en Prisons	1	1	8	1	1	1		3.700,00
1413	Quartier Joffre	Mobilier		1	7					
1414	Quartier Foch	Mobilier		1	10					
1415	Quartier Joffre	Mobilier		1	3					
1416	Villa du Directeur des Services de Police	Transformations diverses		1	1		1	1		2.152,00
1417	Abattoirs Municipaux	Bassins		1	2		1	1		200,00
1419	Chalet de Koukaza	Tranformations		1	5		1	1		421,00
1421	Cercle de la Police	Foyer du Marin et du Soldat	3	1	134	1	1	3		114.000,00
1422	Quartier Foch	Mobilier		1	2					
1423	Poste Police Joffre	Garages		1	3		1	1		988,00
1425	Poste Police Joffre	W. C.	1	1	7		1	1		987,00
1426	Ecole Primaire Russe		1	1	9	1	1	1		4.000,00
1427	Poste Central	Chambre claire et chambre noire - transformations	1	1	4		1	1	414,00	
1428	Jardin Koukaza	Cabine téléphonique	1	1	4		1	1		152,00
1431	Poste Pompiers Joffre	Hangar en béton armé		1	2		1	1	625,00	
1440	15 Route Vallon	Garage		1	2		1	1	325,00	
1441	Ecole Franco-Chinoise	Préau en béton armé	1		3			1		
1443	Consulat de France	Garage	1		1		1	1	377,00	
		Agrandissement de garages		1	1		1	1		424,00
1444	Collège Municipal	Cabine cinématographique	1		2			1	1.000,00	
1445	Camp Mangin	Aménagement de la nouvelle station T. S. F.		1	1		1	1		785,00
1446	Camp Mangin	Nouvelles baraques	3		6		1	1	3.200,00	
	Ecole Primaire Chinoise	Mobilier		1	2					
	Logements des Tonkinois		3		10			2	69.000,00	
	Quai de l'Est	W. C.	1		1			1		
	Poste Galliéni		1		8			1	85.000,00	
	Quartier Galliéni	Agrandissement	1		4			1	138.000,00	
	Quartier Bernez-Cambot		3		12			1	298.000,00	
		Mobilier divers			6					
		Plans pour le dossier d'assurance			39					
		Divers			38					
			32	27	413	4	26	37	602.354,00	152.531,00
		Devis pour l'entretien des Bâtiments						108		22.167,00
		Totaux :	32	27	413	4	26	145	602.354,00	174.698,00

MIRADOR *(Avenue Joffre—Route de Say Zoong)*

2)—VOIRIE :—

No. du Travail	Rues	Nature des Travaux	Nombre de plans
8001	Rues Tourane Consulat-Weikwei	Elargissement	9
8002	Route des Sœurs	Elargissement	20
8003	Avenue Foch, à l'Ouest rue Lieutenant Pétiot	Redressement	2
8004	Avenue du Roi Albert, angle Foch	Elargissement	4
8005	Place du Château d'Eau	Dragage	4
8006	Avenue Haig	Suppression de piste	2
8007	» Joffre (Roi Albert à Cardinal Mercier)	Elargissement, béton et sheet asphalte	25
8008		Confection et pose de plaques indicatrices	20
8009	Cercle Français	Aménagement des jeux	2
8010	Quartier Foch	Aménagement cour	
8011	Rue Lafayette	Béton et sheet asphalte	5
8012	Route Pichon	Application "Iraq Coldmix"	1
8013	Rues Ratard-Lorton	Aménagement	1
8014	» Ningpo-Palikao	Elargissement	3
8015	Routes Frelupt-Siéyès-Tenant de la Tour et Rémi	Suppression de piste	12
8016	Rues Bourgeat-Cohen-Wantz	Suppression de piste	8
8501	» Massenet (Vallon à Joffre)	Prolongement	3
8502	Place de l'Est	Ponton aux ordures	5
8503	Rue Bridou	Viabilité d'un tronçon	2
	Terrain Caisse des Œuvres	Projet de terrassement	2
		Plans types	14
		Modèles plaques indicatrices	7
		Plans divers	18
		Projet de chemin municipal 1° à 4 mètres 2° à 6 »	6

Total : 175 plans
12 cahiers des charges
13 estimations et devis

3)—MÉCANIQUE :—

N°. du travail	Désignation	Nombre de plans
	Bétonniere à Asphalte No. 2 —	
	Modification de la porte du malaxeur, changement des tôles d'usure, de coussinets et révision générale de l'installation.	2
2611	Changement des engrenages coniques du malaxeur, réparation du cyclone.	1
2618	Confection de 3 armoires et installation de thermomètres enregistreurs.	
	Equilibrage du ventilateur.	2
	Concasseur No. 2.—	
2612	Changement des engrenages coniques du crible.	1
	Four Camia.—	
2600	Fin du montage du hangar	1
2613	Remplacement des plaques de côté de la corbeille et confection de plaque de fond.	6
2615	Appareil de manœuvre pour le wagon à machefers.	
	Révision générale, installation de manomètres, confection d'outils de chauffe.	4
	Mirador Joffre, Say-Zoong.—	
2606	Etude et plans d'exécution.	4
	Installation de supports pour lampes de trafic.	1
	Déversoirs aux ordures.—	
2602	Déversoir Château d'Eau (côté Sud).	1
	Réparation du déversoir Marché de l'Est.	1
	Réparation du déversoir Zafékan.	1
2607	Déversoir Château d'Eau (côté Nord).	1

3)—MÉCANIQUE.—*(Suite)* :—

N°. du travail	Désignation	Nombre de plans
	Four Corrit.—	
	Passerelle pour nettoyage des carreaux.	
	Goulotte pour évacuation des machefers.	
	Hotte pour introduction des ordures.	
	Modifications diverses, plateforme, des vannes, des ventilateurs, etc...	1
	Infirmerie Municipale.—	
	Mécanisme de manœuvre des fenêtres des cabanons.	3
	Service Sanitaire.—	
2601	Modification des portes de l'étuve.	
2620	Confection d'une hotte vitrée pour laboratoire.	3
	Détachement Français.—	
2609	Confection d'un brûloir à café.	1
2617	Confection d'un four à rôtir.	
	Confection de 2 marmites.	3
	Cimetière de Lokawei.—	
2616	Confection d'un portillon au portail d'entrée.	1
	Abattoirs Municipaux.—	
2608	Confection d'outillage divers.	
	Réparations diverses aux chaudières.	1
	Collège Municipal.—	
	Essais du chauffage central.	
	Projet de chauffage central pour les deux ailes.	
	Projet de modification de la chaufferie.	1
	Modification du chauffage central (classe de 5e).	
	Cercle de la Police et Foyer du Marin.—	
2622	Installation électrique.	3
2621	Chauffage central et installation sanitaire.	11
	Porte pliante de la Salle des Fêtes.	8
	Poste Central de Police.—	
2623	Chauffage central pour la surélévation du Bâtiment No. 3.	1
	Portails de Rues.—	
2603	Réception portail Père Dugout.	
2624	Portail Quai de France (Poste de l'Est).	4
	Installation d'un panneau fixe au portail de la rue Tourane.	1
2625	Réparations aux divers portails.	
	Matériel de Voirie.—	
	Bittes en bois (grands et petits modèles).	1
2619	Mécanisme pour vanne de tête d'égout.	1
	Moutons perforateurs.	1
2628	Grilles pour bouches d'égout.	1
	Quais et Pontons.—	
	Cols de cygne pour ponton des M. M.	1
	Réparation du pont du ponton des M. M.	
	Réparation du quai en face du Sémaphore et changement des chaines de la passerelle.	
2627	Réparation du quai au Marché de l'Est.	1
	Réparations diverses des rambardes.	
	T. S. F.—	
	Plans des pylônes (poste Frelupt).	4
	Projet de 3 pylônes de 34 m. 50 de hauteur.	6
	Sémaphore.—	
	Réparation de l'appareil hydraulique pour la manœuvre de la boule.	
	Coaltareuses.—	
2614	Confection d'un attelage d'essai pour caoltareuses.	2
	Réparation de 4 coaltareuses.	
	Tombereaux.—	
2626	Réparation de 4 lots de tombereaux.	
	Modification d'un tombereau avec roulements à galets.	1

3°—SECTION EXECUTIVE

1)—ENTRETIEN VOIRIE :—

Généralités.—Augmentation du réseau routier : 434 mètres.
» de l'emprise en viabilité : 16.831 m2.

Le réseau d'égouts s'est accru de 5115 mètres de drains de moyen et petit diamètres.

Sheet asphalte.—Ces travaux ont été exécutés par l'entreprise Voirie qui a réalisé avenue Joffre une surface de :

10.322 m2. dont 1.103 sur béton de ciment
et 9.219 sur béton d'asphalte.

L'Entretien Voirie a exécuté au carrefour Montigny - Consulat 1062 m2. sur ancienne fondation en béton d'asphalte, et rue de Touranne 634 m2. sur béton de ciment.

Travaux neufs de viabilité.—1°—*Emprises nouvelles.*

Rues	Longueurs	Macadam		Asphalte		Pavage chinois		Pavage cubique		Dalles		Béton	
		Simple	Goudron.	Béton	Sheet	Chaus.	Caniv.	Chaus.	Caniv.	Granit	Ciment	Ciment	Piste
	m.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.
Rue du Consulat					112								
» Tourane					451							154	
» du Weikwei					218		71						
» Hué			4134				15						
Quartier Foch			3774					30					
Route Winling	317		2710						17	171			
Rue Cardinal Mercier			114										
» Bourgeat			42							7			
Avenue du Roi Albert			195										
» Joffre					822								
Chemin municipal N° 20	85					340							
Route Bridou	32	138								8			138
	434	138	10969		1603	340	86	30	17	186		154	138
						426		47					

En diminution : Avenue Foch 384 m2. de Macadam goudronné.

2°)—*Convertissements divers—Chaussées :*

1)—*Béton de ciment en sheet.*
Avenue Joffre 128 m2.

2)—*Béton d'asphalte en sheet.*
Boulevard de Montigny 1062 m2.
Avenue Joffre 1346 »
Rue Tourane 85 »
Total : 2493 m2.

3)—*Pavage cubique caniveau en sheet :*
Rue Tourane 98 m2.

4)—*Pavage chinois trottoir en sheet.*
Rue du Weikwei 26 m2.

5)—*Béton d'asphalte en pavage cubique.*
Rue Eugène Bard 260 m2.
Boulevard de Montigny 43 »
Total : 303 m2.

6)—*Macadam goudronné en sheet.*
Avenue Joffre 8026 m2.

7)—*Cimentage trottoir en pavage chinois chaussée.*
Rue Weikwei 149 m2.

8)—*Macadam simple en pavage chinois chaussée.*
Place de l'Est 100 m2.

9)—*Pavage chinois trottoir en pavage chinois chaussée.*
Rue Hué 14 m2.

10)—*Sheet en pavage cubique.*
Rue du Marché 335 m2.

11)—*Piste en macadam goudronné.*
Route Cohen 54 m2.

12)—*Macadam goudronné en dalles de roulement.*

Route Ghisi	216 m2.
Rue Père Robert	177 »
Total :	393 m2.

13)—*Pavage chinois caniveau en dalles.*

Rue du Père Froc	12 m2.
Route de Zikawei	12 »
Avenue Haig	30 »
» Pétain	15 »
» du Roi Albert	2 »
Route de Boissezon	2 »
» Dufour	4 »
Rue Cardinal Mercier	8 »
Route Cohen	34 »
» Delastre	13 »
» F. Garnier	2 »
à reporter	134 m2.

Reports	134 m2.
Route Frelupt	17 »
» H. Rivière	2 »
» Kaufmann	2 »
» Kahn	9 »
» Fergusson	4 »
» Maresca	2 »
» Grouchy	4 »
» Magniny	12 »
» R. Henry	6 »
» P. Huc	2 »
» Prosper Paris	2 »
Rue Ratard	12 »
Route Rémi	2 »
» H. de Siéyès	16 »
» Victor Emmanuel III	7 »
Total :	233 m2.

Comparaison de l'emprise des chaussées en 1931 et 1932.

ARRONDISSEMENT	LONGUEUR DES RUES	MACADAM SIMPLE	MACADAM GOUDRONNÉ	BÉTON ASPHALTE	SHEET ASPHALT	PAVAGE CHINOIS	PAVAGE CUBIQUE	BÉTON CIMENT	DALLES	PISTE
	m.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.
1er	40.274	3.532	191.023	25.804	38.814	86.229	28.973	283	13.872	
2e	61.516	4.253	385.419	8.189	40.693	32.827	11.852	5.393	11.290	80.956
Total en 1931	101.790	7.785	576.442	33.993	79.507	119.056	40.825	5.676	25.162	80.956
1er	40.274	3.432	198 068	24.354	41.522	86.554	29.543	309	13.896	
2e	61.950	4.391	380.594	6.843	50.024	32.958	11.869	5.393	12.078	81.040
Total en 1932	102 224	7.823	578.662	31.197	91.546	119.512	41.412	5.702	25.974	81.040

Trottoirs—Travaux neufs de viabilité.—*Emprises nouvelles.*—

Rues	Bordures		Cimentage	Terre battue
	Granit	Ciment		
	m.	m.	m2.	m2.
Rue Touranne			628	
» Hué			20	
» du Consulat			174	
» du Weikwei			418	
» du Père Froc	5	36		
Route de Zikawei	15	25		
Avenue Edouard VII			30	
Ecole rue Chapsal		34	193	
Avenue Haig	118			
» Pétain	60			
» du Roi Albert	6			
Route Bridou	64		24	146
» de Boissezon	6			
à reporter	274	95	1487	146

Rues	Bordures		Cimentage	Terre battue
	Granit	Ciment		
	m.	m.	m2.	m2.
Report	274	95	1487	146
Rue Bourgeat	29			
Route Cohen	133			
Rue Cardinal Mercier	32			
Route Dufour	17			
» Delastre	53			
» Frelupt	82			
» Fergusson	16			
» F. Garnier	6			
» Grouchy	15			
» H. Rivière	6			
» Kahn	35			
» Kaufmann	9			
» Magniny	45			
» Maresca	7			
» P. Henry	24			
» P. Huc	8			
» Rémi	6			
Rue Ratard	47			
Route H. de Siéyès	63			
» V. Emmanuel III	29			
» Winling	77	573		1934
Camp Frelupt			20	
Infirmerie Municipale			74	
Route P. Paris	8			
	1021	668	1581	2080
Bordures.				
En diminution :				
Rue du Consulat	7			
» du Weikwei	15			
» de Touranne	4			
Avenue Edouard VII	6			
Total :	32			
En diminution :				
Pavage chinois trottoir en sheet rue du Weikwei				26
Cimentage trottoir en pavage chinois chaussée rue du Weikwei				149
Pavage chinois trottoir en pavage chinois chaussée rue Hué				14
Avenue Joffre—Dallage trottoir				148

2°)—*Convertissements divers.—Trottoirs :*

1)—*Pavage chinois en cimentage :*

Rue Amiral Bayle	66 m2.
Avenue Edouard VII	130 »
Rue Lemaire	13 »
» Touranne	121 »
» Lagrené	47 »
» Bluntschli	15 »
» Laguerre	25 »
Total :	417 m2.

2)—*Macadam goudronné en cimentage :*

Rue B. Gros	24 m2.
» Eugène Bard	54 »
» A. Boppe	48 »
Avenue Edouard VII	136 »
» Joffre	18 »
Route A. Courbet	9 »
Rue Bourgeat	220 »
Route Père Robert	24 »
» Vallon	46 »
Total :	579 m2.

3)—*Bitume en cimentage :*

Rue Brenier de Montmorand	48 m2.
Route Conty	33 »
Rue du Père Froc	57 »
» Chapsal	12 »
Avenue Foch	189 »
Rue Cardinal Mercier	18 »
Route Frelupt	29 »
Rue Lafayette	26 »
Total :	412 m2.

4)—*Terre battue en cimentage :*

Rue Brenier de Montmorand	123 m2.
Route Conty	19 »
Rue du Père Froc	36 »
» Wantz	75 »
Route de Zikawei	121 »
Rue Chapsal	20 »
Avenue Haig	40 »
» Pétain	267 »
» Joffre	23 »
» du Roi Albert	92 »
» Foch	23 »
Route A. Courbet	9 »
» de Boissezon	24 »
» Cohen	392 »
Rue Cardinal Mercier	111 »
Route Dufour	40 »
» Dupleix	11 »
» Delastre	24 »
» Frelupt	229 »
» F. Garnier	15 »
à reporter	1694 m2.

Report	1694 m2.
Route Fergusson	40 »
» H. Rivière	12 »
» Kaufmann	18 »
» Kahn	104 »
Rue Lafayette	157 »
Route Magniny	182 »
» Massenet	11 »
» Maresca	23 »
» P. Henry	72 »
» Père Huc	20 »
» Prosper Paris	21 »
» Rémi	13 »
» H. de Siéyès	65 »
» V. Emmanuel III	70 »
» Winling	35 »
» Pottier	47 »
Total :	2584 m2.

5)—*Terre battue en pavage chinois.*

Rue du Marché	289 m2.
Route Père Dugout	31 »
Total :	320 m2.

6)—*Terre battue en macadam goudronné.*

Rue Wantz	8 m2.
Route Grouchy	38 »
» Delastre	32 »
Total :	78 m2.

7)—*Terre battue en bitume.*

Avenue Haig	399 m2.

8)—*Bordures ciment en bordures granit.*

Rue Lafayette	24 m.

Comparaison de l'emprise des trottoirs en 1931 et 1932.—

Arrondissement	Macadam simple	Macadam goudronné	Bitume	Pavage chinois	Cimentage	Terre battue	Longueurs des bordures
	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	mètres
1er	2.871	45.113	24.612	27.724	65.291	16.700	66.161
2me	534	68.946	34.122	550	37.540	182.104	48.107
Total 1931	3.405	114.059	58.734	28.274	102.831	198.804	114.268
1er	2.871	44.859	24.462	27.587	67.828	15.978	66.244
2me	534	68.699	34.259	550	40.279	181.525	49.681
Total 1932	3.405	113.558	58.721	28.137	108.107	197.503	115.925

TRONÇON DE LA ROUTE WINLING OUVERTE EN 1932

Emprise totale.—

Année	Chaussées	Trottoirs	Emprise totale
1931	969.401 m2.	506.107 m2.	1.475.508 m2.
1932	982.868 »	509.431 »	1.492.299 »

Assainissement.—Le réseau d'égouts a été amélioré par les travaux suivants.

RUES	TUYAUX				REGARDS			Puisards
	0,50	0,30	0,20	0,15	1 x 1	0,70 x 0,70	0,40 x 0,40	0,13 x 0,20
Elargissement :	m.	m.	m.	m.				
Rue du Weikwei		11						
» Tourane-Consulat		85		8	1			
Avenue Joffre		74		178				
» Foch		14		14				
» du Roi Albert		47	6	59				
Drainage :								
Ecole rue Chapsal	24	202	61	305		10		42
Quartier Foch	56	231	113	249		24	1	36
Poste Pompiers Joffre			10	44		3		7
Route de Zikawei		11					1	
Cour de la Municipalité		40	4	3		1		
Collège Municipal				24				
Prison Poste Central				19				
Total :	80	715	194	903	1	38	2	85

Branchements particuliers.—

Total des Branchements	0,50	0,30	0,20	0,15	
79	22 m.	1061 m.	239 m.	1901 m.	

Augmentation du drainage en 1932.—

TUYAUX				REGARDS			PUISARDS
0,50	0,30	0,20	0,15	1 x 1	0,70 x 0,70	0,40 x 0,40	0,13 x 0,20
102 m.	1.776 m.	433 m.	2.804 m.	1	38	2	85

Travaux divers.—*Remplacement de grilles de puisards et de tampons de regard en fonte, cassés ou volés :*

Grands tampons de regard 3
Petits tampons de regard ..... —
Grandes grilles de puisards 128
Petites » » » 28

Moulage en béton exécuté au dépôt des Arrondissements :

38 tampons de 0,70 x 0,70
30 » 0,60 x 0,60
10 » 0,40 x 0,40

Construction de caveaux en béton au cimetière :

63 tombes d'adulte
10 » d'enfants

Travaux neufs.—*Divers.*—

Incinérateur	Pavage cubique allées	15 m2.
	Cimentage allées	3 »
Hôpital Isolation	Escarbillage allées	285 »
Avenue Joffre No. 832	Macadam goudronné allées	560 »
	Dallage allées	28 »
	Pose dalles granit allées	4 »
	Cimentage allées	3 »
	Escarbillage allées	3658 »
	Pose bordures ciment	14 m.
Ecole Russe (Frelupt)	Macadam simple allées	274 m2.
Garage Municipal	Cimentage	48 »
	Pose bordures granit	34 m
Route Winling	Drainage en tuyaux de 4' 6"	370 »

Etat du Drainage de la Concession au 1er Janvier 1933.—

DRAINS EN BRIQUES						
2m. x 3m.	1.65 x 2.44	1.52 x 2.30	0 80 x 0.45	0.65 x 0.52	0.55 x 0.46	0.52 x 0.52
961	1.020	153	42	189	274	213
0.52 x 0.42	0.51 x 0.48	0.51 x 0.46	0.55 x 0.37	0.50 x 0.47	0.50 x 0.45	0.40 x 0.45
87	296	180	270	115	401	43
0.46 x 0.33	0.46 x 0.30	0.43 x 0.32	0.40 x 0.32	0.40 x 0.30	0.25 x 0.25	0.60 x 0.70
136	54	131	138	321	259	109

DRAINS EN CIMENT								
0.72 x 0.54	0.72 x 0.48	0.72 x 0.46	0.70 x 0.45	0.60 x 0.35	0.50 x 0.30	0.46 x 0.30	0.45 x 0.30	0.40 x 0.30
33	91	429	211	71	165	1.831	1.048	218
1.36	0.90	0.70	0.50	0.30	0.20	0.15	12"	9"
9.101	10.739	23.869	41.790	35.753	6.007	12.441	2.002	233

DRAINS		REGARDS			PUISARDS	
ciment 6"	grès 12"	1 x 1	0.70 x 0.70	0.40 x 0.40	0.40 x 0.40	0.13 x 0.20
359	212	2.542	302	2	4.741	279

Longueur totale du drainage : 151.995 mètres.

Travaux remboursables exécutés pour le compte des Compagnies Concessionnaires pendant l'année 1932.

	CHAUSSÉE			Pavage chinois	Terre battue	TROTTOIRS				Dalles	Bordures
	Pavage cubique	Sheet B. A.	Macadam coaltaré			Cimentage	Dalles ciment	Macadam briques coaltaré	Bitume		
	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m2.	m.	m.
Eaux	81,15	57,78	1.960,74	846,46	669,01	112,94	14,00	268,55	34,20	1,20	3,30
Electricité	1,68	69,22	1.437,62	374,87	437,00	498,24	109,00	570,44	66,00	139,00	43,00
Gaz	21,86	67,14	1.622,65	199,76	970,00	57,72	12,00	291,75	14,50	21,45	
Compagnie Téléphones		1,20	287,60	60,20	579,00	134,64	49,00	267,00	34,50	2,60	2,60
S'hai Water Works Co		3,00	4,80						3,00		
Standard Oil Co				8,00	20,00	60,00	10,00	90,30	48,00		3,30
Asiatic Petroleum Co					53,00		12,00	22,00	11,00		
United Petroleum Co			11,25					10,00			
Texas Co					68,00	21,00		60,00	18,00		
	105,05	198,34	5.324,66	1.489,29	2.796,01	884,54	206,00	1.580,04	229,20	164,34	52,20

Travaux d'entretien—Chaussées.

1)—*Macadam chaussée :*

Quai de France	36,00 m2.	Route de Boissezon	123,00 m2.
Boulevard des 2 Républiques	5,00 »	» Cohen	230,00 »
Avenue Dubail	40,00 »	Rue Cardinal Mercier	2.147,00 »
» Edouard VII	111,40 »	Route Culty	252,00 »
» Joffre	964,60 »	» Doumer	144,00 »
Rue Amiral Bayle	31,20 »	» diverses	2.259,00 »
» Bourgeat	992,00 »	» Delastre	188,00 »
» Brenier de Montmorand	56,00 »	» des Sœurs	1.311,00 »
» Baron Gros	4,00 »	» Frelupt	902,00 »
» Eugène Bard	7,00 »	» Fergusson	71,00 »
» Chapsal	150,70 »	» Ghisi	1.450,00 »
Route Conty	375,80 »	» Grouchy	546,00 »
» Père Dugout	6,00 »	» H. Rivière	240,00 »
Rue de l'Est	17,00 »	» Kaufmann	48,00 »
» du Père Froc	5,00 »	Rue Massenet	159,00 »
» Kraetzer	34,80 »	Route Magniny	47,00 »
» Lafayette	77,00 »	Rue Marcel Tillot	87,00 »
» Laguerre	2,50 »	Route Maresca	876,00 »
» Montauban	3,00 »	» Prosper Paris	708,00 »
» de Ningpo	22,00 »	» Père Robert	1.063,00 »
» Ou Song Kiang	9,00 »	» P. Destelan	8,00 »
» du Capitaine Rabier	45,30 »	Rue Paul Beau	130,00 »
» Tourane	11,00 »	Route Rémi	111,00 »
» Wantz	17,30 »	Rue Ratard	88.00 »
Route de Zikawei	253,70 »	Route Say Zoong	328,00 »
Ponton Château d'Eau	22,50 »	» H. de Siéyès	276,00 »
Cour Municipalié	32,00 »	» Stanislas Chevalier	246,00 »
Poste Joffre	16,00 »	» Tenant de la Tour	204,00 »
Avenue du Roi Albert	980,00 »	» Vallon	77,00 »
» Pétain	800,00 »	» Voyron	180,00 »
» Foch	912,00 »	» Winling	370,00 »
		Total :	20.909,80 m2.

2)—*Pistes :*

Avenue Haig	1.480,00	m2.
Route de Boissezon	2.039,00	»
Rue Bourgeat	3.575,00	»
Route Cohen	680,00	»
» Cassini	300,00	»
» diverses	2.943,00	»
» Delastre	1.966,00	»
» Dufour	2.030,00	»
» Edan	240,00	»
» F. Garnier	432,00	»
» Frelupt	6.037,00	»
» Fergusson	2.380,00	»
» Kahn	840,00	»
» Maresca	1.450,00	»
» Mayen	43,00	»
» P. Destelan	225,00	»
» Magniny	203,00	»
» Rémi	575,00	»
Rue Ratard	1.478,00	»
Route H. de Siéyès	4.662,00	»
» Tenant de la Tour	1.470,00	»
» Winling	1.810,00	»
» de Zikawei	4.107,00	»
Total :	40.965,00	m2.

3)—*Pavage chinois caniveau :*

Avenue Pétain	433,00	m2.
» du Roi Albert	48,00	»
Rue Amiral Courbet	6,00	»
» Bourgeat	192,00	»
Route de Boissezon	26,00	»
Rue Cardinal Mercier	171,00	»
Route Cohen	42,00	»
» Dufour	62,00	»
» diverses	106,00	»
» Dupleix	56,00	»
» Delastre	28,00	»
» Frelupt	349,00	»
» Fergusson	12,00	»
» Grouchy	33,00	»
» Kahn	109,00	»
» Ghisi	57,00	»
» Lorton	132,00	»
» Magniny	5,00	»
» Magy	7,00	»
» Maresca	8,00	»
» Prentice	6,00	»
» Prosper Paris	14,00	»
Rue Ratard	102,00	m2.
Route H. de Siéyès	345,00	»
» Tenant de la Tour	199,00	»
» V. Emmanuel III	18,00	»
» Winling	8,00	»
» de Zikawei	104,00	»
Total :	2.678,00	m2.

4)—*Pavage chinois chaussée :*

Quai de France	56,45	m2.
» de K. L. Y.	172,50	»
Boulevard de Montigny	101,40	»
» des 2 Républiques	386,80	»
Avenue Edouard VII	7,00	»
» Joffre	15,85	»
Rue Blunstchli	37,30	»
» Brodie A. Clarke	696,40	»
» Eugène Bard	180,40	»
» Colbert	1.033,00	»
» du Consulat	14,00	»
» Discry	18,20	»
» de l'Est	28,00	»
» Formose	43,00	»
» Fokien	17,50	»
» Galle	19,60	»
» Hennequin	39,00	»
» Hué	306,70	»
» Lagrené	59,90	»
» Lemaire	7,00	»
» du Marché	280,30	»
» Millot	28,00	»
» Minghong	18,40	»
» Montauban	2,25	»
» Oriou	281,30	»
» Ou Song Kiang	40,00	»
» Palikao	16,00	»
» de la Paix	25,00	»
» des Pères	32,00	»
» Capitaine Rabier	21,00	»
» Sœur Allègre	715,20	»
» Takou	31,80	»
» Tourane	5,60	»
» Vincent Mathieu	22,00	»
Route Voisin	8,50	»
Rue Vouillemont	341,70	»
» Wagner	72,40	»
» Weikwei	695,30	»
» du Whampoo	3,00	»

Route de Zikawei	13,80 m2.
Place de l'Est	295,00 »
Ponton Château d'Eau	113,00 »
Chemin Municipal No. 5	90,00 »
» » » 13	74,00 »
» » » 14	344,00 »
» » » 15	257,00 »
» » » 20	42,00 »
» » » 33	32,00 »
Total :	7.141,05 m2.

5)—*Pavage cubique chaussée :*

Quai de France	248,30 m2.
Quai de l'Est	69,00 »
Avenue Edouard VII	3,00 »
Rue Brodie A. Clarke	4,00 »
» Lagrené	70,00 »
Route de Zikawei	78,00 »
Ponton Château d'Eau	205,00 »
Place du Château d'Eau	154,40 »
Ecole rue Chapsal	7,20 »
Abattoirs	146,00 »
Avenue Joffre	103,00 »
Rue Bourgeat	4,00 »
Route Prosper Paris	4,00 »
» Stanislas Chevalier	14,00 »
» Say-Zoong	14,00 »
Total :	1.123,90 m2.

6)—*Sheet asphalte chaussée :*

Boulevard Montigny	241,00 m2.
Avenue Edouard VII	731,00 »
» Joffre	550,71 »
Rue du Consulat	385,48 »
» du Marché	8,75 »
» de Ningpo	3,50 »
Avenue Foch	65,00 »
Route Père Robert	16,00 »
Total :	2.001,44 m2.

7)—*Béton asphalte chaussée :*

Boulevard Montigny	1.591,00 m2.
Avenue Edouard VII	731,00 »
» Joffre	415,79 »
Rue Eugène Bard	359,00 »
» du Consulat	91,98 »
Total :	3.188,77 m2.

8)—*Béton chaussée :*

Boulevard Montigny	290,00 m2.
Avenue Joffre	5,40 »
Rue du Consulat	59,60 m2.
» Kraetzer	18,00 »
» du Marché	6,00 »
» Petit	126,00 »
» Tourane	10,60 »
Total :	515,60 m2.

9)—*Relèvement de dalles de roulement chaussée :*

Quai de France	24,00 m2.
Avenue Edouard VII	31,00 »
Total :	55,00 m2.

10)—*Relèvement de dalles, granit :*

Boulevard Montigny	1,00 m2.
Avenue Dubail	41,00 »
» Edouard VII	4,50 »
Rue Amiral Bayle	17,00 »
» Auguste Boppe	8,00 »
» Brenier de Montmorand	13,00 »
» Eugène Bard	6,00 »
» Chapsal	18,00 »
» Discry	25,00 »
» du Weikwei	93,00 »
» Wantz	4,50 »
Ecole rue Chapsal	25,00 »
Avenue Joffre	175,00 »
» Pétain	7,00 »
» Roi Albert	24,00 »
» Foch	21,00 »
Rue Cardinal Mercier	8,00 »
» Marcel Tillot	6,00 »
Route Stanislas Chevalier	4,00 »
» H. de Siéyès	1,00 »
» Voyron	21,00 »
» Vallon	2,00 »
» Winling	9,00 »
Total :	534,00 m2.

11)—*Goudronnage chaussée :*

Quai de France	1.550,00 m2.
Avenue Edouard VII	2.640,00 »
» Joffre	1.116,00 »
Rue Auguste Boppe	156,00 »
» Père Froc	515,00 »
» Kraetzer	24,00 »
» Marcel Tillot	44,00 »
Avenue du Roi Albert	480,00 »
» Haig	439,00 »
» Foch	790,00 »
» Pétain	920,00 »

Route de Boissezon	420,00	m2.
Rue Bourgeat	655,00	»
Route Culty	252,00	»
Rue Cardinal Mercier	100,00	»
Route Cohen	390,00	»
» Delastre	145,00	»
» des Sœurs	237,00	»
» Dufour	400,00	»
» Dupleix	43,00	»
» Doumer	230,00	»
» F. Garnier	113,00	»
» Frelupt	749,00	»
» Fergusson	71,00	»
» Ghisi	685,00	»
Rue Lafayette	416,00	»
Route Lorioz	218,00	»
» H. Rivière	225,00	»
» Marcel Tillot	75,00	»
» Maresca	74,00	»
» Massenet	390,00	»
» Pottier	256,00	»
» Prosper Paris	2.344,00	»
» Paul Beau	221,00	»
» Père Robert	825,00	»
» Rémi	73,00	»
Rue Ratard	400,00	»
Route Say-Zoong	1.586,00	»
» Siéyès	390,00	»
» V. Emmanuel III	420,00	»
» Voyron	220,00	»
» Winling	755,00	»
» de Zikawei	3.642,00	»
Total :	25.694,00	m2.

12)—*Emulsion chaussée :*

Quai de France	681,00	m2.
Boulevard Montigny	99,00	»
» des 2 Républiques	703,00	»
Avenue Dubail	110,00	»
Rue Chapsal	5,40	»
» Marco-Polo	200,00	»
» Marcel Tillot	13,00	»
Place de l'Est	215,00	»
Avenue Joffre	374,00	»
» Pétain	60,00	»
» du Roi Albert	211,00	»
Rue Bourgeat	395,00	»
Route de Boissezon	123,00	»
Route Cohen	110,00	m2.
Rue Cardinal Mercier	427,00	»
Route des Sœurs	154,00	»
» Delastre	43,00	»
» diverses	250,00	»
» Frelupt	112,00	»
Rue Lafayette	64,00	»
» Paul Beau	130,00	»
Route Père Robert	154,00	»
» Maresca	75,00	»
» Stanislas Chevalier	246,00	»
» Say-Zoong	70,00	»
» Tenant de la Tour	507,00	»
» Vallon	77,00	»
Total :	5.608,40	m2.

13)—*Cimentage chaussée :*

Rue Bourgeat	86,00	m2.

14)—*Asphaltage chaussée :*

Route de Zikawei	23.323,00	m2.
Avenue Dubail	14.332,00	»
Route Conty	8.064,00	»
» Porte de l'Ouest	4.077,00	»
Rue Amiral Bayle	11.641,00	»
» Wantz	3.074,00	»
» Auguste Boppe	3.870,00	»
» Chapsal	8.480,00	»
» Lafayette	16.147,00	»
» Brenier de Montmorand	10.336,00	»
» Père Dugoût	2.576,00	»
» du Père Froc	6.586,00	»
Avenue Edouard VII	17.247,00	»
Rue Montauban	2.142,00	»
» Laguerre	555,00	»
» Tourane	360,00	»
» Vincent Mathieu	624,00	»
Cimetière de Vouillemont	1.031,00	»
Avenue Joffre	11.961,00	»
Rue Porte du Nord	1.708,20	»
Cour Municipalité	2.255,00	»
Rue Marcel Tillot	2.697,30	»
Quai de France	3.596,20	»
Rue Capitaine Rabier	6.224,60	»
Ponton M. M. et Sémaphore	725,00	»
Boulevard des 2 Républiques	13.014,00	»
Rue Bourgeat	14.565,90	»
» Wagner	1.058,60	»
» Baron Gros	5.051,00	»

Rue Palikao	3.112,50	m2.
» Ou Song Kiang	1.098,50	»
» Saïgon	761,00	»
» Vouillemont	1.409,00	»
» des Pères	1.346,50	»
» Eugène Bard	3.368,40	»
» Marco Polo	1.703,80	»
» de Ningpo	3.284,70	»
» Père Meugniot	683,10	»
Abattoirs	150,00	»
Avenue Pétain	11.474,00	»
» du Roi Albert	16.393,00	»
» Haig	10.380,00	»
» Foch	7.799,00	»
Route de Boissezon	6.458,00	»
» Cohen	2.297,00	»
Rue Cardinal Mercier	8.993,00	»
Route Dufour	4.206,00	»
» Delastre	5.099,00	»
» des Sœurs	920,00	»
» Delaunay	1.710,00	»
» Edan	1.134,00	»
» F. Garnier	1.616,00	»
» Frelupt	15.001,00	»
» Ghisi	765,00	»
» Grouchy	546,00	»
» H. Rivière	2.254,00	»
» Kahn	2.847,00	»
Rue du Lieutenant Pétiot	2.338,00	»
Route Lorton	1.911,00	»
» Kaufmann	1.508,00	»
» Maresca	3.466,00	»
» Magy	447,00	»
Rue Massenet	159,00	»
Route Prosper Paris	490,00	»
» Prentice	2.191,00	»
» Pottier	3.756,00	»
» P. Destelan	1.944,00	»
» Père Robert	5.766,00	»
» Pichon	6.524,00	»
» P. Henry	4.884,00	»
Rue Ratard	14.252,00	»
Route Rémi	1.843,00	»
» H. de Siéyès	13.041,00	»
» Stanislas Chevalier	4.857,00	»
» Say Zoong	7.314,00	»
Rue Paul Beau	1.990,00	»
Route Tenant de la Tour	5.128,00	m2.
» Vallon	3.767,00	»
» Voyron	180,00	»
» Victor Emmanuel III	3.582,00	»
» Winling	6.623,00	»
Poste Police Foch	1.530,00	»
Ecuries Municipales	304,00	»
Stand de tir	362,00	»
Jardin de Koukaza	1.320,00	»
Maison Chef de la Garde	871,00	»
Square Paul Brunat	510,00	»
Total :	416.969,30	m2.

15)—*Emulsion toitures.*

Quartier Foch	1.022,00	m2.

Travaux d'entretien—Trottoirs.

1) —*Macadamisage.*—

Quai de France	216,00	m2.
Boulevard de Montigny	85,00	»
Avenue Dubail	1.296,00	»
» Edouard VII	6,80	»
Rue Amiral Bayle	8,00	»
» Bourgeat	7,20	»
» Brenier de Montmorand	168,70	»
» Baron Gros	55,00	»
» Eugène Bard	26,95	»
» Chapsal	154,00	»
» Ou Song Kiang	33,00	»
» Porte du Nord	16,00	»
» Marcel Tillot	29,70	»
» Vouillemont	28,00	»
» Wantz	11,00	»
Route de Zikawei	7,50	»
Avenue Joffre	567,00	»
» Foch	343,00	»
» Haig	150,00	»
» du Roi Albert	192,00	»
» Pétain	14,00	»
Rue Cardinal Mercier	63,00	»
Route des Sœurs	185,00	»
Rue Lafayette	24,00	»
Route Mayen	120,00	»
» Père Robert	367,00	»
Rue Pottier	43,00	»
Route Pichon	46,00	»
Rue Stanislas Chevalier	268,00	»
Route Vallon	66,00	»
Rue diverses	395,00	»
Total :	4.991,85	m2.

2)—*Cimentage.*—

Quai de France	15,00 m2.
Boulevard de Montigny	10,36 »
» des 2 Républiques	108,00 »
Avenue Edouard VII	38,30 »
Rue Amiral Bayle	12,00 »
» Auguste Boppe	1,00 »
» Chusan	40,00 »
» de l'Est	19,00 »
» Kraetzer	25,00 »
» du Marché	6,70 »
Route Palikao	44,00 »
Rue Protet	15,20 »
» Capitaine Rabier	5,70 »
» du Weikwei	11,60 »
Marché Siemen	44,00 »
Avenue Joffre	216,80 »
» Foch	30,00 »
» Haig	46,00 »
Rue Amiral Courbet	12,00 »
» Bourgeat	33,00 »
Route Grouchy	35,00 »
Rue Kaufmann	15,00 »
» Lafayette	21,00 »
» Massenet	22,00 »
Route Père Robert	7,00 »
» Prosper Paris	6,00 »
Rue Stanislas Chevalier	7,00 »
» diverses	12,00 »
Total :	858,66 m2.

3)—*Pavage chinois :*

Quai de France	88,00 m2.
Boulevard des 2 Républiques	24,00 »
Avenue Dubail	3,00 »
» Joffre	14,00 »
Rue Baron Gros	5,00 »
» Buissonnet	17,00 »
» Chapsal	7,50 »
» Formose	12,00 »
» Lagrené	5,00 »
» Minghong	3,00 »
» Moulin	6,00 »
» Oriou	3,00 »
» Ou Song Kiang	23,70 »
» Protet	6,00 »
» du Whampoo	13,00 »
Ecole rue Chapsal	2,40 »
Total :	232,60 m2.

4)—*Escarbillage :*

Avenue Dubail	401,00 m2.
» Edouard VII	40,00 »
Rue du Consulat	80,00 »
» du Marché	136,00 »
» Capitaine Rabier	450,00 »
» Tourane	207,00 »
Ecole rue Chapsal	1.506,00 »
Total :	2.820,00 m2.

5)—*Relèvement de bordures :*

Boulevard de Montigny	10,00 m2.
» des 2 Républiques	4,00 »
Avenue Dubail	41,00 »
» Edouard VII	4,50 »
Rue Amiral Bayle	17,00 »
» Auguste Boppe	8,00 »
» Brenier de Montmorand	13,00 »
» Eugène Bard	6,00 »
» Chapsal	18,00 »
» Discry	25,00 »
» Lagrené	15,50 »
» du Marché	25,00 »
» du Weikwei	93,00 »
» Wantz	4,50 »
Ecole rue Chapsal	25,00 »
Rues du Consulat-Tourane	317,00 »
Avenue Joffre	291,00 »
» Pétain	26,00 »
» Haig	40,00 »
» du Roi Albert	97,00 »
» Foch	83,00 »
Rue Cardinal Mercier	26,00 »
» Marcel Tillot	24,00 »
Route H. de Siéyès	4,00 »
» Stanislas Chevalier	5,00 »
» Vallon	8,00 »
» Winling	36,00 »
Total :	1.266,50 m2.

6)—*Bitume :*

Rue Lafayette	9,00 m2.

7)—*Dallage.*

Avenue Haig	160,00 m2.
» du Roi Albert	35,00 »
» Joffre	1.378,00 »
Rue Amiral Courbet	37,00 »
Total :	1.610,00 m2.

8)—*Emulsion :*

Avenue Joffre	240,00 m2.
» Haig	150,00 »
Rue Amiral Courbet	195,00 »
» Paul Beau	150,00 »
Route Père Robert	226,00 »
Total :	961,00 m2.

9)—*Asphaltage :*

Avenue Dubail	1.128,25 m2.
Rue Brenier de Montmorand	165,00 »
» Chapsal	194,75 »
Avenue Joffre	11.698,00 »
» du Roi Albert	4.428,00 »
» Pétain	620,00 »
» Haig	1.101,00 »
» Foch	3.332,00 »
Rue Amiral Courbet	1.020,00 »
» Bourgeat	675,00 »
Route Frelupt	630,00 »
» Lorton	255,00 »
» Voyron	200,00 »
Total :	24.447,00 m2.

10)—*Goudronnage :*

Avenue Dubail	748,00 m2.
» Haig	399,00 »
» du Roi Albert	818,00 »
» Foch	609,00 »
» Pétain	351,00 »
» Joffre	728,00 »
Rue Bourgeat	565,00 »
Route Dollfus	999,00 »
Rue Lafayette	150,00 »
Route Mayen	120,00 »
Rue Marcel Tillot	403,00 »
Route Père Robert	471,00 »
Rue Ratard	111,00 »
Route Stanislas Chevalier	206,00 »
» Voyron	430,00 »
» Vallon	765,00 »
Total :	7.873,00 m2.

11)—*Divers :*

Hôpital Sainte Marie.

Escarbillage allées	672,00 m2.

Infirmerie Delastre :

Cimentage allées	6,00 m2.

Poste Police Pétain :

Macadamisage cour	68,00 m2.
Cimentage cour	5,00 »

Terre battue :

Avenue du Roi Albert	163,00 m2.
» Joffre	685,00 »
» Foch	410,00 »
Rue Bourgeat	1.515,00 »
Route de Boissezon	656,00 »
Rue Cardinal Mercier	288,00 »
Route Diverses	1.184,00 »
» Doumer	630,00 »
» Grouchy	861,00 »
» Jupin	375,00 »
» Kahn	81,00 »
Rue Lafayette	9,00 »
Route Magy	109,00 »
Rue Molière	500,00 »
Route Magniny	96,00 »
» Pichon	420,00 »
Rue Ratard	140,00 »
Route H. de Siéyès	951,00 »
» de Say-Zoong	180,00 »
» Tenant de la Tour	69,00 »
» Voyron	175,00 »
» Victor Emmanuel III	111,00 »
» Vallon	381,00 »
» Winling	255,00 »
» de Zikawei	105,00 »
» Prentice	40,00 »
Total :	10.389,00 m2.

Comblement de mares par terre :

	Surface	*cube*
Route Culty, Ouest Fergusson	1040 m2.	2092 m3.
Avenue du Roi Albert, Sud Frelupt	644 »	642 »
Route Massenet angle Joffre	45 »	31 »
Avenue Joffre No. 832	560 »	6604 »
Hôpital Isolation	285 »	82 »
Mare Lafayette	425 »	450 »
Total :	2.999 m2.	9.901 m3.

Remblai de terrains bas.

Route Lorioz	2900 m3.
» Magy	45 »
» Rémi	90 »
» Victor Emmanuel III	130 »
Total :	3.165 m3.

Concasseurs.—Le cube de rocaille traité pendant l'année 1932 a été de : 3.980 m3. 119

Les produits ouvrés obtenus ont été :

Granit	2.038 m3. 601
Gravillon	1.035 m3. 541
Sable bleu	875 m3. 668

Bétonnières d'Asphate.—Le nombre de cuvées sorties pendant l'année a été :

1°—*Béton d'asphalte.*—Bétonnière No. 1	781 cuvées	de 1.100 Kg.	=	859.100 Kg.
» » 2	1533 »	» 550 Kg.	=	843.150 Kg.
		Total :		1.702.250 Kg.
2°—*Sheet asphalte.*—Bétonnière No. 2	1664 cuvées	de 528 Kg.	=	878.592 Kg.

2)—ENTRETIEN MATÉRIEL :—

Travaux exécutés aux Ateliers durant l'année 1932.—*Constructions.*—8 armatures de drain, 50 anneaux en fer, 50 anses, 64 barres de renforcement grille, 598 crochets en fer, 193 chevaux de frise, 325 créneaux, 42 colliers, 14 chaines, 30 cuillères à puisard, 2 caisse à ordures, 2 caisses à sable, 12 cibles en toile avec poignée, 34 fers plats, 20 grilles petites, 40 grilles grandes, 6 gabarits en bois, 260 hérissons, 352 lits doubles en bois, 50 marteaux paveurs, 50 manches de dames, 316 plaques en bois pour Cimetière, 5460 pieux en bois, 45 pièces en fer pour fourneaux de cuisine, 2 portes en fer avec clefs, 6 pignons pour camions, 31 planches, 830 piquets en bois, 1 portique pour Ecole Franco-Chinoise, 2 potences, 64 pattes de scellement, 40 râteaux à granit, 271 règles en bois, 30 râteaux en caoutchouc, 30 raclettes en bois, 704 sommiers pour lits en bois, 21 supports de plaques de Trafic, 19 tuyaux pour parapluie, 450 tôles galvanisées.

Réparations.—96 brouetttes, 20 chaudières à coaltar, 1 chaudière à sable, 568 ciseaux, 3 caisses à boue, 2 chaudières rondes, 9 chevalets, 5 charrettes à bras, 4 caisses d'arrossage, 4 caisses à ordures, 120 colliers en fer, 14 fiches en fer, 6 haches, 4 machines à rechauffer, 301 pelles, 26 pilons, 244 plaques en cuivre, 4 plaques indicatrices, 1 pompe, 6 blockhaus mobiles, 1 poteau signal, 2 réservoirs, 2 râteaux caoutchouc, 4 râteaux en bois, 8 rouleaux de balai garnis, 42 tombereaux, 11 victorias, 1 voiture de vaccination.

Peinture.—2 arroseuses, 23 automobiles, 110 brouettes, 1 balayeuse, 42 camions, 1 caisse d'arrosage, 4 charrettes à bras, 4 cylindres à vapeur, 3 caisses à boue, 16 jalons, 6 nivelettes, 337 plaques de Cimetière, 22 plaques de rues, 24 supports de plaques de trafic, 26 tombereaux, 1 voiture de vaccination, 3 victorias.

Entretien.—des camions, automobiles, concasseur, bétonnières, fours, portails, pontons, cylindres, abattoirs, infirmerie etc...

Rechargé	282 pioches
Appointé	4667 »

3)—ENTRETIEN NETTOIEMENT :

Ordures ménagères évacuées par le Service du Nettoiement en 1932 :

Sommaire :	aux pontons :	258.460 m3. (marchés compris)
	à l'incinérateur :	11.562 »
	rue Lafayette :	731 »
	Total :	270.753 m3.

VARIATIONS COMPARATIVES
DU VOLUME DES O.M. ET
DE LA POPULATION
DE 1921 A 1932
490.000
480.000
460.000
450.000
440.000
430.000
420.000
410000
400000
390000
380000
370000
360000
350000
340000
330000
320000
310000
300000
290000
280000
270000
260000
250000
240000
230000
220000
210000
200000
190000
180000
170000
160000
150000
140000
130000
120000
110000
100000
90000
80000
70000
60000
50000
40000
740 m.3 par jour.
712. m.3
613 m.3
524. m.3
420 m.3
403
392. m.3
333. m.3
306 m.3
295. m.3
172. m.3
133 m.3
POPULATION
VOLUME DES ORDURES
1921
1922
1923
1924
1925
1926
1927
1928
1929
1930
1931
1932

A)—**O. M. transportées aux pontons.**

Mois de	Ponton de l'Est		Ponton Château d'Eau		Ponton Zafékang	
	Auto-tombereaux	Hippo-tombereaux	Auto-tombereaux	Hippo-tombereaux	Auto-tombereaux	Hippo-tombereaux
	m3.	m3.	m3.	m3.	m3.	m3.
Janvier	néant	2.955,100	13.448,230	387,200	néant	3.484,100
Février	»	3.112,200	13.373,230	646,900	»	3.282,400
Mars	»	2.801,500	12.133,500	1.981,700	»	1.764,100
Avril	»	2.869,500	13.577,920	453,320	»	3.581,200
Mai	»	2.758,900	15.337,580	490,500	»	3.120,800
Juin	»	2.749,100	15.089,990	79,050	»	1.339,700
Juillet	»	3.569,600	13.759,640	484,900	»	349,000
Août	»	2.817,900	14.079,200	519,000	»	2.255,000
Septembre	»	2.747,300	13.469,080	389,400	»	2.195,800
Octobre	»	2.776,500	13.361,800	382,100	»	2.077,100
Novembre	»	2.871,200	13.509,300	264,800	»	1.945,000
Décembre	»	2.759,000	13.823,500	225,000	»	1.671,000
		34.787,800	164.962,970	6.321,870		27.065,200
	34.787,800		171.284,840		27.065,200	

A)—Cube total d'O. M. évacuées aux Pontons en 1932: 233.137 m3. 840

B)—**O. M. transportées aux Incinérateurs.**

Mois de	Auto-tombereaux	Hippo-tombereaux	Total	Moyenne
	m3.	m3.	m3.	m3.
Janvier	29,300		29,300	
Juin	326,560	1.247,800	1.574,360	50
Juillet	243,980	1.127,400	1.371,380	45
Août	1.021,700	297,000	1.318,700	42
Septembre	1.407,260	290,500	1.697,760	54
Octobre	1.189,200	427,100	1.616,300	50
Novembre	1.255,700	640,000	1.895,700	63
Décembre	1.099,000	959,500	2.058,500	68
	6.572,700	4.989,300	11.562,000	

B)—Cube total d'O. M. évacuées à l'Incinérateur en 1932: 11.562 m3.

C)—**O. M. transportées à Mare rue Lafayette.**

Mois de	Auto-tombereaux	Hippo-tombereaux	Total
	m3.	m3.	m3.
Novembre	361,000	néant	361,000
Décembre	370,000	»	370,000
	731,000		731,000

C)—Cube total d'O. M. évacuées rue Lafayette en 1932: 731 m3.

GRAPHIQUE MENSUEL DES QUANTITÉS D'O. M.

collectées pour les années 1929-1930-1931-1932

D)—**Cube d'O. M. des Marchés.**

Mois	Ponton Château d'Eau		Total	Moyenne
	Auto-tombereau	Hippo-tombereau		
	m3.	m3.	m3.	m3.
Janvier	1.561,470	391,600	1.953,070	63
Février	1.464,310	361,960	1.826,270	61
Mars	1.347,100	359,100	1.706,200	60
Avril	1.529,660	387,400	1.917,060	62
Mai	1.560,620	404,600	1.965,220	66
Juin	1.783,190	477,710	2.260,900	72
Juillet	1.693,680	428,700	2.122,380	70
Août	1.750,400	547,800	2.306,200	74
Septembre	2.072,220	575,440	2.647,660	85
Octobre	1.962,700	555,500	2.518,200	83
Novembre	1.605,800	527,200	2.133,000	69
Décembre	1.478,000	488,000	1.966,000	65
	19.817,150	5.505,010	25.322,160	

D)—Cube total d'O. M. des marchés évacuées au Ponton Château d'Eau en 1932=25.322 m3. 160.

E)—**Cube général d'O. M. évacuées.**

Mois	Auto-tombereau	Hippo-tombereau	Total	Moyennes journalières
	m3.	m3.	m3.	m3.
Janvier	15.039,000	7.218,000	22.257,000	718
Février	14.837,540	7.403,460	22.241,000	741
Mars	13.480,600	6.906,400	20.387,000	703
Avril	15.107,580	7.291,420	22.399,000	722
Mai	16.898,100	6.774,900	23.673,000	789
Juin	17.199,940	5.913,060	23.113,000	748
Juillet	15.697,300	5.958,700	21.656,000	721
Août	16.859,300	6.436,700	23.296,000	751
Septembre	16.948,560	6.198,440	23.147,000	746
Octobre	16.513,700	6.218,300	22.732,000	757
Novembre	16.730,800	6.248,200	22.979,000	741
Décembre	16.770,500	6.102,500	22.873,000	762
	192.082,920	78.670,080	270.753,000	

E)—Total général des O. M. évacuées en 1932: 270.753 m3.

F)—**Arrosage.**

Mois de	Hippo-Arroseuses		Auto-Arroseuses			
			Arroseuse No. 1. 3t.		Arroseuse No. 2. 5t.	
	Nombre de voyages	Cube d'eau déversée	nombre de voyages	cube d'eau déversée	nombre de voyages	cube d'eau déversée
	cuves	m3.	cuves	m3.	cuves	m3.
Janvier						
Février						
Mars					7	35
Avril	113	67,800			30	150
Mai	433	259,800	87	261	153	765
Juin	1096	657,600	242	726	238	1190
Juillet	1940	1.164,000	344	1032	308	1540
Août	2370	1.422,000	308	924	261	1305
Septembre	1334	800,400	244	732	217	1085
Octobre			214	642	183	915
Novembre						
Décembre						
Total :	7286	4.371,600	1.439	4.317	1.397	6.985

Cube total d'eau déversée par Hippo-arroseuses 4371,600
Cube total d'eau déversée par Auto-arroseuses 11.302,000
Cube total général de l'année 1932 d'eau déversée 15.673,600

Service des Camions et Camionnettes.—Le Service a utilisé en 1932 :

1°)—40 Camions avec un pourcentage d'utilisation de 95°/₀.
le nombre total de Km. parcourus a été de : 701.176.

2°)—11 Camionnettes à asphalte. Pourcentage d'utilisation : 93°/₀.
Km. parcourus : 25.173.

3°)—2 Camions pour le Service Général ;
Km. parcourus : 14.866.

4)—ENTRETIEN BATIMENTS :

Travaux à l'Entreprise.—*Abattoirs Municipaux, boulevard de Montigny.*—Réfection des peintures Badigeons intérieurs et réparation de la toiture.

Collège Municipal, route Vallon.—Rempaillage de petites chaises et banquettes. Réparation de la toiture, peintures intérieures, confection d'une cloison et de deux portiques avec agrès complets, l'un côté Garçons, l'autre côté Filles. Réparation des fauteuils et remise en état du rideau de la scène de la Salle des Fêtes.

Ecole Franco-Chinoise.—Pose de cinq stores en étoffe. Réparation de la toiture, peintures intérieures, confection de persiennes.

Institut Franco-Chinois.—Remise en état des réfectoires et cuisines.

Hôtel Municipal.—Réparation de la toiture en tôle ondulée du Bâtiment Principal. Peinture des Bureaux du Service de la Perception. Transformation et peinture des Bureaux des Avocats de la Concession. Confection d'un meuble classeur pour Bureau des Permis et d'un classeur à fiches pour Bureau du Cadastre. Peinture des couloirs et cage d'escalier principal.

Annexe Est Hôtel Municipal.—Réfection des peintures, confection et pose de trois cloisons, construction des lavoirs en ciment. Démolition totale de cette Annexe.

Poste d'Incendie. Place du Château d'Eau.—Réparation de la toiture et réfection des peintures intérieures.

Poste d'Incendie Joffre.—Réparation de la toiture et réfection des peintures intérieures. Construction d'une chambre en surélévation à usage de T. S. F.

Poste d'Incendie Bassail.—Réparation de la toiture et réfection des peintures intérieures.

Marché de Siemen.—Remplacement des chéneaux, tuyaux, peinture, lessivage des menuiseries et réparations diverses.

Service des Plantations, route Frelupt.—Construction d'une fosse septique sur le terrain du dit service.

W. C, Parc de Koukaza.—Réfection des peintures des W. C. Publics.

Sémaphore quai de France —Pose d'une balustrade, réparation des toiture et réfection des peintures intérieures.

Station T. S. F. route Frelupt.—Réparation de la toiture et réfection des peintures intérieures.

Station T. S. F. route Winling.—Réfection des peintures et remplacement des carrelages.

Cité Annamite, rue Massenet.—Réfection des peintures dans les divers logements.

Poste de Police Central.—Confection et pose d'une cloison en bois, vitrée pour séparer en deux le Bureau du Secrétariat. Grillage des fenêtres en métal déployé des premier et deuxième étages des casernements Chinois, Tonkinois et de l'armurerie. Réfection des peintures des Prisons du Poste. Réfection totale de la toiture en malthoïd du garage des autos-mitrailleuses. Surélévation de deux caves et de vingt-huit portes. Confection des écrans-masques aux fenêtres des nouvelles Prisons. Réparation des palissades en bambous du Service de la Circulation. Réfection des peintures et tapisseries dans les divers appartements et logements.

Poste de Police de l'Est —Réfection des peintures.

Poste de Police Mallet.—Réparation de la toiture en malthoïd du Bâtiment Principal. Blanchîment des casernements Chinois et Tonkinois. Réfection des peintures de la cuisine européenne. Peinture et modification des Bureaux du Sergent de Garde. Grillage d'une grande fenêtre en métal déployé à la nouvelle salle d'attente destinée à recevoir des détenus. Réparation de la toiture des casernements des Agents Indigènes. Réparation des palissades, côté avenue Edouard VII et confection de trois portes en bambous.

Poste de Police Joffre.—Réfection des peintures et tapisseries dans les divers logements et appartements. Confection des deux portes en fer avec serrures dans les prisons du dit Poste.

Poste de Police Foch.—Surélévation des caves. Rehaussement du mur de clôture. Badigeon, peinture extérieure et travaux divers. Remise en état des cuisines et réparation des palissades.

Portails rues Eugène Bard-Montigny et Palikao.—Remise en état des portails.

Portails de Rues.—Réfection des peintures de tous les portails.

Fourrière, route Frelupt.—Révision des toitures et peintures intérieures.

Stand de Tir au Fusil, route Frelupt.—Peinture et réparation de la toiture. Réfection des peintures intérieures.

Ancien Cercle Français, rue Marcel Tillot.—Remplacement des chéneaux, tuyaux de descente, vitres et réparations diverses.

Paillote, route Frelupt et avenue du Roi Albert.—Réparation de la toiture en nattes et construction des palissades en bambous.

Dépôt de Matériaux, route Père Robert.—Réparation de la palissade en bambous.

Dépôt de Matériaux, avenue du Roi Albert.—Réparation de la palissade en bambous.

Bureau du Premier Arrondissement, boulevard de Montigny.—Réfection des peintures et révision de la toiture du hangar.

Bureau du Deuxième Arrondissement, route H. de Siéyès.—Réparation et peinture de la toiture du Magasin. Réfection des peintures intérieures.

Ecuries Municipales, route de Zikawei.—Réparation des palissades en bambous.

Terrain Municipal, route Frelupt.—Erection des palissades en bambous.

Maison angle route Stanislas Chevalier et rue Massenet.—Réfection des peintures et tapisseries intérieures.

Maison Municipale No. 4 route Stanislas Chevalier.—Réfection des plafonds et des peintures intérieures.

QUARTIER FOCH *(Aile Est)*

(Façade sur Rue Brenier de Montmorand)

Maison Municipale No. 19 route Vallon.—Réfection des peintures.

Maison Municipale No. 70 route Dufour.—Réfection des peintures extérieures.

Maison No. 169 avenue Dubail.—Badigeons et peintures intérieures.

Chalet au Parc de Koukaza.—Transformation du rez-de-chaussée et peintures intérieures.

Maison Municipale No. 490 route H. de Siéyès.—Réparation de la palissade en bambous.

Maison Municipale No. 632 rue Amiral Bayle.—Réfection des peintures des menuiseries extérieures.

Maisons Municipales Nos. 275 et 277 route de Zikawei.—Réfection des peintures extérieures.

Camp Mangin.—Réparation de la couverture en nattes du lavoir Sud et construction des palissades en bambous. Aménagement des locaux à usage de T. S. F.

Caserne No. 832 avenue Joffre.—Confection et fourniture de tables et bancs pour les réfectoires de la troupe et des Sous-Officiers. Réparation des palissades en bambous et aménagement d'une porte.

Quartier Foch.—Révision de la toiture de l'ancien Bâtiment et peinture intérieure des pièces de l'attique. Confection des chassis anti-moustiques.

Bâtiments de la Chancellerie et de l'Annexe Nord.—Révision et peinture des toitures, chéneaux, etc...

Bâtiment Principal Consulat Général de France.—Révision et peinture des toitures, chéneaux, etc...

Abris en nattes et stores en roseaux.—Pose des abris en nattes et des stores en roseaux dans les bâtiments militaires et municipaux.

Appareils de chauffage.—Réparation de 120 poëles. Confection de 524 tuyaux de 3' de long, 158 coudes de 1' × 1' et 17 plateaux.

Travaux en régie.—*Abattoirs Municipaux, boulevard de Montigny.*—Badigeon du logement et réfection du palier de l'escalier de service.

Collège Municipal, route Vallon.—Confection des volets en contre-plaqué pour la salle du laboratoire. Réparation hebdomadaire des pupitres, bancs, etc... Réparation d'un pas de géant. Réparation des fauteuils, remise en état et nettoyage de la salle des fêtes après diverses locations.

Ecole Franco-Chinoise.—Confection d'un filet pour football. Réparation des montants du portique de gymnastique.

Ecole Franco-Annamite.—Réparation des serrures et remplacement des vitres. Réparation du plafond de la classe maternelle.

Ecole Russe, route Frelupt.—Confection d'un petit abri.

Hôtel Municipal.—Réparation de l'auvent Nord au-dessus des guichets du Compradore, des serrures, chaises et petites réparations dans les divers Bureaux. Révision des gouttières. Aménagements divers pour les Bureaux des Avocats de la Concession, Annexe Ouest. Confection de deux meubles classeurs, Archives Travaux Publics. Réparation et peinture du plafond de la Banque Municipale d'Epargne.

Poste d'Incendie. Place du Château d'Eau.—Blanchîment des chambres des pompiers Russes.

Poste d'Incendie Joffre.—Construction d'un petit abri. Blanchîment de deux chambres. Remplacement de vitres. Percement d'une porte dans le mur de séparation des chambres des pompiers Chinois du nouveau Bâtiment. Pose d'un grillage métallique à diverses fenêtres pour protéger les carreaux.

Poste d'Incendie Bassail.—Aménagements divers pour le Détachement Français. Remplacement des vitres.

Marché Meugniot.—Débouchage des tuyaux de descente.

Marché de Siemen.—Remplacement des couvercles manquants.

Infirmerie Municipale, route Delastre.—Blanchîment et peinture des réfectoires. Réparation des serrures, Réfection d'une cheminé. Blanchîment des cuisines. Mise à l'alignement des soubassements des logements des infirmiers.

Bâtiments Hôpitaux.—Peinture des croix rouges sur les toits des Bâtiments Hôpitaux.

Pavillon Médico-Légal.—Confection d'un panneau en bois pour protéger deux tuyaux de descente.

Sémaphore, quai de France.—Peinture de la cage d'escalier et de la grande chambre.

Station T. S. F. route Frelupt.—Démolition d'un socle de moteur.

Centre Réception Koukaza.—Confection d'une cloison et transformations diverses.

Cité Annamite.—Installation d'un écran. Suppression d'un réduit à ordures. Réparation des tuyaux de fourneau de cuisine, des enduits des lavabos et des portes des divers logements. Aménagement d'une porte. Confection de clefs et remplacement des vitres dans les divers logements.

Poste de Police Central.—Confection des rateliers d'armes, des bat-flancs. Réparation des portes, fenêtres, gouttières, tuyaux de descente, armoires, rateliers d'armes, bat-flancs, couchettes, sommiers, petites armoires des Agents Chinois des chambres Nos. 2 et 5, du plancher et des plinthes de deux Bureaux de la Direction, 2eme étage. Réfection en ciment des sièges à la turque. Réfection des peintures de la salle à manger, de la salle de bains. Remplacement des vitres. Réparation de la toiture des Garages des Autos-Mitrailleuses. Renforcement des grilles des nouvelles Prisons. Fermé la Salle d'attente de la Direction au 2eme étage par une cloison vitrée. Graissage et vérification à nouveau des serrures des nouvelles Prisons. Installation des barres en bois avec 40 crochets pour bicyclettes à l'Armurerie. Scellement d'une partie des carreaux du hall du 2eme étage avec du Non Freezing émulsion. Vérification et consolidation des fermetures des portes et des fenêtres.

Poste de Police de l'Est.—Confection des portes moustiquaires. Construction d'un fourneau de cuisine. Réparation de la toiture, de l'escalier, des gouttières, d'un plateau en zinc de la salle de bains du Chef de Poste. Rectification des lits doubles. Blanchîment des cuisines et remplacement des vitres.

Poste de Police Pétain.—Confection des bat-flancs. Installation d'un séchoir. Pose des crochets sur les fenêtres. Modification des vasistas et peinture d'une guérite. Remplacement des vitres. Réparation des charnières.

Poste de Police Foch.—Confection des bat-flancs et installation d'une cuisinière pour les Volontaires Russes. Confection des couchettes. Réparation de la toiture et badigeon des locaux. Réparation des serrures. Confection d'une cheminée à la nouvelle chaudière pour douches. Vérification et réparation des crémones et espagnolettes des fenêtres et persiennes des Bâtiments occupés par le Personnel Européen et réparation des tuyaux des cheminées sur le toit du Bâtiment du Poste.

Postes téléphoniques.—Blanchîment de tous les postes.

Postes de Garde Consulat Général de France.—Blanchîment des Postes.

Stand de Tir.—Confection des cibles.

Maison d'Arrêt, rue Massenet.—Réparation de la toiture.

Poudrière, route Frelupt.—Pose des crochets sur les fenêtres.

Portail rue Formose.—Scellement d'un portail.

Fourrière, route Frelupt.—Réparation de la porte en fer d'une niche des chiens.

Refuges rue Tourane et avenue Edouard VII.—Peinture des bornes de refuges.

Cimetière de Loukawei.—Démolition de la maison du gardien et construction d'une cloison dans le nouvel abri.

Ateliers du Service Bâtiments Entretien.—Aménagement des Bureaux et modification d'une porte des W. C. Entretien courant des Ateliers.

Ecuries Municipales.—Peinture des menuiseries extérieures et blanchîment des murs. Réparation de la toiture et des gouttières.

Ateliers Municipaux.—Modification des ouvertures des portes. Révision et peinture générale des toitures. Remplacement des chéneaux, vitres, tuyaux de descente et réparations diverses.

Fours d'Incinération.—Construction des douches et des abris.

Maison Municipale No. 611 route Frelupt.—Réfection des peintures et blanchîment des plafonds.

Maisons Municipales, route Vallon.—Révision générale des chéneaux.

Maison Municipale No. 151 route Stanislas Chevalier.—Réparation de la cuisinière.

Maison Municipale No. 632, Amiral Bayle.—Réparation d'un fourneau de cuisine et des poignées.

Maison Municipale No. 490, route H. de Siéyès.—Réparation de la toiture.

Maison Municipale No. 2, route Stanislas Chevalier.—Blanchîment des plafonds.

CERCLE DE LA POLICE ET FOYER DU MARIN ET DU SOLDAT

(Rue Victor Emmanuel III)

Concasseur.—Remise en état de la maison du gardien.

Maison No. 360, rue du Père Froc.—Confection d'un coffre à charbon.

Maison Municipale No. 70, route Dufour.—Réparation de la toiture et d'une porte cochère.

Chalet au Parc de Koukaza.—Réparation des serrures, crémones, et des targettes.

Caserne No. 832, avenue Joffre.—Aménagements divers pour les Volontaires Russes et Détachement Français: Confection des tables et bancs, des créneaux, des lits en bois, des lavoirs et fourneaux de cuisine, des étagères et des armoires. Pose des poëles. Construction des W. C. avec tinettes, des fours et d'un abri. Construction d'un séchoir, des douches et des baraques. Remise en état des portes et des fenêtres. Confection des fermes, des rateliers d'armes, des menuiseries et d'un réduit à charbon. Aménagement d'un cabine prophylactique. Confection des supports et cadres. Construction d'un fourneau de cuisine.

Quartier Galliéni.—Construction d'un abri pour artillerie et d'une cloison en briques pour réfectoire des Sous-Officiers. Réparation des serrures. Agrandissement de la caisse à ordures. Réparation d'un fourneau de cuisine. Scellement de deux sièges à la turque. Confection d'un couvercle. Modification et fourniture de 60 planches à paquetages doubles et fourniture de 6 rateliers d'armes pour 144 fusils. Confection des poteaux de Football pour les deux terrains.

Camp Pétain.—Couverture de plusieurs baraquements avec des tôles ondulées.

Caserne Ecole Primaire Chinoise,—1°)—Aménagement en casernement: Construction des abris, des cloisons, des cuisines, des cabinets, des urinoirs et des lavabos. Confection des rateliers d'armes, des tuyaux des douches, de petites boites, d'une table pupitre et d'une guérite. Pose des étagères pour lits en bois. Montage des lits en bois. Construction d'un abri à usage de cabine prophylactique. Confection des caillebotis et d'une étagère pour les douches. Remplacement de la drisse.

2°)—Démolition des aménagements ci-dessus et remise en état de l'Ecole: Confection des tableaux noirs. Réparation des fenêtres et des portes. Construction d'un fourneau de cuisine. Réparation des serrures.

Quartier Mallet.—Réparation de la toiture.

Quartier Foch.—Revision de la toiture. Confection d'un socle de la chaudière des douches. Confection des buts "Basket Ball". Transformation d'un fourneau de cuisine et déplacement d'un grand fourneau.

Caserne Municipalité.—Mise en place d'une cuisinière. Construction d'un séchoir. Condamnation de trois portes d'entrée sur rue Consulat. Confection des planches à paquetages et peinture à l'huile blanche sur les vitres du Rez-de-chaussée.

Quartier Bernez-Cambot.—Réparation d'un fourneau de cuisine.

Défense.—Confection des caillebotis et aménagement de blockhaus en madriers et tôles ondulées sur divers points de la Concession.

Maison No. 990 route de Zikawei.—Remplacement des tuyaux de poële de la cuisinière et enlèvement des chassis anti-moustiques.

Bureau d'Etat Major No. 5 route Victor Emmanuel III.—Révision de la toiture.

Poste de Police Mallet.—Réparation d'un fourneau de cuisine, des grillages des portes et des cellules de la Prison, du plafond de la salle des douches du Personnel Tonkinois. Construction d'un auvent pour protéger la porte d'accès à la toiture. Confection d'une armoire à médicaments. Blanchîment du Bureau du Service du Trafic.

Poste de Police Joffre.—Confection des bat-flancs et installation d'une cuisinière pour les Volontaires Russes. Réparation des portes, des fenêtres, des gouttières, de la toiture des abris à charbon, du plancher des lavabos, des fermetures des portes et fenêtres, des serrures, des chéneaux, des tuyaux de descente, des poignées, de la cheminée de l'appartement No. 6, du couloir passant derrière le Bureau de la Permanence du Service Politique, des fermetures automatiques de la porte de la chambre des Détectives de la Permanence. Blanchîment et peinture de l'appartement No. 3. Blanchîment de la cuisine. Remplacement des vitres. Réparation d'un fourneau de cuisine. Peinture et pose d'un mât de pavillon. Confection d'une cheminée à la nouvelle chaudière pour douches. Confection d'une porte à l'entrée de la Caserne des Agents Auxiliaires Russes. Construction d'une cloison en bois dans l'axe transversal du garage.

Maison du Sous-Chef de la Garde.—Confection d'une guérite.

Bâtiments Municipaux et Militaires.—Ramonage des cheminées, dépose et pose des appareils de chauffage.

Appareils de chauffage.—Réparation des poëles.

Fête du 14 Juillet 1932.—Confection des motifs. Montage et démontage des tribunes.

5)—ELECTRICITE & EAUX :—

Electricité.—*Station Centrale.*—La puissance maximum (moyenne des maxima journaliers) de la centrale électrique a été de :

Janvier	12.491 Kw.	Mai	10.713 Kw.	Septembre	11.714 Kw.
Février	10.927 »	Juin	10.852 »	Octobre	12.643 »
Mars	10.490 »	Juillet	11.090 »	Novembre	13.674 »
Avril	10.814 »	Août	10.939 »	Décembre	14.549 »

Eclairage public.—Au premier Janvier 1933, l'éclairage public comprend :

108	lampes de	25 watts	734	lampes de	100 watts	166	lampes de	250 watts
533	»	50 »	197	»	150 »	30	»	300 »
969	»	75 »	380	»	200 »	4	»	500 »

Soit : 3121 lampes diverses représentant : 333.475 watts.

ÉLECTRICITÉ

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Consommation mensuelle
Année 1932
Echelle de 0.001 pour 1000 KWH.

Tableau comparatif
Années 1916 à 1932
Echelle de 0.001 pour 10.000 KWH.

La consommation de l'Eclairage public et des signaux de trafic a été de : 1.215.069,3 KWH.

Janvier	102.752,5 KWH.	Mai	93.526,8 KWH.	Septembre	98.305,3 KWH.
Février	104.272,7 »	Juin	83.376,3 »	Octobre	108.820,2 »
Mars	104.511,4 »	Juillet	88.066,8 »	Novembre	116.272,9 »
Avril	99.299,6 »	Août	94.342,9 »	Décembre	121.521,9 »

Soit une augmentation de KWH. 56.460,7 sur l'exercice précédent.

ÉLECTRICITÉ

BATIMENTS MUNICIPAUX

Consommation mensuelle
Année 1932
Echelle de 0.001 pour 500 KWH.

Tableau comparatif
Années 1916 à 1932
Echelle de 0.001 pour 5000 KWH.

Les augmentations de l'Eclairage public ont porté sur les voies suivantes : Rue Port du Nord, rue Sœur Allègre, rue Paul Beau, route Winling, route Cohen, rue Tourane, rue Palikao, route Magy, route Stanislas Chevalier, avenue Pétain, rue Marcel Tillot, rue Bourgeat, route Boissezon, route Cassini, quai King Lee Yuen.

Bâtiments Municipaux.—La consommation d'électricité au titre éclairage a été :

Janvier	51.230,6 KWH.	Mai	41.417,1 KWH.	Septembre	38.553,3 KWH.
Février	58.108,3 »	Juin	38.190,8 »	Octobre	41.035,5 »
Mars	55.029,3 »	Juillet	38.706,5 »	Novembre	51.541,7 »
Avril	45.832,7 »	Août	35.409,6 »	Décembre	64.868,1 »

Soit un total de 559.923,5 KWH. et une augmentation de 33.836,5 KWH. sur l'exercice précédent.

La consommation d'électricité au titre force motrice a été de :

Janvier	7.439,1 KWH.	Mai	9.157,6 KWH.	Septembre	19.633,0 KWH.
Février	12.091,0 »	Juin	17.988,1 »	Octobre	18.292,0 »
Mars	9.025,7 »	Juillet	13.916,8 »	Novembre	27.623,6 »
Avril	9.096,3 »	Août	15.389,9 »	Décembre	30.639,1 »

Soit un total de 190.929,2 KWH. et une augmentation de 31.140,5 KWH. sur l'exercice précédent.

La consommation d'électricité au titre chauffage a été de :

Janvier	6.580,9 KWH.	Mai	668,3 KWH.	Septembre	279,3 KWH.
Février	8.215,1 »	Juin	357,5 »	Octobre	333,6 »
Mars	6.035,5 »	Juillet	638,0 »	Novembre	2.015,4 »
Avril	2.802,1 »	Août	545,5 »	Décembre	6.275,4 »

Soit un total de 34.746,6 KWH. et une augmentation de 5.099,4 KWH. sur l'exercice précédent.

Etalonnage de compteurs d'électricité.—Au cours de l'année 1932, 6 compteurs ont été vérifiés par le Service.

Eaux.—*Usine de Tonkadou.*—Le débit moyen journalier fourni par l'usine des eaux a été de :

Janvier	37.642 m3.	Mai	44.395 m3.	Septembre	55.500 m3.
Février	41.738 »	Juin	48.215 »	Octobre	47.946 »
Mars	38.862 »	Juillet	57.391 »	Novembre	45.636 »
Avril	45.405 »	Août	60.204 »	Décembre	41.465 »

Service public d'eau.—Au premier Janvier 1933, le Service comprend : 48 Bornes-fontaines, 110 bouches de lavage, 28 bouches d'arrosage.

Consommation des Services publics.—La consommation annuelle a été de :

Mois	Bornes fontaines	Bouches de lavage	Bouches d'arrosage
Janvier	9.350 m3.	2.145 m3.	31 m3.
Février	10.640 »	1.206 »	13 »
Mars	9.655 »	913 »	38 »
Avril	12.207 »	1.457 »	136 »
Mai	11.557 »	3.152 »	960 »
Juin	11.537 »	4.445 »	1.320 »
Juillet	14.068 »	4.364 »	2.583 »
Août	15.598 »	6.453 »	1.898 »
Septembre	10.932 »	3.456 »	914 »
Octobre	9.416 »	2.770 »	664 »
Novembre	7.593 »	2.036 »	267 »
Décembre	6.142 »	1.746 »	208 »
TOTAUX	128.695 m3.	34.143 m3.	9.035 m3.

EAU

Consommation mensuelle
Année 1932
Echelle de 0.001 pour 1000 m3.

Tableau comparatif
Années 1916 à 1932
Echelle de 0.001 pour 5000 m3.

Bâtiments Municipaux.—La consommation en eau a été de 861.496 mètres cubes en augmentatisn de 65.477 mètres cubes sur l'exercice précédent.

Janvier	56.728 m3.	Mai	69.084 m3.	Septembre	81.449 m3.
Février	53.326 »	Juin	71.037 »	Octobre	77.327 »
Mars	67.724 »	Juillet	78.150 »	Novembre	74.127 »
Avril	76.160 »	Août	84.503 »	Décembre	71.881 »

Vérification de compteurs d'eau.—Au cours de l'année 1932, 6 compteurs ont été vérifiés par le Service.

Statistiques.—*Réseau de distribution d'eau.*—Le réseau s'est développé par l'adjonction des canalisations suivantes :

Conduite de	60 m/m.	Chemin Municipal No. 20	93	mètres.
»	» »	» » » 16	90	»
»	» »	» » » 7	43	»
»	» »	» » » 3 & 4	240	»
»	100 »	Route Rémi	75	»
»	» »	» Prentice	20	»
»	150 »	Avenue Edouard VII	80	»
»	» »	Route Cassini	100	»
»	» »	» Dugout	180	»
»	» »	» Magy	220	»

Bouches d'incendie.—Il a été posé 10 bouches d'incendie de 100 m/m.

4°—ENTREPRISE

1)—BATIMENTS :

A.—**Travaux en continuation sur l'année 1931.**—1.—*Pavillon Médico-Légal, route Delastre.*—Surélévation du Pavillon Médico-Légal à l'Infirmerie Municipale route Delastre : Entreprise : Chien Sing & Co., ouverture du chantier le 11 Novembre 1931, réception provisoire le 22 Avril 1932.

2.—*Logement des Infirmiers, route Delastre.*—Construction d'un Bâtiment de trois logements à étages avec entrée et escaliers indépendants situé sur le terrain à l'Est de l'Infirmerie Municipale, en bordure de la route Delastre : Entreprise : Chien Sing & Co., ouverture du chantier le 11 Novembre 1931, réception provisoire le 16 Septembre 1932.

3.—*Agrandissement du Poste de Police Joffre.*—Construction d'un Bâtiment pour Caserne et Bureaux dans la Cour du Poste de Police Joffre : Entreprise : Chien Chang Co., Réception définitive le 4 Avril 1932.

B.—**Travaux commencés et réceptionnés en 1932.**—1.—*Casernement Quartier Foch.*—Construction de deux Bâtiments à étages pour réfectoires, chambrées, poste de garde, bureaux, chambres de Sous-Officiers et d'un Bâtiment rez-de-chaussée pour lavabos, douches, W. C. : Entreprise : Solovey. ouverture du chantier le 13 Janvier 1932, réception provisoire le 16 Juillet 1932.

2.—*Collège Municipal, route Vallon.*—Construction d'un mur de clôture entre la cour Sud du Collège Municipal et le Parc de Koukaza y compris les deux pergolas Sud et décorations : Entreprise : Sing Young Kee, ouverture du chantier le 7 Janvier 1932, réception définitive le 5 Août 1932.

3.—*Poste d'Incendie Joffre.*—Construction au-dessus des deux ailes et de la cour Nord du Bâtiment des magasins existants, de quatre grandes chambrées avec dépendances pour les Pompiers Chinois : Entreprise : Sing Young Kee, ouverture du chantier le 7 Janvier 1932, réception provisoire le 28 Avril 1932.

4.—*Quartier Galliéni.*—Surélévation d'un étage du Bâtiment Principal pour chambrées, magasins et W. C. : Entreprise : Sing Young Kee, ouverture du chantier le 28 Juin 1932, réception provisoire le 13 Octobre 1932.

5.—*Quartier Galliéni.*—Transformations diverses dans les hangars, magasins et ateliers des chars d'assauts, ateliers des sapeurs, douches et W. C. des Sous-Officiers : Entreprise : Sing Young Kee, ouverture du chantier le 26 Juillet 1932, réception des travaux le 4 Octobre 1932.

6.—*Consulat Général de France.*—Construction de garages dans la Cour du Consulat: Entreprise: Sing Wu Kee, ouverture du chantier le 24 Juin 1932, réception des travaux le 13 Juillet 1932.

7.—*Poste de Police Joffre.*—Construction d'un Bâtiment pour quatre garages avec chemin d'accès et construction de deux abris à charbon dans la Cour Sud du Bâtiment des logements des Européens: Heh Kee, ouverture du chantier le 22 Août 1932, réception des travaux le 4 Octobre 1932.

8.—*Poste de Police Joffre.*—Construction de W. C. dans la Cour Sud du Poste pour Agents Indigènes y compris fosse septique, Entreprise: Sing Wu Kee, ouverture du chantier le 3 Septembre 1932, réception des travaux le 6 Octobre 1932.

9.—*Villa du Directeur des Services de Police.*—Construction d'une nouvelle cuisine dans la Cour Nord, transformation de l'ancienne cuisine en bureau, réfection générale des peintures intérieures du rez-de-chaussée, transformation d'une salle de bains premier étage, réfection des peintures de deux chambres premier étage. Réparation peintures et badigeons en général des façades extérieures: Entreprise: Paris, ouverture du chantier le 7 Avril 1932, réception des travaux le 14 Septembre 1932.

10.—*Abattoirs Municipaux.*—Construction de bassins en ciment armé (Hall des Musulmans) couverts d'un appentis métallique, remplacement de grille en fer: Entreprise: L. Pai Kee, ouverture du chantier le 13 Août 1932, réception des travaux le 6 Septembre 1932.

11.—*Caserne No. 832. avenue Joffre.*—Construction d'un four à rôtir dans la Cour du Bâtiment Nord: Entreprise: Engineering Building Co., Ouverture du chantier le 13 Juin 1932, Réception des travaux le 30 Juillet 1932.

12.—*Poste d'Incendie Joffre.*—Construction de garages dans la Cour Sud du Poste: Entreprise: Sing Wu Kee, ouverture du chantier le 4 Juillet 1932, réception des travaux le 31 Juillet 1932.

13.—*Poste de Police Central.*—Modification des Ecuries en Prisons y compris W. C. douches, lavabos: Entreprise: Ou Shin Kee, ouverture du chantier le 12 Août 1932, réception provisoire le 13 Octobre 1932.

14.—*Poste de Police Central.*—Surélévation d'nn étage du Bâtiment No. 3 y compris passage aérien reliant le Poste de Police au Bâtiment surélevé (pour Bureau): Entreprise: Ou Shing Kee, ouverture du chantier le 11 Août 1932, réception provisoire le 4 Novembre 1932.

15.—*Hôtel Municipal.*—Démolition du Bâtiment Annexe côté Est y compris transport de vieux matériaux dans les hangars, route Frelupt et Ecole Russe, route Père Robert: Entreprise: Zi Zeng Tai (du 27 Juillet au 30 Août 1932).

16.—*Quartier Foch.*—Démolition de hangars existants et transport de matériaux route Frelupt: travaux exécutés avec du Personnel Municipal (du 27 Juillet au 30 Août 1932).

17.—*Hangars route Frelupt.*—Reconstruction des hangars démontés au quartier Foch: Entreprise: Zi Zeng Tai (du 27 Juillet au 30 Août 1932).

18.—*Ecole Municipale route Frelupt.*—Construction d'un bâtiment rez-de-chaussée à six salles pour Ecole avec préau, réfectoire et W. C.: Entreprise Sing Woo Kee, ouverture du chantier le 30 Août 1932, réception provisoire le 5 Décembre 1932.

19.—*Ecole Franco-Annamite, rue Massenet.*—Confection d'un portique et mobilier: Entreprise: Sing Chong Tai, ouverture du chantier les 10 Août 1932, réception des travaux le 15 Septembre 1932.

20.—*Mobilier pour casernements et Police.*—Entreprises: Sing Chong Tai, Sing Kiu Woo, King Lian Kee, Shanghai Engineering Corporation, mise en chantier, le 8 Juin 1932, réception des fournitures le 30 Août 1932.

21.—*Cercle de la Police et Foyer du Soldat et du Marin rue Victor Emmanuel III.*—Construction d'un bâtiment à étages pour Cercle de la Police et Foyer du Marin et du Soldat: Entreprise: Sing Woo Kee ouverture du chantier le 12 Août 1932.

22.—*Parc de Koukza.*—Construction d'un cabine téléphonique à l'entrée du Parc côté rue Lafayette: Entreprise: Sing Wu Kee, ouverture du chantier le 30 Décembre 1932.

23.—*Poste de Police de l'Est.*—Construction d'un portail au Poste de Police de l'Est: Entreprise: Dah Long Ching, ouverture du chantier le 20 Décembre 1932.

24.—*Pavillon Médico-Légal.*—Pose de célotex dans les cabanons des fous. Capitonnage d'une cellule. Confection de couchette fixe: Entreprise: Shing Chong, ouverture des travaux le 15 Février 1932.

2)—VOIRIE :

1.—*Route Winling.*—Ouverture entre Avenue Pétain et Route de Zikawei sur 370 m. de longueur.

2.—*Route Bridou.*—Ouverture au Sud de la Route Frelupt sur 64 m. de longueur.

3.—*Cour du Quartier Foch.*—Macadam briques asphaltées ; 3.774 mq. 00.

4.—*Avenue du Roi Albert, Sud Foch.*—Elargissement sur 100 m. de longueur.

5.—*Avenue Foch, Ouest Lieutenant Pétiot.*—Redressement sur 83 m. de longeur.

6.—*Rues du Consulat, Tourane, Weikwei.*—Elargissement sur 318 m. de longueur.

7.—*Avenue Joffre, entre C. Mercier & Albert.*—Elargissement sur 284 m. de longueur.

8.—*Béton et Sheet Asphalte.*—Réparations : 508 mq. 00.

9.—*Sheet asphalte.*—Avenue Joffre : sur béton de ciment : 1.103 mq. 00
sur béton d'asphalte 9.219 mq. 00
10.322 mq. 00

10.—*Cercle Français, Route Vallon.*—Aménagement du terrain de sports.

11.—*Peinture de 80 plaques de Stationement.*—Pose et peinture de 182 nouvelles plaques de rues sur montants. Peinture de 543 plaques sur montants. Peinture de 106 plaques sur murs.

L'Ingénieur en Chef,
Signé : L. LOUZIER.

Rapport des Services de Police

TITRE I—PERSONNEL

Effectif.—L'effectif des Services de Police pour l'Exercice 1932 a été le suivant :

Personnel Européen	180
Personnel Tonkinois	507
Personnel Chinois	1.156
Personnel Russe	125
	1.968 dont 1908 présents.

Le détail de cet effectif est indiqué dans le tableau N° 1 annexé au présent rapport.

Personnel Européen.—*Incorporation.*—1 Directeur des Services de Police—1 Chef-Adjoint de la Garde—4 Gardes Auxiliaires.

Démission.—1 Directeur des Services de Police—2 Chefs-Adjoints—1 Chef de Section—2 Inspecteurs—1 Sous-Inspecteur—1 Sergent—1 Brigadier et 1 Garde Auxiliaire.

Licenciement.—2 Sergents—2 Brigadiers—1 Garde et 1Gardien de Jardin.

Révocation.—1 Inspecteur et 1 Garde.

Cours d'anglais et de chinois.—20 agents européens suivent ces cours qui sont professés au Collège Municipal et à l'Ecole Franco-Chinoise.

Personnel tonkinois.—50 gardes furent incorporés en 1932.

48 ont été rayés des contrôles dans les conditions suivantes :

Libérés 21, Révoqués 13, Réformés 10, Décédés 4.

Le personnel tonkinois continue à donner entière satisfaction au point de vue discipline et service.

Il y a lieu, pour conserver les bons éléments, de les autoriser à amener leurs familles à Changhai, ce qui ne peut être réalisé actuellement par suite du manque de logements.

Ecole Franco-Annamite.—a)—*Personnel.*—Le personnel de l'école se compose d'un instituteur chargé de la direction, d'une institutrice et d'une maîtresse de couture chargée de la classe enfantine.

b)—*Effectif scolaire.*—69 élèves (41 garçons et 28 fillles) ont suivi les classes, tous se sont montrés très assidus, 2 élèves bénéficiaires de bourses continuent leurs études au Tonkin.

c)—*Cours de Français pour les Gardes Tonkinois.*—Ces cours sont fréquentés par 50 Gradés ou Gardes.

Personnel chinois.—Les mutations dans le Personnel Chinois sont les suivantes :

Incorporation	Agents	140	
	Interprètes	8	
Réformés		12	dont 1 Détective
Démissionnaires		14	» 2 Interprètes
Révoqués		82	» 2 » et 6 Détectives
Décédés		7	» 3 Détectives.

Ce personnel continue à donner toute satisfaction.

Personnel Russe.—

Incorporation	72
Révoqués	35
Démissionnaires	40

Ce personnel fait partie de la Compagnie d'Agents Auxiliaires Russes, créée le 1er Avril 1932.

Etat Sanitaire.—Les moyennes d'indisponibilités en 1932 et pendant les 4 dernières années ont été les suivantes :

	1928	1929	1930	1931	1932
Personnel Européen :	11,69	14,16	10,59	10,41	9,33
Personnel Tonkinois :	33,98	37,25	27,97	31,71	43,89
Personnel Chinois :	9,44	7,43	7,92	7,26	11,85

TITRE II.—GARDE MUNICIPALE

Secteurs de Police.—Le travail du personnel de la Garde a donné entière satisfaction, durant l'année, il a fourni un grand effort, notamment pendant les troublres Sino-Japonais et à l'occasion de diverses manifestations.

Brigade spéciale.—Cette brigade qui comprend 4 européens et 60 agents chinois, a fait preuve d'un bon esprit de discipline et d'une excellente tenue. Pendant les troubles, elle fut consignée et tenue en permanence prête à marcher au premier signal. En période normale, elle assure les services d'ordre aux terrains de sports et devant les établissements publics importants.

Compagnie d'agents auxiliaires Russes.—Cette Compagnie a été formée le 1er Avril 1932. Elle comprend 125 Officiers et hommes recrutés parmi les meilleurs éléments du Détachement de Volontaires Russes qui, sous la direction de la Police, a contribué pendant les troubles Sino-Japonais, à la sécurité

Depuis sa formation, casernée par moitié dans chacun des Postes Joffre et Foch, elle a reçu une instruction militaire et policière approfondie et est actuellement apte à participer à la Police et à la Défense de la Concession Française. Son esprit de discipline, sa cohésion et les qualités de ses cadres en font une unité qui est un excellent appoint pour la Garde Municipale.

Service de la circulation.—*Travail et action du personnel pendant l'année 1932.*

Contraventions.—Le nombre des contraventions relevées par le Service de la Circulation est indiqué dans le tableau suivant :

Véhicules automobiles	Voitures	J. R. S. publics	J. R. S. privés	Bicyclettes	Charrettes	Brouettes
8.345	164	41.960	1.204	1.640	795	4.502

Au total, 58.610 contraventions contre 64.618 en 1931. Cette diminution du nombre des contraventions provient de ce que le personnel tant européen que chinois a été détaché dans les différents postes du 27 Janvier au 20 Mars 1932.

Amendes.—Le total des amendes infligées par le Service de la Circulation pour infractions aux Règlements Municipaux s'élève à $ 34.756,50 contre $ 34.080,00 en 1931.

Poursuites.—63 conducteurs de véhicules, dont 2 Français, 2 Portugais, 1 Anglais, 5 Suisses, 2 Japonais et 7 Russes, ont été poursuivis devant les Tribunaux Compétents pour des accidents graves imputables à leur négligence ou pour des contraventions diverses aux Règlements sur la circulation. Ils ont été condamnés à des peines d'emprisonnement de 40 jours au minimum et 16 mois au maximum, ainsi qu'à des amendes variant de 2 à 800 dollars.

Suspensions de permis.—20 permis de conduire ont été suspendus définitivement.
5 » » » » indéfiniment
2 » » » » pour 2 ans
12 » » » » » 1 an
2 » » » » » 8 mois
7 » » » » » 6 »
30 » » » » » 3 »
9 » » » » » 2 »
80 » » » » » 1 »

Statistiques des véhicules automobiles.—A la fin du 4eme Trimestre, le nombre des véhicules automobiles et des motocyclettes en circulation sur la Concession a été le suivant:

	Autos de louage	*Autos privées*	*Camions de louage*	*Camions privés*	*Motocyclettes*	*Totaux*
4e Trimestre 1931	507	3.849	536	899	117	5.908
4e Trimestre 1932	533	4.217	516	950	149	6.365

soit une augmentation totale de 457 véhicules à moteurs sur l'année 1931.

Véhicules pesés.—2.938 véhicules automobiles et auto-camions ont été pesés par le Bureau d'Inspection.

Lettres de rappel.—3.173 lettres de rappel ont été envoyées pour des contraventions légères, telles que : défaut de lumière, plaques masquées, échappements de gaz, feux aveuglants, désobéissance au signaux, stationnements dans des endroits interdits, etc... (Voir tableau ci-joint No. 11).

Permis de conduire.—Il a été délivré, après examen, 2.174 permis de conduire, et 3.184 permis ont été renouvelés.

Les sommes perçues pour la délivrance des permis nouveaux et le renouvellement des permis de conduire se sont élevées à $ 13.519,00.

124 candidats sur 1.390 ont eu leur demande de permis de conduire refusée après avoir été examinés par les Docteurs du Service d'Hygiène et d'Assistance.

Garages publics.—Il existe actuellement 98 garages publics sur la Concession dont 4 appartiennent à des Européens.

17 garages de vente d'automobiles dont 16 appartiennent à des Européens et 1 à des Chinois sont également installés sur la Concession.

Ateliers de réparations.—42 ateliers de réparations d'automobiles et 9 ateliers de réparations de pneus sont installés sur notre Concession. 10 sont tenus par des Européens.

Ecoles de chauffeurs.—Il existe 10 écoles de chauffeurs, dont 2 exploitées par des Russes et 8 par des Chinois.

Appareils distributeurs d'essence et pompes à air.—170 appareils distributeurs d'essence et 47 pompes à air sont installés sur la Concession.

Inspections des automobiles de louage, des auto-camions et motocyclettes.—Le tableau suivant indique le nombre de véhicules inspectés eu 1932, au Bureau d'Inspection, 28 Route Stanislas Chevalier :

Véhicules	Inspectés une fois	Inspectés plusieurs fois	Mis en circulation	Totaux
Autos de louage	959	24	230	1.213
Camions de louage	530	34	336	900
Camions privés	732	19	273	1.024
Motocyclettes	80	—	101	181
Totaux	2.301	77	940	3.318

Examens des motocyclistes.—12 examens ont été passés à des motocyclistes européens et chinois.

Examens des chauffeurs salariés.—1.439 examens pratiques et oraux ont été passés à des candidats chauffeurs salariés, dont 1.341 Chinois, 70 Russes, 4 Hindous, 15 Tonkinois, 8 Soldats Français et 1 Polonais.

Rapports d'assurance.—102 rapports contre 98 en 1931 ont été fournis à diverses Compagnies d'Assurance ou à des avocats.

Accidents sur la voie publique.—Le nombre des accidents occasionnés par des véhicules de toute nature, sur la voie publique. a été de 2.001 (Voir tableau N° 9).

Le nombre des accidents mortels a été de 42—Il y a eu, en outre, 729 blessés par suite d'accidents divers. (Voir tableau N° 10).

Inspections des brouettes. diables, voitures de livraison, charrettes, voitures à cheval et triporteurs.—Le tableau suivant indique le nombre de véhicules inspectés en 1932:

Diables	Brouettes	Voitures de livraison à bras	Charrettes	Triporteurs à pédales	Voitures à cheval de louage
2.670	2.582	164	1.656	89	33

Incendies.—La Police a été avisée de 190 feux, dont 45 incendies—96 commencements d'incendie—17 feux de cheminée—24 fausses alertes—7 feux dans des autos—1 feu dans un J. R. S. (Voir tableau N° 12).

Censure des films.—Le travail de la censure des films cinématographiques, du contrôle des périodiques cinématographiques, de l'examen des placards, affiches, etc..., a été assuré par le personnel de la Police détaché à cet effet.

Le nombre des établissements cinématographiques est le suivant:

24 sur le Settlement, 12 sur la Concession Française et 8 en Territoire Chinois, au total: 44.

Les hostilités Sino-Japonaises, la mise en vigueur de la loi martiale, ont grandement affecté les entreprises cinématographiques; tous les établissements sis dans les districts Nord et Ouest ont été obligés de fermer leurs portes. Les autres cinémas locaux qui n'étaient pas fermés, donnaient seulement deux représentations par jour. Cet état de choses diminua le travail de la censure des films. Toutefois, dès que les hostilités eurent cessé, le travail de la censure des films reprit son cours.

Durant l'année, la Police a eu à censurer les films suivants:

Films principaux	514
Films d'introduction	533
Longueur des films examinés et acceptés sans coupures	3.985.525 pieds
Longueur des films rejetés	65.000 »
Longueur totale des films contrôlés	4.050.525 pieds

Films coupés et revisés avant leur approbation par la censure de la Police: 75.

Films rejetés par la Police et dont les propriétaires n'ont pas fait appel: 8.

Films rejetés par la Police et soumis par les propriétaires à la Commission Plénière de censure: 4.

Films rejetés par la Commission Plénière de censure: 3.

Nombre total des films rejetés: 11.

TITRE III.—SERVICE DE LA SURETÉ

Indentité Judiciaire.—La section signalétique de ce service a eu à établir, au cours de l'année 1932, 15.311 fiches nouvelles dont le détail est donné ci-après:

		1932	1931
Etrangers	Fiches établies par nos soins	127	91
	Fiches reçues de la Police Internationale	69	111
Chinois	Fiches établies par nos soins	8.597	2.867
	Fiches reçues de la Police Internationale	6.518	5.055
	Total des fiches nouvelles	15.311	8.124

Fiches existant antérieurement à 1932	Etrangers	2.014
	Chinois	104.741
	Total général des fiches	122.066
Dont il faut déduire :		
Condamnés étrangers décédés		255
» chinois décédés		
» » exécutés		
	Reste au 31 Décembre 1932	121.811

Le relevé général des fiches dactyloscopiques pour le classement criminel donne, au 31 Décembre 1932, le chiffre total de 121.811 individus identifiés (y compris 12.080 femmes chinoises) 20.920 des condamés enregistré, ont été photographiés par nos soins.

Employés.—Le nombre des employés de toutes catégories enregistrés au Service d'Identification est comme suit :

Etrangers	Conducteurs d'autos	103
	Gardes de corps et gardiens	56
	Pompiers	31
Chinois	Conducteurs d'autos	1.120
	Gardes du corps et gardiens	178
	Pompiers	7
	Agents	146
	Divers	43
		1.684

Le nombre total des employés enregistrés au 31 Décembre 1932 s'élève à 17.244.

Sections Photographique et Dactylotechnique.—Cette section a exécuté 4.466 photographies. Elle a délivré 37.119 copies de formats divers.

Prisonniers	Etrangers	143
	Chinois	1.032
Employés	Conducteurs d'autos Etrangers	119
	» » Tonkinois	16
	» » Chinois	1.199
	Gardiens Chinois	134
Divers	Enfants égarés	45
	Cartes d'identité	142
	Cadavres	149
	Reproductions de documents	1.102
	Empreintes digitales	54
	Accidents (Lieux des)	6
	Crimes (Lieux des)	3
	Prises d'armes	192
	Divers	130
		4.466

Ce travail représente une production mensuelle de 372 photographies et 3093 copies.—La comparaison avec l'Année 1931 s'établit comme suit :

	1931	1932
Photographies prises	4381	4466
Copies délivrées	24233	37119

Cadavres.—Les cadavres d'inconnus trouvés sur la voie publique ou morts dans des circonstances particulières sont photographiés et leurs empreintes digitales relevées aux fins d'identification.— Ils se répartissent ainsi :

Trouvés sur la voie publique	59 dont 2 Européens
Suicides	33
Morts par accidents	32
Assassinés	25
Total pour 1932 :	149

La Section Dactylotechnique a eu à relever des empreintes digitales dans 38 cas de vols chez des particuliers—Dans 33 cas, les empreintes ont été photographiées et ont permis d'identifier 9 individus auteurs des vols signalés.

Vols au préjudice des Etrangers résidant sur la Concession.—1013 plaintes émanant des Etrangers résidant sur la Concession ont été déposées pour vols (921 en 1931).

420 de ces plaintes, soit 41 °/₀, ont pu être solutionnées.

La valeur des objets volés se monte à $ 277.480,60 ; celle des objets retrouvés, à $ 124.673,60.

105 des vols signalés ont été commis avec effraction par des spécialistes. Certains de ces combrioleurs professionnels opèrent isolément. D'autres, et ceux-ci sont les plus nombreux, sont organisés en bande. Quatre équipes, coupables de vols importants, ont été arrêtées.

Les vols dans les vestibules ont été moins nombreux.

Nos recherches ont abouti à l'arrestation de quelques individus qui s'étaient spécialisés dans le vol de bouchons de radiateurs d'automobiles. Il est cependant à remarquer que les vols d'accessoires sur les automobiles en station ont été cette année moins fréquents qu'en 1931.

Vols au préjudice des chinois résidant sur la Concession.—Le nombre des plaintes de vols déposées par les résidents chinois a été de 1733. (1530 en 1931).

832, soit 48 °/₀, ont été solutionnées.

Vols à main armée.—207 vols à main armée ont été commis sur la Concession (188 en 1931).

76, soit 37 °/₀, ont été solutionnées.

143 individus organisés en bande ont été arrêtés et condamnés à de longues peines d'emprisonnement.

Ces arrestations, toujours dangereuses du fait que les malfaiteurs sont armés, ont coûté la vie au Détective Chinois King-Pao-Gno—Ce tragique incident survenu le 6 Mai 1932, Rue Amiral Bayle, eut son dénouement par l'arrestation de toute la bande dont les éléments furent condamnés à des peines variant entre 8 et 10 ans de prison.

Agressions nocturnes sur la voie publique.—83 plaintes d'agression et vol ont été reçues.

49, soit 59 °/₀, ont été solutionnées.

Ces agressions sont généralement commises par des vagabonds de la place, parfaitement au courant des agissements de leurs victimes qu'ils attendent à un point déterminé et les dépouillent de leur avoir.

83 de ces malfaiteurs ont été arrêtés.

Assassinats ou meurtres.—16 plaintes d'assassinats ou meurtres dont 4 tentatives ont été déposées à la Police.

8 assassins ont été arrêtés et condamnés.

Le 16 Mai, à 14 heures, un Inspecteur de la Police Chinoise chargé de rechercher des communites est brusquement assailli Rue Galle et tué à coups de revolver—Un passant qui se trouvait non loin de là reçoit une balle perdue et meurt pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

Nos Détectives, alertés, se mettent à la poursuite des assassins et en arrêtent quatre.

Une perquisition faite au No. 952, Ward Road, où fonctionnait une cellule communiste permet de saisir 5 revolvers, des poignards et des munitions.

Le 30 Juillet, dans la matinée, une comptable, d'origine Russe, employée au Journal de Shanghai, est lâchement assassinée d'un coup de revolver par 2 individus qui s'emparent d'une certaine somme représentant la solde du Personnel du Journal. Des recherches, menées rapidement, permettent d'arrêter l'assassin et un de ses complices. La Cour les condamne: le 1er à 15 ans, l'autre à 10 ans de prison.

Rapts.—8 plaintes pour rapts à main armée ont été enregistrées durant l'année.

4 ont été solutionnées par le Service de la Sûreté qui délivra les victimes et arrêta une vingtaine de malfaiteurs dont plusieurs furent condamnés à la peine de mort.

Extorsions par lettres de menaces.—14 plaintes de cette nature ont été reçues.

10 ont été solutionnées et 30 individus arrêtés.

Suicides ou tentatives de suicide.—5 Européens d'origine Russe se sont suicidés, soit avec des armes à feu, soit en absorbant du poison.

Parmi la population Chinoise, 250 cas ont été enregistrés.

Escroqueries ou abus de confiance.—216 plaintes en escroquerie ou abus de confiance ont été déposées par les résidents de la Concession.

79 de ces plaintes, soit 64 1/10 %, ont été solutionnées.

Jeux d'argent et loteries.—599 tenanciers de maisons de jeu et de nombreux joueurs ont été poursuivis—La Cour a confisqué les enjeux et détruit le matériel

Faux monnayeurs.—16 Chinois qui avaient fabriqué ou écoulé de fausses pièces de 1 dollar ont été appréhendés.

Contrefaçons.—Des poursuites ont été engagées contre 6 individus pour contrefaçon de cognac, savon et cigarettes—Les produits contrefaits ont été saisis et détruits

Opium et stupéfiants.—262 Chinois faisant le commerce d'opium ou trouvés en possession de cette drogue et 213 trafiquants de stupéfiants (48 en 1931) ont été poursuivis et condamnés à diverses peines de prison et à des amendes.

Au cours des perquisitions il a été saisi:

1457 livres, 257 onces, 2172 pastilles, 1090 boîtes d'opium.

357 livres de morphine, 1.366 livres de pilules morphiques.

2.053 tenanciers de fumerie (465 en 1931) et 4.801 fumeurs ont été arrêtés.

Il a été saisi: 5.185 pipes (610 en 1931), 5.548 lampes (566 en 1931).

Le montant de ces amendes s'élève à $ 361.390,00 ($ 88.925,00 en 1931).

Contrebande.—Aucun contrebandier n'a été arrêté sur la Concession au cours de l'année écoulée.

Détournements de femmes ou d'enfants.—Il a été déposé 258 plaintes pour détournements de femmes ou d'enfants.

102 de ces plaintes, soit 39 %, ont été solutionnées.

58 individus, coupables de ces délits criminels, ont été arrêtés; les femmes et enfants retrouvés, rendus, après décision de la Cour, à leur famille ou placés au refuge.

Attentat à la pudeur et viol.—Uu Chinois a été arrêté pour viol d'une fillette de 6 ans et condamné à 10 ans de prison.

Enfants égarés.—69 enfants (68 en 1931) trouvés égarés ou abandonnés, ont été remis à leurs familles ou envoyés au refuge.

Permis de port d'armes.—Durant l'année, il a été délivré 197 permis de port d'armes (383 en 1931) et 14 duplicata. 2.238 permis ont été renouvelés. Les recettes se sont élevées à Tls. 742,00 et $ 30.978.00. (Tls. 987,00 et $ 28.547,00 en 1931).

Etablissements classés et publics.—Sur les 2.885 établissements publics contrôlés, (1.556 en 1931), il a été relevé 288 infractions (208 en 1931). 173 délinquants (56 en 1931) ont été poursuivis devant les Cours Compétentes. Le montant des amendes infligées est de $ 170.

Hôtels et garnis—Renseignements généraux.—Le contrôle des hôtels, garnis et pensions de famille étrangers a accusé un mouvement de 7.010 personnes. (6.600 en 1931).

La brigade des renseignements généraux a proécé pendant l'année à 2.434 enquêtes diverses. (1.916 en 1931).

Assistance aux Polices extérieures.—Au cours de l'Année 1932, la Police Française a prêté assistance aux autorités extérieures (Police Internationale et Police Chinoise) pour l'arrestation de 318 personnes. (254 en 1931).

TITRE IV.—SERVICE POLITIQUE

I.—**Organisation.**—Le 1er Janvier 1932, la Section Politique a pris le nom de "Service Politique"—Cette nouvelle dénomination s'explique par l'importance qu'a prise ce Service par suite des besoins de plus en plus grands de la situation.

Une Brigade de Recherches, spécialement chargée du travail de surveillance sur la Concession, a été créée au début de l'année—Elle a fonctionné normalement depuis la fin des hostilités Sino-Japonaises à Shanghai.

Le Personnel prévu au Budget 1932 étant devenu insuffisant. 4 Agents pris sur l'effectif de la Garde ont été détachés à ce Service—Leur affectation définitive a été prévue pour 1933.

Le 15 Décembre, ce Service a occupé les nouveaux bureaux construits à son intention sur le bâtiment Nord du Poste Central de Police.

II.—**Evènements politiques, leurs répercussions.**—Les évènements qui ont marqué l'année 1932, notamment la chute du Gouvernement Sun Fo au mois de Janvier et la démission de M. Wang Ching Wei au mois de Septembre, n'ont pas eu de répercussion apparente à Shanghai.

Le conflit Sino-Japonais, par contre, a eu pour Shanghai des conséquences particulièrement graves. Le boycottage des marchandises japonaises et la campagne d'opinion qui l'accompagna créèrent pendant l'année 1931 une atmosphère extrêmement tendue. En Janvier 1932, l'affaire de Chapei créa pour Shanghai un véritable état de guerre. Les hostilités commencèrent le 27 Janvier, elles s'étendirent bientôt jusqu'à Woosung et ne cessèrent que le 6 Mars après le retrait des Troupes Chinoises qui avaient opposé une résistance acharnée.

Durant cette période particulièrement agitée, les Autorités Civiles et Militaires Françaises réussirent, grâce aux mesures prises, à maintenir parfaitement l'ordre et la paix sur la Concession.

Pendant que la bataille faisait rage à Chapei, 25 projectiles de petits calibres tombèrent sur la Concession : 27 personnes furent légèrement blessées ; quant aux dommages matériels, ils ont été insignifiants.

Au cours de l'année écoulée, 18 Japonais furent assaillis par la foule chinoise sur la Concession 14, en Février, 2 en Septembre et 2, en Novembre.—Durant le Mois de Février, 17 autres personnes : 4 Coréens, 11 Chinois, 1 métis Portugais et 1 métis Anglais, prises pour des Japonais, furent victimes d'attentats de ce genre. En aucun cas, ces agressions n'eurent des suites sérieuses.

La tension sino-japonaise diminua d'ampleur après la cessation des hostilités, mais elle reprit avec une nouvelle force au mois d'Août.—Elle fut marquée à cette époque par une campagne terroriste contre les marchands chinois commerçant avec les Japonais.—Du mois d'Août à la fin de l'année 1932, 21 grenades accompagnées de lettres de menaces, furent jetées dans des magasins insttallés sur la Concession Française, (durant la même période, 28 grenades furent lancées sur la Concession Iuternationale). Etant donné la mauvaise qualité de ces engins, 2 personnes seulement furent légèrement blessées. L'arrestation de plusieurs terroristes par les Polices de la ville mit un frein aux attentats de ce genre qui ont maintenant cessé.

III.—**Agitation anti-gouvernementale.**—Une certaine agitation s'est manifestée au début de l'année 1932 parmi les éléments anti-gouvernementaux. L'activité de ces éléments eut principalement pour but de contrecarrer les mesures prises par le Gouvernement Chinois pour ramener le calme à Shanghai et se traduisit surtout par une propagande contre la cessation des hostilités dans notre ville et contre la signature de l'accord d'armistice.

La Police Française fut appelée à intervenir à plusieurs reprises et 15 individus furent ainsi arrêtés durant les 5 premiers mois de l'année.

Cette agitation s'est calmée graduellement vers le retour de Shanghai à la vie normale.

IV.—**Agitation communiste.**—Le Parti Communiste Chinois a profité du conflit Sino-Japonais pour intensifier durant les premiers mois de l'année, son travail de propagande en Chine, particulièrement parmi les étudiants et les ouvriers.

Le règlement de l'incident de Changhai ayant été suivi d'une certaine détente entre Nankin et Tokio, le Gouvernement Chinois profita de ce répit pour entreprendre une campagne anti-communiste de grande envergure dont les résultats furent appréciables et permirent d'enrayer le développement de l'influence du parti.

A Changhai, l'activité du parti communiste est en régression surtout depuis le mois de Juin, tant sur les Concessions qu'en Territoire Chinois.

En ce qui concerne la Concession Française, l'action des organisations communistes fut peu importante grâce à la surveillance constante exercée sur les milieux et les individus suspects. Les 5 tentatives de démonstrations qui eurent lieu dans l'année furent facilement réprimées. La plus importante de ces tentatives eut lieu le 6 Août: ce jour-là, une trentaine de communistes se rassemblèrent dans l'avenue Joffre et lancèrent des cailloux et des bouteilles dans la devanture du Journal Russe "Blanc", Shanghai Zaria. Les manifestants furent dispersés presque aussitôt par la Police, qui opéra 3 arrestations.

Le nombre total des personnes arrêtées sur la Concession Française en 1932, pour crimes et délits de caractère politique, s'est élevé à 221 contre 111 en 1931.

977 arrestations ont été effectuées par la Police et les Autorités Chinoises pendant la même année contre 396 en 1931.

Parmi les opérations de Police effectuées par le Service Politique, 5 méritent une mention spéciale:

1°)—Arrestation, le 12 Juillet, de onze membres de "l'Union des Artistes Radicaux Chinois" (organisation auxiliaire du Parti Communiste Chinois).

2°)—Arrestation, le 23 Septembre, à la demande de la Police Chinoise, d'un membre important du "Comité Militaire du Parti Communiste Chinois". L'individu arrêté fut remis aux Autorités Chinoises.

3°)—Arrestations sucessives le 28 Septembre et le 15 Décembre, de deux leaders de la Branche Coréenne du Parti Communiste Chinois. Ces communistes Coréens furent remis aux Autorités Consulaires Japonaises pour jugement.

4°)—Découverte, le 9 Novembre, du Bureau Central de la Branche Chinoise du Mopr, 3 personnes furent arrêtées au cours de la perquisition qui amena la saisie des archives de cette organisation auxiliaire du Komintern.

Le tableau N° 12 ci-joint indique par mois les résultats de notre action en matière de délits et de crimes politiques ainsi que les quantités de littérature communiste, parue en 1931 (nombre de type d'imprimés collectionnés).

V.—**Agitation ouvrière.**—L'année 1932 fut marquée par une certaine recrudescence de l'agitation ouvrière à Shanghai dont les causes principales furent:

1°)—Le conflit Sino-Japonais qui eut comme conséquence la fermeture de nombreuses usines et le licenciement d'un nombre important d'ouvriers.

2°)—La dépression économique mondiale qui commença à faire sentir ses effets en Chine et à Shanghai en particulier.

3°)—L'activité du Parti Communiste qui, fidèle à sa tradition, chercha toujours à aggraver les conflits entre patrons et ouvriers.

Plusieurs grèves importantes eurent lieu à Shanghai durant l'année 1932: deux d'entre elles qui affectèrent des services publics, celle du personnel des Postes Chinoises (Mai 1932) et celle des employés de la "Shanghai Telephone C°", (Juin 1932) eurent une certaine répercussion sur la Concession Française.

Les mesures prises par les Autorités Chinoises pour combattre le mouvement gréviste: interdiction aux ouvriers de se réunir en Territoire Chinois sans une autorisation du Gouvernement Local, création d'un Comité d'Arbitrage pour régler de concert avec les organes administratifs et le Parti Kuomintang, tous les différends survenant entre patrons et ouvriers, etc... n'ont pas donné jusqu'à présent les résultats espérés et certains conflits datant du début de l'année n'ont pas encore été solutionnés.

Par contre, sur la Concession Française, l'année 1932 a été beaucoup plus calme que l'année précédente.

Le diagramme No. 13 ci-joint montrant la marche du mouvement gréviste dans notre ville, indique pour les entreprises de la Concession Française un manque à produire de 13.583 journées (contre 28.300 journées pour l'année 1931) à côté d'un total de 443.361 journées pour les 2 Concessions et le Territoire Chinois (contre 261.366 journées pour l'année 1931.)

Sur les 13.583 journées de grèves enregistrées sur la Concession Française, 4.800 journées concernent la Compagnie Française de Tramways dont le Personnel Chinois se mit en grève le 7 Juillet. Cette grève de caractère politique fut déclenchée à la suite du licenciement d'un employé. Devant l'attitude ferme des Autorités de la Concession, les grévistes reprirent le travail sans conditions le 15 Juillet.

Le 8 Novembre, mécontents de la Direction qui refusait de leur donner congé le 9 Novembre à l'occasion des Courses d'Automne, les ouvriers refusèrent de quitter les locaux de la Compagnie et empêchèrent les employés Européens de sortir des bureaux. Le Directeur des Services de Police, informé de l'attitude intransigeante des ouvriers, fit intervenir la Brigade Spéciale qui refoula les ouvriers au Quartier Chinois, sans incident. Le lendemain, les ouvriers de la Compagnie tentèrent de tenir une réunion au siège de leur syndicat, mais ils en furent empêchés par la Police Chinoise. Vers 7 h. 30, tous les ouvriers reprirent le travail.

VI.—**Attentats Politiques.**—Durant l'année 1932, deux crimes furent perpétrés sur la Concession Française par les Agents du G. P. U. Chinois. Le 22 Avril, le nommé Wang-Ping, Sergent-Détective du Poste de Commandement de la Gendarmerie de Woosung-Shanghai, fut assassiné au moment où il passait en rickskaw à l'angle de la rue Sœur Allègre et de la rue Vouillemont Les malfaiteurs réussirent à prendre la fuite. Le 16 Mai, le nommé Zao-Ching-Zeng, Sous-Inspecteur du Bureau de la Sécurité Publique, fut abattu à coups de revolver par 4 individus alors qu'il sortait d'un passage rue Galle. 3 des criminels furent arrêtés par la Police Française. Au cours de leur interrogatoire, ils avouèrent être des Agents du G. P. U. Chinois et avoir participé à l'assassinat de Wang-Ping. L'affaire fut présentée devant la 3eme Section de la Haute Cour du Kiangsu qui condamna 2 des inculpés à la peine capitale et le 3eme à 19 ans de prison.

VII.—**Relations avec les Polices Internationale et Chinoise.**—Une collaboration étroite n'a cessé de régner entre la Police Française et les Polices Internationale et Chinoise

TITRE V.—TABLEAUX DIVERS

Tableau No. 1.—Effectif du Personnel des Services de Police.
» 2.—Résultats de l'action de la Police.
» 3.—Relevé des arrestations d'Etrangers.
» 4.—Relevé des arrestations de Chinois.
» 5.—Relevé des jugements prononcés par la Cour du 2eme District et la 3eme Section de la Haute Cour du Kiangsou.
» 6.—Relevé des contraventions aux Règlements Municipaux.
» 7.—Relevé des plaintes reçues.
» 8.—Relevé des vols commis chez les Etrangers.
» 9.—Relevé des accidents survenus sur la voie publique.
» 10.—Relevé des blessés au cours des accidents causés par des véhicules.
» 11.—Relevé des contraventions au Règlement sur les automobiles.
» 12.—Diagramme montrant la marche du mouvement communiste.
» 13.—Diagramme indiquant le nombre des journées de travail perdues au cour des grèves.
» 14.—Relevé des incendies.
» 15.—Relevé des arrestations pour crimes ou délits de nature politique.

Le Directeur des Services de Police,
Signé: L. FABRE.

EFFECTIF DES SERVICES DE POLICE

au 31 Décembre 1932

(Tableau N°. 1)

GRADES OU EMPLOIS	Effectif normal			Vacances	Présents au Corps															En Congé	Détachés	Effectif au 31 Décembre		
	Européens	Tonkinois	Chinois		Direction	Magasin et Autos	Armurerie-Stand Fourrière	Poste de l'Est	Poste Mallet	Poste Joffre	Poste Central	Poste Foch	Poste Pétain	Circulation	Brigade Spéciale	Service Politique	Service de la Sûreté	Police Judiciaire	Taxes Consolidées			Européens	Tonkinois	Chinois
Directeur des Services de Police	1	...	....	..	1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	1	...	....
Chef de la Garde	1	...	....	..	1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	1	...	....
Chef Adjoint de la Garde	1	...	....	..	1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	1	...	....
Secrétaire du Directeur	1	...	....	..	1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	1	...	....
Secrétaire Adjoint	1	...	....	..	1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	1	...	....
Comptable	1	...	....	..	1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	1	...	....
Archiviste	1	...	....	..	1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	1	...	....
Commis de Bureau	1	...	....	..	..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	1	..	..	..	..	1	...	....
Chef du Service Politique	1	...	....	..	..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	1	..	1	...	....
Chef de la Sûreté	1	...	....	..	..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	1	..	..	..	..	1	...	....
Sous-Chef de la Sûreté	1	...	....	..	..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	1	..	1	...	....
Chefs de Section et Inspecteurs Principaux	4	...	....		1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	2	..	..	..	..	3	...	....
Chefs de Division et Inspecteurs	13	...	....		..	..	..	1	...	...	1	...	...	1	1	2	2	1	1	..	..	10	...	....
Sous-Chefs de Division et Sous-Inspecteurs	15	...	....		..	1	..	..	1	2	1	2	2	1	..	..	4	1	..	1	..	16	...	....
Chefs de Brigade et Sergents	31	...	....	12	..	1	2	1	3	2	2	2	2	1	1	1	5	..	..	..	..	23	...	....
Sous-Chefs de Brigade et Brigadiers	36	...	....		..	2	..	1	3	3	4	2	1	3	2	2	6	2	..	4	..	35	...	....
Détectives et Gardes	33	...	....		..	..	..	4	2	4	4	3	4	..	..	1	5	..	..	3	1	31	...	....
Détectives et Gardes auxiliaires	34	...	....		..	..	1	..	4	3	1	5	3	7	..	4	5	..	..	2	1	36	...	....
Agents Auxiliaires Russes	125	...	....	..	..	..	..	..	...	64	...	61	...	..	..	..	...	..	..	..	..	125	...	....
Téléphonistes	2	...	....	..	..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	2	..	..	..	..	2	...	....
Vaguemestre	1	...	....	..	1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	1	...	....
Adjudants	...	2	....	..	..	..	..	..	...	...	1	...	...	..	..	..	1	..	..	..	..	...	2	....
Sergents Major	...	4	....	..	1	..	..	..	...	...	...	1	1	..	1	..	...	..	..	..	..	...	4	....
Sergents	...	15	....	..	..	..	..	1	4	4	2	1	1	..	1	..	...	..	..	1	..	...	15	....
Brigadiers	...	32	....	..	..	..	..	2	5	9	8	4	4	..	..	..	...	..	..	..	..	...	32	....
Gardes	...	447	....	43	..	..	1	17	80	82	87	55	50	..	1	..	...	..	..	31	..	...	404	....
Instituteurs	...	2	....	..	2	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	...	2	....
Maîtresse de couture	...	1	....	..	1	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	...	1	....
Secrétaires et employés	...	4	....	..	3	..	1	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	...	4	....
Inspecteurs	...	...	2		..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	1	..	...	..	..	..	..	...	...	1
Sous-Inspecteurs	...	...	3		..	..	..	..	...	...	1	...	...	..	1	..	...	..	..	..	..	...	...	2
Sergents	...	...	16		1	..	..	1	3	2	3	1	2	2	1	..	...	..	..	..	..	...	...	16
Brigadiers	...	...	31		..	..	..	4	4	4	3	3	3	5	4	..	...	1	..	..	..	...	...	31
Agents	...	...	635		..	..	..	46	85	75	89	89	88	56	47	..	...	20	..	..	40	...	...	635
Secrétaires-Interprètes	...	...	8		2	..	..	..	...	...	...	...	..	1	..	..	4	..	..	..	..	...	...	7
Interprètes ou Elèves-Interprètes	...	...	54		5	..	..	2	3	2	3	2	2	6	..	11	17	2	..	..	..	...	...	55
Inspecteurs Détectives	...	...	4		..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	1	2	..	..	..	..	...	...	3
Sous-Inspect. Détectives	...	...	4		..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	1	3	..	..	..	..	...	...	4
Sergents Détectives	...	...	13		..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	3	12	..	..	..	..	...	...	15
Brigadiers Détectives	...	...	21	2	..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	2	14	..	..	..	..	...	...	16
Détectives	...	...	121		..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	16	85	3	3	..	..	...	...	107
Elèves Détectives	...	...	81		..	..	..	..	...	...	...	...	...	..	..	32	59	..	..	..	..	...	...	91
Tailleurs	...	...	41		..	41	..	..	...	...	...	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	...	...	41
Chauffeurs et mécaniciens	...	...	19		5	6	..	..	...	...	1	...	...	1	1	3	7	..	..	..	..	...	...	24
Coolies	...	...	50		11	5	..	2	2	4	7	3	2	2	1	3	7	..	..	..	..	...	...	49
Cuisiniers et Geôlières	...	...	9		..	..	..	1	2	1	3	1	1	..	..	..	...	..	..	..	..	...	...	9
Employés et Ouvriers	...	...	18		..	2	14	..	...	...	...	...	...	..	..	..	5	..	1	..	..	...	...	22
Gardiens de Jardins	...	...	17		..	..	..	..	...	...	16	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	...	...	16
» de Pontons	...	...	2		..	..	..	..	...	...	2	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	...	...	2
» de Marchés	...	...	3		..	..	..	..	...	...	1	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	...	...	1
Téléphonistes	...	...	1		..	..	..	..	...	...	4	...	...	..	..	..	...	..	..	..	..	...	...	4
	305	507	1153	57	40	58	19	83	201	261	244	235	166	86	63	82	249	30	5	44	42	293	464	1151
TOTAUX	1965																					1908		

(Tableau N°. 2)

RESULTATS DE L'ACTION DE LA POLICE EN 1932

et comparaison avec ceux obtenus en 1931

	En 1932	En 1931	Observations
Plaintes reçues par la Police	3.859	3.512	
Demandes de poursuites pour contraventions aux Règlements Municipaux	301	58	
Arrestations — d'Etrangers	106	130	
Arrestations — de Chinois — quelques heures seulement, pour contraventions, mendicité, etc...	25.134 a)	5.850	a) dues au couvre-feu de Janvier à Mars et aux rafles de mendiants
Arrestations — de Chinois — maintenues		3.007	
Objets trouvés	44	70	
Contraventions aux règlements municipaux ayant motivé des amendes infligées par la Police	132.252	116.644	
Montant des amendes infligées par la Police pour contraventions aux règlements municipaux Tls.	86.282,49	80.916,03	
Victimes d'accidents mortels relevées par la Police (autres que ceux causés par des véhicules)	31	41	
Blessés ramassés par la Police ayant dû être — pansés	179	144	
Blessés ramassés par la Police ayant dû être — hospitalisés (autres que ceux causés par des véhicules)	140	122	
Malades trouvés sur la voie publique	24	12	
Cadavres d'enfants trouvés sur la voie publique	328	106	
Cadavres d'adultes trouvés sur la voie publique	681	273	
Enfants trouvés abandonnés ou égarés	116	159	
Suicides constatés et tentatives de suicides découvertes ou signalées	304	369	
Chiens capturés — rendus	116	119	
Chiens capturés — détruits	1.815	805	

Tableau (N°. 3)

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'ÉTRANGERS OPÉRÉES PAR LES SERVICES DE POLICE PENDANT L'ANNÉE 1932

NATIONALITÉS	Vols	Abus de confiance	Bris de matériel	Vol effraction	Coups et blessures	Escroqueries	Embarquement clandestin	Menaces	Emission de chèques sans provision	Recel	Scandale	Totaux 1932	Totaux 1933	Observations
Allemande		1	6			1						8		
Américaine											2	2		
Anglaise													1	
Autrichienne													1	
Française													1	
Géorgienne					1							1	5	
Japonaise	2											2		
Lettonienne													1	
Lithuanienne					1							1		
Persane	3				2							5		
Polonaise	1											1	5	
Portugaise											1	1		
Roumaine							1	1				2		
Russe	36	11	5	3	17	1		1	3	2	2	81	115	
Suisse			1									1		
Serbe													1	
Sans nationalité						1						1		
Totaux.....	42	12	12	3	21	3	1	2	3	2	5	106	130	

(Tableau N°. 4)

RELEVÉ DES ARRESTATIONS D'INDIGÈNES OPÉRÉES PAR LES SERVICES DE POLICE PENDANT L'ANNÉE 1932

et comparaison avec le relevé pour l'année 1931

Mois	Vols	Vols avec effraction	Vols d'enfants	Escroqueries	Attaques et Vols	Vols à main armée	Brigandages	Recels	Incendies	Incendies volontaires	Violations de domicile	Homicides par imprudence	Assassinats ou meurtres	Coups et blessures	Batailles et scandales	Vagabondage et mendicité	Ruptures de ban	Evasions	Détournements de femmes	Adultères	Attentats aux mœurs	Fausses accusations	Tentatives de suicide	Dettes et affaires civiles	Divers	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	Contraventions aux règlements municipaux	Emission de fausse monnaie	Totaux
Janvier	58	6	2	15	..	6	6	2	..	..	..	..	1	12	..	...	..	..	..	4	..	..	..	..	4	....	61	1	178
Février	43	1	3	8	..	4	11	2	..	..	..	..	..	5	..	...	..	..	..	..	..	..	..	..	3	....	24	...	104
Mars	53	2	2	5	4	2	15	..	..	..	..	3	..	10	..	...	..	..	1	1	..	..	..	..	....	....	186	...	284
Avril	58	12	2	3	1	...	14	4	..	..	..	1	.	11	1	1	..	..	3	..	..	..	..	..	6	....	524	...	641
Mai	86	6	5	10	..	3	31	6	..	..	..	4	1	16	5	5	..	..	..	2	..	..	..	..	4	....	753	6	943
Juin	75	4	5	26	..	4	3	4	.	..	..	2	..	11	4	38	..	..	..	..	2	..	..	..	7	....	782	2	969
Juillet	71	3	3	10	..	7	9	3	..	..	..	..	..	19	1	10	..	1	..	..	3	..	..	..	11	....	790	...	941
Août	64	..	8	14	..	7	16	7	..	..	..	3	1	7	1	...	..	..	5	..	..	..	..	..	13	....	892	...	1038
Septembre	81	8	..	21	..	11	18	1	..	..	..	..	..	17	..	...	..	2	6	..	..	..	..	..	....	....	1008	...	1173
Octobre	105	4	1	9	..	5	27	10	..	..	..	2	2	24	3	2	..	..	5	2	..	..	..	..	4	....	1128	2	1335
Novembre	105	2	1	10	..	5	10	5	..	..	..	1	2	13	..	...	..	..	4	4	..	..	..	..	6	....	1062	...	1230
Décembre	94	6	5	14	..	27	4	6	..	..	..	..	..	14	..	...	..	..	..	2	..	1	..	..	3	....	1210	1	1387
TOTAUX pour l'année 1932	893	54	37	145	5	81	164	50	..	..	..	16	7	159	15	56	..	3	24	15	5	1	..	..	61	....	8420	12	10223
Arrestations opérées en 1931	1023	39	47	86	3	124	138	52	17	1	4	18	9	100	2	10	15	1	9	6	1	..	..	..	48	22	1197	35	3007

(Tableau N°. 5)

RELEVÉ DES JUGEMENTS PRONONCÉS PENDANT L'ANNÉE 1932

Par la Cour Mixte, la Cour du 2ème District et la 3ème Section de la Haute Cour

MOTIFS	PRISON										AMENDES			SAISIES		Envoyés au refuge	Relâchés à la Cour (faute de preuves ou règlés)	Remis aux familles	Remis aux Tribunaux compétents	Arrestations pour le compte d'autres juridictions	TOTAUX
	moins d'un mois	de 1 mois à 2 mois	de 2 mois à 3 mois	de 3 mois à 6 mois	de 6 mois à 1 an	de 1 ans à 5 ans	de 5 ans à 10 ans	de 10 ans à 20 ans	à perpétuité	à mort	simples	p.mém. avec peines	p.mém. et saisies	Simples	avec peines | p.mém^re						
Vols simples	250	150	50	106	106	74	...	..	..	..	67	..	....	..	..	...	109	...	2	....	869
Vols avec effraction ou par escalade	1	1	2	4	37	67	4	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	116
Vol à la tire	4	1	1	14	7	10	...	..	..	..	1	..	....	..	..	...	....	...	....	....	38
Recel	3	1	3	3	1	...	...	..	..	..	26	..	....	..	..	...	21	...	4	....	62
Escroquerie	1	7	12	4	3	5	...	..	..	..	5	..	....	..	..	...	8	...	2	....	47
Abus de confiance	3	3	1	7	13	...	...	..	..	..	6	..	....	..	..	...	12	...	....	....	45
Agressions ou attaques et vols à main armée	...	1	1	5	4	35	35	8	..	..	3	..	....	..	..	...	43	...	3	....	138
Agressions ou attaques et vols	...	1	4	8	21	33	7	..	..	..	2	..	....	..	..	...	7	...	....	....	83
Brigandage	...	....	....	...	....	1	1	..	..	..	....	..	....	..	..	...	1	...	....	2	5
Enlèvement de personnes	...	....	....	...	....	...	2	9	4	2	....	..	....	..	..	...	3	...	....	....	20
Sequestration	1	2	....	...	....	...	...	..	..	..	2	..	....	..	..	...	4	...	....	....	9
Extorsion par menaces	4	4	4	3	....	1	...	..	..	..	1	..	....	..	..	...	13	...	....	....	30
Chantage Lettres de menaces	4	1	2	2	....	3	...	..	..	..	2	..	....	..	..	...	15	...	....	....	29
Assassinat ou meurtre	...	....	....	...	....	1	3	1	..	..	....	..	....	..	..	...	1	...	2	....	8
Coups-blessures	9	11	21	13	3	5	...	..	..	..	36	..	....	..	..	...	57	...	....	....	155
Bataille-scandale	...	....	1	...	....	...	...	..	..	..	1	..	....	..	..	...	....	...	....	....	2
Vagabondage	18	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	2	....	...	....	....	20
Détournement de femmes	...	....	2	7	10	14	...	..	..	..	2	..	....	..	..	3	14	3	....	3	58
Adultère-Polygamie	...	1	9	3	....	1	...	..	..	..	1	..	....	..	..	...	9	...	2	....	26
Viols	...	....	....	...	....	1	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	1
Attentat aux mœurs	...	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	.....
Rapt d'enfants	...	....	....	1	8	5	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	14	...	....	....	28
Enfants détournés	...	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	1	....	1	....	....	2
Homicide par imprudence	...	1	....	2	....	1	...	..	..	..	2	..	....	..	..	...	1	...	....	....	7
Blessures par imprudence	...	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	.....
Violation de domicile & ou Dommages à la propriété d'autri	...	1	2	1	....	...	...	..	..	..	1	..	....	..	..	...	2	...	....	....	7
Incendie	...	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	1	...	....	....	1
Incendie volontaire	...	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	.....
Evasion ou Tentative d'évasion	...	1	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	1
Fabrication et ou émission de fausse monnaie	...	....	....	...	....	6	1	..	..	..	3	..	....	..	..	...	6	...	....	....	16
Contrefaçon de marques	...	....	3	...	1	...	...	..	..	..	3	..	....	..	..	...	....	...	....	....	7
Faux et Usage de faux	...	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	2	...	....	....	2
Accusation calomnieuse	1	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	1
Usurpation de titre ou fonction	...	2	....	2	1	2	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	7
Corruption	...	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	.....
Contrebande de sel	...	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	.....
Port d'armes prohibé	1	....	....	1	2	2	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	7	...	....	....	13
Contraventions aux règlements municipaux	4	5	7	1	2	..	...	..	..	..	266	..	266	1	..	...	15	...	....	....	301
Vente ou détention d'opium	1	20	14	24	74	33	...	..	..	..	297	..	297	..	..	...	43	...	1	....	507
Fumeries d'opium et fumeurs	...	3468	1084	311	868	72	...	..	..	..	1605	..	1605	..	..	...	451	...	....	....	7859
Vente ou détention de stupéfiants	4	10	26	91	32	20	...	..	..	..	85	..	85	..	..	...	18	...	....	....	286
Jeux et Loteries	...	203	198	12	2	...	...	..	..	..	691	..	691	..	..	...	22	...	....	....	1128
Bigamie	...	....	1	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	....	...	....	....	1
Diffamation	...	....	....	...	....	...	...	..	..	..	....	..	....	..	..	...	1	...	....	....	1
Outrage à la pudeur	...	....	....	...	....	1	1	..	..	..	....	..	....	..	..	...	2	...	....	....	4
Totaux.	264	3895	1448	625	1195	393	54	18	4	2	3108	..	2944	1	..	6	902	4	16	5	11940
Totaux généraux	7898															933					
Relevé des jugements en 1931	535	280	156	182	128	194	117	21	..	9	1592	..	1295	2	..	12	376	7	45	50	
	1622															490					

(Tableau N°. 6)

RELEVÉ DES CONTRAVENTIONS DRESSÉES PAR LES SERVICES DE POLICE PENDANT L'ANNÉE 1932

et comparaison avec le relevé de l'année 1931

MOIS	Police et Voirie	Voitures	Jinrickshaws	Brouettes	Charrettes	Bicyclettes	Autos	Chiens	Motocyclettes	Sampans	TOTAUX
Janvier	2.584	12	4.571	367	159	547	260	2	2	66	8.570
Février	721		262	43	24	35	51	3		1	1.140
Mars	2.287	10	1.828	1.666	60	99	766	6		39	6.161
Avril	4.329	13	6.809	1.447	119	590	392	5	2	62	13.768
Mai	4.357	9	6.404	286	139	604	333	1	1	82	12.216
Juin	4.439	16	7.217	333	211	734	345	6	1	110	13.412
Juillet	4.192	8	5.957	353	154	684	195	7	2	38	11.590
Août	3.868	15	6.474	375	113	686	198	5	1	60	11.795
Septembre	3.844	7	7.232	640	176	734	354	20	3	68	13.078
Octobre	3.587	16	7.856	449	247	777	396	11	9	105	13.453
Novembre	3.167	17	7.759	521	248	556	415	16		80	12.779
Décembre	3.818	20	8.338	620	258	685	433	16		102	14.290
Totaux pour l'année 1932	41.193	143	70.707	7.100	1.908	6.731	3.538	98	21	813	132.252
Comparaison avec l'année 1931	38.667	122	54.864	7.836	2.299	8.197	3.819	58	23	759	116.644

(Tableau N°. 7)

RELEVÉ DES PLAINTES DÉPOSÉES A LA POLICE EN 1932

et comparaison avec le relevé de l'année 1931

Nature des plaintes			Nombre en 1932	Nombre en 1931	
Vols			2.746	2.551	
Agressions et vols			83	82	
Attaques et vols à main armée			207	188	
Coups et blessures			193	107	
Dettes de loyer au-dessous de $ 50,00				41	
Dettes et fuites				4	
Objets perdus			25	36	
Disparitions	enfants	masculins	54	37	
		féminins	122	79	
	épouses ou concubines		52	38	
	filles publiques		4		
	servantes		4	6	
	employés ou apprentis		22	10	
Escroqueries			122	81	
Abus de confiance			94	125	
Extorsions ou chantages			26	10	
Fabrication ou émission de fausse monnaie			3	12	
Homicide involontaire			1	1	
Assassinats ou meurtres			16	6	
Enlèvements			8	6	
Menaces			14	18	
Contrefaçons			4	6	
Viols			5	3	
Incendie volontaire			1		
Divers			39	50	
Plaintes diverses en dehors de la Concession			14	15	
Totaux			3.859	3.512	

(Tableau N° 8)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES VOLS CHEZ LES ÉTRANGERS EN 1932

et comparaison avec les vols de même nature commis en 1931

MOIS	EN 1932				EN 1931	
	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS	NOMBRE DE PLAINTES SOLUTIONNÉES	VALEUR DES OBJETS RETROUVÉS	NOMBRE DE PLAINTES	VALEUR DES OBJETS VOLÉS
Janvier	90	$ 40.756,52	29	$ 17.573,17	62	$ 9.771,04
Février	38	6.928,50	15	4.978,91	69	14.877,03
Mars	52	27.153,60	16	19.825,06	56	6.841,40
Avril	100	23.347,50	38	8.538,03	57	19.328,23
Mai	73	57.087,32	33	36.637,00	81	35.922,70
Juin	69	14.524,69	26	4.066,90	78	27.375,00
Juillet	69	19.047,25	27	3.641,47	90	14.088,35
Août	89	19.423,33	38	3.944,14	72	11.196,65
Septembre	110	14.817,87	57	7.556,90	76	15.075,58
Octobre	118	27.458,92	42	11.897,02	94	21.181,17
Novembre	108	11.497,80	54	1.133,50	95	15.727,53
Décembre	97	15.437,30	45	4.881,50	91	19.893,45
Totaux	1013	$ 277.480,60	420	$ 124.673,60	921	$ 211.278,13

VOLS ATTAQUES ET AGRESSIONS A MAIN ARMÉE

Annexe au Tableau No. 8

avec les résultats des recherches

Plaintes reçues : ————

» *solutionnées :* - - - -

Crime ou délit	Nombre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Plaintes reçues et solutionnées	Pourcentage des plaintes solutionnées
Vols commis au préjudice des résidents européens	125 120 115 110 105 100 95 90 85 80 75 70 65 60 55 50 45 40 35 30 25 20 15 10													1013	
														420	41,5%
Vols commis au préjudice des résidents chinois	210 200 190 180 170 160 150 140 130 120 110 90 80 70 60 50 40 30 20 10													1733	
														832	48%

Crime ou délit	Nombre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Plaintes reçues et solutionnées	Pourcentage des plaintes solutionnées
Attaques à main armée	30 25 20 15 10 5 0													207 76	36%
Agressions et vols à main armée	10 9 8 7 6 5 4 3 2 1 0													19 18	95%

ÉTAT DES ACCIDENTS SURVENUS SUR LA VOIE PUBLIQUE PENDANT L'ANNÉE 1932

(Tableau N°. 9)

LIEUX	Chute d'un tramway en marche	Chute d'un camion en marche	PIÉTONS RENVERSÉS PAR DES: Automobiles	Tramways	Autobus	Voitures	Cyclistes	J. R. S.	Charrettes	Brouettes	Diables	TOTAL
Quai de France			15	21					4	1		41
Rue du Consulat			49	8			5	4				66
Avenue Joffre			82	3			9	1				95
Bld. de Montigny			13	1				2				16
Bld. des 2 Républiques			11	4			2	1	1			19
Av. Edouard VII			81		4		3					88
Rue Kraetzer			15		1		1	2		1		20
Rue Lafayette			28				3					31
Route de Zikawei	1		15	1			5	1	2			25
Av. du Roi Albert			11				1					12
Rue du Marché			1	2			2		1			6
Rue Tourane			1	1								2
Rue Eugène Bard			4					2				6
Rue Palikao			1	2			1	1	1			6
Avenue Foch		1	16		1		1					19
Avenue Haig			4				1					5
Avenue Dubail			6	2		1						9
Rue Marco Polo			2									2
Route des Sœurs			9							1		10
Route Père Robert			14				3	1	2		1	21
Rue Hué			2									2
Route Pichon			2									2
Route Ghisi												
Rue Chapsal			2									2
Avenue Pétain			3					1				3
Rue Card. Mercier			11				1					12
Route Say-Zoong			4									5
Autres rues			71	1	2		20	3	3			100
Angles			19				2				1	22
TOTAL	1	1	492	46	8	1	60	19	14	3	2	647

LIEUX	COLLISIONS ENTRE: AUTOMOBILES ET Automobiles	Tramways	Autobus	J. R. S.	Cyclistes	Voitures	Charrettes	Brouettes	Diables	Poteaux	Arbres
Quai de France	3	20		16	1		5	2	2	4	1
Rue du Consulat	10	36		21	6		1		1	1	
Avenue Joffre	45	47		72	27			1		7	
Bld. de Montigny	5	4	3	18	4			1	1	1	
Bld. des 2 Républiques		6		6	4	1			1		
Av. Edouard VII	21		6	20	6	1	1			2	
Rue Kraetzer	4	5	2	11	3						
Rue Lafayette	12			21	9		3	1		1	2
Route de Zikawei	7	4		9	3	1	1				1
Av. du Roi Albert	14		3	23	7		1			1	
Rue du Marché							1				
Rue Tourane		1		1							
Rue Eugène Bard				1			1		1		
Rue Palikao		1		1							
Avenue Foch	13		2	14	3		2	1			1
Avenue Haig	2			2			1				
Avenue Dubail	6	10		6	2		1	1			
Rue Marco Polo	1	3		4	1			1		2	
Route des Sœurs	4			12	4		1				
Route Père Robert	6		1	11	5		2	2			
Rue Hué		5		2							
Route Pichon	2			3				1			
Route Ghisi					2			1		1	1
Rue Chapsal	2			3	3	1					
Avenue Pétain	2				2						1
Rue Card. Mercier	8			9	4						
Route Say-Zoong	6	4		3	4		1	2			
Autres rues	34	4	2	46	32	4	7			6	9
Angles	92	11	1	40	20		2			5	4
TOTAL	299	161	20	375	152	8	31	14	6	31	20

LIEUX	TRAMWAYS ET Autobus	J. R. S.	Charrettes	Brouettes	Cyclistes	Diables	Voitures	Cavalier	AUTOBUS ET Autobus	J. R. S.	Cyclistes	Charrettes	Voitures	Brouettes
Quai de France		15	14	4		2	1							
Rue du Consulat		11		1	1									
Avenue Joffre		16	1	1	2	1	1							
Bld. de Montigny		1						1						
Bld. des 2 Républiques	1	4	2	1		2						1		
Av. Edouard VII									1					1
Rue Kraetzer				1						2	1			
Rue Lafayette									1	1	1			
Route de Zikawei		2	1				1					1	1	
Av. du Roi Albert											1			
Rue du Marché		3	4	2	1									
Rue Tourane		1												
Rue Eugène Bard		1		1										
Rue Palikao		4	1	1										
Avenue Foch														
Avenue Haig											1			
Avenue Dubail		1												
Rue Marco Polo		1												
Route des Sœurs														
Route Père Robert										1	2	1		
Rue Hué		7				1								
Route Pichon														
Route Ghisi														
Rue Chapsal														
Avenue Pétain														
Rue Card. Mercier														
Route Say-Zoong														
Autres rues		2			1	1								
Angles		5								2		2		
TOTAL	1	74	23	12	5	7	3	1	2	6	6	5	1	1

LIEUX	JINRICKSHAWS ET Charrettes	Cyclistes	Diables	Voitures	J. R. S.	Cyclistes et Cyclistes	Voitures	Charrettes	Brouettes et Brouettes	Voitures	Charrettes	Charrettes et Charrettes	Total	Total général
Quai de France	6		1	2				1	1				101	142
Rue du Consulat		1											90	156
Avenue Joffre		4				2							227	322
Bld. de Montigny	1	1											40	56
Bld. des 2 Républiques	1	1				1							32	51
Av. Edouard VII	1						1					1	63	151
Rue Kraetzer													29	49
Rue Lafayette	1	1		1		1							56	87
Route de Zikawei	1					2					1		36	61
Av. du Roi Albert		1											51	63
Rue du Marché	1												12	18
Rue Tourane													3	5
Rue Eugène Bard	1												5	11
Rue Palikao													9	15
Avenue Foch													36	55
Avenue Haig													6	11
Avenue Dubail	1			1		1							30	39
Rue Marco Polo													13	15
Route des Sœurs													21	31
Route Père Robert		3											34	55
Rue Hué	1												16	18
Route Pichon													6	8
Route Ghisi													4	4
Rue Chapsal													9	11
Avenue Pétain													6	9
Rue Card. Mercier													21	33
Route Say-Zoong													20	25
Autres rues	7	9	1	1	2	5				1			174	274
Angles	1	8	2	4	4	1							204	226
TOTAL	23	29	4	9	6	13	1	1	1	1	1	1	1354	2001

(Tableau N°. 10)

1°)—**Blessés au cours d'accidents.—(Année 1932)**

Genre de véhicules	Mortellement	Hospitalisés	Pansés dans les hôpitaux	Pansés dans les Postes
Automobiles :	19	191	259	45
Auto-camions :	15	26	45	6
Tramways :	5	18	31	2
Autobus :	3	3	5	1
J. R. S. :		4	11	4
Bicyclettes:		8	28	8
Voitures :			2	1
Charrettes :		6	8	2
Brouettes :			2	
Diables :		1	1	
Totaux :	42	257	392	70
Année 1931 :	34	217	365	58

2°)—**Véhicules avariés au cours d'accidents.—(Année 1932)**

Année	Autos	Trams	Autobus	Voitures	J. R. S.	Bicyclettes	Charrettes	Brouettes	Diables
1932	432	151	21	2	322	132	15	19	1
1931	332	89	14	6	237	103	21	23	5

(Tableau N°. 11)

ETAT DES LETTRES DE RAPPEL PENDANT L'ANNÉE 1932

MOTIFS	Total 1932	Total 1931	MOTIFS	Total 1932	Total 1931
Sans feu à l'arrière	301	373	Doubler à gauche un tramway en station	271	171
Sans feu à l'avant	78	87	Stationner à un endroit interdit	451	593
Sans aucun feu	245	286	Passer à droite d'un refuge	567	39
Un seul phare allumé	327	264	Sans licence française	248	158
Feu éblouissants	12		Sans disque du semestre	6	13
Plaque avant détériorée	13	18	Circuler sur le côté droit de la chaussée	43	49
Plaque avant masquée par la barre de protection	46	59	Conduire sans permis	26	69
Plaque avant masquée par la housse du radiateur	13	59	Echappements de gaz	79	191
Plaque arrière mal fixée	1	2	Balancement des roues	22	24
Plaque arrière masquée par la barre de protection	14	27	Dépassement dans les rues où le règlement interdit de doubler	111	101
Plaque arrière détériorée	6	11	Conduire imprudemment	1	5
2 personnes à côté du conducteur	102		N'avoir pas fait avec la main le signal prescrit par le règlement	27	132
Excès de vitesse	38	54	Corner abusivement	1	1
Désobéissance aux signaux	85	136	Sans miroir rétroviseur	17	129
			Lavage de voitures	21	27

(Tableau No. 12)

Tableau comparatif montrant la marche du mouvement communiste à S'hai (1931-1932)

et les résultats de l'action de la Police de la Concession Française

(Tableau No. 13)

Diagramme indiquant le nombre des journées de travail perdues

au cours des grèves ayant éclaté à Shanghai pendant l'année 1932

(Tableau N° 14)

RELEVÉ DES INCENDIES AYANT NÉCESSITÉ L'INTERVENTION DE LA POLICE EN 1932

No. d'ordre	Date	Adresse	Désignation	Dégâts	Assurance	Solution
1	3 Janv.	62 rue Buissonnet	Commencement d'incendie	insignifiants		2 $ d'amende
2	4 »	Poste Foch	Feu de cheminée	néant		
3	4 »	484 rue Auguste Boppe	Fausse alerte	»		
4	6 »	Pompier Château d'Eau	Commencement d'incendie	»		
5	6 »	478 route de Zikawei	»	»		5 $ d'amende
6	8 »	Dépôt Municipal, Montigny	Feu dans un tonneau de goudron	36 taëls		
7	8 »	Route Stanislas Chevalier	Incendie	assez importants		
8	9 »	52 Ying-yu-ly, rue Marco Polo	Commencement d'incendie	insignifiants		
9	10 »	7 Zeng-kang-ly, rue V. Mathieu	»	peu importants	3.000 taëls	
10	11 »	620 avenue Joffre	Fausse alerte	néant		
11	11 »	Terrain de Sports, rue du P. Froc	Commencement d'incendie	peu importants		
12	15 »	Devant No. 8, rue du Moulin	Feu dans une conduite de gaz			
13	16 »	86 rue Kraetzer	Commencement d'incendie	insignifiants		5 $ d'amende
14	16 »	29 rue Corneille	Incendie	assez importants		
15	18 »	11 rue Chu Pao Shan	Commencement d'incendie	insignifiants		2 $ d'amende
16	18 »	29 Gning-fo-ly, rue B. A. Clarke	»	néant		5 $ »
17	18 »	569 rue Lafayette	»	insignifiants		
18	18 »	200 rue du Marché	Feu dans l'auto N° 7655	assez importants		
19	19 »	1347 avenue Joffre	Feu de cheminée	insignifiants		
20	19 »	897 avenue Joffre	Fausse alerte	néant		
21	19 »	30 rue Porte de l'Ouest	»	»		
22	19 »	11 rue Fokien	Incendie	assez importants		
23	19 »	1 passage 490 route Conty	Commencement d'incendie	néant		
24	24 »	79 route Pichon	»			
25	25 »	242 avenue du Roi Albert	»	insignifiants		
26	27 »	98 Bearn Apt. avenue Joffre	Fausse alerte	néant		
27	28 »	22 King-yu-ly, B. de Montmorand	Commencement d'incendie	»		3 $ d'amende
28	30 »	14 rue Voisin	Fausse alerte	»		
29	2 Fév.	101 route Stanislas Chevalier	»	»		
30	2 »	348 rue Bourgeat	Feu de cheminée	insignifiants		
31	5 »	33 rue Corneille	Fausse alerte	néant		
32	6 »	6 route Delastre	Commencement d'incendie	insignifiants		
33	9 »	10 Teh-zeng-ly, rue Palikao	Fausse alerte	néant		
34	10 »	16 rue Saïgon	Commencement d'incendie	insignifiants		
35	11 »	780A avenue Joffre	»	»		
36	12 »	266 route Père Robert	Feu de cheminée	néant		
37	13 »	301 rue Cardinal Mercier	»	»		
38	14 »	Avenue Joffre	Feu dans l'auto N° 6378	assez importants		
39	15 »	701 rue Lafayette	Fausse alerte	néant		
40	15 »	28 passage 293 Bd. de Montigny	Commencement d'incendie	insignifiants		
41	16 »	39 rue Porte de l'Ouest	Fausse alerte	néant		
42	17 »	27 rue Molière	Feu de cheminée	»		
43	17 »	1 Sing-fo-ly, rue Galle	Commencement d'incendie	insignifiants		3 $ d'amende
44	20 »	228 Sing-sing-ly, route P. Robert	»	»		Réprimande
45	20 »	21 Sai-long-ly, rue du Marché	Fausse alerte	néant		
46	23 »	199 route Fergusson	Feu de cheminée	insignifiants		
47	26 »	4 passage 119 route S. Chevalier	Commencement d'incendie	»		
48	29 »	6 route de Grouchy	Feu de cheminée	»		
49	2 Mars	Derrière No. 90 rue Bourgeat	Incendie	importants		
50	3 »	24 Bourgeat Terrace, r. Bourgeat	Commencement d'incendie	néant		
51	3 »	103 rue Vouillemont	Incendie	assez importants	11.500 taëls	5 $ d'amende
52	4 »	138 rue du Weikwei	Commencement d'incendie	insignifiants		
53	5 »	Cie. des Téléphones, route Pichon	Feu de cheminée	néant		
54	5 »	227 rue Cardinal Mercier	Commencement d'incendie	insignifiants		
55	8 »	525 route H. de Siéyès	Incendie	peu importants		
56	8 »	Cie. Française des Tramways	Feu dans une camionnette	insignifiants		
57	15 »	700 rue Lafayette	Commencement d'incendie	»		
58	18 »	642 avenue Joffre	Fausse alerte	néant		
59	20 »	344 rue Palikao	Commencement d'incendie	60 $		
60	20 »	597 route de Zikawei	Incendie	importants		
61	24 »	3 passage rue des Pères	Commencement d'incendie	insignifiants		
62	26 »	Chantier angle Delastre-Frelupt	»	»		5 $ d'amende
63	26 »	38 Foch Terrace, avenue Foch	»	»		Réprimande
64	27 »	7 Dah-fong-ly, rue Ratard	Feu dans une palissade	»		
65	29 »	41 Dong-fong-ly, route de Zikawei	Commencement d'incendie	néant		5 $ d'amende
66	1er Avril	12 Dong-fo-ly, rue Ratard	»	»		
67	3 »	Cathay Mansions	Fausse alerte	»		
68	4 »	363 avenue Haig	Incendie	importants		
69	5 »	Angle Dufour-Zikawei	Feu dans les paillottes	assez importants, 1 victime		
70	5 »	1 Dah-wo-ly, rue Eugène Bard	Incendie	peu importants		
71	10 »	257 rue Kraetzer	»	insignifiants		5 $ d'amende

No. d'ordre	Date	Adresse	Désignation	Dégats	Assurance	Solution
72	12 Avril	393 rue Ratard	Commencement d'incendie	néant		
73	13 »	17 Gno-tseng ly, rue Lafayette	Incendie	peu importants		
74	15 »	66 Hung-tching-ly, r. des Sœurs	Commencement d'incendie	insignifiants		5 $ d'amende
75	16 »	830-832 rue Amiral Bayle	Incendie	250 $		
76	20 »	48 50 52-54 route Say Zoong	»	importants, 1 enfant carbonisé		
77	20 »	24 Tseng-voo-ly, route Dupleix	Commencement d'incendie	20 $		5 $ d'amende
78	20 »	293, rue Eugène Bard	»	400 taëls	4.000 taëls	2 $ »
79	23 »	24 passage 280 rue Chapsal	Fausse alerte	néant		
80	24 »	74 route Frelupt	Feu de cheminée	»		
81	24 »	196 rue du Père Froc	Incendie	assez importants	30.000 taëls	
82	24 »	347 rue Eugène Bard	Commencement d'incendie	insignifiants		3 $ d'amende
83	27 »	41 avenue du Roi Albert	»	»		
84	1er Mai	2, Ki-ye-ly, route Frelupt	»	500 $		
85	5 »	46 Auvergne Terrace, av. Dubail	»	insignifiants		
86	7 »	293 rue Galle	Fausse alerte	néant		
87	14 »	1486 avenue Joffre	Feu de cheminée	»		
88	15 »	38 passage 37 route de Zikawei	Commencement d'incendie	insignifiants		5 $ d'amende
89	16 »	Avenue Edouard VII	Feu dans l'auto N° 3265	»		
90	23 »	52 rue Millot	Incendie	assez imp., Nos 48-50-54 ont été également détruits	1.000 taëls	
91	23 »	Angle des Sœurs-Foch	Feu dans un J. R. S. public	insignifiants		
92	24 »	2 Yong-yu-ly, rue Lafayette	Commencement d'incendie	»		3 $ d'amende
93	25 »	186 rue du Père Froc	»	»		
94	31 »	53 route Pichon	»	»		2 $ d'amende
95	31 »	768 rue Amiral Bayle	Incendie	20 $		5 $ »
96	1er Juin	23 passage 245 avenue Joffre	Commencement d'incendie	insignifiants		Réprimande
97	2 »	21 rue Sœur Allègre	»	7 $		»
98	9 »	138 rue Sœur Allègre	»	insignifiants		1 $ d'amende
99	10 »	31 route des Sœurs	Feu dans l'auto N° 12563	»		5 $ »
100	15 »	13 passage 585 avenue Foch	Commencement d'incendie	néant		5 $ »
101	15 »	181 route Vallon	»	200 $	4.000 taëls	5 $ »
102	19 »	755 avenue Edouard VII	Incendie	importants, 2 morts		
103	27 »	65 rue Porte de l'Ouest	Fausse alerte	néant		1 $ d'amende
104	2 Juil.	689 rue Ratard	Feu dans une palissade	insignifiants		
105	4 »	Chantier rue Whampoo	Incendie	300 taëls		
106	11 »	1500 avenue Joffre	Fausse alerte	néant		
107	11 »	6 rue Chu Pao Shan	Commencement d'incendie	»		
108	11 »	Cimetière de la Pagode Ningpo	Feu dans un tas de copeaux	100 $		
109	13 »	193 route Conty	Incendie	peu importants		
110	19 »	3 passage 223 route Cassini	Commencement d'incendie	»		
111	21 »	146 rue du Weikwei	»	50 $		
112	28 »	9 rue Hennequin	»	néant		2 $ d'amende
113	2 Août	427-429 route H. de Siéyès	»	insignifiants		5 $ »
114	4 »	4 Mei-loh-fang, route Vallon	»	»		5 $ »
115	6 »	Hôpital Sainte Marie	Fausse alerte	néant		
116	7 »	18 passage 103 rue du Lt. Pétiot	»	»		5 $ d'amende
117	7 »	1331 Apt. 45 rue Lafayette	Commencement d'incendie	»		
118	10 »	215 rue Lafayette	»	»		2 $ d'amende
119	14 »	19 Tracey Terrace, r. des Sœurs	Feu de cheminée	»		
120	16 »	3 passage 291 rue Bluntschli	Commencement d'incendie	»		2 $ d'amende
121	19 »	6 Pao-ching-ly, rue du Consulat	»	insignifiants		5 $ »
122	19 »	71-72 bd. des 2 Républiques	»	»		
123	28 »	127 route Père Robert	»	60 $	3.500 taëls	
124	29 »	à côté du No. 295 route Winling	Feu dans une paillotte	peu importants		
125	30 »	44 passage 291 route H. de Siéyès	Commencement d'incendie	néant		5 $ d'amende
126	7 Sept.	171-172 rue Capitaine Rabier	Incendie	importants. 10.000 taëls	25.000 taëls	
127	7 »	568 boulevard des 2 Républiques	Commencement d'incendie	insignifiants		Réprimande
128	13 »	561 rue Brenier de Montmorand	»	»		
129	15 »	1323 avenue Joffre	Feu de cheminée	peu importants		
130	16 »	14 cité 37 rue Eugène Bard	Incendie	importants, Nos 13-15-16 ont été également détruits		
131	17 »	220 rue Bourgeat	Commencement d'incendie	20 $		2 $ d'amende
132	18 »	Cercle Sportif Français	Feu de cheminée	insignifiants		
133	20 »	24 avenue Joffre	Commencement d'incendie	»		5 $ d'amende
134	23 »	168 rue Hué	»	»		5 $ »
135	26 »	168 rue Hué	»	»		5 $ »
136	1er Oct.	Plaza Hôtel	»	»		
137	2 »	22 Zeu-lo-ly, rue Ratard	»	»		5 $ d'amende
138	2 »	221 rue Brenier de Montmorand	»	»		5 $ »
139	3 »	362 rue Eugène Bard	Incendie	peu importants, 2.000 taëls	15.000 taëls	
140	3 »	28 Zeng-teh-ly, route Winling	Commencement d'incendie	insignifiants		
141	6 »	9 Da-wo-ly, rue Eugène Bard	»	»		5 $ d'amende
142	8 »	545 avenue Foch	Feu dans une palissade	»		
143	10 »	Angle Montigny-Edouard VII	Feu dans 2 panneaux-réclames	»		
144	16 »	209 rue de Saïgon	Commencement d'incendie	»		5 $ d'amende
145	18 »	17 Sze-te-ly, route Dollfus	Incendie	assez imp., 1 enfant carbonisé et 1 femme blessée (brûlures)		

No. d'ordre	Date	Adresse	Désignation	Dégats	Assurance	Solution
146	23 Oct.	485 rue Br. nier de Montmorand	Incendie	assez importants		
147	30 »	290 Sing-sing-ly, route P. Robert	Commencement d'incendie	néant		5 $ d'amende
148	31 »	655F avenue Joffre	Incendie	assez importants		
149	31 »	18 passage 79 route de Zikawei	Commencement d'incendie	néant		
150	2 Nov.	137G Sze-zeng-fang, S. Chevalier	Commencement d'incendie	insignifiants		5 $ »
151	3 »	63 route de Boissezon	Incendie	peu importants		
152	3 »	364-366 rue Palikao	Commencement d'incendie	insignifiants		1 $ »
153	7 »	Avenue Joffre	Feu dans l'auto N° 6411	peu importants		
154	13 »	577 boulevard des 2 Républiques	Commencement d'incendie	insignifiants		2 $ »
155	14 »	9 Yeu-yié-ly, rue Palikao	»	»		2 $ »
156	16 »	205 Zai-king-ly, Bd. de Montigny	Incendie	assez imp., N°s 201-203 ont été également [brûlés		
157	20 »	4 passage 103 route S. Chevalier	Commencement d'incendie	insignifiants		2 $ »
158	21 »	Passage 27 route H. de Siéyès	»	»		10 $ »
159	23 »	13 passage 171 route de Zikawei	Incendie	200 $	10.000 taëls	
160	26 »	Angle Lafayette-Rabier	Fausse alerte			
161	27 »	5 Koué-yuen-ly, rue Bluntschli	Commencement d'incendie	insignifiants		5 $ »
162	28 »	8 rue Petit	Incendie	importants		
163	28 »	Avenue Foch	Feu dans l'auto N° 8327	peu importants		
164	29 »	164 rue Hennequin	Commencement d'incendie	insignifiants		2 $ »
165	29 »	74 Verdun Terrace	»	»		
166	30 »	41 passage 50 route des Sœurs	Feu de cheminée	néant		
167	30 »	234 route Dupleix	Commencement d'incendie	insignifiants		
168	2 Déc.	Angle Hennequin-Lagrené	Fausse alerte			
169	6 »	17 passage 125 route de Grouchy	Feu de cheminée	insignifiants		
170	7 »	357 avenue Edouard VII	Commencement d'incendie	»		5 $ »
171	8 »	85 rue Massenet	»	peu importants		
172	9 »	7 Li-ye-ly, rue des Pères	»	insignifiants		5 $ »
173	10 »	43 passage 1200 avenue Joffre	Incendie	600 $	3.000 taëls	
174	10 »	20 route Bridou	Feu de cheminée	peu importants		
175	11 »	303 rue Kraetzer	Incendie	assez importants		
176	12 »	4 Yong-wo-ly, rue Millot	»	imp., N°s 3-5-6 ont été également détruits		
177	12 »	58 route Père Robert	»	assez impts. [1 enfant carbonisé		
178	13 »	151 boulevard de Montigny	»	imp., 4 autres maisons voisines brûlées		
179	14 »	2 passage 302 rue C. Mercier	Commencement d'incendie	insignifiants		
180	14 »	138 rue Saïgon	»	»		Réprimande
181	17 »	307 avenue Edouard VII	»	néant		5 $ d'amende
182	17 »	22 rue du Père Froc	Fausse alerte	»		2 $ »
183	18 »	861 rue Ratard	Commencement d'incendie	insignifiants		
184	18 »	491 route de Zikawei	Incendie	assez importants		10 $ »
185	21 »	87 passage 481 route de Zikawei	Commencement d'incendie	50 $		
186	21 »	126 route Frelupt	»	35 $		Réprimande
187	23 »	17 Apt. 133 route Say Zoong	»	insignifiants		
188	28 »	12 Tseng-te-ly, route de Zikawei	»	néant		
189	29 »	Angle Albert-Zikawei	Fausse alerte			
190	31 »	1 passage 291 route H. de Siéyès	Incendie	assez importants		

(Tableau N°. 15)

ARRESTATIONS OPÉRÉES POUR DES CRIMES OU DÉLITS DE NATURE POLITIQUE PENDANT L'ANNÉE 1932

MOIS	Communisme	Agitation anti-gouvernementale	Délits de presse	Escroquerie	Crimes politiques	Usage de faux documents militaires	Divers	Total	Relaxes	CONDAMNATIONS		EXTRADITIONS				Acquittés	En cours de jugement	Total
										2ème Cour de district	3ème Sect. de Haute Cour	Autorités Chinoises	Autorités Indo-chinoises	Autorités Japonaises	Police du Settlement			
Janvier																		
Février	4	1						5			3	1				1		5
Mars	38	8	1			4	1	52	7	1	19					25		52
Avril	26	1		2	1	1	2	33	8		15	1		3	1	5		33
Mai	4	5	5		4		4	22	9	1	5					3	4	22
Juin	24			2			1	27	4		17					6		27
Juillet	28						1	29	3		16					10		29
Août	25						2	27	1		11					15		27
Septembre	18				3		1	22	1		6	4		4		7		22
Octobre	26			3				29		3	10	2	2	6		6		29
Novembre	12							12			4	3			2	3		12
Décembre	16							16			1	2				13		16
Totaux	221	15	6	7	8	5	12	274	33	5	107	13	2	13	3	94	4	274

Service des Finances et du Contentieux

L'œuvre de centralisation commencée en 1931 à l'intérieur des diverses sections de recette et de dépense a permis de réaliser au cours de l'exercice 1932 de notables économies dans la gestion des finances municipales. La réduction du personnel, conséquence de la réorganisation générale des Services Municipaux, a été compensée par une nouvelle répartition des tâches en rapport avec les aptitudes de chacun et l'aménagenent rationnel du contrôle à tous les degrés.

Recette.—Les fonctions primitivement dévolues aux Inspecteurs de la Perception ont été réparties entre les Percepteurs Principaux chargés d'effectuer, chacun pour leur compte, le contrôle sur place et sur pièces à l'intérieur de leur arrondissement. Ces agents vérifient, sous la surveillance du Chef-Percepteur, l'assiette et le montant de l'impôt, l'exactitude des mises en non valeur et des cotes irrécouvrables. En raison de l'augmentation croissante du revenu, la Concession a été divisée en 9 secteurs de perception. Dans chaque secteur, un Percepteur européen est rendu responsable de la rentrée des fonds qui sont versés chaque soir à la caisse. Le versement est constaté en dollars et en taëls sur un bordereau récapitulatif par nature de recettes présenté le lendemain par le Chef-Percepteur à la signature du Chef de Service. Ce bordereau sert de pièce justificative à l'appui de la situation journalière de caisse présentée par le Compradore. Les recettes en dollars sont enregistrées par la Comptabilité Générale au taux de change fixé pour toute la durée de l'exercice.

Au vu de la situation journalière de caisse, le Chef de Service arrête le chiffre du versement à effectuer en banque et le montant maximum des sommes exigibles à conserver en caisse.

Dépense.—Tous les paiements importants ont été effectués par la Banque de l'Indochine au moyen de chèques tirés respectivement sur le compte dollars et le compte taëls ouverts dans cet établissement. Ce nouveau procédé, outre qu'il permet un contrôle exact du mouvement des fonds, supprime toute opération de change entre l'entrée et la sortie des deniers publics. D'autre part, les rentrées en dollars étant insuffisantes pour faire face au règlement de la solde du personnel chinois, le Service des Finances assure le disponible en fin de mois par une opération de change globale effectuée en banque au moment opportun. La caisse cesse ainsi d'être le banquier du budget au bénéfice de la trésorerie (chap. 4, art. 1).

Trésorerie.—En vue de donner plus d'aisance à la trésorerie, il a été procédé à un nouvel aménagement des échéances de dépôts fixes corrélatif aux exigibilités du service de la dette.

Le tableau d'amortissement de la dette municipale a été remanié de façon à équilibrer la charge annuelle provenant des emprunts. L'économie de ce tableau est telle qu'elle laisse pour l'avenir la possibilité de recourir au crédit public pour autant que l'exigera le développement normal de la cité, sans augmenter de ce fait le cœfficient actuel d'endettement voisin de 20 % et la charge fiscale supposée constante.

Les courbes statistiques ci-jointes permettent d'affirmer qu'un fonds d'amortissement alimenté annuellement par les excédents budgétaires suffira à l'avenir à assurer le service de la dette sans impôts nouveaux.

AUGMENTATION COMPARÉE DES RESSOURCES ORDINAIRES

No 1

Ville de Paris et Concession Française de Changhai

de 1920 à 1932

RECETTES ORDINAIRES

ANNÉE	PARIS EN MILLIARDS DE FRANCS		CHANGHAI EN MILLIONS DE TAELS	
1920	1.051.748.000.	—	1.278.436.	08
1921	1.082.610.000.	—	1.402.896.	65
1922	1.313.953.000.	—	1.596.869.	16
1923	1.268.700.000.	—	1.798.872.	08
1924	1.353.489.000.	—	1.991.917.	81
1925	1.580.272.000.	—	2.274.090.	—
1926	1.876.932.000.	—	2.715.126.	50
1927	2.246.683.000.	—	2.959.962.	75
1928	2.437.188.000.	—	3.384.940.	—
1929	2.569.869.000.	—	3.795.620.	—
1930	2 859.916.000.	—	4.434.480.	25
1931	3.044.505.000.	—	5.383.492.	—
1932	3.480.000.000.	—	5.721.731.	—

CHARGE FISCALE PAR TÊTE EN 1932

PARIS : Frcs. 556.90

CHANGHAI : $ 12.18 Soit Frcs. 85.26

DIAGRAMME DE L'ACCROISSEMENT DE LA DETTE MUNICIPALE

No 2

Ville de Paris et Concession Française de Changhai

de 1920 à 1932

DETTE EN CAPITAL

ANNÉE	PARIS EN MILLIARDS DE FRANCS	CHANGHAI EN MILLIONS DE TAELS
1920	4.789.990.500	1.343.300
1921	6.678.697.500	3.398.900
1922	6.576.505.900	3.380.900
1923	6.605.488.	4.125.300
1924	6.797.010.600	4.878.700
1925	7.054.420.300	6.825.600
1926	6.969.936.500	7.764.500
1927	7.189.121.300	7.734.000
1928	7.479.963.200	8.184.200
1929	7.866.095	9.584.300
1930	9.000.000.000	11.547.500
1931	11.500.000.000	14.466.800
1932	14.000.000.000	14.362.800

CHARGE PAR TÊTE D'HABITANT EN 1932

PARIS : Frcs. 2.780.00

CHANGHAI: $ 29.43 Frcs. 204.54

COURBES COMPARATIVES DES COEFFICIENTS ANNUELS D'ENDETTEMENT

No 3

de la Ville de Paris et de la Concession Française de Changhai

de 1920 à 1932

CHARGE DE LA DETTE PAR TÊTE EN 1932

	PARIS	CONCESSION DE CHANGHAI
Charge de la dette en capital	Frcs. 2.780	$ 29.22 Frcs. 204.54
Annuité y afférente	Frcs. 225	$ 2.38 Frcs. 16.66

CHARGE FISCALE PAR TÊTE EN 1932

PARIS : Frcs. 556.90

CHANGHAI: $ 12.18 SOIT Frcs. 85.26

NOTA: ON ENTEND PAR "COEFFICIENT D'ENDETTEMENT" LE RAPPORT ENTRE LA CHARGE ANNUELLE DE LA DETTE ET LE VOLUME DES RESSOURCES NORMALES DU BUDGET

A cet égard l'exemple de la Ville de Paris est suggestif. Très endettée pendant la guerre, l'Administration Parisienne s'est efforcée depuis 1925 de se rapprocher du cœfficient normal d'endettement des grandes cités. La comparaison des courbes 1 et 2 montre depuis cette date un souci constant de maintenir une corrélation salutaire entre l'augmentation de la dette et l'accroissement des ressources normales du budget.

Au moment où notre Ville approche de son plein développement, il paraît sage de lui imposer la même politique financière, la seule qui soit conforme à une bonne gestion des deniers publics.

Contentieux.—L'institution d'un service contentieux a permis à l'Administration d'effectuer elle-même un certain nombre de travaux touchant la rédaction ou l'interprétation des règlements municipaux, de préparer les discussions relatives à la révision des contrats cahier des charges passés avec les Compagnies Concessionnaires de services publics, de fixer le statut du personnel administratif tant européen que chinois. La documentation qui sera complétée au cours de l'exercice 1933 permettra à l'avenir l'instruction de toutes les affaires litigieuses intéressant de loin ou de près l'intérêt général des administrés.

***

CLOTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 1932

Les comptes de l'exercice 1932 font ressortir une plus-value de Tls. 316.790,68 sur les prévisions budgétaires.

En ajoutant les économies réalisées au cours de ces derniers mois par les différents services de dépenses, soit Tls. 41.032,11 nous obtenons en clôture d'exercice un excédent net de Tls. 357.822,79.

Cette somme doit être augmentée de Tls. 22.439,13 de produits constatés et non encore encaissés, qui ont été reportés à l'exercice suivant sous la rubrique "restes à recouvrer". Soit au total une plus-value brute de Tls. 380.261,92.

Le retard constaté dans les encaissements à la suite des troubles corrélatifs au conflit sino-japonais avait déterminé un déséquilibre inquiétant qui se soldait en fin du 1er Semestre par un déficit de Tls. 40.217,70. Le tableau ci-dessous des rentrées opérées mensuellement par la Perception donne une idée du redressement effectué à la suite de la période troublée :

Janvier	Tls.	430.156,40
Février	»	293.754.66
Mars	»	318.914,28
Avril	»	609,841,53
Mai	»	415.769,39
Juin	»	539.346,04
Juillet	»	526.206,33
Août	»	389.605,55
Septembre	»	409.769,93
Octobre	»	466.141,25
Novembre	»	420.836,81
Décembre	»	873.995,39
Janvier et Février	»	344.184,12

Budget Ordinaire.—Le montant des recettes du budget ordinaire s'élève à Tls. 6.038.521,68, soit une plus-value de Tls. 316.790,68 sur les prévisions, et une augmentation de Tls. 416.220,30 sur les résultats de l'exercice 1931.

Les plus-values importantes proviennent des chapitres suivants :

Impôt Foncier	Tls.	277.123,79
Impôt Locatif	»	23.291,36
Loueurs de jinrickshaws	»	17.461,06
Automobiles privées	»	17.755,15
Pensions de famille	»	10.370,00
Produits divers	»	12.336,68
Sémaphore et Signaux Météorologiques	»	19.772,39
Abattoirs	»	7.883,71
Plantations	»	4.647,03
Taxes sur terrains publics	»	13.283,25

Par contre, les moins-values à retenir sont les suivantes :

Brouettes et charrettes	Tls.	7.530,00
Automobiles de louage et de garage	»	11.947,28
Marionnettes, Théâtres, Cinémas	»	8.196,38
Auto-camions de louage	»	5.467,43
Maisons de logeurs	»	3.756,70
Marchands ambulants	»	2.326,78
Ecole Franco-Chinoise	»	2.688,91
Permis de construire	»	2.636,27
Permis de chauffeurs	»	3.510,54

a)—*Impôt Foncier.*—La nouvelle évaluation foncière des terrains situés sur l'extension a donné une augmentation de recettes supérieure aux prévisions. A la suite des nombreuses révisions auxquelles ont donné lieu les réclamations des résidents, les quittances n'ont pu être établies qu'au mois de Novembre. Malgré ce retard considérable plus de Tls. 600.000, soit 40 % du montant global de la recette, ont été encaissés en l'espace de deux mois ½, alors que les restes à recouvrer ressortent à 1,35 % seulement de l'ensemble. Ce résultat doit être attribué en grande partie à la nouvelle répartition des tâches à l'intérieur du service de la recette et à l'organisation rationnelle du contrôle à tous les degrés : mesures qui ont permis d'obtenir, à moins de frais, un rendement très supérieur aux années précédentes

b)—*Impôt Locatif.*—La plus-value provient en majeure partie des nouvelles constructions chinoises et de la révision des cotes du locatif 2e série.

***

Le montant des dépenses du budget ordinaire s'élève à Tls. 5.680.698,89, soit une augmentation de Tls. 21.613,11 seulement sur 1931. Ce résultat exceptionnel, comme l'a fait remarquer Mr. le Président de la Commission Municipale à la séance du 1er Mars dernier, "est dû à la politique d'économie et de restric-« tion pratiquée depuis un an. Toutes les activités municipales ont été ralenties, les dépenses limitées au « strict minimum. Mais c'est là une pratique qui ne pourra être suivie très longtemps sans risquer de « compromettre le développement de la Concession. Pour répondre aux exigences qui naissent de l'accrois-« sement de la population, la Municipalité va se trouver dans l'obligation d'entreprendre des travaux « d'édilité considérables auxquels elle aura sans doute peine à faire face. Une politique de stricte économie « s'impose donc plus que jamais."

Budget Extraordinaire.—Les recettes de ce budget ont été de Tls. 352.840,49.

Les dépenses se sont élevées à Tls. 1.021.815,51.

Les excédents provenant des exercices antérieurs ont permis de terminer l'année sans effectuer d'emprunt nouveau.

Sur Tls. 12.114,62 de restes à recouvrer de l'exercice 1931, Tls. 6.487.08 ont été encaissés.

***

Disponibilité.—Le solde créditeur disponible en fin d'exercice est de Tls. 1.166.780,51, sur lequel une somme de Tls. 60.546,10 devra être affectée au fonds d'amortissement des emprunts en application des décisions prises par la Commission Municipale.

Le Chef du Service des Finances et du Contentieux
Signé : L. des COURTILS.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES PENDANT L'EXERCICE 1932

RECETTES

Nature des Recettes	Recettes d'après les prévisions du Budget	Total des Recettes de l'Exercice 1932	Restes à recouvrer	Plus-value	Moins-value
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
CHAPITRE 1.—IMPOTS					
Art. 1.—Impôt foncier	1.214.000,00	1.479.382,75	11.741,04	277.123,79	
» 2.—Impôt locatif 1ère série	715.000,00	717.020,91	3.780,06	5.800,97	
» 3.—Impôt locatif 2e série	1.405.000,00	1.422.491,29		17.491,29	
	3.334.000,00	3.618.894,95	15.521,10	300.416,05	
CHAPITRE 2.—LICENCES					
Art. 1.—Loueurs de jin-rick-shaws	255.000,00	272.461,06		17.461,06	
» 2.—Loueurs de brouettes	60.000,00	55.030,50			4.969,50
» 3.—Charrettes à bras	24.000,00	21.439,50			2.560,50
» 4.—Loueurs de chevaux et voitures	5.500,00	4.602,00			898,00
» 5.—Véhicules automobiles de louage et de garage	110.000,00	98.052,72			11.947,28
» 6.—Auto-camions de louage et véhicules de livraison	75.000,00	69.532,57			5.467,43
» 7.—Auto-camions privés	38.000,00	42.582,46		4.582,46	
» 8.—Véhicules automobiles privés	217.000,00	234.755,15		17.755,15	
» 9.—Jin-rick-shaws privés	70.000,00	70.260,11		260,11	
» 10.—Chevaux et voitures privés	750,00	518,03			231,97
» 11.—Bicyclettes	19.000,00	16.456,32			2.543,68
» 12.—Pensions de famille, hôtels, bars, cafés, restaurants, salle de bal	56.500,00	66.681,00	189,00	10.370,00	
» 13.—Marionnettes, théâtres, cinémas, chanteuses	29.000,00	20.803,62			8.196,38
» 14.—Commerce de vins et spiritueux	12.000,00	12.822,50	135,00	957,50	
» 15.—Monts de piété	16.000,00	17.308,00		1.308,00	
» 16.—Maisons de logeurs et hôtels indigènes	34.000,00	30.243,30			3.756,70
» 17.—Maisons de commission avec pension et logeurs de commerçants	1.200,00	1.324,00		124,00	
» 18.—Garages publics et ateliers de réparations	15.000,00	15.977,33	194,00	1.171,33	
» 19.—Licences de chiens	5.000,00	4.082,63			917,37
» 20.—Restaurants chinois	12.500,00	12.858,70		358,70	
» 21.—Maisons de thé et débits de boissons chinois	16.000,00	15.790,09			209,91
» 22.—Marchands fripiers	1.600,00	2.066,63		466,63	
» 23.—Changeurs	5.500,00	6.481,00		981,00	
» 24.—Marchands de tabacs	7.000,00	7.032,11		32,11	
» 25.—Marchands ambulants	58.000,00	55.673,22			2.326,78
» 26.—Bateaux et sampans	22.000,00	22.251,59		251,59	
» 27.—Chaloupes	500,00	449,50			50,50
» 28.—Marchés	61.500,00	61.311,60			188,40
» 29.—Marchands d'objets d'or, d'argent et de curios	1.500,00	1.770,00		270,00	
» 30.—Taxes diverses	54.000,00	53.560,00			440,00
	1.283.050,00	1.294.177,24	518,00	56.349,64	44.704,40
CHAPITRE 3.—RECETTES DIVERSES					
Art. 1.—Droits sur les quais et jetées	6.780,00	6.780,40		0,40	
» 2.—Droits de quayage	150.000,00	150.000,00			
» 3.—Produits divers	56.200,00	67.480,40	1.056,28	12.336,68	
» 4.—Cartes d'entrée au parc	14.000,00	16.273,32		2.273,32	
» 5.—Redevances : Tramways	68.000,00	65.159,25			2.840,75
» 6.— do. Railless	19.000,00	15.015,79			3.984,21
» 7.— do. Eaux	65.000,00	68.105,51		3.105,51	
» 8.— do. Compagnie du Gaz	210,00	210,00			
» 9.— do. do. Générale d'Omnibus	3.000,00	4.007,45		1.007,45	
» 10.—Redevances sur les entrées aux champs de courses	35.000,00	27.814,13			7.185,87
» 11.—Redevances corporation des marchands de poissons	12.000,00	12.000,00			
» 12.—Retenue de 5 %—Caisse de Prévoyance du personnel chinois	19.000,00				19.000,00
	448.190,00	432.846,25	1.056,28	18.723,36	33.010,83
CHAPITRE 4.—INTÉRÊTS					
Art. 1.—Intérêts sur les comptes courants et dépôts fixes dans les Banques	30.000,00	49.853,04		19.853,04	
» 2.—Intérêts sur valeurs en portefeuille	1.500,00	261,41			1.238,59
» 3.—Fonds d'amortissement des Emprunts	50.000,00				50.000,00
	81.500,00	50.114,45		19.853,04	51.238,59
CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE, SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET T. S. F.					
Art. 1.—Part contributive du Shanghai Municipal Council	28.091,00	27.613,80			477,20
» 2.—Divers	15.000,00	34.772,39		19.772,39	
	43.091,00	62.386,19		19.772,39	477,20
CHAPITRE 6.—INSTRUCTION PUBLIQUE					
Art. 1.—Subvention du Gouvernement Français	1.000,00	758,06			241,94
» 2.—Collège Municipal Français—Contribution scolaire	19.000,00	18.377,94			622,06
» 3.—Recette d'ordre : Dépenses engagées au titre des bourses d'études accordées aux élèves du Collège Municipal Français	2.500,00				2.500,00
» 4.—Ecole Municipale Franco-Chinoise—Contribution scolaire	23.000,00	20.311,09			2.688,91
» 5.—Ecole Primaire Chinoise—Contribution scolaire	3.000,00	1.308,16			1.691,84
	48.500,00	40.755,25			7.744,75
à reporter	5.238.331,00	5.499.174,33	17.095,38	415.114,48	137.175,77

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
TITRE I.—DIRECTION				
CHAPITRE 1.—DIRECTION				
Art. 1.—Personnel européen	19.626,00		19.626,00	18.713.49
» 2.—Frais généraux	450,00		450,00	238,07
	20.076,00		20.076,00	18.951,56
Totaux du Titre 1.	20.076,00		20.076,00	18.951,56
TITRE II.—SECRÉTARIAT				
CHAPITRE 1.—PERSONNEL				
Art. 1.—Secrétariat :				
Sect. 1.—Personnel européen	66.253,00	883,96	67.136,96	67.136,96
» 2.—Personnel chinois	20.676,00		20.676,00	20.013,83
« 2.—Service des Finances et Contentieux :				
Sect. 1A.—Personnel européen	10.181,00		10.181,00	10.170,23
» 1B.—Personnel chinois	6.929,00		6.929,00	6.453,10
» 2A.—Comptabilité : Personnel européen	26.208,00	1.296,22	27.504,22	27.504,22
» 2B.— » » chinois	2.373,00		2.373,00	2.226,89
» 3A.—Perception : Personnel européen	93.500,50	4.254,14	97.754,64	97.754,64
» 3B.— » » chinois	49.934,00		49.934,00	46.761,42
» 4A.—Caisse : » »	24.014,00		24.014,00	20.607,57
» 4B.— » Frais généraux	3.000,00		3.000,00	3.000,00
CHAPITRE 2.—EMPRUNTS MUNICIPAUX	303.068,50	6.434,32	309.502,82	301.628,86
Art. 1.—Emprunt Municipal de 1903, 4.000 obligations à 4 1/2 °/₀ :				
Sect. 1.—Frais annuels : Service de l'amortissement frs. 800 à frs. 7	114,28		114.28	62,62
» 2.—Intérêts pour 1932, frs. 32.557,50 à frs. 7	4.651,07		4.651,07	4.077,49
» 3.—Amortissement de 181 oblig. à frs. 500=frs. 90.500,00 à frs. 7.	12.928,57		12.928,57	11.830,06
» 2.—Emprunt Municipal de 1911, 4.000 obligations de Tls. 100 à 6 °/₀ :				
Sect. 1.—Intérêts pour 1932	14.256,00		14.256,00	13.635,00
» 2.—Amortissement de 207 obligations à Tls : 100	20.700,00		20.700.00	20.700,00
» 3.—Emprunt Municipal de 1914, 5.000 obligations de Tls. 100 à 5 1/2 °/₀ :				
Sect. 1.—Intérêts pour 1932	20.102,50		20.102,50	20.102,50
» 2.—Amortissement de 215 obligations à Tls. 100	21.500,00		21.500,00	21.500,00
» 4.—Emprunt Municipal de 1916, 3.500 obligations de Tls. 100 à 5 1/2 °/₀ :				
Sect. 1.—Intérêts pour 1932	14.685,00		14.685,00	14.685,00
» 2.—Amortissement de 146 obligations à Tls. 100	14.600,00		14.600,00	14.600,00
» 5.—Emprunt Municipal de 1921, 20.000 obligations de Tls. 100 à 8 °/₀ :				
Sect. 1.—Intérêts pour 1932	154.616,00		154.616,00	154.616,00
» 2.—Amortissement de 472 obligations à Tls. 100	47.200,00		47.200,00	47.200,00
» 6.—Emprunt Municipal de 1923, 5.119 obligations de Tls. 100 à 6 °/₀ : Intérêts annuels	30.714,00	8.447,89	39.161,89	39.161,89
» 7.—Emprunt Municipal de 1924, 8.000 obligations de Tls. 100 à 7 °/₀ : Intérêts annuels	56.000,00		56.000,00	56.000,00
» 8.—Emprunt Municipal de 1925, 20.000 obligations de Tls. 100 à 6 1/2 °/₀ : Intérêts annuels	130.000,00		130.000,00	130.000,00
» 9.—Emprunt Municipal de 1926, 10.000 obligations de Tls. 100 à 6 1/2 °/₀ : Intérêts annuels	65.000,00		65.000,00	65.000,00
» 10.—Emprunt Municipal de 1928, 5.000 obligations de Tls. 100 à 7 °/₀ : Intérêts annuels	35.000,00		35.000,00	35.000.00
» 11.—Emprunt Municipal de 1929 (2ème tranche de 1928) 2.500 obligations de Tls. 100 à 7 °/₀ : Intérêts annuels	17.500,00		17.500.00	17.500,00
» 12.—Emprunt Municipal de 1929, 12.000 obligations de Tls. 100 à 7 °/₀ : Intérêts annuels	84.000,00		84.000,00	84.000,00
» 13.—Emprunt Municipal de 1930, 20.000 obligations de Tls. 100 à 6 °/₀ : Intérêts annuels	120.000,00		120.000,00	120.000,00
» 14.—Emprunt Municipal de 1931, 15.000 obligations de Tls. 100 à 6 °/₀ : Intérêts annuels	121.662,93	229,35	121.892,28	121.892,28
» 15.—Emprunt Municipal de 1931 (2ème émission) 15.000 obligations de Tls. 100 à 6 °/₀ : Intérêts annuels	103.994,32	249,98	104.244,30	104.244,30
» 16.—Fonds d'amortissement des Emprunts	50.000,00		50.000,00	
	1.139.224,67	8.927.22	1.148.151,89	1,095.807.14
à reporter	1.442.293,17	15.361,54	1.457.654,71	1.397.436,00

RECETTES

Nature des Recettes	Recettes d'après les prévisions du Budget	Total des Recettes de l'Exercice 1932	Restes à recouvrer	Plus-value	Moins-value
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	5.238.331,00	5.499.174,33	17.095,38	415.114,48	137.175,77
CHAPITRE 7.—ABATTOIRS					
Art. 1.—Recettes d'abatage	52.000,00	59.883,71		7.883,71	
	52.000,00	59.883,71		7.883,71	
CHAPITRE 8.—SERVICE D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE					
Art. 1.—Recettes diverses.	5.500,00	7.673,02		2.173,02	
» 2.—Frais d'enquêtes pour ouverture d'établissements classés	5.000,00	5.478,46		478,46	
» 3.—Patentes d'établissements classés	17.000,00	16.238,24	8,76		753,00
» 4.—Frais d'analyses des puits artésiens	400,00	365,00			35,00
» 5.—Désinfections	200,00	1.537,50	6,00	1.343,50	
» 6.—Vidanges par contrat	32.600,00	32.600,04		0,04	
» 7.—Vidanges des marchés	700,00	726,00		26,00	
	61.400,00	64.618,26	14,76	4.021,02	788,00
CHAPITRE 9.—SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS					
Art. 1.—Cessions et travaux remboursables	1.500,00	6.147,03		4.647,03	
	1.500,00	6.147,03		4.647,03	
CHAPITRE 10.—TRAVAUX PUBLICS					
Art. 1.—Remboursements pour travaux divers	50.000,00	112.398,93	5.111,37	67.510,30	
» 2.—Permis de construire et taxes d'encombrement	40.000,00	37.178,34	185,39		2.636,27
» 3.—Permis divers (barrières, enseignes et abris sur voies publiques) .	12.000,00	10.741,13			1.258,87
» 4.—Travaux du cadastre, plans, pose de bornes	10.000,00	8.649,72	15,00		1.335,28
» 5.—Taxes sur terrains publics	30.000,00	43.283,25		13.283,25	
» 6.—Domaines (location de propriétés municipales, vente d'excédents de largeur sur voies publiques)	22.000,00	12.032,43	17,23		9.950,34
	164.000,00	224.283,80	5.328,99	80.793,55	15.180,76
CHAPITRE 11.—SERVICES DE POLICE					
Art. 1.—Recettes diverses.	108.000,00	97.346,51			10.653,49
» 2.—Agents employés à des services particuliers	25.500,00	23.253,00			2.247,00
» 3.—Contrôle des gardiens privés	12.000,00	12.095,18		95,18	
» 4.—Affiches et panneaux-réclames.	8.000,00	6.144,58			1.855,42
» 5.—Matières premières et fournitures à titre remboursable.	9.000,00	8.841,94			158,06
» 6.—Permis de chauffeurs	14.000,00	10.489,46			3.510,54
» 7.—Permis de port d'armes.	25 000,00	23.311,51			1.688,49
» 8.—Soldes remboursables	3.000,00	2.932,37			67,63
	204.500,00	184.414,55		95,18	20.180,63
Totaux des Recettes (budget ordinaire). . .	5.721.731,00	6.038.521,68	22.439,13	512.554,97	173.325,16
BUDGET EXTRAORDINAIRE					
RECETTES DU BUDGET EXTRAORDINAIRE					
Art. 1.—Partie de l'excédent de l'exercice 1931 affectée au budget extraordinaire 1932 par décision du 7 Mars 1932.	1.477.932,74				
» 2.—Restes à recouvrer :—Exercice 1931	12.114,62	6.487,08			
Report des exercices antérieurs.		349,57			
» 3.—Divers	180.800,00	60.000,00			
» 4.—Réalisation du reliquat de l'Emprunt 6 °/₀ 1923.		286.003,84			
Totaux. . .	1.670.847,36	352.840,49			

Nature des Dépenses	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	1.442.293,17	15.361,54	1.457.654,71	1.397.436,00
CHAPITRE 3.—DÉPENSES DIVERSES				
Art. 1.—Dépenses diverses et menus frais.	1.000,00		1.000,00	989,37
» 2.—Chauffage des bureaux	600,00		600,00	463,31
» 3.—Entretien automobiles et bicyclettes	1.500,00		1.500,00	809,22
» 4.—Mobilier : achat et entretien	150,00	150,00	300,00	299,02
» 5.—Fournitures de bureaux	1.200,00		1.200,00	993,16
CHAPITRE 4.—PUBLICATIONS MUNICIPALES	4.450,00	150,00	4.600,00	3.554,08
Art. 1.—Personnel chinois.	11.108,00		11.108,00	10.681,06
» 2.—Matériel :				
Sect. 1.—Achat de papiers	5.000,00		5.000,00	4.861,50
» 2.—Entretien du matériel	150,00		150,00	148,63
» 3.—Frais divers (reliure, clichés, préparation de licences, etc.).	1.000,00		1.000,00	996,59
	17.258,00		17.258,00	16.687,78
Totaux du Titre 2. . .	1.464.001,17	15.511,54	1.479.512,71	1.417.677,86
TITRE III.—SERVICES DIVERS				
CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES				
Art. 1.—Abonnements téléphoniques	4.975,00	957,70	5.932,70	5.932,70
» 2.—Horloges	225,00		225,00	200,00
CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL	5.200,00	957,70	6.157,70	6.132,70
Art. 1.—Personnel européen :				
Sect. 1.—Honoraires des docteurs.	23.135,00	39,74	23.174,74	23.174,74
» 2.—1 Chef des Infirmeries municipales et 1 Infirmier-Adjoint .	14.184,00		14.184,00	14.060,82
» 2.—Personnel chinois.	6.333,00		6.333,00	6.066,48
» 3.—Médicaments et achat de matières premières pour médicaments . .	23.000,00	1.150,37	24.150,37	24.150,37
» 4.—Hospitalisation du personnel européen, chinois et tonkinois . . .	29.000,00		29.000,00	22.971,14
» 5.—Frais d'opérations chirurgicales	7.500,00	657,00	8.157,00	8.157,00
» 6.—Honoraires pour médecins spécialistes et examens radiologiques . .	2.500,00	1.367,73	3.867,73	3.867,73
» 7.—Frais de laboratoire et d'analyses bactériologiques	2.500,00		2.500,00	1.461,38
» 8.—Achat d'instruments et d'appareils	500,00		500,00	287,53
» 9.—Mobilier et lingerie : achat, remplacement et entretien	500,00		500,00	215,72
» 10.—Chauffage de l'infirmerie	3.000,00		3.000,00	2.846,85
» 11.—Menus frais, fournitures de bureaux et imprévus.	1.000,00		1.000,00	657,19
» 12.—Contribution à déplacements	500,00		500,00	408,00
CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE, SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET T. S. F.	113.652,00	3.214,84	116.866,84	108.324,95
Art. 1.—Sémaphore :				
Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire	1.500,00		1.500,00	1.500,00
» 2.—Service téléphonique.	425,00	28,08	453,08	453,08
» 3.—Personnel européen	11.488,50	99,28	11.587,78	11.587,78
» 4.— » chinois	3.474,50		3.474,50	3.302,81
» 5.—Dépenses diverses.	1.400,00		1.400,00	1.226,19
» 2.—Service des Signaux Météorologiques :				
Sect. 1.—Personnel européen	26.862,00		26.862,00	26.856,70
» 2.— » chinois.	3.682,00		3.682,00	3.379,13
» 3.—Electricité	1.600,00	651,06	2.251,06	2.251,06
» 4.—Téléphones	400,00		400,00	301,85
» 5.—Entretien de la Station Frelupt.	950,00		950,00	927,91
» 6.—Dépenses diverses.	400,00	75,25	475,25	475,25
» 7.—Contribution à déplacements	500,00	34,60	534,60	534,60
» 8.—Achat de lampes d'émission.	3.500,00	3.430,00	6.930,00	6.913,11
» 3.—Service particulier d'exploitation :				
Sect. 1.—Personnel européen	11.345,00	9.060,12	20.405,12	20.405,12
» 2.— » chinois.	4.915,00		4.915,00	4,650,74
» 3.—Electricité	650,00	946,00	1.596,00	1.377,40
» 4.—Téléphones	210,00	67,00	277,00	277,00
» 5.—Chauffage	150,00		150,00	142,70
» 6.—Dépenses diverses.	2.500,00	1.492,56	3.992,56	3.992,56
	75.952,00	15.883,95	91.835,95	90.554,99
à reporter. . .	194.804,00	20.056,49	214.860,49	205.012,64

Nature des Dépenses	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	194.804,00	20.056,49	214.860,49	205.012,64
CHAPITRE 4.—SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS				
Art. 1.—Instruction Publique :				
Sect. 1.—Subventions	20.701,00	201,93	20.902,93	20.902,93
» 2.—Allocations égales aux exonérations d'impôts accordées à diverses institutions scolaires	8.277,00	366,43	8.643,43	8.643,43
» 2.—Assistance Publique :				
Sect. 1.—Subventions	41.200,00		41.200,00	41.192,90
» 2.—Allocations égales aux exonérations d'impôts accordées à diverses institutions	29.068,00	8.804,61	37.872,61	37.872,61
» 3.—Divers	34.400,00		34.400,00	31.650,00
	133.646,00	9.372,97	143.018,97	140.261,87
CHAPITRE 5.—CAISSE DE PRÉVOYANCE, PENSIONS ET ALLOCATIONS DU PERSONNEL				
Art. 1.—Caisse de Prévoyance du Personnel :				
Sect. 1.—Personnel européen	104.600,00	7.531,78	112.131,78	112.131,78
» 2.— » chinois.	15.000,00	9.197,57	24.197,57	24.197,57
» 2.—Pensions	5.650,00	23,89	5.673,89	5.673,89
	125.250,00	16.753,24	142.003,24	142.003,24
CHAPITRE 6.—SERVICE D'INCENDIE				
Art. 1.—Personnel européen	40.206,00		40.206,00	36.670,84
» 2.—Personnel auxiliaire européen.	5.475,20		5.475,20	5.393,95
» 3.—Personnel chinois :				
Sect. 1.—Soldes, gratifications de fin d'année, indemnités de cherté de vie et concours	55.169,00		55.169,00	54.636,93
» 2.—Accessoires de solde : combustrible pour cuisine	2.000,00		2.000,00	1.856,50
» 4.—Matériel :				
Sect. 1.—Essence.	4.000,00		4.000,00	3.087,01
» 2.—Gros entretien par les ateliers et fonctionnement des ateliers	3.600,00		3.600,00	3.173,69
» 3.—Petit entretien dans les Postes.	300,00		300,00	226,49
» 4.—Assurances.	2.312,03		2.312,03	1.873,90
» 5.—Bâtiments :				
Sect. 1.—Chauffage	4.000,00		4.000,00	2.451,78
» 2.—Entretien	600,00		600,00	528,97
» 3.—Mobilier : entretien et remplacement.	300,00		300,00	128,94
» 6.—Habillement et équipement :				
Sect. 1.—Habillement et équipement des Pompiers européens . . .	1.440,00		1.440,00	1.215,00
» 2.—Habillement et équipement des Pompiers auxiliaires et chinois	8.773,00		8.773,00	5.862,16
» 3.—Entretien	1.130,00		1.130,00	1.015,07
» 7.—Téléphones.	1.400,00	130,82	1.530,82	1.530,82
» 8.—Menus frais et dépenses imprévues	1.000,00		1.000,00	663,55
» 9.—Achat de nouveau matériel d'incendie transport et douanes . . .	6.970,00		6.970,00	5.993,82
	138.675,23	130,82	138.806,05	126.309,42
CHAPITRE 7.—INSTRUCTION PUBLIQUE				
Art. 1.—Collège Municipal Français :				
Sect. 1.—Personnel européen	112.233,00		112.233,00	108.213,72
» 2.—Personnel chinois	5.923,00		5.923,00	5.608,69
» 3.—Frais généraux	5.750,00	625,08	6.375,08	6.375,08
» 2.—Ecole Municipale Franco-Chinoise :				
Sect. 1.—Personnel européen	30.459,00		30.459,00	30.061,58
» 2.—Personnel chinois	30.115,00		30.115,00	28.876,44
» 3.—Dépenses diverses	7.584,00		7.584,00	6.528,04
» 3.—Ecole Primaire Chinoise : Personnel et frais généraux	10.000,00		10.000,00	7.247,97
	202.064,00	625,08	202.689,08	192.911,52
à reporter. . . .	794.439,23	46.938,60	841.377,83	806.498,69

NATURE DES DÉPENSES	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	794.439,23	46.938,60	841.377,83	806.498,69
CHAPITRE 8.—DÉPENSES DIVERSES				
Art. 1.—Passages d'employés et de leurs familles	44.000,00		44.000,00	35.584,67
» 2.—Annonces, publicités légales	1.500,00		1.500,00	1.112,73
» 3.—Dépenses imprévues:				
Sect. 1.—Remboursement de trop-perçu de taxes, licences, etc.... .	4.000,00	13.686,31	17.686,31	17.686,31
» 2.—Pompes funèbres	300,00	226,57	526,57	526,57
» 3.—Divers	1.600,00	30.106,91	31.706,91	31.706,91
» 4.—Assurances:				
Sect. 1.—Bâtiments municipaux	6.000,00		6.000,00	5.805,20
» 2.—Véhicules automobiles	13.500,00		13.500,00	10.825,78
» 5.—Frais de postes et télégrammes	800,00	186,65	986,65	986,65
» 6.—Taxes foncières sur propriétés municipales.	2.250,00		2.250,00	1.858,30
» 7.—Frais de Chancellerie	1.500,00		1.500,00	1.495,90
» 8.—Achat de livres techniques	100,00	342,56	442,56	442,56
» 9.—Plaques de véhicules et de maisons	5.000,00	1.610,13	6.610,13	6.610,13
» 10.—Fêtes Nationales	4.000,00	1.135,43	5.135,43	5.135,43
» 11.—Achat de médailles	1.200,00	900,00	2.100,00	2.099,70
» 12.—Entretien des machines à écrire, miméographes	500,00		500,00	314,29
» 13.—Redevances à la Municipalité Chinoise:				
Sect. 1.—Tramways	4.000,00		4.000,00	3.788,77
» 2.—Eaux.	3.650,00		3.650,00	3.538,77
» 14.—Contribution allouée au fonds d'abonnement du Consulat Général en considération des dépenses qui résultent des fonctions municipales exercées par le Consul Général.	20.000,00		20.000,00	20.000.00
	113.900,00	48.194,56	162.094,56	149.518,67
CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS				
Art. 1.—Sect. 1.—Personnel européen	11.982,00		11.982,00	11.835,26
» 2.—Personnel chinois.	6.745,00		6.745,00	6.716,14
» 2.—Dépenses diverses :				
Sect. 1.—Charbon, bois d'allumage	3.500,00		3.500,00	3.098,35
» 2.—Paille, marques, encres, etc.	1.500,00	160,94	1.660,94	1.660,94
» 3.—Entretien et remplacement du matériel et mobilier et menus frais.	600,00	214,58	814,58	814,58
	24.327,00	375,52	24.702,52	24.125,27
CHAPITRE 10.—SERVICE D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE				
Art. 1.—Sect. 1.—Personnel européen	65.737,00	2.772,02	68.509,02	68.509,02
» 2.—Personnel chinois :				
a) Service Sanitaire.	16.370,00	2.380,00	18.750,00	15.142,48
b) Dispensaire Municipal	5.055,00		5.055,00	4,812,07
c) Vaccinations	5.018,00		5.018,00	4.686,15
» 2.—Prophylaxie et désinfection :				
Sect. 1.—Achat de désinfectants	3.000,00	2.500,00	5.500,00	5.321,75
» 2.—Achat et entretien des appareils	800,00		800,00	180,12
» 3.—Réserve de sérum.	500,00		500,00	150,09
» 4.—Entretien voiture à désinfection	600,00		600,00	356,74
» 3.—Prophylaxie anti-paludéenne :				
Sect. 1.—Achat de pétrole	700,00		700,00	640,64
» 2.—Main d'œuvre	600,00		600,00	402,15
» 4.—Dispensaire Municipal:				
Sect. 1.—Honoraires	1.320,00		1.320,00	1.301,33
» 2.—Outillage chirurgical et de pansement	500,00		500,00	306,60
» 3.—Médicaments et pansements	3.000,00		3.000,00	2.955,38
» 5.—Vaccinations:				
Sect. 1.—Achat de vaccins	1.500,00		1.500,00	1.488,02
» 2.—Achat de médicaments, objets de pansement et matériel. .	300,00		300,00	174,49
» 3.—Entretien des voitures mobiles et frais de publicité . . .	500,00		500,00	132,39
» 6.—Laboratoire Municipal:				
Sect. 1.—Achat de réactifs et produits chimiques	500,00		500,00	257,88
» 2.—Achat de matériel	1.000,00		1.000,00	982,44
» 7.—Dépenses diverses :				
Sect. 1.—Chauffage	1.200,00		1.200,00	885,72
» 2.—Achat et entretien du matériel et appareils du Service Sanitaire.	800,00		800,00	634,40
» 3.—Entretien voiture de service	900,00		900,00	395,64
» 4.—Achat et entretien du mobilier.	200,00		200,00	179,50
» 5.—Menus frais et papeterie.	500,00	64,88	564,88	564,88
	110.600,00	7.716,90	118.316,90	110.459,88
à reporter. . .	1.043.266,23	103.225,58	1.146.491,81	1.090.602.51

Nature des Dépenses	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	1.043.266,23	103.225,58	1.146.491,81	1.090.602,51
CHAPITRE 11.—SERVICES GÉNÉRAUX				
Art. 1.—Personnel européen :				
Sect. 1.—1 Employé pour la surveillance générale. 1 Commis et indemnités diverses	10.959,00	2.614,26	13.573,26	13.573,26
» 2.—2 Professeurs chargés des cours d'anglais pour employés municipaux et militaires	2.035,00		2.035,00	1.998,22
» 2.—Personnel chinois	903,00		903,00	841,55
» 3.—Divers :				
Sect. 1.—Frais de consultations techniques.	1.000,00		1.000,00	858,88
» 2.—Indemnité de sténographie pour séances du Conseil . . .	600,00		600,00	150,00
» 3.—Indemnité de surveillance de dédouanement	90,00	30.00	120,00	120,00
» 4.—Cours aux agents de police français et chinois.	500,00		500,00	482,56
» 4.—Contribution aux dépenses du bureau des terrains au Consulat Général de France	7.000,00		7.000,00	6.000,00
	23.087,00	2.644,26	25.731,26	24.024,47
CHAPITRE 12.—SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS				
Art. 1.—Personnel européen	16.526,00	3.441,26	19.967,26	19.967,26
» 2.—Personnel chinois.	23.170.00		23.170,00	21.436,66
» 3.—Entretien des plantations :				
Sect. 1.—Main d'œuvre	5.900,00		5.900,00	5.643,28
» 2.—Matériel.	2.300,00		2.300,00	1.327,47
» 4.—Entretien des jardins :				
Sect. 1.—Main d'œuvre	2.000,00		2.000,00	1.898,92
» 2.—Matériel.	3.400,00		3.400,00	3.336,42
» 5.—Dépenses diverses :				
Sect. 1.—Chauffage des bureaux et des serres et charbon de forge .	1.400,00		1.400,00	982,00
» 2.—Entretien des véhicules (camions et automobiles). . . .	1.000,00	206,97	1.206,97	1.206,97
» 3.—Fournitures de bureaux	300,00		300,00	170,45
» 4.—Thé. chapeaux en paille et imperméables	160,00		160,00	53,29
» 5.—Entretien général des clôtures, réfection des chaumes, entretien des allées etc...	800,00	1.015,12	1.815,12	1.815,12
» 6.—Imprévus	200,00		200,00	176,77
» 6.—Travaux remboursables.	500,00	1.079,95	1.579,95	1.579,95
	57.656,00	5.743,30	63.399,30	59.594,56
CHAPITRE 13.—CABINET DU CONSEILLER JURIDIQUE ET AVOCAT DE LA CONCESSION FRANÇAISE				
Art. 1.—Personnel : Sect. 1.—Personnel judiciaire	20.926,00		20.926,00	20.907,57
» 2.— » du secrétariat.	12.409,00		12.409,00	12.383,37
» 3.— » chinois	14.322,00	1.468,67	15.790.67	15.790,67
» 2.—Dépenses diverses	1.403,00		1.403,00	398,36
» 3.—Frais généraux du Bureau de Contrôle des taxes sur les tabacs . .	900,00		900,00	818,21
	49.960,00	1.468,67	51.428,67	50.298,18
Totaux du titre 3. . .	1.173.969,23	113.081,81	1.287.051,04	1.224.519,72
TITRE IV.—TRAVAUX PUBLICS				
CHAPITRE 1.—PERSONNEL				
Art. 1.—Personnel européen	320.079,00		320.079,00	319.441,43
» 2.—Personnel chinois.	337.000,00		337.000,00	315.943,46
	657.079,00		657.079,00	635.384,89
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL				
Art. 1.—Matériel : achat et entretien :				
Sect. 1.—Matériel fixe et outillage	3.000,00		3.000,00	1.112,09
» 2.—Matériel roulant	3.200,00		3.200,00	2.149,45
» 3.—Réparations véhicules automobiles	18.000.00		18.000,00	11.790,80
» 4.—Traction	87.000,00		87.000,00	72.004,77
» 5.—Concasseurs	2.400,00		2.400,00	650,49
» 6.—Fonderie	300,00		300,00	
» 7.—Petit outillage de voirie.	8.400,00		8.400,00	8.345,85
» 8.—Entretien de la drague	300,00		300,00	3,42
» 9.—Entretien de la bétonnière d'asphalte.	300,00		300,00	297,77
» 2.—Cylindres : Sect. 1.—Combustible.	200,00		200,00	3.35
» 2.—Entretien.	800,00		800,00	474,52
	123.900,00		123.900,00	96.832,51
à reporter. . . .	780.979,00		780.979,00	732.217,40

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	780.979,00		780.979,00	732.217,40
CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE				
Art. 1.—Entretien :				
Sect. 1.—Trottoirs	2.500,00		2.500,00	2.115,29
» 2.—Chaussées pavées	6.000,00		6.000,00	2.026,97
» 3.—Chaussées empierrées	33.000,00		33.000,00	21.996,05
» 4.—Asphaltage	65.000,00		65.000,00	46.617,18
» 5.—Assainissement	6.100,00		6.100.00	2.313,66
» 6.—Quais, pontons, ponts	3.000,00		3.000,00	1.119,69
» 7.—Stand de tir	500,00		500,00	465,85
» 8.—Dragage	3.000,00		3.000,00	1.869,66
» 2.—Ordures ménagères :				
Sect. 1.—Enlèvement des ordures et boues	56.700,00	1,85	56.701,85	56.701.85
» 2.—Comblement de mares avec ordures	1.000.00		1.000,00	126,96
» 3.—Cavalerie :				
Sect. 1.—Nourriture des chevaux	13.000,00		13.000,00	10.396,80
» 2.—Infirmerie, maréchalerie	1.400,00	35,09	1.435.09	1.435,09
» 3.—Harnachement	1.000,00		1.000,00	579,60
» 4.—Achat de chevaux	1.000.00		1.000,00	750,00
» 4.—Travaux remboursables	5.000,00	33.608,29	38.608,29	38.608,29
CHAPITRE 4.—BATIMENTS	198.200,00	33.645,23	231.845,23	187.122,94
Art. 1.—Entretien courant :				
Sect. 1.—Bâtiments municipaux	4.000,00		4.000,00	3.291,25
» 2.— » » mis à la disposition du Détachement.	800,00		800,00	583,24
» 3.—Appareils de chauffage	900,00		900,00	748,56
» 4.—Clôtures, paillotes, abris	1.000,00		1.000,00	1.000,00
» 5.—Outillage divers	200,00		200,00	72.62
» 6.—Salle des fêtes	500,00		500,00	83,62
» 2.—Gros entretien :				
Sect. 1.—Hôtel municipal et dépendances, bâtiments des Services divers et marchés	7.250,00		7.250,00	3.863,67
» 2.—Bâtiments des Services de Police	6.650,00	8.425,21	15.075,21	10.258,79
» 3.—Bâtiments municipaux mis à la disposition du Détachement.	3.850,00		3.850,00	1.343,62
» 4.—Bâtiments du Service des Travaux	4.400,00		4.400,00	2.371,58
» 5.—Nattes, stores, abris pour les bâtiments à usage public	1.500,00		1.500,00	1.451,03
» 6.—Mobilier des bureaux : achat et entretien	600,00		600,00	146,64
» 7.—Travaux imprévus	2.000,00	1.227,06	3.227,06	3.227,06
» 3.—Travaux remboursables	1.000,00	9.508,75	10.508,75	10.508,75
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES	34.650,00	19.161,02	53.811,02	38.950,43
Art. 1.—Fournitures de bureaux	1.500,00		1.500,00	1.455,74
» 2.—Chauffage des bureaux	1.000,00		1.000,00	779,13
» 3.—Fournitures de dessin	2.400,00		2.400,00	1.328.22
» 4.—Menus frais	300,00		300,00	299,65
» 5.—Achat et entretien des instruments du Cadastre	1.200,00		1.200,00	1.123,10
» 6.—Imprimés	3.300,00		3.300,00	2.012.02
CHAPITRE 6.—ÉCLAIRAGE PUBLIC, ÉLECTRICITÉ, GAZ	9.700,00		9.700,00	6.997,86
Art. 1.—Electricité :				
Sect. 1.—Consommation des voies publiques	70.000,00		70.000,00	67.862,45
» 2.—Consommation des bâtiments municipaux	25.000,00		25.000,00	23.248,17
» 3.—Entretien des installations des bâtiments municipaux	4.200,00		4.200,00	3.796,61
» 4.—Entretien des installations des voies publiques	17.000,00		17.000,00	15.798,98
» 5.—Force motrice	7.200,00		7.200,00	6.937,42
» 6.—Chauffage électrique	1.950,00	4,32	1.954,32	1.954,32
» 7.—Appareils, documentation technique	500,00		500.00	78.68
» 8.—Travaux remboursables	500,00	1.131,42	1.631,42	1.631,42
» 2.—Signalisation de trafic :				
Sect. 1.—Consommation	14.500,00		14.500,00	12.822.95
» 2.—Entretien des installations	5.500,00		5.500.00	4,916,01
» 3.—Gaz : Sect. 1.—Consommation des bâtiments municipaux	2.500,00		2.500,00	2.224,69
» 2.—Entretien des installations	250,00		250,00	172,10
CHAPITRE 7.—EAUX	149.100,00	1.135,74	150.235,74	141.443.80
Art. 1.—Entretien des installations municipales	3.500,00		3.500,00	3.104,63
	3.500,00		3.500,00	3.104,63
à reporter. . .	1.176.129,00	53.941,99	1.230.070,99	1.109.837.06

Nature des Dépenses	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	1.176.129,00	53.941,99	1.230.070,99	1.109.837,06
CHAPITRE 8.—MAGASIN GÉNÉRAL				
Art. 1.—Main d'œuvre	100,00		100,00	
» 2.—Transformation de rocaille.	100,00		100,00	68,92
	200,00		200,00	68,92
CHAPITRE 9.—DIVERS				
Art. 1.—Taxe à acquitter aux Autorités Chinoises pour dépôt des ordures ménagères en territoire chinois : ($ 80.000,00 par an) à 73=. . .	58.400,00		58.400,00	43.600,03
	58.400,00		58.400,00	43.600,03
Totaux du titre 4. . .	1.234.729,00	53.941,99	1.288.670,99	1.153.506,03
TITRE V.—SERVICES DE POLICE				
CHAPITRE 1.—PERSONNEL EUROPÉEN				
Art. 1.—Soldes	740.111,00	34.269,19	774.380,19	774.380,19
» 2.—Abondement sur soldes de congé	27.000,00	14.343,69	41.343,69	41.343,69
» 3.—Caisse de Prévoyance	104.800,00	19.893,09	124.693,09	124.693,09
» 4.—Indemnités diverses	95.630,00	12.358,77	107.988,77	107.988,77
» 5.—Passages des agents et de leurs familles	75.000,00		75.000,00	73.293,96
	1.042.541,00	80.864,74	1.123.405,74	1.121.699,70
CHAPITRE 2.—PERSONNEL CHINOIS				
Art. 1.—Secteurs de Police :				
Sect. 1.—Soldes, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie.	347.140,00	4.600,00	351.740,00	307.357,80
» 2.—Indemnités diverses	44.014,00		44.014,00	43.361,55
» 2.—Police judiciaire :				
Sect. 1.—Soldes, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie.	6.972,00		6.972,00	6.274,37
» 2.—Indemnités diverses	964,00		964,00	907,18
» 3.—Bureau des Taxes Consolidées :				
Sect. 1.—Soldes, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie.	2.377,00		2.377,00	2.005,72
» 4.—Fourrière :				
Sect. 1.—Soldes, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie.	524,00		524,00	422,20
» 5.—Gardiens de Jardins :				
Sect. 1.—Soldes, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie.	4.910,00		4.910,00	4.147,57
» 6.—Gardiens de Pontons :				
Sect. 1.—Soldes, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie.	524,00		524,00	457,60
» 7.—Gardiens de Marchés :				
Sect. 1.—Soldes, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie.	898,00		898,00	351,62
» 8.—Caisse de Prévoyance du personnel chinois.	8.000,00	2.362,15	10.362,15	10.362,15
	416.323,00	6.962,15	423.285,15	375.647,76
CHAPITRE 3.—PERSONNEL TONKINOIS				
Art. 1.—Secteurs de Police :				
Sect. 1.—Soldes, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie.	155.493,00		155.493,00	131.547,15
» 2.—Indemnités diverses	21.018,00		21.018,00	15.096,74
» 2.—Ecole Franco Annamite :				
Sect. 1.—Soldes, fournitures scolaires, bouses et prix, voyages des instituteurs, cours pour les gardes tonkinois, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie . . .	5.999,00		5.999,00	5.580,55
» 3.—Personnel Tonkinois Auxiliaire :				
Sect. 1—Soldes, gratifications de fin d'année, indemnité de cherté de vie et indemnité de logement au secrétaire	3.484,00		3.484,00	3.031,51
» 4.—Caisse des retraites du Personnel Tonkinois	14.076,00	306,49	14.382,49	14.382,49
	200.070,00	306,49	200.376,49	169.638,44
à reporter. . . .	1.658.934,00	88.133,38	1.747.067,38	1.666.985,90

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	1.658.934,00	88.133,38	1.747.067,38	1.666.985,90
CHAPITRE 4.—FRAIS GÉNÉRAUX				
Art. 1.—Habillement et équipement :				
Sect. 1.—Habillement et équipement	31.400,00	836,87	32.236,87	32.236,87
» 2.— » à titre remboursable	5.946,00		5.946,00	5.639,25
» 2.—Entretien à l'habillement	3.500,00		3.500,00	3.487,47
» 3.—Ameublement des bureaux (achat et entretien).	3.000,00	1.728,84	4.728,84	4.728,84
» 4.—Entretien à l'armement	350,00		350,00	34,35
» 5.—Bicyclettes et autos (achat et entretien)	30.140,00	15.969,50	46.109,50	46.109.50
» 6.—Assurances des véhicules	4.000,00		4.000,00	3 602,64
» 7.—Service de l'Identité Judiciaire.	2.500,00	76,39	2.576,39	2.576,39
» 8.—Chauffage des postes.	13.000,00	144,22	13.144,22	13.144,22
» 9.—Bibliothèque	300,00		300,00	217,70
» 10.—Prix de tir	200,00		200,00	200,00
» 11.—Nourriture des prévenus	3.000,00	8.490.68	11.490.68	11.490,68
» 12.—Hospitalisation des indigents	600,00	484,55	1.084,55	1.084,55
» 13.—Pompes funèbres	500,00		500,00	298,47
» 14.—Fournitures de bureaux.	4.800,00	91,69	4.891,69	4.891,69
» 15.—Frais d'imprimerie	5.500,00	2.227,22	7.727.22	7.727.22
» 16.—Entretien des machines à écrire	200,00		200,00	189,35
» 17.—Abonnements téléphoniques	6.000,00	2.172,28	8.172,28	8.172.28
» 18.—Timbres et affranchissements	1.700,00		1.700,00	1.555,00
» 19.—Annonces	200.00		200,00	
» 20.—Menus frais des postes	2.000,00		2.000.00	1.774,90
» 21.—Fonds spéciaux—Service Politique	14.960,00	3.139,80	18.099,80	18.099,80
» 22.—Fonds spéciaux—Service de la Sûreté	13.000,00	956.55	13.956,55	13.956,55
» 23.—Fourrière (frais généraux)	200,00	227,20	427.20	427.20
» 24.—Fanfare: Sect. 1.—Habillement	730,00		730.00	103.33
» 2.—Soldes et répétitions.	9.636,00		9.636,00	9.347,15
» 3.—Dépenses imprévues.	219,00		219,00	14,60
» 25.—Dépenses imprévues	3.500.00	1.523,32	5.023.32	5.023.32
CHAPITRE 5.—DÉFENSE DE LA CONCESSION	161.081,00	38.069,11	199.150,11	196.133,32
Art. 1.—Compagnie Française de Volontaires :				
Sect. 1.—Habillement et équipement	500,00	138,15	638,15	638,15
» 2.—Dépenses imprévues	500,00		500,00	152,15
» 3.—Soldes, allocations, gratifications de fin d'année et indemnité de cherté de vie	2.016,00		2.016,00	1.886,40
» 2.—Police Spéciale Volontaire :				
Sect. 1.—Habillement et équipement	500,00		500,00	247,80
	3.516.00	138,15	3.654.15	2.924,50
Totaux du titre 5. . .	1.823.531,00	126.340,64	1.949.871,64	1.866.043.72
RÉCAPITULATION (Exercice 1932)				
Direction	20.076,00		20.076,00	18.951,56
Secrétariat	1.464.001,17	15.511,54	1.479.512,71	1.417.677,86
Services divers	1.173.969,23	113.081,81	1.287.051,04	1.224.519.72
Travaux publics	1.234.729,00	53.941.99	1.288.670,99	1.153.506.03
Services de Police	1.823.531,00	126.340,64	1.949.871,64	1.866.043,72
Budget Ordinaire: Total général. . .	5.716.306,40	308.875,98	6.025.182.38	5.680.698,89

Nature des Dépenses	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
BUDGET EXTRAORDINAIRE				
CHAPITRE 1.—CORPS DE DÉFENSE				
Art. 1.—Indemnités de logement aux officiers	50.000,00		50.000,00	46.546,90
» 2.—Indemnités de logement aux sous-officiers mariés	1.500,00		1.500,00	376,24
» 3.—Location de résidences, de bureaux et de logements pour sous-officiers	10.000,00		10.000,00	7.998,67
» 4.—Aménagement de casernements	40.000,00		40.000,00	33.409,15
» 5.—Eau, électricité, gaz: consommation, achat et entretien des appareils	11.000,00		11.000,00	8.757,48
» 6.—Abonnements téléphoniques	2.000,00	397,15	2.397,15	2.397,15
» 7.—Véhicules automobiles: achat, entretien, consommation et assurance	22.000,00	2.195,96	24.195,96	24.195,96
» 8.—Travaux de défense	60.000,00		60.000,00	35.724,15
» 9.—Matériel d'organisation de défense	25.000,00		25.000,00	5.117,47
» 10.—Dépenses diverses et imprévues	10.000,00		10.000,00	5.019,18
	231.500,00	2.593,11	234.093,11	169.542,35
CHAPITRE 2.—SERVICES DE POLICE				
Art. 1.—Armement	60.000,00	4.467,98	64.467,98	64.467,98
» 2.—Provision pour autos mitrailleuses	50.000,00		50.000,00	11.510,00
» 3.—Dépenses diverses et imprévues	1.000,00		1.000,00	
» 4.—Compagnie d'agents auxiliaires russes	74.000,00		74.000,00	70.231,72
	185.000,00	4.467,98	189.467,98	146.209,70
CHAPITRE 3.—CORPS DE VOLONTAIRES				
Art. 1.—Ravitaillement	25.000,00		25.000,00	16.167,30
» 2.—Habillement et équipement: achat et entretien	15.000,00		15.000,00	11.077,79
» 3.—Hospitalisation, soins médicaux	2.500,00		2.500,00	442,00
» 4.—Dépenses diverses et imprévues	3.000,00		3.000,00	1.794,16
	45.500,00		45.500,00	29.481,25
CHAPITRE 4.—SERVICE MÉDICAL				
Art. 1.—Accessoires et instruments pour salle d'opération et salle médico-légale	1.500,00		1.500,00	
» 2.—Produits chimiques et verrerie pour laboratoire	500,00		500,00	
» 3.—Ustensiles, vaisselles et linges pour cuisine	600,00		600,00	
» 4.—Lingerie, draps, taies, couvertures	1.000,00		1.000,00	647,50
	3.600,00		3.600,00	647,50
CHAPITRE 5.—SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES				
Art. 1.—Améliorations du poste à ondes courtes: lampes et divers	2.700,00		2.700,00	2.661,64
	2.700,00		2.700,00	2.661,64
CHAPITRE 6.—COLLÈGE MUNICIPAL				
Art. 1.—Matériel scolaire	1.000,00		1.000,00	798,95
	1.000,00		1.000,00	798,95
CHAPITRE 7.—SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS				
Art. 1.—Aménagement de pépinière route Frelupt	500,00		500,00	466,03
» 2.—Potager de l'avenue Pétain	1.000,00		1.000,00	961,69
	1.500,00		1.500,00	1.427,72
CHAPITRE 8.—SERVICE DES TRAVAUX				
Art. 1.—Matériel: Municipalité:—A)—Achèvement des projets votés en 1931:				
Section 1.—Usine à sheet asphalt	1.000,00	77,48	1.077,48	1.077,48
» 2.—Usine d'essais d'incinération	20.000,00		20.000,00	16.899,70
» 3.—Arroseuses-balayeuses	15.000,00		15.000,00	
» 4.—Achat d'un moteur Diesel	6.000,00		6.000,00	
» 5.—Achat de 2 cylindres de 8 tonnes	25.000,00		25.000,00	
» 6.—Machines d'atelier	800,00		800,00	0,41
B)—Travaux neufs 1932:				
» 7.—Déversoirs des pontons	500,00		500,00	
» 8.—Abattoirs: outillage	500,00		500,00	
» 9.—Mirador carrefour Joffre-Say Zoong	800,00		800,00	545,45
Art. 2.—Voirie: Municipalité:—A)—Achèvement des travaux votés en 1931:				
Section 1.—Transformation des trottoirs:				
a) Route Stanislas Chevalier	1.700,00		1.700,00	
» 2.—Revêtements asphaltiques:				
a) Avenue Joffre	40.400,00		40.400,00	36.663,77
b) Route des Sœurs	37.000,00		37.000,00	
c) Rue Lafayette (Roi Albert-Pichon)	26.300,00		26.300,00	
d) Avenue Foch (redressement)	6.700,00		6.700,00	587,72
	181.700,00	77,48	181.777,48	55.774,53
à reporter	470.800,00	7.061,09	477.861,09	350.769,11

DÉPENSES

Nature des Dépenses	Crédits ouverts au Budget de 1932	Crédits supplémentaires	Total des Crédits de l'Exercice 1932	Dépenses de l'Exercice 1932
	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.	Tls. cts.
Reports. . .	470.800,00	7.061,09	477.861,09	350.769,11
Reports du Chapitre 8. . .	181.700,00	77,48	181.777,48	55.774,53
Art. 2.—Section 3.—Suppression des pistes:				
a) Route H. de Siéyès (Roi Albert-Ghisi)	14.000,00		14.000,00	
b) Route Frelupt (Roi Albert-Ghisi)	14.000,00		14.000,00	
c) Route Tenant de la Tour (Siéyès-Lafayette)	6.000,00		6.000,00	
d) Route Cohen	8.920,00		8.920,00	
e) Rue Bourgeat (Grouchy-Say Zoong)	9.490,00		9.490,00	
f) Rue Wantz	800,00		800,00	
» 4.—Voies nouvelles:				
a) Route Winling.	30.000,00		30.000,00	25.824,00
b) Route Tenant de la Tour.	30.000,00		30.000,00	
c) Rue Massenet	5.200,00		5.200,00	
d) Route Rémi.	3.200,00		3.200,00	
B)—Travaux d'amélioration 1932:				
» 5.—Bandes de trafic	2.000,00		2.000,00	1.056,47
» 6.—Cimetière de Lokawei (80 tombes).	2.080,00		2.080,00	1.140,26
» 7.—Dalles de roulement (Père Robert et Ghisi)	3.050,00		3.050,00	2.538,07
» 8.—Réserve pour élargissements et trottoirs.	24.000,00	2.900,38	26.900,38	26.900,38
» 9.—Plaques des rues-réfection	2.500,00	15.59	2.515,59	2.515,59
» 10.—Nettoyage (équipes extraordinaires)	3.600,00		3.600,00	1.903,32
» 11.—Voies de railless		7.194,02	7.194,02	7.194,02
Défense: Travaux d'amélioration 1932:				
» 12.—Réparation des dégâts occasionnés par les travaux de défense.	8.300,00		8.300,00	721,28
Art. 3.—Bâtiments: Municipalité:—A)—Achèvement des travaux votés en 1931:				
Section 1.—Institut Médico-Légal.	5.150,00		5.150,00	5.054,45
» 2.—Logements des Infirmiers	28.300,00		28.300,00	19.320,99
» 3.—Station Sanitaire-réfection	1.460,00		1.460,00	1.460,00
» 4.—Collège Municipal-mur	3.770,00		3.770,00	3.766,68
» 5.—Poste d'Incendie Joffre-logements et garages	11.600,00		11.600,00	9.974,87
» 6.—Ecole Franco-Chinoise	12.600,00		12.600,00	3.014,67
B)—Travaux neufs 1932:				
» 7.—Poste d'Incendie Joffre	1.500,00		1.500,00	695,10
Police: Travaux neufs 1932:				
» 8.—Cercle de la Police et Foyer du Marin et du Soldat . .	95.800,00		95.800,00	47.699,96
» 9.—Ecole Annamite-mobilier	500,00		500,00	452,89
» 10.—Poste Central de Police-surélévation.	13.600,00		13.600,00	10.590,77
» 11.—Poste Central de Police-prisons	5.800,00		5.800,00	4.923,87
» 12.—Poste Central de Police-cave et toiture	1.000,00		1.000,00	873,60
» 13.—Poste de Police Foch	3.330,00		3.330,00	2.184,37
» 14.—Service du Trafic	500,00		500,00	
» 15.—Poste Mallet-toiture	650,00		650,00	
Défense:—A)—Achèvement des travaux votés en 1931:				
» 16.—Quartier Foch-2 ailes.	105.700,00		105.700,00	93.605,23
» 17.—Abris à munitions.	4.700,00		4.700,00	
» 18.—Portails de défense	1.400,00		1.400,00	1.379,99
B) Travaux neufs 1932:				
» 19.—Quartier Galliéni-infirmerie et surélévation	30.550,00		30.550,00	20.684,64
» 20.—Quartier Galliéni-peinture	500,00		500,00	
» 21.—Quartier Foch-Intendance	6.000,00		6.000,00	
Art. 4.—Electricité et Eau: Municipalité:				
A)—Achèvement des travaux votés en 1931:				
Section 1.—Réfection d'éclairage public.	1.500,00		1.500,00	1.382,28
» 2.—Éclairage des voies nouvelles	2.250,00		2.250,00	1.123,41
Police: Travaux neufs 1932:				
» 3.—Nouveaux refuges.	1.200,00		1.200,00	626,76
» 4.—Signaux communs avec S. M. C.	1.500,00		1.500,00	64,45
» 5.—Ventilateurs	400,00		400,00	369,65
	690.100,00	10.187,47	700.287,47	354.816,55
CHAPITRE 9.—DIVERS				
Art. 1.—Nouveau Cercle Français.	70.000,00		70.000,00	67.633,71
	70.000,00		70.000,00	67.633,71
CHAPITRE 10.—EXPROPRIATIONS				
Art. 1.—Expropriations.	375.000,00		375.000,00	213.596,14
» 2.—Achat de terrains	25.000,00	10.000,00	35.000,00	35.000,00
	400.000,00	10.000,00	410.000,00	248.596,14
CHAPITRE 11.—RÉSERVE				
Art. 1.—Montant en réserve	39.947,36		39.947,36	
	39.947,36		39.947,36	
Budget Extraordinaire: Total général. . .	1.670.847,36	27.248,56	1.698.095,92	1.021.815,51

SITUATION FINANCIÈRE

1ere partie—Opérations comptables

		Tls. cts.	Tls. cts.
Excédent de l'exercice 1931 — Affectation au fonds d'amortissement des emprunts		300.000,00	
Affectation au fonds de réserve des assurances		50.000,00	
Affectation au budget extraordinaire 1932		1.477.932,74	
			1.827.932,74
Exercice précédent			
Budget Ordinaire			
Recettes du 1er Janvier 1932 au 15 Février 1933	6.038.521,68		
Dépenses du 1er Janvier 1932 au 15 Février 1933	5.680.698,89		
Excédent des recettes		357.822,79	
Budget Extraordinaire			
Recettes du 1er Janvier 1932 au 15 Février 1933	352.840,49		
Dépenses du 1er Janvier 1932 au 15 Février 1933	1.021.815.51		
Excédent des dépenses		668.975,02	
Excédent de l'Exercice 1932 au 15 Février 1933			311.152,23
Exercice courant			
Budget Ordinaire			
Recettes du 1er Janvier 1933 au 15 Février 1933	561.102,75		
Dépenses du 1er Janvier 1933 au 15 Février 1933	495.484,69		
Excédent des recettes		65.618,06	
Budget Extraordinaire			
Recettes du 1er Janvier 1933 au 15 Février 1933	1.954.800,00		
Dépenses du 1er Janvier 1933 au 15 Février 1933	10.069,11		
Excédent des recettes		1.944.730,89	
Excédent des recettes de l'Exercice au 15 Février 1933			2.010.348,95
Solde créditeur			3.527.129,46
Débit du compte "Avances au Service des Travaux"			85.514,90
Solde créditeur général au 16 Février 1933			3.441.614,56

2eme partie—Détail du solde créditeur général

Numéraire en Caisse		12.922,86
Dépôts en Banque		
a) *Budget Ordinaire*		
1°) Compte courant à la Banque de l'Indochine	243.940,59	
Dépôt en francs 94.446,86=	11.805,82	
2°) Compte courant, en francs, à la Banque de l'Indochine—Frs: 28.497,60=	3.064,25	
		258.810,66
Compte dollars 90.910,52=		66.192,43
b) *Budget Extraordinaire*		
1°) Compte courant à la Banque de l'Indochine	350.148,37	
Dépôt fixe à la Banque de l'Indochine	670.000,00	
2°) Dépôt fixe à l'International Savings Society	1.320.000,00	
3°) Dépôt fixe à la Banque Franco-Chinoise	750.000,00	
4°) Compte courant à la Chung Wai Bank	1.193,81	
Portefeuille		3.091.342,18
1°) 200 actions de la Compagnie des Téléphones	10.000,00	
2°) Créances de la Municipalité Française sur la Banque Industrielle de Chine—Bons République Chinoise 5°/o or 1925 de G. $ 50—	2.346,43	
		12.346,43
Montant égal au Solde créditeur général		3.441.614,56

Dressé par le Chef Comptable
Signé : M. GARDARIN

Changhai, le 15 Février 1933
Le Directeur Administratif
Signé : E. FAURAZ

Vu et vérifié
Le Chef des Services de Finances et du Contentieux
Signé : L. des COURTILS.

BUDGET POUR 1933

BUDGET ORDINAIRE
RECETTES

CHAPITRE 1.—IMPOTS

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
1	*Impôt foncier*	1.660.000,00	
2	*Impôt locatif 1ère Série*	752.200,00	
3	*Impôt locatif 2e Série*	1.453.485,00	
			3.865.685,00

CHAPITRE 2.—LICENCES

1	*Loueurs de jin-rick-shaws*	271.000,00	
2	*Loueurs de brouettes*	60.000,00	
3	*Charrettes à bras*	24.000,00	
4	*Loueurs de chevaux et voitures*	5.500,00	
5	*Véhicules automobiles de louage et de garage*	100.000,00	
6	*Auto-camions de louage et véhicules de livraison*	70.000,00	
7	*Auto-camions privés*	42.000,00	
8	*Véhicules automobiles privés*	260.000,00	
9	*Jin-rick-shaws privés*	70.000,00	
10	*Chevaux et voitures privés*	750,00	
11	*Bicyclettes*	17.000,00	
12	*Hôtels, bars, cafés, restaurants, pensions de famille et salles de bal*	62.000,00	
13	*Théâtres, Cinémas, Marionnettes, Chanteuses, Cercles indigènes*	25.000,00	
14	*Commerce de vins et spiritueux (vente directe aux consommateurs)*	12.000,00	
15	*Monts de piété*	17.000,00	
16	*Hôtels indigènes et Maisons de logeurs*	34.000,00	
17	*Maisons de commission avec pension et logeurs de commerçants*	1.200,00	
18	*Garages publics et ateliers de réparations*	16.000,00	
19	*Licences de chiens*	5.000,00	
20	*Restaurants chinois*	13.000,00	
21	*Maisons de thé, débits de boissons chinois et marchands d'eau chaude*	16.000,00	
22	*Marchands fripiers*	2.000,00	
23	*Changeurs*	6.500,00	
24	*Marchands de tabacs*	7.000,00	
25	*Marchands ambulants*	60.000,00	
26	*Bateaux et sampans*	22.000,00	
27	*Chaloupes*	500,00	
28	*Marchés*	63.500,00	
29	*Marchands d'objets d'or, d'argent et de curios*	1.800,00	
30	*Taxes diverses*	54.000,00	
			1.338.750,00

à reporter. . . 5.204.435,00

			Tls. c.	Tls. c.
BUDGET ORDINAIRE				
DÉPENSES				
Titre I.—Direction				
CHAPITRE 1.—DIRECTION				
Art. 1.—*Personnel Européen.*—				
Soldes :—				
1 Directeur Général des Services Municipaux .	17.976,00			
1 Directeur Administratif des Services Municipaux-Secrétaire du Conseil	15.456,00			
Indemnités diverses: (logement, déplacements et abondement sur soldes de congé) . . .	7.950,00			
		41.382,00		
» 2.—*Frais Généraux.*—				
Entretien des automobiles		900,00		
			42.282,00	
Total du Titre I.—Direction. . .			.....	42.282,00
a reporter. . .			.....	42.282,00

CHAPITRE 3.—RECETTES DIVERSES

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
	Report. . . .	.....	5.204.435,00
1	*Droits sur les quais et jetées*	6.780,00	
2	*Droits de quayage*	150.000,00	
3	*Produits divers*	60.000,00	
4	*Cartes d'entrée au parc*	17.000,00	
5	*Redevances : Tramways*	68.000,00	
6	,, *Railless et Autobus*.	16.000,00	
7	,, *Eaux*.	70.000,00	
8	,, *Compagnie du Gaz*.	210,00	
9	,, *Cie. Générale d'Omnibus*	4.000,00	
10	*Redevances sur les entrées aux Champs de courses*	35.000,00	
11	*Redevances Corporation des Marchands de poissons*	12.000,00	
12	*Contribution de la Caisse des Œuvres d'Intérêt Public de la Concession Française à l'Assistance Municipale*	29.200,00	
			468.190,00
	à reporter. . .		5.672.625,00

					Tls. c.	Tls. c.
				Report. . .	.....	42.282,00

Titre II.—Secrétariat

CHAPITRE 1.—PERSONNEL

Art. 1.—*SECRÉTARIAT.*—						
Sect. 1.—*Personnel Européen :*—						
1 Secrétaire						
1 Chef du Secrétariat (pour 9 mois). .		7.920,00				
3 Rédacteurs Principaux		20.097,00				
2 Rédacteurs.		9.531,50				
2 Commis.		6.567,00				
Indemnités diverses: (logement, famille, langues, fonctions, déplacements et abondement sur soldes de congé). .		9.815,00				
Sect. 2.—*Personnel Chinois :*—			53.930,50			
Soldes (24 employés)	$26.532,00					
Gratifications de fin d'année. .	2.113,50					
Indemnité de cherté de vie . .	444,00					
	$29.089,50 à 73=		21.236,00			
				75.166,50		
Art. 2.—*FINANCES.*—						
Sect. 1.—FINANCES ET CONTENTIEUX.—						
a)—*Personnel Européen :*—						
1 Chef du Service des Finances et du Contentieux . . .		8.340,00				
Indemnités diverses: (logement, langues et déplacements) .		2.525,00				
		10.865,00				
b)—*Personnel Chinois :*—						
Soldes (6 employés) . .	$8.616,00					
Gratifications de fin d'année	679,00					
Indemnité de cherté de vie	126,00					
	$9.421,00 à 73=		6.878,00			
Sect. 2.—COMPTABILITÉ.—			17.743,00			
a)—*Personnel Européen :*—						
1 Chef Comptable		7.986,00				
1 Commissaire Comptable. .		4.488,00				
1 Comptable		3.630,00				
Indemnités diverses: (logement, famille, langues, intérim et abondement sur soldes en congé)		5.990,00				
		22.094,00				
b)—*Personnel Chinois :*—						
Soldes (3 employés) . .	$3.060,00					
Gratifications de fin d'année	245,50					
Indemnité de cherté de vie	63,00					
	$3.368,50 à 73=		2.459,00			
Sect. 3.—PERCEPTION.—			24.553,00			
a)—*Personnel Européen :*—						
1 Chef Percepteur		6.699,00				
1 Sous-Chef Percepteur . .		5.148,00				
3 Percepteurs Principaux . .		13.794,00				
11 Percepteurs		37.866,50				
1 Auxiliaire		2.628,00				
1 Conservateur du rôle foncier		4.092,00				
Indemnités diverses: (logement, famille, langues, déplacements et abondement sur soldes de congé)		20.718,00				
		90.945,50				
à reporter. . .		90.945,50	42.296,00	75.166,50	.....	42.282,00

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
	Report. . .	.....	5.672.625,00
	CHAPITRE 4.—INTÉRÊTS		
1	*Intérêts sur les comptes courants et dépôts fixes dans les banques.* .	55.000,00	
2	*Intérêts sur valeurs en portefeuille*	1.400,00	
			56.400,00
	à reporter. . .		5.729.025,00

					Tls. c.	Tls. c.
Report. . .		90.945,50	42.296,00	75.166,50	.....	42.282,00
b)—*Personnel Chinois :*—						
Soldes (71 employés). .	$ 60.084,00					
Gratifications de fin d'année	4.444,00					
Indemnité de cherté de vie	1.479,00					
Indemnités de déplacements	3.384,00					
Main d'œuvre domestique	540,00					
	$ 69.931,00 à 73=	51.050,00				
Sect. 4.—CAISSE.—			141.995,50			
a)—*Personnel Chinois :*—						
Soldes (16 employés). .	$ 28.170,00					
Gratifications de fin d'année	1.697,50					
Indemnité de cherté de vie	336,00					
	$ 30.203,50 à 73=	22.048,00				
b)—Frais généraux : (frais de bureau, transport d'argent, déplacements, etc.) .		3.000,00				
			25.048,00			
				209.339,50		
					284.506,00	

CHAPITRE 2.—EMPRUNTS MUNICIPAUX

Art. 1.—*Emprunt Municipal de 1903*—4.000 Obligations à 4 ½ %.						
Sect. 1.—Frais annuels :						
Service de l'amortissement Frs : 800 à frs : 7=			114,28			
» 2.—Intérêts pour 1933, Frs : 28.485,00 à frs : 7=			4.069,29			
» 3.—Amortissement de 188 Obligat. à frs: 500= Francs 94.000,00 à francs 7=			13.428,57			
				17.612,14		
» 2.—*Emprunt Municipal de 1911*—4.000 Obligations de Tls. 100 à 6 %.						
Sect. 1.—Intérêts pour 1933.			13.014,00			
» 2.—Amortissement de 219 Obligat. à Tls: 100=.			21.900,00			
				34.914,00		
» 3.—*Emprunt Municipal de 1914*—5.000 Obligations de Tls. 100 à 5 ½ %.						
Sect. 1.—Intérêts pour 1933.			18.920,00			
» 2.—Amortissement de 230 Obligat. à Tls: 100=.			23.000,00			
				41.920,00		
» 4.—*Emprunt Municipal de 1916*—3.500 Obligations de Tls. 100 à 5 ½ %.						
Sect. 1.—Intérêts pour 1933.			13.882,00			
» 2.—Amortissement de 154 Obligat. à Tls: 100=			15.400,00			
				29.282,00		
» 5.—*Emprunt Municipal de 1921*—20.000 Obligations de Tls. 100 à 8 %.						
Sect. 1.—Intérêts pour 1933.			150.688,00			
» 2.—Amortissement de 510 Obligat. à Tls: 100=			51.000,00			
				201.688,00		
» 6.—*Emprunt Municipal de 1923*—8.000 Obligations de Tls. 100 à 6 %.						
Sect. 1.—Intérêts pour 1933			48.000,00			
» 2.—Amortissement de 216 Obligat. à Tls: 100=			21.600,00			
				69.600,00		
» 7.—*Emprunt Municipal de 1924*—8.000 Obligations de Tls. 100 à 7 %.						
Intérêts annuels.				56.000,00		
» 8.—*Emprunt Municipal de 1925*—20.000 Obligations de Tls. 100 à 6 ½ %.						
Intérêts annuels				130.000,00		
à reporter. . .				581.016,14	284.506,00	42.282,00

	Tls. c.
Report. . .	5.729.025,00
à reporter. . .	5.729.025,00

			Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .	581.016,14	284.506,00	42.282,00
Art. 9.—*Emprunt Municipal de 1926*—10.000 Obligations de Tls. 100 à 6 ½ % Intérêts annuels.		65.000,00		
» 10.—*Emprunt Municipal de 1928*—5.000 Obligations de Tls. 100 à 7 % Intérêts annuels.		35.000,00		
» 11.—*Emprunt Municipal de 1929 (2ème tranche de 1928)*—2.500 Obligations de Tls. 100 à 7 % Intérêts annuels.		17.500,00		
» 12.—*Emprunt Municipal de 1929*—12.000 Obligations de Tls. 100 à 7 % Intérêts annuels.		84.000,00		
» 13.—*Emprunt Municipal de 1930*—20.000 Obligations de Tls. 100 à 6 % Intérêts annuels.		120.000,00		
» 14.—*Emprunt Municipal de 1931*—15.000 Obligations de Tls. 100 à 6 % Intérêts annuels.		90.000,00		
» 15.—*Emprunt Municipal de 1931 (2ème émission)*—15.000 Obligations de Tls. 100 à 6 % Intérêts annuels.		90.000,00		
» 16.—*Emprunt Municipal de 1933*—20.000 Obligations de Tls. 100 à 6 % a)—Intérêts pour les échéances de 1933 . .	90.000,00			
b)—Primes de souscription	9.500,00			
		99.500,00		
» 17.—*Fonds d'amortissement des Emprunts*		50.000,00		
			1.232.016,14	
CHAPITRE 3.—DÉPENSES DIVERSES				
Art. 1.—Dépenses diverses et menus frais		1.200,00		
» 2.—Chauffage des bureaux		600,00		
» 3.—Entretien des automobiles et bicyclettes.		1.050,00		
» 4.—Mobilier : achat, entretien et réparations		850,00		
» 5.—Fournitures de bureaux.		1.200,00		
» 6.—Achat de matériel : Machines à écrire, à calculer et à libeller les chèques		2 300,00		
			7.200,00	
CHAPITRE 4.—PUBLICATIONS MUNICIPALES				
Art. 1.—*PERSONNEL CHINOIS.*—				
Soldes (22 employés et ouvriers) . . .	$13.980,00			
Gratifications de fin d'année	1.139,50			
Indemnité de cherté de vie.	462,00			
	$15.581,50 à 73=	11.375,00		
Art. 2.—*MATÉRIEL.*—				
Sect. 1.—Achat de papiers.	7.500,00			
» 2.—Entretien du matériel	150,00			
» 3.—Frais divers (reliure, clichés, préparation de licences, etc). . .	1.000,00			
» 4.—Achat de caractères de remplacement	600,00			
		9.250,00		
			20.625,00	
Total du Titre II.—Secrétariat. . .			.....	1.544.347,14
à reporter. . .			.....	1.586.629,14

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
	Report. . .	.....	5.729.025,00
	CHAPITRE 5.—SÉMAPHORE, SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET T. S. F.		
1	*Part contributive du Shanghai Municipal Council*	26.776,00	
2	*Divers*.	38.000,00	
			64.776,00
	à reporter. . .		5.793.801,00

				Tls. c.	Tls. c.
Report. . .				.....	1.586.629,14

Titre III.—Services divers

CHAPITRE 1.—TÉLÉPHONES, HORLOGES

Art. 1.—*Abonnements téléphoniques:*				
Services Municipaux: Secrétariat, Services divers, Travaux Publics—abonnements et entretien .	4.500,00			
Services Consulaires—abonnements et entretien	2.000,00			
			6.500,00	
» 2.—*Horloges:*				
Entretien			225,00	
				6.725,00

CHAPITRE 2.—SERVICE MÉDICAL

Art. 1.—*Personnel Européen:*				
Sect. 1.—Honoraires des Docteurs:				
Médecins Européens	20.000,00			
1 Médecin Chinois assistant . .	3.340,00			
		23.340,00		
» 2.—1 Chef des Infirmeries municipales (pour 11 mois) .	7.078,50			
1 Chef Infirmier	5.016,00			
1 Infirmier adjoint	2.970,00			
Indemnités diverses: (logement, famille, langues, déplacements et abon^dement^ sur soldes en congé)	2.091,50			
		17.156,00		
			40.496,00	
» 2.—*Personnel Chinois:*				
Soldes (17 employés).	$ 8.616,00			
Gratifications de fin d'année	643,00			
Indemnité de cherté de vie.	357,00			
	$ 9.616,00 à 73=		7.020,00	
» 3.—*Médicaments et achat de matières premières pour médicaments*			23.000,00	
» 4.—*Hospitalisation du personnel européen, chinois et tonkinois des Services Municipaux et des Services de Police* . . .			28.250,00	
» 5.—*Frais d'opérations chirurgicales.*			7.500,00	
» 6.—*Honoraires pour médecins spécialistes et examens radiologiques*			3.500,00	
» 7.—*Frais de laboratoire et d'analyses bactériologiques* . . .			2.000,00	
» 8.—*Achat d'instruments et d'appareils*			500,00	
» 9.—*Mobilier et lingerie: achat, remplacement et entretien* . .			500,00	
» 10.—*Chauffage de l'infirmerie.*			3.000,00	
» 11.—*Menus frais, fournitures de bureaux et imprévus.* . . .			1.000,00	
				116.766,00

CHAPITRE 3.—SÉMAPHORE, SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES ET T. S. F.

Art. 1.—*Sémaphore:*				
Sect. 1.—Abonnement à l'Observatoire		1.500,00		
» 2.—Service téléphonique		425,00		
» 3.—Personnel Européen:				
1 Chef de Bureau	5.874,00			
Indemnités diverses: (logement, langues et déplacements). .	1.386,00			
		7.260,00		
» 4.—Personnel Chinois:				
Soldes (8 employés). . .	$4.416,00			
Gratifica^tions^ de fin d'année.	354,00			
Indemnité de cherté de vie.	168,00			
	$4.938,00 à 73=	3.605,00		
» 5.—Dépenses diverses (chauffage, éclairage, pavillons, instruments, etc.)		1.135,00		
			13.925,00	
à reporter. . .			13.925,00	123.491,00	1.586.629,14

	Tls. c.
Report. . .	5.793.801,00
à reporter. . .	5.793.801,00

					Tls. c.	Tls. c.
				Report. . . 13.925,00	123.491,00	1.586.629,14
Art. 2.—*Service des Signaux Météorologiques :*						
Sect. 1.—Personnel Européen :						
	1 Directeur.	6.798,00				
	4 Opérateurs	14.892,00				
	Indemnités diverses: (logement, famille, langues, intérim et abonde[ment] sur soldes de congé)	5.925,00				
» 2.—Personnel Chinois :			27.615,00			
	Soldes (5 employés) . .	$4.668,00				
	Gra[tifications] de fin d'année.	380,00				
	Ind[emnité] de cherté de vie.	105,00				
		$5.153,00 à 73=	3.762,00			
» 3.—Electricité : Force motrice et éclairage Station Frelupt . .		900,00				
	Réparations et entretien du matériel électrique	800,00				
			1.700,00			
» 4.—Téléphones: Téléphones privé et public pour service de l'heure,—réparations. .			500,00			
» 5.—Entretien de la Station Frelupt :						
	» des machines . . .	500,00				
	» et peinture des pylônes.	500,00				
	» des bâtiments . . .	150,00				
	Chauffage	300,00				
» 6.—Dépenses diverses :			1.450,00			
	Menus frais, abonnements revues, achat petit matériel, fournitures d'imprimerie, imprévus		500,00			
» 7.—Contribution à déplacements			600,00			
» 8.—Achat de lampes d'émission			3.500,00			
				39.627,00		
» 3.—*Service particulier d'exploitation :*						
Sect. 1.—Personnel Européen :						
	1 Sous-Directeur	4.950,00				
	4 Opérateurs temporaires. . .	15.587,00				
	2 Elèves opérateurs	1.971,00				
	1 Dactylographe auxiliaire . .	3.102,00				
	Indemnités diverses : (logement, langues et intérim)	2.622,00				
» 2.—Personnel Chinois :			28.232,00			
	Soldes (9 employés) . .	$6.798,00				
	Gra[tifications] de fin d'année.	447,50				
	Ind[emnité] de cherté de vie.	189,00				
» 3.—Electricité :		$7.434,50 à 73=	5.428,00			
	Force motrice et éclairage Station Ondes courtes . . .	800,00				
	Réparations et entretien du matériel électrique	200,00				
» 4.—Téléphones :			1.000,00			
	Téléphone de service: abon[nement] et entre[tien].		300,00			
» 5.—Chauffage			250,00			
» 6.—Dépenses diverses :						
	Achat de lampes d'émission. .	12.000,00				
	Entretien des appareils récep[teurs]	250,00				
	Menus frais (achat petit matériel, papeterie et imprévus) .	400,00				
			12.650,00			
				47.860,00	101.412,00	
				à reporter. . .	224.903,00	1.586.629,14

	Tls. c.
Report. . .	5.793.801,00
à reporter. . .	5.793.801,00

			Tls. c.	Tls. c.
Report. . .			224.903,00	1.586.629,14
CHAPITRE 4.—SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS				
Art. 1.—*Divers :*				
Cercle Français		5.500,00		
Cercle de la Police Française		600,00		
Foyer du Marin et du Soldat		1.500,00		
Chambre de Commerce Française		25.000,00		
Orchestre Municipal du S. M. C.		1.500,00		
Association Sportive Française		300,00		
Cercle Sportif Français (exonération d'impôt foncier)		2.859,65		
			37.259,65	
» 2.—*Etablissements de cultes :*				
Eglise Saint-Joseph, rue Montauban (exonération d'impôt foncier).		8.390,70		
Community Church (Eglise Américaine), 53-55, avenue Pétain (exonération d'impôt foncier) .		670,57		
Eglise Russe, 55, route Paul Henry :				
Exonération d'impôt foncier. . . .	67,71			
» » locatif	236,54			
		304,25		
St. Nicolas' Roman Church, 36, rue Massenet, (ap^nt 5), réduction de 1/3 sur les taxes locatives		31,20		
Seventh Day Baptist Mission, 23, route de Zikawei, (exonération d'impôt foncier).		64,00		
Shanghai Dao Yeu (Société Bouddhiste), 139, rue Ratard (exonération d'impôt locatif). . . .		137,60		
20 pagodes situées sur la Concession Française (exonération d'impôt locatif)		3.485,00		
			13.083,32	
			50.342,97	
CHAPITRE 5.—CAISSE DE PRÉVOYANCE, PENSIONS ET ALLOCATIONS DU PERSONNEL				
Art. 1.—*Caisse de Prévoyance du Personnel :*				
Sect. 1.—Personnel Européen :				
Contribution municipale de 10 %.	70.000,00			
Indemnité pour famille. . . .	11.000,00			
Abondement	23.600,00			
Bonification	5.000,00			
		109.600,00		
» 2.—Personnel Chinois :				
Liquidations		20.000,00		
			129.600,00	
» 2.—*Pensions :*				
a) Pensions viagères :				
Madame Bassail Frs : 24.000,00 = ...		3.200,00		
Mr. Gabrielli Frs : 12.000,00 = ...		1.600,00		
b) Pensions temporaires :				
Mr. J. B. Audigier		600,00		
Mr. J. Thalamot		600,00		
Mr. J. Eymard		1.200,00		
Veuve gardien du jardin public		50,00		
			7.250,00	
			136.850,00	
à reporter. . .			412.095,97	1.586.629,14

	Tls. c.
Report. . .	5.793.801,00
à reporter. . .	5.793.801,00

				Tls. c.	Tls. c.
			Report. . .	412.095,97	1.586.629,14
	CHAPITRE 6.—SERVICE D'INCENDIE				
Art. 1.—*Personnel Européen:*					
1 Capitaine Chef du Service d'Incendie . . .		8.778,00			
1 Lieutenant Chef-Adjoint du Service d'Incendie		7.128,00			
1 Chef Mécanicien.		5.016,00			
3 Chefs de Poste (crédit pour 2 employés) . .		8.184,00			
3 Sous-Chefs de Poste		8.665,50			
Indemnités diverses (logement, famille, langues et abondement sur soldes de congé).		6.618,00			
			44.389,50		
» 2.—*Personnel Auxiliaire Européen:*					
a)—1ere catégorie:					
Soldes (5 employés)	5.680,00				
Indemnités de langues	438,00				
		6.118,00			
b)—2eme catégorie:					
Soldes (25 employés)	9.300,00				
Indemnités diverses.	7.375,00				
		16.675,00			
			22.793,00		
» 3.—*Personnel Chinois:*					
Sect. 1.—Soldes (114 employés) $51.915,60					
Gratifications de fin d'année. 4.205,77					
Indemnité de cherté de vie. 2.394,00					
$58.515,37 à 73 = 42.720,00					
Concours	200,00				
		42.920,00			
» 2.—Accessoires de solde: combustible pour cuisine		1.800,00			
			44.720,00		
» 4.—*Matériel:*					
Sect. 1.—Essence		4.000,00			
» 2.—Gros entretien par les ateliers et fonctionnement des ateliers: (huile, graisse, pétrole, pneumatiques, matières premières, outillage, combustible de forge, etc.). .		3.520,00			
» 3.—Petit entretien dans les postes (toile émeri, huile blanche, coton, peaux de chamois, brillant, plumeaux, etc.)		450,00			
» 4.—Assurances		2.000,00			
			9.970,00		
» 5.—*Bâtiments:*					
Sect. 1.—Chauffage (mazout, anthracite, charbon) .		3.500,00			
» 2.—Entretien (balais, chiffons, cristaux, cire à parquet, fauberts, brosses diverses, etc.).		700,00			
» 3.—Mobilier: entretien et remplacement . .		150,00			
			4.350,00		
» 6.—*Habillement et équipement:*					
Sect. 1.—Habillement et équipement des Pompiers Européens		1.440,00			
» 2.—Habillement et équipement des Pompiers Auxiliaires et Chinois		6.400,00			
» 3.—Entretien (savon, cirage, brosses, etc.) .		800,00			
			8.640,00		
» 7.—Téléphones (frais divers)			1.400,00		
» 8.—Menus frais, fournitures de bureaux et dépenses imprévues.			800,00		
		à reporter. . .	137.062,50	412.095,97	1.586.629,14

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
	Report. . .	.....	5.793.801,00
	CHAPITRE 6.—INSTRUCTION PUBLIQUE		
1	*Subvention du Gouvernement Français*	1.000,00	
2	*Collège Municipal Français—Contribution scolaire*.	19.000,00	
3	*Ecole Municipale Franco-Chinoise—Contribution scolaire*. . . .	23.000,00	
4	*Ecole Primaire Chinoise—Contribution scolaire*.	4.000,00	
5	*Ecole Municipale Française—Contribution scolaire*.	5.000,00	
			52.000,00
	à reporter. . .		5.845.801,00

				Tls. c.	Tls. c.
Report. . .			137.062,50	412.095,97	1.586.629,14
Art. 9.—*Achat de nouveau matériel d'incendie :*					
Chaines, cuirs d'embrayage, soupapes, tuyaux, raccords et divers		1.210,00			
Transport et douane		300,00			
			1.510,00		
» 10.—*Service d'ambulance pour le public :*					
Achat d'une ambulance		4.500,00			
Frais de personnel		500,00			
			5.000,00		
				143.572,50	
CHAPITRE 7.—INSTRUCTION PUBLIQUE					
1ere Partie—ECOLES MUNICIPALES					
Art. 1.—*Collège Municipal Français :*					
Sect. 1.—Personnel Européen :					
1 Inspecteur de l'Enseignement - Directeur du Collège. . . .	12.600,00				
1 Sous-Directeur	7.722,00				
3 Professeurs licenciés	16.104,00				
8 Professeurs de français . . .	39.523,50				
3 Professeurs d'anglais	12.417,00				
Professeurs spéciaux et chargés de cours :					
1 Professeur de dessin $ 120 par mois . .	Tls.				
1 Professeur de musique $ 35 par mois. . .	2.322,00				
1 Professeur de chant $ 35 par mois. . .					
1 Professeur de gymnastique $ 75 par mois.					
1 chargé de cours de français Tls. 151,25 p. m. .	1.815,00				
1 chargé de cours d'anglais Tls. 151,25 par mois .	1.815,00				
1 chargé de cours de latin et grec $ 150 par mois (pour 9 mois 1/2) . .	1.040,00				
		6.992,00			
1 Répétitrice	4.092,00				
1 Surveillante	2.442,00				
1 Surveillant auxiliaire .	2.410,00				
		8.944,00			
Indemnités diverses : (logement, famille, langues, abondement sur soldes de congé et indemnité surintendante)		15.080,00			
Surveillance des études (pour 9 mois)		395,00			
			119.777,50		
» 2.—Personnel Chinois :					
Soldes (15 employés). . .	$ 7.506,00				
Gratifications de fin d'année	536,50				
Indemnité de cherté de vie.	291,00				
	$ 8.333,50 à 73=		6.083,50		
à reporter. . .			125.861,00	555.668,47	1.586.629,14

	Tls. c.
Report. . .	5.845.801,00
à reporter. . .	5.845.801,00

					Tls. c.	Tls. c.
Report. . .			125.861,00		555.668,47	1.586.629,14
Sect. 3.—Frais généraux :						
a) Bibliothèque scolaire	200,00					
b) Achat de livres de prix et de jouets pour arbre de Noël. . .	1.800,00					
c) Papeterie : fournitures de bureaux et imprimés	800,00					
d) Entretien matériel et mobilier et menus frais	550,00					
e) Chauffage.	3.000,00					
			6.350,00			
				132.211,00		
Art. 2.—*Ecole Municipale Franco-Chinoise :*						
Sect. 1.—Personnel Européen :						
1 Directeur	2.640,00					
13 Professeurs	23.364,00					
2 Moniteurs de gymnastique . .	600,00					
Indemnités diverses : (voyage et déplacements) . .	3.855,00					
			30.459,00			
» 2.—Personnel Chinois :						
Soldes : (29 Professeurs) .	.$ 39.300,00					
Gratifications de fin d'année .	3.135,00					
Indemnité de cherté de vie .	609,00					
	$ 43.044,00 à 73=		31.422,00			
» 3.—Dépenses diverses :						
a) Mobilier, matériel scolaire, bibliothèque	1.600,00					
b) Livres de prix et récompenses .	1.600,00					
c) Chauffage	1.200,00					
d) Menus frais	1.000,00					
e) Main d'œuvre domestique . .	2.187,00					
			7.587,00			
				69.468,00		
» 3.—*Ecole Primaire Chinoise :*						
Sect. 1.—Personnel :						
Soldes.— Personnel administratif : 1 Directeur . . . . . 1 Surveillant général . . . 1 Surveillante infirmière . . 1 Chef Secrétaire . . . . 1 Secrétaire . . . . . Personnel enseignant : 21 Professeurs	23.100,00					
Indemnités diverses (langues et déplacements) pour l'ensemble du personnel . . .	2.232,00					
Indemnité de cherté de vie pour l'ensemble du personnel. .	532,00					
		$ 25.864,00				
» 2.—Dépenses diverses :						
a)—Chauffage	800,00					
b)—Fournitures scolaires et fournitures de bureaux .	500,00					
c)—Main d'œuvre domestique.	2.478,00					
d)—Menus frais	500,00					
e)—Récompenses aux élèves .	300,00					
		$ 4.578,00				
		$ 30.442,00 à 73=		22.222,00		
à reporter. . .				223.901,00	555.668,47	1.586.629,14

	Tls. c.
Report. . .	5.845.801,00
à reporter. . . .	5.845.801,00

				Tls. c.	Tls. c.
		Report. . .	223.901,00	555.668,47	1.586.629,14
Art. 4.—*Ecole Municipale Française :*					
Sect. 1.—Personnel :					
Soldes.—					
5 Professeurs temporaires .	11.280,00				
» 2.—Frais généraux :					
Entretien, chauffage, fournitures scolaires, fournitures de bureaux, main d'œuvre domestique et menus frais.	1.800,00				
		$ 13.080,00 à 73=	9.550,00		
» 5.—*Ecole Franco-Annamite :*					
Sect. 1.—Personnel :					
Soldes.—					
1 Instituteur					
1 Institutrice	5.220,00				
1 Monitrice					
1 domestique					
Gratifications de fin d'année.	435,00				
Indemnité de cherté de vie .	84,00				
Indemnités diverses (voyage).	700,00				
		$ 6.439,00			
» 2.—Frais généraux :					
Fournitures scolaires, bourses et prix	1.300,00				
Cours pour les Gardes Ton[kinois].	480,00				
		$ 1.780,00			
(Total 1ere Partie : Tls. 239.450,00)		$ 8.219,00 à 73=	5.999,00		
2eme Partie—SUBVENTIONS ET ALLOCATIONS AU TITRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE					
» 6.—*Subventions et Exonérations :*					
Collège St. François Xavier (subvention) . . .		300,00			
Bibliothèque de l'Alliance Française		1,00			
Bourses Collège Municipal		1.750,00			
Bourses Aurore et Ecole Franco-Chinoise . .		600,00			
Cours de langue russe au Collège Municipal. .		900,00			
Amicale des anciens élèves de l'Ecole Municipale Franco-Chinoise (subvention).		400,00			
Université l'Aurore, 223 et 280, avenue Dubail :					
Subvention	11.000,00				
Exonération d'impôt locatif . . .	6.000,00				
		17.000,00			
Couvent du Sacré Cœur, 620, avenue Joffre :					
Subvention	4.000,00				
Exonération d'impôt locatif . . .	5.000,00				
		9.000,00			
Ecole Américaine, 10, avenue Pétain :					
Subvention	3.000,00				
Exonération d'impôt locatif (partie).	2.500,00				
		5.500,00			
Collège Sainte Jeanne d'Arc, 18, route Doumer :					
Exonération d'impôt foncier. . .	1.775,36				
Exonération d'impôt locatif . . .	505,27				
		2.280,63			
Asile-Ecole Russe, 13, route Doumer (exonéra[tion] d'impôt locatif).		390,00			
à reporter. . .		38.121,63	239.450,00	555.668,47	1.586.629,14

	Tls. c.
Report. . .	5.845.801,00
à reporter. . .	5.845.801,00

				Tls. c.	Tls. c.
Report. . .		38.121,63	239.450,00	555.668,47	1.586.629,14
Institution St. Joseph, 37, rue Montauban (exonération d'impôt locatif)		624,00			
Institut Technique Franco-Chinois, 1195, rue Lafayette:					
Exonération d'impôt foncier. . .	6.800,00				
Exonération d'impôt locatif . . .	6.000,00				
		12.800,00			
Ecole Tong Wei, 253, rue Brenier de Montmorand (exonération d'impôt locatif).		468,00			
Ecole Shantung, 249, rue Porte de l'Ouest (exonération d'impôt locatif).		156,00			
Ecole Zeng King, 361, route Cohen					
Exonération d'impôt foncier . . .	61,70				
Exonération d'impôt locatif . . .	22,81				
		84,51			
Ecole Zeng King, 160, route Magy (exonération d'impôt locatif).		56,94			
Nanyang Collège (habitation des élèves), 1105, avenue Haig (exonération d'impôt locatif). .		113,88			
Ecole Dong Nye, 1, passage 29 rue du Lieutenant Pétiot (exonération d'impôt locatif). . . .		68,34			
Ecole Dong Nye, 8, passage 55 rue du Lientenant Pétiot (exonération d'impôt locatif). . . .		68,34			
Ecole Tie Wah, 7 à 12, passage 275 rue Ratard (exonération d'impôt locatif).		102,52			
Ecole Sun Sin Zeu Nee, 47, passage 419 rue Ratard (exonération d'impôt locatif) . . .		22,81			
Ecole Peh Teh, 1197, rue Lafayette:					
Exonération d'impôt foncier. . .	623,29				
Exonération d'impôt locatif. . .	27,30				
		650,59			
Ecole Peh Teh, 19, passage 1218 rue Lafayette (exonération d'impôt locatif).		56,94			
Ecole des Beaux Arts, 430, rue du Marché (partie) (exonération d'impôt locatif)		489,74			
Ecole Tsing Gni, 553, avenue Joffre (exonération d'impôt locatif).		312,00			
Ecole King Yong, 20, rue Oriou (exonération d'impôt locatif).		125,28			
Ecole Coréenne, 1, passage 444 rue du Père Froc (exonération d'impôt locatif).		20,52			
Ecole Yeu Teh, 1-2, passage 79 route de Zikawei (exonération d'impôt locatif).		91,08			
Ecole Guin Yih, 8, passage 21 route Hervé de Siéyès (exonération d'impôt locatif) . . .		124,80			
Ecole Tseng Se, 274 route Say Zoong (exonération d'impôt locatif).		390,00			
Ecole Min Ze, 58-60, rue Paul Beau (exonération d'impôt locatif).		303,47			
Ecole Chuen Hwa, 2, passage 502 route Conty (exonération d'impôt locatif).		68,34			
Y. M. C. A., 123, boulevard de Montigny, (réduction des 3/8 sur les taxes locatives). .		1.200,00			
			56.519,73		
(Total 2eme Partie: Tls. 56.519,73)				295.969,73	
		à reporter. . .		851.638,20	1.586.629,14

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
	Report. . .	.....	5.845.801,00
	CHAPITRE 7.—ABATTOIRS		
1	*Recettes d'abatage*	58.000,00	58.000,00
	à reporter. . .		5.903.801,00

				Tls. c	Tls. c.
			Report. . .	851.638,20	1.586.629,14
CHAPITRE 8.—DÉPENSES DIVERSES					
Art. 1.—*Passages d'employés et de leurs familles*			42.000,00		
» 2.—*Annonces, publicités légales*			1.000,00		
» 3.—*Dépenses imprévues:*					
Sect. 1.—Remboursement de trop-perçu de taxes, licences, plaques de véhicules, etc. . .		12.000,00			
» 2.—Pompes funèbres		500,00			
» 3.—Divers		7.000,00			
			19.500,00		
» 4.—*Assurances :*					
Sect. 1.—Bâtiments Municipaux:					
a) Primes d'assurances. . . .	7.000,00				
b) Fonds d'assurances	7.000,00				
		14.000,00			
» 2.—Véhicules automobiles.		12.000,00			
			26.000,00		
» 5.—*Frais de poste et télégrammes*			800,00		
» 6.—*Taxes foncières sur propriétés municipales*.			2.500,00		
» 7.—*Frais de chancellerie*			1.200,00		
» 8.—*Achat de livres techniques*			200,00		
» 9.—*Plaques de véhicules et de maisons*			8.000,00		
» 10.—*Fêtes Nationales*			5.000,00		
» 11.—*Achat de médailles*.			1.000,00		
» 12.—*Entretien des machines à écrire, miméographes*			500,00		
» 13.—*Redevances à la Municipalité Chinoise:*					
Sect. 1.—Tramways.		4.000,00			
» 2.—Eaux		3.600,00			
			7.600,00		
» 14.—*Contribution aux dépenses du Consulat Général: (Crédit alloué en considération du fait qu'une partie importante des dépenses du Consulat Général est due à l'existence de la Concession. S'applique pour moitié aux frais de service du Consulat Général et pour moitié aux dépenses de résidence, réception, représentations, etc... du Consul Général* . . .			20.000,00		
				135.300,00	
CHAPITRE 9.—SERVICE DES ABATTOIRS					
Art. 1.—Sect. 1.—*Personnel Européen:*					
Allocation au Vétérinaire	6.300,00				
1 Inspecteur des Abattoirs . . .	4.463,00				
Indemnités diverses: (famille) . .	120,00				
		10.883,00			
Sect. 2.—*Personnel Chinois :*					
Soldes (19 employés) . . .	$ 8.610,00				
Gratifications de fin d'année .	663,00				
Indemnité de cherté de vie .	399,00				
Indemnités diverses. . . .	1.000,00				
	$10.672,00 à 73=	7.791,00			
			18.674,00		
» 2.—*Dépenses diverses :*					
Sect. 1.—Charbon, bois d'allumage.		3.500,00			
» 2.—Paille, marques, encres, etc.		200,00			
» 3.—Entretien et remplacement du matériel et mobilier et menus frais		2.200,00			
			5.900,00		
				24.574,00	
			à reporter. . .	1.011.512,20	1.586.629,14

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
	Report. . .	.....	5.903.801,00
	CHAPITRE 8.—SERVICE D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE		
1	*Recettes diverses*	6.000,00	
2	*Frais d'enquêtes pour ouverture d'établissements classés*	5.000,00	
3	*Patentes d'établissements classés*	17.000,00	
4	*Frais d'analyses*	500,00	
5	*Désinfections*	1.300,00	
6	*Vidanges par contrat*	32.600,00	
7	*Vidanges des marchés*	700,00	
			63.100,00
	à reporter. . .		5.966.901,00

				Tls. c.	Tls. c.
Report. . .				1.011.512,20	1.586.629,14
CHAPITRE 10.—SERVICE D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE					
1ere Partie—SERVICE D'HYGIÈNE ET D'ASSISTANCE					
Art. 1.—Sect. 1.—*Personnel Européen :*					
1 Directeur des Services d'Hygiène et d'Assistance	11.880,00				
1 Chef du Service Sanitaire . . .	6.798,00				
1 S/Chef du Service Sanitaire . . .	5.478,00				
8 Inspecteurs	25.562,50				
2 Inspecteurs auxiliaires	5.562,50				
9 Surveillants temporaires	4.730,00				
Indemnités diverses : (logement, famille, langues et déplacements) .	12.507,00				
		72.518,00			
Sect. 2.—*Personnel Chinois :*					
a)—Service Sanitaire :					
Soldes (54 employés) .	$22.062,00				
Gratifications de fin d'année	1.740,50				
Indemnité de cherté de vie.	1.071,00				
Indemnité de déplacements	144,00				
	$25.017,50 à 73=	18.263,00			
b)—Dispensaire Municipal :					
Soldes (5 employés). .	$6.582,00				
Gratifications de fin d'année	545,00				
Indemnité de cherté de vie.	105,00				
	$7.232,00 à 73=	5.280,00			
c)—Vaccinations :					
Soldes : 9 employés (dont 4 pour 6 mois) .	$6.516,00				
Gratifications de fin d'année	489,50				
Indemnité de cherté de vie (dont 4 pour 6 mois) .	147,00				
	$7.152,50 à 73=	5.221,50			
		28.764,50			
			101.282,50		
Art. 2.—*Prophylaxie et désinfection :*					
Sect. 1.—Achat de désinfectants.		5.000,00			
» 2.—Achat et entretien des appareils. . . .		1.000,00			
» 3.—Réserve de sérum		500,00			
» 4.—Entretien voiture à désinfection		600,00			
			7.100,00		
» 3.—*Prophylaxie anti-paludéenne :*					
Sect. 1.—Achat de pétrole.		1.000,00			
» 2.—Main d'œuvre		700,00			
			1.700,00		
» 4.—*Dispensaire Municipal :*					
Sect. 1.—Honoraires		1.320,00			
» 2.—Outillage chirurgical et de pansement .		500,00			
» 3.—Médicaments et pansements		3.000,00			
			4.820,00		
» 5.—*Vaccinations :*					
Sect. 1.—Achat de vaccins		1.800,00			
» 2.—Achat de médicaments, objets de pansements et matériel		270,00			
» 3.—Entretien des voitures mobiles et frais de publicité		400,00			
			2.470,00		
à reporter. . .			117.372,50	1.011.512,20	1.586.629,14

	Tls. c.
Report. . .	5.966.901,00
à reporter. . .	5.966.901,00

				Tls. c.	Tls. c.
Report. . .			117.372,50	1.011.512,20	1.586.629,14
Art. 6.—*Laboratoire Municipal:*					
Sect. 1.—Achat de réactifs et produits chimiques .		500,00			
» 2.—Achat de matériel		1.000,00			
			1.500,00		
» 7.—*Dépenses diverses:*					
Sect. 1.—Chauffage.		1.200,00			
» 2.—Achat et entretien du matériel et appareils du Service Sanitaire		1.000,00			
» 3.—Entretien voitures de service.		900,00			
» 4.—Achat et entretien du mobilier		700,00			
» 5.—Papeterie, imprimés, fournitures de bureaux.		800,00			
» 6.—Menus frais et imprévus		600,00			
			5.200,00		
(Total 1ere Partie: Tls. 124.072,50)					
***					
2eme Partie—ASSISTANCE					
» 8.—*Subventions et Exonérations:*					
Sect. 1.—Subventions:					
Orphelinat de la Providence . . .	3.000,00				
Hôpital Chinois pour cholériques . .	500,00				
Hôpital Chinois Saint-Joseph . . .	3.000,00				
Bureau de Bienfaisance Chinois . .	1.500,00				
The Lester Chinese Hospital . . .	3.000,00				
The S. M. C. Laboratories	7.000,00				
		18.000,00			
» 2.—Hospitalisations:					
a) Hospitalisation de malades étrangers et chinois contagieux et spéciaux (tuberculeux, mentaux, divers) dans différents établissements hospitaliers. .	15.900,00				
b) Cabinet dentaire du Dispensaire Municipal	2.550,00				
c) Maternité de l'Hôpital Sainte-Marie:					
Hospitalisation . . 2.190,00					
Honoraires du Médecin . 1.460,00					
	3.650,00				
d) Funérailles des indigents étrangers	2.200,00				
		24.300,00			
» 3.—Subventions et Exonérations:					
Hôpital Général:					
a) Subvention. . . . 4.500,00					
b) Garantie d'intérêts . 10.000,00					
	14.500,00				
Hôpital Sainte-Marie, 197-199 route Père Robert:					
Subvention 3.000,00					
Exonération d'impôt foncier 26.338,17					
Exonération d'impôt locatif. 6.000,00					
	35.338,17				
Hôpital de la Confraternité Orthodoxe Russe, 260-262, route Maresca:					
Subvention 520,00					
Contribution hospitalisation 4.380,00					
	4.900,00				
à reporter. . .	54.738,17	42.300,00	124.072,50	1.011.512,20	1.586.629,14

	Tls. c.
Report. . .	5.966.901,00
à reporter. . .	5.966.901,00

				Tls. c	Tls. c.
Report. . .	54.738,17	42.300,00	124.072,50	1.011.512,20	1.586.629,14
Dispensaire et Hôpital des Sœurs de Charité, 147-149, avenue Dubail:					
Exonération d'impôt foncier 3.858,28					
Exonération d'impôt locatif. 2.000,00					
	5.858,28				
Hôpital Se Ming, 125, rue Sœur Allègre (exonération d'impôt locatif) . .	797,16				
Hôpital de la Croix Rouge Chinoise, 363, avenue Haig:					
Exonération d'impôt foncier 1.031,89					
Exonération d'impôt locatif. 361,91					
	1.393,80				
Hôpital de la Croix Rouge Chinoise, 1 à 9, passage 357 avenue Haig (exonération d'impôt locatif) . .	624,00				
Œuvre de l'Assistance aux Familles Russes, 9 à 11, 15 à 17, passage 316 route Frelupt (exonération d'impôt locatif)	280,80				
Crèche Franco-Russe, 94-95, passage 201 avenue Dubail (exonération d'impôt locatif)	109,20				
Asile Russe, 2, 3 et 4, passage 316 route Frelupt (exonération d'impôt locatif)	126,36				
Shanghai Hebrew Relief Society & Shelter House, 1, passage 21 route Hervé de Siéyès (exonération d'impôt locatif)	140,60				
Maison de Convalescence pour Tuberculeux Russes, 53, passage 66 route Lorton (exonération d'impôt locatif)	78,00				
Hôpital de l'Humanité, 121, rue Ratard (exonération d'impôt locatif) . .	666,20				
		64.812,57			
(Total 2eme Partie: Tls. 107.112,57)			107.112,57		
				231.185,07	
CHAPITRE 11.—SERVICES GÉNÉRAUX					
Art. 1.—*Personnel Européen:*					
1 Employé pour la surveillance générale détaché au Consulat.		5.478,00			
1 Commis		3.168,00			
Indemnités diverses: (logement, famille, langues, médaille et déplacements)		1.290,00			
			9.936,00		
» 2.—*Personnel Chinois:*					
1 Téléphoniste détaché au Consulat: Solde.	$ 1.122,00				
Gratifications de fin d'année	93,50				
Indemnité de cherté de vie.	21,00				
	$ 1.236,50 à 73=		903,00		
» 3.—*Divers:*					
Sect. 1.—Frais de consultations techniques . . .		1.000,00			
» 2.—Cours d'anglais aux Employés et aux Militaires		2.035,00			
» 3.—Cours aux Agents français et chinois . .		600,00			
			3.635,00		
» 4.—*Contribution aux dépenses du Bureau des Terrains au Consulat Général de France.*			7.000,00		
				21.474,00	
à reporter. . .				1.264.171,27	1.586.629,14

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
	Report. . .	.....	5.966.901,00
	CHAPITRE 9.—SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS		
1	*a) Cessions*	1.000,00	
	b) Travaux remboursables	500,00	
			1.500,00
	à reporter. . .		5.968.401,00

					Tls. c.	Tls. c.
				Report. . .	1.264.171,27	1.586.629,14
	CHAPITRE 12.—SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS					
Art.	1.—*Personnel Européen :*					
	1 Chef Jardinier		4.686,00			
	2 Surveillants		4.950,00			
	Indemnités diverses : (logement, famille et déplacements).		3.060,00	12.696,00		
»	2.—*Personnel Chinois :*					
	Soldes (72 employés)	$ 25.006,00				
	Gratifications de fin d'année	1.940,00				
	Indemnité de cherté de vie.	1.491,00				
	Indemnité de déplacements	648,00				
	Indemnité au chauffeur de camion . . .	68,00				
	Indemnités diverses	150,00				
»	3.—*Entretien des plantations :*	$ 29.303,00 à 73		21.392,00		
	Sect. 1.—Main d'œuvre :					
	a) Taille, échenillage et ébourgeonnage	2.500,00				
	b) Déplacement pour rectification d'alignement	1.000,00				
	c) Remplacement des arbres morts.	1.500,00				
	d) Pépinières	1.000,00				
	e) Plantations nouvelles (route des Sœurs et avenue Dubail) . . .	300,00	6.300,00			
	» 2.—Matériel :					
	a) Tuteurs, ligatures et échelles .	1.400,00				
	b) Outillage (pelles, bêches, tridents, etc.)	400,00	1.800,00	8.100,00		
»	4.—*Entretien des jardins :*					
	Sect. 1.—Main d'œuvre :					
	a) Préparation des plantations . .	1.000,00				
	b) Plantations florales.	1.500,00				
	c) Tonte de gazon.	600,00	3.100,00			
	» 2.—Matériel :					
	a) Achat de graines, engrais, insecticides et désinfectants . . .	2.600,00				
	b) Matériel courant (pelles, pioches, pots à fleurs, paille, paniers, rateaux, etc.)	1.000,00				
	c) Matériel spécial (tondeuses, pulvérisateurs).	1.000,00				
	d) Entretien des serres (bois, mastic, vitres, peintures, etc.) . . .	1.000,00				
	e) Confection de bancs de Jardins .	1.500,00	7.100,00	10.200,00		
»	5.—*Dépenses diverses :*					
	Sect. 1.—Chauffage des bureaux et des serres et charbon de forge		1.400,00			
	» 2.—Entretien des véhicules (camion et automobile)		1.200,00			
	» 3.—Fournitures de bureaux		200,00			
	» 4.—Entretien général des clôtures, réfection des chaumes, entretien des allées, etc. . . .		1.500,00			
	» 5.—Drapeaux et écussons		500,00			
	» 6.—Remplacement de gazon		500,00			
	» 7.—Menus frais et imprévus		350,00	5.650,00		
»	6.—*Travaux remboursables*			500,00		
					58.538,00	
				a reporter. . .	1.322.709,27	1.586.629,14

	Tls. c.
Report. . .	5.968.401,00
à reporter. . .	5.968.401,00

					Tls. c.	Tls. c.
Report . . .					1.322.709,27	1.586.629,14
CHAPITRE 13.—CABINET DU CONSEILLER JURIDIQUE ET AVOCAT DE LA CONCESSION FRANÇAISE						
Art. 1.—*Personnel:*						
Sect. 1.—Personnel Judiciaire:						
1 Conseiller Juridique et Avocat de la Concession		19.956,00				
Indemnité de déplacements . . .		964,00				
			20.920,00			
Sect. 2.—Personnel du Secrétariat:						
1 Chef du Secrétariat.		7.986,00				
Indemnités diverses: (logement, famille et langues). .		1.680,00				
1 Interprète auxiliaire .	2.650,00					
Indemnité de langues .	88,00					
		2.738,00				
			12.404,00			
» 3.—Personnel Chinois:						
Soldes (4 Avocats suppléants et 7 employés de bureau) .	$31.044,00					
Gratifications de fin d'année.	573,00					
Indemnité de cherté de vie .	147,00					
	$31.764,00 à 73=		23.188,00			
				56.512,00		
Art. 2.—*Dépenses diverses:*						
Entretien automobile			450,00			
Chauffage des bureaux.			260,00			
Papeterie, fournitures de bureaux			250,00			
Abonnement aux journaux			73,00			
Bibliothèque			150,00			
Petit entretien, menues dépenses			100,00			
				1.283,00		
» 3.—*Frais Généraux Bureau de Contrôle Taxes des Tabacs: (déplacements, chauffage, fournitures de bureaux et menus frais)*				900,00		
					58.695,00	
Total du Titre III.—Services divers. . .					.....	1.381.404,27
à reporter. . .					.....	2.968.033,41

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
	Report. . .	.....	5.968.401,00
	CHAPITRE 10.—TRAVAUX PUBLICS		
1	*Remboursements pour travaux divers.*	75.000,00	
2	*Permis de construire et taxes d'encombrement*	35.000,00	
3	*Permis divers, (barrières, enseignes et abris sur voies publiques).* .	12.000,00	
4	*Travaux du cadastre, plans, pose de bornes.*	9.000,00	
5	*Taxes sur terrains publics*	20.000,00	
6	*Domaines (location de propriétés municipales, vente d'excédents de largeur sur voies publiques)*	20.000,00	
			171.000,00
	à reporter. . .		6.139,401,00

		Tls. c.	Tls. c.
Report. . .		. . . . .	2.968.033,41

Titre IV.—Travaux Publics

CHAPITRE 1.—PERSONNEL

Art. 1.—*Personnel Européen :*

Soldes :—

DIRECTION :			
1 Ingénieur en Chef	12.870,00		
1 Ingénieur-Adjoint Principal	10.560,00		
1 Ingénieur-Adjoint	9.108,00		
SECTION ADMINISTRATIVE :			
Correspondance :			
1 Commis (pour 9 mois)	2.178,00		
2 Dactylographes auxiliaires.	5.984,00		
Cadastre :			
1 Chef	6.204,00		
1 Sous-Chef (pour 9 mois)	3.498,00		
1 Chef Opérateur	5.148,00		
1 Conservateur-Archiviste	5.016,00		
3 Opérateurs auxiliaires	7.008,00		
Bureau des Permis :			
1 Conducteur d'Architecture.	6.570,00		
1 Métreur	4.092,00		
1 Enquêteur	3.168,00		
3 Vérificateurs auxiliaires	9.527,00		
Magasin :			
1 Magasinier	5.478,00		
Comptabilité :			
1 Comptable	4.950,00		
SECTION TECHNIQUE :			
Préparation des Travaux et Etudes.—			
Bâtiments :			
1 Ingénieur des Etudes	7.392,00		
1 Projeteur-dessinateur	4.053,50		
1 Calculateur auxiliaire	2.869,00		
Mécanique :			
1 Ingénieur des Etudes	5.544,00		
Voirie :			
1 Agent-Voyer	4.917,00		
1 Métreur	4.092,00		
SECTION TRAVAUX :			
Entretien.—			
Traction :			
1 Chef du Mouvement	4.554,00		
Cavalerie :			
1 Surveillant	4.554,00		
Nettoiement :			
1 Agent-Voyer	5.379,00		
3 Surveillants auxiliaires.	8.385,00		
Réparations (autos et matériel) :			
1 Chef Mécanicien	5.148,00		
1 Mécanicien	3.630,00		
Voirie :			
1 Agent-Voyer Principal	6.336,00		
2 Agents Voyers (dont 1 pour 9 mois). . .	8.431,50		
2 Conducteurs (dont 1 pour 9 mois) . . .	6.930,00		
2 Surveillants	9.108,00		
3 Surveillants auxiliaires.	9.034,00		
à reporter. . .	201.716,00	. . . . .	2.968.033,41

	Tls. c.
Report. . .	6.139.401,00
à reporter. . .	6.139.401,00

			Tls. c.	Tls. c.
Report. . .	201.716,00		.....	2.968.033,41
Bâtiments:				
1 Conducteur Principal d'Architecture. . .	6.072,00			
1 Surveillant	3.938,00			
1 Surveillant auxiliaire	5.214,00			
Eclairage Public—Electricité—Eaux:				
1 Chef	6.534,00			
1 Sous-Chef.	5.478,00			
1 Contrôleur-Vérificateur.	5.214,00			
Entreprise.—				
Mécanique:				
1 Monteur-Electricien.	4.092,00			
Bâtiments:				
1 Conducteur-Inspecteur	4.290,00			
2 Surveillants auxiliaires (dont 1 pour 9 mois)	4.828,50			
Voirie:				
1 Agent-Voyer Inspecteur	6.072,00			
2 Surveillants auxiliaires (dont 1 pour 9 mois)	5.752,50			
	259.201,00			
Indemnités diverses: (logement, famille, langues, déplacements, abondement sur soldes de congé, et prévisions pour remplacements).	63.075,00			
		322.276,00		
Art. 2.—*Personnel Chinois:*				
Soldes:—				
SECTION ADMINISTRATIVE:				
(73 employés) . . . . . $ 41.634,96				
SECTION TECHNIQUE:				
(7 employés) . . . . . $ 7.225,80				
SECTION TRAVAUX:				
(1116 employés) $343.923,60				
	392.784,36			
Gratifications et Indemnités:				
Gratifications de fin d'année. $ 31.852,50				
Indemnité de cherté de vie . $ 25.116,00				
Indemnités diverses . . . $ 25.047.20				
	82.015,70			
$ 474.800,06 à 73=		346.604,00		
			668.880,00	
CHAPITRE 2.—MATÉRIEL				
Art. 1.—*Matériel: achat et entretien.—*				
Sect. 1.—Matériel fixe et outillage	2.000,00			
» 2.—Matériel roulant.	2.000,00			
» 3.—Réparations véhicules automobiles .	18.000,00			
» 4.—Traction	68.500,00			
» 5.—Concasseurs	1.000,00			
» 6.—Petit outillage de voirie	8.400,00			
» 7.—Entretien de la drague.	200,00			
» 8.—Entretien de la bétonnière d'asphalte	300,00			
		100.400,00		
» 2.—*Cylindres:*				
Sect. 1.—Combustible	100,00			
» 2.—Entretien	800,00			
		900,00		
			101.300,00	
à reporter. . .			770.180,00	2.968.033,41

	Tls. c.
Report. . .	6.139.401,00
à reporter. . .	6.139.401,00

			Tls. c.	Tls. c.
Report . . .			770.180,00	2.968.033,41
CHAPITRE 3.—VOIE PUBLIQUE				
Art. 1.—*Entretien :*				
Sect. 1.—Trottoirs	13.400,00			
» 2.—Chaussées pavées	2.500,00			
» 3.—Chaussées empierrées	32.900,00			
» 4.—Asphaltage	61.200,00			
» 5.—Assainissement	3.500,00			
» 6.—Quais, pontons, ponts	3.000,00			
» 7.—Stand de Tir.	500,00			
» 8.—Dragage { Crique de Zikawei 12.500,00 / Pontons . . . 3.000,00	15.500,00			
		132.500,00		
» 2.—*Ordures ménagères :*				
Sect. 1.—Enlèvement des ordures et boues .	56.700,00			
» 2.—Comblement de mares avec ordures.	500,00			
		57.200,00		
» 3.—*Cavalerie :*				
Sect. 1.—Nourriture des chevaux	10.350,00			
» 2.—Infirmerie, maréchalerie	1.400,00			
» 3.—Harnachement	800,00			
» 4.—Achat de chevaux	1.000,00			
		13.550,00		
» 4.—*Travaux remboursables*		50.000,00		
			253.250,00	
CHAPITRE 4.—BATIMENTS				
Art. 1.—*Entretien courant :*				
Sect. 1.—Bâtiments Municipaux.	4.000,00			
» 2.— » » mis à la disposition du Détachement	800,00			
» 3.—Appareils de chauffage.	900,00			
» 4.—Clôtures, paillottes, abris	1.000,00			
» 5.—Outillage divers	150,00			
» 6.—Salle des fêtes	150,00			
		7.000,00		
» 2.—*Gros entretien :*				
Sect. 1.—Hôtel municipal et dépendances, Bâtiments des Services divers et Marchés	7.600,00			
» 2.—Bâtiments des Services de Police . .	9.450,00			
» 3.—Bâtiments Municipaux mis à la disposition du Détachement. . .	1.800,00			
» 4.—Bâtiments des Services des Travaux .	2.150,00			
» 5.—Nattes, stores, abris pour les bâtiments à usage public	1.500,00			
» 6.—Mobilier des bureaux : achat et entretien.	200,00			
» 7.—Travaux imprévus	2.000,00			
		24.700,00		
» 3.—*Travaux remboursables :*		1.000,00		
			32.700,00	
CHAPITRE 5.—DÉPENSES DIVERSES				
Art. 1.—Chauffage des bureaux		1.000,00		
» 2.—Fournitures de bureaux		1.500,00		
» 3.—Fournitures de dessin		2.000,00		
» 4.—Matériel du Cadastre—Instruments topographiques. . .		2.550,00		
» 5.—Imprimés		2.350,00		
» 6.—Menus frais.		300,00		
			9.700,00	
à reporter. . .			1.065.830,00	2.968.033,41

	Tls. c.
Report. . .	6.139.401,00
à reporter. . .	6.139.401,00

			Tls. c.	Tls. c.
Report. . .			1.065.830,00	2.968.033,41
CHAPITRE 6.—ÉCLAIRAGE PUBLIC—ÉLECTRICITÉ—GAZ				
Art. 1.—*Electricité:*				
Sect. 1.—Consommation des voies publiques .	70.000,00			
» 2.— » des bâtiments municipaux	23.000,00			
» 3.—Entretien des installations des bâtiments municipaux . . .	4.500,00			
» 4.—Entretien des installations des voies publiques	21.000,00			
» 5.—Force motrice	8.400,00			
» 6.—Chauffage électrique	2.000,00			
» 7.—Appareils, documentation technique.	500,00			
» 8.—Travaux remboursables	200,00			
		129.600,00		
» 2.—*Signalisation de trafic:*				
Sect. 1.—Consommation	13.500,00			
» 2.—Entretien des installations . . .	6.500,00			
		20.000,00		
» 3.—*Gaz:*				
Sect. 1.—Consommation des bâtiments municipaux	2.300,00			
» 2.—Entretien des installations . . .	250,00			
		2.550,00		
			152.150,00	
CHAPITRE 7.—EAUX				
Art. 1.—Entretien des installations municipales		3.500,00		
			3.500,00	
CHAPITRE 8.—MAGASIN GÉNÉRAL				
Art. 1.—Main d'œuvre.		100,00		
» 2.—Transformation de rocaille.		100,00		
			200,00	
CHAPITRE 9.—DIVERS				
Art. 1.—Taxe à acquitter aux Autorites Chinoises pour depôt des ordures ménagères en territoire chinois: ($ 80.000,00 par an) à 73=		58.400,00		
			58.400,00	
CHAPITRE 10.—TRAVAUX NEUFS				
Art. 1.—Transformation de trottoirs (route Stanislas Chevalier) .		1.700,00		
» 2.—Suppression de pistes et rechargements:				
a) Route Frelupt entre Roi Albert et Delastre. . . .				
b) Route H. de Siéyès		57.300,00		
c) Route Tenant de la Tour entre Lafayette et Sieyès .				
d) Route Rémi				
			59.000,00	
Total du Titre IV.—Travaux Publics. . .			.....	1.339.080,00
à reporter. . .			.....	4.307.113,41

ART.	NATURE DE LA RECETTE	PRÉVISIONS DE RECETTES	Tls. c.
	Report.		6.139.401,00
	CHAPITRE 11.—SERVICES DE POLICE		
1	*Recettes diverses*	128.000,00	
2	*Agents employés à des services particuliers*	25.500,00	
3	*Contrôle des gardiens privés*	12.000,00	
4	*Affiches et panneaux-réclames*	6.500,00	
5	*Matières premières et fournitures à titre remboursable.*	9.000,00	
6	*Permis de chauffeurs*	16.000,00	
7	*Permis de port d'armes.*	30.000,00	
8	*Soldes remboursables*	3.000,00	
			230.000,00
	à reporter. . .		6.369.401,00

			Tls. c.	Tls. c.
Report. . .			.....	4.307.113,41

Titre V.—Services de Police

CHAPITRE 1.—PERSONNEL EUROPÉEN

Art. 1.—Soldes :

Direction :		
1 Directeur des Services de Police .	17.976,00	
1 Directeur-Adjoint, Chef de la Garde.	11.880,00	
1 Directeur-Adjoint, pour les Services Politique et de Sûreté	10.395,00	
1 Chef-Adjoint de la Garde . . .	8.349,00	
		48.600,00
Secrétariat & Comptabilité :		
1 Secrétaire, Chef du Service. . .	8.118,00	
1 Secrétaire-Adjoint	4.389,00	
1 Comptable	4.554,00	
1 Archiviste	3.036,00	
1 Sténo-Dactylographe	1.980,00	
		22.077,00
Service Politique :		
1 Chef du Service Politique . . .	6.798,00	
2 Chefs de Division	11.352,00	
2 Chefs de Brigade	8.184,00	
2 Sous-Chefs de Brigade	6.798,00	
1 Détective	3.036,00	
4 Détectives Auxiliaires	8.122,00	
		44.290,00
Secteurs de Police :		
6 Inspecteurs	39.996,00	
6 Sous-Inspecteurs	33.660,00	
20 Sergents	87.846,00	
25 Brigadiers	99.990,00	
24 Gardes	77.220,00	
20 Gardes Auxiliaires	43.652,00	
		382.364,00
Service de la Circulation :		
1 Inspecteur	7.458,00	
1 Sous-Inspecteur	5.610,00	
1 Sergent.	4.554,00	
3 Brigadiers	10.890,00	
9 Gardes Auxiliaires	20.037,00	
		48.549,00
Brigade Spéciale :		
1 Inspecteur	5.676,00	
1 Sergent.	4.554,00	
2 Brigadiers	7.260,00	
		17.490,00
Services Divers :		
1 Inspecteur du Personnel . . .	7.986,00	
1 Sous-Inspecteur Magasinier. . .	5.148,00	
1 Commis Magasinier	4.092,00	
1 Chef Armurier	4.554,00	
1 Garde Auxiliaire Armurier . . .	1.949,00	
1 Sergent Artificier.	5.016,00	
1 Chef de Musique	5.016,00	
1 Chef Mécanicien	5.016,00	
1 Censeur des films.	3.630,00	
1 Garde auxiliaire (détaché au Consulat)	2.614,00	
1 Vaguemestre Auxiliaire	2.904,00	
		47.925,00
à reporter. . .		611.295,00

	Tls. c.	Tls. c.
à reporter. . .	.....	4.307.113,41

	Tls. c.
Report. . .	6.369.401,00
à reporter. . .	6.369.401,00

					Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .		611.295,00		.....	4.307.113,41
Service de la Sûreté :						
1 Chef de la Sûreté		9.108,00				
1 Sous-Chef de la Sûreté		8.118,00				
3 Chefs de Section		23.958,00				
2 Chefs de Division		12.540,00				
5 Sous-Chefs de Division		29.436,00				
8 Chefs de Brigade		35.046,00				
4 Sous-Chefs de Brigade		15.444,00				
2 Détectives		7.524,00				
5 Détectives Auxiliaires		12.005,00				
2 Téléphonistes		3.994,00				
			157.173,00			
Police Judiciaire :						
1 Chef de la Police Judiciaire. . .		7.458,00				
1 Sous-Chef de la Police Judiciaire .		3.630,00				
1 Sergent.		3.630,00				
1 Secrétaire		4.686,00				
			19.404,00			
Bureau des Taxes Consolidées :						
1 Inspecteur			7.458,00			
				795.330,00		
Art. 2.—*Abondement sur soldes de congé*				21.600,00		
» 3.—*Caisse de Prévoyance*.				108.500,00		
» 4.—*Indemnités diverses :*						
(langues, famille, logement, fonctions et médaille municipale)				108.980,00		
» 5.—*Passages des Agents et de leurs familles*				47.250,00		
					1.081.660,00	
CHAPITRE 2.—PERSONNEL CHINOIS						
Art. 1.—*Secteurs de Police :*						
Sect. 1.—Soldes (1087 agents et employés)	.$ 436.338,00					
Gratifications de fin d'année .	36.362,00					
Indemnité de cherté de vie. .	22.827,00					
	$ 495.527,00	à 73	361.735,00			
Sect. 2 —Indemnités diverses : (ancienneté, langues, déplacements, agents armés et médaille municipale)	.$ 63.614,00	à 73	46.438,00			
				408.173,00		
» 2.—*Police judiciaire :*						
Sect. 1.—Soldes (25 agents et employés)	.$ 9.726,00					
Gratifications de fin d'année .	810,00					
Indemnité de cherté de vie. .	525,00					
	$ 11 061,00	à 73	8.075,00			
Sect. 2.—Indemnités diverses : (ancienneté et déplacements)	.$ 1.500,00	à 73	1 095,00			
				9.170,00		
» 3.—*Bureau des Taxes Consolidées :*						
Sect. 1.—Soldes (4 employés)		.$ 2.928,00				
Gratifications de fin d'année.		244,00				
Indemnité de cherté de vie		84,00				
		$ 3.256,00	à 73	2.377,00		
» 4.—*Fourrière :*						
Sect. 1.—Soldes (2 agents)		.$ 624,00				
Gratifications de fin d'année.		52,00				
Indemnité de cherté de vie		42,00				
		$ 718,00	à 73	524,00		
		à reporter. . .		420.244,00	1.081.660,00	4.307.113,41

	Tls. c.
Report. . .	6.369.401,00
à reporter. . .	6.369.401,00

					Tls. c	Tls. c.
		Report. . .		420.244,00	1.081.660,00	4.307.113,41
Art. 5.—*Gardiens de Jardins :*						
Sect. 1.—Soldes (17 agents).	$ 6.042,00					
Gratifications de fin d'année.	504,00					
Indemnité de cherté de vie	357,00					
» 6.—*Gardiens de Pontons :*	$ 6.903,00	à 73		5.039,00		
Sect. 1.—Soldes (2 agents)	$ 624,00					
Gratifications de fin d'année.	52,00					
Indemnité de cherté de vie	42,00					
» 7.—*Gardiens de Marchés :*	$ 718,00	à 73		524,00		
Sect. 1.—Soldes (3 agents)	$ 1.077,00					
Gratifications de fin d'année.	90,00					
Indemnité de cherté de vie	63,00					
	$ 1.230,00	à 73		898,00		
» 8.—*Caisse de Prévoyance du Personnel Chinois :*						
Liquidations				10.000,00		
					436.705,00	
CHAPITRE 3.—PERSONNEL TONKINOIS						
Art. 1.—*Secteurs de Police :*						
Sect. 1.—Soldes (500 agents) . .	$ 190.821,00					
Gratifications de fin d'année .	15.890,00					
Indemnité de cherté de vie. .	10.500,00					
Sect. 2.—Indemnités diverses:	$ 217.211,00	à 73	158.564,00			
(ancienneté, langues, famille, pas^sages^ et médaille muni^cipale^).	$ 30.783,00	à 73	22.472,00			
				181.036,00		
» 2.—*Ecole Franco-Annamite :*						
Personnel (4 employés) et Frais généraux : pour ordre (voir Titre III.—Chap. 7.—Art. 5)						
» 3.—*Personnel Tonkinois Auxiliaire :*						
Sect. 1.—Soldes (3 employés)	$ 4.116,00					
Gratifications de fin d'année.	343,00					
Indemnité de cherté de vie	63,00					
Indemnité de logement au Secrétaire . .	420,00					
	$ 4.942,00	à 73		3.608,00		
» 4.—*Caisse des retraites du Personnel Tonkinois :*						
(10 °/₀ et 12 °/₀ des soldes)	$ 19.658,00	à 73		14.350,00		
» 5.—*Abondement sur soldes du Per^sonnel^ Ton^kinois^ :*						
(80 °/₀ sur 1/3 des soldes).	$ 52.896,00	à 73		38.614,00		
					237.608,00	
CHAPITRE 4.—FRAIS GÉNÉRAUX						
Art. 1.—*Habillement et Equipement :*						
Sect. 1.—Habillement et Equipement			34.500,00			
» 2.—Habillement à titre remboursable . .			4.500,00			
				39.000,00		
» 2.—*Entretien à l'habillement.*				4.900,00		
» 3.—*Ameublement des Bureaux (achat et entretien)*				5.000,00		
» 4.—*Entretien à l'armement*				350,00		
» 5.—*Automobiles et Bicyclettes :*						
Sect. 1.—Autos: Gazoline, huile, graisse, pétrole. .			15.000,00			
» 2.—Autos: Réparations et fournitures diverses.			12.550,00			
» 3.—Autos :						
a) Achat d'une voiture automobile.	4.000,00					
b) Frais de révision du matériel automobile.	2.500,00					
			6.500,00			
» 4.—Bicyclettes :						
Achat et entretien			2.590,00			
				36.640,00		
		à reporter. . .		85.890,00	1.755.973,00	4.307.113,41

	Tls. c.
Report. . .	6.369.401,00
Budget ordinaire.—Total général. . .	6.369.401,00

				Tls. c.	Tls. c.
	Report. . .		85.890,00	1.755,973,00	4.307.113,41
Art. 6.—*Assurances des véhicules*			4.000,00		
» 7.—*Service de l'Identité Judiciaire*			4.000,00		
» 8.—*Chauffage des postes*			15.000,00		
» 9.—*Bibliothèque*			300,00		
» 10.—*Prix de tir*.			200,00		
» 11.—*Nourriture des prévenus*			13.000,00		
» 12.—*Hospitalisation des indigents*.			800,00		
» 13.—*Pompes funèbres*			500,00		
» 14.—*Fournitures de bureaux*			4.800,00		
» 15.—*Frais d'imprimerie*			6.000,00		
» 16.—*Entretien des machines à écrire*.			200,00		
» 17.—*Abonnements téléphoniques*			7.000,00		
» 18.—*Timbres et affranchissements*.			1.700,00		
» 19.—*Annonces*			200,00		
» 20.—*Menus frais des postes*			2.000,00		
» 21.—*Fonds spéciaux—Service Politique*			25.000,00		
» 22.—*Fonds spéciaux—Service de la Sûreté :*					
a) Fonds spéciaux		13.000,00			
b) Indemnités		10.000,00			
			23.000,00		
» 23.—*Fourrière—Frais généraux*			500,00		
» 24.—*Fanfare :*					
Sect. 1.—Habillement	$ 1.000,00				
» 2.—Soldes et répétitions.	14.400,00				
» 3.—Dépenses imprévues	300,00				
	$ 15.700,00 à 73		11.461,00		
» 25.—*Dépenses imprévues*			3.500,00		
				209.051,00	
CHAPITRE 5.—DÉFENSE DE LA CONCESSION					
Art. 1.—*Compagnie Française de Volontaires :*					
Sect. 1.—Habillement et Equipement		500,00			
» 2.—Dépenses imprévues		500,00			
» 3.—Soldes et allocations (3 agents) .	1.953,00				
Gratifications de fin d'année . .	113,00				
Indemnité de cherté de vie . .	46,00				
		2.112,00			
» 2.—*Police Spéciale Volontaire :*			3.112,00		
Sect. 1.—Habillement & Equipement . . .		500,00			
			500,00		
» 3.—*Compagnie d'Agents Auxiliaires Russes (125 hommes) :*					
Sect. 1.—Soldes.	68.040,00 à 73	49.670,00			
» 2.—Accessoires de soldes :					
a) Indemnités de logement .	$ 3.360,00				
b) Frais de nourriture . .	45.626,00				
c) Charbon pour cuisine .	2.281,00				
	$ 51.267,00 à 73	37.424,00			
» 3.—Habillement et Equipement :					
a) Achat	2.300,00				
b) Entretien	2.500,00				
		4.800,00			
» 4.—Dépenses diverses et imprévues		1.000,00			
			92.894,00		
				96.506,00	
Total du Titre V.—Services de Police. . .				.....	2.061.530,00
Budget ordinaire.—Total des dépenses. . .				.....	6.368.643,41
Excédent des prévisions de recettes pour balance. . .				.....	757,59
Budget ordinaire.—Total général. . .				.....	6.369.401,00

BUDGET EXTRAORDINAIRE—(Recettes)

			Tls.	c.
Art. 1.—*Partie de l'excédent de l'exercice 1932 affectée au budget extraordinaire 1933 par décision du 6 Mars 1933*				1.106.234,41
» 2.—*Réalisation de l'Emprunt Municipal 6 °/₀ 1933*				1.954.800,00
» 3.—*Restes à recouvrer :*				
a)—de l'exercice 1932	Tls.	22.439.13		
b)—des exercices antérieurs		3.517,29		
				25.956,42
» 4.—*Divers*				120.800,00
à reporter				3.207.790,83

			Tls. c.	Tls. c.
BUDGET EXTRAORDINAIRE—(Dépenses)				
CHAPITRE 1.—CORPS DE DÉFENSE				
Art. 1.—Indemnités de cherté de vie aux officiers		40.000,00		
» 2.—Location de résidences et de bureaux		10.000,00		
» 3.—Aménagement de casernements		15.000,00		
» 4.—Abonnements téléphoniques		2.500,00		
» 5.—Véhicules automobiles :				
a)—Entretien et consommation	12.000,00			
b)—Assurance	2.000,00			
		14.000,00		
» 6.—Travaux de défense		50.000,00		
» 7.—Matériel d'organisation de défense		20.000,00		
» 8.—Dépenses diverses et imprévues		10.000,00		
			161.500,00	
CHAPITRE 2.—SERVICES DE POLICE				
Art. 1.—Armement		28.350,00		
» 2.—Achat de 10 autos mitrailleuses (reliquat de paiement)		90.000,00		
» 3.—Dépenses diverses et imprévues		4.000,00		
» 4.—Achat de véhicules automobiles (2 automobiles de service, 2 comionnettes et 3 motocyclettes avec side-car)		18.000,00		
» 5.—Autos mitrailleuses : entretien et consommation		5.000,00		
			145.350,00	
CHAPITRE 3.—CORPS DE VOLONTAIRES				
Art. 1.—Ravitaillement		5.000,00		
» 2.—Habillement et équipement : achat et entretien		5.000,00		
» 3.—Hospitalisation, soins médicaux		500,00		
» 4.—Dépenses diverses et imprévues		500,00		
			11.000,00	
CHAPITRE 4.—SIGNAUX MÉTÉOROLOGIQUES				
Art. 1.—Modifications et améliorations des postes de T. S. F.		8.500,00		
			8.500,00	
CHAPITRE 5.—SERVICE D'ENTRETIEN DES PLANTATIONS				
Art. 1.—Réfection de la clôture du Parc de Koukaza sur rue Lafayette		1.000,00		
» 2.—Confection d'un grillage de clôture autour de la partie française, Parc de Koukaza		1.800,00		
			2.800,00	
CHAPITRE 6.—TRAVAUX PUBLICS				
Art. 1.—*Matériel :—*				
A)—Achèvement du programme 1932 :				
Sect. 1.—Usine à sheet asphalt	2.800,00			
» 2.—Usine d'essai d'incinération	15.000,00			
» 3.—Matériel de voirie :				
2 arroseuses automobiles	32.000,00			
1 balayeuse	2.000,00			
2 cylindres tandem	28.100,00			
	62.100,00			
» 4.—Moteur Diesel	7.000,00			
B)—Nouveau matériel :				
» 5.—Achat de 3 camions à ordures	60.000,00			
» 6.—Achat de 2 bétonnières	7.500,00			
» 7.—Achat de 2 citernes à vidange	32.000,00			
» 8.—Installation de chauffage de goudron	500,00			
		186.900,00		
à reporter		186.900,00	329.150,00	.....

	Tls. c.
Report. . .	3.207.790,83
à reporter. . .	3.207.790,83

				Tls. c.	Tls. c.
Report. . .			186.900,00	329.150,00	.....
Art. 2.—*Voirie :—*					
A)—Achèvement du programme 1932 :					
Sect. 1.—Route des Sœurs		37.000,00			
» 2.—Rue Lafayette (Roi Albert-Pichon) . .		26.200,00			
» 3.—Avenue Foch		12.500,00			
» 4.—Routes Cohen, Bourgeat, Wantz . . .		19.200,00			
» 5.—Rue Massenet		5.950,00			
» 6.—Route Tenant de la Tour		21.850,00			
» 7.—Voies de railless		29.400,00			
» 8.—Clous de chaussée		1.800,00			
B)—Programme 1933 :					
Sect. 9.—Transformation des trottoirs :					
a) Route Stanislas Chevalier (complètement)	3.300,00				
b) Avenue du Roi Albert (Foch-Joffre).	5.900,00				
c) Avenue du Roi Albert (Joffre-Lafayette)	3.100,00				
d) Route Père Robert (Siéyès-Zikawei).	7.600,00				
e) Rue Cardinal Mercier (achèvement)	7.300,00				
f) Route Dupleix	3.400,00				
g) Route Vallon (Albert-Mercier) . .	5.500,00				
		36.100,00			
Sect. 10.—Revêtements asphaltiques :					
a) Route Père Robert (Siéyès-Zikawei).	28.300,00				
b) Avenue du Roi Albert (Foch-Joffre).	31.900,00				
c) Avenue du Roi Albert (Joffre-Lafayette)	16.950,00				
d) Route Stanislas Chevalier . . .	21.650,00				
e) Avenue Joffre (élargissement) . .	11.200,00				
f) Rue Cardinal Mercier (achèvement)	26.000,00				
		136.000,00			
Sect. 11.—Suppression des pistes :					
a) Route Cassini (Robert à chemin municipal No. 21)	5.500,00				
b) Route Dupleix.	11.950,00				
c) Route Delastre (Frelupt-Pichon) .	15.200,00				
d) Avenue Joffre (élargissement) . .	5.200,00				
		37.850,00			
Sect. 12.—Voies de Tramways :					
a) Rue Hué (Républiques-Consulat) .	7.950,00				
b) Rue Hué (Consulat-Edouard VII) .	12.750,00				
		20.700,00			
Sect. 13.—Voies nouvelles :					
a) Rue Massenet	4.850,00				
b) Route Cassini (prolongement) . .	5.400,00				
c) Route Vallon (Albert-T. de la Tour).	8.350,00				
d) Chemin No. 7	4.900,00				
		23.500,00			
Sect. 14.—Drainage :					
a) Rue Massenet	1.100,00				
b) Route Cassini (Robert-Massenet) .	6.900,00				
c) Route Vallon (Albert-T. de la Tour).	2.450,00				
d) Chemin No. 7	2.100,00				
		12.550,00			
Sect. 15.—Elargissements imprévus		25.000,00			
			445.600,00		
à reporter. . .			632.500,00	329.150,00	.....

	Tls. c.
Report. . .	3.207.790,83
Total général des Recettes : Taëls. . .	3.207.790,83

			Tls. c.	Tls. c.
Report. . .		632.500,00	329.150,00	.....
Art. 3.—*Bâtiments:*				
A)—Achèvement du programme 1932:				
Sect. 1.—Cercle de la Police et Foyer du Marin et du Soldat	75.000,00			
» 2.—Poste Central de Police-surélévation. .	156,00			
» 3.—Portails de défense	1.400,00			
» 4.—Cabine téléphonique, Parc de Koukaza .	150,00			
» 5.—Salle des Fêtes-cabine cinématographique	1.200,00			
» 6.—Ecole Montigny—Ecole Municipale Franco-Chinoise-alignement sur rue Ningpo-préau.	8.100,00			
B)—Programme 1933:				
» 7.—Améliorations et modifications dans divers bâtiments des Services de Police . .	75.000,00			
» 8.—Reconstruction de 2 Postes de Police. .	225.000,00			
» 9.—Construction de Cités Annamites . . .	50.000,00			
» 10.—Reconstruction de la Poudrière et du Magasin à munitions	20.000,00			
» 11.—Améliorations et modifications dans divers bâtiments Municipaux.	5.000,00			
		461.006,00		
Art. 4.—*Electricité et Eau:*				
A)—Achèvement du programme 1932:				
Sect. 1.—Transformation de l'éclairage public . .	2.400,00			
» 2.—Signaux du trafic.	1.500,00			
B)—Programme 1933:				
Sect. 3.—Eclairage des voies nouvelles	2.450,00			
» 4.—Nouveaux signaux	2.300,00			
		8.650,00		
CHAPITRE 7.—DIVERS			1.102.156,00	
Art. 1.—Nouveau Cercle Français (reliquat de paiement) . . .		2.366,29		
			2.366,29	
CHAPITRE 8.—EXPROPRIATIONS				
Art. 1.—Expropriations:				
a) Elargissements.	383.000,00			
b) Ouvertures	167.000,00			
		550.000,00		
» 2.—Achat de terrains (cimetière, marché, cité annamite) . .		200.000,00		
			750.000,00	
CHAPITRE 9.—RÉSERVE				
Art. 1.—Montant en réserve		1.024.118,54		
			1.024.118,54	
				3.207.790,83
Total général des Dépenses: Taëls. . .				3.207.790,83